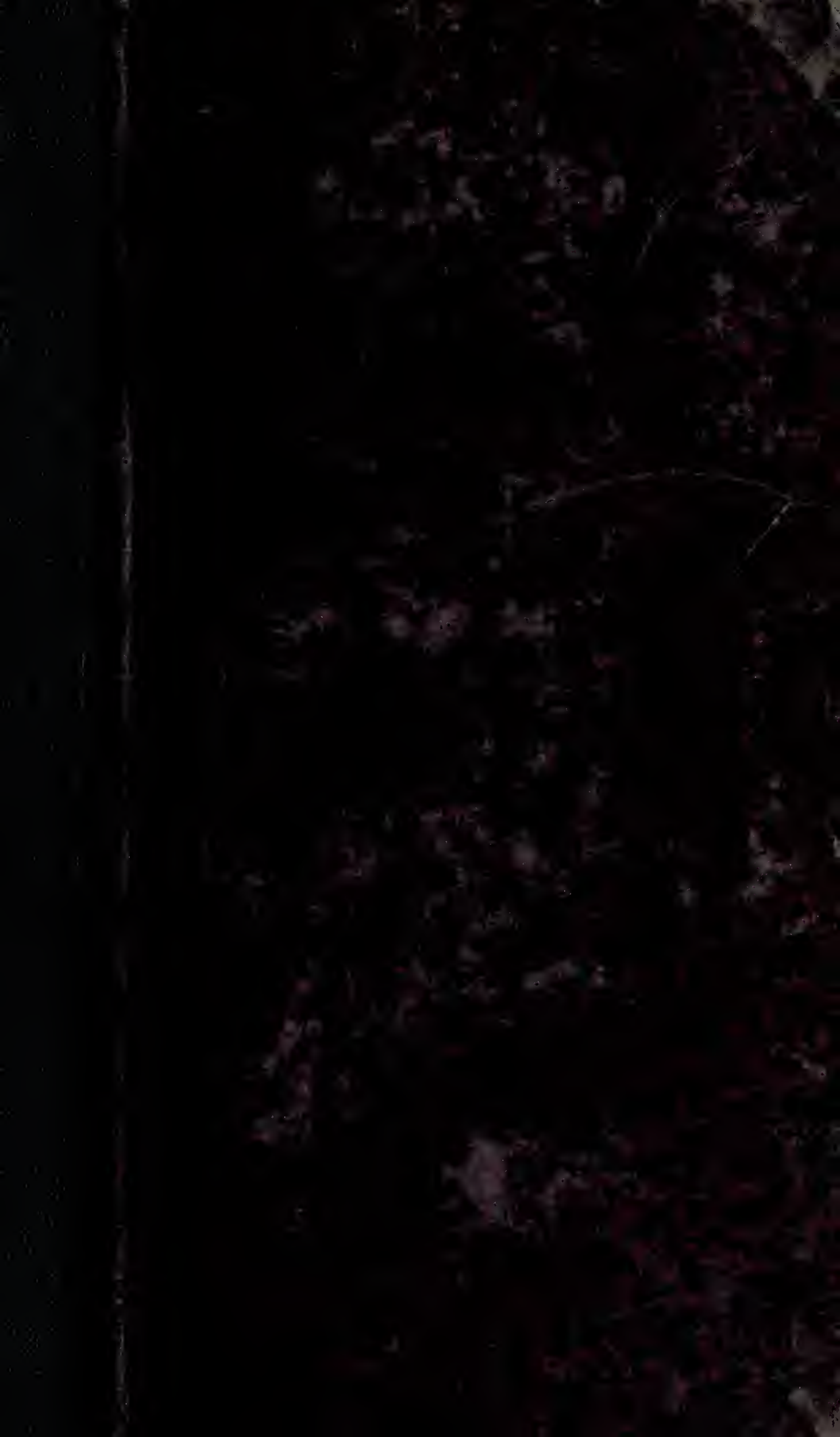


JOURNAL

DE LA

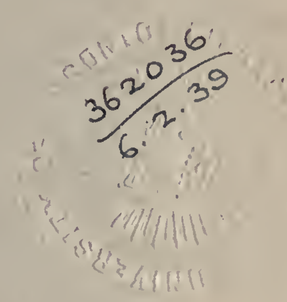
SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

MM. MICHEL CHEVALIER, sénateur, membre de l'Institut, *président*
WOLOWSKI, HIPP. PASSY, LÉONCE DE LAVERGNE, membres de l'Institut,
LOUIS MILLOT, ancien élève de l'école polytechnique, *vice-présidents*
A. LEGOYT, chef de la division de la statistique générale de France, *secrétaire perpétuel*
CH. HUMBERT, *trésorier*

SEPTIÈME ANNÉE
(1866)





PARIS
AU SIÉGE DE LA SOCIÉTÉ, RUE RICHELIEU, N° 92
(M. GOLZARD, AGENT.)
1866

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

TABLE DES MATIÈRES DU SEPTIÈME VOLUME.

(ANNÉE 1866.)

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Statistique médicale de l'armée anglaise pendant l'année 1863.

Le gouvernement britannique vient de publier la statistique médicale de l'armée pour l'année 1863.

Cette statistique, dont tous les pays de quelque importance recueillent aujourd'hui les éléments, emprunte une importance particulière de la condition en quelque sorte cosmopolite de l'armée anglaise, répartie, comme on le sait, sur toute la surface du globe. De Windsor à Bombay, de Hyde-Park à Honduras et à la Nouvelle-Écosse, partout le chiffre curieux et investigateur suit l'armée; partout le médecin fournit le contingent de ses recherches à ce monument de la science des faits. La statistique de l'armée anglaise est donc, dans une certaine mesure, le bilan de la vie humaine sous toutes les latitudes.

Une étude approfondie de toutes ces recherches, qui s'étendent à la maladie, à la mortalité, aux infirmités, qui tiennent compte de la race, du climat, de l'âge, de la durée des services, et d'autres circonstances encore, exigerait un travail très-considérable. Mais il y a là, pour le statisticien, pour l'ethnologue, pour le médecin, pour le géographe, une mine précieuse de renseignements sûrs, que chacun peut exploiter fructueusement pour le compte de la science qu'il cultive et qu'il est bon de signaler, dans l'intérêt de chacune de ces branches des connaissances humaines.

I. MORTALITÉ DE L'ARMÉE ANGLAISE DANS LES POSSESSIONS BRITANNIQUES.

En 1863 et dans les garnisons du Royaume-Uni, il a été constaté 673 décès pour un effectif moyen de 75,945 sous-officiers et soldats; c'est 8.86 pour 1,000; proportion très-modérée assurément, surtout si l'on considère que le corps aristocratique des officiers ne figure pas dans ces chiffres.

La proportion, pour 1,000 hommes vivants, dans la population mâle des trois royaumes, était, à cette époque, de 8.97, sans acception d'âge, ce qui donne, en réalité, un chiffre plus fort pour l'armée, sans qu'il soit possible de dire exactement dans quelles limites. Le rapport de 8.86 varie, comme il est naturel, suivant les conditions de résidence et suivant l'arme à laquelle appartiennent les militaires. Cette dernière subdivision offre peu d'intérêt en dehors de la mère-patrie; l'autre, au contraire, est extrêmement curieuse. On y constate en effet que la mortalité la plus faible est celle des camps (5.93), tandis que la plus forte est celle des grandes

villes manufacturières (10.60). Dans toutes les autres localités, et même à Londres, elle est inférieure à la moyenne générale. Pendant les trois années précédentes, la plus forte mortalité a pesé sur les troupes employées aux arsenaux; mais la moyenne des camps est toujours restée la plus favorable.

Dans les possessions anglaises de la Méditerranée, la proportion de mortalité a été de 5.05 seulement à Gibraltar, de 7.31 à Malte et de 7.94 aux îles Ioniennes. Le chiffre extrêmement bas de la mortalité à Gibraltar est tout à fait exceptionnel cette année, la moyenne générale, depuis 1859, étant de 8.86.

Le corps royal de l'artillerie de remparts n'est pas compris dans le chiffre total donné pour l'île de Malte; la proportion pour ce corps (qui est indigène) a été beaucoup plus forte: 10.09 pour 1,000 hommes.

En ce qui concerne les îles Ioniennes, Corfou et Céphalonie ont seules fourni des décès; la proportion a été de 8.36 pour la première et de 12.82 pour la seconde. Ces deux résidences ont, il est vrai, les plus fortes garnisons; mais celle de la seconde est de beaucoup inférieure à celle de la première.

Des possessions anglaises de la Méditerranée le rapport nous transporte brusquement en Amérique. A Bermude, la mortalité monte à 11.10; mais elle redescend à 8.06 dans la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Elle est de 9.57 au Canada.

Dans les Indes occidentales, l'Angleterre emploie, comme on le sait, des troupes noires concurremment avec celles envoyées d'Europe. Voici quelle a été la différence de mortalité entre les deux races dans les divers pays qu'elles ont occupés:

A la Trinité, troupes blanches, 20.15 pour 1,000; troupes noires, 10.20. — A la Guiane, troupes noires, 11.28. — A Sainte-Lucie, les troupes blanches ont perdu 18.18. — A la Jamaïque, troupes blanches, 9.02; troupes noires, 27.66. — A Bahamas, troupes noires, 14.48. — Et à Honduras, 18.65.

Au total, on trouve 17 décès pour 1,860 hommes de troupes blanches, soit 9.14 pour 1,000; et 41 décès pour 2,183 hommes de troupes noires, soit 18.77 pour 1,000 ou le double.

Ces chiffres, ainsi totalisés, donnent une idée beaucoup plus exacte des différences que ne le feraient les nombres particuliers déjà cités. On comprend en effet combien un fait isolé peut influer sur la proportion des décès, lorsque les effectifs sont aussi faibles que ceux de ces petites garnisons. Pour en donner une idée, nous dirons que le rapport 18.18 de la mortalité des troupes blanches à Sainte-Lucie est fourni par un seul décès, et encore ce décès est-il purement accidentel.

Pour être plus près de la vérité, il conviendrait de prendre en même temps les chiffres des années précédentes, qui parfois offrent des écarts considérables soit entre eux, soit avec ceux de l'année 1863. Mais c'est là un travail dont il faut laisser la responsabilité aux auteurs du *Rapport annuel*, qui voudront sans doute compléter leur œuvre par un relevé quinquennal ou décennal, devenu absolument nécessaire.

Dans l'Afrique occidentale, les troupes noires sont seules employées. La mortalité a été considérable: à Sierra-Leone, 26 pour 1,000; en Gambie, 28; sur la Côte-d'Or, 44; à Lagos, 102. Cette dernière proportion est fournie par 10 décès, sur un effectif de 98 hommes; en 1862 elle était de 29 seulement.

A Sainte-Hélène, la proportion a été de 8; au cap de Bonne-Espérance de 11.14, et à l'île Maurice de 13.10. Dans ces trois possessions, les garnisons sont composées de troupes blanches.

A Ceylan, le rapport est de 29.41 parmi les troupes blanches et de 13.20 parmi les troupes noires.

En Australie et à Tasmanie, troupes blanches, 20.31 pour 1,000.

A la Nouvelle-Zélande, même composition de l'effectif, proportion, 22.49. Mais ici on doit tenir compte de 72 décès sur le champ de bataille.

Dans la Chine méridionale, les troupes blanches ont perdu 39.06 pour 1,000; cette proportion est presque double pour la Chine septentrionale, 69.73. Les troupes indigènes, au contraire, ont eu une mortalité de 19.85 seulement.

Dans l'Inde, la mortalité a été de 23.64 pour 1,000 pour les trois présidences réunies. Ce chiffre, décomposé, donne : pour le Bengale, 26.26; pour la présidence de Madras, 22.11, et pour la présidence de Bombay, 16.14. Dans le Bengale, 42 hommes, soit 0.99 pour 1,000, sont morts sur le champ de bataille.

On ne saurait assez admirer la précision avec laquelle est fourni le détail de ces décès, par corps, par résidence et par maladie. Il est évident qu'on aura ainsi, un jour, le tableau le plus irrécusable de la salubrité relative de ces pays lointains. De là des indications précises sur les influences à éviter ou à faire naître, sur les troupes qu'il convient ou non d'y envoyer. Lorsque cette étude aura été complétée par des recherches analogues sur l'effet des saisons, l'Angleterre et, avec elle, le reste de l'Europe, y trouveront les plus utiles renseignements sur les conditions de l'acclimatement, à partir d'un certain âge, dans l'autre hémisphère.

Le Rapport anglais détermine également la mortalité, pendant la durée du trajet, des troupes embarquées sur les bâtiments de l'État. Ainsi, parmi les troupes faisant route pour le Cap, Ceylan, l'Inde et la Chine, la mortalité a été de 4.07 pour 1,000; parmi celles embarquées pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, elle a été de 6.63. Les troupes embarquées pour la Méditerranée n'ont pas fourni de décès ; il ne faut voir là évidemment qu'une conséquence de la durée plus courte des traversées.

Mais un chiffre fort éloquent est celui de la mortalité des hommes qui reviennent de ces pays lointains. Ceux du Cap, de l'Inde et de la Chine, qui perdaient 4 pour 1,000 en allant, en perdent 36 au retour. Cette proportion monte à 55 pour les malades revenant de l'Inde ou de Chine. L'effort persistant du climat domine ici les conditions de milieu, qui, normalement, sont celles des partants de l'Angleterre.

Le tableau de la mortalité totale de l'armée anglaise, abstraction faite des divisions de localité, donne les chiffres suivants : troupes blanches, 14.93 pour 1,000; troupes coloniales, 21.05. La moyenne pour les trois années précédentes (1860-1862) est un peu plus élevée : troupes blanches, 18.44 pour 1,000; troupes coloniales, 23.95.

Si l'on revient un instant sur ces chiffres, pour les comparer à la moyenne afférente à l'armée dans ses foyers, on voit combien la mortalité varie selon le climat, et, comme nous l'avons dit plus haut, même selon l'année. C'est ainsi que certain poste de la présidence de Madras, Poonamalee, a présenté une mortalité de 122 pour 1,000 sur un effectif de 156 hommes. Ce chiffre est le plus élevé qui ait été constaté en 1863. Malheureusement celui de 1862 fait défaut comme terme de comparaison.

C'est cependant, à notre avis, à des rapprochements de cette nature que doit tendre principalement une statistique médicale militaire. Il nous semble qu'une fois les grands faits bien connus, on ne saurait mieux appliquer la puissance du chiffre qu'à la détermination exacte du degré de salubrité des différentes résidences. Bien qu'il y ait, en effet, entre les militaires d'un même corps beaucoup de circonstances communes, l'expression de l'état sanitaire de ce corps devra toujours prendre pour base la condition du lieu habité; et d'un autre côté, l'attention de l'autorité sera bien plus vivement éveillée par les résultats relatifs à une garnison, abstraction faite de la composition de son effectif, que par ceux qui peuvent concerner un corps souvent disséminé et souvent renouvelé. Aussi faut-il vivement encourager l'auteur du Rapport anglais dans la voie où il est entré; ses recherches sur les postes occupés dans les trois présidences sont notamment un véritable modèle de statistique et devront conduire un jour aux enseignements les plus sûrs et les plus utiles, ce but suprême de la science.

II. INFLUENCE DE L'AGE SUR LA MORTALITÉ MILITAIRE.

Un point de vue très-intéressant, et qui n'a pas échappé aux auteurs du Rapport, c'est l'influence de l'âge sur la durée de l'existence. Les tableaux dressés à ce sujet pour les possessions anglaises des diverses latitudes, contiennent les faits les plus curieux.

En ce qui concerne l'âge, les décédés sont classés en six catégories: au-dessous de 20 ans, de 20 à 24 ans, de 25 à 29, de 30 à 34, de 35 à 39, enfin au-dessus de 40.

Il y a, comme on le voit, dans cette nomenclature, une assez notable différence avec celle du document français analogue. Nous n'oserions dire que les divisions anglaises sont préférables aux nôtres; cependant il est possible qu'elles aient pour le lecteur une précision que ne présentent pas au même degré nos termes habituels de 20 à 25, de 25 à 30, etc. Cette observation faite, essayons d'apprécier les chiffres donnés par le document anglais sur l'influence de l'âge relativement à la mortalité militaire.

En France, — et cela a été de nouveau démontré par le dernier recensement, — la proportion des décès parmi les jeunes gens de 20 à 25 ans est supérieure à celle des jeunes gens de 25 à 30, et celle-ci est encore un peu plus forte que celle de la période suivante, 30 à 35. La statistique médicale de l'armée a démontré, de son côté, que la mortalité militaire suit absolument la même loi.

Or, il n'en est pas de même chez nos voisins. Dans la population civile de l'Angleterre, la proportion s'élève de 1 pour 1,000, d'une catégorie d'âge à l'autre; dans l'armée, cette augmentation est bien plus marquée encore, comme on en pourra juger par les chiffres suivants : au-dessous de 20 ans, 1.50 pour 1,000; de 20 à 24, 4.75; de 25 à 29, 8.15; de 30 à 34, 12.29. La différence est considérable. Ici, d'ailleurs, comme chez nous, l'armée donne une progression qui marche dans le même sens que celle de la population. Maintenant, existe-t-il une aussi réelle divergence dans les conditions de la vie humaine chez deux peuples si peu éloignés l'un de l'autre, tant au point de vue géographique et ethnographique, qu'au point de vue social?

Quoi qu'il en soit, il résulte des chiffres officiels que les chances de vie sont

beaucoup plus considérables pour le soldat que pour le civil, jusqu'à l'âge de 30 ans, et qu'à partir de cet âge, les chances sont ramenées à la proportion inverse. Ce résultat est extrêmement curieux et accuse une différence totale entre les conditions d'existence de ces deux parties de la population.

Dans la Méditerranée, la progression suit une marche semblable, c'est-à-dire croissante, à partir de la vingtième année. Il en est de même pour l'Amérique anglaise, au cap de Bonne-Espérance et dans l'Inde. Mais on remarque des proportions bizarres dans les nombres afférents aux autres pays, et l'observation d'un certain nombre d'années consécutives pourra seule permettre, à cet égard, des conclusions de quelque valeur.

Les seules contrées dans lesquelles on retrouve la progression particulière à l'armée et à la population françaises, sont les Indes occidentales (troupes blanches), l'île Maurice, Ceylan et l'Australie.

Les proportions les plus considérables sont celles de 242 et 250 pour 1,000 parmi les hommes de 35 à 39, et au-dessus de 40 ans, en Chine. Si ce rapport devait se maintenir les années suivantes, il faudrait en conclure que les troupes envoyées dans ce pays ne doivent se composer que de jeunes hommes dans la force de l'âge.

III. CAUSES DES DÉCÈS.

L'étude des causes de décès est le complément obligé de toute recherche sur la mortalité.

La comparaison des maladies qui ont sévi sur les troupes, dans les différents climats, donne le tableau le plus exact de la constitution médicale, et c'est en combinant cette étude avec celle du chiffre proprement dit, qu'il serait possible d'arriver à discerner les mesures exigées par la santé du soldat. Le Rapport anglais fournit, à ce point de vue, un précieux contingent pour la géographie médicale du globe.

La nomenclature nosologique anglaise n'est malheureusement pas celle à laquelle les lecteurs français sont habitués, et il faudra souvent chercher, dans les tableaux de détail, une désignation plus précise pour nous que celle des grandes divisions adoptées par le document que nous avons sous les yeux. Il y a là une question de doctrine à laquelle, du reste, nous nous garderons bien de toucher. Ne sait-on pas assez que cette question de doctrine est l'écueil de toute nomenclature scientifique, et ne sommes-nous pas, de notre côté, très-vulnérables sur ce point?

Prenons donc les faits tels qu'ils sont, en attendant qu'un futur congrès de statistique parvienne à mettre d'accord sur ce point les théories si divergentes des auteurs.

Dans le Royaume-Uni, ce sont les maladies tuberculeuses qui ont fourni la plus forte proportion de décès : 3 pour 1,000 hommes d'effectif. Dans ce chiffre sont compris quelques cas de coxalgie, mais en proportion assez faible pour que l'on puisse rapporter la totalité des décès à la phthisie pulmonaire. — Les maladies de l'appareil respiratoire viennent ensuite avec la proportion de 1.17 pour 1,000. Dans ce chiffre figurent un grand nombre de décès par bronchite chronique, terme qui doit être considéré, à notre avis, comme indiquant encore un état tuberculeux. Le Rapport, sans se prononcer catégoriquement sur ce point, avoue cependant que,

cette proportion admise, celle des décès par phthisie serait de 3.17 parmi les troupes en Angleterre.

Les maladies miasmatiques et celles de l'appareil circulatoire donnent ensuite un rapport de 0.89. On ne constate ici d'autre fait intéressant que la rareté des décès par fièvre typhoïde (9), et le nombre relativement considérable des maladies valvulaires du cœur (26).

C'est dans les villes manufacturières que la phthisie a fait le plus de ravages dans les garnisons; la moyenne s'est élevée à 5.46 pour 1,000 dans ces résidences, tandis qu'elle n'a été que de 1.16 dans les camps, de 2.13 à Londres, et de 3.24 à Dublin.

Dans la Méditerranée, les fièvres typhoïdes et continues occupent le premier rang; la phthisie ne donne qu'un nombre de décès assez restreint. Cependant c'est à Gibraltar surtout qu'il faut reporter le bénéfice de cette immunité relative, que l'on ne rencontre plus au même degré à Malte, ni aux îles Ioniennes.

Un fait très-important ressort de la comparaison des causes de décès entre les troupes anglaises en résidence à Malte, et le corps d'artilleurs recruté parmi la population indigène (*Royal Malta fencible artillery*), c'est que les maladies dites miasmatiques n'ont fourni aucun décès chez ces derniers, tandis que la proportion a été de 1.56 chez les Anglais.

En ce qui concerne l'Amérique anglaise, nous trouvons qu'à Bermude, à Terre-Neuve et surtout au Canada, la maladie tuberculeuse, et à la Nouvelle-Écosse, dans le Nouveau-Brunswick, les maladies des appareils circulatoire et respiratoire ont fourni le plus grand nombre de décès.

Constatons, en passant, un chiffre de 18 décès pour ivresse et *delirium tremens* dans les mêmes garnisons.

Dans les Indes occidentales, les troupes blanches semblent avoir perdu relativement moins d'hommes par la phthisie que les troupes noires; ainsi à la Jamaïque, la proportion a été de 1.47 pour les premières, et de 6.29 pour les secondes. Elle monte, pour les troupes noires, à 8.55 à la Barbade, et à 9.66 à Bahamas. Parmi les maladies miasmatiques, la fièvre rémittente y donne un certain nombre de décès; la fièvre typhoïde n'est pas mentionnée, même comme cause d'admission à l'hôpital.

Dans l'Afrique occidentale, c'est la dyssenterie qui est la cause dominante des décès.

Nous en trouvons 31 pour un effectif de 1,323 hommes de troupes noires à Sierra-Leone, Gambie, Lagos et Côte-d'Or, soit 23.4 pour 1,000 hommes.

Au cap de Bonne-Espérance, la fièvre continue se joint à la dyssenterie pour donner la proportion la plus forte de décès, 3 pour 1,000; la phthisie ne vient qu'en seconde ligne; à Maurice, la constitution médicale est la même.

A Ceylan, ce sont les maladies miasmatiques qui sévissent le plus violemment à la fois sur les troupes blanches et sur les troupes noires; mais la proportion est de 19 pour 1,000 parmi les premières, et de 7 seulement parmi les secondes. La dyssenterie y est au premier rang; le choléra spasmodique l'accompagne, mais dans une proportion assez faible. La phthisie vient après les maladies miasmatiques, pour les troupes blanches, tandis qu'elle occupe le troisième rang pour les troupes noires.

Nous venons de mentionner le choléra; comme tous les faits qui le concernent ont, en ce moment, un intérêt tout particulier, disons que les chiffres des quatre années précédentes (1859-1862) établissent, pour Ceylan, une différence assez

marquée entre les deux races, au point de vue de la mortalité cholérique: soit 1.66 pour 1,000 parmi les blancs, et 2.99 parmi les noirs.

En Australie et à la Nouvelle-Zélande, la maladie tuberculeuse reprend sa suprématie, surtout dans le premier de ces pays, où la mortalité s'est élevée à 10.15 pour 1,000. Les fièvres typhoïde et continue viennent ensuite.

Dans la Chine méridionale, les troupes blanches ont perdu 23 pour 1,000 de leur effectif par maladies miasmatiques. La diarrhée et le choléra ont été les maladies dominantes; cette dernière n'est cependant pas considérée par le Rapport comme ayant eu un caractère épidémique.

Plus au nord, à Schangaï, ce même ordre de maladies donne une proportion de 51 pour 1,000, dont 25 par choléra et 23 par dyssenterie ou diarrhée. Le fléau asiatique a sévi dans cette contrée pendant les mois de juillet et d'août et n'a pas épargné la population civile, européenne ou indigène.

Parmi les troupes noires ou indigènes, et contrairement à ce que nous avons constaté à Ceylan, la proportion des décès cholériques a été infiniment plus faible: 3.30 pour 1,000, et 8.63 pour les décès diarrhéiques ou dyssentériques.

Nous trouvons, de plus, une proportion assez forte de décès par hépatite chronique : 4 pour 1,000 environ parmi les troupes blanches exclusivement.

Nous voici dans l'Inde, et bientôt sur les bords du Gange. Trouverons-nous, dans ce berceau non contesté du choléra, une proportion de mortalité plus forte par cette maladie que partout ailleurs? Les chiffres donnés pour 1863 et pour les années antérieures, dans ces régions, sont fort loin de ceux que nous venons de relever pour les troupes blanches de la Chine. Pour ces dernières, en effet, nous avions 25 pour 1,000 en 1863, et 23 pour 1,000 en 1861-1862. Ici nous trouvons 14.53 comme chiffre maximum, et ce chiffre est celui de la présidence du Bengale pendant la période 1860-1862. En 1863, cette proportion est descendue à 3.69.

Dans la présidence de Madras, la moyenne a été de 3.30 en 1860-1862, et 3.72 en 1863;

Dans celle de Bombay, de 6 pour la période triennale antérieure, de 0.65 pour l'année courante.

Ces chiffres ont une haute importance au point de vue de l'origine du fléau; car on semble convaincu, surtout dans les régions officielles, que le Delta du Gange est la source unique et constante du fléau, et, par conséquent, toutes les recherches à cet égard ont un vif intérêt.

Il est certain que les observations du Rapport anglais ne reposent jusqu'à présent que sur un petit nombre d'années; toutefois, il n'est pas inutile, dans une question aussi importante et aussi hérissée de difficultés, d'élucider tous les points relatifs à l'histoire du choléra.

Il reste donc établi que, de 1861 à 1863 inclusivement, cette maladie a fait plus de ravages sur les troupes anglaises de la Chine que sur celles qui sont campées sur les rives mêmes du fleuve empesté.

Ajoutons que les fièvres intermittentes, typhoïdes et continues donnent, dans la province du Bengale, une mortalité relativement considérable et presque égale à celle du choléra.

La proportion des décès phthisiques est de 2.1 dans le Bengale, de 1.35 dans la province de Madras, et de 1.05 dans celle de Bombay.

L'ivresse et le *delirium tremens* fournissent ensemble 0.74 décès pour 1,000, dans les trois provinces réunies.

L'hépatite donne plus de 3 décès pour 1,000 hommes.

Nous avons parlé de la proportion considérable des décès parmi les troupes revenant de l'Inde, de la Chine et du cap de Bonne-Espérance. Cette proportion se répartit, pour les principales maladies, entre la dyssenterie, la diarrhée et le choléra, qui donnent ensemble 23.80 pour 1,000, et l'hépatite, qui fournit 4.46. Nous avions donc toute raison d'imputer au climat précédemment habité le chiffre considérable de ces décès.

Il est facile de voir, par cette énumération peut-être trop rapide, que nous n'avions point exagéré l'importance du Rapport anglais au point de vue de la géographie médicale. Si, sur quelques points, les chiffres annuels sont en nombre insuffisant pour permettre une appréciation définitive de la constitution nosographique, il n'est pas moins certain que, dans un avenir plus ou moins rapproché, les documents recueillis par l'administration anglaise fourniront des données d'une grande valeur relativement à l'influence des climats les plus divers sur la santé des diverses troupes de l'armée anglaise.

On s'étonnera peut-être que, dans un compte rendu écrit pour des lecteurs français, il n'ait pas été fait de rapprochement avec les faits analogues observés en France. Ceci mérite une courte explication, que nous tâcherons de rendre claire.

La comparaison de deux armées de pays différents, la comparaison absolue, en chiffres bruts pour ainsi dire, n'est possible qu'à la condition que les circonstances de recrutement et d'organisation soient à peu près les mêmes. Or, il n'en est pas ainsi, et peut-être pouvons-nous dire que le Rapport anglais n'a pas tenu assez compte, dans les rapprochements qu'il a tentés, des différences que présentent, à ce point de vue, les forces militaires des deux pays. Ces différences sont considérables en effet. Disons d'abord quel est le mode de formation des deux armées. Chez nous, le recrutement, basé sur l'idée du devoir civique, est obligatoire; il est en outre uniforme quant aux conditions d'âge; — en Angleterre, le recrutement est entièrement volontaire et s'opère dans les conditions d'âge les plus diverses. Ainsi, tandis que tous nos conscrits (sauf un nombre d'engagés presque insignifiant) arrivent tous ensemble sous le drapeau dans le cours de leur vingt et unième année, les 11,000 recrues anglaises annuelles comptent, en assez grand nombre, de jeunes garçons au-dessus de 17 ans, en même temps que des hommes au-dessus de 25. Cette différence, fort importante, puisque les chances de vie varient selon l'âge, explique peut-être la divergence des résultats obtenus dans les deux pays, en ce qui concerne l'influence de la durée du service sur la mortalité.

Ce n'est pas tout: en Angleterre, le médecin est le seul juge naturel de l'admission sous les drapeaux; or, on sait qu'il n'en est pas de même en France, où l'homme de l'art n'a que voix consultative dans un conseil composé de magistrats et de militaires. Aussi la proportion des refusés comme impropres au service est-elle de près de moitié des examinés de l'autre côté du détroit (5,070 pour 11,487 en 1863), tandis qu'elle est d'un peu plus du tiers seulement chez nous.

En dehors des conditions de recrutement, celles qui concernent l'organisation même de l'armée ne sont pas non plus identiques dans les deux pays: et pour ne citer qu'une partie des divergences, la mise à la retraite et l'admission dans les

catégories de militaires invalides ont, des deux côtés du détroit, des règles très-différentes.

Aussi, pour établir une comparaison à peu près exacte, faudrait-il énumérer, comme a dû le faire le Rapport anglais, une foule de circonstances qui concourent précisément à infirmer l'exactitude de cette comparaison.

Sur le terrain nosologique, la tâche est plus facile, bien qu'elle ne soit pas encore absolument sans danger, en raison de la différence des nomenclatures. Cependant l'auteur du document que nous analysons a consciencieusement dressé un tableau qui doit être exact, puisqu'il a reporté dans le cadre français les diverses affections désignées sous d'autres termes par la nomenclature anglaise.

Si on néglige le rapprochement qu'il établit entre les troupes du Royaume-Uni et celles de la France en Afrique ou en Italie, ces dernières ne pouvant en effet êtres assimilées, sous le rapport du climat, qu'aux troupes stationnées à Gibraltar et à Malte, il reste de son travail une série de chiffres extrêmement curieux, et un paragraphe que nous reproduisons presque en entier, tant il nous semble intéressant.

« La différence la plus frappante entre les causes de mortalité des troupes servant en France et de celles servant dans le Royaume-Uni, est la plus forte proportion de décès par fièvres, par maladies des organes de la digestion, et par le suicide pour les Français; et par maladies des organes de la circulation, de la respiration et du système nerveux, pour les Anglais.

« Dans les maladies du cerveau, de la moelle épinière et du système nerveux, l'armée anglaise offre plus de décès par apoplexie et paralysie; l'armée française en présente un plus grand nombre par aliénation mentale.

« Les décès par submersion sont, en France, dans la proportion 0.24 pour 1,000, dans le Royaume-Uni, cette proportion est de 0.47. La conformation géographique de l'Angleterre est-elle pour quelque chose dans cette différence du double? Cela n'a rien d'improbable. »

Si, de notre côté, nous voulions continuer, sur quelques points spéciaux, cette intéressante comparaison, nous dirions que, dans l'armée française, les décès attribués à l'abus des spiritueux ont été dans la proportion de 11 pour 362,000 hommes, ou 0.03 pour 1,000. Dans l'armée anglaise tout entière, on a compté 88 décès par ivresse ou *delirium tremens* sur un effectif de près de 200,000 hommes, soit 0.44 pour 1,000.

Enfin nous devons ajouter que, sur 580 hommes admis à l'hôpital, à la suite de châtiments corporels, on n'a eu heureusement à déplorer aucun décès pour cette cause en Angleterre.

Le Rapport anglais fait remarquer en terminant, et non sans quelque orgueil, que la cause des décès ne lui est restée inconnue que dans un cas seulement, tandis que cette catégorie est beaucoup plus nombreuse dans l'armée française. Nous ne faisons nulle difficulté de reconnaître la remarquable précision avec laquelle les travaux statistiques de cette nature sont exécutés chez nos voisins. Cette remarque a déjà été faite par l'honorable docteur Chenu, dans son beau livre sur la guerre de Crimée, lorsqu'il a eu à comparer les résultats obtenus des deux côtés pour la guérison des blessés. Mais les Anglais sont nos aînés dans cette voie, et il faut laisser à nos médecins militaires le temps de s'habituer à des travaux qui ne leur sont demandés que depuis fort peu de temps. Ajoutons que l'organisation même de l'armée

britannique offre des facilités particulières pour une bonne statistique médicale, en ce sens que le médecin militaire anglais conservant jusqu'au dénouement le soin de ses malades, et les traitant dans son hôpital régimentaire, est parfaitement édifié sur la nature et l'issue de la maladie. Sans entrer dans aucune considération sur les avantages que peut présenter ce système au point de vue médical, il est hors de doute qu'il favorise à un très-haut degré l'exactitude des résultats statistiques.

Dr Ély.

II.

Progrès du commerce de la France avec l'Angleterre depuis le traité du 23 janvier 1860.

Un intérêt facile à comprendre s'attache, surtout depuis la conclusion du traité de 1860, à la constatation périodique des résultats d'un mouvement commercial de l'importance de celui qu'alimentent nos relations avec l'Angleterre. Ces relations tiennent la première place dans le mouvement général du commerce extérieur de la France, et il en est ainsi non-seulement depuis le traité, mais encore depuis 1848, année dans laquelle le chiffre de nos opérations avec la Grande-Bretagne commence à dépasser celui de notre commerce avec les États-Unis, plus élevé auparavant. Les tableaux publiés par l'administration des douanes françaises permettent de suivre très-exactement, année par année, depuis la Restauration, la marche de notre trafic avec les ports d'outre-Manche. Un résumé de ces données numériques, y compris celles de l'année 1864, dont il n'a encore paru qu'un état provisoire, donnera la mesure des progrès réalisés. Nous nous sommes plus particulièrement attaché à y faire ressortir et apprécier, non-seulement pour l'ensemble, mais aussi au point de vue distinct de l'accroissement du débouché des principaux produits de chacun des deux pays dans l'autre, les effets salutaires du régime libéral inauguré en 1860, régime dont l'épreuve générale est faite, il est vrai, mais dont la pratique peut encore suggérer d'utiles observations.

Voici d'abord les moyennes de l'ensemble de nos échanges, sans le numéraire et les métaux précieux en lingots, avec la Grande-Bretagne et toutes ses possessions d'Europe, depuis 1827 :

Commerce général.

Moyennes annuelles des périodes.	Valeurs officielles en millions de francs. Importation.	Exportation.	Totaux.
1827-1836	38.5	106.5	145.0
1837-1846	123.7	145.1	268.8
1847-1856 . . .	165.7	333.0	498.7
(Valeurs réelles.)	173.8	383.7	557.5
1857.	425.3	548.5	973.8
1858.	370.5	576.2	946.7
1859.	406.7	774.0	1,180.7
1860.	454.2	806.4	1,260.6
1861.	555.1	619.8	1,174.9
1862.	656.1	834.2	1,490.3
1863.	691.8	1,039.8	1,731.6
1864.	692.1	1,165.8	1,857.9

Commerce spécial.

Moyennes.	Mises en consommation.	Produits français exportés.	Totaux.
	Valeurs officielles en millions de francs.		
1827-1836	22.2	65.4	87.6
1837-1846	80.4	97.2	177.6
1847-1857 . . .	110.2	239.7	349.9
		(Valeurs réelles.)	
	126.9	279.7	406.6
1857.	321.6	386.7	708.3
1858.	261.6	426.1	687.7
1859.	278.2	591.3	869.5
1860.	308.4	598.9	907.3
1861.	438.1	456.4	894.5
1862.	525.7	619.5	1,145.2
1863.	592.6	799.6	1,392.2
1864.	578.7	904.4	1,483.1

Si la somme de ces échanges, d'après les documents français, avait déjà doublé de 1827 à 1847, et même augmenté de plus de 160 p. 100 au commerce spécial, on l'a encore vue presque quintupler, depuis cette époque jusqu'à l'année de la conclusion du traité de commerce, ce qui la portait, dès 1860, au décuple du chiffre de 1827, et dénotait, au commerce spécial en particulier, une augmentation plus forte encore, dans le rapport de 1 à 12 $^1/_2$. De 1854 à 1860, nous trouvons un accroissement de 201,491,000 à 454,142,000 fr., soit de 125 p. 100 sur l'importation générale des ports anglais d'Europe en France, et de 536,644,000 à 806,387,000 fr., soit de 50 p. 100 sur l'exportation générale de France à destination de ces ports. Il est vrai que, d'après les tableaux anglais, la valeur de ces échanges ne se serait accrue, dans la même période, que de 6,440,000 liv. st. à 12,827,000, soit de 99 p. 100 pour les envois du Royaume-Uni en France, et de 14,308,000 liv. st. à 20,664,000, soit de 44 $^1/_2$ p. 100 pour ceux de la France aux ports d'outre-Manche, y compris les marchandises transbordées dans ces ports. A l'égard de l'exportation des produits nationaux en particulier, la proportion d'accroissement, de 1854 à 1860, a été, d'après les mêmes documents, de 65 $^1/_2$ p. 100 quant aux produits du sol et de l'industrie du Royaume-Uni expédiés en France, et de 68 p. 100 quant aux produits français envoyés aux ports britanniques d'Europe, c'est-à-dire presque la même de part et d'autre; mais déjà, depuis 1827, l'importance de ces envois respectifs s'était, de part et d'autre aussi, accrue dans le rapport de 1 à 7 au moins.

De 1847 à 1860, la continuité du progrès, pour l'ensemble de nos échanges avec l'Angleterre, ne subit des interruptions passagères qu'en 1854 et en 1858, sous l'influence de l'encombrement produit par la crise de l'année précédente, crise qui arrêta et fit temporairement fléchir les importations d'Angleterre en France, comme l'avaient fait aussi les désordres de février 1848 et les incertitudes de la situation politique de 1851. Dans les exportations de France pour les ports anglais, on constate un temps d'arrêt et de déclin de 1854 à 1855; elles ne reprennent véritablement leur élan qu'en 1859. Mais, pour l'Angleterre bien plus encore, le débouché, celui des provenances britanniques surtout, s'était réduit en France, par suite de la crise de 1857; c'est ce qui explique l'ardeur avec laquelle on poussait, de l'autre côté de la Manche, à l'ouverture des négociations qui aboutirent au traité du 23 janvier 1860.

Ce traité, sur les résultats duquel doit se concentrer surtout l'intérêt de cet aperçu, n'est entré, quoique partiellement appliqué depuis le second semestre 1860, pleinement en vigueur que du 1er octobre 1861 au 1er octobre 1864. C'est donc l'année 1859 qu'il faudrait, à la rigueur, prendre pour point de départ de nos comparaisons, pour pouvoir apprécier pleinement ses effets, un moment contrariés par un événement imprévu, la guerre d'Amérique. On sait que la première conséquence de cette guerre, la crise cotonnière, pèse encore sur l'industrie européenne, après avoir fait subir, par contre-coup, en 1861, à notre commerce avec l'Angleterre elle-même, une dépression considérable, mais heureusement passagère; car, dès l'année suivante, le mouvement de nos échanges avec ce pays, celui de nos exportations surtout, reprend un nouvel essor, plus puissant que jamais, dont témoignent en particulier les relevés suivants :

MOUVEMENT DES PRINCIPAUX ARTICLES DU COMMERCE PROPRE DE LA FRANCE AVEC LES PORTS BRITANNIQUES D'EUROPE, D'APRÈS LES TABLEAUX FRANÇAIS.

1° *Articles importés pour la consommation française.*

	1861.	1862.	1863.	1864.
Soie et bourre de soie (kilog.)	2,055,000	2,204,000	2,379,000	1,820,000
Laine de toute sorte (k.)	14,867,000	11,219,000	17,417,000	18,172,000
Coton en laine (k.)	3,670,000	24,367,000	27,198,000	25,149,000
Lin teillé et étoupes (k.)	979,000	212,000	1,417,000	1,115,000
Jute en brins ou teillé (k.)	5,366,000	4,531,000	6,349,000	10,689,000
Poils de toute sorte (k.)	141,000	182,000	136,000	112,000
Fils de coton (k.)	611,000	1,630,000[1]	4,892,000	4,714,000
— laine (k.)	98,000	507,000	736,000	692,000
— poil de chèvre (k.)	354,000	190,000	167,000	196,000
— lin et chanvre (k.)	525,000	362,000	683,000	308,000
— jute (k.)	346,000	146,000	»	2,000
Lainages (francs)	15,988,000	34,316,000	24,697,000	25,385,000
Cotonnades (f.)	8,217,000	12,351,000	6,519,000	7,162,000
Soieries (f.)	833,000	1,828,000	2,486,000	3,708,000
Tissus, passementeries et rubans de lin, de chanvre ou de jute (f.)	3,668,000	3,901,000	3,374,000	3,307,000
Châles et tissus de cachemire (f.)	5,773,000	6,597,000	5,706,000	5,082,000
Houille crue et carbonisée (tonnes)	1,312,000	1,309,000	1,211,000	1,247,000
Fer, fonte et acier (t.)	112,427	219,821	139,000	31,113
Cuivre pur et allié (t.)	5,763	7,526	13,058	10,754
Étain (t.)	1,257	1,648	1,893	2,260
Outils et ouvrages en métaux (f.)	4,362,000	10,031,000	7,306,000	5,765,000
Machines et mécaniques (f.)	8,476,000	9,667,000	9,555,000	9,828,000
Peaux brutes (k.)	3,795,000	2,640,000	3,535,000	2,749,000
Pelleteries (f.)	950,000	994,000	1,006,000	1,617,000
Graines oléagineuses (f.)	10,500	2,100	2,200	3,300
Huiles fixes (t.)	13,300	9,700	6,600	9,200
Céréales (q. m.)	1,646,500	167,000	173,000	20,000
Farine de froment (quint. métr.)	282,000	13,000	17,000	800
Riz (t.)	10,200	4,100	11,700	4,100
Viandes fraîches et salées (t.)	»	3,100	4,900	1,400
Café (k.)	1,541,000	4,003,000	5,181,000	5,208,000
Indigo (k.)	175,000	145,000	59,000	125,000
Cochenille (k.)	95,000	88,000	141,000	75,000
Poteries et verreries (f.)	574,000	1,791,000	1,831,000	1,278,000
Papier, livres et gravures (f.)	919,000	1,299,000	1,657,000	1,357,000

1. Représentant en 1862 une valeur réelle de 7,264,000 fr.

2° Produits français exportés.

	1861.	1862.	1863.	1864.
Soieries (f.)	122,883,000	154,092,000	180,802,000	190,121,000
Lainages (f.)	45,035,000	65,374,000	86,311,000	95,026,000
Cotonnades (f.)	3,074,000	5,212,000	14,733,000	11,230,000
Tissus, passementeries et rubans de lin ou de chanvre (f.)	1,934,000	1,952,000	3,926,000	2,488,000
Vêtements et lingerie (f.).	7,009,000	9,571,000	11,882,000	14,032,000
Modes et fleurs artificielles (f.). . .	1,972,000	3,213,000	5,636,000	7,984,000
Plumes de parure (f.)	4,183,000	6,373,000	4,843,000	4,641,000
Nattes et tresses de paille (f.) . . .	»	133,000	453,000	»
Peaux préparées (f.)	33,328,000	13,371,000	19,029,000	21,100,000
Ouvrages en peau ou en cuir (f.). .		28,747,000	36,924,000	42,405,000
Mercerie et boutons (f.)	16,804,000	31,535,000	40,871,000	52,401,000
Orfèvrerie et bijouterie (f.).	3,527,000	3,122,000	2,589,000	2,904,000
Horlogerie (f.).	940,000	1,798,000	3,105,000	3,981,000
Soie et bourre de soie (k.)	230,000	606,000	907,000	725,000
Laines et déchets (k.).	846,000	2,591,000	1,623,000	2,409,000
Lin teillé et étoupes (k.)	938,000	3,557,000	2,424,000	1,646,000
Garance (k.).	1,941,000	2,472,000	3,747,000	4,218,000
Garancine (k.)	750,000	1,131,000	1,185,000	1,364,000
Corail (f.)	400,000	480,000	753,000	308,000
Céréales (q. m.).	316,000	756,000	1,305,000	990,000
Farine de froment (q. m.)	94,000	13,000		
Bestiaux et porcs (têtes)	38,099	31,499	33,017	65,107
Viandes (k.).	1,150,000	1,014,000	1,073,000	1,190,000
Beurre salé (k.).	7,167,000	7,343,000	7,647,000	10,750,000
Œufs de volaille et gibier (k.) . . .	12,955,000	13,800,000	18,363,000	22,094,000
Poisson mariné ou à l'huile (f.) . .	2,809,000	2,408,000	4,148,000	3,105,000
Fruits de table et oléagineux (f.) . .	8,635,000	6,188,000	19,057,000	15,258,000
Légumes secs (q. m.)	22,000	81,000	108,000	115,000
Graines à ensemencer (q. m.) . . .	49,000	65,000	62,000	99,000
Huiles de toute sorte (q. m.)	8,000	8,000	21,000	15,000
Eaux-de-vie, esprits et liqueurs (h.)	78,000	86,000	105,000	148,000
Vins (hectol.)	118,000	124,000	114,000	156,000
Sucre brut de betterave et autre (k.)	2,246,000	8,008,000	9,128,000	5,412,000
Tourteaux de graines oléagineuses (k.)	30,058,000	34,254,000	22,344,000	26,198,000
Outils et ouvrages en métaux (f.). .	4,921,000	7,163,000	9,831,000	8,489,000
Poteries et verreries (f.)	3,211,000	3,740,000	4,822,000	5,571,000
Papier, livres et gravures (f.) . . .	3,962,000	6,541,000	7,304,000	8,684,000

Parmi les produits français envoyés sur le marché britannique en 1863, nos vins figuraient pour 33,073,000 fr., nos eaux-de-vie et esprits pour 38,834,000, le beurre pour 20,264,000, les œufs pour 22,954,000, les céréales pour 21,024,000, les soies pour 26,575,000, la résine pour 19,778,000, les laines, déchets et laines vieilles pour 6,972,000 (9,442,000 en 1862), les graines à ensemencer pour 7,412,000, les tourteaux pour 4,661,000 (7,410,000 en 1862), les poils de toute sorte pour 10,640,000, le sucre brut indigène pour 5,933,000, le sucre raffiné pour 6,622,000, le sulfate de quinine pour 4,748,000, les légumes secs pour 4,871,000, les bestiaux de toute espèce pour 5,205,000, le lin teillé et les étoupes pour 4,242,000. Quant aux autres articles français, les chiffres de l'exportation ont varié entre 3 et 4 millions de francs pour les pommes de terre, la garance, la garancine, les huiles, etc.; entre 2 ½ et 3 pour le cuivre et le minerai de cuivre; entre 1 et 2 pour la parfumerie, la vannerie, les instruments de musique, les ouvrages en caoutchouc et en gutta-percha, l'or battu et filé, les viandes fraîches et salées, les peaux brutes, les bois communs, etc.; les médicaments, les meubles, les couleurs, le houblon, etc., n'ont pas atteint un million de francs.

Les articles qui alimentent le plus largement le transit et les entrepôts sont, de la part de l'Angleterre, les soies, le coton brut, des tissus de toute espèce, les châles de cachemire, les fers, etc., à destination de la Suisse, de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Italie; de la part de la France, à destination de l'Angleterre, les soies et soieries, l'orfèvrerie, la bijouterie et l'horlogerie, les étoffes de coton et de laine, les nattes et tresses de paille, l'huile d'olive, le houblon, etc., provenant de ces différentes contrées, les blés et farines, le sucre et les peaux brutes de nos entrepôts. Il faut mentionner, en outre, comme un fait exceptionnel, qui s'explique par la spéculation sur les cotons, pendant la crise, le renvoi de 2,542,000 kilogrammes de cette matière première, représentant une valeur de 9,658,000 fr. sur le marché anglais, en 1862, et de 878,000 kilogrammes, évalués à 4,215,000 fr. en 1863.

Mais écartons le transit pour ne nous occuper que des opérations de notre commerce propre avec les ports britanniques, qui se sont élevées, sous le régime du traité, de 278 millions de francs en 1859, à 592 ½ en 1863, pour les articles entrés dans notre consommation, et de 591 ½ à 799 ½ dans le même intervalle, pour l'exportation des produits français. Ces chiffres se répartissaient ainsi :

1° A l'importation en France.

	1859.	1862.	1863.	1864.
Denrées	12,208,000f	25,110,000f	33,937,000f	26,935,000f
Matières premières	249,958,000	401,006,000	475,532,000	461,970,000
Objets manufacturés	16,059,000	99,540,000	83,177,000	89,803,000
Totaux	278,225,000	525,656,000	592,646,000	578,708,000

2° A l'exportation de France.

	1859.	1862.	1863.	1864.
Produits naturels	282,201,000f	261,759,000f	333,169,000f	382,467,000f
Produits manufacturés	309,076,000	357,766,000	466,445,000	521,974,000
Totaux	591,277,000	619,525,000	799,614,000	904,441,000

La progression a été constante à l'importation, tandis qu'à l'exportation de France, elle a subi, en 1861, un recul expliqué plus haut. Dans les envois d'outre-Manche, pour la consommation française, on constate, jusqu'en 1862, un accroissement considérable sur les fils de coton et de laine, les tissus de toute espèce, les lainages principalement, les fers et autres métaux bruts et ouvrés, les machines, la houille, etc., ainsi que sur les matières premières des industries textiles. Il devait en être ainsi après l'affranchissement douanier des principales de ces matières et la levée des prohibitions sur les articles manufacturés. Mais, en 1863, l'augmentation, loin de persister sur ces articles, se change en une diminution et ne continue à progresser que sur les denrées et les matières premières.

En somme, la totalité même des envois de produits du sol et de l'industrie du Royaume-Uni se serait, d'après les états du *Board of Trade*, élevée de 119 millions de francs, en 1859, à 230 ½ en 1862, et aurait ainsi presque doublé en quatre ans, mais pour rétrograder, l'année suivante, à 216 ½ millions. Ainsi, l'industrie française n'a pas eu sérieusement à se plaindre de cette invasion tant redoutée du marché français par les produits britanniques, dont la concurrence n'a pas dépassé les proportions d'une demande très-raisonnable, qui ne s'est même pas soutenue en

1863. Le fantôme s'est évanoui. Des deux côtés de la Manche, l'habitude et les préférences, dérivant du goût national, ont conservé leur empire et exercé leur pouvoir modérateur sur les entraînements de la spéculation. Remarquons, à ce sujet, que l'excellente faïence anglaise commencé à obtenir, en France, une faveur méritée, sans que nos fabricants de porcelaine s'en alarment.

En général, ce sont les marchandises d'entrepôt et de transit, le coton, les soies de Chine, les laines coloniales, les cafés, qui ont le plus largement profité des facilités de débit que le commerce britannique a obtenues pour ses exportations sur le marché français. On peut même dire que, jusqu'à présent, les résultats du traité ont mis beaucoup plus en relief, chez nous, l'habileté mercantile et la supériorité maritime de nos voisins que leur supériorité industrielle. Londres et Liverpool tendent, en effet, de plus en plus, depuis la crise cotonnière, à devenir, pour la France elle-même, les grands marchés d'approvisionnement en produits des autres parties du monde.

La France tire de la houille et du fer de presque tous les ports à charbon de la côte nord-est de l'Angleterre, tels que Newcastle, Shields, Sunderland, Blyth, Middlesborough, Hartlepool, Seaham et Stockton, ainsi que Hull, Grimsby et Goole, dans le Yorkshire; des ports gallois de Llanelly, Cardiff et Swansea, sur le canal de Bristol; de Liverpool, dans le Lancashire, et de Glasgow et Grangemouth, en Écosse. Il est seulement à regretter que ce ne soit pas notre propre marine, mais le pavillon anglais qui bénéficie du fret des neuf dixièmes des houilles de Newcastle et des cinq huitièmes de celles de Sunderland, chargées pour France, la plupart de nos caboteurs de la Manche trouvant les ports voisins du pays de Galles plus à leur portée, pour ces chargements, que les ports éloignés du Northumberland, où les armateurs de navires d'une forte capacité auraient cependant beaucoup plus de chances de profit.

En reportant ses regards sur la marche de l'exportation française pour les ports britanniques, on trouve que l'accroissement a porté tout entier sur les produits de nos manufactures, et qu'elles ont soutenu, sans désavantage, la concurrence réputée si menaçante de l'industrie britannique.

Notre industrie lainière est une des branches dont le débouché a le plus gagné; la manufacture de Roubaix, si effrayée d'abord, une de celles qui ont le plus travaillé pour l'Angleterre. Il y a des progrès semblables à constater pour tous nos envois de vêtements confectionnés, de modes et d'articles de Paris, de gants et d'autres ouvrages en peau; de mercerie, de bronzes et de pendules, de porcelaines et de verreries, de papeterie et de livres, ainsi que de soies, de laines, nouvelles et vieilles, de lins, de garance et de garancine. L'exportation de nos soieries, en partie destinées pour les États-Unis, a été enrayée, il est vrai, par la guerre d'Amérique; mais, avec l'importation du jute, s'est naturalisée, en France, une industrie nouvelle, à laquelle le commerce de Dundee, centre principal de cette fabrication, en Écosse, a dû recourir pour satisfaire à la demande de plus en plus forte des fils de jute. Il est arrivé de même que les constructeurs d'Écosse ont dû demander à nos maîtres de forges certaines qualités de tôles et de plaques de fer, dans la fabrication desquelles la supériorité appartient aux usines françaises. Quant à notre industrie cotonnière, elle s'est trouvée garantie de tout dommage, de la part de la concurrence anglaise, par la crise cotonnière elle-même, qui a mis un frein à tout débordement excessif de cotonnades de ce côté, pendant qu'à la faveur d'une

importation croissante de machines et de fers à bon marché, toutes les branches de la filature et de la manufacture, en France, ont pu procéder au renouvellement complet de leur outillage.

L'exportation de nos eaux-de-vie n'avait d'abord progressé que lentement, comme celle de nos vins, la vente de ces deux articles, d'une importance capitale, s'étant trouvée limitée, en Angleterre, par l'approvisionnement excessif qui y avait été fait du premier en 1859 et du second en 1860, ainsi que par la consommation toujours croissante en France même. On ne change pas d'un jour à l'autre les habitudes d'un peuple, et les vins ne sont pas encore sortis, chez nos voisins, de la catégorie des boissons de luxe.

Aujourd'hui, cependant, on peut dire que les vins de France sont, avec les crus des bords du Rhin, ceux qui ont le plus profité des dégrèvements du tarif anglais. Mais, pour élargir de plus en plus cet important débouché, il convient d'étudier attentivement et de satisfaire loyalement les besoins du pays. Nos crus du Midi, convenablement préparés, mis en bouteilles et expédiés en paniers ou en caisses, autant que possible par la voie de mer, sont certainement appelés à réussir dans la Grande-Bretagne. Il conviendrait aussi que l'on ne dirigeât pas les envois exclusivement sur Londres et Liverpool; mais également sur d'autres points de l'Angleterre, les ports des comtés de Durham et de Northumberland, par exemple, où il se fait une grande consommation de vins français, bien qu'ils y arrivent encore, par l'intermédiaire de Londres, chargés d'un double fret. Enfin, il est à regretter que, jusqu'ici, le commerce des vins n'ait pas été fait, dans ce pays, par les maisons françaises et de manière à provoquer directement l'extension de la consommation. En outre, la France, pour une multitude de denrées alimentaires, est devenue, en quelque sorte, la providence de la gastronomie anglaise. L'augmentation de nos envois de beurre et d'œufs, de légumes et de fruits de toute espèce, ainsi que de poisson mariné, en témoigne. Le sucre brut de betterave aussi a formé, en 1860 notamment, un objet très-considérable de notre commerce d'exportation pour la Grande-Bretagne. De même, nos grains et farines, dans les années de bons rendements, acquièrent un grand intérêt pour la navigation française, à destination de Liverpool surtout, et des récoltes abondantes peuvent rendre à nos envois de céréales et de bestiaux l'importance qu'ils avaient en 1859 et 1860. Ce sont, toutefois, nos articles de luxe, tant en vins supérieurs ou de qualité intermédiaire, mais purs et fortement colorés, en spiritueux et en comestibles fins, qu'en objets manufacturés, auxquels une faveur croissante paraît assurée chez nos voisins, et qu'il faut considérer comme l'élément d'échange, avec eux, le plus susceptible d'un grand développement, sous le régime des dispositions libérales du traité.

(La fin au prochain numéro.)

Le gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Procès-verbal de la séance du 4 novembre 1865.

Le samedi 4 novembre 1865, la Société de statistique de Paris s'est réunie dans le nouveau local de ses séances (mairie du 4ᵉ arrondissement, 20, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie), sous la présidence de M. Victor Fouché, conseiller à la Cour de cassation.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le secrétaire propose la candidature au titre de membre titulaire de la Société, de MM. le docteur Lunier, inspecteur général du service des aliénés, le docteur Pondevaux, Bomier, rédacteur au ministère de la maison de l'Empereur, et Boutmy, homme de lettres.

Conformément à son règlement, la Société renvoie la nomination à sa plus prochaine séance.

M. Loua donne lecture d'un mémoire sur l'application aux hôpitaux de Paris d'une nouvelle formule de détermination de la mortalité dans ces établissements.

Cette lecture provoque les observations ci-après de M. le président :

« Les différences de mortalité dans les hôpitaux de Paris ne sauraient s'expliquer entièrement ni par l'infériorité des conditions hygiéniques de quelques-uns de ces établissements, ni par l'habileté plus ou moins grande des membres du service médical attaché à chacun d'eux. Pour en connaître les véritables causes, il serait préalablement nécessaire de savoir comment les malades sont répartis dans les divers hôpitaux par le bureau central d'admission. Selon, en effet, que certains hôpitaux sont plus ou moins encombrés, ou momentanément ou habituellement, on dirige sur eux les malades dangereusement ou légèrement atteints, c'est-à-dire ceux dont le traitement doit durer plus ou moins longtemps. De là une mortalité plus ou moins élevée. Il faudrait pouvoir tenir compte également des conditions hygiéniques ordinaires des populations ouvrières que comprend la circonscription de chaque maison hospitalière. Si ces conditions sont défavorables, il est évident que les maladies seront graves et les chances de guérison corrélativement faibles. Maintenant il est incontestable que les conditions hygiéniques propres aux divers établissements, particulièrement au point de vue de l'exposition de l'édifice, puis de la dimension des salles et par conséquence du cube d'air affecté à chaque malade, enfin de la ventilation, doivent exercer une notable influence sur la mortalité. Un travail de la nature de celui qui vient d'être lu n'en a pas moins son utilité, en ce sens qu'il signale à

l'administration les hôpitaux plus ou moins favorisés en ce qui concerne la guérison de leurs malades, et qu'elle est ainsi appelée à rechercher les causes des différences que mettent en relief ses propres publications.»

«Et d'abord, répond M. Loua, mon travail n'est pas l'œuvre d'un médecin, mais bien d'un statisticien opérant sur les documents qu'il recueille dans les publications officielles; j'ai dû, en conséquence, m'en tenir aux faits, sans me préoccuper des causes, que l'administration de l'Assistance publique est seule en mesure de rechercher efficacement. Je ferai remarquer en outre que mon travail avait surtout pour objet l'application d'une méthode particulière de calcul qui permet, seule, d'obtenir des résultats comparables.»

A la suite de ces observations, M. le secrétaire donne lecture, en l'absence de l'auteur, d'un premier mémoire de M. le docteur Boudin sur la statistique des coups de foudre mortels.

Au sujet de cette lecture, quelques membres expriment l'opinion que les observations réunies par l'auteur, quoique déjà nombreuses et pleines d'intérêt, ne sont point encore suffisantes pour justifier des conclusions définitives sur certains phénomènes de fulguration. Ils craignent, en outre, que plusieurs de ces observations, empruntées aux journaux (qui, comme on sait, ont une tendance naturelle à amplifier, à dramatiser les accidents de toute nature qui leur sont communiqués), n'aient pas le caractère d'authenticité qu'exigent de semblables recherches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal de la séance du 2 décembre 1865.

Le 2 décembre 1865, la Société de statistique s'est réunie sous la présidence de M. Millot.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Sur la proposition de M. le secrétaire, la Société confère le titre de membre titulaire aux personnes ci-après, dont la candidature avait été posée dans la séance précédente :

MM. le docteur Lunier, inspecteur général des établissements d'aliénés et du service médical des prisons; le docteur Pondevaux; Bomier, rédacteur au ministère de la maison de l'Empereur; Boutmy, homme de lettres.

M. Millot donne lecture de trois notes : la première sur les contributions générales et les taxes locales comparées à Paris et dans l'ensemble de la France; la seconde sur le commerce comparé de Paris et de l'ensemble du pays; la troisième sur le commerce comparé de la France et de l'Angleterre.

A l'occasion de cette dernière note, M. Wolowski, qui est de retour d'un récent voyage en Angleterre, où il est allé étudier l'organisation des banques dans ce pays, donne sur cette organisation, et notamment sur les opérations de la chambre de liquidation (*clearing house*), d'intéressants détails.

M. le docteur Bertillon lit la première partie d'un mémoire sur la construction des tables de mortalité.

La séance est levée à la suite de cette communication.

II.

Influence de la détention sur la mortalité.

Les diverses administrations publiques, dans les documents qu'elles publient, les savants eux-mêmes, ne sont pas d'accord sur la manière de déterminer la mortalité dans les établissements à population variable, comme les hôpitaux, hospices, asiles d'enfants ou d'aliénés, prisons, etc.

Dans les publications du ministère de l'intérieur relatives aux établissements de bienfaisance, on évalue cette mortalité, en divisant les décès de chaque année par les existences constatées; dans les statistiques officielles des établissements pénitentiaires, on l'obtient en divisant les décès annuels par l'effectif moyen présent. L'administration de l'Assistance publique de Paris (*Compte moral et administratif*) se borne à rapprocher les décès annuels des sorties.

En Angleterre, on les rapporte aux entrées.

Peut-être même existe-t-il encore d'autres modes d'évaluation.

Sans contester ce que ces divers procédés peuvent avoir de bon, il nous paraît indispensable d'en connaître la vraie signification. Il est certain, en effet, que chacune de ces formules donne lieu à des résultats différents, et qu'on aurait le plus grand tort de comparer la mortalité des établissements dont nous venons de parler, telle qu'elle est indiquée dans les publications spéciales, avec celle de la population ordinaire.

Nous avons donc cherché à nous rendre compte de ce qu'on doit entendre par la mortalité des établissements à population variable, et nous avons exposé dans un mémoire précédent une méthode qui nous a permis d'affirmer :

1° Que la seule mortalité comparable est celle qui affecte une journée de présence;

2° Que la mortalité qui résulte de la division des décès par les existences est égale à la mortalité d'un jour multipliée par la durée moyenne annuelle du séjour dans l'établissement que l'on considère;

3° Enfin, que la mortalité déduite de la division des décès par la population moyenne, est égale à la mortalité d'un jour multipliée par les 365 jours de l'année.

Nous avons dû, en conséquence, rejeter, comme entaché d'erreur, le procédé adopté par l'Assistance publique de Paris, ou par quelques statisticiens anglais.

Pour faire comprendre notre méthode, nous l'avons appliquée à un exemple particulier. De là notre premier article sur la *mortalité comparée* des hôpitaux de Paris.

Il nous paraît utile de poursuivre ces investigations, que nous comptons étendre encore, et nous leur avons donné cette fois pour objet les établissements pénitentiaires, dont le mouvement annuel est indiqué, avec de nombreux et intéressants détails, dans une publication annuelle du ministère de l'intérieur.

Nous étudierons successivement, au point de vue spécial qui nous occupe :

1° Les maisons centrales;

2° Les bagnes;

3° Les établissements d'éducation correctionnelle;

4° Les prisons de Paris;

5° Les prisons des départements.

I. MORTALITÉ DES MAISONS CENTRALES.

En 1848, il existait 21 maisons centrales affectées aux hommes condamnés à la réclusion, et aux femmes condamnées soit à la réclusion, soit aux travaux forcés. Aujourd'hui, le nombre de ces établissements, qui s'était élevé jusqu'à 27, est descendu à 26, par suite du classement parmi les monuments historiques de l'antique abbaye de Saint-Michel.

Comme il n'entre pas dans notre plan d'étudier dans toutes ses parties le mouvement de chacun de ces établissements, nous nous bornerons à en faire connaître les résultats généraux. Ils se trouvent consignés dans le tableau ci-dessous, qui récapitule pour trois périodes de quatre années les variations que la population des maisons centrales a éprouvées depuis 1852 jusqu'à 1863, c'est-à-dire pendant une période de 12 ans.

	Présents au 1er janvier.	Entrées.	Décès.	Sortis par libération, grâce ou transfèrement.	Total des sorties.	Présents au 31 décembre.	Existences.
1852-1855	64,886	37,041	4,373	30,159	34,532	67,395	101,927
1856-1859	72,006	36,870	4,503	32,030	36,533	72,343	108,876
1860-1863	68,082	30,257	3,505	28,849	32,354	65,985	98,339
Total du sexe masculin	204,974	104,168	12,381	91,038	103,419	205,723	309,142
1852-1855	16,196	8,642	1,146	6,176	7,322	17,516	24,838
1856-1859	19,617	8,799	1,209	7,738	8,947	19,469	28,416
1860-1863	17,485	6,367	899	6,347	7,246	16,606	23,852
Total du sexe féminin	53,298	23,808	3,254	20,261	23,515	53,591	77,106
1852-1855	81,082	45,683	5,519	36,335	41,854	84,911	126,765
1856-1859	91,623	45,669	5,712	39,768	45,480	91,812	137,292
1860-1863	85,567	36,624	4,404	35,196	39,600	82,591	122,191
Total des deux sexes	258,272	127,976	15,635	111,299	126,934	259,314	386,248

Celà fait pour 100 existences :

		Présents au 1er janvier.	Entrées.	Décès.	Sortis par libération, grâce ou transfèrement.	Total des sorties.	Présents au 31 décembre.
Sexe masculin.	1852-1855	63.66	36.34	4.29	29.59	33.88	66.12
	1856-1859	66.13	33.87	4.14	29.41	33.55	66.45
	1860-1863	69.23	30.77	3.56	29.34	32.90	67.10
	1852-1863	66.29	33.71	4.01	29.45	33.46	66.54
Sexe féminin.	1852-1855	65.21	34.79	4.62	24.86	29.48	70.52
	1856-1859	71.10	28.90	4.25	27.24	31.49	68.51
	1860-1863	73.31	26.69	3.77	26.61	30.38	69.62
	1852-1863	69.12	30.88	4.22	26.28	30.50	69.50
Les deux sexes.	1852-1855	63.96	36.04	4.35	28.67	33.02	66.98
	1856-1859	66.74	33.26	4.16	28.97	33.13	66.87
	1860-1863	70.03	29.97	3.60	28.81	32.41	67.59
	1852-1863	66.87	33.13	4.05	28.81	32.86	67.14
		100.00		32.86		100.00	

Si l'on compare les trois périodes sans tenir compte de la différence des sexes, on trouve que l'effectif des maisons centrales au 1er janvier de chaque année va en augmentant, bien que les entrées diminuent et que les sorties soient à peu près stationnaires. Ce fait ne peut s'expliquer que par une augmentation correspondante

dans la durée moyenne de la détention. Quant aux décès, leur diminution est, comme on peut le voir, très-marquée, principalement entre la seconde et la troisième période.

Si l'on compare les sexes, on constate que c'est le sexe féminin qui présente à la fois la durée moyenne de détention la plus prolongée et le plus fort coefficient de mortalité.

Les mouvements qui se sont produits pour l'ensemble des détenus, se reproduisent d'ailleurs, et dans le même sens, pour chaque sexe en particulier.

La mortalité, calculée comme nous venons de le faire, est de 4 p. 100 environ. Mais, d'après la signification précise que nous avons donnée à ce terme, elle dépend essentiellement de la durée moyenne de la détention pendant l'année, puisqu'elle est égale à la chance mortuaire d'une journée de détention multipliée par la durée moyenne annuelle de cette détention. On conçoit dès lors que la mortalité d'un jour pourrait être la même, et la mortalité effective (qui résulte de la comparaison des décès avec les existences), augmenter ou décroître, en même temps que la durée moyenne du séjour; par conséquent, elle n'est comparable qu'à la condition de l'égalité dans la durée de la détention.

Dans la statistique des prisons que nous avons sous les yeux, on a procédé autrement pour calculer la mortalité : on a divisé les décès par la population moyenne; mais sans s'apercevoir qu'on attribuait aux détenus, *pendant toute l'année*, une mortalité à laquelle ils ne sont exposés que pendant la durée même de leur détention, puisque, une fois sortis, ils ne sont soumis qu'aux chances mortuaires qui affectent la population générale.

Il n'est donc possible d'établir de comparaisons directes entre la mortalité des maisons centrales et celle des autres établissements, ou de la population totale du pays, qu'en rapportant les décès aux journées de présence, ce qui donne la chance mortuaire moyenne d'une journée. Cette chance une fois établie, on obtient le coefficient mortuaire relatif à la durée du séjour, en la multipliant par cette durée, et le coefficient relatif à l'année tout entière, en la multipliant par les 365 jours dont elle se compose.

Quant à la durée du séjour elle-même, elle s'obtient indifféremment, en divisant soit les journées de présence par les existences, soit la mortalité relative à la durée du séjour, par la mortalité d'un jour.

Nous avons résumé tous ces calculs dans le tableau qui suit :

		Décès.	Existences.	Journées de détention.	Mortalité d'un jour.	Mortalité effective p. 100.	Mortalité moyenne.	Durée du séjour.
Sexe masculin.	1852-1855. .	4,373	101,927	24,257,836	0.000180	4.29	6.58	238 j.
	1856-1859. .	4,503	108,876	26,525,330	0.000170	4.14	6.20	244
	1860-1863. .	3,505	98,339	24,547,025	0.000143	3.56	5.21	249
	1852-1863. .	12,381	309,142	75,330,191	0.000164	4.01	6	244
Sexe féminin.	1852-1855. .	1,146	24,838	6,178,075	0.000185	4.62	6.77	249
	1856-1859. .	1,209	28,416	7,147,118	0.000169	4.25	6.17	252
	1860-1863. .	899	23,852	6,269,503	0.000143	3.77	5.23	263
	1852-1863 .	3,254	77,106	19,594,696	0.000166	4.22	6.06	254
Les deux sexes.	1852-1855. .	5,519	126,765	30,435,911	0.000181	4.35	6.62	240
	1856-1859. .	5,712	137,292	33,672,448	0.000170	4.16	6.19	245
	1860-1863. .	4,404	122,191	30,816,528	0.000143	3.60	5.22	252
	1852-1863. .	15,635	386,248	94,924,887	0.000165	4.05	6.01	246

Nous n'avons pas à revenir sur la mortalité effective des détenus; mais si nous considérons le taux mortuaire afférent à une journée de détention, nous trouvons que la mortalité ainsi calculée a éprouvé une diminution sensible, principalement entre les deux dernières périodes, et, en comparant les sexes, on voit que, si, dans la première période, c'est la mortalité du sexe féminin qui l'emporte, elle est inférieure dans la seconde, et égale à l'autre dans la troisième. Sans des circonstances particulières, parmi lesquelles nous citerons une épidémie de choléra qui a décimé la maison d'*Aniane*, exclusivement affectée aux femmes, il y a lieu de croire que, dans ces maisons, comme dans la population générale, le sexe féminin devrait avoir une mortalité inférieure à celle de l'autre sexe. Dans tous les cas, les différences que présentent les deux sexes, relativement aux chances mortuaires d'un jour, sont beaucoup moins considérables que celles qu'on a constatées dans leur mortalité effective. C'est qu'ici, nous le répétons, il entre un élément de plus : la durée moyenne de la détention. Or, il est facile de voir, dans le tableau qui précède, que cette durée est plus grande pour le sexe féminin.

Pour les deux sexes, d'ailleurs, ainsi que pour chaque sexe en particulier, la moyenne annuelle de la détention va en s'accroissant; toutefois, les chances mortuaires ont tellement diminué que, malgré cet accroissement, il y a eu diminution dans la mortalité effective.

Nous venons d'établir quelles sont, dans les maisons centrales, les chances de mortalité afférentes à une journée de détention; il est intéressant de les comparer à celles de la population libre.

Mortalité d'un jour.

Périodes.	Maisons centrales.	Population libre.	Rapport des 2 mortalités.
—	—	—	—
1852-1855.	0.000181	0.000068	2.7
1856-1859.	0.000170	0.000066	2.6
1860-1863.	0.000143	0.000061	2.3

Il résulte de ces nombres que la mortalité a diminué à la fois dans ces maisons et dans la population libre.

Mais, si l'on considère les rapports inscrits dans la troisième colonne, on constate que la mortalité des maisons centrales, après avoir été 2.7 fois plus grande que celle de la population générale, n'est plus, dans la dernière période, que 2.3 fois plus élevée. On pourrait presque dire, en forçant un peu les rapports, que la mortalité des maisons centrales, après avoir été le triple de la mortalité ordinaire, n'en est plus que le double.

Cette conséquence est d'une importance extrême, car elle prouve que la diminution de mortalité des maisons centrales (mortalité encore bien considérable sans doute) doit être attribuée à des causes spéciales se rattachant aux améliorations de tout genre, dont leur régime a été l'objet.

Si, dans la comparaison de la population libre et de la population détenue, il est possible à certains égards de négliger sans inconvénient la considération de l'âge, il est absolument indispensable d'en tenir compte dès qu'on se propose d'apprécier exactement l'aggravation de mortalité résultant du fait de la détention.

On sait que les détenus ne sont admis dans les maisons centrales qu'à partir de l'âge de 16 ans. Sous la réserve des différences dépendant de l'inégalité de proportion, pour chaque âge au-dessus de 16 ans, entre la population détenue et la

population libre, c'est à la mortalité de la population libre au-dessus de 16 ans que la mortalité des maisons centrales est réellement comparable. Or, il résulte des lois de la population que si, pour les trois périodes que nous examinons, la mortalité d'un jour applicable à tous les âges de la vie est de 0.000065, celle qui convient à la population adulte, c'est-à-dire de plus de 16 ans, n'est que de 0.000058.

Pour la même période, la mortalité des maisons centrales s'est élevée à 0.000165. Cette mortalité est dès lors 2.9 fois, soit 3 fois plus considérable que celle de la population ordinaire.

La mortalité, telle que nous venons de l'exprimer, est un chiffre complexe qui dépend à la fois du nombre des maladies et de leur gravité propre. La statistique que nous analysons permet, dans une certaine mesure, d'aborder le problème par ce côté intéressant.

Il suffit pour cela de comparer les entrées à l'infirmerie à l'effectif présent des prisons, d'examiner quelle est la proportion des jours de maladie aux jours de détention. Les proportions ainsi obtenues font connaître la *morbilité* annuelle des prisonniers, et la gravité des affections se mesure en rapportant les décès aux journées de maladie.

Voici d'abord quel est, pour toutes les maisons centrales réunies, et pour chacune des périodes que nous avons étudiées, le nombre des détenus entrés à l'infirmerie et celui des journées qu'ils y ont passées. Les existences à la prison et les journées de détention se trouvent dans un tableau précédent :

Périodes.	Sexe masculin.		Sexe féminin.		Les deux sexes.	
	Entrés à l'infirmerie.	Journées de maladie.	Entrées à l'infirmerie.	Journées de maladie.	Entrés à l'infirmerie.	Journées de maladie.
1852-1855.	60,087	1,288,871	17,064	436,751	77,151	1,725,622
1856-1859.	62,045	1,399,172	16,750	440,994	78,995	1,840,166
1860-1863.	53,857	1,261,649	12,587	385,004	66,444	1,646,653
Totaux.	175,989	3,949,692	46,401	1,262,749	222,590	5,212,441

Si l'on fait les comparaisons dont il vient d'être parlé, pour les deux sexes réunis et par périodes, on obtient les rapports ci-dessous :

Périodes.	Proportion par 100 détenus existants des entrées à l'infirmerie.	Journées de maladie par 100 jours de détention.	Durée de la maladie.	Mortalité d'un jour de maladie.	Mortalité d'un jour de détention.
1852-1855.	64	5.67	22 jours	0.003198	0.000181
1856-1859.	57	5.46	23 —	0.003104	0.000170
1860-1863.	54	5.34	25 —	0.002674	0.000143
1852-1863.	58	5.49	23 jours	0.003000	0.000165

Les résultats de ce tableau sont très-clairs : ils prouvent que le nombre des malades n'a cessé de diminuer. Une diminution, quoique un peu moindre, s'est également produite dans celui des journées de maladie. Mais, s'il y a moins de malades aujourd'hui, leur maladie se prolonge de quelques jours de plus; il est vrai qu'en même temps leur gravité diminue. La mortalité d'un jour de maladie descend, en effet, de 0.0032 à 0.0027.

En combinant la durée du séjour avec la mortalité d'un jour de maladie, on obtient, comme représentant la mortalité effective pour 100 malades, les termes successifs : 7.03, 7.14 et 6.68; moyenne 6.90.

Ainsi l'amélioration a été tellement marquée dans la dernière période que, malgré une augmentation sensible dans le séjour, il y a eu diminution. marquée dans le coefficient de mortalité.

Par sexe et pour les trois périodes réunies, on obtient les rapports suivants :

	Proportion par 100 détenus des entrées à l'infirmerie.	Jours de maladie par 100 jours de présence.	Durée de la maladie.	Mortalité d'un jour de maladie.	Mortalité d'un jour de présence.
Sexe masculin.	57	5.24	22 j.	0.003135	0.000164
Sexe féminin	60	6.44	27	0.002578	0.000166
Les deux sexes	58	5.49	23 j.	0.003000	0.000165

On voit qu'en général les maladies des femmes sont plus nombreuses et de plus longue durée que celles de l'autre sexe; mais elles sont en même temps moins graves. Il en résulte que, s'il y avait égalité dans le nombre des maladies, c'est le sexe féminin qui aurait le moindre coefficient de mortalité. L'inégalité de ce nombre lui attribue, au contraire, comme on peut le voir à la dernière colonne, un léger excédant de mortalité pour un nombre égal de journées de détention.

II. MORTALITÉ DES BAGNES.

Il a été établi plus haut que le seul moyen rationnel de comparer à la mortalité générale la mortalité des établissements à population variable consiste à rapporter, de part et d'autre, les décès relevés dans l'année au total des journées de présence.

Nous avons appliqué cette méthode aux *bagnes* pour toutes les années que nous avons pu étudier, et voici, par périodes, le résultat de nos calculs :

Décès correspondant à 1 jour de présence.

Périodes.	Bagnes.	Population libre.	Rapport des 2 mortalités.
1843-1847	0.000102	0.000063	1.6
1848-1852	0.000130	0.000065	2
1853-1857	0.000183	0.000067	2.7
1858-1861	0.000192	0.000065	1.7
Moyenne. . . .	0.000132	0.000065	2

Il résulte de cette comparaison que, dans toutes les périodes, la mortalité des bagnes a été constamment supérieure, et du double en moyenne, à celle de la population libre.

Pour la dernière période, elle n'a dépassé que de 1.7 fois la mortalité générale; cette proportion s'élèverait peut-être au double, si l'on rapportait, des deux côtés, les décès à la population adulte.

On voit que les bagnes sont, à cet égard, dans une situation plus favorable que les maisons centrales, la mortalité de ces dernières étant, d'après nos calculs, près de 3 fois plus considérable que celle de la population adulte libre.

III. ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

Jusqu'en 1789, les détenus de tout âge, de tout sexe, de toute catégorie, avaient été confondus dans les prisons. Il n'existait pour les jeunes détenus ni maison spéciale, ni quartier séparé. Aujourd'hui on compte, en France, 58 établissements

affectés à l'éducation correctionnelle des jeunes détenus des deux sexes, 29 pour les garçons, 24 pour les filles, et 5 mixtes. 10 de ces établissements appartiennent à l'État, dont 6 réservés aux garçons, 3 aux filles, et 1 établissement mixte. Les établissements privés comprennent 25 colonies agricoles pour les garçons et 21 maisons religieuses pour les jeunes filles. Le mouvement annuel de la population de ces établissements est résumé, pour les deux sexes réunis, et par périodes de 4 ans, dans le tableau suivant :

Périodes.	Population au 1er janvier.	Entrées.	Sorties. Décès.	Sorties. Autres sorties.	Sorties. Total.	Population au 31 décembre.	Existences.	Jours de présence.
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1852-1855	28,923	16,991	1,107	11,673	12,780	33,134	45,914	11,254,738
1856-1859	38,808	12,228	1,286	11,839	13,125	37,911	51,036	13,856,270
1860-1863	33,910	13,674	807	13,624	14,431	33,153	47,584	12,129,969
1852-1863	101,641	42,893	3,200	37,136	40,336	104,198	144,534	37,240,977

On conclut de ce tableau que, pour 100 existences, il y a eu relativement aux entrées :

Périodes.	Présents au 1er janvier.	Admis dans l'année.
—	—	—
1852-1855	63.00	37.00
1856-1859	76.04	23.96
1860-1863	71.26	28.74
Moyenne	70.33	29.67
	100.00	

et relativement aux sorties :

Périodes.	Décès.	Autres sorties.	Sorties.	Présents au 31 décembre.
—	—	—	—	—
1852-1855 . . .	2.41	25.43	27.84	72.16
1856-1859 . . .	2.52	23.20	25.72	74.28
1860-1863 . . .	1.70	28.63	30.33	69.67
Moyenne . . .	2.21	25.70	27.91	72.09
	27.91		100.00	

Il résulte de ces rapports, qu'après avoir subi un accroissement notable dans la seconde période, la durée annuelle de la détention est entrée, pendant la dernière, dans une voie de diminution; quant à la *mortalité effective*, on constate que c'est dans la troisième période qu'elle atteint son minimum.

Mais pour se rendre mieux compte de ces faits, il est nécessaire de calculer directement les chances ordinaires de la mortalité de ces détenus, ainsi que la moyenne annuelle de leur séjour.

Périodes.	Décès.	Existences.	Journées de détention.	Mortalité d'un jour.	Mortalité effective durant tout le séjour.	Mortalité moyenne.	Durée moyenne du séjour.
—	—	—	—	—	—	—	—
1852-1855	1,107	45,914	11,254,738	0.000098	2.41	3.58	245 j.
1856-1859	1,286	51,036	13,856,270	0.000093	2.52	3.47	271
1860-1863	807	47,584	12,129,969	0.000067	1.70	2.45	255
Totaux et moyennes.	3,200	144,534	37,240,977	0.000086	2.21	3.14	257 j.

Les rapports qui précèdent montrent clairement que, si la mortalité effective des jeunes détenus s'est élevée pendant la seconde période, le fait ne doit être attribué qu'à une augmentation sensible dans la durée de la détention. En fait, les chances

mortuaires afférentes à une journée de détention n'ont cessé de diminuer, bien que cette diminution n'ait été très-notable que dans la période la plus rapprochée.

La chance mortuaire d'un jour qui, pour l'ensemble des 12 années, est, dans les maisons centrales, de 0.000165, n'est que de 0.000086 pour les jeunes détenus, c'est-à-dire d'un peu plus de la moitié.

Pour la population générale, on a vu que ce coefficient est de 0.000065. Il y a donc, pour les jeunes détenus, une aggravation de la mortalité, résultant de leur détention.

Mais cette aggravation s'est atténuée à chaque période, comme on peut le voir par les rapports suivants :

Périodes.	Mortalité des jeunes détenus.	Mortalité générale.	Rapport des 2 mortalités.
1852-1855	0.000098	0.000068	1.44
1856-1859	0.000093	0.000066	1.40
1860-1863	0.000067	0.000061	1.10
1852-1863	0.000086	0.000065	1.32

On peut donc affirmer que la mortalité des jeunes détenus a diminué plus rapidement que dans la population libre. Cette diminution a été le résultat des améliorations apportées au service.

Dans ce qui précède, on a comparé la mortalité des jeunes détenus à la mortalité générale d'une population de tout âge; pour se rendre compte, d'une manière aussi approchée que possible, de l'influence de la détention, il y a lieu de ne tenir compte, dans la population générale, que des individus de 5 à 16 ans.

Pour cette population, la mortalité moyenne n'est que de 0.85 pour 100 hommes, et la chance mortuaire d'un jour de 0.000025. Il en résulte que la mortalité des jeunes détenus, qui est, pour la même période, de 0.000086, s'élève, par rapport à l'autre, à 3.44, c'est-à-dire est plus de 3 fois plus considérable. A cet égard, la situation est plus défavorable que celle des maisons centrales, qui, comme on l'a vu, n'ont pas tout à fait une mortalité triple de celle de la population libre correspondante.

IV. PRISONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

L'importance des prisons de la Seine, et l'intérêt qui s'attache aux divers modes de détention employés dans ce département, nous ont engagé à les comprendre, avec quelques développements, dans cette étude.

La publication du ministère de l'intérieur leur a d'ailleurs affecté des états spéciaux, qui reproduisent quelques-unes des divisions adoptées pour la statistique des maisons centrales.

Ces prisons sont au nombre de 8, non compris la maison centrale d'éducation correctionnelle des jeunes détenus qui figure au nombre des établissements étudiés dans le paragraphe précédent. 4 sont exclusivement destinées aux hommes, ce sont : Mazas, maison d'arrêt; le dépôt des condamnés, les Madelonnettes et Sainte-Pélagie, maison d'arrêt et de correction. Une seule, Saint-Lazare, maison d'arrêt et de correction, est réservée aux femmes. Les 3 autres contiennent les deux sexes, ce sont : la Conciergerie, maison de justice; Saint-Denis, maison de répression pour les détenus par mesure administrative; et Clichy, prison pour dettes.

Voici quel a été le mouvement moyen annuel de ces prisons, prises dans leur ensemble, pour trois périodes de quatre années[1].

Périodes.	Présents au 1er janvier.	Entrées.	Décès.	Autres sorties.	Total des sorties.	Présents au 31 décemb.	Existences.	Journées de détention.
1852-1855 . .	18,363	106,324	1,740	104,475	106,215	18,472	124,687	6,794,442
1856-1859 . .	19,378	111,280	1,973	109,422	111,395	19,263	130,658	6,928,940
1860-1863 . .	19,926	127,386	1,967	125,546	127,513	19,799	147,312	7,221,895
Totaux . . .	57,667	344,990	5,680	339,443	345,123	57,534	402,657	20,945,277

On en déduit, pour 100 existences, les rapports ci-après:

Périodes.	A l'entrée.		A la sortie.			
	Présents au 1er janvier.	Entrées.	Décès.	Autres sorties.	Total des sorties.	Présents au 31 décembre.
1852-1855 . .	14.73	85.27	1.39	83.79	85.18	14.82
1856-1859 . .	14.83	85.17	1.51	83.74	85.25	14.75
1860-1863 . .	13.53	86.47	1.33	85.23	86.56	13.44
1852-1863 . .	14.32	85.68	1.41	84.30	85.71	14.29
	100.00		85.71		100.00	

On remarquera combien est faible la mortalité effective des détenus de la Seine, comparativement à celle que nous avons trouvée pour les bagnes, les maisons centrales, et même pour les établissements d'éducation correctionnelle; mais le fait ne doit être attribué, comme nous allons le montrer à l'instant, qu'à la faible durée relative de leur détention.

Périodes.	Mortalité d'un jour.	Mortalité effective.	Mortalité moyenne.	Durée moyenne de la détention.
1852-1855 . .	0.000256	1.39	9.34	55 jours
1856-1859 . .	0.000285	1.51	10.60	53 —
1860-1863 . .	0.000273	1.33	9.96	49 —
Moyenne . .	0.000271	1.41	9.89	52 jours

Il résulte de ces rapports que la durée de la détention dans les prisons de la Seine est d'environ 52 jours, et qu'elle a une tendance à diminuer.

Quant à la mortalité, quelle que soit la manière dont on l'apprécie, on voit qu'après s'être accrue dans la seconde période, elle est actuellement en voie de diminution.

Si l'on considère les chances mortuaires d'une journée de détention, on est vraiment surpris de l'élévation de leur chiffre. Jusqu'ici, ni les bagnes, ni les maisons centrales, ni les établissements de correction de la jeunesse, n'avaient atteint un pareil taux.

Cette mortalité est 4.5 fois plus considérable que celle de la population adulte libre, et 4 fois plus grande que celle de la population libre de tous les âges.

Si on la compare avec celle de la population libre du département de la Seine, on obtient les rapports suivants:

Périodes.	Prisons de la Seine.	Population libre de la Seine.	Rapport des 2 mortalités.
1852-1855 . .	0.000256	0.000085	3.01
1856-1859 . .	0.000285	0.000074	3.84
1860-1863 . .	0.000273	0.000070	3.90
Moyenne . .	0.000271	0.000076	3.56

1. Non compris les dépôts de sûreté et les soldats de passage.

Ainsi les chances de mort des prisons sont encore 3.5 fois plus nombreuses que celles de la population totale du département, et contrairement à ce qu'on a vu, en parlant des maisons centrales et autres établissements pénitentiaires, la mortalité a diminué moins rapidement dans ces prisons que dans le département entier.

Cette mortalité excessive est-elle applicable à toutes les prisons, ou leurs conditions, à ce point de vue, sont-elles différentes? C'est ce qu'il nous reste à examiner en limitant nos recherches aux résultats moyens des 4 dernières années.

Le mouvement de ces prisons se résume comme il suit :

Période 1860-1863.

	Présents au 1er janvier.	Entrées.	Décès.	Sorties de toute nature.	Présents au 31 décembre.	Existences.	Journées de détention.
Mazas (maison d'arrêt cellulaire)	4,192	35,655	54	35,643	4,204	39,847	1,548,241
Dépôt des condamnés (la Roquette)	1,775	8,020	75	8,005	1,790	9,795	611,954
Maison de justice (Conciergerie).	465	15,617	6	15,601	481	16,082	166,382
Saint-Lazare (maison d'arrêt et de correction). .	4,715	31,081	247	31,203	4,593	35,796	1,745,413
Madelonnettes (*Idem*)	2,038	9,244	80	9,295	1,987	11,282	739,597
Sainte-Pélagie (*Idem*)	2,513	19,651	70	19,709	2,455	22,164	913,219
Saint-Denis (maison de répression).	3,669	5,538	1,433	5,353	3,854	9,207	1,290,764
Clichy (prison pour dettes)	559	2,580	2	2,614	525	3,139	206,325
Total	19,926	127,386	1,967	127,423	19,889	147,312	7,221,895

Mouvement proportionnel pour 100 existences.

	A l'entrée.		A la sortie.			
Mazas	10.52	89.48	0.14	89.31	89.45	10.55
La Roquette	18.12	81.88	0.77	80.96	81.73	18.27
La Conciergerie . . .	2.89	97.11	0.04	96.97	97.01	2.99
Saint-Lazare.	13.17	86.83	0.69	86.47	87.16	12.84
Les Madelonnettes. .	18.06	81.94	0.71	81.68	82.39	17.61
Sainte-Pélagie. . . .	11.34	88.66	0.32	88.60	88.92	11.08
Saint-Denis	39.85	60.15	15.56	42.58	58.14	41.86
Clichy	17.81	82.19	0.06	83.22	83.28	16.72
Moyenne . . .	13.53	86.47	1.33	85.17	86.50	13.50
	100.00		86.50		100.00	

Les chiffres qui précèdent suffisent pour donner une idée de la rapidité avec laquelle s'opère le renouvellement du personnel des prisons de la Seine. Il n'y a guère que la maison de répression de Saint-Denis, dont la population soit à peu près stationnaire. Quant au coefficient mortuaire tout à fait exceptionnel de cette maison, il s'explique probablement, au moins en partie, par ce fait que son effectif se compose presque exclusivement de mendiants et de vagabonds le plus souvent infirmes et âgés.

Mais il importe de donner aux rapports de mortalité ci-dessus une forme plus précise, en rapprochant les décès de la durée de la détention.

	Mortalité d'un jour.	Mortalité effective d'après la durée du séjour.	Mortalité moyenne.	Durée moyenne de la détention.
	—	—	—	—
Mazas.	0.000035	0.14	1.28	39 j.
La Roquette	0.000123	0.77	4.49	63
La Conciergerie . .	0.000036	0.04	1.31	10
Saint-Lazare	0.000142	0.69	5.18	49
Les Madelonnettes .	0.000108	0.71	3.94	66
Sainte-Pélagie . . .	0.000077	0.32	2.81	41
Saint-Denis	0.001110	15.56	40.52	140
Clichy	0.000010	0.06	0.36	66
Les 8 prisons . .	0.000273	1.33	9.96	49 j.

C'est à Saint-Denis, maison de répression, que le séjour moyen des détenus est le plus long; viennent ensuite, par ordre d'importance, les prisons de Clichy et des Madelonnettes, le Dépôt des condamnés, Saint-Lazare et Sainte-Pélagie. Le séjour à Mazas est relativement très-court. Quant à la Conciergerie, on voit que les détenus y restent, en moyenne, dix jours; on peut donc dire qu'ils ne font qu'y passer.

Nous retrouvons ici, sous quelque forme qu'on l'apprécie, la mortalité énorme de la maison de Saint-Denis; mais il ne nous paraît pas possible, quand on connaît la nature de son personnel, de rapprocher son coefficient mortuaire de celui des autres prisons, qui ne renferment que des adultes dans la force de l'âge. On remarquera la faible mortalité de Mazas et surtout de Clichy.

En ce qui regarde cette dernière prison, on voit qu'elle se trouve dans les mêmes conditions, au point de vue de la durée moyenne de la détention, que les Madelonnettes qui, cependant, ont une mortalité 10 fois supérieure.

On comprend facilement, d'après les observations et les résultats qui précèdent, que les décès ne suffisent pas pour caractériser l'état sanitaire relatif des diverses prisons de Paris. C'est ce qui nous a engagé à chercher, pour chacune d'elles, le nombre et la gravité des maladies qui s'y produisent. Le tableau suivant résume, sur ce point, les faits essentiels.

Période 1860-1863.

	Journées de détention.	Journées de maladie.	Nombre de détenus entrés à l'hospice ou à l'infirmerie.	Proportion par 100 détenus.	Journées de maladie pour 100 journées de détention.	Durée de la maladie.	Mortalité par 1 jour de maladie.
	—	—	—	—	—	—	—
Mazas.	1,548,241	85,652	4,139	10	5.53	21 j.	0.000630
La Roquette	611,954	19,348	1,301	13	3.17	15	0.003876
La Conciergerie . .	166,382	7,870	856	5	4.73	9	9.000762
Saint-Lazare. . . .	1,745,413	412,136	12,066	34	23.61	34	0.000599
Les Madelonnettes.	739,597	36,715	2,156	19	4.96	17	2.179000
Sainte-Pélagie. . .	913,219	62,379	2,948	13	6.83	21	1.122000
Saint-Denis.	1,290,764	149,932	4,699	51	11.62	32	9.558000
Clichy	206,325	7,654	485	16	3.71	16	0.261000
Les 8 prisons . .	7,221,895	781,686	28,650	20	10.82	27 j.	0.002516

Le nombre des individus admis à l'infirmerie et aux hospices est très-différent selon les prisons. Ainsi, tandis que, sur 100 détenus présents, il en entre 51, c'est-à-dire plus de la moitié, dans la prison de Saint-Denis; à la Conciergerie, cette proportion est juste 10 fois moins considérable; à Mazas, elle l'est encore 5 fois moins, et 4 fois moins à la Roquette et à Sainte-Pélagie. Saint-Denis présente, sur ce point, des résultats tout à fait exceptionnels. A Saint-Lazare, qui vient ensuite, il entre à l'infirmerie 34 détenus pour 100, c'est-à-dire un peu plus du

tiers. Viennent ensuite, par ordre d'importance, les Madelonnettes (19) et Clichy (16).

Pour les prisons réunies, on compte 20 malades sur 100 détenus. C'est juste le cinquième.

Rapprochée du nombre de journées de détention, la proportion des journées de maladie ne suit pas toujours l'ordre précédent. Ici c'est Saint-Lazare qui occupe le premier rang, et la Roquette le dernier.

En général, on compte un peu plus de 10 journées de maladie pour 100 journées de détention. Les prisonniers sont donc malades plus de 1 jour sur 10.

Relativement à leur durée, les maladies diffèrent également suivant les prisons. Ainsi, tandis qu'elles durent 34 jours à Saint-Lazare et 32 à Saint-Denis, elles ne durent que 9 jours pour les détenus de la Conciergerie. A Mazas et à Sainte-Pélagie, la durée est de 21 jours, et elle varie de 15 à 17 pour la Roquette, Clichy et les Madelonnettes. Pour les prisons réunies, le séjour à l'infirmerie est, en moyenne, de 27 jours.

Mais ce qu'il importe d'étudier, c'est la mortalité résultant de ces maladies. Le tableau qui précède en donne la mesure, et permet de classer les prisons de la Seine comme il suit :

	Décès par 100 jours de maladie.
Maison de répression de Saint-Denis . . .	0.96
Dépôt des condamnés de la Roquette . . .	0.39
Maison d'arrêt des Madelonnettes.	0.22
Idem de Sainte-Pélagie	0.11
Maison de détention de la Conciergerie. .	0.08
Idem de Mazas.	0.06
Maison de correction de Saint-Lazare. . .	0.06
Prison pour dettes de Clichy	0.03
Moyenne	0.25

Or, il est à remarquer que la première renferme des mendiants et vagabonds détenus administrativement, les trois autres des condamnés et les deux suivantes des détenus. Quant aux deux dernières, ce sont, comme on sait, des maisons spéciales destinées, la première, aux femmes, la seconde, aux détenus pour dettes; celle-ci est, à tous égards, dans les conditions les plus favorables. Si, à Saint-Lazare, comme on l'a vu plus haut, les maladies sont à la fois les plus longues et les plus fréquentes, le tableau ci-dessus indique qu'elles n'ont qu'une faible importance au point de vue des chances de mort. Ce sont pour la plupart des maladies syphilitiques.

Les détails qui précèdent s'appliquent à l'effectif complet des prisons, sans distinction de sexe. Or, les états officiels indiquent que le quart de cet effectif appartient au sexe féminin.

La plupart des femmes sont détenues à Saint-Lazare; mais Clichy en renferme un certain nombre. Elles constituent environ le tiers du personnel de Saint-Denis. Il ne sera donc pas sans intérêt d'examiner les modifications que la différence du sexe apporte dans les résultats généraux que nous venons de présenter.

Comme pour la comparaison des prisons, nous nous contenterons des résultats de la dernière période (1860-1863).

Voici d'abord le résumé du mouvement; il sert de base à nos calculs.

	Population au 1er janvier.	Entrées.	Total des existences.	Décès.	Journées de détention.	Nombre des individus entrés à l'infirmerie.	Journées de maladie.
Sexe masculin . .	14,149	94,839	108,988	1,312	5,085,690	15,113	311,466
Sexe féminin . . .	5,777	32,547	38,324	655	2,136,205	13,537	470,220
Les 2 sexes . .	19,926	127,386	147,312	1,967	7,221,895	28,650	781,686

On en déduit les rapports suivants relatifs à la mortalité respective des deux sexes et à la durée moyenne de la détention pendant l'année.

	Mortalité d'un jour.	Mortalité afférente à la durée du séjour	Mortalité annuelle.	Durée moyenne de la détention.
Sexe masculin . .	0.000258	1.20	9.42	47 jours
Sexe féminin . . .	0.000367	1.71	13.39	56 —
Les 2 sexes . .	0.000273	1.33	9.96	49 jours

On a ici la preuve que les femmes sont soumises journellement aux plus fortes chances de mortalité. Cette mortalité s'aggrave du reste par le fait de la durée plus longue de leur détention.

Le tableau suivant exprime mieux encore leur état sanitaire.

	Proportion sur 100 détenus des entrées à l'infirmerie ou à l'hospice.	Journées de maladie par 100 jours de détention.	Durée de la maladie.	Mortalité par 100 jours de maladie.
Sexe masculin . .	14	6.12	21 j.	0.42
Sexe féminin . . .	35	22.01	35	0.14
Les 2 sexes . .	20	10.82	27 j.	0.25

D'après ces données, pour un effectif égal, il entre à l'infirmerie 2.5 fois plus de femmes que d'hommes. Pour 100 journées de détention, cette disproportion est plus grande encore, puisque les femmes en comptent plus de 3 fois plus que les hommes à l'infirmerie. Leurs maladies sont également de plus longue durée; mais en revanche, ces maladies sont bien moins souvent mortelles, leur coefficient de mortalité pour 100 jours d'infirmerie étant le tiers de celui des hommes. Au surplus, ce résultat est logique; car s'il y avait eu égalité sous ce rapport entre les deux sexes, les femmes étant exposées 3 fois plus et au delà que les hommes à être malades, leur mortalité serait 3 fois plus considérable. Or, on peut voir, en rapprochant les nombres 367 et 258 qui expriment ces mortalités respectives, qu'elle ne l'est que $1\frac{1}{2}$ fois, et même un peu moins : 1.42.

Il résulte de ces observations que c'est à la fréquence des maladies que les femmes doivent, dans les prisons, leur plus fort coefficient mortuaire. Cette conclusion mérite l'attention, car elle montre que s'il y avait parité, sous ce rapport, entre les deux sexes, et c'est ce qui arrive à peu près dans la population libre, la femme captive serait, au point de vue de la mortalité, mieux partagée que l'homme. On sait que toutes les tables de population confirment ce fait important.

V. PRISONS DÉPARTEMENTALES.

Quoique ces prisons aient été annoncées comme devant figurer dans le cadre de cette étude, nous avons cru devoir, après réflexion, ne pas les y comprendre. Le séjour dans le plus grand nombre est de trop courte durée, en effet, pour que

les renseignements fournis sur l'état sanitaire puissent donner lieu à des observations concluantes au sujet de l'influence de la détention sur les maladies qui atteignent les détenus. La plupart sont, d'ailleurs, dépourvues d'infirmerie, bien qu'un médecin soit attaché à chaque établissement, les malades gravement atteints étant généralement traités à l'hôpital de chaque localité, et leurs décès ne sont point distingués de ceux des autres malades. Cette double raison, dont les éléments sont consignés dans les comptes rendus du ministère de l'intérieur, justifient complétement notre décision. On aura, au surplus, une idée des erreurs auxquelles on serait conduit en leur appliquant les procédés de calcul que nous avons employés pour les autres maisons pénitentiaires, en songeant que, par ces procédés, on y trouverait une mortalité inférieure à celle de la population libre, résultat que personne ne saurait accepter.

Récapitulons, en terminant, les principaux résultats de ce travail.

Si l'on prend pour unité le coefficient mortuaire de la population générale, applicable à une journée de présence, on trouve, dans la période la plus récente, pour la mortalité des bagnes, 1.72; — pour les maisons centrales, 2.34; — pour les établissements d'éducation correctionnelle, 1.10; — pour les prisons de la Seine, en comparant leur effectif à la population libre du même département, 3.90. C'est là la mesure de l'aggravation apportée dans la mortalité par l'état de captivité.

Disons, à ce sujet, que des recherches analogues faites à l'aide des documents hospitaliers montrent, toujours à une date récente, que les chances journalières de mortalité sont, dans les hôpitaux, 42 fois plus nombreuses que dans la population civile; dans les hospices, cette proportion est de 8. Comparée à la mortalité de la population du département, celle des hôpitaux de la Seine est de 59.5, et celle des hospices de 7.5. Enfin, celle des enfants trouvés proprement dits de la France entière égale 6 fois la mortalité ordinaire.

Ces résultats sont significatifs : ils ne donnent pas toutefois une idée complète de l'état sanitaire réel de ces populations spéciales. Il importe, pour pouvoir l'apprécier exactement, de tenir compte de l'âge et du sexe des individus admis dans ces divers établissements. C'est ce que nous avons fait pour les prisons, en admettant que les bagnes, les maisons centrales et les prisons ne reçoivent généralement que des adultes, et les maisons d'éducation correctionnelle, des enfants de 5 à 16 ans seulement. On se rappelle que nous avons trouvé, en ce qui concerne ces maisons, que la mortalité, qui n'y est que 1.1 fois plus élevée que celle de la population de tous les âges, est 3 fois plus forte que celle de la population libre du même âge.

Rappelons enfin que, si un pareil état sanitaire laisse encore beaucoup à désirer, il a été, avec le temps, l'objet d'améliorations bien marquées. C'est ainsi que les bagnes, les maisons centrales et les établissements de jeunes détenus ont vu leur mortalité décroître plus rapidement que la population libre. Les prisons de la Seine ont seules fait exception, leur mortalité s'étant aggravée assez sensiblement.

T. Loua.

III.

Production des métaux précieux.

(SUITE ET FIN.)

La période de 1848 à 1856 a donc ajouté environ 8 milliards de métaux précieux à la quantité précédemment existante de 44,578 millions: le total constitue la somme de 52,761 millions, dont 32,331 en argent et 20,430 en or.

M. Otreschkoff donne les chiffres suivants, fort exagérés, pour les quantités antérieures à l'an 1500; c'est là du moins l'opinion de M. Villiaumé et la nôtre.

Extrait à l'époque de Jésus-Christ :

En or	7,491,333,332f
En argent	13,148,666,668
Total	20,640,000,000f
Extrait depuis Jésus-Christ jusqu'en 1492 . .	23,458,974,944
De 1492 à 1810.	40,523,110,500
De 1810 à 1825.	2,287,624,168
De 1825 à 1848	6,597,600,676
De 1848 à 1851.	1,803,077,300
De 1851 à 1855.	6,374,526,604
Total	101,684,914,192f

En résumé, environ . . . 50 milliards de francs en or.
— — . . . 51 milliards de francs en argent.

En résumé total, environ 101 milliards, presque le double des chiffres que nous admettons en 1856.

« Les chiffres de M. Otreschkoff, dit M. Villiaumé, ne sont basés sur aucun document sérieux. »

Revenons aux chiffres du tableau ci-dessus : en 1856, le rapport entre les quantités d'or et d'argent produites, qui, en 1848, était comme 1 : 2, s'est modifié; il est devenu comme 2 : 3; c'est-à-dire que sur 100 francs de métaux précieux produits, il y a eu 40 francs d'or et 60 francs d'argent : cette modification profonde des rapports entre les deux métaux, au point de vue de la production, s'est effectuée en neuf ans, pendant lesquels l'extraction a été de 75 francs d'or pour 25 francs d'argent.

La proportion en poids des deux métaux, qui en 1848 était de 31 kilogr. d'argent pour 1 kilogr. d'or, est descendue à 23.75 kilogr. d'argent pour 1 kilogr. d'or en 1856.

Le rapport de leur valeur étant demeuré, comme en 1848, d'environ 15.50, on voit que la rareté relative des deux métaux, malgré les 6 milliards d'or produits, n'a que légèrement varié; c'est-à-dire que la masse d'argent est descendue, par rapport au total des matières précieuses extraites, de 18 p. 100 de ce qu'elle était en 1848, et demeure, en poids, les 96 p. 100 de la masse totale de kilogrammes extraits.

Le même tableau indique que le Mexique fournit à lui seul les 60 p. 100 de la production totale de l'argent, et l'Amérique entière les 84 ¼ p. 100 de celle de l'or : la France représente ⅓ p. 100 à peine, et l'Angleterre 1 ½ p. 100; mais l'or australien classe ce dernier pays parmi les nations qui produisent le plus de métaux précieux.

Quantité totale de métaux précieux extraits en 1864.

Depuis 1856, les mêmes circonstances persistent: on peut calculer que l'accroissement annuel total étant de 240 ½ millions en argent et d'une quantité à peu près double, soit 500 millions, en or, en tout d'au moins 740 millions[1], l'extraction totale des métaux précieux s'était élevée, au commencement de la présente année (1865), à raison de 5 milliards pour ces sept dernières années, à 58 milliards de francs au moins. Le chiffre de 60 milliards nous paraît assez convenablement représenter le *quantum* total.

En acceptant les indications de nos tracés, on reconnaît que l'un des débouchés principaux des matières précieuses est le monnayage. En effet, si on prend les résultats comparatifs aux deux époques 1848 et 1856, on trouve les chiffres suivants:

	1848.		1856.	
	Millions.		Millions.	
Production totale des métaux précieux	44,500		52,700	
Existant réellement, déduction faite de la déperdition	23,000	51 p. 100	39,000	74 p. 100
La perte est d'ailleurs de	21,500	49 p. 100	13,700	26 p. 100
Les quantités totales monnayées ont été de	12,000	27 p. 100	17,500	33 p. 100
Pour la consommation en dehors du monnayage (l'industrie, l'exportation, etc.) il reste donc	11,000	24 p. 100	21,500	41 p. 100

Ces chiffres résultent des données relatives à la masse totale produite depuis le quinzième siècle, et établissent que, depuis quatre siècles, la fabrication de la monnaie a été le principal débouché des matières précieuses.

Il est même certain que, dans la dernière période, qui correspond à une extraordinaire accumulation d'or, la fabrication de la monnaie a absorbé presque exclusivement cet excédant, et a pris le caractère de débouché spécial des matières précieuses.

II. OR ET ARGENT MONNAYÉS EXISTANT RÉELLEMENT.

Les quantités de monnaie existant en circulation sont différentes des quantités de monnaie frappées, parce que, outre la déperdition par le frai et les sinistres, outre l'enlèvement dû à l'exportation définitive, il y a une quantité considérable d'espèces retournant à l'état de lingots par la refonte qui se produit chaque fois que les circonstances commerciales la rendent avantageuse. Ces lingots, qui ne passent pas définitivement à l'industrie, peuvent revenir une ou plusieurs fois sous les balanciers et par conséquent faire double ou triple emploi dans les calculs présentés. La quantité des pièces mexicaines, dollars, livres sterling, monnaies turques et monnaies nationales qui se refond est d'ailleurs considérable, surtout à Marseille et à Paris. Par exemple, la France a retiré de la circulation plus de 48 millions de pièces de 10 fr., plus de 22 millions de pièces de 5 fr. petit module, et plus de 7 millions en pièces de 25 centimes.

En pièces de 5 fr. d'argent, il a été fabriqué de 1803 à 1830:

Aux types Hercule	106,237,255f » c
— Napoléon Ier	887,838,055 50
— Louis XVIII	614,830,109 75
— Charles X	632,511,320 50
Total	2,241,416,740 75

1. D'autres économistes font monter le *quantum* de production annuelle à 1 milliard.

Or, une très-grande partie de ces espèces a été refondue[1] à cause d'un excès d'argent de 88 cent. par 200 fr. révélé par l'analyse par voie humide, excès qui a coïncidé avec une économie dans le prix du monnayage, et avec une teneur en or, jusqu'alors inaperçue, variant de 7 à 10 millièmes[2].

L'estimation de personnes compétentes, MM. Poisat, Fould et Frichot, fait penser qu'il n'en existait que 800 millions en 1852; et il est certain que le triage de ces pièces a été continué bien après par les changeurs. Quant à l'or français, on calculait, en 1848, que la refonte s'était exercée sur 1,137 millions et qu'il n'en restait plus que 80 millions à cette époque.

Nous allons indiquer pour la France, d'après les auteurs qui ont traité cette matière, les quantités de monnaie qu'on calcule être demeurées dans la circulation.

Il faut distinguer deux périodes: celle d'avant 1848 et la période actuelle[3].

En 1848, divers économistes admettent qu'il existait en France 3 milliards de monnaie; les appréciations varient entre 1,700 et 3,000 millions.

L'argent monnayé par la France, d'après le compte des hôtels de monnaie, a été de 4,096 millions. Suivant M. Benoît Fould, il en aurait été refondu 900 millions; toutefois M. Poisat estime qu'ils n'avaient pas été absorbés. Les 3,196 millions restants se distribuaient, d'après M. Fould, de la façon suivante:

Perdus par naufrages et sinistres	396	millions.
Cachés ou circulant hors de France :		
En Algérie	500	—
En Belgique	150	—
En Allemagne et en Suisse	150	—
En Italie	150	—
Aux États-Unis et à la Nouvelle-Grenade	100	—
En Espagne.	100	—
	1,546	—
Circulant en France	1,650	—
Total.	3,196	—

Pour l'or, le compte de 1,217 millions se réduisait à la faible somme de 80 millions; toute la différence, soit 1,137 millions, aurait été refondue ou exportée, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

La masse totale monnayée française s'était donc réduite de 4,413 à 2,880 millions, en circulation ou en stock dans la France et au dehors, c'est-à-dire aux 63 p. 100 du chiffre total qu'indiquent les comptes de la Monnaie. La France avait ainsi monnayé pour la perte, l'étranger ou la refonte, 1,533 millions, soit 37 p. 100. Il est même probable que cette refonte devrait figurer pour 2 milliards.

Après 1848, les choses changent de face. L'or, qui, très-recherché, s'était enfui sous la pression d'une différence notable entre sa valeur dans la monnaie et sa valeur

1. Environ 548,367,246 fr. en 1855, d'après M. Frichot.

2. En moyenne 3 fr. 50 c. par 200 fr., d'après M. Dumas.

3. M. Villiaumé indique les chiffres suivants pour les périodes passées : «Du temps de Charlemagne, l'Europe possédait en or et argent une valeur de 800 millions de francs; à la fin du quinzième siècle, on en comptait 200 millions de plus. Vers l'an 1600, il en circulait environ pour 5 milliards dans le commerce européen et les colonies d'Amérique. » En 1700, la somme dépassa 13 milliards; mais ces chiffres sont relatifs probablement à la masse monnayée et non monnayée, sans quoi ils nous sembleraient exagérés. Le même écrivain donne comme numéraire circulant ou dormant en France, en 1784, 2,200 millions, d'après l'estimation de Necker et Arthur Young; et sous Louis-Philippe, 2,860 millions.

dans le commerce, afflue de nouveau, grâce à l'énorme production de la Californie, de la Russie, de l'Australie, et à sa démonétisation en Hollande, en Belgique, etc.; la presque totalité de la production récente, nous l'avons vu, s'est d'ailleurs convertie en monnaie.

Le compte donné ci-dessus se trouve ainsi profondément modifié.

Le fonds de 1848, consistant pour la France et l'Algérie en:

	OR.	ARGENT.	TOTAL.
	Millions.	Millions.	Millions.
	80	2,150	2,230
S'est accru de 1848 à 1856 de.	2,244	646	2,890
Total.	2,324	2,796	5,120
L'exportation et le frai en ont enlevé au moins. . .	20	220	240
Il reste donc.	2,304	2,576	4,880

Ainsi, 4 à 5 milliards, environ moitié or et moitié argent, voilà quel paraît être, en 1856, le capital monétaire en France et en Algérie, c'est-à-dire sensiblement le double de ce qu'il était en 1848.

Il serait encore bien plus considérable en 1864, en tenant compte des sommes nouvellement monnayées.

Mais ce chiffre de monnaie qui paraît être de 4 à 5 milliards en 1856, et plus grand encore en 1864, calculé à l'aide de l'accroissement de ce qui a été monnayé, et de la déduction correspondante à l'exportation et au frai, ne saurait être évidemment le numéraire réellement existant en France, même indépendamment des doubles emplois dans les comptes de monnayage. Il est probable que cette quantité de monnaie existante est notablement inférieure aux chiffres trouvés; en tout cas, elle a dû baisser considérablement, surtout de 1856 à 1865 (époque à laquelle nous terminons notre travail) pour diverses causes.

Nous estimons au moins aux $^2/_3$ cette diminution, notamment due à l'énorme développement des travaux publics et des constructions de chemins de fer étrangers, dans lesquels les intérêts français sont peut-être engagés pour plus d'un milliard; aux souscriptions d'emprunts par les capitaux indigènes, qui ont été de plus de 500 millions pour les emprunts italiens et ottoman; aux besoins de nos colonies (Algérie, Cochinchine, etc.); au creusement de l'isthme de Suez, aux achats de céréales en Russie, qui s'élevèrent à plus de 400 millions en 1861; aux achats de coton qui ont absorbé plus de 350 millions en 1853; aux expéditions de Syrie, du Mexique, etc.; et enfin au drainage prolongé de l'or que les États-Unis ne cessent de pratiquer sur notre marché.

Cet état de choses est manifesté par l'existence de près de 40 milliards de titres et de valeurs, dont beaucoup sont la représentation d'espèces françaises enlevées par l'étranger, et qui pèsent sur le marché français, devenu l'entrepôt de tous les capitaux indigènes et étrangers.

Le stock de métaux précieux monnayés existant en France ne dépasserait donc pas, à notre sens, la somme de 3 milliards, même en tenant compte du payement des intérêts des capitaux engagés au dehors et des quantités ajoutées à la masse par un excédant apparent d'importations, excédant accusé par les documents officiels des douanes[1].

Le tableau officiel des importations et exportations des métaux précieux indique,

1. M. Bordet indique le chiffre de 3 milliards pour 1864, M. Villiaumé de même.

en effet, une forte accumulation en France de métaux précieux qui, ne l'oublions pas, ne sont pas tous à l'état de monnaies. Les stocks qu'il signale ne peuvent être considérés comme définitifs et acquis, parce que, depuis que notre monnaie courante est d'or, les sommes en espèces sont devenues quinze fois et demie plus facilement transportables que lorsque le stock était d'argent. Par suite, les quantités que les voyageurs et surtout les capitaines de navire en emportent, sans déclaration aucune, sont en dehors de tout calcul possible. D'une part, le secret qu'on garde naturellement (et souvent pour convenance d'affaires au départ pour un long voyage) sur l'importance de sommes considérables destinées à des acquisitions au dehors, et dont on emporte le montant avec la plus grande circonspection; d'autre part, la déclaration qui, à l'arrivée au port, n'a en général aucun inconvénient, et présente, au contraire, souvent l'avantage d'aider au crédit du consignataire, constituent une double circonstance, plus fréquente qu'on ne le pense dans les transactions. Pour toutes ces raisons, les tableaux des douanes, dont l'utilité est du reste incontestable, sont aujourd'hui moins probants encore qu'ils ne l'étaient il y a dix ans. On calcule, par exemple, que, par la seule voie de Panama (chemin de fer de Colon-Aspinwall), une somme de 5 millions de francs est mensuellement emportée, et non déclarée, dans les malles des voyageurs. Une certaine compensation se fait, il est vrai, entre les sommes allant dans un sens et celles qui vont en sens contraire; mais l'écart, et il peut être considérable, existe toujours dans la direction des régions qui, pour une raison quelconque, constante ou temporaire, appellent à elles les métaux précieux.

Voici quels sont, au surplus, pour la France et pour chaque année, les excédants relatifs au mouvement d'espèces métalliques déclarées en douane. Ils accusent une balance, en faveur de l'importation, de 2,481 millions en dix-neuf ans. Les unités sont des millions de francs; le signe + (plus) indique les excédants des importations, le signe — (moins) les excédants des exportations:

ANNÉES.	OR.	ARGENT.	TOTAL.
1846	— 8.73	46.76	+ 38.03
1847	— 12.68	33.63	+ 20.95
1848	37.87	213.93	+251.80
1849	6.24	244.57	+250.81
1850	16.99	72.58	+ 89.57
1851	84.60	77.95	+162.55
1852	16.90	— 2.72	+ 14.18
1853	289.06	—116.38	+172.68
1854	416.12	—163.69	+252.43
1855	218.44	—197.16	+ 21.28
1856	375.25	—283.62	+ 91.63
1857	445.82	—359.82	+ 86.00
1858	487.10	— 14.94	+472.16
1859	539.34	—171.52	+367.82
1860	311.69	—157.24	+154.45
1861	— 23.73	— 61.81	— 85.54
1862	165.04	— 86.18	+ 78.86
1863	11.98	— 68.34	— 56.36
1864	120.26	— 42.12	+ 78.14

Nous trouvons, à l'aide des documents de douane, qu'au stock français de 1848, que nous avons porté à 2,230 millions, il se serait ajouté, jusqu'en 1856, environ 1,385 millions; la quantité en circulation aurait donc été en tout de 3,615 millions à cette époque. Il y aurait, de 1856 à 1863, un nouvel accroissement de 1,095 millions. Le stock en 1863 serait par suite de 4,711 millions.

Qu'on prenne l'une ou l'autre des méthodes d'appréciation que nous avons indiquées, qu'on remonte aussi loin qu'on voudra dans le passé, on arrive toujours à des chiffres de stock qui, pour les raisons ci-dessus, nous paraissent devoir être réduits pour la France à 3 milliards environ en 1864, peut-être même à moins encore; car jamais la circulation des métaux précieux n'a été plus mobile, plus rapide, tant à cause de la modification radicale opérée dans les voies de communication, que par suite du développement de nos relations internationales et de l'intelligence plus saine et plus générale des notions économiques et commerciales en matière de métaux précieux.

Nous ne hasardons aucune estimation pour l'Angleterre; constatons, toutefois, que, de 1858 à 1863, le solde de 300 millions environ en faveur des importations, comparé à celui de la France pour la même série d'années, et qui est de 902 millions, établit pour la France un stock monétaire triple de celui de l'Angleterre.

Ce chiffre, quoique déduit de résultats que nous croyons incomplets, inspire cependant une certaine confiance, parce qu'il est obtenu par des procédés identiques, et qu'il est le quotient de deux quantités entachées d'inexactitudes de même nature et dans le même sens. Il peut donc être considéré comme sensiblement indépendant de ces erreurs et suffisamment approché du vrai; or il est une confirmation du fait et des chiffres déjà cités.

Les quantités de numéraire, or et argent monnayés, qu'on peut attribuer, non plus à la France seulement, mais aux différents pays qui constituent le commerce européen, l'Amérique comprise, sont présentées dans le tableau suivant que nous avons cru pouvoir dresser à l'aide des indications fournies par le rapport final de MM. Dumas et Colmont, et par divers autres auteurs : MM. du Puynode, Pascal Duprat, etc., en partant des données de M. Michel Chevalier pour 1844. Nous le donnons au lecteur, sous toutes réserves, bien entendu.

PAYS.	1848. Millions.	1856. Millions.
France.	2,230	4,880
Angleterre.	1,260	1,665
Autriche.	375	400
Prusse.	445	450
Espagne	450	575
Amérique	1,005	1,200
Russie.	200	450
Italie.	425	605
Belgique et Hollande .	642	642
Suède et Norwége. . .	225	225
Portugal	150	200
Allemagne et Suisse. .	75	85
Totaux	7,482	11,377

Il y aurait eu, d'après ces calculs, en neuf ans, un accroissement de 3,895 millions environ de la masse monétaire préexistante, et cette masse totale de numéraire en circulation, en y comprenant les différents pays ne participant qu'indirectement à notre commerce européen, serait (nous ne croyons ces chiffres nullement exagérés) de 14 à 15 milliards.

Pour 1818, MM. Tooke et Newmark admettaient, pour le commerce américo-européen (lingots et espèces), 20 milliards d'argent et 15 milliards d'or; H. Bordet, 22 milliards d'argent et 12 milliards d'or; soit, moyennement, 34 milliards en tout; le cinquième à peine aurait donc été à l'état de monnaie.

Comme les valeurs et titres sont, en 1864, de 25 à 30 milliards[1] environ pour la France seulement, pays qui, nous l'avons dit, a contribué le plus largement de tous aux entreprises européennes; qu'à l'étranger, la somme de ces mêmes valeurs et titres ne peut pas être de moins de 200 milliards, leur montant serait environ, pour la France, six fois, et pour toutes les nations vivant dans la sphère du commerce européen, Amérique comprise, environ dix-sept fois la quantité de monnaie existant dans cette même sphère.

Indiquons maintenant quelles bases ont servi au calcul des chiffres de la colonne de droite (1856).

M. G. du Puynode admet que l'accroissement annuel du numéraire européen est égal à 228 millions, différence entre la production annuelle des mines, estimée par lui à 470 millions en moyenne, et les quantités enlevées par les débouchés autres que le monnayage. Ces quantités sont calculées, par cet auteur, de la façon suivante :

Fabrication industrielle.	200	millions.
Frai annuel : $^1/_{800}$ pour l'or, $^1/_{200}$ pour l'argent. . .	35	—
Sinistres et pertes.	7	—
Total	242	—

Cette différence serait donc, ainsi qu'il a été dit, de 228 millions par an, soit 2,052 millions en neuf ans. Les 7,482 millions de monnaie existant dans les pays cités, en 1848, se seraient donc transformés en 9,534 millions en 1856, au lieu de 11,377, nombre que nous avons donné.

La moyenne annuelle de production indiquée par M. Levasseur, pour les neuf années, est :

PAYS.	OR.	ARGENT.	TOTAL.
	Millions.	Millions.	Millions.
Europe.	7,293	31,900	39,193
Asie	12,000	2,473	14,473
Amérique	50,600	202,983	253,583
Russie	»	3,770	3,770
Afrique.	55,100	»	55,100
Californie, Russie, Australie . .	547,804	»	547,804
En tout.	672,797	241,126	913,923

Le calcul ci-dessus changerait notablement les résultats précédents.

La fabrication industrielle étant toujours par an, comme ci-dessus, de	200	millions,
Le frai annuel serait.	47	—
Sinistres et pertes.	7	—
Total	254	millions.

Résumé des importations.

De 1846 à 1860 :			
Or importé	4,285,556,892f	En lingots	2,447,139,096f
		En monnaie. . . .	1,838,417,796
De 1861 à 1864 :			
Or importé	1,479,592,753	En lingots	329,668,032
		En monnaie.	1,149,924,721
De 1846 à 1864 :			
Total.	5,765,149,645f	En lingots	2,776,807,128f
		En monnaie.	2,988,342,517

1. M. Villiaumé, d'après un calcul aussi consciencieux que possible, évalue les rentes à 13 milliards, de 12 à 13 milliards les autres valeurs cotées, et 20 milliards environ les valeurs non cotées, telles que lettres de change, billets à ordre, etc.; c'est un total de 46 milliards de titres existant sur le marché d'une façon permanente.

De 1846 à 1860 :			
Argent importé. . . .	2,326,543,767 f	En lingots.	384,585,604 f
		En monnaie.	1,941,958,163
De 1861 à 1864 :			
Argent importé. . . .	732,345,018	En lingots.	138,960,845
		En monnaie.	593,384,173
De 1846 à 1864 :			
Total.	3,058,888,785 f	En lingots.	523,546,449 f
		En monnaie.	2,535,342,336

Résumé des exportations.

De 1846 à 1860 :			
Or exporté	1,061,507,946 f	En lingots.	140,948,253 f
		En monnaie.	920,559,693
De 1861 à 1864 :			
Or exporté	1,206,052,500	En lingots.	218,207,151
		En monnaie.	987,845,349
De 1846 à 1864 :			
Total.	2,267,560,446 f	En lingots.	359,155,404
		En monnaie.	1,908,405,042
De 1846 à 1860 :			
Argent exporté	3,084,710,241 f	En lingots.	1,020,632,070
		En monnaie.	2,064,078,171
De 1861 à 1864 :			
Argent exporté	990,795,590	En lingots.	456,201,696
		En monnaie.	534,593,894
De 1846 à 1864 :			
Total	4,075,505,831 f	En lingots.	1,476,833,766 f
		En monnaie.	2,598,672,065

Balance résumée entre les importations et les exportations.

De 1846 à 1860 :		De 1846 à 1860 :	
Or et argent importés. . .	6,612,100,659 f	Or et argent exportés . . .	4,146,218,187 f
De 1861 à 1864 :		De 1861 à 1864 :	
Or et argent importés. . .	2,211,937,771	Or et argent exportés . . .	2,196,848,090
De 1846 à 1864 :		De 1846 à 1864 :	
Total	8,824,038,430 f	Total	6,343,066,277 f

Solde, en 1864, en faveur des importations, 2,480,972,153 fr.

Pour l'Angleterre, le mouvement des métaux précieux a été de 1858 à 1863 (M. Bordet) :

Années	Importations. Millions.	Exportations. Millions.	Soldes. Millions.
1858	727	491	+ 236
1859	927	892	+ 35
1860	574	638	— 64
1861	469	520	— 51
1862	791	735	+ 56
1863	751	664	+ 87
Totaux	4,239	3,940	299 (Solde en faveur de l'importation.)

L'accroissement monétaire par an serait donc de 660 millions. Cet accroissement serait, pour neuf ans, de 5,940 millions; les 7,482 millions de 1848 se changeraient alors en 13,422 millions en 1856.

En prenant, avec M. Poisat, pour la consommation annuelle 100 millions, on trouverait un accroissement de 7,326 millions en neuf ans, et, par suite, un produit définitif de 14,808 millions en 1856.

Le chiffre de 11 milliards, que nous avons indiqué comme représentant convenablement la masse du numéraire existant réellement chez toutes les nations en relations de commerce avec l'Europe, serait presque une moyenne entre les chiffres des divers auteurs; le lecteur choisira. D'après ces données, sur les 52 milliards de matières précieuses produites, il y aurait eu, en 1856, environ le quart de la production à l'état de monnaie en circulation ou en stock. ROSWAG,

Ingénieur des mines.

IV.

Progrès du commerce de la France avec l'Angleterre depuis le traité du 23 janvier 1860.

(SUITE ET FIN.)

Les résultats du mouvement commercial de 1864, entre les deux pays, sont surtout décisifs pour l'appréciation des effets de ce régime, qui s'y présentent sous le jour le plus favorable à l'intérêt français. Les progrès en 1864 ont été surtout remarquables pour nos vins et nos eaux-de-vie, nos soieries et lainages, les effets d'habillement et articles de mode, les merceries et peaux préparées et ouvrées en France, notre beurre et nos œufs, dont les chiffres ont dépassé ceux de toutes les années antérieures. C'est un brillant début, qui fait encore mieux augurer de l'avenir, avec les modifications que le temps ne peut manquer d'opérer dans les habitudes anglaises.

En général, dans l'ensemble de nos opérations avec les ports britanniques d'Europe, la somme de nos exportations l'emporte sur celle de nos importations, tandis que l'inverse est à constater dans le mouvement du numéraire et des métaux précieux, de l'or surtout, entre les deux pays. Mais, pour les marchandises, la différence, qui n'avait jamais été plus forte qu'en 1859, tend visiblement à se réduire, et un des effets du traité paraît devoir être non-seulement de multiplier, mais aussi d'établir de plus en plus les rapports commerciaux entre les deux nations sur le pied d'un échange de produits contre produits. Ne perdons pas de vue, d'ailleurs, qu'une partie de nos exportations d'outre-Manche ne reste pas en Angleterre, mais a les États-Unis pour destination finale.

Notre commerce avec l'Irlande ne s'établit encore en majeure partie qu'indirectement par l'entremise de l'Angleterre. Cela tenait surtout, naguère, au défaut de moyens de communication directs; mais, depuis 1861, fonctionne entre le Havre et Glasgow, un service de bateaux à vapeur touchant à Belfast. Les articles qui alimenteraient le plus avantageusement le trafic entre nos ports et l'Irlande sont, d'une part, en première ligne, nos vins et nos eaux-de-vie, le blé et d'autres grains, quand nos récoltes permettent l'exportation; puis les huiles de colza, les pierres de Caen pour sculpture architecturale, expédiées à Dublin comme lest, les articles de mode et la bijouterie; de l'autre côté, les toiles d'Irlande et autres produits de l'industrie linière de Belfast, les popelines, les *friezes*, les *tweeds*, le whiskey, dont cette place nous expédiait autrefois des quantités considérables, de l'avoine et bientôt peut-être aussi des bestiaux. Des graines de lin de France ont également été employées en 1862 avec succès dans cette île, pour l'ensemencement.

Les vins sont, de tous nos articles, celui dont le traité de commerce a le plus facilité le placement en Irlande. Cependant ses dispositions paraissent avoir égale-

ment favorisé l'écoulement des produits de l'industrie linière de Belfast, celui des popelines surtout, car la valeur de l'exportation directe en fils et tissus de lins d'Irlande pour la France a triplé depuis, à en juger par le chiffre de 1862 (porté à 3,713,000 fr.). C'est pour les vins, qui ne peuvent supporter le transbordement, et pour les articles de mode, surchargés de frais par les expéditeurs de Londres, que l'organisation de moyens de transport directs, de nos ports à cette île, était surtout désirable.

VOGEL.

Nous croyons devoir compléter par quelques calculs le travail qui précède. Ils porteront sur le commerce spécial de la France avec le Royaume-Uni.

Un des tableaux que nous trouvons dans ce travail fait connaître que, sous le régime du traité, les importations anglaises en France se sont élevées, de 278 millions en 1859, à 579 millions en 1864, pour les articles entrés dans notre consommation, et de 591 millions à 904 ½ millions pour l'exportation des produits français. (Voir le numéro précédent, page 14.)

D'après le même tableau, l'exportation de France, comparée à l'exportation d'Angleterre, prise pour unité, a suivi la marche suivante :

1859	2.1	1863	1.4
1862	1.2	1864	1.6

Ainsi, en 1859, l'exportation de France était double de l'importation anglaise; le traité de commerce a amené ces deux mouvements à l'égalité en 1862. Mais la supériorité de l'exportation française s'accroît chaque année, et, en 1864, elle égale plus de 1½ fois l'importation anglaise. Si cette progression continuait, en 1866 la France et l'Angleterre se retrouveraient, avec un commerce sensiblement accru, dans la même situation qu'en 1859, c'est-à-dire que nous exporterions en Angleterre 2 fois plus de produits qu'elle ne nous en enverrait.

Relativement aux *produits naturels* seulement, on a les rapports ci-après :

1859	1.1	1863	0.6 ½
1862	0.6	1864	0.8

Après avoir exporté en Angleterre autant de *produits naturels* (matières premières comprises) qu'elle nous en envoie, nous en recevons, par suite du traité, une plus grande quantité. Mais les années suivantes, la proportion se modifie, et si la progression continue, dès 1866 les deux pays se retrouveront dans la même situation qu'en 1859, c'est-à-dire qu'ils s'enverront une quantité à peu près égale de ces produits.

En ce qui concerne les *produits manufacturés*, le rapport de l'exportation française à l'importation anglaise s'établit comme il suit :

1859	19.2	1863	5.6
1862	3.6	1864	5.8

Ainsi, après avoir expédié en Angleterre 19 fois plus de produits manufacturés que ce pays ne nous en envoyait, nous voyons tout d'un coup ses envois sextupler sous le régime du traité de commerce. Notre exportation n'en reste pas moins 3.5 fois supérieure, et elle l'est aujourd'hui près de 6 fois. Toutefois, l'année 1864 semble indiquer un état stationnaire dans nos progrès dans ce sens.

Étudions maintenant les progrès accomplis de part et d'autre.

De 1859 à 1862, les importations anglaises en France ont monté de 278,225,000 fr.

à 525,656,000 fr.; c'est un accroissement de 247,431,000 fr., soit de 88.93 p. 100. Dans le même intervalle, les exportations françaises pour l'Angleterre ont passé de 591,277,000 fr. à 619,525,000 fr.; c'est un accroissement de 28,248,000 fr., ou seulement de 4.78 p. 100. Ainsi le premier effet du traité de commerce a été d'augmenter considérablement l'importation anglaise, sans nuire toutefois à l'exportation française, qui s'est accrue, quoique dans une très-faible proportion. Mais depuis, les faits ont marché ainsi qu'il suit (valeurs en milliers de francs) :

Années.	Importations anglaises.	Accroissement absolu.	Accroissement p. 100.	Exportations françaises.	Accroissement absolu.	Accroissement p. 100.
1862	525,656	»	»	619,525	»	»
1863	592,646	66,990	13	799,614	180,089	29
1864	578,708	—13,938	—2	904,441	104,827	13
Accroissement total	»	53,052	10	»	284,916	46

Ce tableau indique que, après le premier et grand effet amené par le traité, l'accroissement de l'exportation française a marché plus de 5 fois plus rapidement que celui de l'importation anglaise.

D'où il suit que le temps d'arrêt de ce commerce international a été plus sensible pour l'Angleterre que pour nous.

Nous venons de calculer sur les exportations et importations en masse. Voici les faits en ce qui concerne les *produits naturels*. Par l'effet du traité, de 1859 à 1862, l'importation anglaise s'est élevée, de 262,166,000 fr., à 426,116,000 fr.; c'est une augmentation de 163,950,000 fr. ou de 62.53 p. 100. Dans le même intervalle, l'exportation française en Angleterre est descendue, de 282,201,000 fr., à 261,759,000 fr., soit une diminution de 7.24 p. 100. On s'explique peu cette diminution; mais on va voir qu'elle s'est compensée dès les années suivantes (valeurs en milliers de francs) :

Années.	Importations anglaises.	Accroissement absolu.	Accroissement p. 100.	Exportations françaises.	Accroissement absolu.	Accroissement p. 100.
1862	426,116	»	»	261,759	»	»
1863	509,469	83,353	19.5	333,169	71,410	27.2
1864	488,905	—20,564	—4.0	382,467	49,298	14.8
Accroissement total	»	62,789	14.7 ou 7.3 par an.	»	120,708	46.0 ou 23.0 par an.

Depuis 1862, l'importation anglaise ne s'est donc accrue que d'environ 7 p. 100 par an, et l'exportation française de 23 p. 100, c'est-à-dire 3 fois plus.

On constate, en outre, que l'importation anglaise, après s'être accrue de 19 p. 100, a diminué dès l'année suivante de 4 p. 100; tandis que l'exportation française n'a cessé de grandir, bien que l'accroissement de la deuxième à la troisième année ait été inférieur à celui de l'exercice précédent.

Mais il n'y a là, pour les deux pays, aucune raison de s'émouvoir; car si nous envoyons en Angleterre les produits naturels de notre agriculture, l'Angleterre nous adresse les matières premières de notre industrie. Tout est pour le mieux, et il n'y a qu'à souhaiter que cet échange s'étende sans relâche.

C'est sur le mouvement réciproque des produits manufacturés que les plus vives préoccupations se sont portées, et il importe alors de rechercher quelle a été la mesure de ce mouvement. Or, il résulte du tableau dressé par M. Vogel que, de 1859 à 1862, la liberté du commerce a fait monter l'importation anglaise de

16,059,000 fr. à 99,540,000 fr.; c'est une augmentation subite de 83,481,000 fr. ou de 522 p. 100. — L'importation française ne s'est élevée, dans la même période, que de 309,076,000 fr. à 375,766,000 fr., soit de 18 p. 100 seulement.

La disproportion, qui est considérable, s'explique par le très-petit nombre d'objets fabriqués que l'Angleterre nous envoyait avant les traités de 1860. Ce résultat s'est modifié comme il suit dès les années suivantes (valeurs en milliers de francs):

Années.	Importations anglaises.	Mouvement absolu.	Mouvement p. 100.	Exportations françaises.	Mouvement absolu.	Mouvement p. 100.
1862	99,540	»	»	357,766	»	»
1863	83,177	—16,363	— 16.4	466,445	108,679	30.4
1864	89,803	6,626	8.0	521,974	55,529	15.8
Accroissement total	»	—9,737	— 9.8	»	164,208	45.9

C'est, par année, une diminution de 4.9 p. 100 par an pour les importations anglaises, et une augmentation de 25.9 pour les exportations françaises. Ces résultats sont significatifs. Il ne faudrait cependant pas se faire de trop grandes illusions sur l'issue définitive de la lutte qui s'est établie entre les deux industries; avec un pays comme l'Angleterre où les ressources du travail industriel sont si grandes, et où l'art d'approprier les produits aux goûts, aux besoins, aux simples fantaisies des consommateurs étrangers est si ingénieux, il ne faut pas s'endormir sur un premier triomphe. Il importe donc que notre industrie veille sans relâche et se tienne prête à faire tête à une concurrence de plus en plus active et opiniâtre.

En résumé, quant à présent, 1° nous envoyons en Angleterre un peu moins de produits naturels que nous en recevons; nous lui envoyons près de 6 fois plus d'objets manufacturés; — 2° l'importation anglaise, sans distinction de produits, que le traité de 1861 avait considérablement et subitement accrue, tend à rester stationnaire et même à diminuer, tandis que notre exportation s'accroît dans des proportions considérables. (*Note de la Rédaction.*)

V.

Notice nécrologique.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons le décès, presque subit, de l'honorable et savant magistrat qui siégeait à notre bureau comme vice-président, M. Victor Foucher. A d'autres la tâche de rappeler ses longs et éminents services dans l'ordre judiciaire et administratif, ainsi que ses belles publications sur les législations étrangères. Nous nous bornerons à mentionner ici son goût très-vif pour la science que cultive notre Société et la sollicitude si éclairée avec laquelle il suivait nos travaux. Quand il faisait à la Société l'honneur de la présider, chacun de nous remarquait la netteté, la justesse et souvent le sens profond de ses observations. Rappelons, comme un de ses meilleurs titres à notre estime et à nos regrets, qu'attaché en 1824, c'est-à-dire bien jeune encore, au cabinet du Ministre de la justice de cette époque, il fut un des promoteurs de notre statistique criminelle, restée encore sans rivale en Europe.

A. Legoyt.

Le gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Des diverses manières de mesurer la durée de la vie humaine.

(*Vie moyenne, vie probable, âge moyen des décédés, etc., en France et dans quelques départements. — Listes et Tables mortuaires;* idem *de population. — Table de mortalité;* idem *de survie, en France, pour la période* 1840-1859.)

1° Il est inutile d'insister, dans un recueil de cette nature, sur la grande importance, pour les investigations de l'hygiène, d'une appréciation aussi exacte que possible de la durée de la vie humaine. C'est un fait dont la connaissance est plus familière aux statisticiens qu'aux médecins, que, lorsqu'une influence, même très-légère, salutaire ou nuisible, s'étend sur un grand nombre d'individus, elle a pour résultat presque nécessaire d'agir sur la santé et, par suite, sur la mortalité dont elle affaiblit ou accroît l'intensité dans une proportion toujours appréciable, au moins si sa durée et les nombres observés sont suffisamment grands. Ce fait une fois bien constaté, il est naturel et légitime que la longueur de la vie soit prise comme mesure des conditions sanitaires des diverses collectivités humaines.

Cette idée a fait fortune, et fortune peut-être trop rapide. Partout, aujourd'hui, nous voyons en effet citer des chiffres qui se donnent comme la véritable mesure de la vitalité et, par suite, de la salubrité.

2° Je n'hésite pas à affirmer que la plupart de ces mesures sont fautives; je dis *ces* mesures, car je connais jusqu'à *onze* manières *différentes* d'apprécier la mortalité d'une collectivité ou agrégation d'individus. Chacune d'elles, appliquée isolément aux agrégations dont on veut comparer la vitalité, donne des résultats tellement divergents, qu'il est presque toujours possible d'en trouver une qui attribue une vitalité très-satisfaisante au groupe pour lequel on a une sympathie particulière.

3° J'ai calculé comme exemple, dans le tableau ci-joint, pour la France en général et pour six départements *pris au hasard*, la mesure de la vitalité d'après dix des onze méthodes dont je viens de parler (je donne plus loin les modes de calcul et les vraies significations de ces valeurs).

(1er TABLEAU.) TABLE DES DIVERSES MESURES EMPLOYÉES POUR LA DÉTERMINATION DE LA DURÉE DE LA VIE.

DÉPARTEMENTS PRIS AU HASARD. 1840-1849.	(A) MESURES OBTENUES SUR LES *TABLES*.						(B) MORTALITÉ A CHAQUE GROUPE D'AGES OBTENUE SUR LES LISTES								(C) VALEURS OBTENUES SUR LES LISTES.											
	Nos d'ord.	Vie moyen. V_m (*a*)	Nos d'ord.	Vie probable V_p (*b*)	Nos d'ord.	Mortalité générale. (*c*)	Nos d'ord.	de 0 à 5 ans.	Nos d'ord.	de 5 à 15 ans.	Nos d'ord.	de 15 à 60 ans.	Nos d'ord.	de 60 à la fin.	Nos d'ord.	Mortalité générale. (*d*)	Nos d'ord.	*Ad* (*e*)	Nos d'ord.	$\frac{P}{S_0}$ (*f*)	Nos d'ord.	$\frac{P}{D}$ (*g*)	Nos d'ord.	$\frac{P}{\frac{1}{2}(S_0+D)}$ (*h*)	Nos d'ord.	*Ap* (*j*)
Lot	1	44.9	1	55.3	1	0.0222	3	0.064	1	0.00480	1	0.0088	1	0.068	3	0.02126	2	39.9	2	40.45	1	48.45	2	44.2	2	43.0
Gironde	2	45.3	3	52.3	2	0.0226	2	0.052	5	0.00704	4	0.01096	8	0.0742	1	0.0211	1	41.7	1	43.25	3	47.3	1	45.2	1	45.0
Doubs	3	44.1	2	52.7	3	0.0227	1	0.0519	4	0.00698	3	0.01094	6	0.0732	2	0.02105	3	38.5	4	38.6	2	48.0	3	43.3	3	39.0
Dordogne.	4	43.2	4	50.95	4	0.0231	8	0.080	2	0.00623	2	0.0109	7	0.074	9	0.02374	6	35.2	9	34.5	9	42.3	9	38.4	7	1.23
Ariége	5	41.9	5	48.0	5	0.0239	4	0.0652	6	0.0076	5	0.01028	9	0.078	4	0.022	7	35.0	8	36.45	4	45.85	6	40.6	5	35.9
France 1840-1859 femmes .	6	41.0	6	46.3	6	0.0244	5	0.0663	9	0.00845	7	0.01156	5	0.0708	5	0.02295	4	37.36	3	39.25	5	43.55	4	41.3	4	37.25
France 1840-1859 2 sexes .	7	40.05	7	43.3	7	0.0250	6	0.0702	8	0.00810	8	0.01177	4	0.0707	6	0.02300	5	35.66	5	38.0	6	43.5	5	40.7	6	33.5
France 1840-1859 hommes.	9	39.3	8	42.2	9	0.0255	7	0.07435	7	0.00775	9	0.01212	3	0.0706	8	0.02332	8	34.2	7	36.93	7	42.87	8	39.7	8	29.36
Drôme	8	39.4	8	42.2	8	0.02535	9	0.0815	3	0.00684	6	0.01077	2	0.0683	7	0.0231	9	33.6	6	37.0	8	43.3	7	40.15	9	26.0

Ce tableau est destiné à montrer les différences qui existent entre les diverses mesures vulgairement employées pour déterminer la mortalité ou la durée de la vie.

Les valeurs (*A*) sont déduites de nos *tables* calculées, et expriment seules la mortalité vraie, la vraie vie moyenne et la vraie vie probable d'après la mortalité de la période 1840-1849.

Les valeurs (*C*) sont obtenues d'après les listes soit de décès, soit de dénombrements de la même période 1840-1849; ce sont les résultats des faits complexes qui ont agi sur la population depuis un siècle.

Les rapports qui résultent de nos *tables* sont les suivants:
- V_m : vie moyenne (voy. colonne *a*).
- V_p : vie probable (voy. colonne *b*).
- Mortalité générale (voy. colonne *c*).

Après la mortalité générale (colonne *d*), les termes calculés sur les listes sont les suivants :

$\frac{P}{S_0}$ Rapport de la population aux naissances vivantes souvent pris comme mesure de la vie moyenne (colonne *f*).

$\frac{P}{D}$ Rapport de la population aux décès (colonne *g*).

$\frac{P}{\frac{1}{2}(S_0+D)}$ Rapport de la population à la moyenne des naissances et des décès, proposé par M. Dupin comme mesure approchée de la vie moyenne (colonne *h*)

Ad Age moyen des décédés calculé sur les listes (colonne *e*): c'est la vie moyenne de beaucoup de statisticiens.

Ap Age probable des décédés calculé sur les mêmes listes (colonne *j*).

D'après ce tableau, la Dordogne, qui occupe le 4e rang pour la vie moyenne et la vie probable (calculées d'après nos tables), est au 9e et dernier selon le rapport $\frac{P}{S_0}$ (rapport de la population aux naissances moins les mort-nés), que beaucoup de statisticiens ont pris pour une mesure très-approximative de la vie moyenne. Il est également au 9e, si l'on prend le rapport de la population aux naissances totales $\left(\frac{P}{N}\right)$ ou aux décès $\left(\frac{P}{D}\right)$. Il est au même rang, si on calcule suivant la méthode de Price, adoptée par M. Ch. Dupin (rapport de la demi-somme des naissances et des décès à la population). Enfin il est au 7e pour la vie probable calculée d'après les listes mortuaires.

Autre exemple : la Gironde, qui, selon ces diverses méthodes (listes mortuaires), est au 1er rang, descend, d'après nos tables, au 3e pour la vie probable, au 2e pour la vie moyenne; etc.

Rien donc de plus arbitraire que les mesures qui nous occupent, et c'est ce que je vais démontrer. Je proposerai ensuite de leur substituer une méthode véritablement scientifique et qui nous paraît la seule applicable à la détermination exacte des longévités des divers pays.

5° Dans une lecture à l'Académie de médecine (voir l'*Union médicale* du 17 août 1865), dont ce mémoire est la suite, j'ai montré que, bien qu'il n'y ait vraiment qu'une valeur à laquelle convient la dénomination de *Vie moyenne*, les auteurs en ont employé jusqu'à six qui usurpent ce nom[1].

6° Je m'étais arrêté à cette affirmation, que je vais développer, à savoir que, si l'on veut apprécier exactement la vitalité et la mortalité d'une collectivité, il faut absolument connaître, comme une des données fondamentales du problème, le nombre des vivants dont elle se compose à chaque groupe d'âges. Trop souvent, en effet, les auteurs se bornent, dans ce cas, à prendre le rapport des décès à la population totale, sans s'occuper de la répartition des vivants entre les divers âges, ce qui enlève à la mesure de la mortalité presque toute sa signification aux points de vue biologique et hygiénique, dont nous nous préoccupons ici. On comprend, en effet, que telle population, qui compterait beaucoup d'adultes, c'est-à-dire beaucoup d'individus aux âges de la plus grande force et de la plus grande vigueur, pourrait avoir une moindre mortalité que telle autre qui aurait beaucoup d'enfants et de vieillards. Pour la première, par exemple, on constaterait 10 décès annuels pour 1,000 vivants (soit mortalité 0.010), et, pour la seconde, 23 (soit 0.023), sans qu'il soit permis d'en inférer que l'une est dans de meilleures conditions sanitaires que l'autre.

7° On commettrait une erreur du même ordre si, remarquant, par exemple, que la mortalité générale féminine du département du Gard (période 1840-1849) a été environ de 27 décès annuels sur 1,000 vivants (plus exactement 0.0267), et à Paris (1850-1852) seulement de 26 décès environ (exactement 0.02575), on en concluait que la mortalité *générale* des femmes est plus faible et, par conséquent, leur condition hygiénique meilleure à Paris que dans le Gard, etc. En effet, une analyse de

1. Voyez le tableau ci-dessus, page 46 : les colonnes *Ad*, $\frac{P}{S_0}$, $\frac{P}{D}$, $\frac{P}{1/2(S_0+D)}$, donnent les grandeurs qui ont été confondues ou données comme équivalentes à la vraie *Vie moyenne* donnée dans la première colonne [V_m].

la population selon les âges ne tarde pas à montrer que, si la mortalité *générale* est moindre à Paris, cela tient seulement à ce que la population féminine de cette capitale renferme beaucoup d'adultes (640 de 15 à 50 ans), peu d'enfants (200 de 0 à 15 ans) et peu de femmes âgées (160 de 50 ans et au-dessus), tandis que, dans le Gard, elle se rapproche de celle de la France entière au point de vue de la distribution des âges. Si donc, au lieu de comparer la mortalité générale des femmes du Gard et de Paris, on compare la mortalité de chaque âge (et pour abréger des trois groupes d'âges ci-après), on trouve un résultat bien différent, comme le montre le tableau suivant (P' représente la population féminine; D'' les décès du même sexe) :

Localités.	Périodes.	Distribution de 1,000 P de tout âge à chaque groupe d'âges			Sur 1,000 P'' à chaque groupe d'âges combien de décès annuels			
		de 0 à 15 ans.	de 15 à 50 ans.	de 50 à ω ans.	de 0 à 15 ans.	de 15 à 50 ans.	de 50 à ω ans.	de 0 à ω ans.
—	—	—	—	—	—	—	—	—
France	1840-1849	282	511	207	29.0	10.0	39.6	22.5
Département du Gard	1840-1849[1]	302	502	196	42.4	10.1	45.1	26.7
Ville de Paris	1850-1852[1]	200	640	160	46.2	12.9	51.8	25.8

On voit que, si la mortalité *générale* est moindre à Paris (0.0258) que dans le Gard, la mortalité *à chaque âge y est plus considérable.* Cette moindre mortalité générale est donc un résultat tout à fait artificiel dû à une moindre proportion de petites filles et de femmes âgées dans cette grande ville.

8° On commet encore une erreur analogue, quand on compare (sans critique préalable) la mortalité *générale* d'une ville à elle-même aux diverses périodes de son développement, car une grande ville s'accroît surtout par des immigrations d'adultes dont la mortalité est généralement au-dessous de la moyenne. Il est donc naturel (au moins par cette cause) que, à mesure qu'une grande ville s'accroît, sa mortalité *générale* diminue. Ce fait s'est produit notamment à Paris.

9° Cependant on pourrait se flatter d'échapper à cette erreur, lorsque, au lieu des populations des villes dont la composition est évidemment artificielle, on compare les nations entre elles. On pourrait penser que ces populations présentent à peu de chose près les mêmes rapports dans la distribution des âges. Il est cependant bien loin d'en être ainsi. Pour le montrer, j'ai dressé[2] les listes comparatives de la distribution des vivants selon les âges pour tous les pays de l'Europe ou de l'Amérique, pour lesquels il existe des renseignements officiels de cette nature. Mais, pour faciliter la comparaison et la concentrer sur l'objet de ce travail (influence de la distribution des âges sur la mortalité générale), j'ai séparé les groupes d'âges en trois séries : 1° de 0 à 14 ans; 2° de 14 à 60 ans; 3° de 60 ans et au-dessus, c'est-à-dire jusqu'au terme de la vie.

10° Or, sur 1,000 vivants de tout âge, la France, comme on va le voir, est le pays qui renferme le moins d'impubères (de 0 à 14 ans). Les valeurs qui suivent se rapportent toutes à des périodes comprises entre 1850 et 1861 :

---

1. Il n'y a point eu, dans la période 1840-1849, de choléra dans le Gard; c'est pourquoi nous l'avons rapprochée de la période 1850-1852, également sans choléra à Paris.

2. D'après les documents officiels de chaque pays ou ceux résumés dans l'excellente introduction au *Recensement de* 1861 (volume XV de la collection de la *Statistique générale de France*).

	Enfants de 0 à 14 ans.		Enfants de 0 à 14 ans.
France	257	Saxe	322
Belgique	284	Norwége	330
Bavière	284	Espagne	331
Wurtemberg	299	Irlande	331
France (avant 1789)	300	Angleterre et Écosse	332
États romains (anciens)	305	Prusse	348
Pays-Bas	310	États-Unis { blancs	377
Suède	313	États-Unis { de couleur libres	338
Hanovre	316	États-Unis { esclaves	424
Autriche	321		

Ainsi, tandis que la France ne compte que 257 impubères sur 1,000, la Prusse en a 348, etc. On comprend combien des proportions si différentes dans le nombre des enfants (la mortalité moyenne de 0 à 14 ans s'élevant environ à 0.02) modifient la mortalité générale, et combien il est inexact de prendre, pour de telles populations, le rapport de cette mortalité générale à la population totale.

11° Le nombre respectif des adultes (de 14 à 60 ans), dont la mortalité moyenne est environ de 0.012, n'est pas moins caractéristique. En commençant par la France, qui en compte le plus, on a la série suivante (pour 1,000 habitants) :

	Adultes de 14 à 60 ans.		Adultes de 14 à 60 ans.
France	635	Saxe	609
France ancienne (vers 1780)	634	Hanovre	604
Belgique	628	Irlande	598
Autriche (empire)	626	Prusse	595
Lombardie	624	Angleterre	594
Suède	616	Norwége	580
Piémont	615	États-Unis { blancs	579
Espagne	613	États-Unis { de couleur libres	607
États romains (anciens)	611	États-Unis { esclaves	541
Pays-Bas	610		

On remarquera peut-être avec étonnement combien l'Angleterre et la Prusse ont relativement peu d'adultes. Tandis que, pour 1,000 habitants, nous en avons 635 aux âges de travail, ces deux États en comptent à peine 595.

12° Cependant le nombre proportionnel des vieillards, qui exerce une si grande influence sur le chiffre de la mortalité générale (la mortalité de 0.07 à 0.08 au delà de 60 ans), est encore plus variable. La France est encore ici au sommet de l'échelle, c'est elle qui conserve le mieux ses vieillards, et si ce n'est pas une force, c'est au moins une gloire. Voici la série :

	Vieillards de 60 ans et au delà sur 1,000 vivants.		Vieillards de 60 ans et au delà sur 1,000 vivants.
France en 1861	108	Piémont	67
Norwége	90	France (avant 1789)	66
Belgique	88	Espagne	57
États romains	84	Lombardie	56
Suède	80	Prusse	56
Pays-Bas	80	Autriche	53
Angleterre	73	États-Unis { blancs	44
Irlande	71	États-Unis { de couleur libres	55
Saxe	69	États-Unis { esclaves	35

Ainsi, quand la France conserve 108 vieillards, l'Autriche n'en a que 53, et la population esclave des États-Unis 35!

13° L'*hétérogénéité* des populations des diverses nationalités est donc considérable. Si l'on rapproche de ce fait la différence non moins considérable de la mortalité de chacun de ces groupes d'âges (environ 0.020 de *0* à *14* ans; 0.012 de *14* à *60* ans, et 0.07 à 0.08 à *60* ans et au delà), on comprendra que la mortalité générale d'un pays comme la France, qui a conservé un grand nombre de vieillards (plus du dixième de sa population), ne saurait être comparée à celle de l'Autriche qui n'en a que le vingtième[1].

Il suffira d'ajouter que les fortes différences dans la distribution des vivants à chaque âge que nous venons de trouver pour les diverses nations ne sont guère moins caractérisées quand on compare entre elles les diverses parties du même pays. Ainsi, tandis qu'en France, on compte en moyenne 638 individus au-dessus de 20 ans sur 1,000 (et seulement 530 en Prusse), on en trouve 681 dans le Calvados.

14° En résumé, il résulte des faits qui précèdent, que la mortalité *générale* de deux pays est une mesure tout à fait insuffisante de leur vitalité respective, puisque cette mortalité générale n'est pas moins influencée par la force respective de chaque groupe d'âges dans l'ensemble de la population, que par l'intensité de la mortalité elle-même. En un mot, cette mortalité générale se rapprochera d'autant plus de celle qui est propre aux enfants, ou aux jeunes adultes, ou aux vieillards, selon la prédominance parmi les vivants des uns ou des autres.

15° Il est évident que ce qui est vrai pour ces populations prises dans leur ensemble, l'est encore plus quand il s'agit de groupes professionnels comprenant : les uns beaucoup de vieillards (groupes des médecins, celui des concierges à Paris), d'autres un grand nombre de jeunes gens (groupe des filles publiques, si bien étudié par le docteur Jeannel, groupes des domestiques, des blanchisseuses, etc.). De là la haute utilité, dans toutes les enquêtes, administratives ou particulières, sur la population entière ou sur des groupes professionnels, de relever exactement les âges.

Il importe d'autant plus que les *census* (dénombrements) de la population entière soient effectués par âge, qu'il n'est pas possible, comme plusieurs statisticiens l'ont essayé, de calculer cette distribution, même en connaissant les nombres annuels des naissances et des décès à chaque âge. C'est ce que je vais démontrer dans les paragraphes suivants.

16° Si le nombre des naissances était immuable *depuis un siècle*, si le nombre annuel des décédés à chaque âge, que ces *nés* donnent en passant successivement d'âge en âge, l'était également (ce qui revient à dire : si la *mortalité* propre à chaque âge était invariable), si, enfin, aucun mouvement migratoire *ne troublait les rapports de chacune* de ces successions de vivants, dont l'ensemble forme la population, il est clair que les nombres de décès propres à chaque âge seraient identiques d'année en année, et, par exemple, que le nombre de décès de 70 à

1. Il importe de remarquer, pour qu'on ne se méprenne pas sur la signification de ces faits, que la distribution des vivants entre chacun des trois groupes d'âges est due à plusieurs causes diverses, à savoir : la natalité (rapport des naissances à la population), les mouvements migratoires et la mortalité à chaque âge. Si cette dernière influence a la plus grande part dans ce qu'a d'anormal la distribution des âges dans la population esclave des États-Unis, c'est surtout l'immigration et une puissante natalité qui déterminent cette distribution dans la population blanche des mêmes États. Il faut, au contraire, attribuer à l'émigration, combinée avec une mortalité et une natalité assez prononcées, la même distribution pour les populations allemande, irlandaise et même anglo-saxonne; tandis qu'en France des mouvements migratoires insignifiants, une natalité et une mortalité relativement assez faibles, nous donnent une distribution exceptionnelle.

71 ans (soit $d_{70..71}$), que donne aujourd'hui l'état civil, sera le même encore dans 70 ans, parce qu'il s'appliquera à un même nombre de vivants ($P_{70..71}$), émondé par une même mortalité. De cette régularité de mouvement, supposée constante depuis au moins la durée de la plus longue vie humaine (un peu plus d'un siècle), il résultera en effet la possibilité de faire le très-simple calcul suivant. En partant d'un nombre invariable annuel de naissances (moins les mort-nés), soit S_0 (*Survivants* après l'accouchement, ou à 0 âge), et en retranchant du nombre les décédés dans le cours de leur première année, entre 0 âge et 1 an révolu (soit $d_{0..1}$), on aura le nombre des *Survivants* à 1 an (soit S_1). De même, en retranchant de S_0 le nombre des décédés survenus entre la naissance et 2 ans révolus (soit $d_{0..2}$), on aura le nombre de ceux qui (avec la mortalité de la période étudiée) doivent survivre à la fin de la seconde année (soit S_2); *ainsi de suite*. Par exemple, de ce nombre fixe des naissances annuelles S_0, en retranchant le nombre de décédés de 0 à 70 ans (soit $d_{0..70}$), on devra avoir exactement le nombre actuel des vivants qui, dans le cours de cette année, atteindront leur 70e année, soit S_{70}, puisque, selon l'hypothèse fondamentale de la méthode que j'examine, le nombre des décès survenus à chaque âge, d'année en année, est resté invariable. Il résulte encore de cette hypothèse d'uniformité, dite *hypothèse ou méthode de Halley*, que le nombre annuel des naissances (S_0) est égal à celui des décès (D). En effet, on aura, comme ci-dessus, $S_{100} = S_0 - d_{0..100}$, et considérant que le dernier terme de la série décroissante $S_0, S_1, S_2, ..$ $S_{100} .. S_{\omega-2}\ S_{\omega-1}, ...$ est S_ω, c'est-à-dire 0 (car zéro est nécessairement le nombre de ceux qui survivent au dernier âge *révolu* qu'il nous soit donné d'atteindre), on aura $S_\omega = S_0 - d_{0..\omega} = 0$, donc $d_{0..\omega}$, c'est-à-dire la totalité des décès, soit $D = S_0$. On comprend d'ailleurs qu'il doit en être ainsi, car, comme *tous ceux qui naissent, meurent* à leur tour, s'il y avait inégalité entre ces deux termes (S_0 et D), si, par exemple, on avait $S_0 > D$, cette inégalité ne pourrait résulter : ou que d'une augmentation graduelle des naissances, ou que d'une diminution du nombre annuel des décédés (diminution pouvant provenir elle-même soit d'émigration, soit d'une atténuation de la mortalité), mouvements qui sont tous contraires à l'hypothèse et à la méthode de calcul que nous examinons.

17° Ainsi, dans ce cas de constance de tous mouvements, on a nécessairement $S_0 = D$. Or, ces diverses conditions sont bien loin de se réaliser chez nous, puisque nous avons en moyenne $S_0 = 958,100$, et seulement $D = 843,420$[1]. Aussi combien les résultats que donne cette méthode sont-ils éloignés de la réalité! Recherchons notamment quel est, d'après elle, le nombre de nos vieillards de 70 ans.

Conformément à ce qui est établi plus haut, on devrait trouver ce nombre par la formule $S_0 - d_{0..70} = S_{70}$, ce qui donne $958,100 - 681,100 = 277,000$; ainsi nous aurions en France 277,000 vieillards, auxquels il serait donné, chaque année, de toucher à leur 70e année, tandis que, dans la réalité, ce nombre atteint à peine 177,000! Cette énorme différence est due à l'excédant constant de nos naissances sur nos décès, excédant que ne suppose pas la formule. Aussi, pour démontrer combien cette formule est vicieuse, il suffit de l'employer à déterminer S_{100}, et surtout S_ω. On trouve ainsi que, tandis qu'en France S_{100} égale à peine 250, il s'élèverait (d'après la formule) à 114,930!

---

1. Tous les nombres et calculs qui suivent, se rapportant à la *France en général*, sont les valeurs de l'*année moyenne*, s'appliquant à la période de 20 ans (1840-1859), et ne comprenant pas les trois nouveaux départements annexés.

Elle veut également qu'au lieu de 0, $S_\omega = 114{,}860$! 114,860 qui dépasseraient le plus grand âge auquel il nous soit donné de parvenir! Pour échapper à ces absurdités, ceux qui ont voulu conserver la méthode de Halley en dehors de l'hypothèse à laquelle seule elle convient, ont négligé volontairement le chiffre des naissances annuelles donné par l'observation, et ils ont fait violemment S_0 égale à D! Ainsi, en France, ils ont supposé 843,240 naissances vivantes au lieu de 958,100, et, partant de cette erreur, ils ont calculé S_1, S_2, S_3, etc., en écrivant $843{,}240 - d_{0..1} = 684{,}180$; et $843{,}240 - d_{0..2} = 635{,}080$, etc. Mais, en réalité, $d_{0..1}$ (soit 159,060); $d_{0..2}$ (soit 208,160), etc., ne sont pas fournis par 843,240, mais par 958,100 naissances. Par conséquent, il est absolument certain que $S_1 = 958{,}100 - 159{,}060 = 799{,}040$ et non 684,180; que, de même, $S_2 = 749{,}940$ et non 635,080; ainsi de suite. A la vérité, cette substitution du chiffre des décès à celui des naissances, qui altère si fortement la population des premiers âges, et a pour effet (au grand profit des compagnies d'assurances sur la vie) de supposer une mortalité beaucoup trop forte, éloignera moins de la vérité en ce qui concerne l'autre extrémité de la vie; S_{100}.. $S_{\omega-1}$ seront peut-être presque égaux, et on aura enfin $S_\omega = 0$.

18° Ainsi, la première formule, $S_0 - d_{0..1} = S_1$, etc., donne *exactement les Survivants pour les premiers âges* de la vie, et cela avec raison, parce que, pour l'évolution de ces 5 à 10 premières années, tous les éléments du calcul, S_0 et $d_{0..5..10}$, se sont produits dans la période que l'on étudie, durant laquelle on peut supposer le plus souvent l'uniformité des mouvements de population, par suite de la lenteur ordinaire de la marche *définitivement* progressive ou *régressive* de la natalité ou de la mortalité (les oscillations annuelles étant neutralisées par l'effet des moyennes). Il s'agit, d'ailleurs, d'un âge où l'émigration hors du pays est de peu d'importance. Ce moyen de déterminer *avec exactitude* les premiers âges est précieux et doit être conservé pour contrôler, corriger les dénombrements qui, à ces âges, en France, se caractérisent par de nombreuses omissions.

19° Cependant, la seconde formule, celle qui part des décès assimilés aux naissances ($D - d_{0..1}$, etc.), donnera-t-elle aussi avec quelque exactitude le nombre des individus parvenus aux derniers âges, et, par suite, pourra-t-on admettre que la population aux âges moyens sera une moyenne entre les valeurs résultant des deux formules? Ce serait là une hypothèse tout à fait gratuite. En effet, les nombres calculés, en partant des décès, seront *en principe* et en fait constamment trop petits, tandis que nous avons vu que ceux déduits des naissances sont exacts *en principe* jusqu'à 6 à 10 ans (suivant la longueur de la période étudiée) et paraissent l'être en fait jusqu'à 30. Il n'y a donc pas là symétrie. Ajoutons qu'il n'est pas du tout certain que l'erreur de la formule basée sur les décès ($D - d_{0..1} = S_1$, etc.) aille s'atténuant *régulièrement* jusqu'aux derniers âges, comme l'ont admis quelques statisticiens ingénieux qui, sur cette idée, ont essayé des formules mixtes. C'est même le contraire qui est certain.

20° Pour comprendre qu'il n'y a rien de *nécessairement régulier* dans la succession des vivants, il faut considérer : 1° que la population de chaque âge a pour origine un chiffre de naissances datant d'hier pour les plus jeunes, d'un demi-siècle pour ceux de 50 ans, etc.; 2° que les nombres de ces naissances sont souvent très-différents; 3° que chacune de ces *descendances* a été éclaircie par des causes très-diverses et nullement comparables. Ainsi, nos vieillards de 60 à 70 ans ont été autrefois diminués et par une mortalité plus grande de l'enfance et par les

guerres de l'Empire. Aussi, tandis que la mortalité *actuelle* (1840-1859), appliquée à notre chiffre moyen de naissances, ferait survivre (voyez nos tables) :

838,000 hommes, âgés de 60 à 65 ans, les *census* n'en annoncent que 620,000 (218,000, ou plus du quart de moins!);

840,000 femmes de 60 à 65 ans, au lieu de 713,000 que donnent les dénombrements (127,000, ou un peu plus de 1 septième de moins);

682,000 hommes, âgés de 65 à 70 ans, les *census* n'en indiquent que 468,000 (212,000, presque le tiers en moins!), etc.

Mais si nous appliquons les mêmes calculs à la population de 30 à 40 ans qu'aucun sinistre n'a décimée, le calcul et le fait seront presque identiques. Ainsi, on trouve 1,295,000 hommes de 35 à 40 ans et les *census* en annoncent 1,288,500 (6,500, ou $^1/_{200}$, seulement en moins).

21° Il en résulte que les vivants qui survivent actuellement à chaque âge, $p_{0..1}$, $p_{1..2}$,..... $p_{35..40}$,..... $p_{60..65}$, $p_{65..70}$,..... $p_{100..\omega}$, ne constituent pas une succession dont chaque terme trouve sa raison d'être dans ses antécédents *contemporains*. Chaque terme est en fait le produit très-complexe des événements particuliers qui ont pesé sur chacun des âges par lesquels il a déjà passé, événements qui peuvent fort bien n'avoir pas influencé les groupes précédents ou subséquents dans la série des âges. C'est ainsi, comme on vient de le voir, que les événements qui ont décimé ceux de 60 ans, n'ont pas agi sur ceux de 40 ans; et que, pour les mêmes âges, ils n'ont pas agi également sur chaque sexe. C'est pourquoi les groupes de la population à chaque âge, dont la somme constitue la population générale, n'ont point entre eux de relation nécessaire; ce sont presque des étrangers que le hasard des temps a rapprochés, et dont la force résulte des aventures différentes que chacun a supportées. Aucun calcul théorique ne peut donc déterminer ces valeurs, ni permettre de découvrir la succession des termes composant la Liste des vivants. Voilà pourquoi ni la méthode dite de Halley, ni les modifications plus ou moins heureuses apportées à cette méthode par voie de tâtonnement, ou inspirées par une vue incomplète du fait complexe à déterminer et en dehors de la théorie mathématique, ne sont pas acceptables. Enfin, voilà pourquoi il faut renoncer à demander au calcul le nombre des vivants à chaque âge. Cette distribution des vivants, dont nous avons prouvé (n°s 5 à 15) que la connaissance est indispensable pour déterminer les conditions de la mortalité dans leur rapport avec la qualité des *milieux*, doit être demandée à l'expérience aussi bien que la distribution des décédés.

22° Sans doute, les dénombrements sont encore bien imparfaits; mais c'est en montrant, en déclarant bien haut qu'ils sont indispensables à la science, que nous hâterons leur perfectionnement. Nous nous sommes, d'ailleurs, assuré par un travail préparatoire très-étendu que, dès à présent, et, malgré leurs nombreux *desiderata,* ils sont encore bien supérieurs à tous les calculs hypothétiques qui se sont produits. Une erreur de 5 à 10 ans chez un adulte, n'a pour nous aujourd'hui qu'une importance peu considérable; mais ce qui est nécessaire pour les premières recherches dont nous devons nous contenter, c'est qu'un enfant ne compte pas comme un adulte, un homme jeune pour un vieillard. On peut, au surplus, et on doit contrôler les dénombrements : 1° en comparant entre eux plusieurs *census* successifs et en prenant leur moyenne; 2° en comparant certains âges avec les conscrits, avec les électeurs inscrits; d'où l'on déduit des valeurs *minima*, puisque les étrangers, les non-domiciliés, les omis forment une masse très-importante d'individus qui,

s'ils ne comptent pas comme citoyens, fournissent des décès; 3° en déterminant, par le calcul, à l'aide des naissances et des décès par âge, la population des premiers âges (0 à 5 ou à 10 ans, *suivant la durée* de la période que l'on considère), population sur laquelle porte, en France, le plus grand nombre des omissions. On peut ainsi apprécier la valeur des dénombrements et faire les corrections dont ils peuvent être susceptibles.

Les Listes et les *Tables* qui accompagnent ce mémoire ont subi ces épreuves et corrections, nous allons indiquer succinctement tous les détails des calculs en les justifiant.

23° Ainsi la liste des vivants pour la France est la moyenne de *trois* dénombrements par âge, de 1851, 1856 et 1861, contrôlés et rectifiés sur les données déjà indiquées. C'est par ce travail que nous avons obtenu ce que nous appelons la Liste de population par âge, tandis que les documents de l'État civil nous ont donné la Liste des décédés à chaque âge ou Liste mortuaire[1].

24° *Coefficients et Tables de mortalité.* — Ces deux Listes fondamentales ainsi arrêtées, rien de plus facile que d'en déduire la mortalité propre à chaque âge par la formule $\frac{d_{n..n+1}}{p_{n..n+1}}$. Ainsi, puisque l'on compte en France 429,000 mâles de 0 à 1 an ($p'_{0..1}$) ayant fourni, dans l'année, 87,610 décès ($d'_{0..1}$), $\frac{87,610}{429,000} = 0.204$ sera, pour chaque enfant mâle de 0 à 1 an, le danger moyen de mourir dans l'année. En multipliant par 1,000, on pourra encore dire : sur 1,000 enfants mâles de 0 à 1 an, il y a 204 décès dans l'année. J'appelle 0.204 *coefficient de mortalité* de 0 à 1 an. De même $\frac{d'_{1..2}}{p'_{1..2}}$ donne 0.065 pour coefficient de la mortalité masculine de 1 à 2 ans; soit encore 65 décès annuels sur 1,000, etc. La succession de ces coefficients de mortalité à chaque âge forme ce que l'on doit appeler une *Table de mortalité.* On remarquera que la mortalité ainsi déterminée *ne relève d'aucune hypothèse;* c'est la moyenne *d'un fait collectif* dont l'énoncé dépend seulement de l'exactitude des documents obtenus. C'est cette mortalité à chaque âge qui importe surtout à l'hygiéniste; c'est elle qui, mieux que la *Table de survie*, la *Vie moyenne,* la *Vie probable* (dont nous allons bientôt indiquer la détermination et les significations), c'est, dis-je, cette mortalité à chaque âge, si facile à calculer et d'un sens si précis, qui indique les conditions de vitalité spéciales à chaque âge, à chaque sexe, à chaque milieu. Ainsi, quand on aura remarqué que les petites filles dans leur 1re année ($p''_{0..1}$) rapportées à leur chiffre mortuaire ($d''_{0..1}$) donnent un coefficient de 0.172, au lieu de 0.204 pour les garçons, on connaîtra la profonde différence qui, dès cette première année de vie (il faut dire : *surtout* dans cette première année), sépare les deux sexes. Cependant comme il y a d'autres expressions fort en usage, bien que moins directes, moins simples, moins analytiques et d'une détermination beaucoup plus laborieuse, nous avons dû les calculer, et nous allons donner tous les détails nécessaires à la parfaite intelligence de leur signification, de leur portée et de la manière de les déterminer. D'ailleurs, la table de *Survie* (appelée souvent à tort table de mortalité) et la vie probable sont fort utiles aux calculs des assurances, des tontines, etc.; et la *Vie moyenne* est une expression synthétique fort commode.

1. Ces deux documents : *census* et décès par âge, sont extraits, ainsi que les naissances annuelles, des publications du ministère de l'agriculture (division de la *Statistique générale de France*). Le chiffre des conscrits est emprunté aux *Comptes rendus du recrutement* (ministère de la guerre).

25° *Table de survie.* — Cette heureuse et significative expression, due à M. A. Guillard, est aujourd'hui généralement adoptée, et la dénomination de *Table de mortalité*, sous laquelle, en France, on confondait volontiers la Liste mortuaire et la Table de survie, est donnée exclusivement à la table des coefficients, indicateurs de la mortalité à chaque âge, à laquelle elle appartient légitimement.

Si l'on suppose qu'un nombre convenu de nouveau-nés soit soustrait, de la naissance à la mort, à toute autre influence qu'à la mortalité propre à chaque âge durant la période étudiée, la *Table de survie* fait connaître comment, par suite de cette mortalité, les vivants se répartiraient selon les âges, ou, plus précisément, combien on compterait de *survivants à la fin de chaque âge révolu.*

26° Pour calculer cette table, on part, par exemple, de 1 million de naissances (moins les mort-nés) $= S_0$. La question est de calculer S_1 ou le nombre des survivants à 1 an révolu; or, notre table des coefficients de mortalité nous en donne le moyen approché en nous apprenant le danger de mourir dans la première année, soit $0.1891 = c_{0..1}$. Ce danger $0.1891 \times 1{,}000{,}000 = 189{,}100$; ce serait le nombre des décès que donnerait cette jeune population durant sa première année de vie, et, par suite, $1{,}000{,}000 - 189{,}100 = 810{,}900 = S_1$ serait le nombre des survivants. De même, partant de S_1 et désignant par $c_{1..2}$, et généralement $c_{n..n+1}$, les coefficients de mortalité à chaque âge, on aura:

$$S_1 - S_1 \times c_{1..2} = S_2 \text{ et généralement } S_{n+1} = S_n - S_n \times c_{n..n+1} \; [1];$$

ainsi de suite, on trouvera toute la série de la Table de survie:

$$S_0,\ S_1,\ S_2,\ S_3,\ S_4,\ S_5, \ldots\ S_{\omega-2},\ S_{\omega-1},\ S_\omega = 0.$$

Telle est, simplifiée dans sa forme, la formule donnée par l'illustre Quételet (*Bull. de la Comm. centrale de statistique belge*, t. V, p. 18).

27° Nous avons fait subir à cette formule deux corrections qui, sans la compliquer notablement, la rendent plus rigoureuse. Nous nous réservons de donner, dans un autre travail, la démonstration mathématique de la formule ainsi modifiée; ici, nous en essayerons une démonstration logique. Remarquons d'abord le défaut de la formule [1]. La mortalité $c_{n..n+1}$ moyenne agissant pendant l'intervalle compris entre n et $n+1$, fait passer, en l'affaiblissant successivement, la valeur S_n (limite supérieure) jusqu'à la valeur S_{n+1} (limite inférieure); or, il est clair que l'on ne peut exprimer fidèlement le résultat de cette action, ni par $S_n \times c_{n..n+1}$, ni par $S_{n+1} \times c_{n..n+1}$; que la première valeur sera trop forte, et la deuxième trop faible, et que si on admet que la mortalité est également répartie durant le court intervalle $n..n+1$, il faudrait:

$$\frac{S_n + S_{n+1}}{2}\, c_{n..n+1} \; [2].$$

C'est en faisant cette correction que l'on trouve la formule générale suivante, d'une application numérique très-facile:

$$S_{n+1} = S_n - S_n \frac{d_{n..n+1}}{p_{n..n+1} + \frac{d_{n..n+1}}{2}} \; [3].$$

28° A cette formule, susceptible d'une démonstration mathématique, on peut arriver, il nous semble, par la seule force de la logique.

En effet, si $d_{n..n+1}$ était un nombre de décès portant sur un groupe qui, au commencement de l'année, serait $p_{n..n+1}$ correspondant à S_n et qui, comme celui-ci, diminuerait constamment dans le courant de l'année par suite de ces décès, dans ce cas, pour calculer la réduction qu'éprouve en un an un groupe S_n, ayant la même

mortalité que $p_{n..n+1}$, on pourrait, comme le fait Quételet, multiplier S_n par le coefficient $c_{n..n+1}$ ou sa valeur $\frac{d_{n..n+1}}{p_{n..n+1}}$, et on aurait $S_{n+1} = S_n - S_n \frac{d_{n..n+1}}{p_{n..n+1}}$ [1].

Par exemple, sachant que, sur 1 million d'individus, il en meurt, en un an, 100,000, de telle sorte que le nombre des survivants soit 900,000, il est clair que, si on demande combien, sur 10,000, il en meurt en un an, il faudra multiplier 10,000 par le rapport $\frac{100,000}{1,000,000}$ ou $\frac{1}{10}$, ce qui donnera 1,000 décès et 9,000 survivants.

Mais il n'en est pas ainsi. Par suite du courant qui entraîne les individus du groupe $p_{n..n+1}$ dans le suivant et qui amène dans $p_{n..n+1}$ les individus plus nombreux du groupe précédent $p_{n-1..n}$, on peut dire que les unités $d_{n..n+1}$, à mesure que la mort les élimine du groupe $p_{n..n+1}$, y sont remplacées par de nouvelles unités. Il en résulte que, dans l'intervalle de l'année, la valeur numérique du groupe $p_{n..n+1}$ se maintient invariable. Donc les $d_{n..n+1}$ décès se produisent aux dépens d'un groupe $p_{n..n+1}$ qui, sans ces décès, passerait dans l'intervalle d'une année par les valeurs successives :

$$p_{n..n+1};\ p_{n..n+1}+1;\ p_{n..n+1}+2;\ \ldots\ldots;\ \ldots\ldots;\ p_{n..n+1}+d_{n..n+1},$$

valeurs dont la moyenne, calculée selon les règles de l'arithmétique, est $p_{n..n+1} + \frac{d_{n..n+1}}{2}$. On peut donc imaginer que les décès portent sur un groupe variable (comme l'est S_n qui devient S_{n+1}) qui aurait pour valeur *initiale* cette valeur moyenne, et l'on obtient alors, d'après ce qui a été expliqué ci-dessus, la formule:

$$S_{n+1} = S_n - S_n \frac{d_{n..n+1}}{p_{n..n+1} + 0.5\, d_{n..n+1}} \text{ [4].}$$

29° Cette formule suppose encore que, pendant l'intervalle $n..n+1$, la mortalité agit uniformément. Or, les documents sur la matière permettent rarement de prendre cet intervalle assez petit, au commencement et à la fin de la vie, pour que cette supposition puisse rester suffisamment approchée de la vérité. Par des recherches spéciales portant sur les rares enquêtes statistiques qui permettent de prendre avec quelque exactitude des périodes assez petites, nous avons donc déterminé expérimentalement les corrections qu'il faudrait faire subir à la formule générale pour que, appliquée à ces mêmes enquêtes, considérées au point de vue des périodes en usage, on obtienne les mêmes résultats que si l'on avait opéré sur des divisions assez petites. Nous appelons α ce coefficient correctif.

Nous avons pu dresser ainsi une table des valeurs successives de α pour tous les cas, beaucoup plus communs, où ces divisions n'existent pas. Sans doute, il n'est pas absolument rigoureux d'appliquer ainsi à tous ce qui n'a été déterminé que sur quelques-uns, et il vaudrait mieux avoir toujours, *avec précision*, *avec vérité*, toutes les divisions nécessaires, c'est-à-dire par jours, semaines et mois dans la première et même la seconde année de la vie; par année pour les dernières; mais, d'une part, ces détails manquent le plus souvent dans les documents officiels, et de l'autre, la science des enquêtes administratives sur la population est encore tellement rudimentaire que, lorsqu'ils sont fournis, ils ne méritent le plus souvent aucune confiance. Dans l'immense majorité des cas, les coefficients correctifs de notre table rapprocheront donc beaucoup mieux de la vérité. Pour les appliquer, il suffit d'écrire la formule précédente sous cette forme :

$$S_{n+t} = S_n - S_n \frac{\alpha\, d_{n..n+t}}{p_{n..n+t} + 0.5\, \alpha\, d_{n..n+t}} \text{ [5].}$$

dans laquelle t est la durée de la période d'âge pendant laquelle l'enquête a relevé les décès *annuels* $d_{n..n+t}$ (c'est-à-dire les décès annuels fournis par la population

comprise entre l'âge n et l'âge $n+t$). La mortalité étant d'abord supposée uniformément distribuée, comme dans la formule [4], si $t = 1$ an, $\alpha = 1$; de même si $t = 5$ ans, $\alpha = 5$ et c'est là le cas le plus ordinaire au delà des premières années d'âge, où les décès annuels et les vivants eux-mêmes ne sont plus fournis que de 5 en 5 années d'âge. Il faudrait faire $\alpha = 10$ s'ils n'étaient donnés que de 10 en 10 ans; mais cette période d'âge est déjà trop grande et s'éloigne trop notablement de l'hypothèse d'une intensité uniforme ou uniformément croissante de la mortalité dans toute la durée de chaque décade.

Cependant nous avons dit que, pour la première année de la vie, cette hypothèse d'uniformité s'éloigne trop du vrai pour être admise. C'est pourquoi, à défaut d'une bonne enquête donnant les décès par jour pour la 1re semaine, par semaine dans le 1er mois, et par mois dans la 1re année, il y a lieu d'introduire une correction dans la formule. On fera alors $\alpha = 0.958$. De même, si les derniers âges à partir de 75 ans ne sont donnés avec quelque précision que par période d'âge de 5 ans, il y aura encore quelque avantage à introduire les corrections suivantes : de 75 à 80 ans, $\alpha = 4.89$; de 80 à 85, $\alpha = 4.8$; de 85 à 90, $\alpha = 4.6$; de 90 à 95, $\alpha = 4.2$; de 95 à 100, $\alpha = 3.8$; de 100 à ω, $\alpha = 2.74$. Si, après la première année, on avait le groupe 1-5 ans, il faudrait faire $\alpha = 3.92$.

30° C'est donc en suivant ces bases et en effectuant ces corrections que nous avons calculé la succession des survivants S_1, S_2, S_3..... $S_{\omega-1}$, qui constitue les tables de survie pour la France et pour chaque sexe. En même temps se sont trouvées construites les *Tables* mortuaires par la succession des valeurs :

$$S_n \frac{\alpha\, \mathrm{d}_{n..n+t}}{\mathrm{p}_{n..n+t} + 0.5\, \alpha\, \mathrm{d}_{n..n+t}} \quad [6]$$

qui sont le nombre des décédés annuels que le groupe S_n fournit en devenant S_{n+t}; nous désignons par $d_{n..n+t}$ ces termes[1].

31° Immédiatement après, nous avons calculé la *Table de population* que suppose *nécessairement* cette mortuaire. En effet, les nombres de survivants S_{20}, S_{25}, S_{30}, etc., donnent le nombre de ceux auxquels il est donné d'atteindre leur 20e, leur 25e, leur 30e année révolue, mais non le nombre de ceux qui, à un moment quelconque de l'année, sont compris entre l'âge de 20 et 25 ans, de 25 et 30 ans, etc., tels que les donnent les *census*. Il est facile de comprendre, en supposant la distribution régulière des vivants, que la formule $5 \times \frac{S_{20} + S_{25}}{2}$ ou $2.5\,(S_{20} + S_{25})$ donne la *population* de 20 à 25 ans ($p_{20..25}$). De même, la *population* de 2 à 3 ans sera $0.5\,(S_2 + S_3)$, et, en général,

$$p_{n..n+t} = t \times \frac{S_n + S_{n+t}}{2} \text{ ou mieux } = \frac{\alpha}{2}(S_n + S_{n+t}) \quad [7];$$

α étant susceptible de prendre toutes les valeurs que nous lui avons attribuées dans la formule générale [5].

32° Il faut remarquer, en effet, que la formule de p [7] suppose que, dans chaque groupe $p_{n..n+t}$, les vivants sont répartis, de l'âge n à l'âge $n+t$, suivant une progression arithmétique. Cette hypothèse, suffisamment exacte pour la plupart des âges, ne l'est plus précisément aux âges où nous avons dû introduire une correction pour la détermination de la survie. La même correction, les mêmes valeurs

1. Comme il importe de ne pas confondre dans les formules les valeurs qui appartiennent aux Listes de population et à celles des décédés, avec les valeurs correspondantes des *Tables* calculées, nous représenterons les premières par les caractères ordinaires d, p; et les secondes par les caractères italiques *d*, *p*.

successives de α aux mêmes âges, conviendront encore ici pour *amender* l'erreur qui résulte de cet écart entre l'hypothèse et le vrai; ainsi on aura $p_{0..1} = (S_0 + S_1)\,0.479$, etc.;... et à l'autre extrémité de la vie $p_{100..\omega} = S_{100} \times 1.37$. C'est sur ces principes que nous avons dressé la *Table de population* générale et celle de chaque sexe.

33° Listes et *Tables*. Les détails dans lesquels nous sommes entré ont dû faire nettement comprendre la différence qui sépare la *Table* de la Liste de population. La liste est le résultat du dénombrement rectifié ou supposé exact; *c'est le fait*, de même que la liste mortuaire, ou tout simplement la Mortuaire, est le résultat du dépouillement des registres de l'État civil. Mais, par la comparaison, âge par âge, de ces deux listes *de fait*, on a pu calculer, *durant la période étudiée* (période qui a fourni la mortuaire et les census), le danger de mourir à chaque âge; et, dès lors, soumettant, âge par âge, un groupe convenu de nouveau-nés à cette *seule* cause de décroissance, on a obtenu la *Table* de population, la *Table* de survie et la *Table* mortuaire qu'elle suppose. Quoique se rapportant à une population idéale, ces *tables* sont des expressions *exclusives*, mais *complètes* de la mortalité telle qu'elle a pesé à chaque âge pendant la période étudiée. En effet, notre population deviendrait nécessairement identique à cette population idéale, si elle restait, durant un siècle, soumise exclusivement à la mortalité de la période étudiée.

Nous avons montré, au contraire, que la Liste de population, population de fait et actuelle, porte les traces profondes de tous les événements qui sont survenus depuis plus d'un siècle et ont contribué à l'éclaircir. C'est donc seulement sur les *Tables* que l'on peut apprécier les conditions que la mortalité actuelle fait aujourd'hui à notre population et l'avenir qu'elle lui prépare.

34° *Vie moyenne.* — C'est, par exemple, sur la *Table* mortuaire que nous calculerons la *vie moyenne* en faisant la somme de tous les âges vécus et en divisant par le nombre de ceux qui les ont vécus[1]. C'est en opérant ainsi que nous trouvons une vie moyenne de 40 ans pour les deux sexes. C'est seulement cette valeur, ainsi déterminée, qui satisfait à l'idée mathématique de la vie moyenne, due à Nicolas Bernouilli[2]. Ce mathématicien l'a conçue comme un cas particulier de l'espérance mathématique, qui sert, par exemple, à apprécier la part à laquelle chaque joueur a droit, s'il quitte le jeu avant la fin de la partie. De même, si un nouveau-né, au lieu d'être abandonné aux chances aléatoires de vie ou de mort qui peuvent le faire succomber à l'instant ou dans un siècle; si, dis-je, ce nouveau-né pouvait changer

---

1. Soit A, B, C....U, le nombre des décédés de la *Table mortuaire* aux âges successifs $a, b, c....u$; et V_m la vie moyenne, on a :

$$V_m = \frac{Aa + Bb + Cc + ... + Uu}{A + B + C + ... + U} \quad [8].$$

Les valeurs b, c, doivent en général être prises au milieu de la période d'âge de chaque groupe de décédés; ainsi le groupe $d_{3..4}$ sera multiplié par 3.5; le groupe $d_{20..25}$ par 22.5; celui $d_{25..30}$ par 27.5; ainsi de suite. Mais encore ici, à cause de la mortalité rapide des âges extrêmes, il importe beaucoup de faire quelques corrections, surtout pour le premier âge. En effet, il résulte de mes recherches particulières que l'âge moyen des décédés $d_{0..1}$, au lieu d'être 0.5, est au-dessous de 0.3, soit 0.27; si on avait seulement $d_{0..5}$, leur âge moyen est de 1.25 au lieu de 2.50! Si $d_{0..10}$, âge moyen, = 1.85, $d_{1..5}$, âge moyen, = 2.43; $d_{1..2}$, âge moyen, = 1.485. Pour les âges extrêmes, la correction importe moins; voici cependant les multiplicateurs que j'ai trouvés pour chaque groupe d'âges de 5 en 5 ans, à partir de $d_{70..75}$, 72.47, 77.36, 82.26, 87.16, 92.05, 96,7, et enfin environ 100.8 (?) pour $d_{100..\omega}$. Si les groupes de décès étaient de 10 en 10 ans, on trouve : $d_{70..80} \times 70.7$; puis 83.9; et 92.8 pour le groupe $d_{90..100}$; et environ 95 pour $d_{90..\omega}$.

2. *Actorum eruditorum supplementa*, t. IV, p. 159.

cet avenir incertain contre un fixe assuré, quelle part de vie devrait lui être légitimement attribuée? C'est évidemment le calcul de l'espérance mathématique qui en décidera, et cette part est précisément la *vie moyenne* à la naissance. C'est elle qui est donnée par nos formules. On peut dire encore que c'est la part de vie qui revient de droit à chaque nouveau-né en distribuant également entre tous les chances de vie et de mort qui menacent chaque âge *dans la période étudiée.* Il est clair, d'ailleurs, que cette part ne peut se calculer ni d'après un passé qui n'est plus, ni d'après un avenir encore inconnu, mais selon l'état présent. On peut présumer seulement qu'une atténuation progressive dans les chances de mort étant le plus probable, cette vie moyenne, calculée aujourd'hui pour nos jeunes générations, est une valeur *minimum* qui sera sans doute dépassée en fait.

35° Si on applique à la *liste mortuaire* la formule [8] de la vie moyenne (p. 58, note), on trouve 35ans,66, qui est *l'âge moyen des décédés de la Liste.* On voit combien cet âge, si souvent confondu avec la vie moyenne, s'en éloigne. Cette valeur ne mesure pas, ne résume pas les conditions de vie; elle est le résultat *complexe:* 1° de la mortalité à chaque âge; 2° du nombre relatif des vivants à chaque âge, arrangement qui résulte lui-même de causes multiples et très-complexes (n° 20).

36° *Vie probable.* — On donne assez improprement ce nom en mathématique à un *âge médian*, en d'autres termes, à l'âge auquel la mortalité, agissant d'âge en âge, aura réduit *à la moitié* le nombre des naissances d'où l'on est parti. C'est une mesure qui n'a égard qu'au nombre des survivants et non pas, comme la vie moyenne, au nombre des années vécues. Mais l'une et l'autre mesurent la vie selon des directions différentes et ne peuvent se déterminer que sur les *Tables* calculées. Ainsi, en France, cette *vie probable* est 44ans,3; elle indique que c'est à 44ans,3 que la moitié de nos nouveau-nés aura succombé si la mortalité actuelle persiste. Nous avons déterminé (voir le 1er tableau, p. 46) cette valeur pour plusieurs départements.

37° Calculé sur la Liste mortuaire, cet *âge médian* est de 33ans,3. Ce n'est pas là une mesure de la vie, mais un résultat *complexe* qui indique seulement que, par suite de la distribution actuelle, et de nos vivants, et de la mortalité à chaque âge, la moitié de nos décédés a moins de 33ans,3, etc.

38° *Age moyen des vivants.* — On peut encore se proposer de déterminer, et sur la *Table* et sur la Liste de population, quel est l'âge moyen des vivants d'après la formule [8] qui a servi à la détermination de la vie moyenne[1]. On trouve ainsi que l'âge moyen de la *Table* de population est de 32ans,28; sur la Liste de population, elle est de 30ans,6. Si on se propose de rechercher les conditions d'avenir que la mortalité actuelle prépare à notre population française, c'est le chiffre de la Table qu'il faut considérer. Mais si l'on veut apprécier l'influence de notre passé, quel qu'il ait été (mortalité, émigration, guerre, etc.), sur notre population actuelle; ou si nous voulons estimer la force et l'état actuel des citoyens au point de vue économique, politique, etc., il est clair que c'est la Liste des vivants qui nous donnera ces notions. Il en est de même si l'on veut résumer la population dans les trois termes

1. Dans le calcul de l'*âge moyen des vivants,* l'âge moyen de chaque groupe de vivants est très-généralement le milieu de leur période d'âge. La correction qui résulte de l'inégale distribution des vivants dans le groupe a beaucoup moins d'importance que pour les décès, au moins dans la première année. Ainsi pour $p_{0..1}$ l'âge moyen est environ 0.489, au lieu de 0.5; cependant au delà de 70 ans, on pourra adopter les mêmes âges moyens qui conviennent au groupe correspondant des décédés. (Voy. note p. 58.)

ci-après : 0-15 ans, impubères; 15-60 ans, âge de fécondité, de force et de production; 60-ω, vieillards.

En France, sur 1,000 habitants (population de la Liste), on trouve la distribution suivante (pour la période 1840-1859) : 283 enfants; 616 adultes de 15 à 60 ans; et 101 vieillards. La *Table*, au contraire (population théorique ou représentative de ce que deviendrait notre population soumise, pendant toute une génération seulement, et sans perturbation, à la mortalité et à la natalité actuelles), donne la distribution suivante : impubères, 270; adultes de 15 à 60 ans, 600; vieillards, 130.

On voit par la comparaison, terme à terme, de ces deux séries (283 : 270; 616 : 600; 101 : 130) que, si rien ne venait troubler le mouvement de notre population, nous verrions diminuer le nombre *relatif* de nos impubères de 46 pour 1,000, et même de 26 celui des adultes, et augmenter de 33 à 34 celui de nos vieillards. Or, il importe de remarquer que, pendant que ce mouvement s'opérera dans les rangs de nos vivants, si nos conditions de vitalité *à chaque âge restent identiques*, la *mortalité générale augmentera.* Elle est aujourd'hui de (0.023) 23 pour 1,000; elle s'élèvera à 0.025! D'un autre côté, l'âge moyen des décédés s'élèvera; il est maintenant de 35[ans],66; il sera de 40 ans. Mais les vraies mesures, *résultantes générales de la mortalité à chaque âge,* la *Vie moyenne,* la *Vie probable,* mathématiquement déterminées, indiqueront parfaitement le *statu quo* et resteront invariables. A cette éqoque, ceux qui prétendent mesurer les mouvements de notre vitalité par la mortalité générale, affirmeront que nous sommes en décadence; tandis que ceux qui interrogeront l'âge moyen de nos décédés et continueront à le considérer comme mesure de la vie moyenne, célébreront notre progrès! dissentiments qui ne seront dus qu'à la fâcheuse prétention de vouloir faire de la statistique avant d'en avoir suffisamment étudié la méthode!

39° Nous donnons donc ci-après les Listes et les *Tables* dont nous venons d'étudier la construction et les significations. Nous les donnons pour les deux sexes réunis (France entière) et pour chaque sexe séparément, nous réservant de faire ressortir dans un autre travail les conséquences que l'on peut en tirer.

Quoique la formule [5] soit assez simple et d'une application assez commode, elle pourrait être mise sous d'autres formes qui abrégeraient le calcul, mais seraient peut-être moins facilement abordables pour tout le monde. Au surplus, en examinant, dans un mémoire ultérieur, le problème de la construction des tables de survie à un point de vue plus particulièrement mathématique, nous serons conduits à deux formules logarithmiques d'une simplicité remarquable. Voici l'une d'elles qui n'est que la transformation de notre formule [3] :

$$S_{n+\iota} = S_n \frac{2 - c_{n..n+\iota}}{2 + c_{n..n+\iota}} \quad [9]$$

ou, en logarithmes, et en introduisant le coefficient correctif α :

$$\log. S_{n+\iota} = \log. S_n + \log. (2 - \alpha c_{n..n+\iota}) - \log. (2 + \alpha c_{n..n+\iota}) \quad [10],$$

formule assez expéditive, puisque l'on n'a que deux logarithmes à chercher pour le calcul de chaque terme et que les valeurs $2 - \alpha c..$ et $2 + \alpha c..$ sont d'un calcul très-facile.

Depuis, nous avons trouvé, et nous donnerons dans un prochain mémoire, une formule logarithmique en fonction de log. *e* (*e* étant la base des logarithmes Népériens), formule plus rigoureuse et peut-être encore plus commode; mais elle exige un développement mathématique qu'il n'entrait pas dans notre pensée de donner ici.

(2e TABLEAU.) FRANCE, PÉRIODE 1840-1859. LES DEUX SEXES REUNIS. MOYENNES ANNUELLES.

Périodes d'âge.	LISTES de population (moyenne de 3 census).	LISTES mortuaire correspondante. Décès à chaque âge.	TABLES de mortalité, ou coefficients de mortalité.	TABLES de survie.	TABLES mortuaire correspondante.	TABLES des âges vécus.	TABLES de population d'après la survie.	TABLES de survie en partant de 100,000 naissances vivantes.	Age des survivants.
N	1,000,000			1,000,000					
dn (mort-nés)		42,000			42,000				
S_0	958,000			958,000				100,000	S_0
0..1	841,600	159,054	0.18915		159,100	42,957	841,600		
				798,900				83,390	S_1
1..2	774,400	49,096	0.06340		49,080	73,620	774,400		
				749,820				78,224	S_2
2. 3	736,600	26,692	0.03625		26,700	66,750	736,600		
				723,120				75,433	S_3
3..4	714,400	17,412	0.02435		17,420	60,970	714,410		
				705,700				73,616	S_4
4..5	699,700	12,290	0.01757		12,300	55,350	699,550		
				693,400				72,323	S_5
5..10 . . .	3,364,100	34,380	0.01022		34,560	259,200	3,380,600		
				658,840				68,722	S_{10}
10..15 . . .	3,210,000	18,841	0.00587		19,070	238,375	3,246,525		
				639,770				66,729	S_{15}
15..20 . . .	3,126,500	23,487	0.00751		23,600	413,000	3,139,850		
				616,170				64,269	S_{20}
20..25 . . .	3,036,400	34,377	0.01132		33,915	763,087	2,996,062		
				582,255				60,731	S_{25}
25..30 . . .	2,909,600	28,605	0.00983		27,935	768,212	2,841,438		
				554,320				57,816	S_{30}
30..35 . . .	2,691,900	25,694	0.00954		25,830	839,475	2,707,025		
				528,490				55,118	S_{35}
35..40 . . .	2,564,000	25,682	0.01001		25,820	968,250	2,577,900		
				502,670				52,424	S_{40}
40..45 . . .	2,362,600	27,715	0.01172		28,710	1,220,175	2,441,575		
				473,960				49,431	S_{45}
45..50 . . .	2,147,200	29,224	0.01361		31,260	1,482,000	2,291,800		
				442,760				46,179	S_{50}
50..55 . . .	1,960,900	33,107	0.01688		35,860	1,882,650	2,124,150		
				406,900				42,441	S_{55}
65..60 . . .	1,634,800	37,574	0.02298		44,220	2,542,650	1,923,950		
				362,680				37,616	S_{60}
60..65 . . .	1,333,000	46,609	0.03497		58,310	3,644,375	1,667,625		
				304,370				31,566	S_{65}
65..70 . . .	1,002,500	51,272	0.05110		68,950	4,654,225	1,349,475		
				235,420				24,416	S_{70}
70..75 . . .	697,500	57,263	0.08210		81,000	5,870,070	974,600		
				154,420				16,094	S_{75}
75..50 . . .	390,900	49,297	0.12615		72,940	5,642,638	576,382		
				81,480				8,489	S_{80}
60..85 . . .	178,600	35,019	0.19610		52,200	4,293,972	266,751		
				29,280				3,049	S_{85}
85..90 . . .	60,200	15,039	0.24975		21,350	1,860,653	84,038		
				7,930				824	S_{90}
90..05 . . .	15,800	4,438	0.28100		6,060	557,823	21,644		
				1,870				192	S_{95}
95 .100 . .	2,930	1,130	0.38550		1,630	157,727	4,027		
				240				25	S_{100}
100..ω . .	260	125	0.48100		240	24,184	329		
	36,456,390	843,422	0.02313	Population que suppose cette survie. 38,382,307	958,000	38,382,388 (1)	38,382,307 (1)	Population que suppose cette survie. 4,005,000	
				Mortalité gén. 0.025					

(1) En théorie, ces deux sommes devraient être égales; elles diffèrent ici par le fait des corrections introduites avec α dans le calcul des âges vécus par les décédés, — par les vivants; ces coefficients correctifs ayant été déterminés expérimentalement dans les deux cas, au lieu d'être déduits les uns des autres.

(3e TABLEAU.) FRANCE, PÉRIODE 1840-1859. MOYENNES ANNUELLES.

Périodes d'âge.	HOMMES. LISTES de population (moyenne de 3 census).	HOMMES. LISTES mortuaire correspondante. Décès à chaque âge.	HOMMES. TABLES de mortalité, ou coefficients de mortalité, ou danger de mourir à chaque âge.	HOMMES. TABLES de survie.	HOMMES. TABLES mortuaire de cette survie.	FEMMES. LISTES de population (moyenne de 3 census).	FEMMES. LISTES mortuaire correspondante. Décès à chaque âge.	FEMMES. TABLES de mortalité, ou coefficients de mortalité, ou danger de mourir à chaque âge.	FEMMES. TABLES de survie.	FEMMES. TABLES mortuaire de cette survie.
N	516,700			105,100		483,300			103,300	
dn (mort-nés)		25,000	0.0485		5,100		17,000	0.0351		3,300
S_0 . .	491,700			100,000		466,300			100,000	
0..1 . . .	428,300	87,610	0.2044		17,850	413,300	71,444	0.1727		15,300
S_1 . .				82,150					84,700	
1..2 . . .	390,400	25,174	0.0645		5,170	384,000	23,921	0.0623		5,163
S_2 . .				76,980					79,537	
2..3 . . .	371,000	13,576	0.03664		2,779	365,600	13,115	0.0359		2,816
S_3 . .				74,201					76,721	
3..4 . . .	361,000	8,779	0.0243		1,782	353,400	8,632	0.0245		1,851
S_4 . .				72,419					74,870	
4..5 . . .	353,500	6,162	0.01743		1,250	346,170	6,128	0.0177		1,313
S_5 . .				71,169					73,557	
5..10 . .	1,700,600	17,001	0.01		3,469	1,663,500	17,378	0.01045		3,742
S_{10} . .				67,700					69,815	
10..15 . .	1,626,500	8,786	0.0054		1,804	1,583,500	10,054	0.00635		2,182
S_{15} . .				65,896					67,633	
15..20 . .	1,578,100	11,269	0.0714		2,310	1,548,400	12,218	0.00789		2,617
S_{20} . .				63,583					65,016	
20..25 . .	1,513,900	20,293	0.0134		4,123	1,522,500	14,085	0.00925		2,927
S_{25} . .				59,460					62,089	
25..30 . .	1,457,100	14,941	0.01025		2,973	1,452,550	13,665	0.0094		2,853
S_{30} . .				56,487					59,236	
30..35 . .	1,347,700	12,381	0.00918		2,536	1,344,160	13,311	0.0099		2,651
S_{35} . .				53,951					56,585	
35..40 . .	1,288,500	12,471	0.00968		2,549	1,275,540	13,215	0.01036		2,645
S_{40} . .				51,402					53,940	
40..45 . .	1,192,000	14,070	0.01181		3,125	1,170,600	13,644	0.01165		3,053
S_{45} . .				48,277					50,887	
45..50 . .	1,077,300	15,159	0.01407		3,280	1,069,900	14,067	0.01316		3,236
S_{50} . .				44,997					47,651	
50..55 . .	972,000	16,723	0.0172		3,694	988,880	16,383	0.01655		3,793
S_{55} . .				41,303					43,858	
55..60 . .	790,000	18,477	0.02342		4,343	844,820	19,097	0.0226		4,715
S_{60} . .				36,960					39,143	
60..65 . .	620,000	22,044	0.0356		5,702	712,950	24,564	0.03445		6,212
S_{65} . .				31,258					32,931	
65..70 . .	468,000	23,745	0.0507		7,039	534,500	27,527	0.0515		7,511
S_{70} . .				24,219					25,420	
70..75 . .	328,300	26,561	0.0809		8,150	369,200	30,701	0.0832		8,755
S_{75} . .				16,069					16,665	
75..80 . .	180,700	22,990	0.1271		7,753	210,200	26,304	0.1251		7,824
S_{80} . .				8,316					8,841	
80..85 . .	78,140	16,010	0.205		5,480	100,400	19,010	0.1893		5,521
S_{85} . .				2,836					3,320	
85..90 . .	25,180	6,794	0.270		2,172	35,060	8,246	0.2353		2,331
S_{90} . .				664					989	
90..95 . .	6,440	1,935	0.3005		529	9,350	2,503	0.268		733
S_{95} . .				135					256	
95..100 . .	1,210	500	0.413		122	1,720	629	0.366		234
S_{100} .				13					22	
100..ω . .	100	51	0.50		13	160	75	0.47		22
	18,152,070	423,502	0.02335	Population 3,929,700	100,000	18,300,360	419,916	0.02294	Populat. cor. 4,099,100	100,000

Mortalité générale d'après les *Tables*. . . . . 0.02543 . . . . 0.02440.

50° *Tableaux.* — Le 2e tableau donne les éléments de la vitalité pour la France entière. Il se divise, comme le suivant, en Listes et en *Tables* (voir n° 33). Les Listes comprennent: 1° la succession des vivants, moyenne de trois *census* ramenés à la population de 1840-1859, contrôlés et rectifiés selon les règles que nous avons tracées (nos 18, 22); 2° la succession des décès qui correspondent à chaque groupe de vivants et qu'ils fournissent en moyenne annuelle, succession donnée dans la même période par les registres mortuaires de l'État civil. La colonne suivante est la table de mortalité. Chaque terme s'obtient en divisant la mortuaire par la population $\frac{d_n}{p^n}$; elle donne le danger de mourir à chaque âge par individu; en multipliant ces coefficients par 1,000 (par le simple déplacement de la virgule), on a le nombre des décès annuels fourni par 1,000 personnes du groupe d'âges auquel correspond le coefficient. Ainsi on voit que, de 20 à 25 ans, 1,000 individus donnent, année moyenne, 11décès,32, et 100,000, 1,132 décès, etc.

La colonne suivante est la *Table* de Survie. Aux paragraphes 25° à 29° et formule [5], nous avons indiqué avec détail la manière de calculer cette table qui donne le nombre des Survivants à chaque âge révolu. On doit aussi se reporter au n° 33 pour bien saisir la différence 1° entre la *Table* mortuaire qui vient après cette survie et la Liste mortuaire, et 2° entre la Liste de population (1re colonne) et la *Table* de *population* qui représente la distribution des vivants à chaque âge, s'ils n'eussent subi d'autre influence que celle de la mortalité dans la période étudiée (1840-1859). On remarquera, par exemple, comme nous l'avons déjà fait (n° 38), combien cette *Table* est plus riche en vieillards (elle en renferme 1,263,690 de plus); et dès lors on s'expliquera pourquoi le chiffre de la mortalité générale de la *Table* $\left(\frac{D}{P} = 0.025\right)$ est plus considérable que la mortalité générale de la Liste $\left(\frac{\mathrm{D}}{\mathrm{P}} = 0.023\right)$, quoique la mortalité à chaque groupe d'âges soit exactement la même dans l'une et l'autre succession. On remarquera, en outre, que, de 20 à 30 ans, les nombres de vivants accusés par la Liste (*census*) surpassent ceux de la *Table* de *population*. C'est le résultat de l'immigration d'étrangers aux âges de travail (Allemands, Belges, etc.), immigration que les *Tables* ne supposent pas. Enfin, pour la France entière, nous avons donné une colonne des sommes des âges vécus par les décédés de chaque groupe de la *Table mortuaire*. Par exemple, cette table indiquera 12,300 décédés de 4 à 5 ans; ils ont vécu chacun, en moyenne, 4 ½, et 12,300 × 4 ½ donnera la somme des années vécues par ce groupe (voy. n° 34); d'un autre côté, la somme de ces produits d'années vécues divisée par le nombre D de ceux qui les ont vécues, donnera la *Vie moyenne,* soit 40.05.

On remarquera dans ce tableau deux Survies. La première part de 958,000 S_0 ou naissances vivantes[1], nombre qui, année moyenne, se produit en France. Il s'ensuit que la population théorique qui résulte de ce point de départ peut, ainsi que nous venons de le faire, être comparée à la population de fait. Mais comme les auteurs partent habituellement d'un nombre rond de naissances vivantes, et que nous faisons de même pour toutes les autres survies, nous avons calculé, pour la France, une seconde table en partant de 100,000 S_0. Cette survie pourra donc, ayant le même point de départ, être plus facilement comparée avec les autres.

1. En ajoutant en nombre rond 42,000 mort-nés *dn,* on a 1 million de naissances, nombre qui se trouve justement convenir à la France *sans l'annexion.*

Le tableau suivant donne les mêmes éléments de vitalité pour chaque sexe séparément. Enfin le lecteur, en se reportant au 1er tableau (p. 46), y trouvera un résumé des principales valeurs de ces deux derniers tableaux rapprochées des valeurs correspondantes pour 6 départements. Mais tandis que, pour la France, la période étudiée est de 20 ans (1840-1859), elle n'a pu être que de 10 ans pour les départements (1840-1849). Toutefois, nous nous sommes assuré que la différence est très-peu sensible. Ce 1er tableau contient les principales valeurs que l'on a coutume de calculer : *Vie moyenne, Vie probable* des *Tables;* Age moyen et Age probable des décédés des Listes pris à la naissance S_0. Le lecteur remarquera la grande différence qui existe entre la vie moyenne, 40.05, et l'âge moyen des décédés des listes (*Ad*), 35.66; la différence plus considérable encore entre la *Vie probable* (*Vp*) calculée sur la *Table*, 43ans,3, et l'Age probable (*Ap*) de la liste, 33.5. Il verra même que, suivant la valeur que l'on adopte comme appréciation de vitalité, l'ordination change, etc.

Nous ajouterons seulement ici une valeur qui manque dans le 1er tableau :

L'*Age moyen des vivants.* — Si on calcule cet âge sur la Liste de population (France entière), on le trouve de 30ans,6; si on le détermine sur la *Table*, il s'élève à 32ans,28. Pour la population de fait mâle, il est de 30.12 (et de 32.16 selon la *Table*), et pour les femmes de la Liste, 30.8 (et 32.4 selon la Table).

Enfin la comparaison de la mortalité à chaque âge suivant les sexes donnera lieu de remarquer que c'est la 1re et la 2e année, puis de 20 à 30 ans, que la mortalité masculine dépasse dans la plus large proportion la mortalité de l'autre sexe, tandis qu'elle n'est jamais dépassée que dans de faibles limites par la mortalité féminine.

On n'oubliera pas que ces éléments de la vitalité et de la mortalité s'appliquent à la période 1840-1859. Pour cette période, nous avons la conviction que, avec les documents connus, on ne peut approcher plus près de la vérité. Mais, soumis aux mêmes formules, les documents à venir, certainement plus précis, donneront aussi une approximation plus grande pour la nouvelle période qu'ils embrasseront.

Dr Bertillon.

II.

De la circulation fiduciaire, sous le régime de l'unité et de la liberté d'émission, en France, en Angleterre, en Écosse et aux États-Unis.

Telle est la question du moment, question souvent débattue jusqu'à ce jour, sans tenir suffisamment compte des faits et sans que l'on ait cherché à éclairer la théorie par la pratique. Au lieu de réfuter dans un sens ou dans un autre tout ce qui a été dit sur la matière, il sera plus utile de placer le bilan des banques sous les yeux du lecteur, d'exposer, à diverses époques, leur conduite, la direction donnée aux affaires, leur développement sous chacun des deux régimes et de constater enfin le degré de prospérité qui en est résulté pour chaque pays.

Nous étudierons donc : 1° le nombre des banques et de leurs succursales; — 2° le mouvement de la circulation fiduciaire des banques en France, en Angleterre et aux États-Unis; — 3° les rapports de cette circulation avec le nombre des banques, leur capital, leur réserve métallique, leur portefeuille et leurs dépôts en comptes courants.

Pour les États-Unis, cette étude sera du plus haut intérêt, parce qu'elle nous fera comprendre combien sont différentes les conditions dans lesquelles les banques opèrent selon le degré de civilisation et l'état du crédit.

I. CIRCULATION DES BILLETS DE BANQUE EN ANGLETERRE, AUX ÉTATS-UNIS ET EN FRANCE DEPUIS 1830.

Pour faciliter notre étude et rendre les comparaisons plus directes, nous mettrons en présence les *maxima* et les *minima* de la circulation pendant les quatre dernières périodes de prospérité qui toutes se sont liquidées par une crise : 1837, 1847, 1857 et 1862 (valeurs en millions de francs).

Périodes.	ANGLETERRE.			ÉTATS-UNIS.			FRANCE.		
	Maxim.	Différ.	Minim.	Maxim.	Différ.	Minim.	Maxim.	Différ.	Minim.
1830-1837			987			329			192
	1,017			804			252		
1837-1847		185	832		491	313		30	222
	1,065			691			395		
1847-1857		305	760		76	615		127	268
	1,030			1,155			704		
1857-1864		143	887		318	837		178	526
	987			1,117			869		
1865		100	887		567	550		149	720

Maxima de la circulation. — Sans se rencontrer au même moment, les chiffres *maxima* s'écartent peu dans les trois pays. Depuis 35 ans, ils oscillent autour de 1 milliard, somme déjà atteinte en 1839 en Angleterre, en 1857 aux États-Unis, en 1864 en France. La progression, il est vrai, n'a pas été la même pour chacun d'eux. Tandis qu'en Angleterre, la tendance est plutôt à la baisse : de 1,065 à 987 (1845-1864), aux États-Unis, l'accroissement est beaucoup plus sensible : de 604 à 1,155 (1837-1857). Mais c'est surtout en France que la circulation, malgré des temps d'arrêt, se développe sans relâche. De 252 millions, elle s'élève à 869 (1830-1864), et dépasse 900 millions en 1865. Nous voici arrivés presque au même chiffre dans les trois pays; mais ils sont loin de l'avoir atteint dans le même délai. Ainsi, tandis qu'à la Banque d'Angleterre seule, pendant la période de la suspension du remboursement des billets en espèces (1797-1821), le *maximum* de la circulation variait déjà de 609 à 743 millions de francs (1810-1817), et depuis la reprise des payements en espèces, de 657 à 526 millions (1826-1838), ce n'est qu'en 1831 qu'on le voit s'élever à 804 millions aux États-Unis et en 1860 seulement il atteint le même chiffre en France. Ces différences dans la mesure du développement de la circulation rendent bien compte du mouvement qui entraîne les opérations commerciales dans les trois pays. Ce sont en quelque sorte des étapes que le crédit doit franchir avant de s'établir définitivement. Quand la saturation est complète, comme en Angleterre et aux États-Unis, les habitudes sont prises; on a recours aux banques et, en présence des moyens de compensation si économiques qu'elles procurent à l'aide des chèques, les avantages de la circulation des billets diminuent; cette circulation reste stationnaire; elle faiblit même un peu.

Minima de la circulation. — Depuis 1830, les chiffres *minima* de la circulation ont éprouvé, aux États-Unis et en France, des mouvements en rapport avec la rapidité de son développement. Aux États-Unis, les *minima* varient de 329 à 837 mil-

lions de francs; en France, de 192 à 720. En Angleterre, au contraire, les *maxima* ayant déjà été atteints dans la première période, les *minima* présentent les écarts, beaucoup moindres, de 987 à 760 millions de francs. Dans les trois pays, il y a donc des mouvements croissants et décroissants qui se succèdent dans chaque période. Dans ces derniers temps, les *maxima* se rapprochant beaucoup, il n'est pas surprenant qu'il en soit de même des *minima*. C'est en effet ce que l'on observe.

En Angleterre, les réactions en baisse varient de 305 à 100 millions de francs; — aux États-Unis, de 491 à 76; — en France, de 30 à 178. Plus le billet de banque intervient comme instrument de crédit, plus la dépression est marquée. Ainsi, en Amérique, après la crise de 1837, la circulation, de 804 millions de francs, tombe à 313, soit une différence de 491. Après la crise de 1847, en Angleterre, la diminution s'élève à 305 millions; — en France, à 127 millions. Après la crise de 1857, l'abus du crédit à l'aide des billets de banque ayant été moindre en Angleterre et en France, la circulation s'abaisse seulement de 143 et de 178 millions. Aux États-Unis, au contraire, elle descend jusqu'à 318 millions. Après la crise de 1864, en Angleterre et en France, l'oscillation en plus ou en moins n'est que de 100 à 149 millions. La guerre d'Amérique, il est vrai, précipite la circulation des États-Unis de 1,117 à 550 millions, soit de 567 millions; mais la cause en est trop évidente pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ce point.

En Angleterre et en France, dans ces derniers temps, toute la différence entre les deux termes extrêmes porte sur une somme de 100 à 149 millions. Le billet n'intervient plus ici comme instrument de crédit, mais bien plutôt comme instrument de circulation, puisque, dans les moments les plus pressants, alors que tout le monde a recours aux banques, la somme des billets en circulation n'est plus que de 100 à 149 millions, supérieure à celle que l'on constate quand le portefeuille est vide. Ainsi, sur des affaires à terme qui se comptent par milliards, voilà à quoi se borne le crédit accordé par les banques!

Aux États-Unis, au contraire, les dépressions sont beaucoup plus considérables, puisqu'elles varient de 491 à 318 millions et succèdent au chiffre maximum atteint au moment des crises. D'après ces diminutions de la circulation, il est évident que les billets ainsi retirés n'avaient été émis que pour répondre à un besoin spécial, c'est-à-dire à des demandes de crédit. On comprend, en effet, que, lorsque ces demandes cessent ou diminuent, ils doivent aussi disparaître. Ces oscillations donnent la mesure de la somme en papier nécessaire à la circulation et au crédit; en France et en Angleterre cette dernière est bien minime, puisque la plus grande partie reste dans les mains du public, alors même qu'on ne sollicite plus le concours des banques aux époques de prospérité.

Ce qui prouve encore mieux combien le papier émis par les banques fournit un faible appoint aux moyens de crédit que réclame le commerce, c'est que, en France et en Angleterre, les *maxima* ne s'observent jamais au moment des crises, mais bien l'année même ou dans les années qui suivent, quand, sous l'influence du reflux des métaux précieux, le maximum de la réserve métallique a été atteint. Les bank-notes remplacent alors pour une somme égale, quelquefois inférieure, la somme en métal accumulée dans les caisses des banques, et bien loin d'augmenter en présence des besoins du commerce, elles diminuent jusqu'au moment de la crise, l'encaisse devant seul, chaque année, répondre à toutes les demandes d'escompte et d'avance.

Part proportionnelle de la circulation des banques privées et des joint stock banks comparée à la circulation totale de la Grande-Bretagne et de la Banque d'Angleterre.

Années.	RAPPORT DE LA CIRCULATION		
	des banques privées et des *joint stock banks* en Angleterre avec celle de la Banque d'Angleterre.	des *joint stock banks* en Écosse et en Irlande avec la circulation totale du royaume.	des banques privées et des *joint stock banks* avec la circulation totale du royaume.
—	—	—	—
	P. 100.	P. 100.	P. 100.
1834	42	23	45
1839	64	23	53
1843	36	21	42
1849	32	22	41
1855	35	30	51
1858	»	»	39
1862	30	25	»
1863	29	28	44

Sous l'influence des mêmes causes la circulation de la Banque d'Angleterre a éprouvé de grandes variations, et si on met en présence la part des banques privées et des *joint stock banks*, on observe que de 42 p. 100 en 1834 elle s'est élevée à 64 p. 100 en 1839, est tombée à 36 et 32 p. 100 en 1843 et 1849 et enfin à 29 p. 100 en 1863. La décroissance est sensible; si, au contraire, nous comparons la part de la circulation des *joint stock banks* d'Écosse et d'Irlande avec la circulation totale du royaume, nous constatons qu'elle a beaucoup augmenté. De 23 p. 100 en 1834 et 1839, elle a d'abord fléchi à 21 p. 100 en 1843, s'est relevée à 30 p. 100 en 1855, et nous la retrouvons encore à 28 p. 100 en 1863. L'accroissement est notable et balance la diminution observée en Angleterre. Nous en trouvons la preuve si nous réunissons la circulation des banques privées et des *joint stock banks* en Angleterre, en Écosse et en Irlande, et si nous la comparons à la circulation totale du royaume. En 1834 et en 1863 la proportion est la même, de 45 à 44 p. 100. Dans l'intervalle elle s'est élevée à 53 p. 100 (1839) et elle est tombée à 39 p. 100 en 1858.

Ainsi malgré toutes les restrictions imposées par les actes de 1844 et de 1845, la part de la circulation des banques privées et des *joint stock banks* s'élève encore presqu'à la moitié de la circulation totale du royaume, exactement comme en 1834. Il y a donc des services et des besoins qui en réclament l'usage, sans que le billet de la Banque d'Angleterre ait pu s'y substituer, comme on le pensait, et la faire disparaître en l'absorbant peu à peu.

II. NOMBRE DES BANQUES EN FRANCE, EN ANGLETERRE ET AUX ÉTATS-UNIS.

En constatant, comme nous venons de le faire, l'oscillation des *maxima* de la circulation autour de la même somme (1 milliard environ dans les trois pays), nous ne connaissons qu'un côté de la question. Il est certain que le chiffre brut de la masse du papier émis et qui circule, ne nous rend pas compte de la manière dont le crédit et la circulation se trouvent distribués. Nous connaissons bien la somme qui passe dans les mains du public, mais nous ne savons pas encore par quels canaux elle se répand pour tout vivifier et produire le plus grand effet possible par suite de son emploi plus rapide et plus économique. C'est après cette étude qu'on

pourra juger, en connaissance de cause, des avantages ou des inconvénients de la pluralité des banques.

Nombre des banques et de leurs succursales.

Années.	France.	États-Unis.	Angleterre.
—	—	—	—
1857-1865.	53	1,601	2,173

La comparaison, on le voit, n'est vraiment possible qu'entre les États-Unis et l'Angleterre. Les chiffres 1,601 et 2,173 indiquent les développements que les institutions de crédit, jouissant du privilége d'émettre du papier payable à vue, peuvent prendre,quand on les tolère, même avec des restrictions nombreuses; car on chercherait en vain une liberté complète. Là où le régime de l'unité domine, le nombre des établissements qui font circuler et distribuent le crédit est relativement très-faible. Quoique la masse du papier dans les trois pays soit à peu près la même, il n'y a aucune analogie dans la manière dont elle intervient dans les échanges et pénètre dans les canaux de la circulation. En 1860, en France, un seul établissement central avec 53 succursales doit pourvoir aux besoins du public. A l'aide de l'unité d'émission, tout se concentre et se répand alternativement sous la même influence et la même direction. Aux États-Unis, 1,392 banques et 170 succursales se partagent la circulation fiduciaire. La progression y a été très-rapide et pour ainsi dire continue, sauf un temps d'arrêt marqué par une légère réaction après la liquidation de la crise de 1837-1839.

De 506, le nombre des banques s'était élevé à 901 (1831-1840); 200 banques ayant été forcées de liquider après la crise de 1839, ce chiffre se trouve réduit à 691. Avec le retour du calme et du crédit, de nouvelles banques se forment. Dès 1852 le dernier chiffre maximum est dépassé, et le nombre des banques, augmentant sans interruption, atteint 1,601 en 1861.

Malgré tous les désastres, toutes les liquidations forcées, le développement de ces institutions de crédit est donc très-rapide et les deux crises de 1847 et de 1857 ne leur imposent même pas un temps d'arrêt, puisque, de 1843 à 1861, leur nombre ne cesse de s'accroître.

Nombre des banques dans la Grande-Bretagne. — La circulation du papier se trouve divisée entre un grand nombre d'établissements dont quelques-uns (en Écosse) sont presque contemporains de la banque d'Angleterre (1696). Dans la Grande-Bretagne, il existe 2 banques privilégiées, la Banque d'Angleterre et la Banque d'Irlande; un grand nombre de banques privées et de *joint stock banks* sont répandues dans les trois royaumes.

La Banque d'Angleterre n'avait, en 1857, que 13 succursales; elle en a 14 aujourd'hui; la Banque d'Irlande en a 26. Trente-neuf succursales pour les deux établissements qui mettent en circulation la plus grande partie des bank-notes, forment un bien faible appoint aux 2,173 banques ou comptoirs de l'ensemble du royaume.

Banques privées. — Les banques privées n'existent plus qu'en Angleterre et en Irlande. Ces établissements ont éprouvé les plus grandes vicissitudes, d'abord au point de vue de la limitation du nombre des associés, et en dernier lieu, en 1844, de leur nombre même.

De 1833 à 1865, elles présentent deux mouvements en sens inverse : ascendant de 1833 à 1840, décroissant de 1840 à 1865. Si on embrasse une plus longue

période, on constate que l'époque la plus favorable à leur établissement est antérieure à 1819; on en comptait alors 502.

En 1825, leur nombre est déjà réduit à 467. Pour 122 nouvelles banques, 155 ont disparu par faillites ou toute autre cause. L'année suivante, pendant la liquidation de la crise, plus de 100 furent encore supprimées; malgré quelques créations nouvelles, le nombre était alors réduit à 391.

Jusqu'en 1833, quelques banques privées essayent encore de se fonder; mais les suppressions dominent toujours. Si, chaque année, des banques nouvelles s'établissent, elles sont loin de pouvoir combler les vides. Cependant la liquidation de la crise de 1837 passe inaperçue en ce qui les concerne; comme elle n'avait été précédée d'aucune exagération de ce côté, il n'est pas surprenant qu'il n'y ait à signaler aucune réaction.

Depuis l'acte de 1844, aucune création nouvelle ne pouvant avoir lieu, on voit aussitôt le chiffre minimum des suppressions, qui variait de 11 à 13 dans les années précédentes, tomber à 2 en 1845 et 1846, atteindre 9 une seule fois en 1847, et, depuis cette époque, varier de 1 à 5.

En résumé, de 1815 à 1856, pour 313 banques de nouvelle formation, on en compte 649 supprimées.

La moyenne des suppressions annuelles, si on retranche l'année 1826, est de 19 environ, tandis que les nouveaux établissements fondés chaque année et dont le nombre s'élevait à 18 de 1819 à 1826, tombe à 9 de 1827 à 1844. Ainsi, pendant que les suppressions continuent dans la même proportion, le chiffre des créations baisse d'année en année jusqu'en 1844. Le développement de ces institutions de crédit était donc enrayé bien avant l'acte de 1844, et avant même la mise en vigueur des restrictions sévères qu'on leur imposait, elles s'éteignaient lentement d'elles-mêmes, sans l'intervention législative. Sous l'influence de la réglementation de 1844, le mouvement décroissant, en l'absence de toute création nouvelle, est beaucoup plus lent. De 199, leur nombre s'abaisse : en 1847 à 186, en 1857 à 157, en 1865 à 137, soit une diminution totale de 62 seulement sur un total de 669 banques supprimées depuis 1819.

Ce sont ces banques cependant qui ont été le plus ébranlées par l'acte de 1844. En tenant compte, d'une part, des difficultés d'organisation intérieure, de l'autre, de l'impossibilité de réparer les échecs ou les fautes par la création de nouvelles banques, on ne doit pas être surpris que la décroissance s'accuse de plus en plus.

Cependant cette diminution bien réelle des banques privées ne paraît pas encore avoir entraîné une réduction correspondante de leurs succursales, comparées à celles des banques d'Angleterre et d'Irlande; la différence est toujours énorme, puisqu'elle est de 39 à 551 (1856-1858)!

Faisons remarquer, à ce sujet, que par suite du perfectionnement du mécanisme du crédit et en présence d'un pareil développement des succursales, plusieurs banques, placées d'ailleurs dans de moins bonnes conditions, auront dû liquider. Dans tous les cas, la différence du nombre des succursales, en Angleterre, entre les banques privées et les établissements privilégiés, est un fait assez curieux à noter.

Banques privées en Écosse et en Irlande. — En Écosse et en Irlande, les banques privées ont bientôt cédé le pas aux *joint stock banks.*

En Écosse, 3 seulement ont été créées, de 1819 à 1856 (la dernière en 1822), et 14 supprimées (les dernières en 1838).

En Irlande, pendant la même période, on en compte 8 de nouvelle création, la dernière en 1840, et 27 ont été supprimées, la dernière en 1850.

Depuis elles ont complétement disparu en présence de la concurrence des *joint stock banks.*

Joint stock banks. — Le nombre de ces établissements de crédit, répandus sur tout le territoire de la Grande-Bretagne, a également varié assez sensiblement; surtout pour leurs succursales. Voici la mesure de ces variations à diverses époques, sauf quelques lacunes que les documents parlementaires ne permettent pas de combler. Ces documents, au lieu d'indiquer les banques en exercice, se bornent souvent à donner les bilans publiés.

En Angleterre, le nombre des *joint stock banks*, dont la création remonte à 1826, a suivi une progression rapide de 1833 à 1837. De 46, il s'élève à 88 et même à 91 en 1839; puis vient un mouvement décroissant. En 1844, elles étaient déjà réduites à 72, à 67 en 1847, à 63 en 1857, et enfin à 59 en 1865. La décroissance est très-accusée depuis 1839, quoique la diminution soit loin d'être la même, avant et après l'acte de 1844. De 1835 à 1844, elle est de 29, et de 13 seulement de 1844 à 1865.

Si l'on embrasse une plus longue période, on constate que l'époque la plus favorable à l'établissement des *joint stock banks* s'étend de 1826 à 1836. Elles paraissent en 1826, au moment de la grande liquidation des banques privées. Leur développement continue dans les années suivantes, s'accuse surtout de 1831 à 1834, et atteint son maximum en 1835; puis vient la crise de 1837-1839, pendant laquelle toute nouvelle création est suspendue. Leur nombre, de 93, se trouve réduit à 86. Le mouvement progressif reprend un peu en 1835 et s'arrête en 1842, c'est-à-dire deux années avant l'acte de 1844, dont l'action fut signalée par une diminution notable du nombre des *joint stock banks* en Angleterre (de 93 à 72). Depuis, les suppressions ont à peine atteint le chiffre de 12. En 1865, nous trouvons encore en exercice 59 *joint stock banks* jouissant du privilége de l'émission du papier.

La vitalité de ces établissements ressort de l'examen même des relevés statistiques. De 1815 à 1856, pour 100 *joint stock banks* établies, on ne compte que 37 suppressions, tandis que, pour les banques privées, elles s'élèvent à 649 pour 373 de nouvelle formation.

Le nombre de leurs succursales est encore le plus considérable. De 1851 à 1858, il variait de 644 à 661, quoique le nombre des *joint stock banks* ne s'élevât pas même à moitié de celui des banques privées.

Joint stock banks en Écosse. — Depuis 46 ans, le nombre des *joint stock banks* en Écosse a varié de 27 à 12 (1839-1865). Dès 1819, on en compte 19, dont quelques-unes remontent à l'époque de la fondation de la Banque d'Angleterre (1696). Après la crise de 1825, leur nombre reste stationnaire plusieurs années, et enfin, de 1829 à 1835, il se relève à 27, maximum de toute la période, car, dès 1844, avant que l'action de l'acte ait pu se faire sentir, il était déjà réduit à 19. Jusqu'en 1857, il se maintient à 17; la liquidation de la crise le réduit encore, et, en 1865, nous n'en trouvons plus que 12 en exercice. Seulement, tandis que, de 1839 à 1844 (5 années), la suppression des *joint stock banks* par faillite ou par toute autre cause avait été de 8, de 1844 à 1865 (21 ans), elle n'est plus que de 7. Même avant 1844 et l'application de la mesure relative à la limitation du nombre des banques, leur développement s'est arrêté. De 1819 à 1844, pour 18 *joint stock*

banks de nouvelle création, on compte 18 suppressions. Depuis 1839, aucune banque n'a été créée et les suppressions, suite de la crise de 1839, ont été plus nombreuses que par le passé. Le nombre et la répartition des succursales indiquent le mouvement d'expansion dont elles étaient l'objet, pendant que les banques-mères, obéissant à un mouvement de concentration, voyaient leur nombre diminuer.

Joint stock banks en Irlande. — En 1825, on n'en comptait encore que 2 dans ce pays. En 1839, leur nombre s'élève à 14. Après avoir fléchi à 7 pendant la liquidation de la crise, il se relève à 8 en 1844, se maintient au même chiffre en 1847, s'abaisse à 6 en 1857, nous le retrouvons sans changement en 1865.

Depuis leur origine, le développement de ces institutions de crédit est assez restreint; avant comme après l'acte de 1844, il oscille dans le même cercle.

De 1819 à 1856, on compte 14 *joint stock banks* nouvellement établies pour 9 supprimées, comme il en reste encore 6 en 1865, ceci nous prouve qu'une seule *joint stock bank* est antérieure à 1819.

De 1856 à 1858, le nombre de leurs succursales variait de 181 à 183.

Mouvement des banques privées et des joint stock banks en Angleterre, en Écosse et en Irlande, de 1819 *à* 1844 *et de* 1844 *à* 1865. — Ce mouvement est résumé dans le tableau ci-après:

	BANQUES PRIVÉES				JOINT STOCK BANKS			
	Fondées.	Supprimées.	En exercice en 1819.	En exercice en 1844.	Fondées.	Supprimées.	En exercice en 1819.	En exercice en 1844.
Angleterre	313	607	502	208	100	29	»	72
Irlande	8	27	19	»	14	7	»	8
Écosse	3	14	11	»	18	18	19	19
			En 1844.	En 1865.			En 1844.	En 1865.
Angleterre	»	71	208	137	»	13	72	59
Irlande	»	»	»	»	»	2	8	6
Écosse	»	»	»	»	»	7	19	12

L'examen de ce tableau nous montre la puissance d'expansion variable qui a présidé dans les trois pays à la formation de ces sociétés. Le nombre des oscillations n'est nullement en rapport avec l'accroissement définitif.

Pour les banques privées en Angleterre, de 1819 à 1844, malgré 313 créations nouvelles, le chiffre des suppressions s'élève à 607. Le décroissement est ici évident et considérable.

En Irlande et en Écosse, elles ont encore moins résisté, et les essais infructueux ont été moins nombreux, puisqu'en Irlande les nouvelles créations ne dépassent pas 8, et 3 en Écosse. Comme en Angleterre, les suppressions dominent toujours, et dès 1844 toutes ces banques avaient disparu.

Pour les *joint stock banks*, leur mouvement présente, au contraire, une fixité assez remarquable. En Irlande et en Écosse, le nombre des nouvelles créations ne dépasse pas 14 dans le premier pays, et 18 dans le second.

En Angleterre, il est vrai, il s'élève à 100; mais ici, nous sommes en présence des nombreuses suppressions de banques privées, et il n'est pas surprenant que les places ainsi laissées vacantes aient été remplies par des sociétés d'une forme nouvelle.

On trouve une preuve remarquable de la vitalité des *joint stock banks* dans le rapport des suppressions aux fondations. Jusqu'en 1844, ces dernières dominent toujours, quoique dans des proportions variables.

En Angleterre, le rapport des suppressions aux fondations est de 30 p. 100; en Irlande de 50 p. 100. En Écosse, il y a égalité parfaite. Pour les banques privées, nous avons observé un résultat tout contraire, ce qui indiquait bien une infériorité relative dans la constitution de ces banques, puisque les *joint stock* se développent parallèlement à leur décroissance.

Depuis 1844, le recrutement de toutes ces banques (privées et *joint stock*) est devenu impossible; les suppressions seules ont donc continué, et néanmoins, si on compare les deux périodes, de 25 et de 21 ans chacune (de 1819 à 1844 et de 1844 à 1865), on observe un grand ralentissement dans le mouvement de ces suppressions, c'est ce qu'indique le tableau ci-après :

	BANQUES PRIVÉES supprimées.		JOINT STOCK BANKS supprimées.	
	De 1819 à 1844.	De 1844 à 1865.	De 1819 à 1844.	De 1844 à 1865.
Angleterre	607	71	29	13
Irlande	27	»	7	2
Écosse	14	»	18	7

En Angleterre, pour les banques privées, le nombre des suppressions baisse de 607 à 71; pour les *joint stock*, de 29 à 13. En Irlande et en Écosse, pour les *joint stock*, de 7 à 2 et de 18 à 7. Dans tous les cas, peut-être par suite de l'impuissance des créations nouvelles, la stabilité est devenue beaucoup plus grande et les liquidations sont moins fréquentes. Le mouvement de décroissance ne s'accuse pas moins sur toute la ligne.

Succursales des banques d'Angleterre et d'Irlande, des banques privées et des joint stock banks. — Nous n'avons pu réunir que pour les dernières années le tableau complet des succursales des banques de la Grande-Bretagne. Depuis 1856, leur nombre a varié de 1,985 à 2,173. Leur répartition, il est vrai, n'est nullement en rapport avec l'importance des affaires. On dirait même que plus l'établissement central est important, plus les succursales sont rares.

Succursales de la Banque d'Angleterre. — Ainsi, la Banque d'Angleterre, la plus puissante, sans contredit, de toutes les banques, n'est représentée, dans tout le royaume, que par 13 succursales.

Succursales de la Banque d'Irlande. — La Banque d'Irlande, beaucoup moins importante, en a 26.

Ces deux établissements n'apportent, comme on voit, qu'un très-faible appoint au total des succursales de toutes les banques qui nous occupent (2,173 !). Ce sont les banques privées et les *joint stock banks* qui, embrassant pour ainsi dire tout le territoire dans leur réseau, permettent aux capitaux de se mouvoir avec la plus grande facilité d'une extrémité à l'autre du royaume.

(La fin au prochain numéro.)

Le gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

De la circulation fiduciaire, sous le régime de l'unité et de la liberté d'émission, en France, en Angleterre, en Écosse et aux États-Unis.

(SUITE ET FIN.)

Succursales des banques privées. — L'Angleterre, seule, avec ses banques privées et ses *joint stock banks*, fournit près de la moitié des succursales.

En 1858, sur un total de 2,173 succursales, ses banques privées en ont 540; ses *joint stock banks*, 661; ensemble, 1,201.

De 1856 à 1860, les deux chiffres ont peu varié : de 538 à 551 pour les premières, de 644 à 666 pour les secondes[1].

En Écosse, les banques privées ont toutes disparu depuis 1829.

En Irlande, le nombre des succursales est insignifiant; il ne dépasse pas 4.

Succursales des joint stock banks en Écosse. — Les *joint stock banks*, les seules qui existent aujourd'hui dans ce pays, présentent, de 1856 à 1858, une augmentation sensible dans le nombre de leurs succursales : de 581 à 746; puis une diminution en partie amenée par la suppression des trois *joint stock banks* qui ont liquidé après la crise de 1857; de 746, leur nombre a fléchi à 600 (1858-1860).

En Irlande, de 1856 à 1860, le nombre des succursales est resté invariable : de 181 à 183. Il est vrai qu'ici toutes les banques ont résisté à la crise de 1857.

Si nous résumons les faits qui précèdent, en prenant la moyenne des succursales par rapport aux banques-mères, nous établissons le tableau suivant :

BANQUES-MÈRES.	Nombre.	Moyenne des succursales par banque.
Banque d'Angleterre.	1	13
Banque d'Irlande	1	26
Banques privées d'Angleterre. .	157	3
Joint stock banks d'Angleterre .	63	10
Joint stock banks d'Irlande . . .	6	31
Joint stock banks d'Écosse . . .	17	37

Abstraction faite des deux banques d'Angleterre et d'Irlande, on constate aisément l'infériorité du nombre des succursales des banques privées en Angleterre. Malgré l'importance du chiffre total (551), sa répartition entre chaque banque ne

1. Si l'on compare ce grand nombre d'établissements aux 13 succursales de la Banque d'Angleterre, on comprend quel rôle important ils doivent jouer dans la circulation des provinces, avec une émission restreinte, il est vrai, mais dont la rapidité peut largement suppléer à sa faiblesse relative.

donne, pour chacune, que 3 en moyenne, tandis que, pour les *joint stock banks* en Angleterre, la proportion s'élève à 10 et en Écosse à 37! Dans ce dernier pays, où les institutions de crédit ont de beaucoup précédé celles de l'Angleterre et de l'Irlande (quoique, depuis 1819, elles soient plutôt en décroissance qu'en progrès, puisque, de 19, le nombre des banques-mères est tombé à 17 en 1857), le nombre de leurs succursales est encore de beaucoup supérieur à celui des *joint stock banks* en Angleterre et en Irlande. Un mouvement de concentration s'y est opéré, et après de nombreuses tentatives, quoique les banques-mères aient diminué, les succursales ont toujours augmenté[1]. C'est donc bien plutôt par le nombre de ces dernières que par celui des banques-mères qu'ici du moins on peut juger des avantages de la pluralité des banques.

III. MOYENNE DE LA CIRCULATION DES BANQUES PRIVÉES ET DES JOINT STOCK BANKS DANS LA GRANDE-BRETAGNE.

Nous avons étudié la répartition des banques et de leurs succursales dans la Grande-Bretagne. Cherchons à nous rendre compte de leur mécanisme au point de vue de l'émission et de la circulation de leur papier.

La somme des billets mise en circulation par chaque banque-mère, répartie entre ses succursales, nous montrera la puissance qui leur est propre.

Pour les banques d'Angleterre et d'Irlande, cette somme s'élève, en moyenne: pour la première, à 38,000,000 fr.; pour la seconde, à 3,365,000 fr.

La différence entre les deux chiffres indique bien le degré d'importance des deux établissements, mais ne préjuge en rien le mouvement de la circulation fiduciaire des banques privées, des *joint stock banks* et de leurs succursales.

Pour les banques privées, la moyenne des billets, dans chaque succursale, ne dépasse pas 167,000 fr. La faiblesse de cette somme, ainsi que la nature des coupures mises en circulation par les banques-mères et leurs comptoirs, prouve bien que leurs billets ne s'écartent pas d'un cercle très-restreint.

Pour les *joint stock banks*, sauf en Irlande, la proportion est encore plus faible.

Pour les *joint stock* de l'Angleterre, elle s'élève à 112,560 fr.; et pour les *joint stock* d'Écosse, à 147,000 fr.; en Irlande, elle atteint 447,500 fr.

La moyenne des émissions des 2,075 banques ou succursales qui, en 1857, se partageaient la circulation des billets de banque dans la Grande-Bretagne, variait, en 1849, entre 112,000 fr. et 167,000 fr. La part afférente à chacune, on le voit, est bien faible; toutefois le chiffre seul ne dit rien; tout dépend de la rapidité de la circulation, rapidité qui, en supprimant les pertes de temps, multiplie en quelque sorte les billets sans qu'il soit nécessaire d'en accroître le nombre. Il est certain, en effet, qu'on ne saurait, avec les faibles sommes que nous venons d'indiquer, rendre d'aussi grands services, si la perfection du mécanisme des virements et des compensations ne rendait pas inutile une plus forte émission.

Rapport du capital avec les billets en circulation. — Cette faible proportion des

---

1. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau bien incomplet que nous possédons des succursales aux diverses époques.

En 1825, 22 banques en exercice avaient déjà 133 succursales.

En 1847, les 17 banques en exercice en avaient 159.

En 1857, sans que le nombre des banques ait augmenté, puisque l'acte de 1844 s'y oppose, nous trouvons 642 succursales! En présence de la barrière législative, toute l'activité des banques s'est tournée de ce côté.

billets ressort encore davantage, quand on la compare au capital réuni par les banques. En Écosse, en 1857, pour un capital de 300 millions de francs[1], la circulation ne dépassait pas 100 millions de francs[2]. Ce n'est donc pas pour battre monnaie et répandre un crédit fictif que les banques ont recours à l'émission, mais seulement pour ajouter un peu à leur capital, et obtenir ainsi, avec le prix modéré des services qu'elles rendent, une rémunération suffisante pour couvrir l'intérêt et les risques de ce capital.

Le point important, en Angleterre, c'est qu'il y ait partout un établissement de crédit ou un comptoir pour permettre d'ouvrir des comptes en banque, de manière à opérer le règlement des affaires avec la plus petite somme de billets ou d'espèces. Tout le crédit que le commerce s'accorde doit, en dernier lieu, se compenser, sauf un faible appoint que représente l'émission des billets, par un mouvement d'écriture sur les livres des banques, en un mot, par un simple transfert de crédit d'un compte débiteur à un compte créditeur. Les banques compensent ensuite entre elles leurs créances, en échangeant deux fois par semaine leurs billets et en soldant les différences en bons de l'Échiquier.

Coupures des bank-notes en Écosse et en Irlande. — Les coupures des bank-notes en Écosse et en Irlande nous indiquent, en même temps, la faiblesse des émissions et la nature des besoins auxquels elles doivent répondre.

En Écosse, depuis 1856, les billets au-dessous de 5 livres constituent la plus grande partie de l'émission. La proportion dépasse le plus souvent les deux tiers de la circulation.

En Irlande, la proportion s'élève à moitié.

Malgré toutes les mesures législatives, les billets au-dessous de 5 livres ont continué de répondre à des besoins locaux, et rien n'indique qu'ils doivent disparaître, puisque, aux époques de prospérité, comme pendant les crises et leur liquidation, leur nombre proportionnel reste invariable. C'est donc comme appoint plutôt que comme instrument de crédit qu'ils passent dans les mains du public, et la rapidité de leur circulation (ils rentrent tous les huit ou dix jours dans les caisses des banques) nous confirme dans cette opinion.

LES BANQUES AUX ÉTATS-UNIS.

Mouvement des banques. — De 1834 à 1861, sauf un court temps d'arrêt après la crise de 1837, la création des banques est rapide et continue.

De 1834 à 1838, de 408 leur nombre s'élève à 663, fléchit à 577 en 1843, puis un mouvement croissant non interrompu se déclare, par suite duquel il s'élève à 1,392 en 1860.

Ici ce sont surtout les banques-mères qui dominent. Les succursales sont plutôt en voie de décroissance, puisqu'aux deux extrémités de la période, on trouve les chiffres 184 (1835) et 170 (1860). Leur accroissement ou leur diminution ne correspond en rien aux mouvements des banques-mères. Elles ne jouent d'ailleurs dans ce pays qu'un rôle très-secondaire, comparé à leur importance en Angleterre, en Écosse et en Irlande. Tandis qu'en Écosse, on trouve en moyenne 37 succursales pour une banque-mère, ici il n'y a qu'une succursale pour 8 ou 9 banques-mères.

---

1. Divisé entre les 17 banques qui existaient alors, ce capital donne en moyenne 17,600,000 fr. pour chacune d'elles.

2. Soit dans la proportion de 3 à 1.

L'organisation des comptoirs n'est pas non plus la même, puisqu'il paraît plus facile, aux États-Unis, de fonder une banque que d'établir une succursale.

Moyenne de la circulation des banques aux États-Unis. — La somme des billets répartie entre les banques donne en moyenne une circulation de 900,000 fr. pour chacune d'elles, et plus les banques se multiplient, plus ce chiffre s'abaisse. Il se maintient en 1837 et en 1848; mais, en 1857, il est déjà descendu à 800,000 fr. Pendant la liquidation des crises, il tombe à 400,000 fr. en 1848, à 500,000 fr. en 1858, et, enfin, pendant la guerre du Sud et la suspension des affaires, à 300,000 fr. Quelque réduit qu'il soit, ce chiffre est encore bien supérieur à celui que nous avons trouvé, pour les banques privées en Angleterre et les *joint stock banks* en Écosse, dont la circulation moyenne par banque varie de 167 à 147,000 fr.

Moyenne du capital par banque. — La moyenne de ce capital est inférieure à celle des banques d'Écosse. De 1834 à 1840, elle varie de 2,600,000 fr. à 2,900,000 fr. Depuis cette époque, en même temps que les banques se multiplient, la moyenne du capital diminue; en 1857, il était réduit à 1,500,000 fr.; nous retrouverons le même chiffre en 1860.

Rapport du capital à la circulation. — Le rapport du capital à la circulation pour l'ensemble de l'Union est inférieur au même rapport pour les banques d'Écosse[1]; mais, si l'on borne son observation aux banques des États et des villes, la proportion est bien supérieure. De 210 p. 100 dans le premier cas, elle s'élève à 500 p. 100 dans le second; elle est même de 1,000 p. 100 dans l'État de New-York, tandis qu'en Écosse, elle ne s'éloigne pas, pour l'ensemble, de 300 p. 100.

Part proportionnelle de chacun des cinq grands groupes d'États dans l'ensemble des opérations des banques de l'Union en 1857.

	Nombre des banques.	Réserve métallique.	Circulation.	Escomptes.	Dépôts.	Capital.	Rentes.	Immeubles.
	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.
États du Nord-Ouest. . . .	14	5	10	4	6	5	22	3
— Sud-Est.	9	8	17	11	6	13	14	38
— Sud-Ouest	7	26	17	11	11	11	13	14
— Est	35	8	24	27	14	30	2	10
— Milieu.	33	51	28	43	60	37	46	33

L'étude de la part proportionnelle de chacun des cinq grands groupes d'États dans l'ensemble des opérations des banques de l'Union en 1857, ainsi que le rapport des divers articles du bilan entre eux, démontre les lois qui président à l'émission du papier et à sa circulation.

Disons d'abord que, dans les rapports officiels, les bilans des banques sont donnés pour chacun des cinq grands groupes d'États : ceux du nord-ouest, du sud-est, du sud-ouest, de l'est et du milieu.

Liste des États par groupe.

Six États de l'est: Maine, New-Hampshire, Vermont, Massachusets, Rhode-Island, Connecticut.

Cinq États du milieu : New-York, New-Jersey, Pensylvanie, Delaware, Maryland.

Cinq États du sud-ouest: Alabama, Louisiane, Tenessée, Kentucky, Missouri.

Cinq États du sud-est: Virginie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Géorgie, Floride.

Neuf États du nord-ouest : Illinois, Indiana, Ohio, Michigan, Wisconsin, Yowa, Minnesota, Kansas, Nebraska.

1. Il varie entre 210 et 140 fr. p. 100.

Si nous les classons selon l'importance de leur circulation, nous observons, comme l'indique le tableau ci-dessus, une échelle croissante de 10 à 28 p. 100 dans la part proportionnelle de chacun de ces États comparée à l'ensemble de l'Union. Il en est de même pour les escomptes et pour les dépôts; mais l'examen le plus superficiel prouve bientôt que le chiffre de la circulation n'est nullement en rapport avec les services rendus par les banques.

Ainsi, dans les trois groupes d'États du nord-ouest, du sud-est et du sud-ouest, la part proportionnelle de la circulation est près du double de celle des escomptes; dans les États de l'est, les deux parts se balancent; dans les États du milieu, la part de la circulation atteint à peine la moitié de celle des escomptes; mais, en revanche, les dépôts, qui jusqu'ici n'avaient aucune importance, de 6 p. 100, s'élèvent à 60 p. 100.

La part proportionnelle de la circulation diminue donc en présence de l'accroissement de celle des escomptes et des dépôts en comptes courants.

Nous trouvons la confirmation de ce qui précède, en observant, dans chaque groupe, le rapport des divers articles du bilan entre eux.

Rapport des divers articles du bilan dans chacun des cinq grands groupes d'États en 1857.

	Nombre des banques.	Moyenne du capital.	Capital circulation.	Circulation escomptes.	Dépôts escomptes.	Réserve métallique circulation.	Capital immobilisé.	
							Rentes.	Immeubles.
	—	—	—	—	—	—	—	—
		Dollars.	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.
États du Nord-Ouest	206	90,000	90	70	45	17	65	4
— Sud-Est	128	390,000	131	46	18	16	17	20
— Sud-Ouest	105	410,000	118	45	31	53	18	8
— Est	507	220,000	215	28	18	10	1	2
— Milieu	470	290,000	226	20	46	61	19	6

La circulation des billets comparée aux escomptes, au lieu de montrer une progression croissante, comme ces derniers, donne une progression décroissante.

De 70 p. 100 dans les États du nord-ouest, leur part proportionnelle dans le chiffre des escomptes s'abaisse à 20 p. 100 dans les États du milieu, pendant, qu'au contraire, le rapport du capital à la circulation s'élève de 90 p. 100 à 226 p. 100.

Ainsi, plus on s'élève dans l'échelle de la civilisation dont New-York peut être considérée comme le sommet, plus le rôle de la circulation diminue et plus celui du capital, de la réserve métallique et des dépôts domine.

Rapport du capital immobilisé au capital disponible en France, en Angleterre et aux États-Unis. — En Angleterre, tout le capital de la banque est immobilisé. Ce capital, qui est de 363 millions de francs, est garanti, jusqu'à concurrence de 275 millions, par la dette de l'État envers la Banque. Les autres valeurs immobilisées s'élèvent à la somme de 90 millions.

En France, sur un capital de 182 millions, 157 sont immobilisés, soit près de 86 p. 100.

Aux États-Unis, pour l'ensemble des États, le rapport du capital immobilisé au capital disponible varie de 20 à 25 p. 100 dont 16 p. 100 en rentes et 7 p. 100 en immeubles. Mais, comme la répartition du capital entre les cinq grandes divisions d'États (États de l'est, du milieu, du sud-est, du sud-ouest et du nord-ouest) est très-inégale, et en raison inverse du nombre des banques[1] dans chacune de ces divisions,

1. Plus les banques sont nombreuses, plus la moyenne de leur capital est faible. Au contraire, plus elles sont rares, plus elle est considérable. Ainsi, tandis que, pour les 507 banques des États de l'est, elle ne dépasse pas 220,000 dollars, pour les 105 banques des États du sud-ouest elle s'élève au double, soit 410,000 dollars.

le rapport du capital immobilisé diffère très-sensiblement. De 1 p. 100 dans les États de l'est, il s'élève à 65 p. 100 dans les États du nord-ouest; dans les États du milieu, du sud-est et du sud-ouest, il varie de 17 à 19 p. 100. La proportion immobilisée est bien faible, comparée à ce que l'on observe en France et en Angleterre; mais cela tient aux conditions dans lesquelles les banques opèrent. Dans les divers États, le rapport du capital à la circulation suffit pour indiquer le rôle de cette dernière : de 226 p. 100 dans les États du milieu, il baisse à 90 p. 100 dans les États du nord-ouest; dans les autres États, il oscille de 215 à 118 p. 100. Dans tous, le nord-ouest excepté, le capital est bien supérieur à l'émission du papier, et, dans deux des principaux groupes (États de l'est et du milieu), il est deux fois plus considérable.

MÉCANISME COMPARÉ DES BANQUES EN FRANCE, EN ANGLETERRE ET AUX ÉTATS-UNIS.

Plus on étudie le mécanisme des banques dans les États où la liberté domine, comme dans ceux où le privilége impose des restrictions, plus on s'aperçoit que l'émission et la circulation du papier, quand le crédit est arrivé à un certain degré de puissance, n'ont pas toute l'importance qu'on a voulu et qu'on veut encore leur attribuer aujourd'hui. — Aux États-Unis, mieux que partout ailleurs, on peut s'en convaincre en observant les comptes rendus des banques aux diverses époques et dans les divers États.

Notre examen à ce sujet portera sur la somme des billets mis en circulation: 1° dans leur rapport avec le capital; — 2° dans leur rapport avec la réserve métallique.

En étudiant les services rendus par ces banques, nous chercherons ensuite à nous rendre compte de l'importance du rôle de la circulation du capital et des dépôts.

Nous avons déjà constaté qu'aux États-Unis, malgré la multiplicité des institutions de crédit jouissant du privilége de l'émission des billets, la somme en circulation ne dépasse pas la même somme émise en France et en Angleterre dans des conditions cependant différentes : en France, par un établissement unique et privilégié; en Angleterre, par un ensemble de banques privilégiées.

Y a-t-il un rapport entre le capital des banques et leur circulation? Un simple regard sur les documents qui suivent nous prouvera que rien n'est plus variable. En France, le rapport du capital à la circulation a varié, depuis 1830, de 26 à 12 p. 100 (1840-1853); en 1865, il ne dépasse pas 25 p. 100.

Dans la Grande-Bretagne, la proportion est déjà plus forte : elle varie de 87 à 60 p. 100; en dernier lieu, elle est encore de 62 p. 100.

En Écosse, elle oscille autour de 300 p. 100.

Aux États-Unis, elle s'élève à 210 p. 100, et ne s'abaisse pas au-dessous de 140 p. 100.

Mais si, au lieu d'embrasser l'ensemble de l'Union, on fait porter l'observation sur un État ou sur une ville, le rapport change, en ce sens que le capital prédomine dans une proportion que les défenseurs de la liberté des banques paraissent encore loin de soupçonner. Ainsi, dans la ville de New-York, depuis 1851, le rapport du capital à la circulation varie de 490 à 1,000 p. 100. En 1865, le capital était dix fois supérieur à la circulation.

Dans la ville de Boston, le même rapport varie de 395 à 620 p. 100, et enfin, dans la ville de Philadelphie, de 230 à 1,140 p. 100.

Dans tous les cas, on le voit, la somme des billets mis en circulation, comparée

au capital des banques, est très-restreinte et n'intervient véritablement que comme appoint.

Réserve métallique des banques. — Dans toutes les périodes de prospérité et de crise qui se sont succédé en France, en Angleterre et aux États-Unis depuis 1840, nous observons un retour régulier des *maxima* aux *minima* et réciproquement.

En France, les *maxima* de l'encaisse métallique varient de 118 à 91 p. 100; les *minima* de 27 à 20 p. 100[1].

En Angleterre, les *maxima* varient de 95 à 90 p. 100; les *minima* de 40 à 29 p. 100.

Dans les deux banques privilégiées, les proportions sont pour ainsi dire les mêmes. Cependant, dans ces derniers temps, grâce aux mesures énergiques prises en Angleterre, par l'élévation du taux de l'escompte, les *minima* se sont moins abaissés que pendant les crises précédentes.

En Écosse, depuis 1846, la proportion des *maxima* s'est sensiblement améliorée. De 38 p. 100, elle s'élève à 45 p. 100 en 1856; à 54 p. 100 en 1858, et enfin à 61 p. 100 en 1862. — Les *minima* ont varié de 22 à 38 p. 100 (1851-1857).

En Irlande, on observe le même mouvement; de 34 p. 100, la proportion des *maxima* s'élève à 49. Les *minima* varient de 21 à 31 p. 100 (1851-1856).

Aux États-Unis, les *maxima* varient de 49 à 53 p. 100; pendant la guerre du Sud, ils s'élèvent même à 85 p. 100. — Les *minima* varient de 33 à 24 p. 100.

Ces derniers chiffres ne sauraient donner qu'un aperçu bien incomplet des écarts de la situation annuelle des banques de l'Union américaine, car c'est par le seul compte rendu *publié au 31 décembre* que nous jugeons des mouvements qui se sont produits dans l'année. On voit combien la base de nos observations est insuffisante pour l'ensemble.

Mais nous possédons pour les banques des États et pour les banques des villes des comptes rendus trimestriels et hebdomadaires qui nous permettront, comme en France et en Angleterre, de suivre tous les changements des bilans et de rendre la comparaison non-seulement possible, mais exacte.

État de New-York. — Dans l'État de New-York, le rapport de la réserve métallique à la circulation s'améliore déjà beaucoup. Les *maxima* varient de 44 à 159 p. 100 (1853-1858), dépassant tout ce qui a été observé en France et en Angleterre, puisque, pour 100 dollars en circulation en 1858, il y avait 155 dollars en caisse.

Les *minima* se rapprochent davantage de ce que nous avons observé en Europe. Ils varient de 34 à 37 p. 100 (1848-1857). Or, à ce moment, on est en pleine crise.

Comme en France et en Angleterre, aussitôt que l'on touche au chiffre fatal de 33 p. 100, les secours que l'on demande aux banques sont impuissants pour aider à la circulation du crédit, qui a disparu.

Ville de New-York. — Le rapport de la réserve métallique à la circulation, pour les banques de la ville de New-York, ne peut plus se comparer à ce que nous avons observé jusqu'ici. Les *minima* variant de 102 à 97 p. 100, on ne saurait craindre une suspension des payements, puisqu'il y a toujours en caisse, même dans les moments les plus critiques, une somme en espèces au moins égale à celle des billets en circulation. Mais il peut y avoir suspension des affaires par un défaut de

1. L'oscillation est grande, on le voit, et, contrairement à l'opinion qui a cours, d'après laquelle la proportion du tiers serait suffisante, dès que l'on tombe aussi bas, on est en pleine crise.

balance dans les engagements du commerce, ce qu'indique la baisse des dépôts en comptes courants, et par suite difficulté d'émettre de nouveaux billets qui, à peine émis, viennent se présenter au remboursement.

Cette baisse de dépôts en comptes courants a souvent induit en erreur ceux qui ne distinguaient pas les deux espèces de comptes ouverts par les banques: les dépôts en comptes courants espèces et les dépôts en comptes courants escomptes. Dès que la baisse des dépôts en comptes courants escomptes indique le défaut de balance dans les engagements du commerce, les banques, sentant leur encaisse menacé par l'émission des billets, préfèrent suspendre les affaires, afin de pouvoir faire face à toutes les demandes de remboursement.

Les rapports *minima* de la réserve métallique à la circulation varient de 147 à 443 p. 100, et même pendant la guerre du Sud, ils se sont élevés à 576 p. 100. Ici la circulation du papier est tellement restreinte, que les espèces en caisse sont 4 ou 5 fois plus considérables. Il en est de même à Philadelphie et à la Nouvelle-Orléans.

Ressources fournies par l'émission des billets, le capital et les dépôts en comptes courants. — Pour bien se rendre compte des avantages et des inconvénients de la circulation du papier émis par les banques, il faut étudier dans quelle mesure et comment il intervient dans la masse de leurs opérations.

Examinons donc, en France, en Angleterre et aux États-Unis : 1° le rapport de la circulation aux escomptes; — 2° le rapport du capital aux escomptes; — 3° le rapport des dépôts et comptes courants aux escomptes.

Il est regrettable qu'en Angleterre, les banques privées et les *joint stock banks* ne publient pas de comptes rendus de leurs opérations. Les documents officiels ne donnent, en effet, que les relevés de leur circulation et de leur réserve métallique, la situation des escomptes et des dépôts en comptes courants n'étant pas indiquée dans les publications imposées par la loi. Notre comparaison se trouve ainsi limitée aux banques de France, d'Angleterre et des États-Unis.

Par rapport aux escomptes, la circulation des billets joue un rôle bien différent dans chacun de ces pays. En France, selon que la situation est prospère ou critique, le portefeuille est peu chargé ou regorge. Aussi, tantôt la circulation est 5 fois plus considérable, tantôt elle lui est seulement égale, c'est-à-dire que chaque effet escompté par la Banque est représenté par un billet en circulation. Le papier émis par la banque circule au lieu et place des effets de commerce; mais alors l'encaisse est réduit au minimum. Quand, au contraire, la circulation se trouve au maximum, en présence du portefeuille vide, l'encaisse est aussi au maximum; chaque billet émis est représenté par des espèces métalliques en caisse. Dans les deux cas, tout le mouvement porte sur le flux et le reflux des métaux précieux, sous l'influence des variations du portefeuille.

En Angleterre, quoique moins marqués, parce que la Banque d'Angleterre ne reçoit que le trop-plein des banques privées, le rapport de la circulation aux escomptes est moins important; il varie de 180 à 68 p. 100. Même pendant les crises, les bank-notes ne représentent que 68 p. 100 des billets escomptés.

Dans les deux pays, la proportion, encore très-considérable, caractérise le rôle du billet de banque, lorsqu'il est émis par un seul établissement.

Mais si nous examinons ce qui se passe dans les pays où la pluralité des banques existe, nous constatons immédiatement que la circulation du papier devient acces-

soire et sa part dans l'escompte baisse de plus en plus, selon qu'on l'étudie dans l'ensemble des États, dans les États en particulier, et enfin dans les villes.

Pour toutes les banques de l'Union, le rapport de la circulation aux escomptes varie de 31 à 14 p. 100. Ainsi le secours apporté au crédit par l'émission du papier n'atteint pas même le tiers de la somme demandée.

Dans l'État de New-York, ce rapport faiblit encore; il n'est plus que de 27 à 13 p. 100.

Enfin dans la ville de New-York, il n'est que de 7 à 4 p. 100.

Dans la ville de Boston, il varie de 13 à 12 p. 100;

Dans la ville de Philadelphie, de 7 à 12 p. 100.

Plus, en Amérique, nous spécialisons la circulation en l'étudiant d'abord dans chaque État, puis dans chaque ville, plus nous constatons que son rôle devient secondaire. Il semble que ce soit là où le crédit est le moins établi, où le numéraire lui-même pour le besoin des échanges est rare, où les ressources manquent, où l'usage des compensations en banque n'est pas encore entré dans les habitudes, que le billet soit indispensable. Pour aider à sortir de cet état de transition, pour faciliter les échanges, souvent pour les faire naître, l'intermédiaire du numéraire ou des billets est indispensable. Mais dès que ce premier besoin a été satisfait, le crédit privé se développe et circule à l'aide des dépôts en comptes courants confiés aux banques; les compensations par virement économisent l'emploi du numéraire et des billets, et l'émission du papier diminue.

A ce point de vue, on peut dresser un tableau fidèle de l'état de civilisation des diverses parties de l'Union américaine uniquement d'après l'état de la circulation. Plus elle sera considérable par rapport aux escomptes, moins le crédit y sera développé. De là la différence entre la circulation des États et celle des villes, son mouvement étant toujours en rapport inverse de la richesse de la localité que l'on examine. Dans l'État de New-York, le plus industriel, le plus puissant et le plus riche de toute l'Union, la circulation est réduite au chiffre minimum, relativement au mouvement des affaires qui se traitent sur cette place.

La comparaison de l'importance de chacun des articles du bilan des banques de l'État de New-York et de la ville de New-York avec ceux de l'ensemble des banques des États-Unis confirmera cette observation. Dans le tableau ci-après, nous indiquons la part proportionnelle p. 100 (les mêmes faits, pour l'ensemble des banques des États-Unis, étant représentés par 100) du nombre des banques, de leur capital, de leur circulation, de leur réserve métallique, de leurs escomptes et de leurs dépôts, 1° pour l'État de New-York; 2° pour la ville de New-York; 3° pour la ville de Boston.

	ÉTAT DE NEW-YORK.						VILLE DE NEW-YORK.						VILLE DE BOSTON.					
Années.	Nombre des banques.	Capital.	Circulation.	Réserve métallique.	Escomptes portefeuille.	Dépôts.	Nombre des banques.	Capital.	Circulation.	Réserve métallique.	Escomptes.	Dépôts.	Nombre des banques.	Capital.	Circulation.	Réserve métallique.	Escomptes.	Dépôts.
—		%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
1851.	»	24	17	18	27	42	»	12	4	16	13	26	»	»	»	»	»	»
1855.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	3	14	8	5
1856.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	4	8	11	11
1857.	20	29	14	20	27	45	»	17	2	13	17	43	»	»	»	»	»	»
1860.	21	26	14	31	29	45	3	16	4	28	19	43	»	»	»	»	»	»
1862.	»	»	»	»	»	»	2	16	2	38	27	56	»	9	4	8	11	11
1863.	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	30	49	»	»	»	»	»	»

Rapport du nombre des banques. — Pour l'État de New-York, dans ces dernières années (de 1857 à 1860), ce rapport varie de 20 à 21 p. 100; celui des escomptes et avances, de 27 à 29 p. 100.

Dans la ville de New-York, malgré l'immense étendue des affaires (la proportion par rapport à l'Union est de 19 p. 100), il ne dépasse pas 3 p. 100.

Il n'y a donc aucun rapport entre le nombre des banques et le chiffre de leurs opérations.

Rapport du capital. — Dans l'État de New-York, la moyenne du capital réuni par les banques est un peu supérieure à celui des autres banques de l'Union. La proportion du nombre des banques étant de 20 p. 100, celle du capital est de 29.

En continuant l'examen du tableau, on reconnaît que cette supériorité disparaît au profit des banques de la ville de New-York, puisque, pour un nombre d'établissements de crédit qui ne dépasse pas 3 p. 100 de l'ensemble de ceux de l'Union, leur capital s'élève à 16 p. 100.

De 1851 à 1860, le rapport de la circulation de l'État de New-York (toujours comparé à l'ensemble de l'Union) a varié de 17 à 14 p. 100.

Dans la ville de New-York, après être tombé un instant à 2 p. 100, au moment des plus grands embarras (1857), il est resté stationnaire, ne s'écartant pas de 4 p. 100.

Pendant la même période, le rapport des escomptes dans l'État de New-York a peu varié, quoique toujours en sens inverse du développement de la circulation. De 27 p. 100, il s'est élevé à 29 p. 100, tandis que, dans la ville de New-York, le mouvement a été beaucoup plus rapide (de 13 à 19 p. 100) en présence d'une circulation stationnaire.

Ainsi, en 1860, dans la ville de New-York, avec une somme de billets qui atteint à peine 4 p. 100 de l'ensemble de la circulation des États-Unis, on est parvenu à escompter une somme qui représente jusqu'à 19 p. 100 du portefeuille des banques de toute l'Union.

On le voit, les services rendus ne sont nullement en rapport avec le chiffre de l'émission; la disproportion est considérable : de 4 à 19 p. 100.

Cependant, dans l'État de New-York, si on excepte la ville elle-même, l'utilité de la bank-note se fait déjà sentir; la somme émise égale la somme des escomptes.

Rapport de la réserve métallique. — De 1851 à 1860, le rapport p. 100 de la réserve métallique de l'État et de la ville de New-York indique une grande amélioration; de 18, il s'élève à 31 p. 100. Mais, si nous observons de plus près, nous remarquons que l'accroissement porte presque exclusivement sur la réserve des banques de la ville de New-York, dont la proportion s'élève de 16 à 38 p. 100. C'est donc là, malgré la présence de nombreuses banques dans les divers États, que se concentre la plus grande partie des métaux précieux destinés à la circulation et aux échanges de l'Union et qui en font le principal et pour ainsi dire l'unique place où se traitent les opérations des changes avec l'étranger. A Boston, quoique inférieure (elle varie de 14 à 8 p. 100), la proportion est encore très-remarquable quand on réfléchit que, sur 1,600 banques, une seule ville absorbe, en moyenne, un dixième du numéraire de l'Union. Pour les deux villes réunies de New-York et de Boston, la proportion est de plus de la moitié.

Amélioration de la proportion de l'encaisse avec diminution de la proportion de la circulation locale (comparée à la circulation générale), tels sont les traits caractéristiques de la situation des banques des villes en 1860.

Dépôts en comptes courants. — La comparaison du rapport des dépôts en comptes courants des banques de l'État et de la ville de New-York avec ceux des banques de toute l'Union démontre qu'ici toutes les opérations se compensent à l'aide des virements, par l'intermédiaire des dépôts en comptes courants. Dans l'État de New-York, la proportion des dépôts varie de 42 à 45 p. 100 : la ville de New-York seule entre dans ce chiffre pour 43 p. 100.

Une seule ville, la plus commerçante, il est vrai, et le centre du règlement général des affaires, nous montre une somme de dépôts en comptes courants qui s'élève à près de la moitié de ceux de toute l'Union. Depuis 1840, la proportion s'est encore améliorée : de 43 p. 100, elle s'est élevée à 56 p. 100, ou plus de la moitié. Ajoutons que, dans cette même ville, la proportion des escomptes et avances tend visiblement à se rapprocher de celle des dépôts.

Rien ne saurait mieux démontrer le peu d'influence de la circulation du papier et les facilités que l'usage des dépôts procure au commerce, en supprimant celui des billets de banque et des espèces. Le crédit que les négociants s'accordent pour le règlement de leurs opérations circule ainsi par l'intermédiaire des banques, et les crises n'éclatent que lorsqu'il y a défaut de balance, soit dans les payements intérieurs, soit dans les payements extérieurs.

Dans le premier cas, une nouvelle émission de bank-notes peut encore soutenir la situation; mais, dans le second, si les produits ne sont pas vendus à l'échéance, il faut donner quelque chose d'équivalent, c'est-à-dire de l'or, que l'on puise dans les réserves métalliques des banques.

Ce défaut de compensation est tellement sensible et signale la gravité de la situation à ce point que les banques suspendent leurs affaires, et, par suite, leurs payements, sans même essayer de recourir à l'émission du papier, et cela, bien avant que la proportion de 1 à 3, que l'on regarde à tort comme réglementaire, ait été atteinte, puisqu'en 1857, dans la ville de New-York, la proportion la plus faible de la réserve métallique à la circulation ne s'est pas abaissée au-dessous de 97 p. 100, quand, en France, elle était tombée à 25 p. 100.

Situation et rapport du portefeuille et des dépôts en France, en Angleterre et aux États-Unis. — Ce document fait l'objet du tableau ci-après :

Années.	Portefeuille.	Dépôts.	Rapport.
	Francs.	Francs.	P. 100.
	France.		
1857	628,000	134,000	21
1864	791,000	159,000	20
	Angleterre.		
1857	782,000	375,000	48
1864	632,000	408,000	64
	États-Unis.		
1857	3,693,000	1,242,000	33
1863	3,715,000	2,122,000	57
	Ville de New-York.		
1857	658,000	507,000	77
1863	1,112,000	972,000	87
	London joint stock.		
1865	504,000	498,000	98

L'examen de ce tableau atteste que la proportion des dépôts en comptes courants, par rapport au portefeuille, en France, en Angleterre et aux États-Unis, va toujours augmentant.

De la France, où ils atteignent à peine 20 p. 100, ils s'élèvent à 60 p. 100 en Angleterre et aux États-Unis; ils se balancent pour ainsi dire avec les escomptes dans la ville de New-York, dont le portefeuille représente à lui seul le tiers des opérations d'escompte de toute l'Union.

Nous voici arrivés à cette perfection désirée de la compensation en banque de toutes les transactions commerciales. A l'aide des comptes courants par de simples virements, on est parvenu à faire circuler les effets de commerce, les lettres de change, etc. Comme ces engagements se renouvellent régulièrement, les banques n'hésitent pas à faire des avances qui ne seront qu'une pure garantie, puisque, jusqu'à l'échéance, on ne doit leur réclamer ni billets ni espèces, mais seulement la faculté de disposer d'un crédit passant de l'un à l'autre, se renouvelant et s'éteignant sans cesse par les billets présentés à l'escompte, à la suite du mouvement des marchandises. Aussitôt que les compensations ne s'opèrent plus en banque et que l'on a recours aux billets ou aux espèces, ce qui indique un défaut de balance, on s'aperçoit, même avant que l'encaisse soit attaqué, que tout le mécanisme est troublé, le taux de l'escompte est élevé, et, si ce moyen est insuffisant, les affaires sont suspendues.

Les banques de la ville de New-York, grâce à l'usage des comptes courants, sont arrivées au même résultat que celles des *joint stock banks* (59 en jouissaient encore en 1865) qui ne jouissent pas du privilége de l'émission. Par le fait du même mécanisme, les billets et les espèces n'interviennent plus que comme accessoires. Les banques n'ont plus d'autres fonctions ici que de combiner les divers crédits que les négociants s'accordent pour le règlement de leurs affaires, de manière à arriver à une compensation parfaite et immédiate. Elles échangent, à leurs risques et périls, sans aucune avance de billets ou d'espèces, les effets de commerce escomptés, contre un simple crédit ouvert au compte courant de leur client dont celui-ci dispose par un chèque, en transférant ce crédit selon ses besoins, mais toujours par l'intermédiaire de la banque ou des banques entre elles.

Reste à savoir quels sont les moyens les plus sûrs, les plus avantageux et les plus rapides pour arriver à ce perfectionnement du crédit qui paraît devoir être le but définitif de toutes les banques et le résultat le plus remarquable de leur organisation.

Si nous pouvons en juger par les procédés suivis au début, à l'origine même du crédit en Angleterre, aux États-Unis et en France, il semble que, pour arriver à ce terme désiré, il faille passer par un état intermédiaire qui, en faisant comprendre aux populations les avantages des compensations en banque et leur permettant d'en retirer les profits, fasse entrer dans leurs habitudes l'usage des dépôts en comptes courants. L'ensemble des engagements du commerce se trouvant toujours en présence et se compensant naturellement par les renouvellements continus, ces promesses de payer à terme se trouvent transformées en payements comptants par la garantie que les banques leur apportent aussitôt qu'elles consentent, à l'aide de l'escompte, à les inscrire immédiatement au crédit de leurs clients. Elles suppriment ainsi tout l'intervalle qui sépare le moment où la lettre de change a été signée de l'échéance stipulée. Dans ce cas, le capital des banques ne sert pas à autre chose qu'à donner toute certitude à l'accomplissement de cette garantie.

Comme, pour la création de ces relations, tout dépend du rapport plus ou moins fréquent du public avec les banques, il n'est pas surprenant que ce soit en Écosse et aux États-Unis, c'est-à-dire dans les pays où elles sont les plus nombreuses, que l'on ait cherché tout d'abord à simplifier leur mécanisme et à n'employer le billet qu'au solde des appoints inévitables dans les relations de chaque jour et des menues dépenses qui ne passent pas dans leurs comptes.

Plus tard, en Angleterre les banques privées et les *joint stock banks* ont suivi cet exemple. Le *clearing house* de Londres, à l'instar de celui des banques d'Écosse, a fourni à ces institutions le moyen de compenser leurs opérations. Jusqu'à leur admission à la chambre de liquidation, les *joint stock banks* qui ne jouissaient pas du privilége de l'émission, ne pouvaient prendre un grand développement. Elles n'ont atteint toute leur puissance qu'à partir de ce moment, et alors, comme dans les banques de la ville de New-York, la somme du portefeuille, escompte et avances, s'est trouvée balancée, à quelques millions près, par la somme des dépôts en comptes courants.

Voici, pour les quatre principales *joint stock banks* de Londres privées du droit d'émission, la situation en 1865 (valeurs en millions sterl.) :

JOINT STOCK BANKS.	Capital.	Dépôts en comptes courants.	Porte-feuille.	Espèces en caisse.
London and Westminster.	1.0	18	16	1.0
London joint stock	0.6	20	19	0.9
Bank of London	0.3	4	4	0.2

On voit que toute l'importance des opérations repose sur les dépôts et le portefeuille : le capital et les espèces n'en ont comparativement que très-peu.

En Angleterre, comme aux États-Unis, pour arriver à cette puissance suprême du crédit à laquelle toutes les nations doivent aspirer, on a dû, pendant les premiers temps au moins, et dans les districts éloignés des principaux centres industriels, recourir à l'émission du papier. Cette émission avait moins pour but de répandre ainsi artificiellement le crédit que de répondre aux besoins de la circulation à l'aide d'un instrument moins coûteux que les espèces métalliques, et qui permît, quoique prêté à un taux d'intérêt modéré, de donner au capital engagé dans les opérations de banque un profit suffisamment rémunérateur. Il était, en effet, difficile que des banques, avec peu d'affaires et un assez grand nombre de succursales, pussent faire l'escompte exclusivement avec leur capital. L'addition à ce capital d'une certaine quantité de papier pouvait seule leur permettre de fonctionner à bas prix là où le capital était rare, et de créer des comptoirs ou des succursales dans des centres de population trop peu importants pour que le capital des grandes villes se détournât à leur profit.

Le chiffre de l'émission de chacune de ces banques ou de ces comptoirs est d'ailleurs si minime, les coupures des billets au-dessous de 5 livres si nombreuses que l'on est bien forcé de reconnaître que les billets ne représentent qu'une très-petite partie du crédit qu'elles accordent. En Écosse même, il est démontré que ces coupures servent, dans les relations ordinaires de la vie, aux besoins des échanges en remplacement des espèces métalliques dont elles économisent l'usage. Dans tous les cas, leur circulation ne s'éloigne pas d'un cercle très-restreint, puisque, deux fois chaque semaine, les banques échangent entre elles leurs billets et acquittent leur solde en bons de l'Échiquier.

On n'a donc à redouter ici aucun des inconvénients que peut entraîner la liberté d'émission, la circulation du papier est très-restreinte, puisque les banques, en dehors de leur rayon, se chargent d'effectuer les payements au moyen de leurs comptes courants avec les autres banques des États ou des villes. La concurrence entre les divers établissements de crédit existe sans doute; mais elle trouve un correctif nécessaire et naturel dans le contrôle réciproque qu'ils exercent entre eux par la compensation de leurs engagements.

L'immobilisation du capital sous la forme d'espèces métalliques n'est pas plus considérable que dans les pays où règne le monopole, puisque, si, dans les États de l'est, du sud-est et du nord-ouest de l'Union américaine, la proportion de la réserve métallique à la circulation varie de 10 à 17 p. 100, dans ceux du sud-ouest et du milieu, au même moment, elle ne s'écarte pas en moyenne de 27 à 30 p. 100, exactement comme en France et en Angleterre, à la même époque (1857).

On a reproché à la liberté d'émission de tendre plutôt à l'élévation qu'à l'abaissement du taux de l'escompte. L'objection est très-forte et il faut convenir que les faits paraissent la confirmer. Mais, si on se rappelle ce qui a été démontré dans les enquêtes parlementaires anglaises (et nous commençons à en avoir la preuve en France), à savoir que le taux moyen de l'intérêt est en raison du bénéfice que produit le capital prêté, bien loin de regretter cette cause apparente d'infériorité, du principe de la liberté d'émission, on y verra la preuve des avantages et des profits qu'elle procure.

Il y a donc place pour les deux systèmes.

Au début, quand dans un pays les transactions sont naissantes, les opérations se font d'abord au comptant; mais, aussitôt que le crédit intervient, les avantages des banques, de leurs succursales et de l'émission de leur papier se font sentir, et la pluralité des institutions de crédit rend alors les plus grands services. Plus tard, c'est-à-dire dès que, par l'escompte des effets de commerce, l'usage des comptes courants est entré dans les habitudes, le billet de banque, qui remplissait un double rôle, et comme agent de circulation et comme capital, intervient de moins en moins sous cette dernière forme. Le peu qui reste dans les mains du public sert, comme monnaie de compte, à solder les échanges de tous les jours, que l'on ne peut compenser par un simple virement à l'aide des dépôts en comptes courants.

En présence d'un portefeuille (escomptes et avances) qui augmente sans cesse et prend des proportions inconnues jusqu'ici, la somme des billets en circulation reste stationnaire ou plutôt diminue, et la somme des dépôts en comptes courants augmente jusqu'à égaler la somme des avances accordées par les banques. Cette balance obtenue, le mécanisme des banques ne laisse plus rien à désirer, et le papier, qui a permis d'atteindre par degrés ce résultat, a déjà presque disparu. La portion restée en circulation ne sert plus qu'à solder au comptant les échanges directs qui ne se compensent pas en banque.

II.

Commerce extérieur de la France en 1864.

L'administration des douanes a publié récemment le tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les pays étrangers pendant l'année 1864. Ce document, perfectionné d'année en année, abonde en renseignements du plus haut intérêt.

Nous nous proposons de l'analyser dans toutes ses parties et sous ses différents aspects.

I.

Constatons d'abord la somme de notre commerce général avec l'extérieur; elle se chiffre par un formidable total de 7,329 millions de francs, en valeurs actuelles.

Pour faire ressortir les progrès inouïs que notre pays a réalisés en quinze ans, nous donnons ci-après le chiffre total de la masse de nos échanges à diverses époques de cette triple période quinquennale.

En 1850, le total était de (francs)	2,555	millions
En 1852, de	3,072	—
En 1854, de	3,758	—
En 1859, on était arrivé à	5,412	—
En 1860, année du traité de commerce avec l'Angleterre, le total est de	5,805	—
En 1861, de	5,746	—
En 1862, de	5,949	—
En 1863, de	6,763	—
En 1864, il atteint	7,329	—

Il suit de là que, de 1850 à 1865, notre commerce extérieur a augmenté de 187 p. 100, c'est-à-dire qu'il a presque triplé, et que, depuis 1860, date du traité de commerce avec l'Angleterre, il a augmenté de 1,524 millions, c'est-à-dire de 26 p. 100.

La moyenne quinquennale de 1850 à 1854 donnait un quotient annuel de ci	3,150	millions
Celle de 1855 à 1859 a donné	5,032	—
Celle de 1860 à 1864	6,318	—
En 1850, nos importations n'étaient que de	1,120	—
En 1860, elles montaient à	2,657	—
En 1864, à	3,407	—
Nos exportations ne dépassaient pas, en 1850	1,435	—
En 1860	3,148	—
Elles s'élèvent pour 1864 à	3,921	—

En comparant ces chiffres, on relève les augmentations suivantes:

Importations: de 1864 sur 1850, 204 p. 100; sur 1860, 28 p. 100.

Exportations: de 1864 sur 1850, 173 p. 100; sur 1860, 25 p. 100.

Quant aux augmentations de 1864 sur l'année précédente, elles s'expriment par 8 p. 100 sur l'ensemble, par 5.3 p. 100 pour les importations, et par 11 p. 100 pour les exportations.

Les chiffres que nous venons de poser sont ceux du commerce général; ils comprennent toutes les marchandises importées ou exportées par la France, sans distinction d'origine ni de destination. Voici maintenant ceux du commerce spécial, qui ne comprennent à l'importation que les marchandises mises en consommation en France, et à l'exportation que les marchandises d'origine française:

Importations et exportations réunies, 5,452 millions; importations, 2,528 millions; exportations, 2,924 millions. C'est une augmentation, comparativement à 1864, de 383 millions sur l'ensemble; de 102 millions pour l'importation, et de 281 millions pour l'exportation.

Dans les chiffres du commerce spécial, on ne tient pas compte des marchandises étrangères admises temporairement pour recevoir une transformation ou un complément de main-d'œuvre en France. Les marchandises étrangères importées dans ces conditions représentaient une valeur de 89 millions; réexportées après main-d'œuvre, elles représentaient 198 millions de francs, c'est-à-dire plus du double de leur valeur primitive.

La masse des marchandises échangées a été transportée jusqu'à concurrence de 5,135 $^1/_2$ millions par mer, et seulement pour 2,193 $^1/_2$ millions par voie de terre.

Dans les transports maritimes (5,135 $^1/_2$ millions), la part du pavillon français a été de 2,422 millions, celle des pavillons étrangers de 2,713 millions.

Sur les 2,422 millions appartenant au pavillon français, 391 millions reviennent à la navigation avec les colonies françaises et à la grande pêche, et 2,031 millions à la navigation internationale.

Nous allons examiner la part respective du commerce général des diverses nations étrangères avec la France, et le mouvement particulier de chaque nature de marchandises; c'est surtout par cette étude de détails que nous apercevrons le mieux les progrès accomplis.

II.

Les produits échangés entre la France et les autres nations se classent par grandes catégories.

A l'importation, on les divise comme suit: 1° matières nécessaires à l'industrie; 2° objets de consommation *a*) naturels, *b*) fabriqués.

A l'exportation, on les divise en: 1° produits naturels; 2° objets manufacturés.

Voici la proportion de ces diverses catégories entre elles, pour le commerce spécial, qui exprime seul la force consommatrice et productive de la France:

A l'importation, les matières nécessaires à l'industrie comptent pour		1,866,600,000 f
Les objets de consommation:		
Naturels, pour	506,600,000 f	761,600,000
Fabriqués, pour	255,000,000	
Total		2,628,200,000

Les matières nécessaires à l'industrie forment, on le voit, les 71 centièmes, soit plus des deux tiers et un peu moins des trois quarts de nos importations totales; d'où il est facile de conclure que l'accroissement de nos importations, loin d'être un fait nuisible à nos industries, est au contraire un signe visible d'activité manufacturière.

A l'exportation, les produits naturels français figurent pour	1,219,100,000 f
Et les objets manufacturés en France pour	1,705,100,000
Ensemble	2,924,200,000

L'inspection de ces deux chiffres montre que la France a conquis une puissance industrielle qui dépasse aujourd'hui sa productivité agricole.

Voici maintenant le détail des principaux produits:

A l'importation :

Cotons et laine	344,200,000f	Guano et autres engrais . .	24,000,000f
Soies et bourres de soie . .	285,800,000	Céréales.	23,100,000
Laines en masse	214,300,000	Graines à ensemencer . . .	21,500,000
Bois communs	132,400,000	Poissons de mer	21,400,000
Houilles et cokes.	115,200,000	Tabac en feuilles.	20,600,000
Peaux brutes et pelleteries.	102,800,000	Indigots.	18,800,000
Cafés	83,400,000	Fruits oléagineux.	18,400,000
Bestiaux	77,300,000	Fromages et beurre	15,700,000
Sucres étrangers	73,300,000	Fruits de table	15,500,000
Graines oléagineuses. . . .	59,800,000	Zinc.	14,600,000
Lin	53,000,000	Tissus de lin ou de chanvre.	14,300,000
Cuivre	46,600,000	Nattes ou tresses de paille .	13,100,000
Sucre des colonies	46,600,000	Bois exotiques	12,600,000
Cendres d'orfèvres	37,400,000	Étain brut.	12,200,000
Suif brut et saindoux. . . .	35,200,000	Riz	12,000,000
Tissus de laine	32,000,000	Fils de laine	11,500,000
Huile d'olive	29,300,000	Machines et mécaniques . .	11,300,000
Minerais	25,100,000	Chevaux.	10,600,000

Nous négligeons les articles dont la valeur est inférieure à 10 millions de francs, parmi lesquels nous remarquons les tissus de coton, les fers et les aciers, dont la concurrence était autrefois l'épouvantail de notre industrie. La valeur des tissus de coton importés en 1864 n'a pas dépassé 9 $^1/_2$ millions, et les fers et les aciers ne figurent dans les relevés que pour la misérable somme de 5,800,000 fr., plus 3,300,000 fr. de fonte brute.

A l'exportation, nous trouvons :

Tissus de soie.	408,200,000f	Papier.	39,600,000f
Tissus de laine	355,900,000	Bois communs	33,200,000
Vins.	234,500,000	Poterie, verrerie, cristallerie	32,400,000
Tabletterie, mercerie et meubles	194,800,000	Œufs de volaille et de gibier	28,000,000
Confection et lingerie . . .	110,400,000	Chevaux, mulets, bestiaux.	25,800,000
Soies	101,500,000	Tissus de lin ou de chanvre	24,500,000
Tissus de coton.	93,700,000	Poils	23,800,000
Peaux ouvrées	89,900,000	Fils de coton ou de laine. .	21,000,000
Sucres raffinés	74,400,000	Fils de lin ou de chanvre .	21,500,000
Eaux-de-vie et esprits . . .	72,100,000	Graines à ensemencer . . .	21,500,000
Peaux tannées, corroyées, etc..	61,600,000	Orfévrerie et bijouterie . .	19,300,000
Cotons en laine.	57,200,000	Modes et fleurs artificielles.	18,200,000
Céréales.	56,200,000	Fruits de table	17,500,000
Produits chimiques.	54,400,000	Peaux brutes et pelleteries.	16,300,000
Laines	51,100,000	Parfumerie	15,500,000
Fromages et beurre	46,000,000	Poisson de mer et marinés.	15,200,000
Outils et ouvrages en métaux	45,100,000	Médicaments	12,400,000
		Horlogerie	11,000,000
		Chapeaux de feutre.	10,100,000
		Cuivre	10,000,000

Les autres articles dénommés ne représentent chacun qu'une valeur inférieure à 10 millions de francs.

Nous avons dit que les matières premières admises en franchise temporaire et les produits en provenant réexportés ultérieurement ne figurent pas dans les totaux du commerce spécial. Il n'est pas sans intérêt de donner quelques chiffres de détail sur ce chapitre particulier. Sur 89 millions de matières importées en franchise temporaire, le principal article est le blé-froment, qui se chiffre à l'entrée par 37,400,000 fr., et qui ressort en farines pour une valeur de 38,700,000 fr.

Viennent ensuite les métaux, fonte brute, fer étiré en barres, tôles, plomb brut, acier en barres, ensemble 24,900,000 fr., qui ont été appliqués à la construction

de machines, mécaniques, wagons, outils, ouvrages et produits divers, dont la valeur à l'exportation se chiffre par un total de 126,600,000 fr.

Une autre nature de marchandises fait encore l'objet d'un relevé spécial; ce sont les produits expédiés en transit; leur valeur en 1864 a été de 723,100,000 fr., dont voici l'origine par pays de provenance :

		Report . . .	653,800,000f
Suisse.	237,200,000f	Italie	29,000,000
Zollverein. . . .	196,200,000	Pays-Bas	11,300,000
Angleterre . . .	157,000,000	Espagne.	6,900,000
Belgique	63,400,000	Autres pays. . .	22,100,000
A reporter . .	653,800,000	Total. . .	723,100,000

Si l'on considère les produits en transit au point de vue de la destination, ils se groupent d'une manière toute différente :

		Report . . .	497,400,000f
Angleterre . . .	212,200,000f	Zollverein. . . .	16,500,000
Suisse.	132,500,000	Belgique	14,700,000
Italie	81,100,000	États-Unis . . .	7,000,000
Brésil	36,700,000	Autres pays. . .	187,500,000
Espagne.	34,900,000		
A reporter . .	497,400,000	Total. . .	723,100,000

C'est le cas de faire ressortir par un chiffre l'énorme dépression que la guerre civile a exercée sur le commerce des États-Unis, puisque, en 1864, les produits du Nord-Amérique qui ont traversé la France ne dépassent pas 7 millions, tandis que, en 1859, le chiffre du transit de l'Union atteignait 107 millions.

Au contraire, le transit du Brésil, qui se limitait à 14,600,000 fr. en 1859, s'élève maintenant à 36,700,000 fr.; on doit voir dans cet accroissement l'effet des communications rapides établies entre la France et le Brésil par les lignes de paquebots des Messageries Impériales; nul doute que, dans un avenir prochain, un résultat analogue ne soit obtenu sur la ligne du Havre à New-York par les paquebots de la Compagnie transatlantique.

En poids, les marchandises de transit, ramenées à l'unité kilométrique, représentent, pour 1864, 734,815,351 quintaux métriques; c'est une augmentation de 178,812,169 quintaux métriques, comparativement à l'année précédente.

III.

Nous avons fait connaître la valeur et la nature des produits échangés en 1864 entre la France, ses colonies et les puissances étrangères. La part de celles-ci dans le mouvement général est déterminée, dans le travail de l'administration des douanes, par des tableaux spéciaux.

Voici d'abord l'état des vingt contrées dont les échanges avec nous, importations et exportations réunies, dépassent 50 millions de francs (commerce spécial) :

Angleterre	1,458,300,000f	Indes anglaises.	119,400,000f
Belgique	513,800,000	Russie	92,700,000
Italie.	503,000,000	Rio de la Plata.	80,900,000
Zollverein	370,800,000	Possessions espagnoles en Amérique	72,800,000
Suisse	263,900,000	Pays-Bas.	67,000,000
Espagne	225,400,000	Mexique	63,000,000
Turquie	221,300,000	Pérou	61,200,000
Algérie.	204,800,000	Villes anséatiques	53,000,000
États-Unis	153,300,000	Norwége	50,900,000
Égypte	146,900,000		
Brésil	140,700,000		

Si nous envisageons séparément les échanges des dix puissances inscrites en tête du tableau qui précède, nous apercevons une augmentation considérable dans l'ensemble, mais des variations non moins fortes dans la répartition de la masse.

Ainsi, comparativement à 1859, nos échanges avec l'Angleterre ont augmenté de près de 600 millions, c'est-à-dire de 80 p. 100; avec l'Italie, de près de 200 millions, c'est-à-dire de 60 p. 100; avec le Zollverein, de 120 millions, c'est-à-dire de 45 p. 100; avec la Suisse, de 100 millions, c'est-à-dire de 60 p. 100; avec l'Espagne, de 70 millions, c'est-à-dire de 48 p. 100; avec la Turquie, de 102 millions, c'est-à-dire de 88 p. 100; avec l'Égypte, de 116 millions, c'est-à-dire de 380 p. 100; avec le Brésil, de 48 millions, c'est-à-dire de 55 p. 100; avec les Indes anglaises, de 49 millions, c'est-à-dire de 70 p. 100; avec l'Algérie, de 24 millions, c'est-à-dire de 13 p. 100. Mais la guerre civile a fait tomber à 153 millions, en 1864, nos échanges avec les États-Unis, qui se chiffraient par 508 millions en 1859. Entre les mêmes dates, on relève également une diminution d'une quinzaine de millions, c'est-à-dire d'environ 2 ½ p. 100 sur nos échanges avec la Belgique; mais cette diminution dérive probablement d'une circonstance accidentelle dans les échanges franco-belges de 1859, car en 1860, le chiffre total retomba à 344 millions, ce qui fait ressortir en faveur de 1864 une augmentation de 70 millions, soit un peu plus de 20 p. 100.

Reprenons maintenant les principales puissances comme provenance d'abord, ensuite comme destination, c'est-à-dire comme source d'importation et comme but d'exportation.

A l'importation, nous trouvons que :

1° L'Angleterre nous a fourni pour 567 millions de produits, en diminution de 4 p. 100 sur 1863; — 2° la Belgique, 285 millions, en augmentation de 6 p. 100; — 3° la Suisse, 62 millions, en diminution de 5 p. 100; — 4° le Zollverein, 155 millions, en augmentation de 11 p. 100; — 5° l'Italie, 228 millions, en augmentation de 12 p. 100; — 6° la Turquie, 142 millions, en diminution de 8 p. 100; — 7° les Indes anglaises, 111 millions, en augmentation de 17 p. 100; — 8° l'Égypte, 81 millions, en augmentation de 48 p. 100; — 9° la Russie, 69 millions, en augmentation de 11 p. 100; — 10° le Brésil, 59 millions, sans variation notable; — 11° les États-Unis, 69 millions, en diminution de 15 p. 100; — 12° l'Espagne, 57 millions, en augmentation de 4 p. 100.

A l'exportation de nos produits, la classification change :

1° L'Angleterre pour 891 millions, en augmentation de 11 p. 100 sur 1863; — 2° l'Italie pour 275 millions, en augmentation de 16 p. 100; — 3° la Belgique pour 229 millions, en augmentation de 9 p. 100; — 4° le Zollverein pour 216 millions, en augmentation de 6 p. 100; — 5° la Suisse pour 202 millions, en augmentation de 17 p. 100; — 6° l'Espagne pour 169 millions, sans variation notable; — 7° les États-Unis pour 89 millions, en diminution de 11 p. 100; — 8° le Brésil pour 82 millions, en augmentation de 41 p. 100; — 9° la Turquie pour 80 millions, en augmentation de 6 p. 100; — 10° l'Égypte pour 66 millions, en augmentation de 94 p. 100; — 11° la Russie pour 24 millions, en diminution de 21 p. 100; — 12° les Indes anglaises pour 8 millions, en diminution de 50 p. 100.

(A continuer.) AUGUSTE VITU.

III.

Compte rendu des opérations de la Banque de France et de ses succursales pendant l'année 1865.

1° *Masse des opérations. — De leur importance tant à Paris que dans les succursales.* — En 1864, le chiffre des opérations s'élevait à 7,909,327,600 fr. Il s'élève, en 1865, à 7,422,611,100 fr., soit, pour 1865, une diminution de 486,716,500 fr. Si l'on compare le chiffre total des opérations de 1865 à celui de l'année 1863, la diminution ne serait que de 119,665,000 fr.

2° *Du taux de l'escompte.* — Le taux de l'escompte pendant le cours de l'année 1865 a varié six fois et n'a jamais dépassé 5 p. 100. De 4 ½ p. 100 depuis le 22 décembre 1864, il a été abaissé : à 4 p. 100 le 9 février 1865, à 3 ½ p. 100 le 9 mars, à 3 p. 100 le 1er juin; puis porté à 4 p. 100 le 5 octobre, et à 5 p. 100 le 9 du même mois; il a été abaissé à 4 p. 100 le 23 novembre et est resté à ce chiffre jusqu'à la fin de l'année 1865. Il est à 5 p. 100 depuis le 4 janvier 1866. Le taux moyen de l'escompte pour l'année 1865 est de 3.66 p. 100; il a été, pour 1864, de 6.51 p. 100. Cette différence considérable du taux moyen de l'escompte est due à la conduite prudente des affaires, au ralentissement des demandes du capital, soit pour l'immobilisation à l'intérieur, soit pour des entreprises à l'étranger et à la balance du commerce favorable à la France vis-à-vis de l'Angleterre. En 1865, comme en 1864, le devoir de la Banque a été d'obéir à la loi de l'état du marché financier et monétaire. Elle a, comme elle le fera toujours, exprimé dans toute leur vérité les variations inévitables du prix de l'argent, et elle a pu, grâce aux circonstances, le maintenir constamment au-dessous du taux de Londres et des principales places de l'Europe.

3° *De l'escompte des effets de commerce et du portefeuille.* — Comparé à celui de 1864, le chiffre de l'escompte présente une diminution de plus de 500 millions. En 1864, il s'est élevé à 6,550,735,400 fr.; en 1865, il s'élève à 6,039,652,300 fr.; diminution : 511,083,100 fr.

Le nombre des effets escomptés est, pour Paris, de 2,220,924, représentant en somme 2,458,055,016 fr., soit en moyenne, par effet, 1,106 fr. 77 c. Pour les succursales, le nombre d'effets est de 2,514,637, représentant une somme de 3,582,095,412 fr., soit en moyenne, par effet, 1,424 fr. Au 2 novembre 1865, les deux portefeuilles réunis de Paris et des succursales présentaient un chiffre de 698,403,700 fr.; c'est le maximum de l'année. Le minimum, au 1er juin 1865, était de 486,044,800 fr. Il est aujourd'hui, 25 janvier 1866, de 740,630,000 fr. Le chiffre des effets de commerce présentés à l'escompte à Paris, pendant l'année 1865, s'élève à 2,220,922, pour une somme de 2,486,664,228 fr. Sur ce total, il a été rejeté par le conseil 34,817 effets pour une somme de 38,533,181 fr., dans laquelle les effets irréguliers qui, après régularisation, peuvent être représentés, figurent au nombre de 5,605, pour une somme de 6,396,321 fr., d'où il résulte que les rejets, à proprement parler, s'élèvent à 1.29 p. 100[1].

---

1. Pendant le mois de décembre à Paris, il a été présenté à l'escompte une somme de 279,125,140 fr., sur laquelle 5,034,858 fr. ont été rejetés, soit 1.80 p. 100. — Dans les trois derniers jours de décembre (28, 29 et 30), sur 102,210,790 fr. d'effets présentés, 617,170 fr. seulement ont été refusés, soit 0.60 p. 100. — Dans les succursales, pendant le même mois de décembre, la somme des billets admis à l'escompte a été de 100,409,996 fr. — On a quelquefois douté du concours prêté par la

4° *Des avances sur effets publics, chemins de fer, etc. (Paris et succursales.)* — Les opérations de cette nature ont été un peu inférieures à celles de l'année 1864. Elles donnaient, pour cette année, un chiffre total de 423,278,100 fr.; elles ne s'élèvent, en 1865, qu'à 402,324,600 fr., soit une diminution de 20,953,500 fr., qui se répartit comme suit :

Avances.	1864.	1865.	Diminution.	Augmentation.
Sur bons du Trésor, actions de canaux et autres valeurs.	16,685,200f	15,882,300f	802,900f	»
Sur rentes	133,392,700	110,417,300	22,975,400	»
Sur valeurs de chemins de fer	268,740,900	270,447,800	»	1,706,900
Sur obligations du Crédit foncier	4,459,300	5,577,200	»	1,117,900
	423,278,100	402,324,600	23,778,300	2,824,800
		Diminution égale	20,953,500f	

Depuis le commencement de l'année 1865 jusqu'au 8 octobre, le taux de l'intérêt des avances a été maintenu à 1 p. 100 de plus que le taux de l'escompte. La Banque a cru pouvoir, à partir du 9 du même mois, réduire cette différence à un demi pour cent, sans nuire en rien à ses justes préoccupations pour l'escompte des effets de commerce.

5° *Des réserves métalliques.* — Les encaisses réunis de la Banque et des succursales étaient, au 26 décembre 1864, jour où a commencé l'exercice de 1865, de 367,134,100 fr. Leur maximum, au 6 juillet 1865, était de 521,352,600 fr.; leur minimum, au 17 janvier 1865, de 311,379,200 fr. Ils sont aujourd'hui, 25 janvier 1866, à 391,380,000 fr. En 1865, la Banque n'a consacré aucune somme au payement d'achats d'or. Moins demandé pendant cette année, beaucoup expédié en France par l'Angleterre, qui avait ses importations à solder, et en conséquence un change défavorable à subir, l'or est venu naturellement dans les caisses de la Banque pour une somme de 194 millions.

6° *De la circulation des billets.* — Le chiffre de la circulation des billets émis par la Banque centrale et les succursales était, au 26 décembre 1864, de 731,507,000 fr.; le maximum, au 31 juillet 1865, de 924,138,000 fr.; le minimum, au 29 décembre 1864, de 726,212,200 fr. Il est aujourd'hui, 25 janvier 1866, de 972,811,075 fr.

Nombres.		Sommes.
9	billets de 5,000f	45,000f
538,268	— de 1,000	538,268,000
214,928	— de 500	107,464,000
199,691	— de 200	39,938,200
2,502,985	— de 100	250,298,500
703,498	— de 50	35,174,900
4,159,379	— pour	971,188,600
	Billets de diverses coupures des anciens types	1,622,475
	Total	972,811,075

7° *Des mouvements généraux des espèces, billets et virements dans la Banque*

Banque pour l'escompte des effets les plus modestes souscrits par le commerce de détail. Or, pendant les trois derniers jours de décembre seulement, le nombre des effets escomptés à Paris audessous de 100 fr. a été 17,162, et celui des effets de 100 à 500 fr. a dépassé 45,000.

centrale. — L'ensemble de ces mouvements dépasse celui de l'année 1864. Il s'élève, pour 1865, à 29,846,856,000 fr., savoir :

	1865.	1864.
Pour les virements	15,934,596,600	14,019,306,700f
Pour les billets	11,979,783,500	12,730,741,800
Pour les espèces	1,932,475,900	1,974,591,100
Total	29,846,856,000	28,724,639,600
Différence en plus pour 1865		1,122,216,400

L'augmentation porte sur les virements; elle est, sur le chiffre de 1864, de 1,915,289,900 fr. Mais il y a diminution, savoir: sur les espèces, de 42,115,200 fr.; sur les billets, de 750,958,300 fr.; total: 793,073,500 fr. Reste en augmentation, 1,122,216,400 fr.

8° *Des effets au comptant.* — En 1864, le nombre des effets encaissés s'élevait à 1,266,312, pour une somme de 1,701,317,100 fr. En 1865, le nombre des effets est de 1,397,138, pour une somme de 1,736,860,300 fr. En plus pour 1865, effets, 130,826, pour une somme de 35,543,200 fr. — Rappelons que ce service si considérable est purement gratuit.

9° *Des comptes courants de Paris.* — En 1864, le maximum des comptes courants de Paris avait été; au 25 janvier, de 168,515,400 fr.; le minimum, au 26 septembre, de 86,339,600 fr. En 1865, le maximum, au 6 octobre, était de 203,701,700 fr.; le minimum, au 14 avril, de 101,176,700 fr. Les comptes courants réunis de Paris et des succursales s'élevaient, au 6 juillet, à 221,420,000 fr.; leur mininum, au 13 avril, était de 130,834,700 fr.

10° *Des billets à ordre tirés de la Banque sur les succursales, et vice versa, et des virements.* — En 1864, les billets à ordre et virements délivrés par la Banque centrale et ses succursales s'élevaient, y compris les versements des receveurs généraux, à 822,425,400 fr. En 1865, ils s'élèvent, pour Paris, à 187,600,600 fr., et pour les succursales à 331,532,300 fr. Les versements des receveurs généraux dans les succursales montent à 350,878,300 fr. Total : 870,011,200 fr., soit, pour 1865, une augmentation de 47,585,800 fr.

11° *Du service des recettes en ville (effets au comptant compris).* — En 1864, le nombre des effets encaissés était de 3,294,828, pour une somme de 5,020,753,200 fr. En 1865, il est de 3,365,196, pour une somme de 4,661,494,100 fr. Différences pour 1865: en plus, comme effets, 70,368; en moins, comme somme, 359,259,100 fr. La plus forte recette, en somme, à encaisser pendant l'année 1865, a été celle de la fin de septembre; elle se montait à 104,649,235 fr. pour 104,528 effets. La plus forte en nombre d'effets est celle de la fin d'octobre ; elle s'élevait à 106,090 effets, pour 98,295,926 fr.

12° *Des effets en souffrance.* — Le compte d'effets en souffrance était débiteur, au 24 décembre 1865, de 136,270 fr. 59 c. Il y a tout lieu de croire que cette somme sera recouvrée dans le courant de la présente année. La liquidation des créances grecques se poursuit, et on a la ferme espérance qu'il n'en résultera aucune perte pour la Banque.

13° *Du service de la caisse des dépôts de titres.* — Le nombre de titres en caisse, au 24 décembre 1864, s'élevait à 2,245,075, représentant une valeur de 1,116,886,000 fr. En 1865, il s'élève à 2,287,576, pour une somme de 1,113,781,200 fr. C'est, pour 1865, une augmentation, en nombre de titres, de 42,501 ; en valeur,

une diminution de 3,104,800 fr. Ces titres, de 777 natures différentes, appartiennent à 22,572 déposants. Les arrérages encaissés par la Banque, tant pour les valeurs déposées que pour celles engagées en garantie d'avances, représentent une somme de 70,908,768 fr., pour 4,635,803 coupons et titres nominatifs. Les succursales, indépendamment des arrérages et coupons qu'elles ont encaissés elles-mêmes et qui, pour cette année, s'élèvent à la somme de 10,647,294 fr., ont transmis à la Banque, pour en faire le recouvrement, 490,643 coupons, montant à la somme de 5,273,269 fr. Les caisses des succursales de Bordeaux, Lyon et Marseille, où le service des dépôts est organisé, renfermaient, au 9 décembre dernier, 477,019 titres, d'une valeur de 224 millions, appartenant à 5,404 déposants.

14° *Des succursales.* — Les opérations des succursales s'élevaient, en 1864, à 4,427,928,100 fr. Elles s'élèvent, en 1865, à 4,476,466,900 fr., soit, pour 1865, une augmentation de 48,538,800 fr. En 1865 comme en 1864, les cinq succursales qui ont eu le plus grand développement d'affaires sont celles de Marseille, Lille, le Havre, Lyon et Bordeaux; pour les trois dernières seulement les rôles ont été intervertis; Lyon occupe le troisième rang, Bordeaux le quatrième et le Havre le cinquième. Marseille et le Havre présentent une diminution quant au chiffre de leurs opérations; Lille, Lyon et Bordeaux une augmentation. En 1864, les opérations de la succursale de Marseille s'élevaient à 654,182,200 fr. En 1865, elles s'élèvent à 635,477,300 fr.; diminution : 18,704,900 fr. — Lille. En 1864, ses opérations s'élevaient à 381,900,800 fr. En 1865, elles s'élèvent à 431,274,800 fr.; augmentation : 49,374,000. — Lyon. En 1864, ses opérations s'élevaient à 302,624,500 fr. En 1865, elles s'élèvent à 338,362,100 fr.; augmentation : 35,737,600 fr. — Bordeaux. En 1864, ses opérations s'élevaient à 273,966,100 fr. En 1865, elles s'élèvent à 286,056,600 fr.; augmentation : 12,090,500 fr. — Le Havre. En 1864, ses opérations s'élevaient à 314,392,200 fr. En 1865, elles ne s'élèvent qu'à 231,947,100 fr.; diminution : 82,445,100 fr. — Quatre succursales sont en perte; ce sont celles de : Annecy, pour 27,166 fr. 25 c.; Chambéry, pour 20,338 fr. 82 c.; Flers, pour 2,989 fr. 59 c.; Saint-Lô, pour 354,089 fr. 49 c.; total : 404,584 fr. 15 c. Les deux premières, Annecy et Chambéry, créées par décret impérial du 8 avril 1865, ont eu à faire face à leurs frais de premier établissement et n'ont pu nécessairement les couvrir par les bénéfices faits sur leurs premières opérations. Il avait été annoncé, à la dernière assemblée, qu'un traité avait été conclu entre la Banque de France et celle de Savoie, par lequel cette dernière renonçait à son privilége d'émission, moyennant l'établissement de deux succursales de la Banque de France, l'une à Annecy, l'autre à Chambéry, et le payement, à titre d'indemnité, d'une somme de 4 millions. Le payement de cette indemnité a été régulièrement effectué et les fonds en ont été pris sur partie des réserves faites sur les bénéfices des différents semestres de 1861 et 1862, en sorte qu'elle ne donnera lieu à aucun prélèvement ultérieur. Flers était en perte l'année dernière de 12,105 fr. 40 c.; cette année, la perte n'est plus que de 2,989 fr. 59 c., et, quoique les opérations commerciales de cette succursale soient peu importantes, il y a lieu d'espérer que, pour l'exercice 1866, les frais seront amplement couverts. La perte de Saint-Lô est plus importante; elle s'élève à 354,098 fr. 49 c.; elle est due à un sinistre grave qui est venu affliger cette ville et dont la Banque a eu à supporter sa part.

15° *Des dépenses de la Banque centrale et de ses succursales.* — Les dépenses de la Banque centrale se sont élevées à 3,574,657 fr.; celles des succursales à 3,474,515 fr.; total: 7,049,172 fr. Déduisant de cette somme les frais de transport d'espèces, s'élevant à 228,611 fr. 59 c., il reste pour les dépenses ordinaires, 6,820,560 fr. 41 c.

16° *Des dividendes.* — Le dividende du premier semestre 1864 a été de 78 fr., celui du deuxième semestre de 76 fr., soit pour l'année 154 fr. par action, répartis entre 14,399 actionnaires, représentant 182,500 actions, sur lesquelles 108,874 appartiennent à des propriétaires ayant la libre disposition de leurs biens, et 73,626 à des mineurs, interdits, femmes mariées et établissements publics.

(Extrait du compte rendu aux actionnaires par le gouverneur de la Banque.)

IV.

Des sages-femmes en France et de la nécessité d'ouvrir une école d'accouchement dans chaque département.

L'Administration se préoccupe depuis quelque temps des moyens de venir en aide aux populations rurales, et d'enrayer ainsi l'émigration, objet de préoccupations si graves et si générales.

L'insuffisance du service médical dans les campagnes n'étant pas étrangère à ce mouvement, j'ai recherché s'il n'était pas possible de l'améliorer.

Les institutions charitables sont aujourd'hui si nombreuses dans les villes, qu'elles satisfont largement à tous les besoins, à toutes les nécessités, à toutes les souffrances de leurs indigents. Crèches, salles d'asile, orphelinats, ouvroirs, maternités, bureaux de bienfaisance, sociétés de Saint-Vincent de Paul, sociétés de secours mutuels, caisse de retraite pour la vieillesse, hôpitaux et hospices de tous les genres, rien ne manque à l'habitant des villes, si ce n'est le plus souvent l'esprit d'ordre, d'économie et de prévoyance qui, précisément, rendrait inutiles, dans le plus grand nombre des cas, tout ou partie des institutions que nous venons d'énumérer.

La maigre allocation d'un bureau de bienfaisance, très-insuffisamment doté, et généralement mal administré, puis l'aumône, le pain amer de l'aumône, voilà les seules ressources de l'indigent des campagnes. Quand il est malade, vieux ou infirme, tout lui fait défaut, et il n'a d'autre perspective que la mort sur un misérable grabat, l'entrée à l'hôpital ou l'admission à l'hospice étant hérissée de difficultés.

Dans une note précédente, je crois avoir indiqué le moyen le plus sûr de propager la vaccination sans pertes de temps et d'argent pour le cultivateur, et de faire ainsi disparaître ou d'atténuer sensiblement les épidémies si meurtrières de petite vérole. Je crois avoir démontré, en outre, que la création, dans chaque département, d'un établissement spécial en faveur des indigents atteints de cécité curable ou de maladies graves des yeux, deux des principales causes du paupérisme rural, serait un grand bienfait pour l'homme des champs.

Avant d'aborder d'autres questions qui se rattachent aux mobiles de l'émigration rurale dans leur rapport avec les imperfections de l'organisation charitable, j'appellerai quelques instants l'attention sur une des lacunes les plus regrettables du service médical dans les campagnes, l'absence de sages-femmes.

Le nombre des médecins, en France, est d'environ 13,500, celui des officiers

de santé de 6,300; en tout 19,800. Ce chiffre paraît imposant, et cependant plus de 200 cantons en sont encore totalement dépourvus. Il en est ainsi notamment dans l'Aveyron, qui compte, pour une population de 395,777 habitants, 179 médecins ou officiers de santé. Voulant déterminer le nombre de sages-femmes qui serait nécessaire, dans ce département, pour satisfaire à tous les besoins, je l'ai divisé en circonscriptions de 3,000 âmes, en moyenne, selon le degré d'agglomération des habitants, et je suis arrivé au chiffre de 140; puis, prenant pour base les éléments de ce travail, et les appliquant à la France entière, j'ai reconnu que ce service, plus important qu'on ne pourrait le croire d'abord, exigerait près de 13,000 sages-femmes, alors que nous n'en comptons que 5,000 au plus, établies en très-grande majorité dans les villes ou dans les cantons riches, c'est-à-dire dans des localités où le besoin s'en fait d'autant moins sentir qu'elles possèdent presque toujours des médecins en nombre suffisant. Leur absence se produit donc surtout dans les cantons pauvres et isolés, où la population est disséminée sur des surfaces très-étendues et fortement accidentées, dans les communes rurales en un mot, éloignées souvent de tout secours médical et qui cependant forment le tiers de la France. Là les *matrones* seules exercent, et le nombre des femmes qui périssent en couches ou des suites de couches prend des proportions considérables. Voyons, à ce sujet, ce qui s'est passé dans l'Aveyron.

En 1847, époque de la fermeture du cours d'accouchement créé en l'an VIII, on y comptait 112 sages-femmes. En 1859, date de sa réouverture, ce nombre était descendu à 74, dont plusieurs avaient dépassé 70 ans. Elles se répartissaient ainsi qu'il suit entre les cinq arrondissements :

Rodez.	21	pour	107,646	habitants.
Espalion	6	—	63,578	—
Milhau	13	—	65,325	—
Saint-Affrique . . .	20	—	58,563	—
Villefranche	14	—	100,665	—
	74	—	395,777	—

Sur les 42 cantons du département, *seize* en manquaient complétement; beaucoup n'en avaient *qu'une*. Les villes et les chefs-lieux de canton le plus peuplés et surtout le plus aisés en avaient seuls en nombre suffisant.

Par l'énorme diminution survenue, en 12 ans, dans le corps des sages-femmes, on peut voir dans quelle proportion il se serait encore réduit pendant une seconde période de même durée. Et cependant, à partir de l'année de la suppression du cours, trois élèves boursières avaient été entretenues tous les ans à l'école de la maternité de Montpellier.

C'est dans ces conditions si tristes pour nos communes rurales, que M. le préfet Numa Baragnon voulut bien, sur ma proposition, c'est-à-dire sur la preuve que je lui fournis de son absolue nécessité, prescrire la réouverture du cours d'accouchement. Nommé professeur, j'ai donné, en cinq années, 45 sages-femmes au département; mais 50 au moins sont encore nécessaires pour satisfaire à tous les besoins ou remplir les vides faits par la mort.

Pour juger de la nécessité d'ouvrir un cours d'accouchement dans les départements qui en sont dépourvus, il suffit de jeter les yeux sur la statistique ci-après de ces écoles spéciales en France. On voit immédiatement combien ce service est en souffrance, et cependant la religion, la morale, l'humanité, l'intérêt des populations rurales et de la science demandent hautement qu'il soit assuré. Dans le

tableau qui suit, nous avons supprimé les départements pour lesquels nous avons manqué de renseignements. Nous avons eu, d'ailleurs, le regret de n'avoir pu le compléter en ce qui concerne le nombre des élèves sages-femmes dans les diverses écoles et de celles que leur envoient les départements où il n'en existe pas :

Ain, école d'accouchement. — Aisne, école d'accouchement. — Allier envoie 4 élèves à Paris. — Alpes (Hautes-) envoie 2 élèves à Marseille. — Ardèche envoie 2 élèves à Paris. — Ariége, cours d'accouchement, 8 élèves à Pamiers. — Aube, 3 élèves à Paris. — Aude, 3 élèves à Montpellier. — Aveyron, école d'accouchement, 10 élèves. — Bouches-du-Rhône, école préparatoire, cours d'accouchement. — Calvados, école d'accouchement, école préparatoire. — Cantal, 2 élèves à Paris. — Charente, 6 élèves à Bordeaux. — Charente-Inférieure, cours d'accouchement. — Cher, école d'accouchement. — Corrèze, école d'accouchement, 1 directrice. — Côtes-du-Nord, école préparatoire, cours d'accouchement. — Côtes-d'Or, cours d'accouchement. — Creuse, 2 élèves à Paris. — Dordogne, 3 élèves à Paris. — Doubs, école préparatoire, cours d'accouchement, 8 élèves. — Eure, 3 élèves à Paris. — Eure-et-Loir, cours d'accouchement. — Finistère, cours d'accouchement, 7 élèves. — Garonne (Haute-), cours d'accouchement, école préparatoire. — Gers, 4 élèves à Toulouse. — Gironde, école préparatoire, cours d'accouchement. — Hérault, cours d'accouchement. — Ille-et-Vilaine, école préparatoire, cours d'accouchement. — Indre envoie 2 élèves à l'école de Paris. — Indre-et-Loire, école préparatoire, cours d'accouchement. — Isère, école préparatoire, cours d'accouchement, 12 élèves. — Loir-et-Cher, cours d'accouchement, 4 élèves. — Loire (Haute-), 2 élèves à Lyon. — Loire-Inférieure, cours d'accouchement, 6 élèves, école préparatoire. — Lot, 2 élèves à l'école de Toulouse. — Lot-et-Garonne, 2 élèves à Paris. — Maine-et-Loire, cours d'accouchement, 7 élèves, école préparatoire. — Manche, 500 fr. d'encouragement aux élèves qui vont à Caen. — Marne, cours d'accouchement, 6 élèves. — Marne (Haute-), cours d'accouchement, 1 directrice. — Mayenne, cours d'accouchement, 6 élèves, 1 professeur-directeur. — Meurthe, cours d'accouchement, école préparatoire. — Meuse, cours d'accouchement, 9 élèves. — Morbihan, cours d'accouchement. — Nord, 4 élèves sages-femmes à Paris, projet d'un cours d'accouchement. — Oise, 4 élèves à la maternité de Paris. — Pas-de-Calais, cours d'accouchement, 10 élèves, école préparatoire. — Puy-de-Dôme, école d'accouchement, école préparatoire. — Pyrénées (Hautes-), cours d'accouchement, 1 professeur-directeur. — Pyrénées-Orientales, cours d'accouchement, 16 élèves. — Rhin (Haut-), cours d'accouchement, 12 élèves. — Rhône, cours d'accouchement, 4 élèves, école préparatoire. — Saône (Haute-), 5 élèves à Besançon ou à Paris. — Saône-et-Loire, cours d'accouchement, 20 élèves. — Sarthe, 1 élève à Paris. Le cours d'accouchement va y être rétabli. — Savoie, cours d'accouchement, 1 professeur-directeur. — Seine, cours d'accouchement. — Seine-Inférieure, école préparatoire, cours d'accouchement. — Seine-et-Marne, 1 élève à l'école de Paris. — Sèvres (Deux-), 2 élèves à l'école de Paris. — Somme, école préparatoire, cours d'accouchement. — Tarn, cours d'accouchement, 8 élèves. — Tarn-et-Garonne, 1 élève à Paris. — Var, 2 écoles d'accouchement, une à Draguignan, l'autre à Toulon. — Vienne, cours d'accouchement, école préparatoire. — Vienne (Haute-), école préparatoire, cours d'accouchement. — Yonne, 2 élèves à Paris. — Alger, école préparatoire, cours d'accouchement.

La création d'un hospice de la maternité dans tous les chefs-lieux de départe-

ment, opérée sous le ministère de M. de Persigny, faciliterait particulièrement la mesure que nous demandons. Quant à l'étendue du sacrifice pécuniaire qu'elle exigerait, nous pouvons nous en faire une idée d'après son application dans l'Aveyron. Quelques détails sont donc nécessaires à ce sujet.

Le nombre des élèves y recevant une bourse entière ou 25 fr. par mois est de *dix*, soit 2 par arrondissement. Moyennant cette somme, la sage-femme chef pourvoit à leur entretien complet. Les locaux affectés au logement et la literie appartiennent au département. — Les femmes et filles enceintes sont reçues à partir du neuvième mois de leur grossesse, et une somme de 30 fr. par mois est allouée pour leur entretien à la sage-femme chef. — Le cours complet est de 12 mois, ou de 6 mois chaque année. Le professeur fait quatre leçons par semaine; en son absence, la sage-femme chargée des répétitions est tenue d'assister à tous les accouchements. En cas d'accouchements laborieux, il doit pratiquer en présence des élèves.

On a pu voir, par les faits consignés dans notre tableau, que l'organisation des cours d'accouchement présente en France d'assez grandes différences. Ici, par exemple, nous avons des professeurs-directeurs du cours et de la salle; ailleurs, des sages-femmes ont la direction et les médecins sont censés être sous leurs ordres; dans un département, on a vu la direction du cours et de l'hospice confiée à une religieuse!... Il en est de même du traitement des professeurs, autant d'écoles, presque autant de rétributions différentes.

Généralement le cours comprend 2 années d'études de 6 mois chacune, séparées par 6 mois de vacances. N'est-il pas à craindre que les élèves oublient en partie, dans cet intervalle, ce qu'elles ont appris? Ne serait-il pas préférable de n'exiger que 10 mois d'études non interrompues? D'une part, les élèves seraient plus instruites, plus capables; de l'autre, la dépense du département serait notablement moindre; enfin on aurait, dans un temps moindre de moitié, les sages-femmes dont nos communes rurales ont besoin.

Dans l'Aveyron, et probablement partout ailleurs, on ne peut que très-difficilement décider les sages-femmes à aller exercer dans un certain nombre de localités, soit parce que ces localités ont été envahies par des *matrones*, soit parce qu'elles ont peu d'importance, la population y étant disséminée ou pauvre. Sans doute, des élèves qui ont fait leurs études à leurs frais, doivent pouvoir se fixer là où elles espèrent exercer le plus fructueusement leur profession. Mais quand, avant d'obtenir une bourse, elles ont pris l'engagement de s'établir dans la commune que l'autorité croira devoir leur désigner, il serait nécessaire que cet engagement reçût son exécution. Les officiers de santé, qui, cependant, ont fait leurs études à leurs frais, ne peuvent exercer que dans le département qu'ils ont indiqué. Pourquoi la sage-femme entretenue et instruite sur les deniers publics ne verrait-elle pas son brevet frappé de nullité (à moins qu'elle ne remboursât intégralement les dépenses qu'elle a occasionnées), lorsqu'elle refuserait d'aller occuper le poste qui lui aurait été assigné ? Il est très-vrai qu'il est des localités pauvres où les sages-femmes ne trouveraient que difficilement des moyens d'existence, et d'autres où les matrones leur feraient une concurrence redoutable. Mais, dans ces cas, pourquoi la commune ou les communes réunies du canton (dans les campagnes) ne leur accorderaient-elles pas une subvention? La sage-femme n'est-elle pas aussi nécessaire que le maître d'école? Ne s'agit-il pas de sauvegarder la vie des mères et de leurs enfants?

Quant aux *matrones*, dès qu'une sage-femme serait établie dans la circonscription qui lui aurait été assignée, elle devrait être mise en demeure de cesser d'exercer, et en cas de refus, l'autorité la traduirait devant les tribunaux sous l'inculpation d'exercice illégal de la médecine.

Il conviendrait, d'ailleurs, comme je l'ai proposé à M. le préfet de l'Aveyron, d'accorder les bourses de préférence aux femmes de gendarmes, de facteurs de la poste, de cantonniers, d'une part, parce qu'elles trouveraient déjà des moyens d'existence dans la profession de leurs maris; de l'autre, parce que ces derniers pourraient être déplacés facilement par l'Administration. Dr VIALLET.

V.

VARIÉTÉS.

Résumé du commerce de la France en 1865.

Nous avons sous les yeux le relevé de l'administration des douanes comprenant l'ensemble de notre commerce extérieur (commerce spécial) pour l'année 1865.

Les marchandises importées montent à	2,782,335,000f
Elles n'avaient pas dépassé en 1864	2,528,150,000
Augmentation en 1865	254,185,000
Les marchandises exportées montent à	3,199,453,000f
Elles n'avaient fourni en 1864 que	2,924,168,000
Augmentation en 1865	275,285,000
L'ensemble de notre commerce spécial, importations et exportations réunies, a donc atteint, en 1865, la somme de	5,981,788,000f
En 1864, il ne montait qu'à	5,452,318,000
Augmentation en 1865	529,470,000
En 1864, les exportations dépassaient les importations de	396,018,000f
En 1865, cet excédant s'élève à	417,118,000
En 1861, nos importations se chiffraient par	2,442,328,000f
Et nos exportations par	1,926,260,000
Ensemble	4,368,588,000

L'augmentation de 1865, c'est-à-dire de la cinquième année de la période, sur la première, est donc de *un milliard six cent treize millions deux cent mille francs*, c'est-à-dire de 37 p. 100 ou de plus d'un tiers, en quatre années.

Cette augmentation se répartit comme suit :

Sur les importations, 340,007,000 fr. ou 13.90 p. 100;

Sur les exportations, 1,273,193,000 fr. ou 66.90 p. 100.

Ainsi, tandis que les importations de produits étrangers ne se sont accrues que d'un peu moins de 14 p. 100, l'exportation des produits français s'est accrue de près de 67 p. 100 ou des deux tiers.

Ce sont là des résultats frappants, qui ne sauraient être contestés par les adversaires les plus obstinés de la liberté commerciale.

Le gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Procès-verbal de la séance du 6 janvier 1866.

Le 6 janvier dernier, la Société de statistique de Paris s'est réunie sous la présidence de M. Louis Millot.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Loua donne lecture d'un mémoire sur la mortalité dans les établissements pénitentiaires de la France, d'après les rapports annuels du ministère de l'intérieur.

M. Ernest Bertrand (conseiller à la cour de Paris) présente, sur quelques passages de ce mémoire, les observations ci-après :

« Pour pouvoir se rendre compte des différences de mortalité que les documents officiels constatent dans les diverses prisons, il serait nécessaire d'avoir, entre autres renseignements, celui qui est relatif à l'état de santé des détenus au moment où ils y entrent, et de pouvoir en outre étudier l'influence, non-seulement de la privation de la liberté sur ces détenus, mais encore du brusque changement qui s'opère dans leur régime alimentaire. Ainsi, en ce qui concerne la maison de Saint-Lazare, il importe de savoir qu'un certain nombre de filles publiques y sont enfermées par simple mesure administrative, et que la plupart y arrivent malades, quelques-unes même très-gravement. On pourrait s'étonner à bon droit de la mortalité, quoique très-faible, qui se produit à la Conciergerie, où ne font en quelque sorte que passer les accusés qui doivent être jugés par la cour d'assises de la Seine, si l'on ne savait que quelques-uns, envoyés de départements situés à l'extrémité de la circonscription judiciaire, arrivent malades dans cette prison.

« Quant à la mortalité exceptionnelle de la maison de répression de Saint-Denis, elle s'explique moins par l'âge relativement avancé des individus que l'autorité administrative y fait placer et par les excès qu'ils ont pu commettre ou les privations qu'ils ont pu endurer dans le cours de leur misérable existence, que par l'effet de la privation complète des boissons alcooliques. L'usage de ces boissons était, en effet, entré profondément dans leur régime alimentaire et ils leur devaient le maintien d'une certaine activité, d'une certaine aptitude physique. Ce tonique dangereux, mais énergique, venant à leur manquer tout à coup, ils tombent rapidement dans un état de faiblesse et de langueur que la mort suit de près. »

M. le docteur Juglar: Un fait de même nature a été constaté dans les hôpitaux. Des individus, habitués au régime des spiritueux, y succombent beaucoup moins sous l'effort de la maladie qui a motivé leur admission, que par suite de la privation de leur boisson ordinaire.

M. Legoyt: Je lisais dernièrement, dans le journal anglais le *Times*, un fait très-curieux qui pourrait bien avoir une cause de même nature. Il existe à Londres, et je crois, dans les principales villes d'Angleterre, des maisons de refuge pour les prostituées qui, grâce aux efforts de sociétés de bienfaisance spéciales, consentent à renoncer à leur triste métier. Eh bien! on a remarqué que les femmes admises dans ces asiles y succombent rapidement. Est-ce le résultat d'une sorte de nostalgie, ou d'un régime alimentaire dans lequel les boissons alcooliques, dont les filles publiques en Angleterre font un énorme usage, sont tout d'abord supprimées? Il existait avant 1848, et peut-être il existe encore, dans l'ancienne commune de Montmartre, un asile de même nature, appelé, je crois, l'*Asile du bon pasteur.* La mortalité y était telle, qu'elle attira l'attention de l'autorité, qui fit visiter à plusieurs reprises l'établissement pour s'assurer que son régime hygiénique n'avait rien de contraire à la santé des pensionnaires.

M. le docteur Juglar lit un travail sur le rapport de la circulation des billets avec l'encaisse dans les opérations de la Banque de France, de la Banque d'Angleterre et des Banques de l'Amérique du Nord (Banques des comtés et Banques des villes). Il y met en lumière ce fait, que plus le crédit se développe et se perfectionne dans un pays, moins on y recourt à la monnaie métallique et même aux billets pour le solde des échanges intérieurs, ce solde se faisant le plus souvent par la voie de simples virements.

La séance est levée à la suite de cette lecture.

Procès-verbal de la séance du 3 février 1866.

Le 3 février 1866, la Société de statistique de Paris s'est réunie sous la présidence de M. Millot.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Au sujet du procès-verbal, M. le docteur Lunier, inspecteur général des aliénés et des établissements pénitentiaires, donne divers renseignements sur les améliorations hygiéniques introduites dans ces établissements par suite de la création, encore assez récente, d'une inspection sanitaire spéciale. Ce sont ces améliorations qui expliquent la diminution de mortalité constatée par M. Loua dans son mémoire relatif à l'*influence de la détention sur la mortalité.*

D'après l'orateur, le régime alimentaire des prisons n'est pas uniforme; il varie surtout selon les exigences des climats. C'est ainsi que les détenus dans les départements viticoles, et particulièrement dans les départements du Midi, reçoivent une ration de vin qu'ils n'ont pas ailleurs. M. Lunier reconnaît que les documents officiels, dans leur forme actuelle, ne permettent pas de reconnaître les causes des différences que présente la mortalité des divers établissements pénitentiaires. Ils contiennent notamment, à ce point de vue, une lacune importante: c'est l'état sanitaire des détenus au moment de l'incarcération. Mais cette lacune sera prochainement comblée.

M. le docteur Bertillon donne lecture de la 2e partie de son mémoire sur la construction des tables de mortalité.

La séance est levée à la suite de cette communication.

Procès-verbal de la séance du 3 mars 1866.

Le 3 mars 1866, la Société s'est réunie sous la présidence de M. Millot.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le secrétaire mentionne l'envoi à la Société de documents statistiques par plusieurs de ses correspondants étrangers, et notamment : 1° d'un exemplaire du *Tableau du commerce extérieur de l'Angleterre* en 1864, transmis par M. Fonblanque, directeur de la statistique au ministère du commerce à Londres, et 2° de deux brochures, l'une sur le service hospitalier, l'autre sur l'assistance publique en 1864, dans la ville de Breslau (Prusse), de M. le docteur Græetzen, médecin en chef des hôpitaux de cette ville. M. Legoyt résume, en quelques mots, les principaux documents réunis dans ces deux mémoires, qui sont une continuation des envois précédents du même savant.

M. le docteur Bertillon donne lecture d'une note sur la mortalité des petits enfants à Paris comparée à la même mortalité pour l'ensemble de la France et fait ressortir les dangers exceptionnels qui les menacent à Paris.

M. Legoyt donne lecture de la première partie d'une note relative à l'état actuel de l'agriculture en Europe. Cette partie est relative à la France. L'auteur y met en relief les progrès de la production agricole dans notre pays au point de vue : 1° de l'extension des superficies cultivées en froment; 2° de l'accroissement du rendement de cette céréale à superficie égale; 3° de l'accroissement du nombre des animaux de ferme. Il signale, en terminant, l'influence que les encouragements officiels à l'agriculture ont pu avoir sur ces résultats.

La séance est levée à la suite de cette lecture.

II.

Influence des saisons sur les naissances, les mariages et les décès.

L'influence des divers mois de l'année sur les trois actes de l'état civil, et principalement sur les naissances et les décès, a déjà été étudiée, dans ses résultats les plus généraux, par un assez grand nombre de statisticiens, parmi lesquels il faut citer en première ligne MM. Villermé et Quételet.

L'étude détaillée des documents publiés par le service de la Statistique Générale de France nous a toutefois conduit à penser qu'on pouvait, même après ces illustres maîtres, tenter une exploration nouvelle sur le domaine de cette statistique spéciale et y constater quelques phénomènes nouveaux, restés inaperçus ou incomplétement mis en lumière jusqu'à ce jour.

Notre travail a porté sur les observations relatives aux années 1861, 1862 et 1863, années relativement récentes. Nous avons cherché à tenir compte de la différence des sexes, du lieu du séjour, et, en ce qui concerne les décès, de l'âge des morts.

Il suffit d'indiquer ces divers points de vue pour donner une juste idée du nombre considérable des faits que nous avons dû soumettre au calcul. Mais ce recueil ne se prêterait que difficilement à la reproduction de tableaux numériques étendus, et le lecteur pourra, d'ailleurs, se reporter aux publications officielles.

Nous nous bornerons à faire connaître nos conclusions, en les accompagnant

des tableaux absolument nécessaires à la clarté de nos raisonnements et à la confirmation de nos calculs.

I. NAISSANCES ET CONCEPTIONS PAR MOIS.

Pendant les années 1861, 1862 et 1863, les naissances totales (mort-nés compris) se sont réparties comme il suit entre les divers mois. On en déduit l'ordre des *conceptions*, dont l'époque se détermine en remontant au 9e mois à partir de la date de la naissance.

Mois de la naissance.	1861.	1862.	1863.	Mois de la conception.
Janvier	88,692	90,076	93,768	Avril.
Février	87,984	86,440	89,534	Mai.
Mars	99,314	95,962	97,832	Juin.
Avril	97,231	89,591	91,896	Juillet.
Mai	94,628	87,858	89,417	Août.
Juin.	83,349	79,274	82,573	Septembre.
Juillet.	82,671	83,474	84,596	Octobre.
Août	82,133	83,637	85,423	Novembre.
Septembre . . .	82,764	85,356	83,421	Décembre.
Octobre.	83,765	84,783	85,985	Janvier.
Novembre . . .	83,413	84,776	86,828	Février.
Décembre . . .	84,158	88,855	86,974	Mars.
Total. . .	1,050,102	1,040,082	1,058,247	

Pour se rendre compte de l'influence des divers mois de l'année sur les conceptions, il est nécessaire de ramener ces mois à un nombre uniforme de 31 jours, et de les rapporter à un même nombre de conceptions annuelles. C'est l'objet du tableau suivant :

Mois de la conception.	1861.	1862.	1863.	Moyenne.
Janvier	939 —	959 —	956 —	952 —
Février	965 +	990	998 +	985 +
Mars	943 —	1,006	967 —	972 —
Avril	994	1,019	1,043	1,019
Mai	1,090	1,083	1,102 +	1,092
Juin.	1,113	1,086 +	1,087	1,095 +
Juillet.	1,126 +	1,048	1,056	1,076
Août	1,060	993	994	1,016
Septembre . . .	965	926 —	949	947
Octobre.	926	945	940 —	937 —
Novembre. . . .	920 —	947	950	939
Décembre . . .	959	998	958	970
		12,000		

Le maximum principal des conceptions tombe généralement au mois de juin et le minimum correspondant au mois d'octobre. Il se produit un maximum secondaire en décembre, très-inférieur au précédent, et après un minimum correspondant en janvier, un autre maximum en février, suivi d'un minimum en mars.

Les 3 années se rapprochent très-sensiblement de la moyenne ; la différence entre les mois maxima et minima est, en 1861, de 206, en 1862, de 160, en 1863, de 162, et, en moyenne, de 158 sur 12,000. Ainsi, c'est en 1861 que l'influence des saisons a été le plus caractérisée.

Si on veut étudier l'influence des saisons suivant le degré d'agglomération des populations, on constate les faits ci-après :

Mois de la conception.	Population rurale.	Population urbaine.	Seine.
Janvier	954 —	948 —	929 —
Février	988 +	981	955
Mars	965 —	1,010	979
Avril	1,020	1,020	996
Mai	1,098	1,087 (+)	1,044
Juin	1,106 (+)	1,072	1,068 (+)
Juillet	1,087	1,047	1,064
Août	1,019	1,003	1,035
Septembre	938	959	986 (—)
Octobre	925 (—)	954 (—)	988 +
Novembre	928	955	977 —
Décembre	972 +	964 +	979 +
		12,000	

Ces résultats sont, à quelques légers écarts près, analogues à ceux qui s'appliquent à la France entière. La différence du maximum au minimum principal est de 181 dans la population rurale, de 118 dans la population urbaine, et de 82 dans le département de la Seine.

L'influence des saisons est donc d'autant plus sensible que la population est moins agglomérée.

Si l'on procède par saisons climatériques, on trouve :

	Campagnes.	Villes.	Seine.	France.
Hiver	2,914	2,893	2,872 —	2,924
Printemps	3,083	3,117	2,994	3,031
Été	3,212 +	3,122 +	3,174 +	3,207 +
Automne	2,791 —	2,868 —	2,960	2,838 —

Ainsi, quelle que soit la population, c'est en été qu'il y a le plus de conceptions, et en automne qu'il y en a le moins. A ce dernier point de vue, toutefois, la Seine fait exception, puisque c'est en hiver que ce département en compte le plus petit nombre.

Les différences par saisons dans les diverses populations s'établissent ainsi qu'il suit :

	Campagnes.	Villes.	Seine.	France.
De l'été à l'automne	421	254	214	369
De l'été au printemps	129	5	180	176
De l'été à l'hiver	298	229	302	283
De l'hiver à l'automne	123	25	(—88)	86
Du printemps à l'hiver	169	224	122	107
Du printemps à l'automne	292	249	34	193

On en conclut que les saisons qui présentent les plus grands écarts sont l'été et l'automne, et celles qui se rapprochent le plus, l'automne et l'hiver. Dans la Seine même, l'hiver est plus favorisé que l'automne ; cette dernière saison est, en effet, marquée, à Paris, par une sorte d'émigration, qu'expliquent les vacances, la saison de la chasse ou de la villégiature.

L'influence des saisons est donc manifeste sur l'acte de la conception ; nous allons rechercher dans quelle mesure elle se produit au point de vue de la différence des sexes, des enfants vivants ou mort-nés, des enfants légitimes ou naturels. — Voici d'abord ce qui regarde le rapport des sexes; nous passerons ensuite aux mort-nés et aux enfants naturels:

Mois de la conception.	Garçons pour 100 filles.		
	Campagnes.	Villes.	Seine.
Janvier.	107.27	106.75	103.36
Février.	106.90	104.55	104.41
Mars	107.45	107.24	108.81
Avril	107.52	105.65	101.96
Mai.	106.17	105.65	104.29
Juin	107.36	103.54	104.91
Juillet	105.93	105.56	106.21
Août	106.49	106.02	107.49
Septembre	107.83	104.55	107.95
Octobre.	106.97	104.56	105.37
Novembre	106.82	105.68	105.99
Décembre	107.18	106.88	105.42
Moyenne. . .	106.98	105.56	105.49

Les rapports sexuels correspondant aux maxima et minima principaux des conceptions sont les suivants :

Mois.	Campagnes.	Mois.	Villes.	Mois.	Seine.
Juin.	107.36	Mai	105.65	Juin	104.91
Octobre . . .	106.97	Octobre . . .	104.56	Septembre .	107.95

Ces chiffres, qui sont précédés ou suivis de chiffres très-différents, ne permettent aucune conclusion précise ; car, si, dans la population urbaine et rurale, il paraît y avoir plus de garçons pendant les mois du maximum des conceptions, le fait opposé se produit dans le département de la Seine. — Les mois présentent ici des irrégularités qui ne permettent pas de saisir facilement la loi des faits, les maxima et minima des conceptions, ou du rapport sexuel, n'ayant, en effet, aucune concordance. Mais cette concordance apparaît plus clairement, si l'on procède par trimestre. En classant d'après cette méthode les mois d'après l'ordre décroissant des conceptions, nous trouvons, en rapprochant les rapports sexuels qui leur sont afférents, les résultats suivants :

	Campagnes.	Villes.	Seine.
Maximum des conceptions . .	106.49	105.04	106.20
Trimestres intermédiaires . .	107.13	105.57	105.63
Minimum des conceptions . .	107.21	106.09	104.59

On voit que, dans la France départementale (car la Seine donne lieu à des résultats tout opposés), le rapport des garçons aux filles est moins élevé dans les mois du maximum des conceptions que dans ceux du minimum ; en d'autres termes, les mois les plus féconds sont ceux qui voient naître le plus de filles.

L'influence des saisons sur les mort-nés peut et doit se produire principalement au moment même de la naissance. C'est donc au point de vue des mois de la naissance que nous devons d'abord étudier le problème :

Mois de la naissance.	Mort-nés pour 100 naissances.		
	Campagnes.	Villes.	Seine.
Janvier.	4.09 (+)	5.42 (+)	7.06 (+)
Février.	3.99	5.22	7.01
Mars	3.83	5.17	6.67
Avril	3.74	4.97	6.33 (—)
Mai.	3.66	5.13	6.69
Juin	3.74	4.83 (—)	6.82
Juillet	3.64	4.90	6.62
Août	3.62	5.00	6.51
Septembre	3.61 (—)	5.07	6.83
Octobre	3.68	5.20	6.57
Novembre	3.63	5.12	6.90
Décembre	3.93	5.30	6.89
Moyenne. . .	3.77	5.11	6.74

Pour les trois populations, le maximum se produit en janvier; mais le minimum n'occupe pas de place fixe dans la série des mois.

Par saisons, les proportions se différencient comme il suit :

	Campagnes.	Villes.	Seine.
Hiver	4.00 +	5.31 +	6.99 +
Printemps	3.74	5.13	6.77
Été	3.67	5.09	6.65
Automne	3.64 —	4.91 —	6.56 —

C'est donc en hiver qu'il y a partout le plus de mort-nés et en automne qu'il y en a le moins.

Pour juger du rapport qui peut exister entre la conception et le nombre des mort-nés, nous allons rapprocher la proportion des mort-nés (mort-nés pour 100 conceptions) des mois classés suivant l'ordre décroissant des conceptions.

Voici les résultats :

	Campagnes.	Villes.	Seine.
Maximum des conceptions	3.82	5.20	6.56
Trimestres intermédiaires	3.60	5.14	6.88
Minimum des conceptions	3.67	5.02	6.66

Ici également la Seine présente des faits opposés à ceux que l'on constate pour les autres départements; pour ces derniers, les rapports indiquent qu'au maximum des conceptions correspond le rapport de mort-nés le plus élevé, et réciproquement. Ce fait est surtout caractérisé dans la population urbaine.

Les saisons ont-elles une influence quelconque sur le nombre des conceptions naturelles? Voici les faits :

Mois de la conception.	Conceptions naturelles pour 100 conceptions.		
	Campagnes.	Villes.	Seine.
Avril	4.81	12.64 +	28.36 +
Mai	4.82 +	12.26	26.96 —
Juin	4.62	12.22	27.13 +
Juillet	4.61 —	12.31	27.05
Août	4.66	12.08	26.50
Septembre	4.82 +	11.56	25.74 —
Octobre	4.25	11.33	26.08 +
Novembre	4.07 —	10.96 —	25.60 —
Décembre	4.17	11.54	26.91 +
Janvier	4.19	11.62	26.82
Février	4.43	11.90	26.72 —
Mars	4.64	12.25	27.94
Moyenne	4.50	11.90	26.82

La différence des termes extrêmes est, dans la population rurale, de 0.75 p. 100, de 1.68 dans la population urbaine, et de 2.76 dans la Seine. Quant au phénomène dont nous recherchons l'existence, on voit que c'est dans la population urbaine qu'il se manifeste avec le plus de régularité; cette population ne présente, en effet, qu'un maximum et un minimum, tandis qu'il y en a 2 dans les campagnes, et jusqu'à 4 dans la Seine.

Malgré ces anomalies, le maximum des conceptions d'enfants naturels se produit en avril dans les campagnes et en mai dans les villes et la Seine, c'est-à-dire un mois avant le maximum des conceptions, qui, comme nous l'avons vu, tombe en mai et en juin. Quant au minimum principal, on le trouve partout en novembre, tandis que celui des conceptions a lieu un mois auparavant, c'est-à-dire en octobre.

On va voir que ces différences se reproduisent par saisons :

	Conceptions naturelles.			Ordre du total des conceptions.		
	Campagnes.	Villes.	Seine.	Campagnes.	Villes.	Seine.
Hiver	4.26 —	11.67	26.82	2,914	2,873	2,924
Printemps. .	4.76 +	12.38 +	27.75 +	3,083	3,117	3,031
Été	4.63	12.20	26.83	3,212 +	3,122 +	3,207 +
Automne . .	4.38	11.28 —	25.81 —	2,791 —	2,868 —	2,838 —
					12,000	

Le tableau suivant montre quelle est l'influence du nombre de conceptions totales sur la proportion de celles qui sont naturelles :

	Campagnes.	Villes.	Seine.
Maximum des conceptions. .	4.68	12.27	26.89
Trimestres intermédiaires. .	4.46	11.99	26.99
Minimum des conceptions . .	4.38	11.30	26.38

Abstraction faite de la Seine, qui ne présente pas encore ici de résultats concluants, les nombres ci-dessus indiquent que le rapport des conceptions naturelles est d'autant plus élevé que les conceptions totales sont plus nombreuses, et réciproquement.

Pour nous résumer en quelques mots, on peut conclure des recherches qui précèdent : 1° que plus la fécondité générale (nombre des conceptions) est grande, plus le rapport des filles aux garçons s'élève et plus est grande la chance de mettre au monde des mort-nés; 2° que c'est dans les mois des plus nombreuses conceptions que la proportion des conceptions naturelles est la plus forte.

Toutefois, ces résultats ne doivent être accueillis qu'avec quelque réserve, les nombreuses anomalies que présentent les mois n'ayant pas permis de les dégager avec une clarté et une netteté suffisantes. Des recherches ultérieures sont donc encore nécessaires pour les mettre à l'abri de toute controverse.

II. MARIAGES PAR MOIS.

Le tableau suivant contient : 1° la répartition mensuelle des mariages pendant les trois années 1861, 1862 et 1863; 2° la même répartition (par mois uniformes de 31 jours), pour 12,000 mariages annuels :

Mois.	Mariages.			Proportion mensuelle des mariages.		
	1861.	1862.	1863.	1861.	1862.	1863.
Janvier . . .	36,450	30,768	31,460	1,399	1,186	1,221
Février . . .	32,126	40,114	37,841	1,366	1,710	1,626
Mars.	10,933	18,193	12,333	420	701	479
Avril	33,529	19,781	29,480	1,330	788	1,183
Mai	24,298	25,173	24,402	933	970	943
Juin.	28,231	29,410	29,653	1,120	1,171	1,189
Juillet. . . .	25,795	24,835	23,131	990	958	900
Août.	18,285	18,123	18,047	702	699	700
Septembre .	22,416	22,534	22,468	890	898	901
Octobre . . .	26,488	26,242	25,686	1,017	1,012	997
Novembre. .	32,602	33,429	32,175	1,293	1,332	1,290
Décembre. .	14,050	14,912	14,700	540	575	571
Totaux. .	305,203	303,514	301,376		12,000	

Il résulte de ces rapports (conformes aux observations faites dans toutes les années précédentes), que certains usages religieux exercent en France, comme dans tous les pays catholiques, une grande influence sur le nombre des mariages. Les nombres minima se produisent, en effet, à l'époque du Carême et de l'Avent, pendant laquelle l'Église ne célèbre les mariages que sur une dispense spéciale. On remarque,

en outre, une diminution notable dans le mois d'août, c'est-à-dire à l'époque de la récolte céréale, qui absorbe complétement les populations rurales.

Comme il était facile de le prévoir, et comme l'indique le tableau suivant établi sur la moyenne des trois années, ces influences sont plus marquées dans les campagnes que dans les villes, et surtout que dans la Seine.

Mois.	Proportion mensuelle des mariages.		
	Campagnes.	Villes.	Seine.
Janvier	1,344	1,140	872
Février	1,666	1,367	1,163
Mars	510	547	739
Avril	1,083	1,165	1,035
Mai	922	973	1,176
Juin	1,193	1,087	1,039
Juillet	925	996	1,028
Août	632	855	1,064
Septembre	854	1,001	977
Octobre	972	1,085	1,133
Novembre	1,371	1,184	979
Décembre	528	600	795
		12,000	

On remarquera que, dans les campagnes et les villes, le maximum principal des mariages se trouve au mois de février, et le minimum correspondant au mois de mars; le maximum secondaire se trouve en novembre et le minimum de même nature au mois de décembre. Dans la Seine, si les minima occupent la même place, les maxima correspondants tombent en mai et en octobre.

Le minimum correspondant à la saison des récoltes est très-marqué dans la population rurale et beaucoup moins dans la population urbaine. Dans la Seine, ce minimum se trouve en septembre, époque de villégiature.

Quant à la différence des minima et maxima, elle est, pour les premiers, de 1,150 dans les campagnes, de 820 dans les villes et de 424 seulement dans la Seine, et, pour les seconds, de 843, 584, et 184 pour 12,000 mariages. Ainsi, c'est dans les campagnes que les influences qui nous occupent se manifestent le plus clairement. Elles sont, au contraire, très-peu marquées dans la Seine.

III. DÉCÈS PAR MOIS.

Le tableau ci-après, dressé d'après les mêmes principes que les précédents, indique, sans distinction de sexe ou d'âge, pour les trois années que nous étudions, la répartition des décès entre les divers mois de l'année.

Mois.	Décès totaux.			Décès proportionnels, par mois de 31 jours.			
	1861.	1862.	1863	1861.	1862.	1863.	Moyenne des 3 années.
Janvier	78,272	79,239	74,506	1,063	1,147	1,036	1,081 +
Février	66,643	69,000	71,578	1,005	1,106	1,102	1,070 —
Mars	71,793	75,816	83,657	975	1,098	1,163	1,077 +
Avril	71,004	71,610	72,023	996	1,071	1,034	1,033
Mai	71,883	68,656	67,758	976	994	941	970
Juin	62,279	61,872	62,612	874	925	899	899 —
Juillet	65,425	65,196	70,374	888	944	978	936
Août	83,213	68,333	82,445	1,131	989	1,146	1,090 +
Septembre	84,153	63,083	71,605	1,182	944	1,028	1,054
Octobre	75,233	60,710	63,181	1,022	878	878	927 —
Novembre	70,026	62,436	61,154	983	934	878	932
Décembre	66,673	67,027	66,024	905	970	917	931
	866,597	812,978	846,917		12,000		12,000

Bien que la distribution des décès par mois ait offert, pendant les années qui nous occupent, une assez grande irrégularité, on constate, en prenant la moyenne des trois années, l'existence de deux *maxima* principaux, l'un en août et l'autre en janvier. Le minimum qui leur correspond se trouve au mois de juin. On en conclut que c'est par les températures extrêmes que se produit le plus grand nombre de décès.

Si l'on rapproche les décès : 1° des conceptions, 2° des naissances, on obtient les rapports ci-dessous :

Mois.	Conceptions.	Décès.	Naissances.	Décès.
Janvier	952 —	1,081 +	937 —	1,081 +
Février	985 +	1,070 —	939	1,070 —
Mars	972 —	1,077 +	970 +	1,077 +
Avril	1,019	1,033	952 —	1,033
Mai	1,092	970	985 +	970
Juin	1,095 +	899 —	972 —	899 —
Juillet	1,076	936	1,019	936
Août	1,016	1,090 +	1,092	1,090 +
Septembre	947	1,054	1,095 +	1,054
Octobre	937 —	927 —	1,076	927 —
Novembre	939	932 +	1,016	932 +
Décembre	970 +	931 —	947	931 —
	12,000		12,000	

On ne peut s'empêcher d'être frappé de ce fait que les maxima des décès correspondent aux minima des conceptions et réciproquement.

Conceptions et décès suivent donc une loi opposée, et on a le droit d'en conclure que la force qui favorise la reproduction de l'espèce se manifeste également par une amélioration marquée de la santé générale.

Le rapprochement des naissances et des décès amène des résultats moins concluants. Toutefois, pour les naissances comme pour les décès, il y a identité en ce qui concerne le maximum de mars et le minimum de juin. Quant au maximum principal, il tombe, pour les décès, au mois d'août, et pour les naissances, en septembre.

Les mois du plus grand nombre de naissances sont donc, dans une certaine mesure, ceux de la plus forte mortalité, et réciproquement; ce qui impliquerait que la mortalité est en raison directe de la fécondité. C'est le résultat qu'on obtient généralement quand on compare entre eux les divers pays de l'Europe ou les départements français.

L'agglomération de la population a-t-elle une influence quelconque sur la répartition des décès entre les divers mois de l'année? C'est ce qu'on peut vérifier à l'aide du tableau ci-après :

Mois.	Campagnes.	Villes.	Seine.
Janvier	1,088 +	1,058 +	1,107
Février	1,073 —	1,054 —	1,117
Mars	1,082 —	1,053 +	1,143 +
Avril	1,034	1,010	1,132
Mai	960	977	1,051
Juin	887 —	949 —	931
Juillet	916	990	918 —
Août	1,083 +	1,121 +	1,036 +
Septembre	1,072	1,039	910
Octobre	947	902 —	821 —
Novembre	941	923	871
Décembre	917 —	954	963
		12,000	

D'après ces nombres, les maxima et les minima de mortalité se placent, pour les trois populations, aux mêmes mois.

C'est dans la Seine que le maximum d'hiver est le plus élevé; quant au maximum d'été, qui est très-faible dans ce département, sa valeur est plus élevée, dans la population urbaine, que le maximum d'hiver; on remarque que ces deux maxima sont presque égaux dans les campagnes.

On chercherait en vain dans ce tableau l'influence qu'on accorde généralement à la saison d'automne (chute des feuilles). Peut-être cette influence se fait-elle sentir sur quelques maladies déterminées; mais elle a si peu d'action sur la mortalité générale, que c'est dans les mois où elle devrait se produire que cette mortalité est à son minimum.

Les proportions qu'on vient d'établir ne permettent de dégager que deux causes bien certaines d'accroissement dans les décès; les froids intenses de l'hiver, qui se produisent généralement au mois de janvier, et les chaleurs caniculaires du mois d'août. Maintenant cette double cause agit avec la même intensité sur tous les âges de la vie.

Nous avons fait cette recherche pour la population rurale seulement, et les résultats en sont compris dans le tableau qui suit (décès par mois uniformes de 31 jours, réduits à 12,000 pour chaque période d'âge).

Ages.	Janvier.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
De 0 à 1 an . . .	969	979	971	913	839	852	1,085	1,537 +	1,282	985	817	771 —
De 1 à 5 ans. . .	884	970	1,022	986	911	851	979	1,376 +	1,376	1,059	840	746 —
De 5 à 10 ans . .	957	1,098	1,181 +	1,165	1,057	946	900 —	981	1,055	934	876	850
De 10 à 20 ans .	957	1,032	1,081	1,087 +	1,075	969	912 —	1,004	1,054	996	949	884
De 20 à 30 ans .	1,014	1,056	1,098	1,132 +	1,037	965	908 —	976	999	1,000	954	900
De 30 à 40 ans .	1,039	1,073	1,087	1,092 +	1,052	972	921 —	923	980	976	938	947
De 40 à 50 ans .	1,100	1,093	1,118 +	1,076	1,010	914	882 —	923	986	956	977	965
De 50 à 60 ans .	1,134 +	1,094	1,093	1,062	1,003	908	861 —	921	967	939	1,025	993
De 60 à 70 ans .	1,207 +	1,140	1,140	1,067	1,007	882	830 —	859	942	895	1,010	1,022
De 70 à 80 ans .	1,270 +	1,163	1,153	1,082	982	869	806 —	823	909	865	1,031	1,047
De 80 à 100 ans.	1,361 +	1,200	1,160	1,070	935	843	781 —	798	873	833	1,052	1,094
	1,088 +	1,073	1,082	1,034	960	887 —	916	1,083	1,072	947	941	917

On remarquera que, pour éviter toute confusion, nous n'avons indiqué, aux divers âges, que le maximum principal et le minimum correspondant. Il devient ainsi facile de suivre la marche de ces deux termes aux diverses époques de la vie.

S'agit-il du maximum du mois d'août, le tableau qui précède montre qu'il ne se trouve que dans les deux premières périodes d'âge, c'est-à-dire dans la première année et dans les quatre suivantes. Il s'applique donc exclusivement à l'enfance.

De 5 ans jusqu'au 50 ans, le maximum occupe une place différente; il oscille, en effet, de mars en avril pour revenir en mars. A partir de 50 ans, enfin, le maximum des décès se trouve toujours au mois de janvier. Les minima correspondants occupent, dans l'enfance, le mois de décembre, et dans tout le reste de la vie, le mois de juillet.

Si maintenant on examine l'écart qui existe entre le mois le plus et le moins chargé de décès, on trouve :

Ages.	Maximum.	Minimum.	Différence.
De 0 à 1 an	1,537 +	771	766
De 1 à 5 ans. . . .	1,376	746	630
De 5 à 10 ans . . .	1,181	900	281
De 10 à 20 ans. . .	1,087	912	175
De 20 à 30 ans. . .	1,132	908	224
De 30 à 40 ans. . .	1,092 —	921	171

Ages.	Maximum.	Minimum.	Différence.
De 40 à 50 ans. . .	1,118	882	236
De 50 à 60 ans. . .	1,134	861	273
De 60 à 70 ans. . .	1,207	830	377
De 70 à 80 ans. . .	1,270	806	464
De 80 à 100 ans. .	1,361 +	781	580
Moyenne. . .	1,088	887	201

A une simple inspection, on constate ce double fait : 1° que la valeur des maxima atteint son plus haut degré d'intensité dans l'enfance et dans la vieillesse, et qu'il est le plus faible possible de 30 à 40 ans ; 2° que l'écart qui existe entre le mois le plus et le moins chargé de décès (et c'est cet écart qui donne la mesure la plus exacte de l'influence du mois sur la mortalité relative), n'est vraiment considérable que dans l'enfance et dans la vieillesse.

En résumant les chiffres qui précèdent par grandes périodes, on constatera encore mieux la vérité de ces conclusions :

Ages.	Maximum.	Minimum.	Différence.
De 0 à 1 an	1,537	771	766
De 1 à 5 ans. . . .	1,376	746	630
De 5 à 60 ans . . .	1,127	900	227
De 60 à 80 ans. . .	1,241	821	420
De 80 à 100 ans. .	1,361	781	580

Il est donc bien démontré, qu'à aucun âge de la vie, l'influence des saisons n'est plus sensible sur la mortalité que dans l'extrême enfance et dans la vieillesse, et qu'à aucun âge, elle ne l'est moins qu'entre 20 et 60 ans, c'est-à-dire lorsque l'homme est arrivé à la plénitude de son développement physique.

Rappelons, enfin, que la saison la plus défavorable est, pour l'enfance, l'été, pour la plus grande partie de la vie, le printemps, et l'hiver, pour la vieillesse. Ces saisons sont, d'ailleurs, comme on l'a vu, caractérisées par les mois d'août, d'avril et de janvier.

Ce déplacement du maximum des décès suivant les âges a pour effet de modifier considérablement l'âge moyen des décès, selon le mois que l'on considère. C'est ainsi que les personnes qui décèdent en janvier (c'est le mois fatal aux vieillards), ont vécu en moyenne 41 ans 7 mois. Celles qui décèdent en avril (c'est le mois fatal aux adultes), ont vécu 38 ans 10 mois, tandis que les décédés du mois d'août (appartenant en grande partie à l'enfance) n'ont eu pour âge moyen que 30 ans 4 mois. Quant à la moyenne générale applicable aux décès de toute l'année, pour la population qui nous occupe, elle est de 37 ans 4 mois.

Quand on fait la distinction des sexes, on trouve qu'aux différentes époques de la vie, prises séparément, les *maxima* et les *minima* tombent à peu près identiquement aux mêmes mois, et leur écart a, pour chaque sexe, à peu près la même valeur. Cette confirmation des résultats trouvés plus haut est d'autant plus remarquable, qu'on sait, d'après les tables mortuaires, les différences essentielles que présente, suivant le sexe, la distribution des décès selon les âges.

T. Loua.

III.

Le taux de l'intérêt en 1865.

Dans le vaste cercle des intérêts matériels, la question financière et surtout le taux de l'intérêt jouent le principal rôle; c'est que, en effet, le prix de l'argent influe sur les cours des valeurs mobilières, c'est-à-dire sur une part importante de la fortune publique; sur les mouvements, l'activité et la prospérité du commerce et de l'industrie, c'est-à-dire sur tout le travail. Le rentier et le producteur ont donc un intérêt égal à suivre les oscillations des taux de l'argent, puisque ces fluctuations ont une action directe sur leur avoir ou sur l'industrie. Aussi voit-on cette branche spéciale de la science financière être étudiée avec un soin extrême, non plus par quelques spécialistes, mais par tous ceux qui s'intéressent même indirectement au mouvement économique.

Si, en dehors de faits spéciaux et exceptionnels, il est quelques règles générales qui gouvernent le marché financier, le meilleur moyen d'essayer de les découvrir, c'est d'examiner avec soin les mouvements de l'année écoulée. Ce sont les éléments d'une telle étude que nous avons réunis dans le relevé suivant qui indique, semaine par semaine, le taux de l'escompte sur les principales places de l'Europe en 1865 :

Semaines.	Amsterdam.	Berlin.	Bruxelles.	Francfort.	Hambourg.	Londres.	Paris.
1	6 p. 100.	6	4	5	4 ½	6	4 ½
2	5 ½	»	»	»	»	5 ½	»
3	5	»	»	»	»	»	»
4	»	5	»	»	»	5	»
5	4 ½	»	»	4 ½	»	»	»
6	»	»	»	»	»	»	4
7	»	»	»	4	4	»	»
8	»	»	»	»	3 ½	»	»
9	4	4	»	»	»	4 ½	»
10	»	»	»	3 ½	»	»	3 ½
11	»	»	»	»	3	»	»
12	»	»	»	»	»	»	»
13	3 ½	»	3 ½	»	»	4	»
14	»	»	»	»	»	»	»
15	»	»	»	»	»	»	»
16	»	»	»	»	»	»	»
17	»	»	»	»	»	»	»
18	»	»	»	»	2 ½	4 ½	»
19	»	»	»	»	»	»	»
20	»	»	»	»	3	»	»
21	»	»	»	»	»	4	»
22	»	»	»	»	»	3 ½	3
23	»	»	»	»	»	»	»
24	3	»	3	»	»	3	»
25	»	»	»	»	»	»	»
26	»	»	»	»	»	»	»
27	»	»	»	»	»	»	»
28	»	»	»	»	»	»	»
29	»	»	»	»	3 ½	»	»
30	»	»	»	»	4	3 ½	»
31	»	»	»	»	»	4	»
32	»	»	4	»	»	»	»
33	»	»	»	»	»	»	»
34	»	»	»	»	»	»	»
35	»	»	»	»	»	»	»

Semaines.	Amsterdam.	Berlin.	Bruxelles.	Francfort.	Hambourg.	Londres.	Paris.
36	»	»	»	»	»	»	»
37	»	5	»	»	»	»	»
38	»	»	»	»	4 ½	»	»
39	»	»	»	»	»	4 ½	»
40	3 ½	»	»	»	5	6	4
41	»	6	»	4 ½	6	7	5
42	4	7	5	5 ½	6 ½	»	»
43	»	»	»	»	»	»	»
44	»	»	»	»	6	»	»
45	4 ½	»	»	»	»	»	»
46	5 ½	»	»	»	6 ½	»	»
47	6	»	6	»	7	6	4
48	»	»	»	»	»	»	»
49	»	»	»	»	6 ½	»	»
50	»	»	»	»	»	»	»
51	»	»	»	»	6	»	»
52	»	»	5	»	»	7	»
Moyenne.	3.98	4.96	4.05	4.11	4.14	4.76	3.70

L'une des conséquences de la plus haute importance que l'on peut déduire de ce tableau, c'est que la solidarité entre les marchés financiers n'est pas aussi intime qu'on le suppose; ainsi l'intérêt, qui a atteint longtemps 7 p. 100 à Londres et à Berlin, n'a jamais, durant toute l'année 1865, dépassé 5 p. 100 à Paris et 5 ½ p. 100 à Francfort. En ce moment encore (février) le prix de l'argent à Londres, 8 p. 100, est plus élevé de 3 p. 100 qu'à Paris; il est supérieur au taux de l'intérêt à Bruxelles et sur toutes les places allemandes. Nous croyons utile de faire ressortir ce fait, car il prouve que si, par une bonne organisation financière et une grande sagesse dans ses spéculations commerciales ou industrielles, un pays peut ne pas outre-passer ses ressources en capital, il évite en partie d'être entraîné par ses voisins ou au moins il ne subit pas les crises avec la même intensité.

Londres a été longtemps le marché régulateur de l'argent, et par cela même les variations de l'escompte à la Banque d'Angleterre étaient la règle pour tous les établissements financiers du continent. Il ne doit plus autant en être ainsi aujourd'hui: l'Angleterre ou plutôt la cité de Londres, par l'usage excessif du crédit, par ses nombreux établissements de banque qui fournissent aux spéculateurs commerciaux et financiers les moyens d'aborder d'énormes opérations aléatoires, se trouve dans une surexcitation permanente; ses besoins d'argent varient sans cesse et le taux de l'intérêt doit nécessairement subir des fluctuations correspondantes. Les pays où l'organisation du crédit n'est pas aussi perfectionnée et dont, par conséquent, le commerce a des allures plus modestes et moins aventureuses, doivent donc essayer de secouer la solidarité que leur marché financier avait établie jusqu'ici avec celui de Londres. Loin de nous de croire que ce problème soit entièrement résolu; mais il nous paraît désirable, il nous semble logique que chacun supporte la peine de ses fautes. Si les spéculateurs de Liverpool et du Stock-Exchange ont abordé des opérations audacieuses sur le coton ou commandité exagérément des entreprises financières, que l'argent soit à Londres à 7 ou 8 p. 100, soit; mais que l'Allemagne, la France, la Belgique, dont les actes commerciaux ont été prudents, soient obligées également de payer le capital à ce taux exorbitant, cela nous semble inadmissible, ou tout au moins fâcheux.

Nous avouons que *la solidarité des marchés financiers* est devenue un véritable

axiome de la science économique; que discuter ce point est une énormité, c'est paraître remettre en discussion le principe que la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre; mais il ne faudrait pas pourtant que, parce qu'une chose est évidente, parce qu'elle n'a pas besoin d'être prouvée et ne pourrait l'être, elle passe sans examen. Les faits sont en contradiction avec cet axiome; dès lors il ne devient plus pour nous qu'une théorie hypothétique et discutable.

Afin de rendre plus saisissantes les variations de l'escompte sur les principaux marchés, nous avons groupé dans un tableau le nombre de semaines pendant lesquelles chaque taux d'escompte différent a été maintenu :

Taux de l'intérêt.	Amsterdam.	Berlin.	Bruxelles.	Francfort.	Hambourg.	Londres.	Paris.
7.	»	11	»	»	2	7	»
6 ½ . . .	»	»	»	»	5	»	»
6.	7	4	5	»	5	7	»
5 ½ . . .	2	»	»	11	»	2	»
5.	2	9	6	4	1	5	6
4 ½ . . .	5	»	»	3	8	8	5
4.	7	28	22	3	9	14	11
3 ½ . . .	13	»	11	31	4	3	12
3.	16	»	8	»	16	6	18
2 ½ . . .	»	»	»	»	2	»	»
	52	52	52	52	52	52	52

On remarquera que c'est à Londres et à Hambourg que règne le moins de stabilité dans le prix de l'argent et que l'écart est le plus prononcé.

C'est là une conséquence des énormes capitaux accumulés dans ces deux places et de la facilité que donne aux spéculations commerciales une organisation très-complète du crédit. Par suite des nombreux établissements financiers que possèdent ces grandes cités, le numéraire entre pour une faible part, pour ainsi dire comme appoint, dans les opérations courantes; tout se règle par virements de comptes ou par chèques. Mais qu'il arrive un resserrement de la confiance, qu'un courant métallique s'établisse, et le numéraire, base réelle représentative et toujours sous-entendue de toute transaction, devient insuffisant; le prix de l'argent s'élève; il retombe et s'avilit dès que la confiance renaît sans nuages et que les opérations peuvent se solder par les moyens ordinaires du crédit.

Tout en suivant attentivement les constantes oscillations du taux de l'escompte à Londres et à Hambourg, il faut donc essayer de discerner les causes générales du renchérissement de l'argent des causes spéciales qui doivent agir plus directement sur ces deux marchés.

Francfort nous paraît être le meilleur criterium de la valeur de l'argent. Le taux de la Banque y a, comme on peut le voir, faiblement varié; il s'est maintenu 11 semaines à 5 ½ p. 100 et 31 semaines à 3 ½ p. 100, et toujours l'escompte est resté à un taux moyen entre le taux fixé par les principales banques de l'Europe. Francfort, place à peu près exclusivement financière, est moins soumise aux influences des cités commerciales; le prix de l'argent semble donc y être réellement en rapport avec la demande vraie sur le continent.

C'est avec étonnement que l'on remarque la stabilité et surtout le taux réduit de l'escompte de la Banque de France qui n'a varié que de 3 à 5 p. 100. L'encaisse considérable de cet établissement, dû à un ralentissement incontestable des affaires commerciales, a dû amener ce résultat, auquel n'a peut-être pas été étranger le

stimulant puissant que l'administration de la Banque a reçu de la grande enquête ouverte sur les réformes à opérer dans l'organisation du crédit en France.

Nous voulons laisser à nos lecteurs le plaisir d'étudier plus complétement les chiffres résumés que nous leur soumettons et qui amènent à des observations intéressantes et utiles; mais nous tenons à faire remarquer la moyenne que nous avons établie du prix de l'argent sur les différents marchés. C'est à Berlin que le taux de l'intérêt a été le plus élevé: près de 5 p. 100 pendant toute l'année 1865; la France n'a payé, au contraire, que 3 3/4 p. 100; Bruxelles a joui d'un taux moyen, environ 4 p. 100.

E. DE LAVELAYE.

IV.

VARIÉTÉS.

1. *L'impôt en France.* — Il vient d'être affirmé récemment que l'impôt atteint en France deux milliards et qu'il les dépassera bientôt.

Ce sont là des erreurs que nous ne pouvons laisser passer sans une réfutation péremptoire.

A-t-on voulu dire que les taxes publiques ont été ou seront aggravées?

Ce serait une première erreur. Il y a eu, depuis dix-huit ans, des remaniements d'impôts; mais la base des perceptions n'a pas sensiblement varié, des taxes nouvelles n'ayant été créées que pour compenser des taxes supprimées, par exemple le droit temporaire sur l'alcool pour compenser le dégrèvement des sucres, des cafés et des droits de douanes.

A-t-on voulu dire que les impôts rendent plus qu'autrefois et qu'ils deviendront de plus en plus productifs? Ce serait comme si l'on certifiait que la prospérité publique est très-grande et doit grandir encore.

Nous ne savons pas où l'on prend le chiffre de deux milliards qu'on donne comme le montant des impôts. Aurait-on, par aventure, confondu le total du budget des recettes avec le total de l'impôt? Une pareille méprise attesterait peu de connaissances financières; mais encore y aurait-il lieu de faire remarquer que, si le budget a dépassé 2 milliards de 1861 à 1866, pour 1867 il est réduit un peu au-dessous de ce chiffre, malgré le rétablissement de l'amortissement. Ainsi, le budget de 1867 s'élèvera bien encore à peu près à 2 milliards; mais loin que les dépenses publiques soient en voie d'accroissement, elles sont en voie de réduction.

Quant au chiffre réel des impôts, voici comment on peut l'établir approximativement pour l'exercice 1867 :

Le budget total de l'État se règle en recettes, amortissement et travaux extraordinaires compris, par une somme de	1,993,878,531 f
Dont il faut distraire la portion attribuée aux départements et aux communes pour	245,878,988
Reste.	1,747,999,543
Les remboursements et non-valeurs comptent pour	10,523,500
Reste pour le budget réel des recettes de l'État	1,737,476,043

D'où proviennent ces recettes?

De deux sources parfaitement distinctes : 1° l'impôt sous ses diverses formes;

2° les produits et revenus que l'État tire, soit de son domaine foncier, soit de diverses industries et attributions qui lui sont réservées.

L'impôt comprend pour 1867 :

Contributions directes pour	323,015,200f
Enregistrement et timbre pour environ	406,783,996
Douanes et sels	151,426,000
Contributions indirectes	562,866,000
Postes	77,948,000
Impôt du dixième des chemins de fer	27,398,000
Total des impôts	1,549,437,196

Les autres ressources sont :

Domaines, environ	10,000,000f
Forêts	42,585,817
Produits universitaires	3,312,100
Retenues pour les pensions	14,791,100
Revenus de l'Algérie	18,401,400
Produits divers	44,475,264
Bénéfices de la Caisse des consignations	3,000,000
Recettes extraordinaires	61,996,666
Total des ressources diverses	198,562,347
Ajoutant le produit des impôts	1,549,437,196
On retrouve le total du budget de l'État	1,747,999,543

Ainsi, le montant réel des impôts est de 1,550 millions et non de 2 milliards. Si nous faisions le compte des impôts purement facultatifs, comme celui des chemins de fer, ou de ceux qui ne sont que le prix d'un service rendu, comme le produit des postes, ou de ceux qui ne sont que le prix d'une marchandise vendue, tels que les tabacs, les poudres, les cartes à jouer, etc.; on reconnaîtrait que l'impôt véritable, celui qui pèse nécessairement sur tous les citoyens, n'excède pas 12 à 1,300 millions. Cette distinction est très-importante à faire, car l'impôt réel, tel que les quatre contributions directes, demeure à peu près invariable, tandis que les autres taxes, les prestations pour services rendus, etc., augmentent par le développement de la consommation, c'est-à-dire par le fait même de l'expansion de la richesse publique.

Auguste Vitu.

---

2. *Extrait du compte rendu de la justice criminelle en* 1864. — Le ministre y constate tout d'abord les bons effets de la loi du 20 mai 1863 qui a introduit une procédure spéciale sur les flagrants délits. L'application de cette loi a réduit le nombre des affaires soumises aux juges d'instruction ; elle diminue les frais et accélère la répression.

En 1864, les cours d'assises n'ont eu à juger que 3,447 accusations, au lieu de 3,614 (chiffre de 1863) et de 3,906 (chiffre de 1862).

Le nombre des attentats contre la propriété a diminué; celui des attentats contre les personnes a, au contraire, augmenté : de 1,673 le chiffre est monté à 1,703.

Cet accroissement est d'autant plus remarquable que, depuis le 1er juin 1863, les préventions de coups et blessures entraînant une incapacité de travail de plus de vingt jours ne sont plus du ressort des cours d'assises.

Il porte principalement sur les crimes d'infanticide, de meurtre, de viol et d'attentat à la pudeur, et sur ceux d'empoisonnement, dont le nombre s'est élevé de 13 à 30.

Le nombre des faux et des vols va en diminuant depuis plusieurs années. Depuis

1854, le nombre des faux est descendu de 532 à 299, celui des vols, de 2,768 à 1,133. La diminution est de 44 p. 100 pour les faux et de 60 p. 100 pour les vols. Le ministre voit, dans ces chiffres, une conséquence de la diffusion de la richesse mobilière et de la prospérité du pays.

On a compté, en 1864, 4,252 accusés au lieu de 4,543 en 1863 et de 4,990 en 1862, — sur le chiffre de 1864, 1,919 accusés étaient poursuivis pour attentats contre les personnes, 2,333 pour crimes contre la propriété.

Le département de la Seine entre pour près de moitié dans cette réduction. La cour d'assises de la Seine n'a eu à juger que 426 accusés. Jamais un chiffre aussi modéré n'avait été constaté.

Le compte rendu signale une augmentation fâcheuse, sur 1863, des accusés dans les départements du Cantal (118 p. 100), des Landes (83 p. 100), de la Corse (76 p. 100), de Loir-et-Cher (61 p. 100), d'Eure-et-Loir (47 p. 100).

La proportion donne, dans le Cantal, 1 accusé sur 6,501 habitants; dans Eure-et-Loir, 1 sur 6,580; dans Loir-et-Cher, 1 sur 5,076, et dans la Corse, 1 sur 3,774, moyenne peu satisfaisante.

On a compté parmi les accusés 747 femmes et 3,505 hommes. C'est la moyenne habituelle: 18 femmes contre 82 hommes.

En prenant pour base la nature des professions, on arrive à la classification suivante :

Agriculture, 1,602; industrie, 1,461; commerce, 402; professions libérales, 288; domesticité, 257; gens sans aveu, vagabonds et mendiants, 242.

Le jury a prononcé 1,022 acquittements ou 24 p. 100 du chiffre des accusations.

9 accusés ont été condamnés à mort; 150 aux travaux forcés à perpétuité; 734 aux travaux forcés à temps; 692 à la réclusion; 2 à la déportation; 2 à la détention; 1,614 à l'emprisonnement; 2 à l'amende; 25 mineurs de 16 ans acquittés comme ayant agi sans discernement, ont été envoyés dans une maison de correction.

Le jury a accordé le bénéfice des circonstances atténuantes à 2,273 condamnés sur 2,987.

Le nombre des affaires soumises aux tribunaux correctionnels a augmenté en 1864. Cette augmentation n'a rien d'alarmant; elle porte surtout sur des délits qui n'intéressent pas essentiellement l'ordre public. L'augmentation totale est de 3,986 (139,803 au lieu de 135,817 en 1863).

La statistique relève 4,448 délits de pêche ou de chasse. En outre, le nombre des contraventions aux décrets du 27 prairial an IX et 24 août 1848 sur la poste aux lettres s'est accru de 13 p. 100.

Il y a une diminution sensible dans le nombre des délits les plus graves.

La mise en surveillance a été prononcée, comme peine principale, contre 7 jeunes vagabonds, et, comme peine accessoire, contre 2,322 condamnés.

Le nombre total des condamnés pour délits correctionnels s'élève à 152,705.

Les tribunaux correctionnels, qui avaient été saisis, pendant les sept derniers mois de l'année 1863, de 7,777 affaires, en vertu de la loi du 20 mai, en ont jugé 14,665 en 1864. Dans 3,407 (23 p. 100) les inculpés ont été conduits immédiatement à l'audience. Les prévenus impliqués dans les autres ont été cités d'urgence après avoir été mis sous mandat de dépôt d'un à trois jours.

Les tribunaux ont jugé, en 1864, sous la prévention de coalition d'ouvriers,

82 prévenus, dont 73 ont été condamnés : 26 à un emprisonnement de moins d'un an et 47 à l'amende seulement.

64 individus ont été poursuivis pour le délit, désormais mieux caractérisé, d'atteinte à la liberté du travail ou de l'industrie. 61 ont été condamnés : 42 à moins d'un an d'emprisonnement et 19 à l'amende.

Le chiffre des appels correctionnels est descendu de 6,297 à 6,217. 5,361 ont formé appel, 1,583 ont été intimés par le ministère public, 597 ont été appelants et intimés à la fois.

Les cours impériales ont confirmé 4,406 des jugements attaqués, soit 71 p. 100. Il y a dix ans, la proportion était de 62 p. 100. Ce chiffre et la diminution des appels prouvent que la justice est rendue de manière à défier le contrôle de la juridiction supérieure.

La France a obtenu, en 1864, des gouvernements étrangers, la remise de 30 malfaiteurs, et elle a accordé 76 extraditions.

L'accroissement progressif du nombre des morts accidentelles a continué en 1864, mais en se ralentissant un peu. Les parquets, qui ont classé 12,378 procès-verbaux de cette catégorie, en avaient reçu 12,233 en 1863, 11,518 en 1862 et 10,659 en 1861.

Le nombre des suicides, au contraire, n'est plus que de 4,521 en 1864, après avoir été de 4,613 en 1863 et de 4,770 en 1862.

Le nombre des réhabilitations accordées en 1864 est, à une unité près, le même que celui de l'année antérieure (129 au lieu de 130).

Au point de vue criminel, l'année 1864 n'offre aucun caractère bien tranché; sa place est marquée parmi les années moyennes de la période quinquennale de 1861 à 1865, dont le tableau sera dressé l'an prochain.

---

3. *Production sidérurgique française en* 1865. — Le tableau suivant de la production du fer et de la fonte en 1865 a été dressé avec un soin remarquable par le comité des maîtres de forges français et à l'aide de documents fournis individuellement par les industriels.

Désignation des groupes.	Fonte. Kilogr.	Fer. Kilogr.
Aveyron	30,233,880	30,779,853
Ardennes et sud de la Moselle	116,837,926	72,799,845
Bassin de Paris	12,000,000	46,160,000
Berry	67,669,161	42,199,574
Champagne	119,813,798	70,169,883
Châtillon et Commentry	70,000,000	68,591,314
Comté	76,458,404	45,397,692
Corse	21,000,000	4,500,000
Creusot	98,000,000	92,556,982
Escaut	64,000,000	50,205,879
Gard et Bouches-du-Rhône	45,914,130	23,094,479
Loire	188,190,000	130,804,246
Nord de la Moselle	138,250,245	83,355,313
Nord-ouest	24,815,394	16,749,165
Sambre	85,540,030	58,172,661
Sud-ouest	32,820,000	9,920,000
Total	1,191,542,968	845,456,886

Voici maintenant le tableau de la production et de la consommation pendant les six dernières années :

	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.
	Production (en tonnes).					
Fonte	880,000	890,000	1,070,000	1,150,000	1,175,000	1,191,000
Fer	560,000	572,000	700,000	790,000	795,000	845,000
	Consommation (en tonnes).					
Fonte	935,000	1,030,000	1,270,000	1,330,000	1,270,000	1,320,000
Fer	520,000	550,000	788,000	790,000	735,000	810,000

(*Moniteur des Intérêts matériels*, 15 avril 1866.)

---

4. Statistique médicale comparée des grandes armées de l'Europe. — Le Conseil de Santé, ayant eu l'occasion de comparer les données de la statistique médicale des armées en France, en Prusse, en Angleterre et en Russie, a pu dresser un tableau comparatif de la situation sanitaire et de la mortalité parmi les troupes de ces quatre grands pays.

Cette étude, d'un haut intérêt, comprend les chiffres et les proportions analogues des armées anglaise, prussienne et française pour l'année 1863, auxquels se joignent les résultats constatés dans l'armée russe en 1861.

Les différences d'organisation intérieure qui existent entre ces armées ne sauraient infirmer la valeur des traits principaux qui constituent cette comparaison, et c'est pour se dérober à toute critique à cet égard que le Conseil de Santé a renfermé ses recherches dans le cadre restreint du nombre des malades et du chiffre des pertes subies.

Les conditions de climat, si l'on opère exclusivement sur les troupes servant à l'intérieur, ne sont pas sensiblement différentes, excepté en ce qui concerne la Russie.

Quant aux conditions de recrutement et de composition, il est de toute évidence qu'elles doivent avoir, plus que toute autre circonstance, une influence marquée sur les résultats. Il faut surtout remarquer que la durée du service, très-courte en Prusse, très-longue en Angleterre, modifie complétement, d'un pays à l'autre, les conditions d'âge du soldat et conséquemment aussi les chances de vie et de santé.

Ces réserves faites, si l'on examine, en premier lieu, quel est, pour chacune des trois armées (l'armée russe non comprise, faute de documents), le chiffre journalier des malades, on constate les proportions suivantes :

En Angleterre, où il n'existe qu'une seule catégorie de malades (hôpitaux réglementaires), cette catégorie a fourni, en 1863, la proportion de 49 malades par jour pour 1,000 hommes d'effectif.

En France, le chiffre journalier des malades pour l'année 1863, se décompose ainsi : 19 aux hôpitaux, 7 aux infirmeries régimentaires, 11 à la chambre ou aux salles de convalescents; total 37 pour 1,000 hommes d'effectif.

C'est donc une différence de 12 malades en faveur de l'armée en France, comparativement aux troupes en Angleterre. Comparativement à la Prusse, cette différence est de 5 malades.

Relativement au chiffre des décès, la proportion a été, pour la même année (1863), de 6.70 en Prusse, de 8.86 dans le Royaume-Uni, et de 9.22 en France pour 1,000 hommes d'effectif. L'armée russe donnait, en 1861, une proportion de 15.50 décès.

Il semblerait, au premier abord, que ces chiffres offrent des résultats défavorables

à la France; mais il convient d'observer que toute armée subit des pertes de deux sortes : par décès d'abord, et, en second lieu, par renvoi dans leurs foyers des soldats que la maladie rend impropres au service. C'est là une objection qui a été maintes fois opposée aux calculs sur la mortalité militaire, à l'époque où ces calculs ne tenaient pas compte de ces deux ordres de faits.

Sans admettre, en effet, que tous les militaires réformés soient atteints de maladie mortelle, il est bien évident que la plus ou moins grande facilité que l'on trouve à débarrasser l'effectif de ces hommes infirmes, doit contribuer à abaisser ou élever le chiffre de la mortalité.

Ce qui le prouverait surabondamment, s'il était nécessaire, ce serait précisément le chiffre considérable des décès de l'armée russe, dans laquelle les hommes malades ou infirmes, au lieu d'être renvoyés toujours dans leurs foyers, sont la plupart du temps versés dans les corps de police, dans la force locale et dans les compagnies d'invalides dont l'effectif est assez élevé.

Il convient donc, pour se bien rendre compte des faits, de mettre en regard du chiffre des décès, la proportion des militaires réformés dans les trois armées dont il est principalement question.

Ces proportions sont pour l'année 1863 :

En France, 7.0 pour 1,000 hommes d'effectif.
En Prusse, 15.0 *idem.*
En Angleterre, 32.6 *idem.*

Le chiffre de l'armée française, quoique beaucoup moindre que les deux autres, est encore notablement exagéré par les provenances d'Algérie et d'Italie, et par les congés de renvoi accordés pour maladie antérieure à l'arrivée sous les drapeaux.

Mais, malgré cette surcharge, le total des pertes que la maladie fait subir à l'effectif, par décès et par réformes, reste inférieur à celui des deux autres armées, ainsi que le constatent les chiffres suivants :

En France. . .	Décès.	9.22	Pour 1,000 hommes d'effectif.
	Réformes. . . .	7. »	
	Total. . . .	16.22	
En Prusse. . .	Décès.	6.70	*Id.*
	Réformes. . . .	15. »	
	Total. . . .	21.70	
En Angleterre.	Décès.	8.86	*Id.*
	Réformes. . . .	32.60	
	Total. . . .	41.46	

Les pertes de l'armée française à l'intérieur sont donc inférieures d'un quart environ à celles de l'armée prussienne et de trois cinquièmes à celles de l'armée du Royaume-Uni.

Le même total ne peut être fourni pour l'armée russe, le chiffre des réformés faisant défaut, en ce qui la concerne, dans les documents officiels.

Indépendamment de ces résultats, si favorables à notre pays, il ressort de cette étude un fait d'ordre général qui met en lumière la sollicitude avec laquelle les gouvernements civilisés s'occupent aujourd'hui d'améliorer les conditions d'existence du soldat. Les progrès accomplis depuis vingt ans dans cette voie sont ici clairement manifestés par des chiffres indiscutables.

Si l'on se reporte, en effet, à l'année 1846, époque à laquelle remonte pour nous

le premier document authentique, on voit que la proportion de mortalité (19 pour 1,000), alors incontestée, a subi une diminution de plus de moitié.

En Angleterre, cette même année 1846 est le dernier terme d'une période décennale pendant laquelle la mortalité moyenne avait été de 15.40. La diminution est encore de près de moitié.

En Prusse, cette proportion pour 1846 était de 10.70 et, malgré des années exceptionnellement mauvaises depuis cette époque, on constate une diminution progressive qui ramène le chiffre moyen à 6.4 environ pour les quatre dernières années.

En Russie enfin, la proportion des décès, en 1846, était de 37.60; et c'est ici que se rencontre l'amélioration la plus marquée, en raison de cette circonstance qu'il y avait aussi plus à faire.

En présence de ces efforts et de ces résultats, on ne peut que se féliciter de voir la France tenir le premier rang dans cette noble lutte qui a pour but le bien-être et la santé du soldat. (*Moniteur de l'armée.*)

---

5. *Statistique médicale de la campagne d'Orient.* — M. le docteur J. Chenu, médecin (militaire) principal de 1re classe, a publié, en 1855, un volumineux et très-intéressant travail qui a pour titre : *Rapport au Conseil de santé des armées sur les résultats du service chirurgico-médical, etc., pendant la campagne de Crimée* (1854-1856).

Ce rapport, qui a vivement appelé l'attention du gouvernement et des hommes spéciaux, contient de nombreux documents de statistique médicale, auxquels nous croyons devoir faire quelques emprunts.

1° *État récapitulatif des pertes de l'armée française pendant la guerre d'Orient, du 1er avril 1854 au 6 juillet 1856 et des morts depuis cette dernière époque, par suite de blessures ou de maladies contractées en Orient jusqu'au 31 décembre 1857.* (Effectif envoyé : 309,268, armée de terre.)

	Entrés aux ambulances ou aux hôpitaux.	Tués, morts ou blessés.
Maladies diverses et choléra du 1er avril au 20 septembre 1854.	18,073	8,184
Ambulances de Crimée et hôpitaux à distance de Constantinople.	221,225	29,095
Hôpitaux de Constantinople	162,029	27,281
Tués par l'ennemi ou disparus	»	10,240
Morts sans faire entrée aux ambulances ou aux hôpitaux.	»	4,342
Perte de la *Sémillante* (troupe de passage).	»	394
Idem (marins).	»	308
Infirmeries de bord et hôpitaux de la flotte.	34,817	846
Morts en France après l'évacuation des hôpitaux d'Orient jusqu'au 31 décembre 1857	»	15,025
Total	436,144	95,715

« Le nombre des entrées aux ambulances ou aux hôpitaux indiqué ci-dessus, dit l'auteur, n'est pas rigoureusement exact; nous avons, en effet, signalé quelques lacunes dans les situations mensuelles et dans les cahiers de visites; mais la différence est peu importante et ne s'élève probablement pas au delà de 10,000 à 15,000. Il ne représente pas non plus le nombre réel des blessés ou malades, qui ne dépasse pas 225,000, puisque beaucoup d'entre eux, d'abord reçus dans une ambulance, ont été évacués sur un des hôpitaux du Bosphore et de là sur Galli-

poli, Nagam, ou même sur la France et l'Algérie, et figurent numériquement dans chacun des établissements hospitaliers de l'armée en Orient. On compte aussi un certain nombre d'hommes qui ont été une, deux ou trois fois blessés ou malades à diverses époques de la campagne. »

2° *État récapitulatif des pertes de l'armée anglaise en Orient pendant la campagne du 1er avril 1854 au mois de juillet 1856.*

L'effectif, *armée de terre*, envoyé en Orient pendant la guerre, est indiqué ainsi qu'il suit :

Officiers	3,905	97,864
Sous-officiers ou soldats	93,959	

Blessés	18,283	»	dont 579 officiers.
Morts dans les hôpitaux à la suite de blessures	»	1,847	— 86 —
Tués sur le champ de bataille	»	2,755	— 157 —
Fiévreux	144,410	»	»
Morts dans les hôpitaux	»	16,298	— ? —
Évacués, morts en mer	»	1,282	— 15 —
Totaux	162,693	22,182	

Parmi les fiévreux morts dans les hôpitaux, on a compté 4,513 cholériques et 463 congelés; mais on ne possède aucun renseignement sur la mortalité pendant l'année qui a suivi le retour de l'armée en Angleterre.

3° *Armée piémontaise.*

Indépendamment des pertes indiquées dans les tableaux suivants, qui ne comprennent que le service de l'ambulance et de l'hôpital du camp en Crimée, l'armée piémontaise a perdu, à l'hôpital général du Bosphore, 446 hommes sur 6,620 entrés dans cet établissement et quelques hommes sur les 2,581 blessés ou malades évacués en Piémont.

Les pertes générales sur un effectif envoyé de 21,000 sont :

Tués par l'ennemi	12	9.86 p. 100
Morts à la suite de blessures	16	
— de maladies diverses en Crimée	1,720	
— à l'hôpital du Bosphore (Jéni-koi)	446	
— après l'évacuation en Piémont	?	
Total	2,194	

Le tableau suivant résume les pertes subies par les armées en présence pendant la guerre :

	Tués.	Morts à la suite de blessures ou de maladies.	Total.
Armée française (1854-1856)	10,240	85,475	95,715
— anglaise (1854-1856)	2,755	19,427	22,182
— piémontaise (1855-1856)	12	2,182	2,194
— turque (1853-1856)	10,000?	25,000?	35,000?
— russe (1853-1856)	30,000?	600,000?	630,000?
Total	53,007	732,084	785,091

« Le chiffre des pertes de l'armée turque, ne reposant sur aucun document officiel, ne doit être considéré que comme approximatif. Quant au chiffre des pertes de l'armée russe, il n'est probablement pas rigoureusement exact, mais il ne s'éloigne pas non plus beaucoup de la réalité. Il comprend non-seulement les

pertes en Crimée, mais encore celles qui ont été subies depuis le commencement des hostilités avec les Turcs, en 1853, et les pertes très-considérables des corps envoyés de Russie en Crimée pendant toute la durée de la guerre. »

Le tableau suivant indique le nombre approximatif des projectiles consommés en Crimée et les effets de ces projectiles divers sur les armées en présence :

	Projectiles consommés.		Tués ou blessés.
Français	29,460,363	Français	50,836
Anglais?	15,000,000	Anglais	21,038
Piémontais? . . .	50,000	Piémontais.	283
Turcs?	50,000	Turcs?.	1,000
Flottes alliées . .	35,000	Flottes alliées? . . .	2,000
Russes	45,000,000	Russes?	100,000
Total. . . .	89,595,363	Total	175,157

« Si nous déduisons de ce nombre les tués ou blessés par armes blanches, par explosion de mines, de magasins à poudre et par causes diverses, nous trouvons encore près de 1,000 projectiles gros ou petits, en tenant compte de la mitraille et des éclats de bombes ou d'obus, par homme tué ou blessé. »

Voici, d'après les rapports de l'artillerie, les projectiles employés par l'armée française :

532,565	boulets.	1,104,447
226,186	obus, boîtes à balles, etc.	
345,696	bombes.	
4,800	grenades ou fusées	
12,362,648	balles sphériques	28,355,916
12,923,768	balles oblongues	
2,379,116	balles Nessler	
690,384	balles évidées	
	Total.	29,460,363

D'après le général Niel[1], voici quel aurait été, pendant la campagne, le nombre des blessés dans les divers engagements :

	Blessés.
Opérations au siége, du 9 octobre 1854 au 9 septembre 1855. .	32,794
Bataille de l'Alma, 20 septembre 1854.	1,197
Bataille d'Inkermann (corps d'observation), 5 novembre 1854. .	1,150
Bataille de Tracktir, 16 août 1855	1,227
Combats d'Eupatoria et divers.	526
Blessés depuis le 9 septembre 1855 jusqu'à janvier 1856	951
Blessés de la flotte entrés aux hôpitaux	477
Total.	38,322

Ce n'est pas dans un but purement statistique, que nous avons extrait du livre de M. Chenu les chiffres qui précèdent. En les lui empruntant, nous avons songé surtout au triste enseignement qui s'en déduit. Ils mettent, en effet, en relief, d'une façon terrible, ce que nous appellerons, par une cruelle, mais juste antithèse, la *philosophie* de la guerre. Voilà 785,000 hommes, l'élite de la population de leur pays, la joie et l'orgueil de leurs parents, qui ne les avaient amenés à l'âge adulte qu'à force de soins, de tendresse, de dévouement, de privations même, voilà ces 785,000 hommes sacrifiés sans pitié à un intérêt incertain, précaire, mal défini, et non réglé

1. Le journal du général Niel ne comprend que les blessés du corps de siége; il ne commence que le 9 octobre 1854 et s'arrête au 9 septembre 1855.

définitivement. — Hélas! l'humanité est-elle donc, comme Sisyphe, condamnée à rouler éternellement son rocher, sans rien apprendre, ni rien oublier!

(*La rédaction.*)

6. *Pertes des armées américaines depuis* 1861. — D'après le *Southern Almanach* pour 1865, qui se publie à Lyndsburg (Virginie), voici quelles auraient été les pertes du Nord et du Sud, de 1861 à 1864:

FÉDÉRAUX.

Années.	Tués.	Blessés.	Prisonniers.	Total.
1861.	4,998	9,877	9,773	24,648
1862.	20,275	68,388	43,658	132,321
1863.	18,300	54,000	34,000	106,300
1864.	64,000	110,000	32,000	206,000
Total . . .	107,573	242,265	119,431	469,269

CONFÉDÉRÉS.

Années.	Tués.	Blessés.	Prisonniers.	Total.
1861.	1,081	4,312	1,606	6,999
1862.	13,189	49,534	5,975	68,698
1863.	12,200	48,000	71,200	131,400
1864.	15,300	45,000	7,500	67,800
Total . . .	41,770	146,846	86,281	274,897

Pertes des fédéraux sur les champs de bataille.	469,469
Par suite de maladies.	350,000
Total.	819,469
Pertes des confédérés sur les champs de bataille	274,897
Par suite de maladies	150,000
Total.	424,897
Total général des pertes en tués, blessés, prisonniers et morts dans les hôpitaux, par suite de maladies, pour le nord et pour le sud	1,244,366

7. *Forces militaires actuelles* (1865) *de l'empire britannique et de la France.*

Angleterre. — Métropole et colonies:

1° La marine royale, hommes d'équipage . .	72,000
2° Les troupes royales, de terre	142,000
3° La milice.	15,000
4° Les volontaires.	150,000

Forces de l'Inde:

1° Troupes royales d'Europe	72,000
2° Troupes régulières indigènes	200,000
Total pour le temps de paix	651,000

France:

Guerre et marine	448,000

Dépenses militaires de l'empire britannique:

1° Budget de la métropole	618,500,000
2° Budget de l'Inde	300,000,000
Total général des dépenses militaires.	918,500,000
Total correspondant pour la France et ses troupes coloniales . . .	498,638,513

«Je ne voudrais pas, dit M. Ch. Dupin, auteur des calculs qui précèdent, qu'en rapprochant les effectifs des deux pays, on se figurât que la force militaire de l'An-

gleterre est supérieure à celle de notre pays. N'oublions pas que l'institution de notre réserve, qui ne coûte que peu de chose en temps ordinaire, a ce précieux résultat qu'au premier signal nous pouvons réunir :

Armée de terre	600,000
Armée de mer et colonies	80,000
Total.	680,000

8. *Du choléra selon les âges.* — Nous avons publié, dans le numéro de décembre 1865, les résultats recueillis sur ce point en France. A l'occasion de l'épidémie de Mannheim, en 1849, le docteur Frey a eu également l'heureuse idée de classer les malades atteints du choléra selon l'âge, de les comparer à l'effectif de la population et de faire le même travail proportionnel pour les morts comparés au nombre des malades. Voici les résultats obtenus par ce médecin.

Atteints du choléra sur 1,000 individus de chaque âge :

De 1 à 10 ans	230
De 10 à 20 ans	165
De 20 à 30 ans	321
De 30 à 40 ans	337
De 40 à 50 ans	352
De 50 à 60 ans	356
De 60 à 70 ans	411
Au delà de 70 ans.	798

Nombre de décès sur 1,000 malades cholériques :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.
De 1 à 10 ans.	482	636
De 10 à 20 ans	400	437
De 20 à 30 ans	390	291
De 30 à 40 ans	490	423
De 40 à 50 ans	437	604
De 50 à 60 ans	647	625
De 60 à 70 ans	600	548
Au delà de 70 ans. . .	650	840

9. *Résumé du commerce de l'Angleterre en 1864.* — Le tableau annuel du commerce de la navigation de la Grande-Bretagne, qui vient d'être publié par le *Board of Trade*, donne le relevé du commerce colonial et étranger de l'Angleterre pendant l'année 1864. La valeur réunie des importations et exportations du Royaume-Uni s'élevait, en 1854, à 268,210,145 liv. st.; en 1864, elle a atteint le chiffre de 487,540,411 liv. st. La valeur des importations n'était que de 152,389,053 liv. st. en 1854; en 1864, elle a monté à la somme énorme de 274,952,172 liv. st., plus de 5,000,000 liv. st. par semaine. De l'une à l'autre année, les importations en Angleterre des pays étrangers se sont élevées de 118,235,554 à 181,207,678 liv. st.; les importations des possessions anglaises de 34,149,499 à 93,744,494 liv. st. La laine a fait en quantité une avance très-remarquable, l'importation s'étant élevée, de 106,121,995 livres (poids) en 1851, à 206,473,045 livres (anglaises) en 1864. Le revenu des douanes, malgré toutes les réductions opérées, a peu différé en 1864 du montant perçu en 1854. On a reçu 11,491,412 liv. st. de droits de douane au port de Londres en 1864; 2,893,455 liv. st. à Liverpool; 1,103,000 liv. st. à Bristol; 1,054,836 liv. st. à Greenock; 964,477 liv. st. à Glasgow; 940,912 liv. st. à Dublin.

— Les exportations générales de 1864 ont atteint la valeur de 212,588,239 liv. st.; les exportations des produits anglais et irlandais ont monté à 160,449,053 liv. st.; celles des produits coloniaux et étrangers à 52,139,186 liv. st. L'exportation des articles de coton manufacturés dans le Royaume-Uni a compris 1,101,566 yards de tissus blancs et 422,958 yards de tissus imprimés, teints ou colorés. Des produits du Royaume-Uni, exportés en 1864, le port de Liverpool en a expédié pour 72,748,031 liv. st.; Londres pour 36,554,913 liv. st.; Hull, 16,052,398 liv. st.; Grimsby, 5,877,469 liv. st.; Southampton, 4,726,513 liv. st.; Glasgow, 7,604,426 l. st. A la fin de l'année, la marine marchande du Royaume-Uni et de ses possessions comptait 40,867 bâtiments d'un tonnage de 7,103,261 tonneaux, montés par 341,499 hommes. (*Times.*) [La liv. st. = 25^{f}20^{c}; la livre-poids = 453^{gr},59; le yard = 0^{m},914.]

---

10. *Mouvement du cabotage français en 1864.* — Le cabotage se divise en grand et petit. Le grand cabotage est celui qui s'effectue d'une mer dans l'autre; le petit, au contraire, est celui qui a lieu entre les ports de la même mer.

Le mouvement général des marchandises de toute nature transportées de port français à port français, soit dans la même mer, soit d'une mer dans l'autre, donne, pour l'année 1854, un poids total de 2,312,411 tonnes. La part des ports de l'Océan est de 1,656,781 tonnes ou 71.6 p. 100, et celle des ports de la Méditerranée de 655,637 tonnes ou 28.4 p. 100 du poids total. En 1863, le poids total n'avait été que de 2,273,818 tonnes. Partagés entre les deux cabotages, on trouve que les ports de l'Océan sont compris dans le grand, comme ports d'expédition, pour 9,403 tonnes, ou les 15 centièmes, et ceux de la Méditerranée pour 53,331 tonnes, ou les 85 centièmes du poids total de ce genre de navigation, qui représente 62,734 tonnes. Le chiffre de 2,249,677 tonnes exprime la somme totale des opérations du petit cabotage. L'Océan y prend part pour 1,647,378 tonnes; les mouvements de la Méditerranée se traduisent par 602,299 tonnes.

Les 58 centièmes des 2,312,411 tonnes formant la totalité des quantités expédiées ont été absorbés par les douze ports suivants, classés d'après l'ordre d'importance de leurs expéditions: le Havre, Marseille, Bordeaux, Arles, Rouen, Dunkerque, Nantes, Cette, Charente, Honfleur, Rochefort et La Rochelle, avec des contingents qui varient, du plus haut au plus bas, de 283,236 à 40,105 tonnes. Après ces différents ports, il faut citer, d'après le chiffre qui leur est afférent, ceux de Port-de-Bouc, Libourne, Caen, Ars, Marans, Brest, Noirmoutier, Agde et le Croisic.

L'ensemble des arrivages des douze ports suivants comprend les 59 centièmes du mouvement général: Marseille, qui continue d'occuper le premier rang, avec 231,216 tonnes (comme port de destination, Marseille absorbe 70 p. 100 du grand cabotage); Rouen, Bordeaux, le Havre, Brest, Dunkerque, Nantes, Arles, Cette, Charente, Nice et La Rochelle; ce dernier port avec 49,067 tonnes. Viennent ensuite les ports de Libourne, Cherbourg, Caen, Toulon, Honfleur, Rochefort, Morlaix, Lorient, Saint-Malo et Granville; soit un seul port de cette deuxième classe sur la Méditerranée.

Parmi les diverses marchandises transportées en cabotage, celles qui, par leur poids, ont eu le plus d'importance en 1864, et composent ensemble les 65 centièmes du mouvement général, sont: les matériaux, les bois communs, les graines

et farines, le sel marin et le sel gemme, les vins, la houille et la fonte, les fers et les aciers.

Les navires affectés au cabotage ont fait 76,699 voyages en 1864, dont 348 voyages seulement pour le grand cabotage. Des 76,699 navires expédiés avec chargement en 1864, il en est parti de Bordeaux 13,471; de Blaye, 3,237; du Havre, 3,216; de Brest, 2,996; de Marseille, 2,934 : soit, pour ces cinq ports, les 34 centièmes du mouvement général. Comme port de destination, Bordeaux continue de figurer au premier rang avec 12,063 navires; viennent ensuite, toujours par ordre d'importance : Brest, le Havre, Marseille, Blaye, La Rochelle, Nantes, Rouen, Noirmoutier, Landerneau. Ces dix ports prennent les 43 centièmes des opérations à l'arrivée. Dans les mouvements du grand cabotage, Marseille, Cette et Port-de-Bouc absorbent, comme ports d'expédition, les 66 centièmes du tonnage total.

En prenant 100 comme expression des mouvements généraux de la navigation, la proportion des navires sur lest est de 22, et celle des navires chargés de 78; quant au tonnage, le chiffre des navires sur lest, rapproché de celui des navires chargés, est dans le rapport de 19 à 81.

Le nombre des bâtiments à vapeur chargés qui ont pris part au mouvement du cabotage en 1864 a été de 8,051, jaugeant 786,265 tonneaux.

La capacité légale, d'après la jauge officielle, de la totalité des navires qui ont été affectés au transport des marchandises, est de 14,198,862 tonneaux.

Le mouvement général des marchandises et produits de toute nature expédiés d'un port à l'autre de l'Algérie en 1864, a embrassé 50,843 tonnes. En réunissant l'entrée à la sortie, les ports de l'Algérie sont classés dans l'ordre suivant : Alger, Oran, Stora (Philippeville), Bone, Mostaganem, Tenez, Nemours, Dellys, Bougie, Collo, Gigelly, La Calle, Arzew, Cherchel, Mers-el-Kébir et Tipaza.

(*Moniteur* du 24 février 1866.)

---

11. *Récolte du coton aux États-Unis.* — Au moment où la production cotonnière de l'Amérique du Nord entre, par le fait de l'abolition de l'esclavage aux États-Unis, dans une phase nouvelle, il est intéressant de rappeler les chiffres exacts des récoltes de coton de ce pays avant la guerre séparatiste. Voici ces chiffres :

	Balles de 200 kilogr. en moyenne.		Balles de 200 kilogr. en moyenne.
1851-1852	3,015,029	1858-1859	3,851,481
1852-1853	3,262,882	1859-1860	4,675,770
1853-1854	2,930,027	1860-1861	3,656,086
1854-1855	2,847,339	Moyenne décennale de la production	3,381,994
1855-1856	3,527,845	ou environ 676 millions de kilogrammes.	
1856-1857	2,939,519		
1857-1858	3,113,962		

(*Moniteur* du 3 mai 1866.)

Le gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Procès-verbal de la séance du 7 avril 1866.

Le 7 avril, la Société de statistique de Paris s'est réunie dans le nouveau local de ses séances (92, rue Richelieu), sous la présidence de M. Millot.

Le procès-verbal est lu et adopté.

A la demande de M. Horn, M. Legoyt donne divers renseignements sur le dénombrement de la population tel qu'il doit être effectué, en ce qui concerne le ministère de l'agriculture et du commerce, dans le courant de mai 1866. «Si les documents demandés par ce ministère sont exactement recueillis, dit-il en terminant, les résultats de cette nouvelle opération ne le céderont pas en intérêt à ceux des dénombrements antérieurs.»

Sur une interpellation d'un autre membre, M. Legoyt fait connaître l'état des travaux préparatoires relatifs à la réunion à Florence du prochain congrès de statistique. «Une commission, dit-il, a été formée sous la présidence du prince Humbert; cette commission a déjà adopté le plan général du programme des travaux de la future assemblée, et la préparation détaillée des matières qui en sont l'objet est confiée en ce moment à des sous-commissions. Seulement, d'après une lettre récente du docteur Maestri, directeur du Bureau de statistique à Florence, il est à craindre que des préoccupations d'une nature fort grave n'obligent la commission à ajourner ses travaux et que le congrès lui-même ne puisse se réunir cette année.»

A la suite de cette conversation, M. le secrétaire dépouille la correspondance. Il signale particulièrement à l'attention de la Société l'envoi que M. le docteur E. Ebrard vient de lui faire de 13 exemplaires d'une volumineuse publication ayant pour titre: *Misère et charité dans une petite ville de France*, de 1560 à 1862 (Bourg).

«C'est un travail de très-longue haleine, dit M. Legoyt, et qui mérite toutes les sympathies de la Société. Son devoir est, en effet, d'encourager, et par son approbation et par la publicité de son recueil, les recherches de la nature de celles qui font l'objet de ce livre, recherches toujours pénibles, et dont le résultat dédommage rarement celui qui s'y livre. M. le docteur Ebrard paraît, en outre, avoir publié à ses frais la curieuse et instructive monographie qu'il soumet à son jugement, et à l'importance de la publication, aux soins de toute nature dont elle paraît avoir été l'objet, il est facile de juger de l'étendue du sacrifice qu'il a dû s'imposer.

«Le livre de M. Ebrard est précédé d'une introduction dans laquelle il trace à

grands traits l'histoire de la ville de Bourg au point de vue du mouvement de sa population dans les trois derniers siècles, de son état sanitaire, de ses finances, de son industrie, de son commerce; enfin, de son état moral et religieux. C'est une excellente page d'histoire, dans laquelle le statisticien, l'administrateur et le médecin se révèlent par des observations spéciales pleines d'intérêt.

«Le terrain ainsi préparé, M. Ebrard aborde la monographie des établissements et institutions de bienfaisance de Bourg, depuis leur origine jusqu'à nos jours, en les suivant dans leur développement, dans leur appropriation successive aux besoins qui ont provoqué leur création. La notice sur l'*Hôtel-Dieu*, la plus importante de toutes, donne une juste idée du programme qu'il s'est tracé et de la fidélité avec laquelle il l'a rempli. Disons, à ce sujet, qu'il ne se borne pas à un simple exposé des faits, quelque curieux qu'ils puissent être. Il y joint toujours une critique indépendante sous la forme d'une appréciation exacte des services rendus et de ceux qui pourraient l'être encore avec quelques améliorations dans les institutions qu'il décrit. Nous ne pouvons le suivre dans le détail des nombreux et intéressants établissements dont il nous donne en quelque sorte la biographie; nous nous bornerons à résumer nos impressions en disant que ce livre est l'œuvre d'un homme de bien, d'un ami sincère de l'humanité, et en même temps d'un juge très-compétent et très-impartial des bons effets que peut avoir la charité quand elle est sagement administrée, c'est-à-dire quand elle n'est pas une prime à l'imprévoyance et à l'oisiveté.»

L'ordre du jour appelle M. Loua à lire un mémoire relatif à l'*influence des saisons en France sur le nombre des conceptions, des décès et des mariages*. L'auteur y démontre la réalité de cette influence en ce qui concerne les conceptions et les décès, le nombre des mariages étant subordonné, au moins dans les pays catholiques, à certains usages religieux.

M. Legoyt donne lecture d'une note sur le mouvement comparé des naissances naturelles dans les principaux États de l'Europe. Il y constate deux faits : le premier, que ces naissances sont généralement en voie d'accroissement; le second, que les différences dans le coefficient d'illégitimité des divers pays s'expliquent le plus souvent par des circonstances locales.

La séance est levée à la suite de cette lecture.

II.

Production, commerce et consommation du tabac.

(L'éditeur de l'*Annuaire encyclopédique*, un des meilleurs recueils de ce temps, veut bien nous communiquer le travail ci-joint, extrait de l'Annuaire en voie de publication pour 1866.)

«L'histoire du tabac, dit, dans une de ses fantastiques créations, le romancier américain de Poë, projette une triste lueur sur celle de l'humanité. Elle fournit, en effet, la preuve que, en tout temps et en tout pays, l'homme a senti le besoin de chercher, dans une substance excitante ou soporifique (opium, hatchis, bétel, coca, chanvre ou alcool), l'oubli momentané de ses souffrances physiques ou morales. Triste spectacle! Impuissant à trouver dans sa raison, dans son intelligence ou dans le sentiment religieux la force qu'exige sa lutte continuelle contre les forces inexorables et aveugles qui l'oppriment, il est obligé de la puiser dans le suc d'une plante souvent vénéneuse!....»

Il est certain que le tabac a eu une fortune extraordinaire et qui s'accroît sans relâche. Il règne dans tous les pays, sans distinction de climat, de civilisation, de culte, de langue ou de race. Les persécutions n'ont fait que hâter sa marche triomphante; l'impôt le plus lourd n'a pu la ralentir un instant; il est même permis de douter aujourd'hui que la démonstration jusqu'à l'évidence de ses propriétés toxiques, s'il en a réellement, puisse en réduire la consommation. Cet immense et universel succès échappe à l'analyse; il ne s'explique ni se justifie. Demandez à son partisan le plus fanatique de définir l'impression que lui laisse le goût ou la fumée du tabac, sa réponse sera vague et indécise : «C'est une habitude, dira-t-il, et il ne m'est plus possible de m'y soustraire.»

Mais quelque curieux que puisse être ce côté de la question, nous le négligerons pour ne nous occuper que des intérêts, véritablement considérables, qui se rattachent au tabac, au point de vue de l'importance de sa production, de sa consommation, du commerce dont il est l'objet et du régime financier auquel il est soumis dans les principaux États de l'Europe. La France occupera tout d'abord notre attention. Nous classerons les autres pays par ordre alphabétique de noms.

France. — C'est sous Richelieu que le tabac a été imposé pour la première fois en France. Le droit fixé d'abord à 2 fr. par 100 livres de *petun*, fut successivement augmenté et porté à 10 fr. en 1664. L'établissement de la première ferme pour le privilége de la vente remonte à 1674. En 1697, le gouvernement la retira du bail général pour la remettre à la Compagnie d'Occident, qui s'en chargea au prix de 4 millions. En 1719, un arrêt du Conseil interdit la culture du tabac dans le royaume et convertit le monopole en un droit de douane. Cet essai dura un an et fit place de nouveau au système de ferme. En 1730, le privilége de la vente fut adjugé pour 7 ½ millions à la Compagnie de la ferme générale. En 1789, il rapportait près de 30 millions à l'État. La Constituante l'abolit en 1791 et le remplaça par la liberté de la fabrication et de la vente, moyennant un droit à l'exploitation de 25 fr. par 100 livres. Réduit de moitié en 1792, ce droit est reporté à 25 fr., puis élevé à 66 fr. en l'an VII, non compris un droit de fabrication de 24 fr. 40 c. par 100 kil. pour le tabac à fumer et rapé. Ces divers droits rapportaient 1,130,000 fr. en l'an IX. Jusqu'en 1804, la régie de l'enregistrement avait été chargée de la perception; à cette époque elle passa à l'Administration des droits réunis. Le produit moyen annuel de la vente, de 1806 à 1811, est porté à 16 millions par les documents officiels. — Un décret du 29 décembre 1810 mit en régie la fabrication et la vente exclusive du tabac. La recette brute et nette n'a cessé de s'accroître depuis cette époque (en millions de francs).

Années.	Recette		Recette nette. (La recette brute étant 100.)	Marche de la recette nette. (Celle de 1815 étant 100.)
	brute.	nette.		
1815	53.9	32.1	59.5	100
1825	67.3	44.0	65.4	137
1835	74.4	51.7	69.5	161
1845	111.9	82.5	73.7	257
1855	153.2	113.8	74.3	355
1863	227.1	170.8	75.2	532

On pourrait croire que l'élévation du prix du tabac, à partir d'octobre 1860 (de 8 à 10 fr. le kil., ou un quart de plus), arrêterait le progrès de la consommation; il n'en a point été ainsi quant à la recette brute qui a été de 195.3 en 1860, de 216.1 en 1861, de 221.2 en 1862, de 227.1 en 1863; mais la quantité vendue par

la Régie (en millions de kil.) est tombée, de 29.3 kil. en 1860, à 28.0 en 1861, pour remonter, il est vrai, à 28.3 en 1862 et à 29.0 en 1863.

« Un million de thalers, disait le grand Frédéric, à l'auteur de la découverte d'un impôt productif qui, non-seulement ne pèserait pas sur les populations, mais encore qu'elles demanderaient elles-mêmes à acquitter. » Eh bien, ce phénix des impôts, cet impôt idéal, impossible, il existe, c'est le bénéfice de l'État sur la fabrication et la vente du tabac. Et qui sait si ce monopole et le profit qui en résulte ne pourraient pas être étendus à d'autres consommations de luxe?....

L'accroissement du produit brut indique suffisamment celui de la consommation. Voyons toutefois dans quelle mesure ce dernier s'est produit par rapport à la population. Pour plus d'exactitude, nous l'avons calculé dans l'année même de chaque dénombrement depuis 1815.

Années.	Population recensée.	Quantité de tabac vendue par la Régie.	Consommation par tête d'après cette quantité.
—	—	—	—
		Kilogr.	Kilogr.
1815	30,010,392	8,981,403	0.300
1821	30,461,875	11,524,387	0.378
1826	31,164,324	11,595,084	0.372
1831	32,569,223	11,071,088	0.340
1836	33,540,910	13,545,107	0.404
1841	34,230,178	16,461,934	0.481
1846	35,400,486	18,636,234	0.527
1851	35,783,170	19,718,089	0.551
1856	36,039,364	25,434,041	0.739
1861	37,386,313	28,019,803	0.750

La consommation par tête d'habitant, d'après les quantités annuellement vendues par la Régie, s'est accrue de 150 p. 100 de 1815 à 1861; mais, quoique considérable, cet accroissement n'égale pas celui de la recette brute et nette, qui a été de 320 pour la première et 432 p. 100 pour la seconde.

Nous avons vu que, en 1863, la Régie a livré à la consommation intérieure une quantité de 29 millions de kil. de tabac de toute nature (non compris les ventes à la marine et à divers). Mais cette quantité n'est pas identique à celle qui a été réellement vendue par les débitants et dont le chiffre est de 28,979,741 kil.[1] A ce taux, la consommation officielle par habitant, calculée d'après une population approximative de 37 $^1/_2$ millions d'habitants[2], a été de 0^k,785, et la dépense de 6 fr. 06 c. Si l'on suppose que l'usage du tabac ne commence qu'à 15 ans, et si l'on élimine le sexe féminin tout entier, on trouve, par tête, une consommation officielle de 2^k,144, et une dépense de 21 fr. 44 c., en admettant que tous les tabacs se soient vendus au prix réglementaire de 10 fr. le kil. Mais on sait que la Régie, pour combattre la contrebande dans les départements frontières, y met en vente du tabac de qualité inférieure, au prix de 2 fr. 50 c. le kil., et que l'État délivre aux marins et aux soldats des *bons* de tabac à 2 fr. le kil., de même qualité que celui des frontières. Il est donc plus exact de prendre pour base de la dépense par tête les 227 millions de recettes brutes encaissées par l'État en 1863; elle n'est plus alors que de 16 fr.

1. Et non de 29,979,741 kilogrammes, comme le dit, par suite d'une erreur d'addition, le compte rendu de l'administration des tabacs pour 1863.

2. Et non de 37,129,336, chiffre que nous trouvons dans le même document officiel, dont les auteurs n'ont pas tenu compte, d'abord des rectifications officielles successivement apportées aux premiers résultats du recensement de 1861, puis de l'accroissement de la population ainsi rectifiée de 1861 à 1863.

80 c. — Nous avons évalué la consommation *officielle* par tête d'adulte mâle en 1863 à 2^{k},144; quant à la consommation *réelle*, c'est-à-dire contrebande comprise, elle doit être évidemment plus considérable, les tabacs introduits en fraude atteignant un chiffre assez élevé, surtout depuis l'extension du réseau ferré international.

Nous avons voulu savoir quels sont les vingt départements qui font la plus et la moins grande consommation du tabac sous toutes ses formes. Les résultats de cette recherche (quantités en grammes par tête d'habitant d'après le Compte Rendu non rectifié quant à la population), pour 1863, sont consignés dans le tableau ci-après :

Départements qui consomment le plus.		Départements qui consomment le moins.	
Pas-de-Calais	2,405	Aveyron	261
Bouches-du-Rhône	1,653	Charente	286
Seine	1,641	Dordogne	294
Var	1,328	Tarn	309
Haut-Rhin	1,251	Ariége	318
Bas-Rhin	1,143	Deux-Sèvres	326
Rhône	1,068	Savoie	328
Seine-et-Oise	1,037	Corrèze	340
Seine-Inférieure	961	Tarn-et-Garonne	344
Alpes-Maritimes	955	Puy-de-Dôme	348
Finistère	922	Vendée	361
Vaucluse	860	Cantal	364
Ardennes	837	Ardèche	367
Vosges	831	Vienne	368
Seine-et-Marne	819	Charente-Inférieure	372
Doubs	814	Hautes-Pyrénées	405
Pyrénées-Orientales	787	Creuse	407
Gard	753	Orne	411
Côtes-du-Nord	736	Allier	431
Eure-et-Loir	674	Ain	449

On voit que ce sont les départements les plus riches et quelques-uns des départements maritimes qui comptent le plus de consommateurs. Le plus petit nombre se trouve dans les départements montagneux, généralement sans commerce ni industrie.

Le classement s'opère différemment si l'on recherche les vingt départements qui consomment le plus ou le moins de tabac en poudre et de tabac à fumer. Mais disons d'abord que, sur une consommation totale de 28,979,741 kil. de tabac, la part du tabac en poudre a été, en 1863, de 7,393,523, et celle du tabac à fumer de 21,586,218. Ainsi, quand un habitant *moyen* fume 581 grammes de tabac, il n'en prise que 199 (en tout 780). On trouve, en outre, que la consommation des deux tabacs a marché dans des conditions inégales. Ainsi, tandis qu'on constate un accroissement de 9.14 p. 100 pour le tabac à priser, de 1846 à 1863 (de 6,774,561 kil. à 7,393,520), il est de 45.30 pour le tabac à fumer (de 11,807,525 kil. à 21,586,218). Voici maintenant quels sont les vingt départements qui prisent le plus et le moins (nombre de grammes par tête) :

Départements qui prisent le plus.		Départements qui prisent le moins.	
Seine-Inférieure	369	Haute-Savoie	72
Seine	366	Pyrénées-Orientales	87
Seine-et-Oise	292	Charente-Inférieure	111
Eure	291	Aude	112
Bouches-du-Rhône	278	Charente	123
Eure-et-Loir	268	Doubs	124

Départements qui prisent le plus.		Départements qui prisent le moins.	
Haut-Rhin	263	Aveyron	125
Bas-Rhin	262	Tarn	127
Var	259	Ardèche	130
Rhône	246	Ariége	133
Seine-et-Marne	242	Aisne	135
Calvados	235	Savoie	136
Sarthe	232	Deux-Sèvres	137
Alpes-Maritimes	230	Vendée	140
Haute-Vienne	226	Vosges	144
Creuse	210	Tarn-et-Garonne	145
Saône-et-Loire	210	Drôme	148
Finistère	207	Puy-de-Dôme	155
Hautes-Alpes	201	Gard	156
Basses-Alpes	200	Hautes-Pyrénées	161

Un rapprochement rapide avec le tableau précédent permet de remarquer que les vingt départements qui fument le plus ne sont pas tous ceux qui prisent le plus. Ainsi, le Pas-de-Calais, que nous trouvons en tête de la série des plus grands fumeurs, disparaît complétement de celle des plus grands priseurs; il en est de même de la Seine-Inférieure, de Vaucluse, des Ardennes, des Vosges, du Doubs, des Pyrénées-Orientales, du Gard, des Côtes-du-Nord et d'Eure-et-Loir.

La série des moins priseurs ne comprend que dix des départements les moins fumeurs; ce sont : Aveyron, Ariége, Deux-Sèvres, Savoie, Tarn-et-Garonne, Puy-de-Dôme, Vendée, Charente-Inférieure, Hautes-Pyrénées.

Dix départements figurent à la fois dans la série des plus grands priseurs et fumeurs; ce sont : Bouches-du-Rhône, Seine, Seine-et-Oise, Rhône, Var, Haut-Rhin, Bas-Rhin, Alpes-Maritimes, Finistère et Seine-et-Marne.

En général, on peut dire que ce sont, toutes choses égales d'ailleurs, les départements qui ont les plus fortes garnisons et le plus de gens de mer qui fument le plus. — On est surpris de trouver dans la série des départements qui fument le plus, la Creuse et les Hautes- et Basses-Alpes.

Des tabacs que fabrique et met en vente la Régie, les uns sont achetés à l'étranger, les autres sont le produit de la culture française. Voici, pour les deux derniers exercices publiés, la part dans ses achats des deux catégories de tabacs :

Années.	Tabac en feuilles.		Valeur du tabac.		Cigares de la Havane et de Manille.		
	Indigène.	Exotique.	Indigène.	Exotique.	Quantités.	Nombre.	Valeur.
	Kilogr.	Kilogr.	Francs.	Francs.	Kilogr.		Francs.
1862	20,582,056	8,880,310	16,412,368	13,729,422	127,514	31,878,618	5,339,365
1863	22,991,912	8,248,666	17,875,312	12,935,754	162,857	40,714,189	6,417,614

En déduisant une moyenne de ces deux années, on trouve 1° que, pour 100 kil. de feuilles de tabac, la France en fournit 71.78 et l'étranger 28.22. Le rapport change quant à la valeur : pour 100 kil. de tabac en feuilles, la Régie a payé à la culture indigène 79 fr., à l'étranger 156 fr. Ces rapports se modifient, surtout quant à la valeur, si, au tabac en feuilles, on réunit les cigares; on obtient alors ceux qui suivent :

		Pour 100 kilogr. Quantités.	Valeurs.
Tabac	français	71.44	79
	étranger	28.56	224

Les quantités fournies par la culture indigène se sont accrues sans relâche, comme l'indique le tableau ci-après (millions de kil. et de fr.) :

Années.	Quantités.	Valeur totale.	Valeur par kilogr.
—	—	—	—
1815	3.8	3.00	0.79
1825	8.5	5.60	0.66
1835	11.2	8.20	0.73
1845	11.9	7.80	0.66
1855	15.3	11.70	0.76
1863	23.0	17.80	0.77

L'accroissement des quantités, de 1815 à 1863, a été de 505 p. 100 ; — quant à la valeur, après diverses oscillations, elle est revenue, en 1863, à peu près au taux de 1815.

Voici, pour les 15 départements qui sont autorisés à cultiver le tabac (pour la Régie ou l'exportation), les superficies en culture et les quantités demandées par la Régie en 1863 :

Départements.	Nombre des planteurs.	Hectares cultivés en tabac.	Quantités demandées par la culture.	Prix moyen par 100 kilogr.
—	—	—	— Kilogr.	— Fr. C.
Alpes-Maritimes. . . .	382	107	200,000	88.54
Bouches-du-Rhône . .	851	131	300,000	76.74
Dordogne	2,066	654	800,000	87.85
Gironde	2,162	671	1,000,000	76.37
Ille-et-Vilaine.	1,342	817	1,300,000	75.74
Lot.	5,665	1,663	1,500,000	107.50
Lot-et-Garonne	5,482	3,298	2,300,000	88.43
Meurthe.	1,430	336	600,000	72.51
Moselle	2,083	314	700,000	73.26
Nord.	1,502	851	2,800,000	90.75
Pas-de-Calais	2,747	626	1,800,000	82.97
Rhin (Bas-)	8,057	3,269	6,000,000	60.29
Rhin (Haut-)	1,524	434	1,200,000	75.90
Saône (Haute-)	1,792	249	700,000	84.17
Savoie (Haute).	579	130	200,000	70.86
—				
Algérie.	2,002	3,329	6,000,000	82.75

Pour les 15 départements, le nombre total des planteurs était, en 1863, de 37,664; celui des hectares cultivés, de 13,553, les quantités demandées, de 21,400,000 kil. Ainsi chaque planteur ne pouvait cultiver en moyenne que 36 ares et n'avait à fournir que 568 kil. de tabac. En fait, les quantités reçues et donnant lieu à payement ont été de 20,370,914 kil. On avait demandé à l'Algérie 3,850,000 kil.; elle en a fourni 3,385,257 kil. Les quantités à livrer à l'exportation par les 15 départements ont été fixées à 665,000 kil.

On peut partager les tabacs français en quatre classes, selon les qualités. Les feuilles du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, de la Meurthe et du Lot-et-Garonne occupent le premier rang. Leur couleur est agréable et permet d'en faire des couvertures ou robes de cigares. Toutefois, par suite de leurs nervures très-caractérisées, ils ne sauraient être employés à la fabrication de cigares lisses; aussi servent-ils généralement à la préparation des tabacs à fumer. — Les feuilles de la Dordogne et de la Gironde sont peu développées, mais à nervures trop grosses et d'un aspect trop marbré pour qu'on puisse en faire des robes de cigares; toutefois comme elles ont du *corps*, on les utilise pour les intérieurs. — Les feuilles des Alpes-

Maritimes, des Bouches-du-Rhône et de la Haute-Saône ont un aspect très-agréable et peu de développement; elles ont aussi du corps et servent aux intérieurs. — Quant à celles du Nord, d'Ille-et-Vilaine, du Pas-de-Calais et du Lot, leur tissu est trop épais et trop gras pour fournir du bon tabac à fumer; mais elles sont excellentes pour la fabrication du tabac en poudre, quand on les parfume avec une addition de tabac étranger, tel que le Virginie, par exemple.

Au point de vue agricole, le tabac présente, sur presque toutes les autres cultures, des avantages incontestables. Elle exige, en effet, de fortes fumures et amène un bon ameublement du sol. Elle est, en outre, une ressource précieuse pour les familles nombreuses, en ce sens que la main-d'œuvre qu'elle exige peut, en grande partie, être fournie par les enfants, et que les travaux les plus importants ont lieu en hiver, époque de la suspension générale de la main-d'œuvre agricole. Elle est surtout très-favorable à la petite culture qui, par suite des conditions de payement de la Régie, peut prendre des engagements à époque fixe, avantage qui lui fait défaut avec les autres produits du sol. Le rendement brut en argent par hectare varie, selon les qualités du produit, entre 2,000 et 2,400 fr. Quant au rendement net, le cultivateur seul peut le déterminer.

Allemagne. — La culture, la fabrication et la vente du tabac y sont libres, mais soumises à des taxes diverses sous la forme tantôt d'une addition à la contribution foncière, tantôt d'un droit d'accise. La fabrication n'y étant l'objet d'aucune surveillance, les falsifications sont nombreuses. En voici un exemple : la douane des États-Unis a constaté ce fait curieux que des quantités notables de tabac de provenance allemande importées dans l'Union, en sortaient sous forme de cigares, pour revenir au point de départ, où ces cigares se vendent comme de provenance américaine et à des prix si modérés, qu'ils sont l'objet d'une consommation considérable dans le Zollverein, en Belgique et en Hollande. Or, on a vérifié qu'un grand nombre de ces cigares sont faits de feuilles de betteraves et de turneps.

Un document officiel attribue, dans des années récentes, les superficies cultivées en tabac ci-après aux divers États du Zollverein :

	1861.	1862.	1863.	1864.
	Hect. A.	Hect. A.	Hect. A.	Hect. A.
Prusse	5,258.16	5,592.60	7,041.17	»
Bavière	3,098.83	3,429.70	4,812.40	5,489.97
Saxe	12.25	14.80	30.25	27.06
Hanovre	313.51	394.44	547.36	620.38
Wurtemberg	48.25	66.89	171.82	186.88
Bade	4,779.73	5,263.26	7,253.18	»
Hesse (ducale)	135.05	177.94	226.20	233.60
Grand-duché de Hesse	465.67	506. »	981.37	1,278.29
Thuringe	154.20	185.60	191.47	190.96
Brunswick	1.79	1.28	».64	».38

Les quantités cultivées dans le duché de Nassau et dans la banlieue de Francfort sont insignifiantes. — En tenant compte de l'accroissement à peu près général des superficies cultivées en tabac, on peut en porter le total, pour 1864, à 22,977 hectares (13,553 en France en 1863). La récolte en feuilles desséchées a été (en quintaux de 50 kil.) de 354,335 en 1861, de 435,193 en 1862, et de 682,051 en 1863; elle peut être évaluée, pour 1864, à 600,000 ou 300,000 quintaux métriques, soit à 30 millions de kil. — Le Zollverein fait un commerce considérable de tabac : en voici l'importance pour les quatre années de la période 1860-1863 (en quintaux métr.):

ANNÉES.	Tabac en feuilles et en tiges.	Tabac à fumer en rouleaux.	Cigares.	Tabac en poudre.
	A) *Importation.*			
	Q. m.	Q. m.	Q. m.	Q. m.
1860.	292,956	4,135	5,631	60
1861.	297,958	3,753	5,716	39
1862.	291,957	3,835	5,797	36
1863.	286,259	3,795	6,042	28
	B) *Exportation.*			
1860.	44,252	5,122	33,931	3,843
1861.	65,640	5,488	7,210	4,125
1862.	74,634	5,851	6,148	4,185
1863.	71,630	7,541	8,586	3,850

On voit que si le Zollverein importe beaucoup plus de tabac en feuilles qu'il n'en exporte, il expédie à l'étranger des quantités notablement plus fortes de tabac manufacturé qu'il n'en reçoit.

La diminution considérable constatée de 1860 à 1861 s'explique par ce fait que le droit de douane perçu aux États-Unis sur les tabacs fabriqués de l'étranger a été augmenté du triple; or, l'Union américaine était le principal débouché des cigares allemands.

Angleterre. — La culture y est interdite. Les tabacs manufacturés sont soumis à un droit de douane qui, dans un pays moins riche, serait prohibitif. Les tabacs en feuilles acquittent, après fabrication à l'intérieur, un droit d'accise également très-élevé. Malgré ces diverses taxes, l'importation est très-considérable et suit un mouvement croissant très-caractérisé, ainsi que l'indiquent les documents ci-après :

	1846.	1850.	1856.	1860.	1864.
	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.
Tabac fabriqué	119,583	89,106	112,962	179,079	345,426
Tabac non fabriqué . . .	12,063,827	12,422,989	14,589,348	15,840,872	16,869,821

On voit : 1° que le tabac fabriqué n'entre que pour une faible part dans l'importation; 2° que cependant, à partir de 1860, cette part s'accroît très-sensiblement; 3° que l'accroissement est continu pour le tabac non fabriqué.

Le produit du droit de douane sur le tabac, de 110,258,075 fr. en 1851, s'est élevé à 152,004,600 fr. en 1864. L'accroissement a été continu dans ces dernières années, malgré une légère réduction du droit, en 1863, qui a entraîné pour le Trésor une perte évaluée 1,800,000 fr.

En 1860, le droit était, par kil., ainsi qu'il suit :

Fabriqué.	Non fabriqué.	En poudre.
23 fr. 05 c.	7 fr. 67 c.	15 fr. 36 c.

Ces droits varient, pour le tabac fabriqué, entre 87 et 1,400 p. 100 de la valeur; pour le tabac non fabriqué, entre 116 et 450; pour le tabac en poudre, ils sont de 116 p. 100. Voici, du reste, un document concluant sur l'énormité du droit. La moyenne de l'importation pour la consommation est, pour les quatre dernières années, de 16,503,245 kil., et la valeur, d'après l'évaluation de la douane, de 67,112,650 francs, soit environ 4 fr. par kil.; or, le produit moyen du droit ayant été de 146,468,550 fr., son taux est de 218.25 p. 100 de la valeur.

Les États-Unis fournissent environ les quatre cinquièmes des approvisionnements de l'Angleterre. Quant aux tabacs qui sortent de ses manufactures, ils sont à la fois très-chers et très-mauvais, au moins pour les consommateurs non anglais.

Autriche. — Le monopole de la fabrication et de la vente dans les possessions allemandes remonte à l'année 1670. Le service n'a été organisé en régie qu'en 1784. En novembre 1850, le monopole a été étendu à la Hongrie, et successivement à toutes les autres parties de l'empire. La culture n'est permise (et dans les mêmes conditions qu'en France) que dans un certain nombre de localités, notamment en Hongrie, en Galicie, dans la Croatie et la Slavonie, en Transylvanie et sur quelques points du Tyrol du sud.

Les tabacs de Hongrie jouissent d'une réputation méritée.

Voici les quantités fabriquées, ou, plus exactement, livrées à la consommation en 1863 et 1862 :

	Tabac à priser.	Tabac à fumer. (Cigares compris.)	Cigares.	Cigares étrangers. (Compris dans le nombre précédent.)	Recette brute.
	—	—	—	—	—
			Nombre.		Francs.
1863.	28,749	297,614	1,029,515,130	10,505,401	144,584,648
1862.	32,628	294,387	971,937,147	9,579,639	142,163,265

Belgique.—La culture, la fabrication et la vente y sont libres. Le tabac est frappé d'un droit de douane qui, très-compliqué autrefois, a été sensiblement simplifié par la loi du 19 juin 1856. Il est, pour le tabac en feuilles et en rouleaux, de 13 fr. 20 c.; pour le tabac en côtes, de 8 fr. 40 c.; pour les cigares, de 258 fr.; pour les autres tabacs fabriqués, de 42 fr. les 100 kil. Voici quel a été, de 1859 à 1864, au commerce spécial, le mouvement des importations (valeurs actuelles en millions et milliers de francs, quantités en kilogrammes) :

				1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.
Tabacs	non fabriqués		Quantités. . .	5,620,675	7,053,974	6,636,796	5,663,050	4,795,575	5,707,069
			Valeurs	7.790	9.145	9.697	10.148	8.516	8.515
	fabriqués.	Cigares. .	Quantités. . .	24,742	26,122	23,504	19,784	22,084	30,621
			Valeurs	0.544	0.575	. 0.588	0.495	0.552	0.766
		Autres . .	Quantités. . .	26,136	19,646	22,665	15,089	16,145	18,981
			Valeurs	0.110	0.039	0.045	0.031	0.032	0.038

On ne remarque, dans ces chiffres, aucun mouvement bien caractérisé dans un sens ou de l'autre, les oscillations étant fréquentes et assez sensibles. Toutefois, l'importation des tabacs non fabriqués est en voie de diminution depuis 1860; celle des cigares, après avoir faibli de 1860 à 1862, a repris en 1863 et 1864; il en a été de même des autres tabacs fabriqués. Dans la période quinquennale antérieure, l'importation avait été régulièrement croissante, comme l'indique le tableau ci-après (valeurs actuelles en millions et milliers de francs) :

		1853.	1854.	1855.	1856.	1857.
Tabacs	non fabriqués.	5.314	5.947	6.139	8.556	9.080
	fabriqués	0.523	0.509	0.555	0.517	0.620

Les quantités et valeurs afférentes à l'exportation sont les suivantes :

				1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.
Tabacs	non fabriqués		Quantités. . .	52,649	75,410	83,321	59,418	51,938	67,928
			Valeurs	0.070	0.095	0.112	0.094	0.070	0.081
	fabriqués.	Cigares. .	Quantités. . .	1,101,963	168,507	85,580	91,922	104,403	102,171
			Valeurs	0.780	1.095	0.856	0.919	1.044	1.022
		Autres . .	Quantités. . .	75,178	78,263	18,067	42,019	112,433	146,398
			Valeurs	0.316	0.157	0.036	0.081	0.235	0.295

Ici, également, se produisent des oscillations très-marquées et dont il est bien difficile de connaître la cause.

La Belgique produit une certaine quantité de tabac. D'après la Statistique agricole de 1846, cette production s'était élevée, la même année, à 1,206,583 kil. Il n'existe pas d'autre renseignement officiel ultérieur. — Les tabacs de fabrication belge sont

estimés et d'un prix modéré. Il s'en importe, en contrebande, des quantités considérables en France.

Brême. — C'est dans cette ville que se fait le commerce de tabac le plus considérable de l'Europe. En voici le mouvement pour trois années récentes :

ANNÉES.	Quantités.	Valeurs.
	A) Importation.	
	Kilogr.	Francs.
1860.	34,613,842	39,605,145
1861.	42,904,589	51,379,933
1862.	33,905,652	38,904,366
	B) Exportation.	
1860.	31,854,881	47,225,769
1861.	32,294,500	50,480,910
1862.	34,201,250	60,174,892

Ces derniers chiffres ne comprennent pas les cigares ; en voici la valeur à l'exportation (les documents officiels n'indiquent pas les quantités) :

ANNÉES.	Francs.
1860.	4,855,185
1861.	4,480,200
1862.	4,614,097

Grèce. — Ce pays produit des tabacs estimés dont il consomme la plus grande partie. Son importation est insignifiante; il a exporté les quantités suivantes en 1860-1862 :

ANNÉES.	Quantités.	Valeurs.
	Kilogr.	Francs.
1860.	993,287	795,483
1861.	1,088,295	990,014
1862.	428,338	418,303

Sa consommation nous est inconnue.

Hambourg. — Cette ville fait également un commerce considérable de tabac, mais dans une proportion sensiblement moindre que Brême.

Le tableau ci-après n'indique que le mouvement de l'importation seulement, les documents officiels sur le commerce extérieur de cette république ne faisant pas connaître (on ne sait trop pourquoi) les exportations.

ANNÉES.	Quantités.	Valeurs.
	Kilogr.	Francs.
1860.	8,749,433	16,606,535
1861.	6,807,073	14,255,777
1862.	11,582,972	25,732,958
1863.	10,367,951	18,139,860

Les nombres ci-dessus ne comprennent pas les cigares. L'importation en est considérable :

ANNÉES.	Quantités en milliers.	Valeurs.
		Francs.
1860.	152,599	9,527,295
1861.	134,347	8,974,130
1862.	119,266	6,345,733
1863.	133,986	9,408,475

Hollande. — La culture, la fabrication et la vente y sont libres. Le tabac étranger, surtout le tabac manufacturé, est passible d'un droit de douane assez élevé. La Hol-

lande cultive le tabac et produit des qualités fort estimées. Les superficies ainsi cultivées varient assez sensiblement d'année en année. Voici les chiffres (officiels) afférents aux cinq années de la période 1858-1862 (superficies en hectares, rendements en kilogrammes) :

ANNÉES.	Superficies.	Rendement.
1858	2,059	4,814,007
1859	3,087	5,989,665
1860	1,774	3,367,830
1861	1,547	2,294,254
1862	1,515	1,431,307

La Hollande récolte également d'excellente chicorée qu'elle mêle avec succès à son café. Suivent, pour les mêmes années, les superficies et rendements :

ANNÉES.	Superficies.	Rendement.
1858.	1,580	30,098,950
1859.	1,341	23,738,800
1860.	1,406	22,215,830
1861.	1,079	17,533,031
1862.	1,357	23,807,138

Le commerce des tabacs est très-actif en Hollande. Il a porté sur les quantités ci-après, dans les années 1853 et 1863, et dans l'année intermédiaire 1858 (en quintaux métriques) :

			1853.	1858.	1863.
Tabacs	en rouleaux et feuilles	Importation	131,859	179,630	216,310
		Exportation	89,369	101,869	142,766
	en côtes, non aplaties	Importation	10,587	19,710	15,142
		Exportation	9,637	13,983	10,297
	en côtes, aplaties	Importation	203	163	?
		Exportation	444	329	?
	haché, en carottes, en poudre et autres fabriqués.	Importation	578	682	901
		Exportation	5,436	3,860	3,699
Cigares		Importation	6,458	6,910	2,541
		Exportation	8,766	7,907	3,847

Ce tableau indique tout d'abord un mouvement d'accroissement marqué dans le commerce du tabac des deux premières catégories. L'importation est également progressive pour le tabac fabriqué. Quant aux cigares, la diminution considérable dont ils sont l'objet, à l'entrée et à la sortie, en 1863, est évidemment due au tarif presque prohibitif provoqué par les besoins de la guerre aux États-Unis, principal débouché des cigares de fabrique hollandaise. — On remarque ensuite : 1° que la Hollande exporte une quantité considérable et croissante de tabacs en feuille qu'elle tire de ses colonies de l'Inde orientale ; 2° qu'elle vend à l'étranger beaucoup plus de tabac fabriqué qu'elle ne lui en achète.

Lübeck. — Son commerce de tabac est sans importance. L'importation a été de 1,251,819 kil. en 1860, de 911,648 kil. en 1861, de 842,378 kil. en 1862, de 1,242,199 kil. en 1863. Comme pour Hambourg, la *Statistique commerciale* de Brême est muette sur les exportations.

Russie. — La culture, la fabrication et la vente du tabac y sont monopolisées par l'État. Nous n'avons aucun renseignement digne de foi sur la production et le commerce du tabac dans ce pays. Nous savons seulement qu'il y est cultivé avec succès, particulièrement dans les provinces méridionales. D'après M. Mangin (article *Tabacs* du *Dictionnaire des marchandises* de Guillaumin, Paris, 1861), la

moyenne de la production, déduite d'une série de cinq années non indiquées, y serait de 6,816,000 kil., chiffre qui nous paraît beaucoup trop faible. Le même auteur donne le mouvement ci-après des importations et exportations pour les années 1850, 1855 et 1859 (en quintaux métriques):

			1850.	1855.	1859.
Tabacs	en feuilles	Importation	103,207	270,412	279,619
		Exportation	22,814	22,534	43,482
	Cigares	Importation	3,888	7,928	3,643
		Exportation	?	?	?
	autrement fabriqués	Importation	971	4,260	3,742
		Exportation	4,688	13,996	7,478

Le mouvement est franchement progressif, à la fois à l'importation et à l'exportation, pour le tabac en feuilles; il l'est moins pour les autres. On remarque notamment une diminution sensible du commerce des tabacs fabriqués en 1859.

Nous avons pu nous procurer les documents officiels, au moins pour l'importation, en 1860-1862. Ils se résument ainsi qu'il suit:

Importation dans la Russie d'Europe (Finlande non comprise).

ANNÉES.	Quantités. Q. m.	Valeurs. Francs
1860	22,104	13,728,016
1861	24,304	14,760,224
1862	19,971	12,347,928

Ces chiffres diffèrent si sensiblement de ceux de M. Mangin, que nous ne savons comment expliquer ces derniers.

Voici, au surplus, les nombres officiels en *poods* (de 16k,380) et en roubles:

ANNÉES.	Quantités. Poods.	Valeurs. Roubles.
1860	134,948	3,432,004
1861	148,378	3,690,056
1862	121,921	3,086,982

Suisse. — Nous ne croyons pas que le tabac y soit cultivé; toutefois, on manque de renseignements précis sur ce point, la statistique agricole du pays étant encore à faire. La culture, la fabrication et la vente y sont libres. — Le tableau ci-après indique le mouvement commercial dans les cinq dernières années (quantités en quintaux métriques):

			1860.	1861.	1862.	1863.	1864.
Tabacs	en feuilles et carottes.	Importation	43,165	43,630	37,451	34,014	38,774
		Exportation	1,143	354	199	1,009	834
	à priser, fumer et chiquer.	Importation	6,349	6,160	6,013	5,533	6,046
		Exportation	2,253	2,749	2,647	3,022	4,656
Cigares		Importation	?	3,219	2,790	3,420	3,065
		Exportation	?	?	?	?	?

Ici également on constate l'influence de la guerre de la sécession sur le commerce des tabacs au point de vue de l'importation, les États sécessionistes étant précisément ceux qui cultivent le tabac sur la plus grande échelle, et les importations suisses provenant, comme pour le reste de l'Europe, en très-grande partie de l'Union américaine. — Les documents officiels n'indiquent aucune exportation de cigares. Au milieu des oscillations assez notables, d'une année à l'autre, qu'indique le tableau ci-dessus, on ne constate guère que l'accroissement assez régulier de l'exportation des tabacs à priser, fumer et chiquer.

Turquie. — La culture, la fabrication et le commerce y sont libres. La production est considérable; on l'estimait, en 1859, à 18,717,000 kil. Les qualités varient avec chaque province. Les principaux lieux de culture sont la Macédoine, la Thessalie et le nord de l'Anatolie. Les environs de Kamyra et d'Amyra, en Thessalie, produisent, année moyenne, 2 ½ millions de kil., dont un tiers est consommé dans le pays et le reste exporté. Le prix varie, selon qualité, entre 0 fr. 75 c. et 1 fr. 25 c. le kil. La Macédoine produit environ 4 millions de kil.; la plus grande partie se vend à Constantinople. Les tabacs turcs sont très-parfumés; par suite de l'absence à peu près complète de nicotine dans leurs éléments chimiques, ils peuvent être fumés en quantités considérables sans aucun inconvénient pour la santé. Nous manquons de documents sur le commerce; seulement, par suite du goût à peu près exclusif des Turcs pour les tabacs de leur pays, nous ne croyons pas qu'ils en importent des quantités notables de l'étranger; mais l'exportation doit être considérable.

PAYS HORS D'EUROPE.

Ainsi que nous venons de le voir, l'Europe produit une assez grande quantité de tabac; toutefois elle consomme bien au delà de sa production, et la différence lui est fournie par les pays transatlantiques. C'est des États-Unis que lui vient la plus grande partie de son approvisionnement. Aux termes des documents officiels, la production du tabac dans l'Union, de 90,605,801 kil., en 1850, s'est élevée, en 1860, à 126,953,068 kil.; c'est un accroissement de 220 p. 100 en dix ans. Les États qui contribuent pour la plus forte part à cette production sont, dans le sud : la Virginie, pour 56,230,785 kil.; le Tennessee, pour 19,707,622 kil.; et la Caroline du Nord, pour 14,901,906 kil. — Dans le centre : le Maryland, pour 17,422,830 kil. — Dans la Nouvelle-Angleterre, le Connecticut, pour 2,721,540 kil. — Dans l'ouest : le Kentucky, pour 49,045,253 kil.; le Missouri et l'Ohio, pour environ 11 ½ millions de kil.; Indiana, pour 3,625,716 kil., et Illinois, pour 3,123,089 kil. (*Census* of 1860, agriculture.) On voit que deux États seulement, la Virginie et le Kentucky (qui cultivent les variétés les plus précieuses), contribuent, pour plus de la moitié, à la production totale.

Les États-Unis exportent, et particulièrement à destination de l'Europe, une très-notable partie de leur production; c'est ce qu'indique le tableau ci-après, qui fait connaître la moyenne annuelle des exportations pour quatre périodes décennales ainsi que leur valeur :

PÉRIODES.	Exportation. (En quint. métr.)	Valeur. (En millions de francs.)
1821-1830	523,392	30.1
1831-1840	614,267	39.4
1841-1850	871,779	43.3
1851-1861	912,374	75.3

La guerre civile a naturellement réduit dans une forte proportion ce mouvement d'exportation, les États qui produisent les plus grandes quantités et les premières qualités du tabac américain ayant presque tous figuré dans les rangs de la sécession. Aussi, tandis que l'industrie européenne se préoccupait vivement des résultats de cette guerre, au point de vue de la culture du coton, des centaines de millions de consommateurs, répandus sur toute la surface du globe, n'avaient pas de moins

fortes appréhensions au sujet de certaines variétés de tabac qui paraissent ne pouvoir être cultivées avec succès que dans les États du Sud et de l'Ouest de l'Union.

Les États-Unis importent des quantités notables de tabac brut et fabriqué. Ils en ont reçu, en 1861, 22,886 quintaux métriques (cigares non compris), valant (cigares compris) 17,853,421 fr.; en 1862, 29,076 quintaux métriques (cigares compris), valant 14,778,170 fr.

Cuba, Porto-Rico, et les autres Philippines, produisent les qualités les plus estimées après celles du Kentucky et du Maryland. L'auteur de l'article *Tabac* de l'Encyclopédie allemande de Wagener (Berlin, 1865), porte la récolte moyenne annuelle de l'île de Cuba à 12 ¼ millions de kil. Porto-Rico, d'après le même auteur, exporterait annuellement 2 ¼ millions de kil. Nous n'avons aucun moyen de vérifier ces indications. Toute l'Amérique sud et centre, ainsi que les Antilles, cultivent le tabac, mais dans des proportions qui nous sont inconnues.

Le Brésil exporte des quantités considérables de tabac, comme l'indique le document ci-après :

ANNÉES.	Quantités. Q. m.	Valeurs. Francs.
1860-1861	47,062	6,432,931
1861-1862	116,538	13,172,271
1862-1863	168,688	16,745,427

Le fort accroissement des deux dernières années s'explique probablement par la diminution correspondante de l'exportation du tabac des États-Unis.

Les documents statistiques nous manquent pour le commerce et la production dans les autres parties du monde. Voici, au sujet de la production, les évaluations (en 1859) de la feuille américaine le *Sud*, de Richmond (en quintaux métriques) :

Asie	1,813,906
Europe	1,278,418
Amérique	1,126,175
Afrique	110,222
Australie	3,239
Total	4,331,960

En résumé, d'après les documents que nous avons pu réunir, les États auxquels ils se rapportent se classent ainsi qu'il suit, au point de vue de la production, du commerce et de la consommation du tabac (quantités en quintaux métriques) :

PAYS.	ANNÉES.	Production.	Excédant de l'importation sur l'exportation.	Consommation.	Population. (En millions d'habitants.)	Consommation par habitant en grammes.
Allemagne	1863.	341,025	204,617	545,642	35.1	1,530
Autriche	*Id.*	560,000	»	326,363	36.5	894
Belgique	1864.	12,066	54,402	66,458	4.7	1,399
France	1863.	230,000	»	289,797	35.5	785
Hollande	*Id.*	14,313	74,285	58,598	3.3	2,684
Royaume-Uni	1864.	»	172,152	172,152	29.5	584
Suisse	*Id.*	?	42,395	42,395	2.5	1,690

Les chiffres qui précèdent sont les seuls, nous le répétons, que nous ayons pu recueillir personnellement dans les statistiques officielles. Une feuille commerciale américaine fort estimée, le *Merchants' Magazine*, donne, pour d'autres États, mais à une date que nous avons lieu de croire un peu ancienne, les consommations ci-après. (*Merch. Mag.*, 1864, 1[er] sem., p. 115.)

PAYS.	Production.	Consommation totale.	Consommation par individu.
			Grammes.
Russie	113,380[1]	137,651	268
Espagne	?	115,592	639
Portugal	22,680	122,630	639
Sardaigne	1,714	56,275	408
Toscane	5,841		
Deux-Siciles	5,096		
États-Pontificaux	5,841	18,631	607
Suède et Norwége	667	27,210	680
Danemark	1,134	23,792	1,587
Turquie[2]	195,000	226,800	872
Grèce	24,948	20,250	1,723

Ajoutons que l'auteur de ce tableau attribue à la Suisse une production de 5,437 quintaux métriques.

En réunissant ces évaluations et nos documents, on arrive, pour l'Europe entière, aux résultats généraux ci-après : la production serait de 1,522,768 quintaux métriques (152,276,800 kil.) et la consommation de 2,280,236 quintaux métriques (228,023,600 kil.). La différence (757,468 quintaux métriques) serait due à l'importation des autres parties du monde. En évaluant le prix moyen du tabac tel qu'il est vendu aux consommateurs européens, au taux, évidemment très-modéré, de 6 fr. par kil., ces consommateurs dépensent en achat de tabac une somme annuelle de 1,368,141,600 fr. Si les chiffres des deux tableaux qui précèdent pouvaient être exactement rapprochés, les divers États de l'Europe se classeraient ainsi qu'il suit, par ordre décroissant de consommation :

	Grammes.		Grammes.
Hollande	2,684	France	785
Grèce	1,723?	Suède et Norwége	680
Suisse	1,690	Portugal	639
Danemark	1,587	Espagne	639
Allemagne	1,530	États-Romains	607
Belgique	1,399	Royaume-Uni	584
Autriche	894	Italie (moins les États-Romains)	408
Turquie	872	Russie	268

La seule remarque de quelque intérêt à laquelle donne lieu ce classement est celle-ci : c'est dans les États où le tabac est librement fabriqué et vendu (Allemagne, Hollande, Belgique, Suisse, Danemark, Suède et Norwége, Turquie, Grèce) que le chiffre de la consommation est généralement très-élevé. Il n'y a guère d'exception sensible qu'en ce qui concerne l'Angleterre. Il est vrai que le monopole y est remplacé par un droit de douane énorme.

1. On voit combien les sources d'information diffèrent ! M. Mangin (art. *Tabac* du *Dictionnaire des marchandises*) n'attribue à la Russie, comme nous l'avons vu, qu'une production de 68,160 quintaux métriques.

2. Sans les pays vassaux, et dans l'hypothèse d'une population (peut-être exagérée) de 26 millions d'habitants.

A. Legoyt.

III.

VARIÉTÉS.

1re PARTIE. — DOCUMENTS FRANÇAIS.

1. *Statistique des chemins de fer français.* — D'après le tableau ci-après, la longueur totale des lignes exploitées s'élevait, au 31 décembre 1865, à 13,570 kilomètres, et le développement des lignes à terminer, à 7,430 kilomètres:

Noms des compagnies.	Longueur totale concédée.	Longueur exploitée au 31 décembre 1865.	Reste à terminer au 1er janvier 1866.
—	—	—	—
	Kil.	Kil.	Kil.
Nord	1,613	1,197	416
Est	3,088	2,512	576
Ouest	2,520	1,857	663
Orléans	4,199	3,067	1,132
Paris-Méditerranée	5,817	3,198	2,619
Midi	2,252	1,496	756
Compagnies diverses	1,511	243	1,268
Ensemble	21,000	13,570	7,430

Quant aux résultats de l'exploitation commerciale, ils n'ont pas encore été relevés d'une manière rigoureuse pour l'exercice 1865, et nous devons nous borner à constater, d'une manière générale, que les produits de cet exercice accusent, pour toutes les lignes, une augmentation considérable sur l'année précédente.

En 1864, la longueur moyenne des chemins exploités a été de 12,390 kilomètres. Le nombre total des voyageurs s'est élevé à 77,705,000; leur parcours moyen, à 41 kilomètres, soit 3 milliards 180 millions de voyageurs transportés à 1 kilomètre. En ce qui concerne les marchandises de petite vitesse, le nombre de tonnes expédiées à toute distance a été de 31,210,000, et le parcours moyen de 148 kilomètres environ, ce qui équivaut à 4 milliards 628 millions de tonnes ramenées au parcours de 1 kilomètre.

Les recettes brutes se sont élevées, pour les voyageurs, à 177,419,469 fr.; pour les marchandises, à 285,523,452 fr., et pour les produits divers, soit de la grande, soit de la petite vitesse, à 69,644,705 fr. Ces chiffres réunis représentent une recette brute totale de 532,587,626 fr., ou de 42,985 fr. par kilomètre.

En comparant ces résultats à ceux de l'exercice 1863, on voit que, dans cette dernière année, le prix moyen kilométrique des marchandises de petite vitesse ressortait à 6c,62; il s'est abaissé en 1864 à 6c,17. Cette réduction de 0c,45, appliquée à 4,628,000,000 tonnes transportées à 1 kilomètre, représente une économie de près de 21 millions de francs réalisée par l'industrie et le commerce.

Ce fait démontre que les compagnies comprennent de plus en plus l'avantage que présente, pour l'intérêt général comme pour leur propre intérêt, l'abaissement progressif des tarifs.

Si l'on considère, pour l'exercice 1865, l'exploitation des chemins de fer au point de vue de la sûreté de la circulation, on doit reconnaître que cette année a apporté son contingent douloureux à la statistique des accidents. Toutefois, ces funestes événements n'ont pas eu des conséquences aussi graves qu'on pouvait le redouter. L'accident de Rognac, qui a eu le plus de retentissement, a entraîné la mort d'un seul voyageur et de deux agents de la compagnie; mais aucune des per-

*

sonnes blessées, dont le nombre ne s'est pas élevé à moins de 75, n'a succombé à ses blessures. On a eu, en outre, à déplorer quelques accidents moins graves et notamment l'incendie d'une voiture à voyageurs, près de la station de Joigny. Ces divers accidents ont eu ensemble les résultats suivants : 5 voyageurs et 7 agents des compagnies ont péri; 87 voyageurs et 91 agents ont été blessés.

Dans ces chiffres ne sont pas compris les voyageurs et les agents qui, en 1865, comme dans les années précédentes, ont été victimes de leur imprudence ou de la violation des règlements. Les accidents de ce genre ne sauraient équitablement être imputés à l'exploitation des chemins de fer.

Quelque regrettable que soit d'ailleurs cette statistique, elle n'est pas de nature à inspirer d'inquiétude sérieuse, si on la compare à celle des accidents qui se produisent sur les voies de terre et sur les voies d'eau, et si l'on tient compte surtout du nombre considérable de personnes transportées sur les voies ferrées. Ainsi, 71 millions de voyageurs ont circulé sur les chemins de fer pendant l'année 1865. En rapprochant ce chiffre du nombre des voyageurs tués et blessés, on trouve 1 voyageur tué sur plus de 15 millions et 1 voyageur blessé sur près de 900,000. Cette dernière proportion, ordinairement plus faible, ne doit son augmentation qu'au nombre exceptionnel de personnes blessées dans le seul accident de Rognac.

2. *Industrie minérale en France, en 1865.* — Les espérances que faisait concevoir le dernier *Exposé de la situation de l'Empire* au sujet du développement de l'industrie métallurgique, pendant l'année 1864, se sont réalisées. L'année 1865, d'après les données recueillies jusqu'à ce jour, n'a rien à envier à celle qui l'a précédée.

En 1865, en effet, l'extraction des mines de houille, qui atteignait 111 millions de quintaux en 1864, paraît avoir dépassé 113 millions de quintaux métriques, valant en moyenne 1 fr. 15 c. le quintal; et, si l'on se rappelle qu'en 1860 l'extraction était de 83 millions de quintaux, on voit qu'en cinq ans la production de la houille, en France, s'est accrue de 30 millions de quintaux. Ce simple rapprochement de chiffres suffit pour démontrer l'immense progrès qu'a fait parmi nous, pendant ces dernières années, l'exploitation des mines de combustible minéral.

Il n'est point sans intérêt de constater que, pendant cette période, les prix sont demeurés presque stationnaires : le prix moyen pour toute la France était de 1 fr. 16 c. en 1860; il est de 1 fr. 15 c. en 1865.

L'abaissement des droits de douane sur les houilles n'a donc pas eu pour effet de faire baisser les prix, et l'on pourrait, dès lors, en conclure que la consommation a marché plus vite que la production.

Pour les usines en fer, les renseignements recueillis jusqu'à ce jour conduisent à des résultats qui ne méritent pas moins d'être remarqués.

En 1865, il a été produit, tant en fonte pour affinage ou pour moulage en seconde fusion qu'en fonte de moulage de première fusion, 2,212,000 quintaux métriques de fonte au combustible végétal, valant 32,184,000 fr.; 988,000 quintaux de fonte aux deux combustibles mélangés, valant 12,422,000 fr., et 8,483,000 quintaux de fonte au combustible minéral, valant 82,949,000 fr.; soit, en tout, 11,683,000 quintaux d'une valeur de 127,555,000 fr.

D'autre part, il résulte des données qui se trouvent actuellement entre les mains de l'administration des mines qu'en 1864 la production des hauts fourneaux peut

être évaluée à 2,247,000 quintaux de fonte au combustible végétal, à 1,105,000 quintaux de fonte aux deux combustibles, et à 8,314,000 quintaux de fonte au combustible minéral; soit, en tout, 11,666,000 quintaux, chiffre presque identique à celui relevé pour l'année 1865.

En comparant les résultats de ce dernier exercice à ceux de l'année 1860, on voit qu'en cinq ans, si le chiffre de la production des fontes au bois s'est abaissé de 3,164,000 à 2,212,000 quintaux, par contre, le poids des fontes au combustible minéral seul ou mélangé de combustible végétal est monté de 5,818,000 à 9,471,000 quintaux; d'où il suit que, pour l'ensemble des fontes, l'accroissement de production a atteint 2,721,000 quintaux.

Quant aux prix de vente, ils ont notablement diminué, au grand avantage du consommateur. Ainsi, le prix moyen du quintal de fonte brute qui était, en 1860, de 12 fr. 13 c. pour toute la France, n'a pas dépassé, en 1865, 10 fr. 27 c.

Les progrès, en ce qui concerne les fers, ne sont pas non plus sans importance.

En 1865, la fabrication paraît s'être élevée à 614,000 quintaux métriques, d'une valeur de 24,820,000 fr. pour les fers au bois; à 211,000 quintaux métriques, d'une valeur de 8,833,000 fr. pour les fers aux deux combustibles, et à 7,295,000 quintaux métriques, d'une valeur de 166,875,000 fr. pour les fers au combustible minéral; ensemble, 8,120,000 quintaux, d'une valeur de 200,528,000 fr.

En 1860, la quantité totale fabriquée n'a point dépassé 5,322,000 quintaux métriques valant 151,903,000 fr. Ainsi donc, de 1860 à 1865, il y aurait accroissement de 2,798,000 quintaux dans la production, et de plus de 48 millions dans la valeur.

Ajoutons qu'en 1864 la production des usines à fer n'a été évaluée qu'à 7,928,000 quintaux, c'est-à-dire qu'elle est demeurée inférieure de près de 200,000 quintaux à celle du dernier exercice.

Les chiffres ci-dessus relatés non-seulement démontrent la vitalité de l'industrie métallurgique, mais encore ils permettent de constater que, si la période de transformation que l'industrie traverse a causé des souffrances locales, il n'en est pas moins vrai que, pour l'ensemble du territoire, les chiffres de la production sont bien supérieurs à ce qu'ils étaient il y a cinq ans; et, cependant, tout porte à croire que nos mines et nos usines sont encore loin d'avoir atteint le développement dont elles sont susceptibles.

Il convient d'ajouter qu'il a été institué en 1865 :

Six concessions de mines de combustibles, d'une superficie de 2,327 hectares, dont deux dans le département du Var et une dans chacun des départements des Hautes-Alpes, de l'Ardèche, de l'Aveyron et de la Savoie;

Une concession de mines de fer, d'une étendue de 345 hectares, dans le département de la Manche;

Deux concessions de mines de pyrites de fer d'une superficie de 577 hectares, dans le département du Gard;

Cinq concessions de mines de plomb, argent, cuivre, zinc et autres métaux, d'une étendue de 14,297 hectares, dont une dans chacun des départements des Hautes-Alpes, de la Corse, des Côtes-du-Nord, de l'Hérault et des Hautes-Pyrénées;

Trois concessions de mines de schistes bitumineux, d'une superficie de 795 hectares, toutes situées dans le département de Saône-et-Loire;

Une concession de mines de sel, d'une étendue de 1,201 hectares, dans le département des Landes;

Soit, en tout, dix-huit concessions, d'une superficie totale de 19,542 hectares.

De plus, cinq extensions de concessions ont été décrétées dans le courant de l'année 1856; elles s'appliquent, savoir : deux à des mines de houille, dans le département du Lot et dans celui de Maine-et-Loire; deux à des mines de fer, dans le département du Gard et dans celui de la Moselle; une, enfin, à des mines métalliques, dans le département de l'Aveyron.

De sorte qu'il existait sur le territoire de l'Empire, au 31 décembre dernier, 1,171 concessions de mines, savoir :

Houille	593
Fer	245
Substances minérales autres que la houille et le fer.	333

Enfin, il existait encore en instruction, au 1er janvier 1866, 140 demandes en concession, dont 47 s'appliquaient à des mines de combustibles et 93 à des mines métalliques.

On peut donc dire avec juste raison, comme conséquence des développements qui précèdent, que l'industrie minérale est en progrès sur presque tous les points de l'Empire.

3. *La justice civile et commerciale en 1864.* — L'administration de la justice civile en France ne présente que des variations à peu près insensibles. Il faut qu'une période un peu longue se soit écoulée pour que les conséquences des réformes qui s'accomplissent chaque jour dans nos lois puissent se produire. Le prochain compte rendu de la justice civile et commerciale, qui comprendra une période de cinq années, permettra de suivre dans leurs effets généraux les modifications, et, nous pouvons le dire, les perfectionnements introduits dans nos Codes. Le compte rendu de l'année 1864, est un des éléments et seulement une fraction de ce grand travail d'ensemble. Cependant il nous paraît intéressant de faire ressortir les faits principaux qui résultent de ce document officiel et des chiffres irrécusables de la statistique.

Le nombre des affaires portées devant les tribunaux civils ne présente sur le chiffre de l'année précédente qu'une différence à peine appréciable. En 1863, il avait été de 116,614; il a été en 1864 de 117,026, ce qui donne une augmentation de 412. Il faut ajouter à ce chiffre de 117,026 celui de 31,305 affaires anciennes, formant un total de 148,331, sur lesquelles il en a été terminé dans l'année, par jugements, transaction ou désistement 126,264; il est resté à juger, au 31 décembre 1864, 22,067 affaires. Par conséquent, l'arriéré, si tant est qu'on puisse se servir de ce mot qui donnerait une idée fausse de la situation, a diminué, les tribunaux ayant laissé à la fin de l'année moins d'affaires à juger qu'ils n'en avaient trouvé au commencement. Nous disons que ce petit nombre de procès qui se reporte d'une année à l'autre, ne constitue pas en réalité un arriéré; cela devient évident, si l'on considère qu'un certain délai, qui paraît avoir été ramené devant nos tribunaux au minimum possible, étant nécessaire au jugement des procès, les causes inscrites au rôle en décembre sont reportées en janvier, sans que pour cela elles soient arriérées.

Le nombre des affaires qu'il convient de qualifier réellement d'arriérées a subi depuis dix ans une diminution successive, qui, en 1864, n'est pas inférieure à 18 p. 100.

Le ministère public est appelé à donner ses conclusions dans certaines catégories de procédures déterminées par la loi; ce sont celles qui intéressent l'État, les communes, les mineurs, les femmes mariées lorsqu'il s'agit de leur dot, les établissements de bienfaisance, etc. Ces causes sont à l'avance communiquées au procureur impérial; mais ce magistrat a le droit de conclure dans toutes celles qui sont déférées à la juridiction civile. Le rapport constate que les procureurs impériaux ou leurs substituts ont donné leurs conclusions dans 74,625 affaires, un peu plus de la moitié des causes jugées. « Il est désirable, ajoute le rapport, que les magistrats du ministère public apportent souvent le concours de leurs connaissances juridiques et de leurs travaux aux décisions des tribunaux civils. » Il est rare, toutes les fois qu'une question de droit est engagée dans une discussion, que le ministère public ne donne pas ses conclusions, lors même qu'il n'y est pas obligé par la loi, et que la cause, comme on dit au palais, n'est pas communicable; mais lorsqu'il ne s'agit que d'une question de fait et d'appréciation, il s'abstient le plus souvent de conclure; assurément, l'administration de la justice ne pourrait que gagner s'il apportait plus souvent son concours et le tribut de ses lumières même à ces sortes d'affaires.

Notons en passant que les tribunaux civils ont été saisis, en 1864, de 2,440 demandes en séparation de corps, sur lesquelles 2,160, presque la totalité, ont été formées par la femme. Si la question de moralité entre les deux sexes devait se résoudre à l'aide de ces chiffres, ce n'est pas du côté des maris que pencherait le plateau de la balance.

Relevons encore un résultat qui a son importance : c'est la diminution régulière des adjudications après saisie immobilière. Le nombre en a été de 296; la proportion avait été, année moyenne, de 335 pour la période quinquennale de 1856 à 1860 et de 416 pour celle de 1851 à 1855. D'où vient cette décroissance, qu'on est heureux de constater, des expropriations forcées? Le rapport l'attribue à la diminution des placements hypothécaires et aussi à l'amélioration, dans une certaine mesure, de la propriété foncière. S'il était possible de diminuer les droits de transmission qui font surtout obstacle à la facilité de la vente des propriétés territoriales, il n'est pas douteux que le nombre des expropriations forcées serait par cela même à peu près supprimé, ce qui serait déjà un bien, sans parler des autres avantages qu'y trouverait la propriété immobilière.

La somme moyenne des frais s'est accrue de 10 fr. en 1864, sur les ventes judiciaires; c'est un accroissement depuis quatre années de 55 fr. par procédure de vente. Le gouvernement s'en préoccupe avec raison et en recherche la cause. « La législation, dit le rapport, semble être, par les exigences de son formalisme, la cause première d'un mal auquel il est manifestement nécessaire de pourvoir dans un avenir prochain. » Une commission a été instituée pour étudier les réformes qu'il convient d'apporter, à cet égard, au Code de procédure civile. On ne pourra qu'applaudir à toute mesure qui aura pour objet de rendre plus prompte, plus facile et moins onéreuse la transmission par vente des immeubles.

Devant les tribunaux de commerce, le nombre des affaires qui, en 1863, avait diminué dans des proportions assez notables, s'est accru, en 1864, de 6,474. Il a été inscrit au rôle, dans le courant de cette année, 227,221 causes.

Il a été inscrit au greffe des tribunaux de commerce, en 1864, 3,931 actes de sociétés commerciales, dont 3,140 en nom collectif, 626 en commandite, 59 à responsabilité limitée et 106 par actions nominatives ou au porteur.

Tandis que devant les tribunaux civils et de commerce le nombre des procès augmentait, le nombre de leurs décisions portées par la voie de l'appel devant les cours impériales a subi, au contraire, une diminution. Il a été inscrit au rôle des cours impériales 10,925 appels nouveaux : 120 de moins que l'année précédente. Réunis à 4,893 appels anciens, ils ont formé un total de 15,818 affaires, sur lesquelles les cours impériales en ont jugé 11,501, laissant à reporter pour l'année suivante 4,317 causes. C'est, par conséquent, une diminution de l'arriéré, à laquelle s'appliquent les observations que nous avons faites plus haut relativement aux tribunaux de première instance. Le nombre moyen annuel des affaires ayant plus de trois mois d'inscription au rôle n'est plus, en 1864, que de 1,873; il avait été de 2,926, en moyenne, pour la période quinquennale de 1856 à 1860. C'est une réduction dont on ne peut méconnaître l'importance.

La cour de cassation a vu s'augmenter le nombre des pourvois, en matière civile et commerciale, portés devant la chambre des requêtes. Il en a été interjeté 790 en 1864, dont 581 contre des arrêts de cours impériales. Cette augmentation des pourvois correspond, ce qui est assez remarquable, avec la diminution du nombre des arrêts rendus par les cours. — La chambre des requêtes a rendu 380 arrêts de rejet et 225 arrêts d'admission; ce sont les mêmes proportions que l'année précédente.

Devant cette chambre qui est surchargée de travail, l'arriéré tend à s'accroître malgré le zèle des magistrats; il restait à juger, à la fin de l'année 1864, 705 affaires. Cette augmentation s'explique par l'annexion à la France de trois départements qui apportent leur contingent de procès à la cour de cassation et par le nombre des pourvois en matière électorale. Cet état de choses aurait sa gravité s'il devait se prolonger longtemps; mais il y sera remédié.

La chambre civile de cette cour a eu à juger 463 pourvois; comme on le voit, son rôle est bien moins chargé que celui de la chambre des requêtes; elle a rendu 139 arrêts de cassation et 97 de rejet; par suite de transaction ou désistement, il n'est resté au 31 décembre à reporter au rôle de 1865, que 201 pourvois. Ce sont les mêmes proportions qu'en 1863.

Les résultats qui se produisent chaque année devant les 2,941 juges de paix institués en France, est presque toujours identique. Ils ont délivré plus de 3 ½ millions de billets d'avertissements pour appeler les défendeurs en conciliation; les trois quarts des affaires environ ont été suivies de conciliation. Le nombre des affaires sur lesquelles ils ont eu à rendre un jugement est descendu à 445,363; c'est une diminution sur les deux années précédentes qui atteste avec quel esprit de conciliation et avec quel succès les juges de paix accomplissent leur mission. Devant eux, la solution du procès est pour ainsi dire immédiate. Aussi d'une année à l'autre, le nombre des affaires restant à juger n'est que de 2 p. 100.

Le rapport contient sur la contrainte par corps un paragraphe qui mérite de fixer l'attention, et c'est par là que nous terminerons. On sait qu'un projet de loi sur cette partie de notre législation est actuellement soumis au Corps législatif. Nous nous bornerons aujourd'hui, sauf à revenir sur cette importante question, à donner les chiffres que nous présente la statistique. La contrainte par corps a été exercée en 1864 contre 1,676 individus (1,570 hommes et 106 femmes), dont 1,195 pour dettes commerciales, 273 pour des obligations civiles et 208 pour la restitution de deniers publics. Pour 681 de ces détenus, la dette ne s'élevait pas à 500 fr. Espé-

rons que bientôt nous ne verrons plus figurer ce triste chapitre dans les statistiques et que la contrainte par corps en matière civile et commerciale aura disparu pour toujours de nos lois.

4. *Statistique du bagne de Toulon en 1865.* — D'après une statistique établie par le ministère de la marine, le nombre des forçats existant au bagne de Toulon[1], le 1er janvier 1866, était de 1,872; c'est une diminution de 346 comparativement à l'effectif du 1er janvier 1865.

Pendant l'année 1865, il est entré au bagne 912 condamnés et il en est sorti 1,258. Sur les 912 individus entrés, 422 étaient condamnés pour la première fois aux travaux forcés, sans avoir subi antérieurement d'autres peines; 466 étaient des récidivistes, et 24 étaient des forçats évadés.

Les 1,258 sorties se répartissent ainsi: 166 condamnés morts au bagne, dont 2 en cherchant à s'évader; 49 condamnés libérés; 62 graciés; 23 commués; 37 sexagénaires qui, aux termes de la loi, ont été transférés dans une maison de force; 890 condamnés transportés à la Guyane; 23 condamnés évadés du bagne; 8 condamnés extraits du bagne, dont 2 pour être traduits devant une cour d'assises, 1 pour être conduit dans un asile d'aliénés et 5 pour être rapatriés sur la demande de leur gouvernement.

Voici la répartition de l'effectif suivant la durée des condamnations : au-dessous de 5 ans, 1; de 5 à 10 ans, 976; de 11 à 15 ans, 226; de 16 à 20 ans, 385; de 21 à 30 ans, 12; de 31 à 40 ans, 4; à perpétuité, 268.

Les crimes les plus nombreux ayant amené condamnation, sont: vol, 787; meurtre, 397; viol et attentat à la pudeur avec violence, 197; assassinat, 91; incendie, 75; coups et blessures graves, 49; faux, 28; empoisonnement, 16; faux-monnayeurs, 9; crimes politiques, 7; parricides, 9, etc.

L'effectif se décompose, comme il suit, suivant l'âge des condamnés: de 16 à 20 ans, 67; de 21 à 30 ans, 583; de 31 à 40 ans, 569; de 41 à 50 ans, 409; de 51 à 59 ans, 244. Sur les 1,872 condamnés, 972 sont des célibataires, 800 sont des hommes mariés, et 100 sont veufs.

Sous le rapport de l'instruction et de la religion, 1,163 ne savent ni lire ni écrire, 529 savent lire et écrire imparfaitement, 157 savent lire et écrire parfaitement, 23 ont une instruction supérieure; 1,337 sont catholiques, 34 protestants, 488 mahométans et 7 idolâtres.

Les professions qui fournissent le plus d'hommes au bagne sont : les cultivateurs et jardiniers, 568; les forgerons et serruriers, 474; les journaliers et terrassiers, 196; les maçons, 81; les domestiques, 78; les cordonniers, 72; les pêcheurs et marins, 70; les tisserands, 44; les menuisiers, 34, etc.

Enfin sur les 1,872 condamnés, 119 sont étrangers, 1,274 Français; 476 sont nés en Algérie et 3 aux colonies. Les départements qui comptent le plus grand nombre de forçats sont: la Seine, 81; la Corse, 46; la Seine-Inférieure, 41; le Rhône, 31; la Meurthe, le Haut et le Bas-Rhin, chacun 30. Les départements qui en ont le moins sont: les Pyrénées-Orientales, 1; la Vienne, l'Indre et le Cher, chacun 2; la Vendée, 3; les Basses-Alpes et le Lot, chacun 4; la Creuse, le Gers,

---

1. On sait qu'il n'y a plus en France de forçats qu'à Toulon.

la Mayenne, les Hautes-Pyrénées, les Deux-Sèvres, le Var et la Haute-Vienne, chacun 5.

Le nombre des graciés augmente chaque année; il était de 11 en 1862; de 21 en 1863, de 34 en 1864, et de 62 en 1865.

5. *Opérations des caisses d'épargne en 1864.* — Le *Moniteur* vient de publier le rapport présenté à l'Empereur par le ministre de l'agriculture sur les opérations des caisses d'épargne pendant l'année 1864.

Voici les principaux résultats signalés dans ce rapport :

Dans le cours de 1864, il a été créé 7 nouvelles caisses d'épargne. Le nombre des caisses d'épargne autorisées au 1er janvier 1864 était de 485. Il a été porté à 492. — Tous les chefs-lieux de département possèdent des caisses d'épargne, à l'exception de Mézières (Ardennes) ; mais Mézières étant contiguë à Charleville, qui possède une caisse d'épargne, jouit du bénéfice de cette institution. — L'actif net des caisses d'épargne s'élevait, en 1863, à 12,038,225 fr. 17 c. — En 1864, il monte à 12,688,420 fr. 36 c., déduction faite des frais d'administration. — Il a été ouvert 1,083 livrets de plus qu'en 1863, soit 0.45 p. 100. — Il existait, au 1er janvier 1864, 1,471,509 livrets, et au 31 décembre, 1,554,151. C'est, en moyenne, 1 déposant sur 24 habitants. La proportion, en 1863, n'était que de 1 sur 25. — La moyenne est dépassée dans 28 départements. Dans celui de la Seine, ce rapport est de 1 sur 7; mais 61 départements restent au-dessous de la moyenne. Ainsi le Var ne présente qu'un déposant sur 25; l'Ariége 1 sur 274; la Vendée 1 sur 329.

Dans le cours de 1864, la caisse d'épargne de Paris a ouvert 33,078 livrets; celle de Lyon, 4,809 ; celle de Marseille, 4,756 ; celle de Bordeaux, 4,059. Les caisses de ces quatre villes sont également les premières pour le nombre des livrets existants. Voici les chiffres : Paris, 252,656; Lyon, 50,102; Marseille, 27,288; Bordeaux, 25,104.

Au 1er janvier 1864, le solde dû par les 471 caisses d'épargne, qui ont fonctionné pendant l'année, était de 447,871,512 fr. 78 c. — Les versements reçus par les mêmes caisses se sont élevés à 175,623,724 fr. 19 c.; — les intérêts alloués aux déposants à 15,886,178 fr. 33 c., les arrérages de rentes touchées à 363,002 fr. 56 c.; ce qui forme un total de 639,744,417 fr. 86 c. Dont il faut déduire 177,668,902 fr. 39 c., pour remboursements en rentes achetées; versements à la caisse des retraites pour la vieillesse et remboursements en espèces. Le solde définitif dû aux déposants était donc, au 31 décembre 1864, de 462,075,515 fr. 47 c.

Les opérations des caisses présentent sur tous les points une augmentation, sauf en ce qui concerne la somme moyenne par livret, descendue de 346 fr. 46 c. en 1843, à 297 fr. 34 c. en 1864.

Cette dernière moyenne est dépassée dans 64 départements.

6. *Choléra de* 1865-1866 *à Paris.* — Le premier jour de l'invasion épidémique remonte au 15 septembre dernier; le dernier jour de son règne est le 15 janvier; le choléra s'est donc maintenu à Paris, avec des alternatives de gravité diverses, pendant l'espace de quatre mois, soit 122 jours. — Voici, d'après le dernier état du choléra dressé par le service sanitaire de police et communiqué à l'Académie de médecine, le mouvement général de l'épidémie depuis l'invasion jusqu'à la date du 14 janvier 1866 :

ENTRÉES.

Hôpitaux civils : Admissions	2,865
— — Cas déclarés à l'intérieur.	707

DÉCÈS.

Dans les hôpitaux civils.	1,844
— — militaires	162
A domicile dans les 20 arrondissements.	3,837
Décès signalés dans les communes rurales depuis le dernier bulletin	545
	6,388

Les décès, dans les 20 arrondissements, se sont ainsi répartis :

1er arrondissement, 131; — 2e, 110; — 3e, 179; — 4e, 210; — 5e, 227; — 6e, 131; — 7e, 114; — 8e, 112; — 9e, 107; — 10e, 205; — 11e, 360; — 12e, 249; — 13e, 213; — 14e, 158; — 15e, 107; — 16e, 84; — 17e, 423; — 18e, 385; — 19e, 250; — 20e, 77.

Dans la période de 122 jours (du 15 septembre au 15 janvier), il est mort, par jour, 52 personnes (chiffre rond), dans tout le département de la Seine.

La population des vingt arrondissements étant ensemble de 1 million 800,000 habitants, et le chiffre des décès de chaque jour étant de 32 personnes, en déduisant la banlieue et les hôpitaux, il s'ensuit que c'est un peu plus de 2 personnes par jour et par 100,000 habitants qui sont mortes, à domicile, du choléra dans Paris.

Le chiffre le plus élevé de la mortalité est de 230. C'est le 14 octobre que ce chiffre a été atteint. Depuis cette date, l'épidémie s'est maintenue à un état de décroissance excessivement lente, et n'a commencé à s'éteindre rapidement que dans la première quinzaine de décembre. Le chiffre de 2 ou 1 décès par jour est resté stationnaire pendant presque toute la première quinzaine de janvier jusqu'au 14 du même mois, premier jour d'absence complète de cas cholériques.

2e PARTIE. — DOCUMENTS ÉTRANGERS.

1. *Industrie minière et métallurgique en Belgique.* — Les bassins houillers des provinces du Hainaut, de Liége, de Namur et du Luxembourg sont, d'après M. Meulemans[1], les plus riches et les mieux exploités de l'Europe.

Au 31 décembre 1862, le nombre des siéges d'exploitation était de 288, embrassant un espace superficiel de 129,092 hectares.

Le chiffre des ouvriers employés aux différents charbonnages était, en 1862, de 80,302, ainsi répartis: Hainaut, 60,734, Liége 17,841, Namur 1,727.

Dans les provinces du Hainaut, de Namur et de Liége, on emploie pour l'extraction du charbon, 410 machines à vapeur, de la force totale de 22,406 chevaux;

Pour l'épuisement, 159 machines de la force totale de 23,158 chevaux;

Pour l'aérage, 232 machines de la force totale de 3,844 chevaux;

Enfin, pour différents usages spéciaux, 210 machines de la force de 1,577 chevaux. Soit en totalité 50,985 chevaux-vapeur.

La production de la houille de différentes qualités a été, en 1861, de 10,057,163 tonnes, soit une valeur de 110,014,977 fr., dont 50,184,080 fr. pour salaires et 41,055,198 fr. pour autres frais.

On évalue à 140 le nombre des couches exploitables et à 90 mètres leur puissance totale. Les couches sont classées comme suit :

1. *La Belgique en* 1855.

Couche de charbon.	Nombre.	Puissance totale en mètres.
Gras	43	25.80
Demi-gras	33	23.10
Maigre	45	31.50
Flenu (maigre à longue flamme)	19	9.60
Total	140	90.00

La consommation intérieure a été, cette même année, de 6,678,112 tonnes; l'exportation de 3,579,051 tonnes, représentant une valeur de 54,064,816 francs, chiffre dans lequel la France entre pour 52 millions de francs, c'est-à-dire pour 3,218,153 tonnes.

Voici quel était, en 1861, le nombre des ouvriers employés aux exploitations houillères, avec l'indication de leurs salaires:

Travaux à l'intérieur des mines.

Ouvriers.	Nombre.	Salaire moyen Hainaut.	Namur.	Liége.
Hommes	44,871	3f 22c	2f 39c	2f 65c
Femmes	5,046	1 90	1 44	1 46
Garçons	8,902	1 46	1 42	1 23
Filles	3,457	1 34	1 10	1 12
Total	62,276			

Travaux à l'extérieur des mines.

Ouvriers.	Nombre.	Salaire moyen. Hainaut.	Namur.	Liége.
Hommes	12,838	2f 44c	2f 02c	2f 04c
Femmes	2,844	1 36	1 12	1 09
Garçons	1,794	1 12	1 18	0 78
Filles	1,923	0 94	0 77	0 63
Total	19,399			

Le chiffre total était donc, en 1861, de 81,585; en 1862, il est descendu à 80,302, soit une diminution de 1,283 travailleurs.

Le nombre des mines dont la concession était accordée en 1862 s'élève à 89. — Elles embrassaient un espace de 47,773 hectares, réparti dans les provinces du Hainaut, de Namur, de Luxembourg et de Liége. — Voici les documents statistiques qui s'y rattachent:

Provinces.	Siéges d'exploitation. A ciel ouvert.	Souterrains.	Ouvriers.
Hainaut	35	136	850
Namur	41	726	5,667
Luxembourg	40	35	354
Liége	5	175	4,576
Total	121	1,072	11,447

Il existe, en outre, des mines libres où le fer est exploité en vertu de simples déclarations. Elles sont réparties sur 104 communes: 46 dans le Hainaut, 37 dans la province de Namur, 20 dans celle de Liége et 1 dans le Luxembourg.

Les mines belges comprennent les métaux suivants: fer, calamine, plomb, zinc, pyrite, galène, baryte, manganèse, cuivre et schiste alumineux. — 115 machines à vapeur y sont employées; celles-ci représentent une force de 4,973 chevaux, indépendamment de 12 manéges, d'un appareil hydraulique de 200 chevaux et de 1,633 treuils. Voici quels ont été leurs produits en 1862.

	Tonneaux.	Valeur.
	—	— Francs.
Blende	18,884	814,460
Calamine	55,124	1,968,798
Galène (plomb).	17,431	2,058,410
Pyrite.	46,430	951,625
Fer (mine lavée)	859,926	8,145,390
Total	997,795	13,938,683

Les produits des carrières belges comprennent: la pierre de taille, des calcaires dits granit de sprimont, du macigno, du chlorophire, des marbres de toutes nuances, des psammites condrusiens, des poudingues quartzeux et ferrugineux, des ardoises, des calcaires à chaux, etc.

Les documents statistiques suivants se rattachent à ces diverses exploitations.

Nombre de siéges d'exploitation en activité.

Provinces.	Carrières.	A ciel ouvert.	Souterrains.	Ouvriers.	Produits.
—	—	—	—	—	— Francs.
Hainaut	412	383	68	9,688	11,817,875
Namur	655	554	158	3,772	3,773,370
Luxembourg.	97	68	64	1,071	865,846
Liége.	271	291	30	2,861	2,985,321
Brabant	110	12	98	1,791	1,881,600
Total	1,545	1,308	418	19,183	21,324,012

Enfin, outre ces 19,183 ouvriers, on emploie dans l'exploitation des carrières belges, pour extraction et épuisements: 140 machines à vapeur, de la force totale de 1,779 chevaux, 86 manéges, 564 treuils mus par 860 hommes et 10 appareils hydrauliques de la force de 22 chevaux.

En 1862, on comptait en Belgique 452 établissements métallurgiques et minéralurgiques, savoir: 363 pour la préparation du fer, 4 pour celle de l'acier, 10 pour le plomb, 7 pour le cuivre, 22 pour le zinc, 1 pour l'alun et 45 pour le verre. — Ces exploitations avaient comme moteurs 342 roues hydrauliques d'une force totale de 3,971 chevaux, 184 machines à vapeur d'une force de 14,248 chevaux et 22 manéges.

L'industrie sidérotechnique se divise, en Belgique, en 4 sections: la fabrication de la fonte, l'élaboration de la fonte, les fabriques de fer et les usines à ouvrer le fer. — La fabrication de la fonte comptait, en 1862, 50 hauts fourneaux au coke et au bois, plus 63 hauts fourneaux, également au coke et au bois, qui, pendant cette même année, sont restés inactifs. — Ces 50 hauts fourneaux employaient 4,350 ouvriers, qui ont réalisé un produit d'une valeur de 28,566,912 fr. — L'élaboration de la fonte occupait, à la même époque, 3,555 ouvriers, lesquels ont produit une valeur de 10,935,765 fr.

Voici comme se répartissait le matériel de la fabrication.

Provinces.	Usines en activité.	Fours à réverbères.	Cubilots.
—	—	—	—
Brabant	2	»	3
Hainaut	67	2	86
Liége	41	18	75
Luxembourg	3	»	4
Namur.	20	»	26
Total	133	20	194

Les fabriques de fer comptaient 84 usines ayant comme moteurs 120 roues hydrauliques de la force de 1,498 chevaux, 181 machines à vapeur de la force de 6,156 chevaux. — Le nombre des ouvriers était de 8,255 et les produits s'élevaient à 237,060 tonnes d'une valeur de 43,610,788 fr. — Les 84 usines se répartissent

ainsi qu'il suit: 2 en Brabant, 36 dans le Hainaut, 15 dans la province de Liége, 28 dans celle de Namur et 3 dans le Luxembourg. — Enfin, il existe 76 usines à ouvrer le fer, dont 5 dans le Brabant, 26 dans le Hainaut, 34 dans la province de Liége, 9 dans celle de Namur et 2 dans le Luxembourg.

Comme moteurs on y compte 123 roues hydrauliques, de la force de 1,341 chevaux, 27 machines à vapeur, de la force de 611 chevaux et 1,229 ouvriers, qui produisaient 23,393 tonnes d'une valeur de 7,380,771 fr.

Si l'on récapitule le personnel travailleur des usines métallurgiques, minéralurgiques, des mines et des carrières, on arrive à un total de 136,369 personnes, dont 83,334 sont affiliées aux sociétés et caisses de prévoyance.

La fabrication des machines occupe une place importante dans l'industrie belge. Dans les 9 provinces du royaume, les machines à vapeur seules étaient, en 1862, de 4,998 et représentaient une force totale de 112,407 chevaux. — On comptait en outre, en activité, 301 générateurs simples et 6,132 chaudières.

A la même époque, les bateaux à vapeur belges employaient une force de 2,254 chevaux, représentée par 52 machines, sans préjudice de 59 chaudières en activité.

Toujours à la même époque, il existait 257 locomotives, représentant une force de 26,697 chevaux, le tout appartenant aux chemins de fer de l'État. Quant aux chemins de fer concédés, ils avaient en service 371 machines d'une force de 46,722 chevaux et 373 chaudières en activité.

L'exportation des machines à vapeur a été, en 1847, de 2,972,426 kilogrammes, tandis qu'en 1861, ce chiffre s'est élevé à 13,182,660 kilogrammes.

La Belgique et en particulier Liége jouissent d'une excellente réputation au point de vue des armes à feu.

Voici du reste le tableau de la fabrication des armes, sorties victorieuses, en 1861, du banc d'épreuve.

Mousquets, mousquetons, carabines de guerre	325,889
Fusils de luxe, de chasse et de commerce à un coup	93,475
— — à deux coups	69,925
— — dits de bord	55,642
Paires de pistolets d'arçon	16,116
— de poche	101,155
Total	662,202

En 1851, la Belgique exportait à l'étranger une valeur totale d'armes à feu de 5,988,051 fr. — En 1855, de 9,158,000 fr. — En 1861, de 18,132,217 fr.

En outre, le ministère de la guerre possède trois grands établissements; ce sont: la fonderie royale de canons; — la manufacture d'armes de Liége; — l'arsenal de construction d'Anvers.

Au sujet des métaux ouvrés, fournis par la Belgique à la consommation générale, il faut mentionner: les produits en zinc fabriqués par les sociétés de la Vieille-Montagne, de Corphalie et de la Nouvelle-Montagne; — l'emploi du nickel dans la fabrication des monnaies; — l'industrie des tôles fines; — les nouveaux produits des tréfileries belges, — et enfin la clouterie dont l'exportation a été, en 1862, de 11,415,908 kilogrammes.

Il existe également en Belgique diverses productions se rapportant à l'industrie des métaux ouvrés qui, bien que secondaires, n'en ont pas moins une certaine importance, nous voulons parler: des calorifères, poêles et fourneaux; des coffres-forts; des ustensiles de ménage en fonte et fonte émaillée; des tubes étirés en laiton et en cuivre.

Le gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Procès-verbal de la séance du 5 mai 1866.

Le 5 mai 1866, la Société de statistique de Paris s'est réunie sous la présidence de M. Millot.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le secrétaire présente à la Société un certain nombre d'ouvrages français et étrangers qui lui sont offerts par leurs auteurs.

La Société entend la lecture des mémoires ci-après :

Par M. Loua : De l'*influence des saisons sur le nombre des conceptions, décès et mariages;*

Par M. Legoyt : Du mouvement *des naissances naturelles dans les principaux États de l'Europe;*

Par M. Demay : Du chiffre probable, en 1866, de la population *a*) du 18e arrondissement; *b*) de Paris tout entier.

A la suite de cette dernière lecture, M. le docteur de Séré demande la parole : « Messieurs, dit-il, au moment où la Société vient de renoncer à l'hospitalité qu'elle a reçue, pendant cinq années, de M. le préfet de la Seine, d'abord à l'Hôtel de ville, puis à la mairie du 4e arrondissement, je crois être l'organe de vos sentiments en vous proposant d'offrir à ce magistrat, comme un témoignage de notre gratitude, le titre de membre honoraire. Je proposerai donc à l'assemblée de prendre une délibération dans ce sens. »

Un membre fait remarquer que, aux termes du règlement, il ne peut être voté sur une candidature que dans la séance qui suit celle de la présentation.

M. le secrétaire (M. Legoyt) répond que le délai d'un mois entre la présentation et le vote est motivé par la convenance de prendre, sur le candidat, les renseignements destinés à éclairer le choix de la Société. Or, une considération de cette nature ne saurait être invoquée ici. Il ne s'agit pas, d'ailleurs, d'une candidature proprement dite, M. le préfet de la Seine ne sollicitant pas l'honneur d'être admis dans la Société, mais d'un témoignage de gratitude que celle-ci entend offrir spontanément à l'éminent magistrat.

L'assemblée, consultée, décide qu'elle passera immédiatement au vote. La proposition de M. de Séré est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

II.

Des moyens de déterminer la population scolaire, à propos de la statistique de l'instruction primaire en France en 1863.

L'Université cherche, depuis longtemps, à connaître le nombre des enfants qui restent privés d'instruction. Dans ce but, elle a déjà plusieurs fois demandé aux autorités départementales et académiques, d'un côté, le nombre total des enfants en âge de fréquenter l'école, de l'autre, le nombre de ceux qui la fréquentent réellement; la différence de ces deux nombres devant, à ce qu'il semble, donner le chiffre cherché.

Mais on a eu le tort de considérer comme devant former la population scolaire, tantôt les enfants de 5 à 12 ans (de Montalivet, en 1831, Guizot, en 1832 et en 1834), tantôt ceux de 6 à 13 ans (de Salvandy, 1843), tantôt enfin ceux de 7 à 13 ans (*États de situation des écoles primaires depuis plusieurs années*, et *Statistique* de 1863). Ces variations successives dans les termes de la question en ont encore augmenté les difficultés, et très-probablement reculé de plusieurs années la solution satisfaisante.

Dans les petites communes, surtout lorsqu'elles n'ont qu'une seule école, l'instituteur peut facilement, par lui-même, s'il habite la commune depuis un certain temps, ou avec l'aide de quelques personnes, s'il y est récemment établi, indiquer avec une exactitude suffisante le nombre total des enfants, c'est-à-dire le nombre de ceux qui viennent à l'école, de ceux qui y sont déjà venus, ou qui y viendront plus tard, et enfin de ceux qui resteront privés de toute instruction primaire.

Mais, si la commune a quelque importance, et s'il s'y trouve plusieurs écoles, il n'en est plus ainsi. On ne peut alors réunir ces renseignements avec quelque précision qu'à l'aide d'un recensement à domicile. Comme ce recensement ne peut être fait ni par les instituteurs, ni par les inspecteurs, et que, d'ailleurs, il exigerait beaucoup de temps et une assez forte dépense; comme, d'un autre côté, les recensements généraux n'ont donné qu'en 1851, pour la première fois, la population par âge et que bien des personnes, même parmi les membres de l'Université, ne connaissent pas cette statistique spéciale depuis qu'elle a été publiée, on a dû donner très-souvent des nombres, sinon pris au hasard, du moins d'une exactitude douteuse.

Mais eût-on connu exactement le nombre des enfants de 5 à 12, de 6 à 13 ou de 7 à 13 ans, on n'aurait pu encore calculer avec une approximation suffisante le nombre de ceux qui restaient réellement privés d'instruction. La raison en est bien simple : d'un côté, les écoles primaires reçoivent des élèves de moins de 5, de 6 ou de 7 ans, ou de plus de 12 et de 13 ans; de l'autre, bien des enfants ne vont à l'école qu'après l'âge de 5, 6 ou 7 ans, et d'autres la quittent avant l'accomplissement de leur 12e ou de leur 13e année; d'autres enfin reçoivent l'instruction élémentaire dans les établissements secondaires, lycées, colléges, petits séminaires, institutions, pensions, maîtrises, etc., chez des curés, des pasteurs, etc., dans leur famille, etc.

Pour écarter la première de ces causes d'erreur dans la Statistique de 1863, on

a pris, d'un côté, le nombre des enfants de 7 à 13 ans d'après le recensement de la population en 1861, de l'autre, le nombre des élèves des écoles primaires âgés aussi de 7 à 13 ans. Le premier de ces deux nombres étant de 4,018,427, et le second de 3,143,540, leur différence, soit 874,887, représente le nombre 1° des enfants restant réellement sans instruction; 2° de ceux qui ont quitté l'école avant l'accomplissement de leur 13ᵉ année; 3° de ceux qui n'y vont pas encore, quoiqu'ils aient plus de 7 ans, mais qui la fréquenteront plus tard; 4° enfin, de ceux qui reçoivent l'instruction primaire ou secondaire dans les lycées, les colléges, les institutions, les pensions, les petits séminaires, etc., ou dans leur famille.

Tant qu'on ne connaîtra que la somme 874,887, il ne sera pas possible de déterminer chacun de ces nombres, par exemple, celui des enfants qui restent réellement sans instruction.

En présence de ces difficultés, on s'est demandé si, en prenant une période d'âge plus courte et pendant laquelle les enfants destinés à recevoir quelque instruction doivent réellement la recevoir, on n'arriverait pas à connaître, sinon exactement, du moins avec une approximation suffisante, le nombre réel de ceux qui, dans chaque département, restent privés d'instruction. Dans cette pensée, on s'est arrêté à la période de 8 à 11 ans, parce qu'on a pensé avec raison que l'enfant qui, pendant ces trois années, ne reçoit pas d'instruction, peut être classé parmi ceux qui, très-probablement, n'en recevront jamais, du moins dans les conditions ordinaires.

On a donc demandé le nombre des enfants qui, ayant eu, au 1ᵉʳ janvier 1863, moins de 11 ans et plus de 8 ans accomplis, ont reçu, dans le cours de l'année, l'instruction primaire ou secondaire : 1° dans les écoles primaires publiques ou libres; 2° dans les établissements secondaires publics ou libres; 3° dans leurs familles, chez des curés, des pasteurs, etc.

Le dépouillement des documents reçus par l'administration centrale a donné en somme 1,857,197 enfants, dont 972,242 garçons et 884,955 filles, comme ayant reçu de l'instruction. Or, le recensement général de 1861 porte à 1,975,019 le nombre total des enfants de 8 à 11 ans, dont 997,043 garçons et 977,976 filles. En admettant que ces nombres n'ont pas sensiblement varié de 1861 à 1863, on en conclurait que :

1° Sur 997,043 garçons,	24,801 ou 2.4 sur 100	ne recevaient aucune instruction en 1863.
2° Sur 977,976 filles . .	93,021 ou 9.5 sur 100	
3° Sur 1,975,019 enfants,	117,822 ou 6.0 sur 100	

Ces résultats, considérés dans leur ensemble, ne présentent rien d'invraisemblable; ils auraient donc pu être admis comme donnant à peu près la situation réelle de la diffusion de l'instruction en 1863 parmi les enfants de 8 à 11 ans. Mais ils ne suffisaient pas à l'administration; elle tenait à savoir comment étaient répartis entre les 89 départements de l'empire les enfants qui restaient ainsi privés d'instruction, afin de porter plus spécialement ses efforts là où les besoins auraient paru plus grands.

On a donc fait, pour chaque département, ce que nous venons de faire pour la France entière, et, en comparant le nombre des écoliers de 8 à 11 ans au nombre total des enfants du même âge, on est arrivé à ce singulier résultat que, dans 37 départements, le premier de ces nombres était supérieur au second, dans une proportion qui varie de 1 à 32 sur 100; on a trouvé jusqu'à 132 écoliers là où il ne devait y avoir que 100 enfants.

Départements classés d'après le nombre des écoliers de 8 à 11 ans, en 1863, correspondant à 1,000 enfants du même âge en 1861. (Nombres tels qu'ils sont parvenus au ministère.)

Nos d'ordre.	Départements.	Nombre proportionnel.	Nos d'ordre.	Départements.	Nombre proportionnel.	Nos d'ordre.	Départements.	Nombre proportionnel.
1	Seine-et-Oise. . . .	1,321	31	Haute-Savoie . . .	1,028	61	Indre-et-Loire . . .	901
2	Haute-Loire	1,289	32	Pas-de-Calais. . . .	1,026	62	Aisne.	901
3	Drôme	1,280	33	Savoie.	1,025	63	Sarthe.	879
4	Jura	1,241	34	Doubs	1,013	64	Ardèche	864
5	Vaucluse	1,231	35	Marne.	1,008	65	Bouches-du-Rhône.	862
6	Mayenne	1,193	36	Charente-Infér. .	1,007	66	Rhône.	858
7	Aube	1,175	37	Loire.	1,007	67	Puy-de-Dôme . . .	843
8	Seine-et-Marne. . .	1,165	38	Haute-Saône	996	68	Aude	840
9	Eure-et-Loir . . .	1,158	39	Isère	996	69	Meurthe	839
10	Haute-Marne. . . .	1,132	40	Eure	995	70	Lot	803
11	Calvados	1,121	41	Aveyron	987	71	Charente	790
12	Orne	1,100	42	Gers	987	72	Allier.	789
13	Seine	1,093	43	Tarn-et-Garonne. .	981	73	Tarn	774
14	Côte-d'Or.	1,092	44	Cantal	978	74	Nièvre	759
15	Var.	1,085	45	Yonne	978	75	Pyrénées-Orient. .	743
16	Seine-Inférieure . .	1,081	46	Hérault.	971	76	Vendée.	692
17	Basses-Alpes	1,074	47	Somme	967	77	Alpes-Maritimes .	687
18	Meuse.	1,074	48	Basses-Pyrénées . .	966	78	Dordogne.	656
19	Ille-et-Vilaine . . .	1,066	49	Deux-Sèvres	958	79	Cher	652
20	Maine-et-Loire. . .	1,060	50	Oise.	956	80	Ariége	639
21	Gironde	1,051	51	Ain.	956	81	Indre	630
22	Hautes-Alpes. . . .	1,045	52	Vienne	948	82	Landes	603
23	Gard	1,044	53	Loir-et-Cher	937	83	Morbihan.	596
24	Nord	1,043	54	Saône-et-Loire. . .	934	84	Côtes-du-Nord . . .	595
25	Haut-Rhin	1,038	55	Lot-et-Garonne . .	933	85	Finistère.	587
26	Manche.	1,038	56	Vosges	921	86	Haute-Vienne . . .	567
27	Ardennes.	1,036	57	Bas-Rhin.	920	87	Creuse	565
28	Moselle	1,034	58	Loiret.	919	88	Corrèze.	553
29	Hautes-Pyrénées. .	1,031	59	Lozère	908	89	Corse.	523
30	Seine-Inférieure . .	1,030	60	Haute-Garonne . .	906		Moyenne générale	940

On devait bien s'attendre à quelques anomalies de ce genre, par suite des variations qui, de 1861 à 1863, ont pu survenir, soit par des différences dans le nombre des naissances et des décès, soit par des mouvements migratoires. Mais, en présence d'écarts aussi nombreux et aussi considérables, il n'était plus possible d'admettre comme exacts les nombres qui les produisaient, et, comme on n'avait pas le temps de les vérifier, on a dû en ajourner la publication.

Tout en applaudissant aux scrupules qui ont arrêté l'administration, on peut se demander si, à l'aide d'autres données statistiques reconnues comme suffisamment exactes, il n'était pas possible de déterminer les nombres sur lesquels portent les plus fortes erreurs. Le nombre des écoliers de 1863 aurait-il été exagéré? Le nombre des enfants de 8 à 11 ans donné par le recensement de 1861 serait-il inférieur à la réalité? Ou bien, de 1861 à 1863, se serait-il accru dans une proportion suffisante pour produire des anomalies que nous venons de signaler? Telles sont les questions que nous allons essayer de résoudre. Il nous a semblé que ce travail, s'il n'était pas trop défectueux, ne manquerait pas d'une certaine utilité.

Et d'abord une première remarque générale. Quand on classe les départements d'après les diverses données qui indiquent la diffusion de l'instruction primaire, telles que les nombres proportionnels des écoliers, des époux qui ont signé l'acte de leur mariage, des conscrits ou des accusés chez lesquels il a été constaté un certain degré d'instruction, on forme des tableaux dans lesquels les mêmes départements occupent, sinon les mêmes rangs, du moins des rangs qui ne diffèrent pas sensiblement les uns des autres. Quand, au contraire, on les classe d'après le nombre des écoliers de 8 à 11 ans, sur 100 enfants du même âge, on observe les écarts les plus singuliers. Ainsi on trouve :

Au 2e rang la Haute-Loire
Au 6e rang la Mayenne
Au 16e rang la Loire-Inférieure
Au 17e rang Ille-et-Vilaine
} qui, dans les autres tableaux, ne s'élèvent guère au-dessus du dernier tiers.

Au 3ᵉ rang la Drôme Au 5ᵉ rang Vaucluse Au 15ᵉ rang le Var	qui, dans les autres tableaux, se rapprochent plus ou moins de la moyenne.
Au 62ᵉ rang l'Aisne Au 66ᵉ rang le Rhône	qui, presque partout ailleurs, sont dans le premier tiers.
Au 56ᵉ rang les Vosges Au 57ᵉ rang le Bas-Rhin Au 69ᵉ rang la Meurthe	classés parmi les premiers dans tous les autres tableaux.

De pareilles différences sont évidemment inadmissibles, à moins de circonstances tout à fait extraordinaires qui n'existent pas ici. Mais où se trouvent les erreurs qui les produisent? Dans les nombres des enfants, ou dans les nombres des écoliers? Voilà ce qu'il s'agit maintenant d'examiner.

Nombre total des enfants de 8 à 11 ans en 1861. — Pour obtenir la population de 8 à 11 ans qui pouvait exister en 1861, nous aurions voulu, en remontant aux naissances correspondantes, en déduire successivement les décès survenus depuis les naissances jusqu'à l'époque du recensement. Or, les enfants qui, au 1ᵉʳ janvier 1861, ont eu plus de 8 et moins de 11 ans accomplis, sont nés durant les trois années 1850-1852; des chiffres totaux de ces naissances, nous aurions donc retranché successivement les décès: de 0 à 1 an survenus en 1851; — de 0 à 2 ans en 1852; — de 0 à 3 ans en 1853; — de 1 à 4 ans en 1854; — de 2 à 5 ans en 1855; — de 3 à 6 ans en 1856; — de 4 à 7 ans en 1857; — de 5 à 8 ans en 1858; — de 6 à 9 ans en 1859; — de 7 à 10 ans en 1860, — et la moitié des décès de 8 à 10 ans survenus en 1861. — Ce calcul devait donner des résultats suffisamment exacts pour la France entière et même pour un grand nombre de départements dont la population est stable. Pour les autres, les résultats pouvaient être altérés par l'influence des migrations.

Malheureusement les documents publiés par le Bureau de la statistique générale de France sur les mouvements annuels de la population n'ont donné l'âge des décédés qu'à partir de 1853, et dès 1855 ils n'ont plus indiqué cet âge par année, mais par période de 5 ou de 10 ans. Nous avons supposé que les nombres des décès des différents âges, survenus pendant les années 1851, 1852, 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860 et 1861, ne diffèrent pas sensiblement de la moyenne des décès des mêmes âges en 1853-1854, et dans cette hypothèse, nous avons dressé le tableau suivant qui fait connaître le nombre des enfants de 8 à 11 ans qui devaient exister dans les 86 anciens départements de la France, au moment du recensement de 1861, évalué d'après le nombre des naissances de 1850-1852, et le nombre des décès survenus depuis cette époque jusqu'au milieu de 1861 :

	Nombre des enfants.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Naissances de 1850-1852	1,481,264	1,409,206	2,890,470
Décès de 0 à 1 an, en 1851, calculés.	85,381	68,250	153,631
Décès de 0 à 2 ans, en 1852, calculés	111,763	93,401	205,164
Décès de 0 à 3 ans, en 1853, relevés.	113,086	93,706	206,792
Décès de 1 à 4 ans, en 1854, relevés.	54,724	52,712	107,436
Décès de 2 à 5 ans, en 1855, calculés	27,504	26,546	54,050
Décès de 3 à 6 ans, en 1856, calculés	18,769	18,385	37,154
Décès de 4 à 7 ans, en 1857, calculés	14,095	13,925	28,020
A reporter	425,322	366,925	792,247

		Nombre des enfants.		
		Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Report		425,322	366,925	792,247
Décès de 5 à 8 ans, en 1858, calculés		11,068	10,595	21,663
Décès de 6 à 9 ans, en 1859, calculés		9,230	9,282	18,512
Décès de 7 à 10 ans, en 1860, calculés.		7,997	8,102	16,099
½ décès de 8 à 11 ans, en 1861, calculés		3,645	3,739	7,384
Totaux.		457,262	398,643	855,905
Survivants de 8 à 11 ans en 1861.	Nombres totaux. . . .	1,024,002	1,010,563	2,034,565
	Sur 1,000 naissances.	691.3	717.1	703.9
Enfants de 8 à 11 ans d'après le recensement de 1861 .	Nombres totaux. . . .	976,229	958,058	1,934,287
	Sur 1,000 naissances.	659.05	679.86	669.19
Différences	des nombres totaux.	47,773	52,505	100,278
	des nombres sur 1,000 naissances.	32.25	37.24	34.71

Le total des survivants de 8 à 11 ans, ainsi calculé, s'élèverait donc à 2,034,565 ou à 704 sur 1,000 naissances correspondantes. Et loin d'être exagéré, ce nombre est très-probablement inférieur à la vérité.

En effet, les nombres observés qui servent de base à ce calcul, sont ceux des décès de 1853-1854, qui, d'après les documents officiels, dépassent notablement, dans leur ensemble du moins, ceux des années 1850-1852 et des années 1855-1861. La différence des totaux annuels s'élève presque à 4 sur 100. Or, en exagérant le chiffre des décès, nous avons atténué d'autant celui des survivants de 8 à 11 ans; en affirmant que ce dernier n'est pas inférieur à 2,034,565 ou à 704 sur 1,000 naissances, nous sommes bien sûrs de ne pas nous tromper.

Le chiffre des survivants de 20 à 21 ans, annuellement constaté, pour le sexe masculin, par les opérations du recrutement de l'année, vient encore confirmer cette appréciation. Ce chiffre qui, jusqu'en 1858, n'avait guère dépassé 615 sur 1,000 naissances correspondantes, s'élève aujourd'hui à environ 638; il tend donc à s'accroître, et, par conséquent, à moins d'une épidémie générale ou de quelque autre cause de mortalité exceptionnelle, ce nombre, en 1871-1873, époque où les enfants, qui, en 1861, avaient de 8 à 11 ans, seront appelés à tirer au sort, devra dépasser 638. Donc, dans les 11 ans qui séparent les deux époques 1861 et 1871-1873, il ne devra en mourir que 53 sur 691 (survivants de 8 à 11 ans du sexe masculin en 1861) ou 76.7 sur 1,000, c'est-à-dire annuellement un peu moins de 7 sur 1,000 ou de 1 sur 143.

Si maintenant nous admettons, ce qui est vrai pour la France entière, que, de 1861 à 1863, le nombre total des enfants de 8 à 11 ans n'a pas notablement varié, nous serons obligé de porter au delà de 200,000 le nombre des enfants de cet âge qui, en 1863, ne recevaient aucune instruction. Voici, en effet, comment se trouverait distribuée la population de 8 à 11 ans, relativement à la fréquentation ou à la non-fréquentation des écoles :

		Nombre des enfants de 8 à 11 ans.		
		Garçons.	Filles.	Total.
Nombre des enfants de 8 à 11 ans . .	donnés par le calcul pour les 86 anciens départements	1,024,002	1,010,563	2,034,565
	donnés par le recensement pour les 3 nouveaux départements	20,814	19,918	40,732
Totaux.		1,044,816	1,030,481	2,075,297
Nombre de ceux qui, en 1863	ont reçu de l'instruction.	972,242	884,955	1,857,197
	n'ont pas reçu d'instruction . . .	72,574	145,526	218,100
Nombre de ceux qui, sur un total de 1,000	ont reçu de l'instruction . .	930.5	858.8	894.9
	n'ont pas reçu d'instruction.	69.5	141.2	105.1

Cette conséquence s'applique-t-elle à tous les départements? Dans quelle proportion s'applique-t-elle à chacun d'eux? La meilleure réponse à ces questions serait donnée par l'application, à chaque département, du procédé qui vient d'être employé pour la France entière. Mais, outre que les calculs demanderaient beaucoup de temps, un des éléments nécessaires ferait complétement défaut. Le nombre des décès par âge et par département n'est régulièrement publié, en effet, que depuis 1855, et, sauf pour la première année de la vie, par période de 4, 5 ou 10 ans seulement; ce qui ne permet pas de calculer, d'une manière suffisamment exacte, le nombre des survivants de chaque âge.

On est donc réduit à des appréciations plus ou moins concluantes, mais dont quelques-unes donnent des approximations satisfaisantes, et qu'on obtient, en comparant les nombres donnés par les recensements avec ceux des naissances correspondantes, des conscrits, des écoliers, etc. On peut aussi comparer les nombres des écoliers de 8 à 11 ans avec ceux de 7 à 13 ans, donnés par la Statistique officielle. Afin de montrer l'utilité de cette dernière comparaison, il est bon d'en indiquer les termes pour la France entière, et d'en montrer les résultats. C'est le but du petit tableau qui suit :

Rapprochement du nombre des enfants de 7 à 13 ans et de 8 à 11 ans, donné par le recensement de 1861, avec celui des écoliers des mêmes âges, tels qu'ils ont été recueillis en 1864, pour 1863.

		Nombre des enfants en 1861.	Nombre des élèves en 1863. Total.	Nombre des élèves en 1863. Sur 1,000 enfants.
Nombre des enfants et des élèves. . .	de 8 à 11 ans	1,975,019	1,857,197	940
	de 7 à 8 et de 11 à 13 ans . .	1,963,692	1,286,343	655
Totaux de 7 à 13 ans.		3,938,711	3,143,540	798
Sur 1,000 de 7 à 13 ans il y en a de l'âge. . .	de 8 à 11 ans	501	592	»
	de 7 à 8 et de 11 à 13 ans.	499	408	»

En rapprochant ainsi le nombre des écoliers de celui des enfants du même âge, et le nombre des enfants et celui des écoliers de celui des naissances correspondantes, nous trouvons comme moyennes générales pour la France entière : 1° 940 écoliers de 8 à 11 ans sur 1,000 enfants du même âge; 2° 592 écoliers de 8 à 11 ans sur 1,000 écoliers de 7 à 13 ans; 3° 626 écoliers de 8 à 11 ans (sur 1,000 naissances correspondantes); 4° 669 enfants de 8 à 11 ans (*idem*); 5° 638 conscrits de 20 à 21 ans (*idem*).

Ces diverses comparaisons peuvent être établies pour chacun des départements. les éléments en sont connus. Chaque fois que l'un ou l'autre des nombres correspondants à l'une des moyennes que nous venons de transcrire s'écarte notablement de cette moyenne, l'écart ne peut être produit que par des circonstances locales ou par des erreurs numériques. En rapportant successivement ces moyennes aux nombres qui leur correspondent dans chacun des 89 départements, il est possible et même facile de contrôler les données nouvelles de la statistique et, jusqu'à un certain point, de les rectifier. Sans doute, ces rapprochements ne peuvent conduire à des rectifications numériques exactes; toutefois les évaluations qui en ressortent sont souvent suffisantes pour reconnaître non-seulement où se trouvent les erreurs, mais encore pour en apprécier l'importance avec une grande approximation.

Mais, dans toute discussion de ce genre, il ne faut pas perdre de vue les résultats

ci-après que de nombreuses observations ont aujourd'hui bien établis et qu'on peut regarder comme des lois statistiques :

1° Le nombre des survivants, soit de 8 à 11 ans, soit de 20 à 21 ans, qui reste à peu près constant dans les mêmes régions, du moins pendant un certain nombre d'années, varie quelquefois d'une manière considérable d'un département à un autre, suivant les conditions plus ou moins favorables à la durée de la vie. Par exemple, le nombre des survivants de 20 à 21 ans sur 1,000 naissances correspondantes, qui s'élève à 728 en 1841-1846, à 749 en 1857-1861, dans le département de l'Orne, descend à 509 et à 530 dans celui de Vaucluse, pendant les mêmes périodes.

2° Le nombre des écoliers comparé, soit au chiffre total de la population, soit au chiffre des enfants du même âge, ou ce qui vaut mieux encore, au nombre proportionnel des conscrits sachant lire, qui varie lentement d'une période à la suivante, et, d'une manière à peu près uniforme quand les nombres sont très-grands, présente, d'un département à l'autre, des différences énormes. Pendant sept périodes de cinq ans (tableau 127 de la Statistique de l'instruction primaire de 1863), le nombre des conscrits sachant lire, sur 100, s'élève à 82.1; 90.3; 98.7; 97.3; 96.6; 95; 95.1 dans le Bas-Rhin, à 76.9; 81.2; 88.7; 90.4; 90.2; 89.5; 91.5 dans le Haut-Rhin; et descend à 16.4; 19.1; 20.7; 24.7; 27.3; 30.1 et 34.4 dans la Haute-Vienne; à 15.5; 17.9; 18.8; 23.9; 25.2; 26.6; 34.3 dans l'Allier.

3° Dans certains départements, les nombres, soit des enfants, soit des écoliers, peuvent être considérablement modifiés par suite de mouvements migratoires.

4° A moins de circonstances tout à fait particulières, et qui, alors, peuvent être connues et étudiées séparément, la situation ne change jamais subitement et, pour ainsi dire, par saut. Quand elle se modifie, c'est par degré. On peut donc regarder comme à peu près constantes, pendant une certaine durée, les lois de la mortalité, les habitudes des populations, la marche de la diffusion de l'instruction primaire parmi les habitants d'un même pays, etc.

5° Les nombres proportionnels calculés pour chaque département peuvent donc s'écarter notablement de la moyenne générale qui leur correspond, sans pour cela être erronés; mais toutes les fois que, d'une période à la suivante, les nombres totaux ou proportionnels, de même nature et pour un même territoire, s'écartent notablement de ceux qui les précèdent, et semblent signaler une modification considérable dans la marche ordinaire des faits, ils indiquent infailliblement ou des erreurs ou l'existence de causes nouvelles et influentes. Ils doivent être alors l'objet d'une étude spéciale et n'être admis comme exacts, que lorsqu'on est parvenu à expliquer d'une manière complétement satisfaisante les différences qu'ils révèlent.

Avec un peu d'habitude de ces matières, on peut facilement, et dans le plus grand nombre des cas, se rendre compte ou des influences qui ont pu produire ces écarts, ou des erreurs qui les auraient déterminés.

Nombre des enfants de 8 à 11 ans d'après le recensement de 1861; nombre des conscrits de 1857-1861 (comparés aux naissances correspondantes et entre eux); *anomalies de ces nombres; conséquences de ces anomalies.* — En comparant, sur 1,000 naissances correspondantes, les nombres des enfants de 8 à 11 ans, tels qu'ils sont donnés par le recensement de 1861, avec celui des conscrits de 1857-1861, c'est-à-dire avec les survivants de 20 à 21 ans, on arrive à des résultats inadmissibles. En voici quelques exemples :

Départements.	Nombre pour 1,000 naissances des enfants de 8 à 11 ans.	des conscrits de 20 à 21 ans.
—	—	—
Drôme	574	616
Ille-et-Vilaine	576	623
Seine-Inférieure	557	587
Aveyron.	630	643
Vienne	650	685
Haute-Garonne	589	656
Ardèche.	599	671

Mais s'il en était ainsi, de 1861 à 1871-1873, époque où ces enfants de 8 à 11 ans devront tirer au sort, le nombre proportionnel des conscrits devrait descendre :

De 616 beaucoup au-dessous de 574 dans la Drôme;
De 623 — 576 dans l'Ille-et-Vilaine;
De 587 — 557 dans la Seine-Inférieure;
De 643 — 630 dans l'Aveyron;
De 685 — 650 dans la Vienne;
De 656 — 589 dans la Haute-Garonne;
De 671 — 599 dans l'Ardèche, etc.

Ce serait, dans ces départements comme dans tous ceux où nous avons constaté des résultats analogues, une véritable révolution dans les lois de la vie humaine et de la mortalité, et cela au moment où tout semble prouver que les conditions de la vie dans l'enfance et dans la jeunesse s'améliorent sensiblement. On peut donc être assuré que le nombre proportionnel des conscrits, vers 1871-1873, sera au moins aussi grand qu'il l'a été de 1857 à 1861. Il faut donc que, dans chaque département comme dans la France entière, le nombre proportionnel des enfants de 8 à 11 ans, en 1861, ait été notablement supérieur à celui des conscrits de 1857-1861, et, par conséquent, à celui qui résulte des données du recensement. Donc les nombres donnés par le recensement devront être augmentés dans une proportion suffisante pour satisfaire à cette condition.

Rectifications des nombres d'enfants de 8 à 11 ans. — Dans tous les départements, quelles qu'en soient les conditions sanitaires, la mortalité, après avoir été considérable dans la première enfance, se ralentit rapidement dans l'adolescence et la jeunesse. Mais quoique déjà notablement moindre pendant la période de 10 à 20, elle continue à faire des victimes et le nombre des survivants ne reste stationnaire dans aucune localité.

Nous avons vu plus haut que le nombre des survivants, sur 1,000 naissances, s'élève à 704 à l'âge de 8 à 11 ans, et seulement à 638 à l'âge de 20 à 21 ans, c'est-à-dire que, sur 1,000 enfants qui naissent vivants, il en meurt 296 de la naissance à 8-11 ans; 66 de 8-11 ans à 20-21 ans; en somme, 362 de la naissance à 20-21 ans.

D'après les décès de 1854, la *Statistique générale de la France* (2e série, t. IV, p. 56-58) évalue à 6,824 sur 10,000 le nombre des survivants de 9 à 10 ans, et à 6,093 le nombre des survivants du sexe masculin de 20 à 21 ans, c'est-à-dire que, sur 10,000 enfants nés vivants, il en est mort 3,176 avant l'âge de 9 à 10 ans; 731 de 9-10 ans à 20-21 ans; — en somme, 3,907 avant 20-21 ans.

Ces nombres diffèrent des précédents d'une manière assez sensible; mais ce qui diffère très-peu, ce sont leurs rapports. Ainsi, sur 1,000 décès survenus de la naissance à 20-21 ans, 817 ou 813 arrivent avant la 10e année, et 183 ou 187 de la

10e à la 21e année, suivant que l'on prend pour base des calculs les premiers ou les seconds de ces nombres.

Si donc nous supposons que, sur 10 décès arrivés avant la 21e année, 8 ont lieu dans la première moitié de la période et 2 seulement dans la seconde, nous ne nous éloignerons certainement pas beaucoup de la vérité. Et, comme nous connaissons le nombre des conscrits et celui des naissances, nous calculerons facilement celui des enfants de 10 ans ou de 8 à 11 ans.

Partout où les nombres ainsi calculés différeront notablement de ceux qui ont été adressés à l'administration centrale, on peut assurer que ces derniers sont erronés; et, s'il n'est pas possible de les faire convenablement rectifier par les autorités locales qui les ont transmis, il faut leur substituer les nombres calculés ou les rejeter complétement.

Rectifications des nombres des élèves de 8 à 11 ans, en 1863. — Si le nombre des élèves de 8 à 11 ans était connu pour deux ou trois époques antérieures, il serait facile d'évaluer, avec une certaine approximation, ce qu'il a dû être en 1863. Il n'en est pas ainsi : nous sommes donc obligé de recourir à d'autres moyens.

Les renseignements recueillis depuis 1827 sur le degré d'instruction des conscrits nous permettent de suivre, pour chacun des anciens départements de l'Empire, la marche de la diffusion de l'instruction primaire parmi les individus du sexe masculin. Cette marche, connue aujourd'hui pendant une longue série d'années, nous permet de prévoir ce qu'elle devra être pendant les années qui vont suivre, partout où quelque influence extraordinaire ne viendra pas la modifier.

Pour la France entière, la moyenne générale des ignorants, sur 1,000 conscrits, est successivement descendue :

	Diminution totale.	Diminution sur 100 ignorants.	
de 533 en 1827-1831 :			
à 470 en 1832-1836.	63	12.0	20.5
à 430 en 1837-1841	40	8.5	
à 390 en 1842-1846.	40	9.0	17.0
à 357 en 1847-1851	33	8.0	
à 336 en 1852-1856.	21	6.0	15.5
à 304 en 1857-1861	32	9.5	

Ainsi, d'une période quinquennale à la suivante, il y a progrès constant et à peu près uniforme, surtout si l'on considère ces périodes deux à deux.

Mais pour qu'il y ait ainsi progrès continu dans le nombre des conscrits instruits, il faut nécessairement que, 10 ou 12 ans auparavant, il y ait eu un progrès analogue dans le nombre des élèves des écoles primaires.

En prenant le nombre proportionnel des conscrits sachant au moins lire pour celui des écoliers de 10 à 12 ans auparavant, nous serons au-dessous de la vérité pour le sexe masculin, parce que, ainsi que le constate la Statistique de 1863 (tableau nº 118), et que l'expérience de tous les jours le confirme, un certain nombre d'écoliers sortent de l'école avant d'y avoir acquis une connaissance suffisante de la lecture, et qu'un certain nombre d'autres, dans les 8 ou 10 ans qui séparent la sortie définitive de l'école et l'époque du tirage au sort, oublient ce qu'ils avaient pu y apprendre.

D'un autre côté, le nombre des élèves du sexe féminin est à peu près partout notablement inférieur à celui des élèves du sexe masculin. Dans bien des cas, cette

dernière différence fait à peu près compensation à celle qui existe entre le nombre proportionnel des conscrits instruits et celui des écoliers du sexe masculin. Il en résulte que le premier de ces deux nombres ne diffère pas considérablement du nombre proportionnel des écoliers des deux sexes. Si donc, dans chaque département, nous prenons l'un pour l'autre, nous ne nous éloignerons pas beaucoup de la vérité.

Du reste, nous ne dissimulons rien; nous donnons pour ce qu'ils valent, c'est-à-dire comme un simple moyen de contrôle, les nombres que nous calculons ainsi; mais nous sommes convaincu que, partout où n'existera pas d'influences particulières et extraordinaires, ceux qui s'en écarteront notablement seront erronés. Bien employé, cet élément de vérification peut avoir, entre les mains de l'autorité centrale, une valeur très-réelle.

Pour l'appliquer le plus exactement possible aux nombres des élèves de 8 à 11 ans, en 1863, remarquons d'abord que ces élèves auront de 20 à 21 ans en 1873-1875, ou pendant la période de 5 ans 1872-1876 séparée, par un intervalle de 10 ans, de la dernière période 1857-1861 pour laquelle nous connaissons les nombres proportionnels des conscrits instruits et ignorants. Cette dernière est séparée de celle de 1842-1846, et celle-ci de 1827-1831 par un intervalle de même durée.

Voyons donc la marche que suivent les nombres des conscrits instruits et ignorants, en passant successivement d'une de ces périodes à la suivante, et supposons que cette marche sera la même, à peu de chose près, de l'avant-dernière à la dernière.

Marche de la diffusion de l'instruction parmi les conscrits de 1827 à 1876.

Périodes.	Conscrits		Différence d'une période à la suivante.	
	instruits sur 1,000.	ignorants sur 1,000.	Totale.	Sur 100 ignorants.
—	—	—	—	—
1827-1831.	467	533	»	»
1842-1846.	610	390	143	26
1857-1861.	696	304	86	22
1872-1876.	763	237	67	24

De ce que le progrès de la première à la deuxième période s'élève à 143 ou à 26 sur 100 ignorants, et de la deuxième à la troisième à 86 ou à 22 sur 100, nous aurions peut-être dû conclure que, de la troisième à la quatrième, il ne sera plus que de 18 sur 100, parce que, à mesure que l'instruction se répand, elle rencontre des difficultés plus grandes et dont quelques-unes seront peut-être insurmontables, tant qu'on n'aura pas recours, dans les localités où elles dominent, à des moyens d'action spéciaux, tels que : écoles supplémentaires, temporaires, instituteurs ambulants, etc. Mais, pour ne pas nous exposer à exagérer le nombre des ignorants, nous avons adopté une diminution de 24 sur 100, moyenne entre 26 et 22, et nous avons appliqué ce procédé à chacun des anciens départements de la France.

Nous avons calculé le progrès non pas sur le nombre des *instruits*, puisque plus il est grand, moins il reste de progrès à faire, mais sur le nombre des *ignorants* qui, à toutes les périodes, indique ce qu'on a gagné et ce qui reste encore à gagner. Plus, en effet, ce dernier nombre est réduit, et moins il reste de progrès possible.

Au moyen des nombres proportionnels de conscrits instruits et ignorants en

1872-1876 ainsi déterminés, nous avons calculé les nombres totaux des enfants de 8 à 11 ans qui, en 1863, ont dû recevoir, dans les écoles ou ailleurs, une instruction assez solide pour que, au moment du tirage, ils sachent encore au moins lire, et le nombre de ceux qui, ou n'ont reçu qu'une instruction insuffisante, ou n'en ont pas reçu du tout.

Ces nombres se résument de la manière suivante pour la France entière (86 anciens départements) :

Nombre des enfants de 8 à 11 ans en 1861	1,924,283
Nombre des enfants rectifié pour 1863	2,026,878
Nombre des enfants de 8 à 11 ans qui, d'après les documents adressés au Ministère, auraient dû recevoir quelque instruction en 1863	1,818,805
Nombre des enfants de 8 à 11 ans qui, d'après nos calculs, ont dû recevoir une instruction suffisante pour que, au moment du tirage, ils sachent encore au moins lire	1,531,964
Nombre de ceux qui n'ont reçu qu'une instruction insuffisante ou qui n'en ont pas reçu du tout.	494,914

Au moyen de ces rectifications, portant : 1° sur les nombres des enfants de 8 à 11 ans, fournis par le recensement de 1861 ; 2° sur les nombres des enfants du même âge, fournis à l'administration centrale, comme ayant reçu de l'instruction dans les écoles primaires, dans les établissements secondaires ou ailleurs, nous avons classé les départements d'après le nombre proportionnel de ceux qui ont dû réellement recevoir de l'instruction.

Départements classés d'après le nombre des enfants de 8 à 11 ans, qui, sur un total de 1,000, ont dû fréquenter les écoles en 1863. (Nombres rectifiés ou calculés.)

Nos d'ordre.	Départements.	Nombre proportionnel.	Nos d'ordre.	Départements.	Nombre proportionnel.	Nos d'ordre.	Départements.	Nombre proportionnel.
1	Doubs	982	30	Gard	825	59	Creuse	703
2	Haute-Marne	980	31	Hérault.	824	60	Nord	701
3	Meuse	976	32	Eure	823	61	Sarthe.	688
4	Meurthe.	970	33	Drôme	818	62	Lot	680
5	Moselle.	965	34	Ain	808	63	Corse	669
6	Aube	965	35	Charente-Infér. . .	805	64	Indre-et-Loire . . .	666
7	Jura.	963	36	Basses-Alpes	800	65	Loire-Inférieure . .	664
8	Bas-Rhin	952	37	Bouches-du-Rhône.	795	66	Ardèche	662
9	Haute-Saône	949	38	Deux-Sèvres	790	67	Puy-de-Dôme . . .	656
10	Seine.	945	39	Loiret.	790	68	Tarn-et-Garonne. .	646
11	Côte-d'Or	945	40	Aveyron	788	69	Tarn	632
12	Haut-Rhin	944	41	Lozère	776	70	Vendée.	629
13	Hautes-Alpes. . . .	936	42	Saône-et-Loire . . .	775	71	Ille-et-Vilaine . . .	626
14	Marne	936	43	Gironde	775	72	Pyrénées-Oriental.	606
15	Seine-et-Oise	934	44	Vaucluse.	774	73	Nièvre	599
16	Vosges	934	45	Cantal	769	74	Vienne	590
17	Rhône	932	46	Gers	766	75	Landes	555
18	Ardennes.	927	47	Aude	757	76	Haute-Loire	527
19	Seine-et-Marne. . .	926	48	Pas-de-Calais. . . .	749	77	Dordogne	506
20	Yonne	901	49	Lot-et-Garonne . .	748	78	Ariége	499
21	Manche.	901	50	Seine-Inférieure .	746	79	Cher.	484
22	Oise.	896	51	Loire	741	80	Morbihan.	475
23	Isère	892	52	Haute-Garonne . .	739	81	Indre	474
24	Calvados	886	53	Maine-et-Loire. . .	733	82	Côtes-du-Nord . . .	447
25	Eure-et-Loir. . . .	878	54	Var	727	83	Corrèze.	441
26	Orne	875	55	Loir-et-Cher	724	84	Finistère	427
27	Hautes-Pyrénées. .	872	56	Charente	716	85	Allier.	422
28	Somme	848	57	Basses-Pyrénées . .	712	86	Haute-Vienne . . .	416
29	Aisne	839	58	Mayenne	705		Moyenne générale	763

Le tableau ainsi dressé, rapproché de celui qui résultait des nombres tels qu'ils se présentaient d'abord, donne lieu à quelques observations qu'il n'est peut-être pas inutile de consigner ici.

Évidemment, le nombre des écoliers d'un certain âge ne peut jamais dépasser le nombre des enfants du même âge qui existent dans le pays. Seulement, il peut arriver, surtout quand le pays que l'on considère est peu étendu, que le nombre des

étrangers qui viennent y recevoir l'instruction, ajouté aux écoliers du pays, donne un total plus ou moins supérieur au total des enfants du même âge. C'est très-probablement ce qui a lieu dans le département de Seine-et-Marne, surtout dans celui de Seine-et-Oise où affluent les enfants des départements voisins, de la Seine particulièrement. D'un autre côté, des enfants de toutes les parties de la France sont envoyés dans les nombreux établissements d'instruction primaire ou secondaire qui se trouvent à Paris ou dans les environs.

Il en résulte pour la Seine, comme pour Seine-et-Marne et Seine-et-Oise, une situation tout à fait anormale et dont il ne serait possible de bien rendre compte que par un recensement qui donnerait avec exactitude le nombre des élèves de chaque département. — Le Rhône, les Bouches-du-Rhône, la Gironde, etc., où se trouvent de grandes villes, présentent sans doute quelque chose d'analogue, en raison des nombreux établissements d'instruction, soit primaire, soit secondaire, dont ces grandes villes sont dotées; mais là encore, à moins d'un recensement complet et détaillé, il n'est pas possible de distinguer les étrangers des indigènes. — Mais la Haute-Loire, la Drôme, Vaucluse, la Mayenne, où on compterait 1,289, 1,280, 1,231 et 1,193 élèves de 8 à 11 ans, sur 1,000 enfants du même âge, se présentent dans des conditions tout autres. Là, en effet, il n'est pas possible d'expliquer par des immigrations ces nombres anormaux d'élèves. — Dans la Haute-Loire, le nombre des écoliers de 8 à 11 ans est évidemment exagéré dans de fortes proportions, puisqu'il égale presque celui des naissances correspondantes (915 sur 1,000), et qu'il dépasse sensiblement le nombre total des écoliers de 7 à 13 ans, dont il ne devrait guère former plus de la moitié, tout au plus les trois quarts. — Dans la Drôme, c'est surtout le nombre transmis à l'Administration des enfants de 8 à 11 ans qui doit être inférieur à la réalité dans une proportion énorme, puisqu'il n'accuserait que 574 survivants de cet âge sur 1,000 naissances, tandis que celui des survivants de 20 à 21 ans s'élève à 616. — Dans le département de Vaucluse, il y a erreur en moins dans le nombre des enfants, et erreur en plus dans le nombre des écoliers de 8 à 11 ans. — Dans la Mayenne, l'erreur porte presque exclusivement sur le nombre des écoliers qui est exagéré de près d'un tiers.

Des erreurs analogues sur l'un ou l'autre de ces deux nombres seraient mises en lumière au moyen de comparaisons du même genre, et nous pourrions ainsi présenter, à l'appui de chacune des rectifications que nous avons opérées, outre les éléments de calcul que nous avons employés, des considérations qui prouvent que le nombre transmis était inadmissible, et que le nombre rectifié, s'il n'est pas complétement exact, ne saurait s'écarter beaucoup de la vérité.

Des contrôles et, au besoin, des rectifications de même nature peuvent être essayés avec avantage pour toute sorte de statistique. L'important, à chaque cas qui se présente, c'est de trouver, dans des faits connus et constatés d'une manière suffisamment exacte, une série de nombres ayant avec ceux qu'il s'agit de contrôler des rapports d'analogie ou de similitude tels, que toute modification notable des uns ait nécessairement pour cause, pour conséquence, ou pour corollaire une modification analogue semblable ou contraire des autres. Tels sont les nombres des habitants, des naissances, des décès, des survivants, des conscrits, des mariages, etc., les nombres des écoles, des écoliers, des individus instruits ou ignorants, des signatures sur les actes publics, etc.; les nombres des accusations, des accusés, des délinquants, des prévenus, des acquittés, des condamnés, des détenus, des récidi-

vistes, etc., et ainsi de tous les faits qui peuvent être énumérés et ont entre eux quelque analogie.

Mais il importe que la mission de préparer une statistique générale ne soit confiée qu'à des personnes familières avec les travaux statistiques, officiels ou autres, sur tous les faits comparables à ceux qu'il s'agit de recueillir et de mettre en lumière.

Après cette condition de personne, vient celle du temps, qui n'est pas moins importante. Une statistique, quelque restreinte qu'elle soit, ne s'improvise pas, surtout quand il s'agit de documents officiels dont l'exactitude est la première qualité, et qui, avant d'être rédigés au centre de l'Empire, doivent être recueillis dans 37,510 communes.

Il ne serait pas difficile de citer des statistiques officielles qui ont joui d'une grande autorité et qui, cependant, étaient entachées d'erreurs considérables, par suite ou de l'inexpérience de leurs rédacteurs, ou de la précipitation du travail. Cela se comprend, du reste, surtout pour les premières statistiques publiées par certaines administrations, alors qu'on manquait d'hommes spéciaux et qu'on n'avait encore aucun document authentique auquel on pût comparer ceux qu'on recueillait. Mais aujourd'hui que les documents abondent, que les hommes spéciaux ne sont plus aussi rares, et que l'expérience a depuis longtemps démontré qu'une statistique ne s'improvise pas, que de longs et minutieux travaux sont, au contraire, nécessaires pour en réunir les éléments, les mettre en ordre et les publier, de pareilles erreurs ne sauraient être justifiées.

FAYET,
Inspecteur de l'Académie de Poitiers.

III.

Quelques aperçus sur les mort-nés.

L'attention de l'administration, de la science, et même de la justice, s'est portée sur les questions que soulève l'accroissement à peu près général, en Europe, des *mort-nés*, et la statistique s'est efforcée, dans la mesure de ses moyens d'investigation, de répondre à ces diverses préoccupations. Dans ce but elle a recherché avec plus de soin, avec plus de précision que par le passé, tous les faits qui se rattachent à ce triste phénomène.

En ce qui concerne la France, on peut dire que cette statistique n'a été réellement entreprise qu'en 1853, et encore les documents réunis jusqu'à ce jour ne permettent-ils pas d'étudier le problème dans toutes ses parties, la loi n'autorisant pas les déclarations à l'état civil qui auraient pour résultat d'établir une distinction (bien nécessaire cependant au point de vue statistique) entre les nouveau-nés morts avant l'accouchement ou qui ont succombé soit pendant, soit après la délivrance[1]. Dans cette situation, la statistique officielle a dû inscrire parmi les *mort-nés* tous les enfants présentés morts à l'état civil, qui n'auraient pas déjà été l'objet d'un acte de naissance. Cette catégorie de décès comprend aussi des enfants qui ont pu vivre pendant toute la durée du délai assigné par la loi à la déclaration des naissances,

1. Aux termes d'un décret de 1806, qui régit encore la matière, l'enfant présenté mort à l'état civil, doit être inscrit comme tel, sans aucune indication sur la question de savoir s'il a ou non vécu. Ce décret se justifie par la convenance de ne pas abandonner à la déclaration de témoins plus ou moins désintéressés, plus ou moins exactement renseignés, la solution de questions de survie auxquelles se rattachent des droits de succession.

c'est-à-dire pendant trois jours. D'un autre côté, il y a lieu de croire qu'un certain nombre de fœtus, et probablement la plus grande partie de ceux qui n'ont pas au moins 6 mois de gestation, échappent à toute déclaration. Ajoutons qu'un certain nombre d'enfants trouvés morts sur la voie publique, nés à terme ou avant terme, et dont quelques-uns avaient pu vivre plus ou moins longtemps après leur abandon, sont inscrits aux mort-nés illégitimes.

Les considérations qui ont servi, dans notre pays, à déterminer ce qu'on doit entendre par *mort-nés*, ont pu ne pas être adoptées, du moins en partie, par d'autres pays. En Belgique, notamment, on croit être parvenu à ne compter que les véritables mort-nés, c'est-à-dire ceux qui, comme le nom l'indique, sont venus morts au monde. On voit ainsi combien les comparaisons internationales sont difficiles à cet égard, si l'on ne veut pas s'exposer à tirer de faits qui ne sont pas de même nature, quoique ayant la même dénomination, des conclusions inexactes ou prématurées.

M. Legoyt, notre honorable secrétaire perpétuel, auquel on doit, comme chef du service de la statistique générale de France, l'initiative des améliorations introduites en France dans cet ordre de recherches, ne s'est point fait illusion sur cette difficulté. Il n'en a pas moins cru devoir, dans un travail de statistique comparée, justement remarqué, étudier, pour un certain nombre de pays, le mouvement des mort-nés à divers points de vue, et tirer de ce rapprochement, tout en en signalant les imperfections, des considérations pleines d'intérêt.

Il a notamment démontré : 1° qu'en France le nombre des mort-nés va généralement en croissant; 2° qu'il y en a beaucoup plus dans les enfants naturels que dans les enfants issus du mariage; 3° que leur proportion dans les naissances est plus élevée à Paris que dans l'ensemble des autres villes, et dans les populations urbaines que dans les campagnes; 4° que cette mortalité prématurée frappe surtout les garçons. C'est ainsi que, tandis que, dans les naissances d'enfants viables, on compte en général de 105 à 106 garçons pour 100 filles, la prédominance des garçons varie, dans les mort-nés, de 140 à 150.

Quelques physiologistes ont pensé, à cet égard, que les conceptions masculines supposent une certaine vitalité supérieure chez la femme, que le maintien de cette vitalité exceptionnelle est nécessaire pendant la gestation, et que si elle vient à manquer, le fœtus masculin en souffre plus que le fœtus féminin. De là, à leur sens, la disproportion entre les mort-nés de chaque sexe; de là aussi la mortalité plus grande des garçons immédiatement après la naissance et pendant la durée de l'allaitement, période pendant laquelle la santé de l'enfant dépend essentiellement de celle de la mère. Il est évident aussi que les femmes des villes, qui sont plus délicates que celles des campagnes, doivent être plus exposées que ces dernières à mettre au monde des enfants morts, surtout si elles portent des garçons[1].

Nous avons dit que la proportion des mort-nés est plus considérable dans les naissances hors mariage que dans les naissances légitimes. M. Quételet en cherche la raison principale dans ce double fait, d'une part, que la fille-mère prend moins de précautions pour préserver l'enfant qu'elle porte dans son sein, et de l'autre, que les parents, appartenant généralement aux classes peu aisées de la société, n'ont pas la vigueur et la santé qui sont la garantie d'une heureuse gestation. Ces enfants sont

---

1. Quételet, *Sur l'homme et ses facultés*, page 124.

d'ailleurs, plus que les autres, l'objet d'avortements et de tentatives d'avortement. Ces avortements, dont la poursuite est trop souvent inefficace et quelquefois même impossible, paraissent se propager partout, à Paris, comme dans les villes et les campagnes; dans les unions illicites, et même, il faut le reconnaître, dans le mariage.

S'il est possible, comme nous le pensons, d'établir un rapprochement entre la marche des avortements poursuivis, et la progression des mort-nés, l'étude de ces derniers, à divers points de vue, donnera une certaine idée de l'étendue du mal.

Dans cet ordre d'idées, la première question que nous avions à nous poser, était celle de savoir si, eu égard au chiffre de la population, le nombre des mort-nés a réellement augmenté, et s'il a augmenté également par rapport au chiffre des naissances. Sachant de plus que c'est le département de la Seine qui fournit le plus de mort-nés, nous devions rechercher si c'est dans ce département, ou dans le reste de la France, que cette mortalité spéciale a progressé le plus rapidement.

Enfin, puisqu'il est vrai que les enfants illégitimes comptent deux fois plus de mort-nés que les enfants issus du mariage, nous avions à examiner si cette proportion s'est maintenue, et quelles variations le temps lui a fait éprouver, soit dans ce département, soit en province.

Le relevé suivant, puisé aux sources officielles, va nous donner les moyens de résoudre ces diverses questions.

France (Seine non comprise).

Années.	Population moyenne.	Naissances. (Y compris les mort-nés.) Enfants légitimes.	Enfants naturels.	Total.	Mort-nés. Enfants légitimes.	Enfants naturels.	Total.
1853	34,724,000	866,425	59,234	925,659	31,798	3,601	35,399
1854	34,335,496	848,708	60,390	909,098	32,255	4,090	36,345
1855	34,323,721	832,790	54,652	887,442	31,228	3,566	34,794
1856	34,311,945	876,493	58,107	934,600	32,908	4,096	37,004
1857	34,414,444	862,501	60,068	922,569	33,800	4,191	37,991
1858	34,487,713	887,193	64,040	951,233	35,046	4,617	39,663
1859	34,573,119	930,871	68,968	999,839	37,317	4,812	42,129
1860	34,666,313	880,301	58,545	938,846	35,673	4,340	40,013
1861	35,432,653	919,635	65,205	984,840	35,989	4,662	40,651
1862	35,581,975	912,637	63,045	975,682	35,757	4,781	40,538
1863	35,744,189	926,745	64,851	991,596	36,205	4,770	40,975
Moyenne générale .	34,780,425	885,845	61,555	947,400	34,361	4,321	38,682

Département de la Seine.

Années.	Population moyenne.	Naissances. Enfants légitimes.	Enfants naturels.	Total.	Mort-nés. Enfants légitimes.	Enfants naturels.	Total.
1853	1,501,000	36,245	13,633	49,878	2,237	934	3,171
1854	1,575,000	39,361	14,780	54,141	2,450	983	3,433
1855	1,651,209	38,872	14,035	52,907	2,287	932	3,219
1856	1,727,419	42,851	15,451	58,302	2,608	1,174	3,782
1857	1,739,954	43,761	16,284	60,045	2,643	1,271	3,914
1858	1,748,609	45,245	16,637	61,882	2,682	1,407	4,089
1859	1,758,523	46,805	17,772	64,577	2,872	1,519	4,391
1860	1,856,091	45,799	16,528	62,327	2,849	1,436	4,285
1861	1,953,660	47,692	17,570	65,262	2,957	1,416	4,373
1862	1,964,672	47,251	17,149	64,400	2,883	1,494	4,377
1863	1,976,512	48,716	17,935	66,651	2,945	1,533	4,478
Moyenne générale .	1,768,423	43,873	16,161	60,034	2,674	1,282	3,956

On déduit de ce tableau les rapports suivants :

France départementale.

Années.	Mort-nés pour 100,000 habit.	Mort-nés pour 100 naissances. Enfants légitimes.	Enfants naturels.	Les 2 catégories.
1853	102	3.67	6.07	3.82
1854	106	3.80	6.77	4.00
1855	101	3.75	6.52	3.92
1856	108	3.75	7.05	3.96
1857	110	3.83	6.98	4.12
1858	115	3.95	7.21	4.17
1859	122	4.01	6.98	4.21
1860	115	4.05	7.41	4.26
1861	115	3.91	7.15	4.13
1862	114	3.92	7.58	4.15
1863	118	3.91	7.36	4.13
Rapports moyens.	111	3.88	7.02	4.08

Département de la Seine.

Années.	Mort-nés pour 100,000 habit.	Enfants légitimes.	Enfants naturels.	Les 2 catégories.
1853	211	6.17	6.85	6.36
1854	218	6.23	6.65	6.34
1855	195	5.88	6.64	6.08
1856	219	6.09	7.60	6.49
1857	225	6.04	7.80	6.52
1858	234	5.93	8.46	6.61
1859	250	6.14	8.55	6.80
1860	231	6.22	8.69	6.88
1861	224	6.20	8.06	6.70
1862	222	6.10	8.71	6.60
1863	221	6.08	8.55	6.72
Rapports moyens.	224	6.09	7.93	6.59
Excédant p. 100 du dép[t] de la Seine.	113	2.21	0.91	2.51

Quand on examine, dans le tableau qui précède, le rapport des mort-nés à la population, on constate, qu'à nombre égal d'habitants, la Seine en compte deux fois plus que les autres départements réunis.

Mais cette forte différence peut avoir pour cause un écart sensible dans le rapport des mort-nés aux conceptions. Si donc on veut se rendre un compte exact du phénomène et connaître la juste mesure dans laquelle cette mortalité prématurée sévit sur les diverses populations, ce n'est pas à la population qu'il convient de la rapporter, mais aux conceptions; c'est ce que nous avons fait dans le même tableau. En nous reportant aux rapports moyens des onze années observées, on trouve que, pour 100 conceptions, la Seine fournit 6.59 mort-nés et la province 4.08. Dans les enfants légitimes, ces rapports sont respectivement de 6.09 et de 3.80; ils sont de 7.93 et 7.02 dans les enfants naturels.

Il en résulte, en divisant ces rapports entre eux, que ce département produit pour un nombre de naissances donné, 1.61 fois plus de mort-nés que le reste de la France, savoir : 1.57 dans les enfants légitimes et 1.13 dans les enfants naturels.

Si on se contente de différencier ces rapports, on voit que l'excédant p. 100 de mort-nés, inscrits dans la Seine, est, pour 100 conceptions, de 2.50, savoir : 2.21 pour les enfants légitimes et 0.91 seulement pour les enfants naturels.

Ainsi se trouve établie cette proposition, que la proportion des mort-nés à Paris et dans la province diffère beaucoup moins dans les enfants naturels que dans les enfants issus d'unions légitimes.

En fait, pour un nombre de naissances donné, les départements comptent 1.81 fois plus d'enfants légitimes que d'enfants naturels, soit presque le double, et la Seine 1.14 seulement, ou presque l'égalité.

Quelles sont les variations que le temps a fait éprouver à ces différents rapports?

Quand on examine le tableau ci-dessus, on remarque un certain nombre d'oscillations qui ne permettent pas de distinguer facilement le mouvement relatif des mort-nés, dans leurs rapports soit avec la population, soit avec les conceptions. C'est ce qui nous a porté à diviser nos onze années d'observations en quatre périodes, dont la dernière comprend les données fournies par les départements annexés.

		Mort-nés pour 100,000 habit.		Mort-nés pour 100 naissances					
				légitimes.		naturels.		Les 2 catégories.	
			Diff.		Diff.		Diff.		Diff.
France moins la Seine.	1853-1854. . . .	104	2	3.73	0.05	6.42	0.43	3.91	0.09
	1855-1857. . . .	106	11	3.78	0.22	6.85	0.35	4.00	0.21
	1858-1860. . . .	117	-2	4.00	-0.09	7.20	0.13	4.21	-0.07
	1861-1863. . . .	115		3.91		7.33		4.14	
			11		0.18		0.91		0.23
Seine. .	1853-1854. . . .	214	-1	6.20	-0.20	6.75	0.60	6.35	0.01
	1855-1857. . . .	213	25	6.00	0.10	7.35	1.22	6.36	0.40
	1858-1860. . . .	238	-16	6.10	0.03	8.57	-0.13	6.76	-0.02
	1861-1863. . . .	222		6.13		8.44		6.74	
			8		-0.07		1.69		0.39

On remarquera que, dans ce tableau, nous ne nous sommes pas contenté de présenter les rapports que les mort-nés légitimes ou naturels peuvent avoir avec la population ou les naissances; nous y avons ajouté le calcul des *différences*. — C'est sur ce dernier point que nous appelons principalement l'attention; car ces différences expriment très-clairement les mouvements que les rapports ont éprouvés dans les quatre périodes que nous étudions.

La signification de ces mouvements ne laissant aucun doute dans l'esprit, nous passerons immédiatement aux conséquences qui nous paraissent s'en déduire.

Et d'abord, si on considère les rapports des mort-nés à la population, on voit, à la seule inspection des résultats généraux, que l'accroissement des mort-nés, à nombre égal d'habitants, est sensiblement moindre dans la Seine que dans le reste de l'Empire. Mais nous n'insistons pas sur ce résultat qui peut être démenti à un autre point de vue, et qui n'exprime d'ailleurs rien de bien certain, car il peut avoir pour cause une évaluation trop faible de la population de ce département, population que nous avons déterminée d'après les excédants de naissances sur les décès et qui a pu, par suite d'immigrations, s'élever à un chiffre beaucoup plus élevé.

Les naissances présentent à cet égard un élément de comparaison plus exact, et nous préférons nous y rattacher. Or, si nous nous bornons encore aux résultats généraux, nous voyons que la proportion d'accroissement des mort-nés a été plus rapide dans la Seine que dans les autres départements. Il est vrai que les mort-nés légitimes se sont accrus de 0.18 p. 100 en province, tandis qu'ils ont diminué à Paris de 0.07; mais le nombre relatif des mort-nés illégitimes qui s'est accru

dans les départements cinq fois plus rapidement que les mort-nés légitimes, a suivi à Paris une progression plus rapide encore : 1.69 relativement à une diminution de 0.07.

C'est là le fait saillant du tableau, car si, dans une certaine mesure, on peut attribuer l'accroissement des mort-nés provenant des unions légitimes à des causes naturelles, il y a quelque raison de penser que l'accroissement continu des mort-nés illégitimes est dû à des causes suspectes que nous essayerons de rechercher, et dont nous pourrons peut-être fixer les limites.

S'il est vrai, d'ailleurs, comme on vient de le voir, que, depuis onze ans, il s'est produit un accroissement marqué dans la proportion des mort-nés, principalement en ce qui concerne les enfants naturels, faut-il croire que cette progression est constante et qu'il n'y a pas à espérer un temps d'arrêt? Le tableau que nous analysons nous permet de résoudre, jusqu'à un certain point, cette importante question.

Si nous mettons, en effet, en évidence les différences que nous avons calculées, que trouvons-nous?

		Mort-nés légitimes.	Mort-nés naturels.	Les 2 catégories.
France moins la Seine.	1re période . . .	0.05	0.43	0.09
	2e période . . .	0.22	0.35	0.21
	3e période . . .	— 0.09	0.13	— 0.07
		0.18	0.91	0.23
Seine . .	1re période . . .	— 0.20	0.60	0.01
	2e période . . .	0.10	1.22	0.40
	3e période . . .	0.03	— 0.13	— 0.02
		— 0.07	1.69	0.39

Or, il suffit d'un simple coup d'œil sur ces chiffres pour voir qu'en moyenne l'accroissement des mort-nés a été faible dans la première période, considérable dans la seconde, et qu'il y a eu diminution marquée dans la troisième. Cela est vrai pour les mort-nés en général, et pour les mort-nés légitimes en particulier. Il en est de même pour les mort-nés naturels de la Seine. Seuls, les mort-nés illégitimes de la province font exception; toutefois on constate, en ce qui les concerne, que le taux d'accroissement de la dernière période est inférieur à celui de la précédente.

Quoi qu'il en soit, le temps d'arrêt, dans l'accroissement des mort-nés, est évident quand on considère la période la plus récente.

Lorsqu'on considère les enfants naturels, on trouve que, pour la Seine, il s'est produit, dans la dernière période, une diminution bien déterminée, tandis qu'en province, si l'accroissement se ralentit, il n'y en a pas moins accroissement.

Ce sont là des faits curieux, que le hasard a pu produire, mais qui, d'un autre côté, pourraient se rattacher au progrès ou à la diminution des crimes contre les enfants, c'est-à-dire aux infanticides, aux avortements et aux délits du même ordre (infanticides involontaires, et expositions d'enfants). C'est ce que nous allons rechercher.

Malheureusement ces crimes sont d'une nature telle, que leur poursuite est très-difficile, et leur répression très-restreinte. Le tableau suivant, extrait de la Statistique judiciaire, ne dévoile donc qu'une partie de la vérité.

Années.	France (Seine non comprise).					Seine.				
	Infanticides.	Avortements.	Infanticides involontaires.	Expositions.	Total.	Infanticides.	Avortements.	Infanticides involontaires.	Expositions.	Total.
1853. . . .	196	42	106	160	504	7	1	1	8	17
1854. . . .	198	35	114	201	548	11	2	»	9	22
1855. . . .	173	34	123	178	508	11	2	1	9	23
1856. . . .	190	33	121	184	528	8	3	»	8	19
1857. . . .	208	44	112	152	516	5	5	2	8	20
1858. . . .	224	21	115	135	495	8	1	4	7	20
1859. . . .	226	27	130	143	526	18	4	4	6	32
1860. . . .	221	22	135	108	486	7	2	8	4	21
1861. . . .	209	27	116	116	468	10	3	3	3	19
1862. . . .	188	25	116	127	456	4	2	4	4	14
Moyennes.	203	31	119	150	503	9	2	3	7	21

La Statistique judiciaire constate qu'à quelques exceptions près, dont le chiffre a été soigneusement recueilli, les crimes s'appliquent aux nouveau-nés, et, parmi ces derniers, aux enfants naturels. Nous pouvons donc, sans trop de chances d'erreur, rapprocher le total des crimes ou délits ci-dessus des enfants naturels nés dans la même année.

Marche des infanticides et autres crimes ou délits contre les enfants par 100 enfants naturels.

	France (Seine non comprise).	Différence.	Seine.	Différence.
1re période	0.879	+ 0.019	0.037	— 0.001
2e période	0.898	— 0.112	0.036	+ 0.003
3e période	0.786	— 0.066	0.039	— 0.014
4e période	0.720		0.025	
Moyennes . .	0.822	— 0.159	0.035	— 0.012

Il résulte de ces rapports que, sur 10,000 enfants naturels qui naissent, on en tue ou fait disparaître 82 dans la France départementale, et 3½ seulement dans la Seine. Cette différence est extraordinaire, puisqu'elle indique que, pour un monde d'enfants naturels donné, la proportion de ces crimes ou délits est en province 23 fois plus considérable qu'à Paris. Si l'on examine maintenant les différences portées à notre tableau, on constate que, pour la France départementale, l'augmentation très-notable, survenue entre la première et la deuxième période, est suivie de deux diminutions successives. Or, on a vu que les mort-nés naturels ont bien été en augmentant, mais suivant un taux décroissant. Pour le département de la Seine, la concordance est plus parfaite encore, et la marche des crimes contre les enfants est parallèle à celle des mort-nés.

En résumé, nous croyons avoir démontré que si les mort-nés se sont accrus en France, au point de donner lieu à de justes préoccupations, il y a lieu d'espérer que cet accroissement est arrivé à sa limite extrême, et qu'il sera suivi d'un temps d'arrêt, et peut-être d'une diminution. Il est également permis de croire que les mêmes phases tendent à se produire dans le nombre des crimes contre les nouveau-nés.

T. Loua.

IV.

Note sur la constatation des décès dans la ville de Marseille.

Le 7 mai 1866, M. le docteur Grimaud de Caux communiquait à l'Académie des sciences un mémoire intitulé : *Propagation du choléra dans la ville de Marseille, après l'arrivée des pèlerins arabes en juin 1865.* — L'auteur se proposait particulièrement de suivre la trace du choléra afin d'en déduire des conclusions pratiques sur le mode de propagation, et, par suite, d'arriver à des formules rationnelles sur la prophylaxie et le traitement de la maladie. Pour obtenir des résultats précis et positifs, M. Grimaud de Caux n'a négligé aucun des moyens propres à jeter la lumière sur ce sujet obscur. Après avoir cherché des renseignements chez les particuliers, il s'est adressé à l'autorité, qui lui a fait l'accueil le plus sympathique.

«J'allai à la municipalité, dit M. Grimaud, dépouiller les registres du mois de juin. Il était nécessaire de relever les décès sur les bulletins mêmes. Je me vis en présence de 758 chiffons de papiers (*sic*) de grandeurs et d'écritures diverses, à déchiffrer et à compulser. Je cherchais des cas de mort pour le choléra, et naturellement je portais mon attention sur l'indication des causes de mort de chaque sujet. Or, dans le plus grand nombre des bulletins où cette cause était mentionnée, je ne trouvais que des cas dits de *mort naturelle.* A Marseille, il n'y a que les morts violentes et provoquées qui sont spécifiées. »

Si la communication de M. Grimaud de Caux est exacte, et il n'existe aucune raison d'en douter, il faudrait en conclure que la vérification des décès laisse beaucoup à désirer dans la ville de Marseille. Or, les inconvénients qui en résultent sont des plus graves. Que les bulletins constatent la mort, cela suffit pour répondre aux prescriptions du Code Napoléon. Mais que ces bulletins distinguent seulement les morts accidentelles des morts naturelles, cela ne satisfait nullement aux exigences de la science. En dehors même de ces légitimes exigences, l'intérêt propre de la cité et l'intérêt général du pays veulent que des soins particuliers soient donnés à l'importante opération de la constatation des décès dans une ville comme Marseille.

Comme chiffre, la mortalité moyenne annuelle de la ville a une importance incontestable : elle atteint presque le nombre de 8,000 décès. Si les constatations étaient faites par des hommes expérimentés, comme il serait si facile d'en trouver à Marseille, la science médicale pourrait tirer profit du document fourni par l'état civil. Ce serait déjà un grand bien. Mais cette considération est relativement secondaire. Comme position géographique, Marseille est un poste avancé entre la France et l'Orient ; comme port de mer, comme cité commerçante, elle sert d'intermédiaire entre la France et des peuples de toute langue, de tous pays. Par cela même, elle est exposée aux maladies les plus graves, comme la peste, la fièvre jaune, le choléra, et l'expérience nous a souvent appris qu'elle est la porte par laquelle s'introduisent, chez nous, ces affreuses maladies.

Quand une maladie grave menace la population et, à plus forte raison, quand elle règne, la vigilance de l'autorité supérieure s'éveille et l'on veut connaître, jour par jour, les progrès du mal. Cette sollicitude est légitime. Pour se défendre avec chance de succès, il faut connaître comment et de quel côté l'ennemi dirige ses coups. Or, la ville de Marseille, par ses relations multipliées avec un grand nombre

de pays ravagés par les maladies endémiques les plus dangereuses, se trouve sous la menace perpétuelle de ces maladies. Les moyens hygiéniques et curatifs qui peuvent exister dans ces pays morbigènes sont insuffisants pour la rassurer, et, d'un autre côté, les renseignements venus d'outre-mer ne sont pas toujours appuyés sur la connaissance exacte des faits. L'intérêt privé des capitaines des navires, des voyageurs eux-mêmes, s'oppose, dans une certaine mesure, à ce que la lumière se fasse. Dans cette situation, elle a des obligations à remplir, auxquelles il ne lui est pas permis de se soustraire. Sentinelle avancée, elle est chargée du salut commun, et, à ce titre, on peut exiger d'elle des précautions particulières.

La première consiste à assurer une constatation régulière des causes de décès; il importerait surtout que le service fût organisé de telle sorte que, chaque jour, l'état des décès et de leurs causes fût placé sous l'œil vigilant de l'autorité.

Le ministre du commerce, par les soins du service de la Statistique générale de France, a cherché à organiser en France une constatation régulière des causes de décès. Par des causes qui nous sont inconnues, cette tentative a généralement échoué. La dernière épidémie serait une raison particulière pour l'autorité supérieure de faire un nouvel effort dans ce sens. Elle devrait surtout insister, au nom des considérations que nous venons d'exposer, pour assurer, à Marseille, l'organisation d'un service qui intéresse le pays tout entier. Dr Bourdin.

V.

VARIÉTÉS.

1re PARTIE. — DOCUMENTS FRANÇAIS.

1. *Situation de l'agriculture française en 1866.* — On trouve les documents statistiques ci-après dans un discours au Corps législatif de M. Forcade de la Roquette, dans la séance du 10 mars 1866 :

1° L'avilissement des prix tient à la conjonction fortuite de ces deux circonstances : l'extension de la culture des céréales, qui, en dix ans, a été portée de 6 millions d'hectares à près de 7 millions, et l'abondance exceptionnelle de la récolte de 1863, qui s'est élevée à 116 millions d'hectolitres, et s'est trouvée la plus grande récolte du siècle, immédiatement suivie d'une récolte presque aussi forte en 1864.

2° Les prix les plus bas de 1865, tombés en moyenne à 16 fr. 50 c. l'hectolitre, sont restés cependant supérieurs aux bas prix de la période où l'échelle mobile subsistait, puisqu'en 1849 ces prix sont descendus à 15 fr. 37 c., en 1850 à 14 fr. 32 c., en 1851 à 14 fr. 48 c.

3° Les blés étrangers ne jouent aucun rôle dans la diminution des prix, les blés d'Odessa moins que tous autres, puisqu'à Marseille, point d'arrivage de ces blés, ils reviennent à 17 ou 18 fr. l'hectolitre, c'est-à-dire plus cher que ne se vendent les blés français dans les départements le moins favorisés.

4° Les chemins de fer conduisent au nivellement des prix. Autrefois, la difficulté des communications maintenait des écarts considérables entre les mercuriales des différentes régions du territoire; aujourd'hui, les blés se déversent avec facilité et économie du département où la récolte a été bonne sur le département où elle a

manqué; donc, au lieu de prix extrêmes, on n'a plus que des prix moyens; mais ce résultat, ce n'est pas aux blés étrangers, c'est aux blés français qu'il est dû.

5° On a prétendu que le droit de cinquante centimes par hectolitre, qui frappe actuellement les blés étrangers, non-seulement ne constitue pas une protection efficace, mais ne compense même pas les impôts qui pèsent en France sur la propriété rurale. Voici la vérité sur ce point :

L'impôt foncier est fixé, pour 1866, à 169 millions en principal, et à 130 millions en centimes additionnels, ensemble 299 millions ou 300 millions en nombres ronds. Le chiffre principal se décompose comme suit :

Propriétés bâties	48	millions.
Prairies	23	—
Vignes	9	—
Bois.	11	—
Jardins, vergers, etc.	9	—
	100	—
Terres labourables	69	—
Total égal.	169	—

Les terres productives de céréales comprennent 27,740,000 hectares entre lesquels se répartissent les 69 millions d'impôt y afférents, c'est donc 4 fr. 50 c. par hectare, y compris les 78 c. additionnels. La production moyenne d'un hectare étant d'environ 14 hect. 29 lit., il s'ensuit que chaque hectolitre de blé ne supporte qu'un impôt de 31 c., tandis que les blés étrangers supportent un droit principal de 50 c. par hectolitre importé sous pavillon français et de 1 fr. par hectolitre importé sous pavillon étranger, plus les 2 décimes, soit 60 c. et 1 fr. 20 c. La différence entre 31 c. d'une part et 60 c. ou 1 fr. 20 c. de l'autre, constitue, à coup sûr, une protection qui n'est pas médiocre.

6° On avait affirmé que l'agriculture supporte à elle toute seule 404 millions de droits d'enregistrement et de timbre. La vérité est que les droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe figurent dans les recettes de l'État pour 324 millions et le timbre pour 80 millions. Mais le bon sens indique que l'agriculture ne peut revendiquer les charges qui pèsent sur la propriété bâtie, sur les transactions civiles, commerciales, financières, industrielles, sur les jugements criminels, correctionnels et civils, encore moins le timbre des effets de commerce, des journaux et des brochures. Il y a donc une incroyable exagération à porter au compte des dépenses de l'agriculture, des impôts très-divers qui pèsent sur la généralité des citoyens.

7° On a reproché au gouvernement d'avoir négligé, depuis 1860, les grands travaux d'utilité publique que réclament les intérêts généraux du pays, et en particulier les intérêts agricoles. 4,500 kilomètres de chemins de fer exécutés en six ans et qui ont coûté 2 milliards, 755 kilomètres de canaux rachetés, qui ont coûté 75 millions de capital et un abandon de tarifs, c'est-à-dire de revenus, montant annuellement à 2 $^1/_2$ millions, 25 millions de dotation extraordinaire alloués aux chemins vicinaux, voilà des faits qui parlent haut dans le sens contraire.

2. *Production du sucre en France.* — La direction générale des douanes et contributions indirectes a publié dans le *Moniteur* le tableau de la production et de la consommation du sucre de betterave, depuis le commencement de la campagne 1865-1866 jusqu'à la fin d'avril 1866.

Le nombre des fabriques en activité est de 419. Il n'était que de 398 à l'époque

correspondante de 1865. En outre, 3 fabriques sont inactives, mais ont des sucres en charge.

Dans le total des fabriques en activité, le département du Nord figure pour 158; l'Aisne pour 76; le Pas-de-Calais pour 73. Viennent ensuite la Somme, 48; l'Oise, 31 ; 33 fabriques sont réparties dans différents autres départements.

La quantité fabriquée a été de 265,489,352 kil. Augmentation sur les résultats de l'année précédente, 120,093,508 kil.

En y ajoutant le chiffre des entrées, imposables ou non, on arrive à un total de 281,911,507 kil.

L'année dernière, à la même époque, il restait en entrepôt 28,838,035 kil. Il en restait, le 30 avril 1866, 52,521,380 kil. Augmentation, 23,683,345 kil.

Il y a dix ans, la production de la campagne 1855 - 1856 n'avait pas dépassé 90 millions de kilogrammes dans 275 fabriques.

De grands progrès ont donc été réalisés, et, à tous les points de vue, il serait à désirer que cette production allât toujours en croissant, car elle laisse dans les fermes une très-forte quantité de pulpes ou résidus avec lesquels on fabrique beaucoup de viande et à un prix de revient moins élevé que lorsque les animaux sont spécialement nourris avec des fourrages, des grains ou des tourteaux. La culture de la betterave est appelée à régénérer l'agriculture française, il faut donc chercher à la développer le plus possible.

Observons, à ce sujet, que la fabrication du sucre et sa consommation prendraient incontestablement de bien plus larges proportions, si ce produit n'était pas frappé de droits très-élevés, puisqu'ils équivalent à plus d'un tiers de sa valeur.

3. *Navigation intérieure de la France.* — De récents travaux de statistique administrative donnent les renseignements qui suivent :

La longueur totale des rivières navigables de l'Empire est de 7,000 kilomètres. Cette longueur comprend les parties maritimes des fleuves d'un développement total de 260 kilomètres.

L'amélioration systématique de la navigation fluviale remonte à 1835. Les procédés mis en usage depuis cette époque ont une efficacité sanctionnée par l'expérience. Ils consistent, pour les rivières à faible étiage, dans la construction de barrages mobiles, avec écluses; et pour les fleuves à grand volume d'eau, dans la création d'un chenal navigable, à l'aide de digues longitudinales submersibles qui concentrent les eaux dans un bras unique.

Tous les grands fleuves de France ont été améliorés dans ces conditions, et les dépenses y affectées depuis 1835 ne s'élèvent pas à moins de 215 millions. Cette œuvre importante n'est, du reste, pas achevée, et se continue : sur la Marne pour l'achèvement de sa canalisation; sur la haute Seine, entre Montereau et l'embouchure du canal de Bourgogne; sur la basse Seine, entre La Briche et Paris, où il existe une lacune très-regrettable pour les bateaux, mais qui sera promptement comblée par la construction du barrage éclusé de Suresnes, mis en adjudication; sur le Rhône, entre Lyon et Arles, pour la continuation des barrages submersibles qui ont eu sur ce fleuve un succès complet; sur le canal maritime de Saint-Louis, où les travaux sont destinés à substituer aux embouchures du Rhône une voie toujours accessible aux navires; sur la Saône, pour l'établissement du barrage éclusé de l'île Barbe et l'établissement de quatre autres barrages entre Lyon et Châlon;

sur la Sarthe, la Mayenne, le Lot, la Vire, le Var, pour travaux d'amélioration de diverse nature.

Les canaux navigables ont une longueur totale de 4,800 kilomètres. 1,030 kilomètres sont concédés et exploités par l'industrie privée; l'État n'exploite que 3,770 kilomètres. On exécute de nouveaux canaux d'une longueur ensemble de 160 kilomètres, savoir : le canal de Vitry à Saint-Dizier, les canaux des houillères de la Sarre et de Roubaix, de La Rochelle à Marans, et de la haute Seine entre Troyes et Bar-sur-Seine.

Les canaux de la haute Deule, du Centre, de Bretagne, de la Somme, du Rhône au Rhin et de Bourgogne, sont en outre l'objet d'améliorations diverses.

4. *Accidents provenant des appareils à vapeur en France.* — Au moment où le gouvernement vient d'affranchir l'industrie des appareils à vapeur des formalités préventives auxquelles elle avait été assujettie jusqu'à ce jour, et où l'application des mesures de sûreté réglementaire est, en quelque sorte, remise à la responsabilité seule des industriels, il a paru qu'il serait utile de faire connaître au public, à des intervalles plus ou moins rapprochés, les accidents dus à l'emploi de la vapeur et les causes de ces accidents.

Ces publications serviront d'exemple aux industriels pour éviter des accidents analogues, et par là même elles leur rendront un véritable service.

Nous publions ci-après l'état des accidents arrivés dans le cours de l'année 1864:

Nombre total d'accidents		16
Nombre de victimes	Tués ou morts des suites de leurs blessures	40
	Blessés	15

RÉPARTITION DES ACCIDENTS.

1° *Par nature d'établissements.*

Fabriques de sucre ou raffineries	4
Papeteries	3
Distilleries	2
Dragues	2
Chemin de fer	1
Filature	1
Aciérie	1
Huilerie	1
Briqueterie	1

2° *Par nature d'appareils.*

Chaudières génératrices.	Chaudières cylindriques avec bouilleurs	8
	Chaudières à foyer intérieur et tubulaires	3
	Locomotive	1
Appareils calorifères		4

3° *D'après les causes qui les ont occasionnés.*

Mauvaise qualité du métal ou disposition vicieuse du fourneau	8
Imprudence ou défaut de surveillance des chauffeurs ou des mécaniciens	7
Imprudence d'autres que les chauffeurs ou les mécaniciens	1

5. *Marine militaire en France au 1er janvier 1866.* — D'après les états publiés par le ministère de la marine, on comptait en France, au 1er janvier dernier, 467 navires à flot, tant armés que désarmés ou placés dans la réserve, représentant un armement de 6,361 canons.

Sur ces 467 navires, 339 sont des bâtiments à vapeur qui donnent un total de 4,995 canons et 96,397 chevaux. Ces 339 navires à vapeur se composent de: 2 vaisseaux cuirassés, 14 frégates cuirassées, 1 corvette cuirassée, 1 garde-côtes cuirassé,

24 batteries flottantes, 36 vaisseaux, 39 frégates dont 23 à hélice et 16 à roues, 19 corvettes dont 10 à hélice et 9 à roues, 101 avisos dont 48 à hélice et 53 à roues, 20 canonnières à hélice, 32 chaloupes-canonnières, 48 transports à hélice, et 2 bâtiments divers.

Les 128 bâtiments à voiles comprennent 1 vaisseau, 18 frégates, 8 corvettes, 12 bricks, 60 bâtiments de petites dimensions et 29 transports.

Les bâtiments de servitude employés dans les ports et les navires en construction ne sont pas compris dans ce relevé.

6. *Dépenses et recettes télégraphiques en France en 1865.* — Le nombre des dépêches privées s'est élevé de 9,014 en 1851, à 2,473,747 dépêches en 1865. Les dépêches officielles, au nombre de 508,647, réunies aux dépêches privées, donnent un total de 3,042,394 dépêches, ayant produit, savoir : recettes des dépêches privées, 8,161,218 fr. 86 c.; — recettes des dépêches officielles, 1,800,631 fr. 18 c. Total, 9,961,850 fr. 04 c.

Les dépenses se sont élevées, en 1865, savoir : dépenses extraordinaires ou d'établissement, 1,000,000 fr.; — dépenses ordinaires : personnel, 6,354,700 fr.; — matériel, 2,628,760 fr. Total, 8,983,460 fr. Total général, 9,983,460 fr.

Il n'est pas sans intérêt de voir comment se composent les recettes provenant de la télégraphie privée (2,473,747 dépêches) : perception des bureaux de l'État, 7,052,139 fr. 79 c.; — solde des comptes algériens, 32,111 fr. 18 c.; — *id.* des comptes internationaux, 436,388 fr. 98 c.; — *id.* des comptes avec les compagnies de chemins de fer, 187,258 fr. 82 c.; — *id.* avec les ministères, 9,384 fr. 58 c.; — *id.* avec divers, 977 fr. 84 c.; — remboursement par les compagnies des chemins de fer des dépenses du personnel, 442,957 fr. 67 c. Total, 8,161,218 fr. 86 c.

Dépêches télégraphiques dans Paris. — La taxe de Paris pour Paris a été réduite à 50 c., à partir de la fin de juillet 1864. Or, le nombre des dépêches qui jusque-là, avec la taxe de 1 fr., variait de 500 à 600 par mois, s'est élevé à 11,250 en décembre 1864, et graduellement, de 14,560 par mois, il est monté à 17,000, 18,000 et jusqu'à 23,024 dans le seul mois de décembre 1865. — Le nombre des bureaux dans Paris, qui n'était que de 35 en 1864, a dû être porté à 44 en 1865. — Le nombre des dépêches taxées a été de 787,324 en 1865, pour le service seul de Paris, dont : 210,922 de Paris pour Paris; — 403,031 de Paris pour la France; — 173,371 internationales. Total égal, 787,324 dépêches ayant produit 2,435,551 fr. 16 c.

Réseau télégraphique en France au 1er janvier 1866. — Son étendue actuelle, y compris l'intérieur de la Corse, est de 29,669 kilom. Les fils posés sur ces mêmes lignes ont une longueur de 99,574 kilom., non compris le service électro-sémaphorique du littoral qui est de 1,559 kilom. pour les lignes et de 2,209 kilom. pour les fils pour 123 postes.

Le nombre des bureaux télégraphiques de l'État était, en France, en 1865, de 953 dont : bureaux de l'administration, 556; — bureaux municipaux, 274; — bureaux sémaphoriques, 123.

Ces bureaux ont expédié : 2,098,645 dépêches françaises taxées, ayant produit 4,159,445 fr. 45 c., et 375,102 dépêches internationales ayant produit 2,892,694 fr. 34 c. Total, 2,473,747 dépêches taxées, ayant produit 7,052,139 fr. 79 c.

(*Moniteur* du 28 mai 1866.)

2e PARTIE. — DOCUMENTS ÉTRANGERS.

1. *Résultats de l'administration des postes en Angleterre en 1865.* — L'administration des postes anglaises vient de publier son rapport sur l'exercice 1865. D'après les statistiques intéressantes qu'il fournit, le nombre des maisons habitées dans le pays de Galles et en Angleterre a augmenté, en 1865, de 40,712, et était, au 31 décembre, de 3,954,703. En Écosse, de 400,463 en 1864, elles se sont élevées à 402,692 en 1866. En Irlande, au contraire, s'est produite une diminution sensible. Les statistiques accusaient, dans cette île, 974,017 maisons habitées en 1864; le rapport de 1865 constate qu'elles sont tombées à 968,829 (5,188 de moins). La population a également diminué de 30,226 âmes. — Le Royaume-Uni compte 5,306,226 maisons habitées pour 29,710,077 individus. — Il a été distribué 720,467,007 lettres ou 24 par personne (23 en 1864). Cette moyenne est en Angleterre et dans le pays de Galles de 28; en Écosse de 21, en Irlande de 10; c'est en Angleterre et dans le pays de Galles, 151 lettres par maison habitée, 166 en Écosse et 58 en Irlande.

Les *valentines* du 18 février 1865 (sorte de lettres sentimentales que les jeunes gens des deux sexes s'écrivent habituellement à cette date, en les accompagnant d'un petit cadeau) ont monté à 542,200.

Le total des articles délivrés par la poste en 1857 a été de 818,990,000 dont 43,569,955 journaux et 53,682 livres et papiers divers.

Le rapport constate que 12,000 lettres ont été confiées à la poste sans adresse ou avec une indication insuffisante. De ces 12,000 lettres, 298 contenaient des valeurs pour une somme de 3,700 liv. st. — Les bons émis sur la poste ont monté à 18,144,550 liv. st. — Quant aux caisses d'épargne annexées à l'administration du service des postes depuis 1862, le nombre des déposants est de 611,819 et le montant des dépôts de 6,526,400 liv. st. (*Moniteur* du 22 mai 1866.)

2. *Accidents sur les chemins de fer du Royaume-Uni en 1864.* — Il résulte d'un relevé officiel analysé par le *Times* que le nombre total des voyageurs tués et blessés, tant par suite de leur propre imprudence que par des causes en dehors de leur contrôle, sur les chemins de fer du Royaume-Uni, a été, pendant l'année 1864, de 36 tués et 706 blessés contre 35 tués et 401 blessés dans l'année 1863.

3. *Progrès du commerce extérieur en France et en Angleterre.* — D'après l'*Economist* du 8 octobre 1864, la valeur totale du commerce de l'Angleterre (importations et exportations comprises) s'est élevée, de 2,647 en 1827, à 10,064 millions de francs en 1863 ou de 280 p. 100. Pour la France, l'accroissement a été de 1,616 à 6,941 ou de 329 p. 100.

4. *Fabrication de la bière en Angleterre.* — Au 10 octobre 1864, le nombre des brasseries s'élevait, pour la Grande-Bretagne et l'Irlande, à 2,508. Deux d'entre elles ont consommé au delà de 181,250 hectolitres de malt et payé ensemble pour leurs licences une somme de 375,000 fr. environ.

En somme, il a été préparé, dans le Royaume-Uni, en 1864, 48,544,000 boisseaux de drêche (17,640,890 hectol.), sur lesquels le fisc a perçu 6,582,362 liv. st. (164,559,050 fr.).

D'un autre côté, les exportations de bière anglaise, du 1er octobre 1863 au

1er octobre 1864, se sont élevées à 772,333 hectolitres, représentant une valeur de près de 43,500,000 fr. La part de la France dans ces exportations a été de 15,167 hectolitres, évalués à 697,500 fr.

On comptait enfin dans tout le Royaume-Uni, au 30 septembre dernier, 93,751 débitants de boissons munis de licences. (*Annales du commerce extérieur.*)

5. *Production du sucre de betterave en Europe en 1865-1866.* — La production du sucre de betterave en Europe pour la campagne 1865-1866 est évaluée, comme suit, par M. Licht :

France	250,000,000 kil.
Zollverein.	180,000,000
Autriche	65,000,000
Russie	30,000,000
Pologne.	15,000,000
Belgique	25,000,000
Hollande	3,500,000
Total. . . .	568,500,000

La production, en 1864-1865, a été de 482,633,500 kil.

Le sucre colonial, importé en Europe en 1865, a été de 932,226,000 kil.

(*Constitutionnel*, 26 mars 1866.)

6. *Marine militaire d'Italie.* — Voici, d'après un document officiel distribué aux membres du Parlement de Florence (avril 1866), l'état de la marine militaire italienne :

Bâtiments cuirassés. — 6 frégates de 1er rang, dont 3 à flot et 3 en construction; — 7 frégates de 2e rang; — 2 corvettes de 1er rang, 2 canonnières de 1re classe, 4 de 2e; — 2 batteries flottantes; — total : 23 navires, ayant une force de 8,248 chevaux-vapeur, portant 448 canons et montés par 3,738 hommes d'équipage.

Bâtiments à hélice. — 8 frégates de 1er rang, 1 de 2e; — 3 corvettes de 1er rang, 3 de 2e (dont 2 en construction); — 5 canonnières de 2e classe; — total : 20 navires, ayant une force motrice de 6,780 chevaux, portant 544 canons et 7,155 hommes d'équipage.

Bâtiments à aubes. — 3 corvettes de 1er rang, 7 de 2e, 4 de 3e (en bois); — 2 avisos de 1re classe, 9 de 2e, dont 2 seulement en fer; — total : 25 navires, 6,050 chevaux, 118 canons, 3,381 marins.

Bâtiments à voiles. — 4 navires portant 42 canons et 632 hommes d'équipage.

Bâtiments de transport à hélice. — 12 navires, 2,550 chevaux, 24 canons, 1,092 hommes d'équipage; — à aubes, 11 navires, 1,848 chevaux, 12 canons, 634 hommes; — à voiles, 3 navires portant 7 canons et 1,140 marins; — 3 navires-écoles.

L'escadre italienne se compose donc de 71 bâtiments, mus par 25,820 chevaux-vapeur, portant 1,197 canons et 20,627 marins.

L'escadre de transport est de 24 navires, mus par une force de 4,390 chevaux et montés par 3,220 hommes d'équipage.

Le gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

De l'état actuel de l'agriculture dans quelques États de l'Europe.

Le problème de l'accord des subsistances et de la population a, jusque dans ces dernières années, vivement préoccupé les gouvernements et les économistes. Et, cependant, quand on consulte les faits, on est surpris de constater que ce problème n'existe pas. Toute population, en effet, se met nécessairement au niveau de ses moyens d'existence. Si elle tend à le dépasser, elle y est invariablement ramenée, ou par la mort, ou par l'émigration, ou par la diminution des mariages, ou enfin par une restriction volontaire de leur fécondité.

Il importe, d'ailleurs, de faire remarquer qu'aujourd'hui la limite des moyens d'existence d'un pays ne se trouve plus dans la production indigène, mais en quelque sorte dans celle du monde entier. Grâce à l'application progressive aux denrées alimentaires du principe de la liberté des échanges, à la rapidité des voies et moyens de communication, au vaste développement de la spéculation, tous les excédants de récoltes, sur quelque point du globe qu'ils se produisent, arrivent sur les marchés où les besoins de la consommation les appellent.

La question n'est donc plus de savoir si un pays produit dans la mesure de ses besoins, mais si sa population est en mesure d'acheter au dehors, avec ses marchandises ou son numéraire, ce que la culture locale ne lui fournit plus, ou ce qui est équivalent, ne lui fournit plus qu'à des prix excessifs. Si, par exemple, l'Irlande émigre en masse, ce n'est pas parce que les subsistances y manquent, ce n'est pas par suite de l'infertilité du sol ou de l'imperfection des procédés de culture, c'est parce que sa population n'est pas assez riche pour acheter et consommer sur place des ressources alimentaires que l'Angleterre, plus heureuse, lui enlève en quantités considérables. Il est donc de toute nécessité, d'abord que cette population se contente des produits les plus inférieurs, puis, lorsque ces produits viennent à lui manquer, par des disettes ou des changements de culture, qu'elle émigre ou soit décimée par la faim, jusqu'au moment où la hausse des salaires lui permettra de disputer à ses puissants voisins les éléments d'une alimentation plus saine, plus substantielle.

Si cette solidarité croissante de tous les marchés du monde, pour l'approvisionnement de ses habitants, est un des faits économiques les plus considérables de notre temps, elle ne saurait justifier cependant, de la part des gouvernements, une sorte d'indifférence pour les intérêts agricoles de leur pays. Ces intérêts doivent,

au contraire, éveiller au plus haut degré leur sollicitude, parce qu'il importe que, pour certains produits indispensables (et le plus indispensable de tous, le pain) les populations puissent compter, d'abord et avant tout, sur les ressources de la culture indigène. La guerre ne peut-elle, en effet, interrompre les communications et arrêter les échanges? Des perturbations atmosphériques générales ne peuvent-elles compromettre la récolte dans une zone considérable et affliger un grand nombre de pays producteurs à la fois?

Maintenant, sous quelles formes doivent se manifester les encouragements officiels à l'agriculture? Et d'abord, ces encouragements sont-ils nécessaires partout? Nous ne le croyons pas. Là où, comme en Angleterre, la terre, concentrée dans les mains d'une puissante aristocratie, est cultivée par des fermiers qui ont à la fois les lumières et les capitaux et dont l'œuvre intelligente est secondée par les propriétaires eux-mêmes, l'intervention du gouvernement est évidemment superflue. Dans ce cas, il doit se borner à supprimer, par la voie législative, les obstacles au progrès agricole qui auraient leur origine dans des faits généraux, dans des circonstances en quelque sorte supérieures devant lesquelles les plus énergiques initiatives individuelles seraient frappées d'impuissance. Mais là où le sol, fortement morcelé, se répartit entre d'innombrables familles de cultivateurs sans capitaux, fermement attachées aux plus anciennes traditions de culture, ne pouvant, d'ailleurs, prendre la responsabilité pécuniaire d'une innovation, d'une amélioration de quelque importance, là, disons-nous, les sollicitudes officielles doivent être plus actives, plus empressées, et, si nous pouvons ainsi dire, plus détaillées, plus minutieuses.

Il ne faudrait pas, toutefois, que, même dans ces pays, l'action administrative, dégénérant en tutelle, s'imposât aux intéressés. La mission bien comprise du gouvernement doit surtout consister à éclairer, à guider, à encourager. Elle doit, en outre, favoriser le progrès agricole par un ensemble de mesures générales et fécondes comme l'ouverture d'un réseau complet de viabilité destiné à assurer le prompt et économique transport des produits, l'établissement d'un système de taxes générales et locales qui facilite, au lieu de l'entraver, la consommation de ces produits à l'intérieur, l'élargissement des rapports internationaux dans le but de leur assurer les plus vastes débouchés au dehors; enfin, la plus grande liberté possible des transactions immobilières, pour que la terre aille sûrement et rapidement à celui qui peut en tirer le meilleur parti.

La plupart des gouvernements européens, il faut le reconnaître, ont compris dans ce sens leurs devoirs envers l'agriculture, et les documents que nous avons eus sous les yeux indiquent que leurs efforts n'ont pas été infructueux. Partout, en effet, on signale un accroissement des rendements par suite de l'adoption progressive des procédés améliorants, c'est-à-dire d'une culture plus intensive. Partout, pour citer quelques faits, les assolements s'adaptent mieux aux aptitudes du sol, dont on s'efforce de réparer les pertes par de plus abondantes ou de plus énergiques fumures; partout, par conséquent, la jachère disparaît pour faire place à des cultures fourragères qui, en même temps qu'elles préparent de riches récoltes céréales, permettent d'entretenir un bétail plus nombreux, mieux nourri que par le passé. Partout, les marais disparaissent, les montagnes se reboisent ou se gazonnent, les terres s'assèchent et s'irriguent; partout de vigoureux amendements leur donnent les qualités qui leur manquaient et permettent de leur confier des semences qu'elles n'auraient qu'imparfaitement fécondées autrefois.

Toutefois, ce progrès si général, si soutenu, n'est pas exclusivement l'œuvre des encouragements officiels; il est dû aussi en grande partie à la hausse des prix, et cette hausse, à son tour, a pour cause principale la facilité et le bas prix relatif des transports, unis au développement de la spéculation. A l'époque, déjà loin de nous, où les débouchés du cultivateur étaient limités à un marché voisin, dont les besoins étaient à peu près constamment les mêmes, il n'avait aucune raison d'accroître sa production. Il ne l'aurait pu, d'ailleurs, sans provoquer l'avilissement des prix. Il n'en est plus de même aujourd'hui où il ne cultive plus pour un rayon de consommation déterminé, mais pour le pays tout entier et même pour l'étranger.

Si la hausse a paru s'arrêter pour les céréales, par suite soit d'un accroissement de production supérieur aux besoins et résultant des progrès mêmes de la culture, soit de la concurrence étrangère, elle a été presque continue pour les autres produits de l'exploitation agricole: vin, viande, lin, chanvre, laine, soie, colza, houblon, sucre, fourrage, fruits, beurre, lait, volaille, œufs, huiles, comestibles, etc., et, en somme, habilement et prudemment dirigée, c'est-à-dire toujours attentive à la voix de l'expérience et docile aux leçons de la science, cette exploitation ne saurait jamais être qu'une des industries les plus rémunératrices du pays.

L'agriculture européenne comprend deux zones bien distinctes au double point de vue de la nature des produits et des procédés de culture: la zone du nord et la zone du midi; c'est la division géographique. Elle en admet deux autres, dont l'importance est également très-grande: la zone des pays à propriétés concentrées et à propriétés morcelées; c'est la division économique. Dans la zone du midi figurent une partie de la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Turquie; dans la zone du nord, une autre partie de la France, la Belgique, la Hollande, la Suisse, l'Angleterre, presque toute l'Allemagne, les pays Scandinaves, et les trois quarts de la Russie. — La zone des pays à propriétés concentrées embrasse l'Angleterre, l'Allemagne d'outre-Rhin, la Russie, l'Espagne, le Portugal et la Turquie; la zone du morcellement, la France, une partie de l'Italie, la Belgique, la Suisse, la Hollande, l'Allemagne rhénane, tous les pays, en un mot, de liberté plus ou moins absolue en matière de transactions immobilières.

Caractériser rapidement, en quelques mots, l'agriculture de ces divers pays, dans la mesure, assez restreinte il est vrai, des observations et publications officielles, tel est le but de la courte étude qui va suivre et dont notre pays sera tout d'abord l'objet.

I. FRANCE.

L'agriculture française se distingue aisément de toutes les autres. Et d'abord, au point de vue de la division du sol, elle est peut-être, après celle de la Belgique, la plus démocratique de l'Europe. D'après le cadastre (terminé en 1847, sauf dans la Corse, où il est encore en cours d'exécution) la superficie territoriale de la France avant l'annexion était de 53,027,894 hectares (y compris la Corse pour 874,746 hect.), divisés en 126,079,962 parcelles. Le nombre des propriétaires s'élevait, au 1er janvier 1851, à 7,845,724. En portant, avec le cadastre, la superficie cultivée (forêts comprises) de la France (toujours avant 1860) à 49,285,292 hectares (Corse comprise), on compte 16 parcelles et 6 hectares 3 ares par propriétaire. Mais si l'on déduit de cette superficie les propriétés de l'État, de la liste civile, des communes,

des établissements publics, etc., chaque possesseur du sol n'a plus en moyenne qu'un peu moins de 5 hectares. Toutefois, il convient d'éliminer ici du total des propriétaires ceux qui ne possèdent que des propriétés urbaines et dont le nombre nous est inconnu (aucun document officiel n'ayant été publié sur la matière). Cette déduction faite, il n'est pas douteux que la contenance moyenne de chaque exploitation doit s'élever dans une certaine mesure; mais nous ne croyons pas qu'elle dépasse de 6 à 7 hectares. On peut donc dire que la France est avant tout un pays de petite culture.

Cette situation économique de la propriété rurale dans notre pays a-t-elle été, comme il a été affirmé plusieurs fois, un obstacle au développement de la production? L'étude des documents officiels autorise à répondre négativement.

Le progrès agricole, dans ses rapports avec l'alimentation, se manifeste habituellement sous la forme du triple accroissement des superficies consacrées à la culture du froment, du rendement moyen de ces superficies, du nombre et du poids moyen des animaux de ferme. Ces divers accroissements se sont-ils produits en France? examinons:

La superficie ensemencée en froment et rendements. — De 4,472,260 hectares, en 1816, elle s'est élevée à 6,754,227, en 1861 (annexions non comprises); c'est un accroissement de 51 p. 100. — Dans le même intervalle, la population, de 29 $^1/_2$ millions d'habitants, en nombre rond, a monté à 36,717,254; c'est un accroissement de 24 p. 100. Mais ce rapprochement serait incomplet, si nous ne tenions compte en même temps du rendement moyen. Ce rendement variant avec l'état des récoltes, soumises en grande partie aux influences atmosphériques, il est nécessaire de le calculer au moins d'après des périodes décennales. Voici le résultat de ce calcul :

1816-1825.	1826-1835.	1836-1845.	1846-1855.	1856-1861.
Hectol.	Hectol.	Hectol.	Hectol.	Hectol.
10.96	12.32	12.95	13.05	14.29

Il en résulte que la production moyenne totale, en hectolitres, a suivi le mouvement ascendant ci-après dans les mêmes périodes:

	1816-1825.	1826-1835	1836-1845.	1846-1855.	1856-1861.
Superficie moyenne	4,718,740	5,096,369	5,529,485	6,093,473	6,646,027
Millions d'hectolitres.	51.7	62.8	71.6	79.5	95.0

Mais il faut déduire de ces nombres les quantités afférentes à la semence et aux emplois industriels (féculeries, amidonneries, etc.). En les portant à 2 hectolitres par hectare (la semence n'exigeant plus, sur un grand nombre de points en France, que 150 et même 140 litres par hectare), il reste disponibles pour l'alimentation, dans les cinq périodes ci-dessus, les quantités ci-après (en millions d'hectolitres).

1816-1825.	1826-1835.	1836-1845.	1846-1855.	1856-1861.
42.3	52.6	60.6	67.3	81.7

Maintenant si, conformément à une estimation généralement acceptée, nous portons à 2 $^1/_2$ hectolitres la quantité de froment nécessaire pour l'alimentation annuelle en pain d'un habitant *moyen* (sans distinction d'âge et de sexe), nous aurons (en millions) le nombre ci-après d'individus qui pouvaient être nourris de pain de froment dans chacune des cinq périodes qui précèdent.

1re période.	2e période.	3e période.	4e période.	5e période.
17.0	21.0	24.3	26.9	32.7

Ainsi, de 1816 à 1861, le nombre des individus que les progrès de la culture ont permis de nourrir en pain de froment a presque doublé, tandis que la population ne s'est accrue que de 24 p. 100.

On a reproché à notre agriculture de ne pas suffire aux besoins de la consommation, et on a argumenté, dans ce sens, de l'excédant de nos importations sur nos exportations. Il est certain que, de 1816 à 1861, nous avons importé 86,231,240 hectolitres de blé, et que nous n'en avons exporté que 45,579,149. Ainsi, en 46 ans, nos importations ont excédé nos exportations de 40,652,091 hectolitres; c'est un déficit moyen annuel de 880,000 hectolitres, équivalant à la nourriture de 352,000 individus, ou de moins du centième de la population. Mais cette statistique n'a pas la portée qu'on lui attribue, une agriculture pouvant être très-progressive et ne pas suffire à la demande. Tel serait le cas, par exemple, où certaines cultures plus fructueuses que le blé tendraient à le remplacer sur une échelle considérable. Or, il n'est pas douteux qu'en France les plantes industrielles (lin, chanvre, colza, betterave, etc.) et arborescentes (houblon, vigne, etc.) occupent, dans notre *sole*, une place déjà importante, et qui s'étend sans relâche. Cela est vrai surtout dans le midi, où la culture céréale, devenue onéreuse, recule devant la vigne, dont les produits trouvent aujourd'hui, grâce aux chemins de fer et aux traités de commerce, un débouché chaque jour croissant. Disons encore qu'une agriculture peut être progressive et ne pas marcher du même pas que les besoins des populations; c'est ce qui arriverait, si ces populations, quoique lentement progressives, voyaient leur bien-être s'accroître dans une mesure qui leur permettrait d'élever rapidement la moyenne de leur consommation. Or tel est précisément le phénomène économique qui se produit en France, et explique en partie le renchérissement des denrées alimentaires de luxe, la viande et le vin.

Animaux de ferme. — Nous avons dit que le progrès d'une agriculture se manifeste encore par l'accroissement des animaux de ferme. Voici sur ce point les faits recueillis à diverses époques en France. Le premier recensement spécial dont les résultats aient été officiellement publiés, remonte à 1829. Il attribue à la France de cette époque 9,130,632 bêtes à cornes; 28,930,181 moutons; 4,968,597 porcs et 2,453,712 chevaux. Le second, opéré en 1839, élève l'effectif de la race bovine à 9,936,538 bêtes; des animaux de race ovine, à 32,151,430; des porcs, à 4,910,712; enfin, des chevaux (armée non comprise), à 2,818,496. D'après le troisième, notre sol nourrissait, en 1852, 13,954,294 bêtes à cornes; 33,281,592 bêtes à laine; 5,246,403 porcs et 2,866,054 chevaux.

Voici les proportions d'accroissement de 1829 à 1852.

	Race bovine.	Race ovine.	Race porcine.	Race chevaline.	Total des animaux de ferme.
1829.	9,130,632	28,930,181	4,968,597	2,453,712	45,483,122
1852.	13,954,294	33,281,592	5,246,403	2,866,054	55,348,343
Accroissement absolu . .	4,823,662	4,351,411	277,806	412,342	
Accroissement p. 100 . .	52.72	15.04	5.59	16.80	

Voici le nombre de chacun de ces animaux en 1852 pour 100 hectares, d'abord de la superficie *totale*, puis de la superficie *productive*, comprenant les bois et forêts, les terres vaines, vagues et incultes; enfin, de la superficie *arable*, c'est-à-dire distraction faite des bois et forêts et des terres incultes.

	Superficie totale.	Superficie productive.	Superficie arable.
	53,153,152	49,981,983	34,607,727
Chevaux	5.39	5.73	8.28
Race bovine.	26.25	27.92	40.32
Race ovine	62.62	60.59	96.17
Race porcine	9.87	10.50	15.16

Si l'on admet, conformément aux bases de réduction adoptées officiellement en Prusse et en Saxe, qu'une tête de gros bétail correspond à $^2/_3$ d'un cheval, à 10 têtes de mouton, et à 4 cochons, nous aurons, pour 100 hectares de chacune des trois superficies ci-dessus, le nombre d'animaux de race bovine ci-après, en 1852.

Superficie totale.	Superficie productive.	Superficie arable.
43.07	45.80	66.15

ou plus d'une demi-tête par hectare.

L'accroissement des superficies cultivées en betteraves est considéré partout comme un témoignage d'une culture progressive. La betterave, en effet, exige à la fois de fortes fumures, des labours profonds et un grand ameublissement du sol. A ce point de vue, elle prépare, dans les conditions les plus favorables, la sole céréale qui doit généralement lui succéder. Mais, en outre de sa destination industrielle, elle fournit, avec sa pulpe et, quoique à un moindre degré, avec sa feuille, une excellente alimentation et même un moyen d'engrais pour le bétail. A ce point de vue, elle permet d'augmenter, à surface égale, le nombre des animaux de ferme. Or, les documents officiels attestent un développement assez rapide en France de cette riche culture. Ainsi, de 35,000 hectares en 1850, son domaine a monté à 119,300 en 1865.

Prix. — Nous avons dit que les prix de tous les produits agricoles avaient subi (sauf, pour les céréales, dans ces dernières années, par suite d'une série de récoltes abondantes) un mouvement ascendant très-caractérisé. Les documents officiels abondent dans ce sens.

Nous les avons analysés en détail dans une note sur le mouvement des *prix et salaires* en France depuis le commencement de ce siècle (Journal de la Société, année 1865); nous nous bornerons à les récapituler ici très-sommairement.

Voici d'abord, par périodes décennales (sauf pour la première qui est de quatre années), la marche du prix du froment d'après les mercuriales :

1797-1800	18f 27c	1831-1840	18f 94c
1801-1810	19 87	1841-1850	19 75
1811-1820	24 69	1851-1860	22 11
1821-1830	18 18		

Vient ensuite une période quinquennale exceptionnelle pour laquelle il convient d'indiquer les prix par année, parce qu'elle est caractérisée 1° par une cherté notable en 1861; 2° par une extrême abondance de 1863 à 1865; 3° par la suppression de la législation céréale dite de l'*échelle mobile* en 1861.

1861.	1862.	1863.	1864.	1865.
24.55	23.24	19.78	17.58	16.41

D'après le premier de ces deux tableaux, les céréales ont obéi à deux mouvements de hausse très-caractérisés : le premier de 1800 à 1820; le second de 1830 à 1860. Quant à la dernière période (1861-1865), elle ne compte réellement que

deux années de prix faibles (1864 et 1865), et il suffirait d'une seule récolte médiocre pour réparer les pertes que le cultivateur peut avoir faites, pendant ces deux années, dans les régions agricoles où le prix de revient du blé dépasse 17 fr. l'hectolitre par hectare. Disons, en passant, que cette somme, généralement acceptée comme exacte, est, en réalité, fortement exagérée; il faut tenir compte, en effet, de ce double fait que, dans les grandes exploitations, où la culture est plus intensive que dans les petites, ce prix de revient descend habituellement à 9 ou 10 fr., et que, dans les autres, la main-d'œuvre est généralement fournie par la famille et n'exige aucun déboursé du cultivateur.

Pour la viande, les prix sont constamment croissants. Voici ces prix, d'après les *adjudications des commissions administratives des hospices* (prix en gros) de 1824 à 1855, par ½ kil.

Périodes.	Bœuf.	Mouton.	Veau.	Porc.
1824-1833	0f 36c	0f 38c	0f 38c	0f 41c
1834-1843	0 39	0 41	0 40	0 46
1844-1853	0 41	0 44	0 43	0 50
1854	0 47	0 51	0 49	0 61
1855	0 52	0 56	0 54	0 66

L'accroissement annuel p. 100, de 1824-1833 à 1855, a été, pour le bœuf, de 1.71; pour le mouton, de 1.82; pour le veau, de 1.62; pour le porc, de 2.06.

On trouve la confirmation de ces accroissements, pour le bœuf et le mouton (prix au détail), dans les *Documents sur la boucherie*, publiés, en 1858, par le ministère de l'agriculture :

Périodes.	Bœuf.	Mouton.
1824-1833	0f 41c	0f 42c
1834-1843	0 46	0 48
1844-1853	0 48	0 50
1854	0 55	0 57
1855	0 58	0 62

D'après le document hospitalier, les prix ont haussé, de 1824-1833 à 1855, dans la proportion de 44 p. 100 pour le bœuf, d'après les mercuriales, de 41. Pour le mouton, elle est identique dans les deux documents : 47 p. 100. Ils se sont encore accrus dans les années postérieures, au moins pour le bœuf et le mouton; nous trouvons, en effet, dans les mercuriales les prix suivants:

Années.	Bœuf.	Mouton.	Différence p. 100. Bœuf.		Différence p. 100. Mouton.
1856	0f 59c	0f 55c	1.72	—	12.73
1857	0 60	0 66	1.69	+	1.81

Dans les villes chefs-lieux d'arrondissement, les prix (par kil.) n'ont subi de diminution qu'en 1849 (année de choléra et de forte crise industrielle); pour les autres années, ils paraissent s'être accrus sans relâche :

Années.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Agneau et chevreau.	Porc.
1839	0f 95c	0f 79c	0f 98c	0f 98c	0f 94c	0f 85c
1844	1 »	0 81	1 01	1 02	0 85	1 06
1849	0 96	0 80	0 98	0 99	0 84	1 02
1854	1 10	0 98	1 15	1 15	0 96	1 24
1862	1 18	1 04	1 25	1 27	1 08	1 40
Accroissement p. 100 de 1839 à 1862.	19.49	21.65	27.55	29.49	14.89	64.71

Voici un autre document non moins concluant, c'est le prix des animaux de bou-

cherie à *l'importation*, de 1826 à 1856-1862, d'après les comptes rendus du commerce extérieur :

	1826.	Moyenne de 1856 à 1862.	Accroissement p. 100.
Béliers, brebis et moutons.	17	38	123.7
Agneaux	8	15	87.5
Bœufs.	200	430	115.0
Vaches	110	300	172.7
Veaux.	30	62	106.7
Porcs.	30	100	233.3

Le prix des produits de ferme s'est aussi fortement accru. Voici les renseignements fournis sur ce point au ministère de l'agriculture et du commerce par les administrations hospitalières (*Prix et salaires*, tome XII de la 2e série de la *Statistique générale de France*) :

	1824-1833.	1857.	Accroissement p. 100.
Poulet.	0f 82c	1f 37c	67
Oie	2 40	3 66	47
Dinde.	3 62	5 21	
Beurre (1/2 kilogr.)	0 71	0 98	38
Œufs (la douzaine).	0 41	0 58	41
Pommes de terre (l'hectol.)	2 87	6 75	134

Nous empruntons, sur l'accroissement du prix des produits agricoles dans la ville de Poitiers, du XVIe au XIXe siècle, des renseignements très-curieux à un mémoire de M. Duffaud, ingénieur en chef des ponts et chaussées, mémoire qui a obtenu, en 1860, le prix de statistique de l'Académie des sciences. Voici les documents réunis par ce savant pour le blé (en hectolitres et par périodes de 25 ans):

Périodes.	Prix moyen.	Périodes.	Prix moyen.
1548-1575	8f 91c	1726-1750	7f 03c
1576-1600	11 56	1751-1775	10 51
1601-1625	9 88	1776-1800	17 11
1626-1650	11 96	1801-1825	17 31
1651-1675	10 50	1826-1850	17 48
1676-1700	10 77	1851-1858	21 47
1701-1725	8 87	1796-1858	18 02

D'après ce savant, le prix de la viande de bœuf, dans la même ville, de 25 c. le 1/2 kil. en 1815, avait déjà monté à 50 c. en 1837; — le prix de la douzaine d'œufs avait quadruplé depuis la fin du règne de Louis XV; celui du beurre et de la volaille avait triplé; — les pigeons coûtaient, en 1837, de 6 à 7 fois plus cher qu'en 1752; — le prix du bois et du foin avait quadruplé depuis Louis XIV.

Un document communiqué par l'administration des hôpitaux de la ville de Strasbourg donne le prix du blé (par hectol.) depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'en 1854. En voici le résumé par périodes d'inégale durée, mais le plus souvent de 10 années:

Périodes.	Prix moyen.	Périodes.	Prix moyen.	Périodes.	Prix moyen.
1268-1294	1f 17c	1650-1659	3f 69c	1760-1769	9f 91c
1316-1375	1 83	1660-1669	3 94	1770-1779	15 12
1437-1484	2 26	1670-1679	6 72	1780-1789	14 22
1504-1525	1 34	1680-1689	5 18	1790-1799	20 40
1526-1550	1 28	1690-1699	10 82	1800-1809	16 48
1551-1575	2 94	1700-1709	9 92	1810-1819	24 01
1576-1588	6 27	1710-1719	10 12	1820-1829	16 27
1600-1619	6 16	1720-1729	8 63	1830-1839	18 91
1620-1629	14 97	1730-1739	9 39	1840-1849	21 37
1630-1639	15 02	1740-1749	11 34	1850-1854	21 70
1640-1649	7 98	1750-1759	9 91		

A travers des oscillations assez fréquentes résultant des années de cherté et d'abondance exceptionnelles, on distingue clairement un mouvement d'accroissement continu qui atteint son maximum dans la dernière période.

Commerce des produits agricoles. — La prospérité progressive de l'agriculture française est encore attestée par le progrès de l'exportation des denrées agricoles. En voici la valeur (commerce spécial) à 20 années de distance (1845 et 1865):

Vins.	54,500,000f	280,601,000f
Eau-de-vie, esprits et liqueurs	12,700,000	58,899,000
Huile d'olive	1,600,000	11,464,000
Huile de graines grasses	1,600,000	3,027,000
Sucre raffiné	17,400,000	92,905,000
Sucre brut indigène	»	18,884,000
Garance.	12,700,000	14,305,000
Garancine (extrait de garance).	»	9,735,000
Sel de marais, de saline, sel gemme.	2,300,000	1,555,000
Légumes verts, salés ou confits	295,000	1,893,000
Houblons	66,000	2,097,000
Chardons cardères	2,300,000	1,984,000
Tourteaux de graines oléagineuses. . .	1,875,000	11,617,000
Résine indigène	1,555,000	42,027,000
Fruits de table	5,600,000	19,153,000
Graines et fruits oléagineux	2,055,000	12,608,000
Graines à ensemencer	9,200,000	34,167,000
Viande	3,116,000	11,467,000
Œufs de volailles et de gibier	4,500,000	37,649,000
Fromage	493,000	4,934,000
Beurre	3,038,000	55,668,000
Graisses de toute sorte.	427,000	7,193,000
Chevaux	2,164,000	6,086,000
Mules et mulets.	5,800,000	15,055,000
Bestiaux.	3,458,000	33,823,000
Grains et farines	13,200,000	114,610,000
Farineux alimentaires autres.	6,579,000	16,449,000
Totaux.	168,521,000	919,855,000

Sans doute, les valeurs se sont élevées plus rapidement que les quantités; mais ces dernières aussi ont été l'objet d'un très-fort accroissement.

Faits agricoles les plus importants accomplis en France dans ces dernières années. — Ces faits, qui résument l'état actuel de notre agriculture, peuvent se récapituler ainsi qu'il suit: 1° accroissements graduels des rendements céréales par de simples améliorations dans les procédés ordinaires de culture, comme labours plus profonds, fumures plus énergiques ou plus abondantes et assolements moins épuisants pour le sol; 2° extension des cultures fourragères, particulièrement des prairies artificielles, cette source d'engrais; 3° progrès du drainage, dont l'expérience confirme chaque jour les heureux résultats; 4° substitution croissante du froment aux basses céréales, résultat, en grande partie, de l'emploi intelligent du chaulage; 5° extension des cultures industrielles, si rémunératrices pour le producteur; 6° impulsion extraordinaire donnée à la viticulture par les hauts prix du vin que détermine l'accroissement incessant des débouchés ; 7° mouvement progressif des défrichements et accroissement correspondant, mais peut-être excessif, de la superficie arable; 8° substitution graduelle des machines aux bras par suite du renchérissement de la main-d'œuvre; 9° application, lente encore, mais soutenue, du principe de l'association aux travaux agricoles; 10° enfin, développement des tendances industrielles de l'agriculture par l'annexion à l'exploitation agricole

de distilleries, féculeries, amidonneries et autres établissements ayant le double avantage d'élever sensiblement le produit net de cette exploitation et de fournir au bétail, sous la forme de débris végétaux, une alimentation substantielle.

Encouragements officiels à l'agriculture. — Ils lui ont été en quelque sorte prodigués. Citons, avant tout, l'amélioration incessante, sous la direction du gouvernement et quelquefois avec le concours de l'État, de la grande et de la petite vicinalité; l'ouverture, sur les ressources du budget général, de routes agricoles dans quelques départements déshérités; la stipulation de tarifs de faveur pour le transport sur la voie ferrée des engrais, des amendements et des principaux produits agricoles; l'abaissement considérable, pour les mêmes objets, des droits de navigation sur les rivières et sur les canaux appartenant à l'État; le rachat par l'État, dans le même intérêt, d'un certain nombre des canaux appartenant aux compagnies; les subventions aux chemins de fer dont l'agriculture ne profite pas moins que l'industrie et le commerce.

Viennent ensuite : la plantation des dunes de la Gascogne; l'application (récente encore, il est vrai) des lois relatives au reboisement ou au regazonnement des montagnes et à la mise en valeur des communaux; — le redressement et un meilleur aménagement des cours d'eau; les travaux de défense contre les inondations; le desséchement progressif des marais; les dispositions législatives destinées à faciliter les irrigations; les prêts de l'État pour le drainage et le concours gratuit des ingénieurs de l'État aux travaux de cette nature.

Nous ne devons pas oublier : la suppression, par la loi de finances de 1850, des 17 centimes sans affectation spéciale; les indemnités, modérations et remises d'impôt en cas de sinistre; l'abaissement des droits sur les engrais étrangers; la création de bureaux d'analyse des diverses natures de sol ; les primes à la destruction des animaux nuisibles, etc.

Parmi les mesures plus spéciales, nous devons mentionner l'organisation sur une échelle suffisante de l'enseignement agricole à tous les degrés; les subventions aux comices; les primes et distinctions aux exploitations les plus progressives.

L'élève et l'amélioration du bétail ont reçu des encouragements directs et indirects par le fait de la création des bergeries de l'État et de la vente à des prix modérés de leurs plus beaux produits; par la création de concours régionaux pour les animaux reproducteurs, de concours généraux pour les animaux de boucherie. — L'élève de la race chevaline a été particulièrement favorisée par l'institution des haras, des dépôts d'étalons, de primes aux jeunes poulinières, aux poulains de choix, de prix pour les courses à toute allure, par la création d'écoles de dressage, etc. — Enfin, la conservation des animaux de ferme a également été l'objet des préoccupations du gouvernement, qui y a pourvu, d'abord par un bon régime préventif des épizooties, puis par le développement de l'enseignement vétérinaire.

Ces mesures seront très-probablement complétées un jour, d'abord par la publication d'un code rural, destiné à prévenir le plus grand nombre des litiges qui ruinent aujourd'hui l'agriculture; par la diminution des frais de justice sur la vente judiciaire des petits immeubles ruraux; par une meilleure organisation de la police rurale; par la création, dès que la formule en aura été trouvée, d'un véritable crédit agricole; enfin par le rachat du péage des ponts sur les cours d'eau ruraux, ce complément indispensable des améliorations considérables, quoique de beaucoup insuffisantes encore, dont la viabilité locale a déjà été l'objet.

II. BELGIQUE.

État du morcellement. — La Belgique est aussi, et à un plus haut degré encore que la France, un pays de petite culture, puisque l'étendue moyenne de ses exploitations est de 3 hectares 43 ares. Cette étendue se modifie ainsi qu'il suit selon les provinces :

Anvers.	Brabant.	Flandre occidentale.	Flandre orientale.	Hainaut.	Liége.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.
Hectares.	Hectares.	Hectares.	Hectares.	Hectares.	Hectares.	Hectares.	Hectares.	Hectares.
4.76	3.46	3.86	2.76	3.14	4.47	1.72	11.35	7.42

Ainsi, c'est dans le Luxembourg que la propriété est le plus agglomérée, dans le Limbourg qu'elle l'est le moins. D'après la statistique de 1846, sur 100 exploitations, 43 n'avaient pas même la moitié d'un hectare, 41 avaient moins de 5 hect.; 8 n'atteignaient pas 10 hect., et 8 seulement dépassaient cette étendue. On ne trouvait une ferme de 50 hect. que sur 10,000 exploitations.

Sur 4 $^1/_2$ millions d'habitants, la Belgique avait, en 1846, 758,512 propriétaires, ou 1 pour 6 habitants et pour 4 hect. de la superficie totale. Le nombre des cotes foncières était de plus de 5 $^1/_2$ millions et augmentait d'environ 30,000 par an pour les propriétés bâties et non bâties. Le tiers des possesseurs du sol avait un revenu de moins de 33 fr., ce qui suppose une propriété de moins de 1 hectare; le second tiers un revenu de 33 à 130 fr., et le reste un revenu de 130 fr. à 130,000 fr. — 300 personnes seulement avaient plus de 30,000 fr. de rentes en biens-fonds. Le revenu moyen était de 211 fr. par propriétaire.

Principales cultures. — En 1846, les superficies cultivées ramenées à 1,000 hectares se répartissaient ainsi qu'il suit entre les diverses cultures : les céréales et farineux divers occupaient 337.34 hect.; les plantes industrielles 25.22; les légumineuses 26.38; les racines 50.66; les fourrages 59.83; les prairies fauchées ou pâturées et les herbages 139.19; les jachères 31.08; les cultures diverses (vignes, potagers, pépinières, jardins d'agrément, cultures diverses non spécifiées) 19.17; les bois 186.58.

L'importance proportionnelle des cultures s'est assez notablement modifiée de 1846 à 1856. La statistique officielle a constaté, en effet, de l'une à l'autre année, les accroissements et diminutions p. 100 ci-après :

a) *Accroissements.*

Céréales et farineux.	Cultures industrielles.	Cultures fourragères.	Cultures horticoles.
7.91	17.27	16.74	1.37

b) *Diminutions.*

Légumineuses.	Prés.	Jachères.
15.13	13.75	20.38

Voici au surplus les contenances affectées à chaque culture en 1846 et 1856 :

	Chiffres absolus en 1846.	Chiffres absolus en 1856.	Différences brutes.
Céréales et farineux.	878,103	947,578	+ 69,475
Légumineuses.	68,677	58,285	— 10,392
Plantes industrielles	65,654	76,993	+ 11,339
Racines et fourrages	287,608	335,762	+ 48,154
Prés.	362,307	313,498	— 48,809
Jachères.	80,908	64,418	— 16,490
Jardins potagers.	34,506	34,981	+ 475

Régions agricoles. — On compte en Belgique six régions agricoles principales, dont la culture se distingue par des caractères distincts et spéciaux en rapport avec la constitution géologique du sol. La première comprend une zone étroite, sur les bords de l'Océan, protégée par des dunes ou des digues construites de main d'hommes. Cette zone, formée des relais les plus récents de la mer et extrêmement fertile, comprend environ 100,000 hectares. C'est le pays des gros pâturages, des *Polders;* on y récolte l'orge comme céréale et la féverolle comme plante fourragère. — Vient ensuite la région sablonneuse (Flandre et Campine) de 8 à 9 fois plus étendue. Elle se fait remarquer par la stérilité naturelle du sol, par l'abondance des engrais destinés à en triompher, par la faible étendue des exploitations, par la superficie considérable affectée aux cultures industrielles et aux secondes récoltes (cultures dérobées). Le seigle y est la céréale dominante. — A la région des sables succède la région hesbayenne, d'une superficie à peu près égale, remarquable par la fécondité naturelle du sol, par une plus grande étendue des exploitations, par le nombre considérable des chevaux qu'elles entretiennent. C'est la terre du froment. — Au delà de la Meuse s'étend la région condrusienne, d'une étendue de 500,000 hectares environ. On y trouve l'assolement triennal et les jachères; l'épeautre y est la principale céréale. — La cinquième région, l'Ardenne, est le pays des bois et pâtis; la pratique de l'essartage, la culture de l'avoine la caractérisent. Elle est un peu moins étendue que la précédente. — Enfin, au delà du massif ardennais, s'ouvre la sixième zone, celle du Bas-Luxembourg; douceur du climat, diversité des produits, abondance des fruits sont ses traits principaux.

Production céréale. — La statistique officielle de 1846 (considérée comme plus exacte que celle de 1856) estime la production moyenne annuelle du froment, épeautre et orge, à 7 millions d'hectol.; celle du seigle, méteil et sarrasin, à 6 ½ millions, et celle de l'avoine presque au même chiffre; en tout, près de 20 millions d'hectol. de grains de toute nature, ou 7 hectol. par hectare de la superficie totale du pays. En 1856, cette production s'était accrue de près de 4 millions d'hectol. par rapport à 1846, et s'élevait à 24 millions, soit 8 hectol. par hectare de la superficie totale, et, pour les 947,578 hectares cultivés en céréales, plus de 24 hectol. à l'hectare.

Voici, d'ailleurs, le tableau des rendements de 1851 à 1860 :

											Produit moyen de	
	1860.	1859.	1858.	1857.	1856.	1855.	1854.	1853.	1852.	1851.	1856 à 1860.	1851 à 1855.
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Froment.	20.89	16.68	20.21	22.77	21.13	15.89	23.30	15.20	19.06	18.26	20.34	18.34
Épeautre	34.64	31.58	33.42	36.73	40.05	35.24	33.23	30.88	32.84	33.06	35.28	33.05
Seigle	21.87	13.67	21.43	23.38	21.86	15.93	23.36	17.36	17.55	19.10	20.44	18.66
Orge d'hiver . .	29.42	24.56	32.03	35.79	33.32	29.66	34.04	30.13	30.81	31.12	31.02	31.15
Orge d'été. . . .	23.27	22.18	20.77	26.02	28.35	26.71	29.70	24.31	24.87	24.30	24.12	25.98
Avoine	36.38	35.83	25.76	32.62	38.32	38.00	39.52	37.77	33.14	32.92	33.78	36.27
Sarrasin.	18.62	23.02	19.82	16.41	20.45	23.13	19.27	25.70	21.15	25.69	19.86	22.99
Pommes de terre	150.00	150.00	239.00	236.00	212.00	192.00	121.00	165.00	117.00	132.00	203.40	145.40

Commerce des produits agricoles. — Quoique la Belgique soit probablement le pays de l'Europe qui, à surface égale, fournit le plus de grain, la population y est si agglomérée (153 habitants par kilomètre carré) que la production est au-dessous des besoins de la consommation. Elle exporte, il est vrai, pour des sommes assez considérables de produits agricoles divers (beurre, œufs, fruits, chevaux, porcs, etc.); mais elle importe généralement une assez notable quantité de céréales. On peut évaluer cette importation à une moyenne annuelle d'un ½ million d'hectol. de froment et de seigle, et à une quantité à peu près égale d'orge, destinée à com-

pléter celle qu'exige la fabrication des 7 millions d'hectolitres de bière que livrent au commerce ses 2,670 brasseries.

Voici, au surplus, quel a été, en Belgique, le mouvement total du commerce (spécial) des produits agricoles de 1851 à 1860 :

1. Commerce spécial des céréales et farineux (1851-1860).

	Importations.	Exportations de produits belges.	Différence en faveur de l'importation.
	—	—	—
	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.
Froment	852,734,656	116,235,721	736,498,935
Seigle	242,432,915	88,365,732	154,067,183
Avoine	97,180,611	30,612,047	66,568,564
Sarrasin et maïs	13,164,739	13,003,688	161,051
Pois, lentilles, fèves, féveroles et vesces.	53,745,654	29,970,615	23,775,039
Orge et escourgeon	367,679,503	18,625,495	349,054,008
Farine et son	55,402,932	35,730,687	19,672,245
	Hectol.	Hectol.	Hectol.
Pommes de terre	1,438,744	1,211,592	227,152

2. Commerce spécial des produits de ferme (1851-1860).

	Importations.	Exportations.	Excédant de l'importation.	Excédant de l'exportation.
	—	—	—	—
	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.
Beurre	7,819,403	33,512,714	»	25,693,311
Fromage	12,760,790	4,946,987	7,813,803	»
	Francs.	Francs.		Francs.
Œufs	572,292	8,948,194	»	8,375,902
	Kilogr.	Kilogr.		Kilogr.
Viandes	5,138,231	14,754,505	»	9,616,274

La production céréale ne suffisant pas aux besoins de l'alimentation, les droits protecteurs ont dû être abolis. Le prix du blé n'en est pas moins resté très-élevé. Aussi la culture n'a-t-elle fait entendre aucune réclamation.

Valeur de la propriété rurale. — La valeur de la propriété rurale est très-grande en Belgique. La statistique de 1846 la portait déjà à plus de 6 $^1/_2$ milliards de francs; soit plus de 2,300 fr. par hectare de la superficie totale, et 2,421 fr. par hectare du domaine agricole.

Les renseignements recueillis en 1856 portent ce dernier chiffre à 3,171 fr., soit une augmentation de 30.98 p. 100.

Cette augmentation s'établit par province ainsi qu'il suit :

Provinces.	1846.	1856.	Accroissement brut.	Accroissement annuel p. 100.
—	—	—	—	—
Anvers	2,257	2,592	335	1.04
Brabant	3,284	4,305	1,021	3.10
Flandre occidentale	2,589	3,185	596	3.08
Flandre orientale	3,139	4,349	1,210	3.86
Hainaut	3,691	4,421	730	1.98
Liége	2,797	3,596	799	2.85
Limbourg	1,650	2,183	533	3.23
Luxembourg	758	1,043	285	3.76
Namur	1,824	2,464	640	3.51
Moyennes	2,421	3,171	750	3.10

Le revenu net de ce domaine était évalué, la même année, à 155 millions, ou 75 fr. par hectare de la superficie productive.

Taux des fermages. — La hausse des fermages a été considérable de 1846 à 1856. En 1846, elle était déjà de plus de 30 p. 100 par rapport à 1830 (soit un accroissement de près de 2 p. 100 par an). De 1846 à 1856, elle a été plus forte

encore (14 fr. par hectare, ou 20.60 p. 100 pour la période entière, et 2.06 p. 100 par an). Mais cette augmentation ne porte en réalité que sur les cinq années de la période 1852-1856, le taux des baux étant resté à peu près stationnaire en 1848-1851, par suite de la crise politique et agricole de 1848. De 1852 à 1856, il monte de 70 à 82 fr. en moyenne par hectare, soit de 17.14 p. 100 en cinq ans, ou 3.43 par an. On attribue cette élévation rapide du loyer des terres à la reprise générale des affaires et au renchérissement des produits agricoles.

Le tableau suivant donne le prix courant moyen des baux par hectare dans chacune des 9 provinces:

Provinces.	1846.	1856.
Anvers	60	75
Brabant	83	100
Flandre occidentale	74	83
Flandre orientale	87	106
Hainaut	95	110
Liége	81	101
Limbourg	53	62
Luxembourg	33	39
Namur	50	64
Moyennes	68	82

Alimentation publique. — Si la production des grains est insuffisante, en Belgique, pour l'alimentation de la population, elle l'est surtout au point de vue du froment. Ainsi, en 1846, le froment disponible, déduction faite de la semence et des besoins industriels, n'était pas tout à fait de 4 millions d'hectolitres, soit 1 hectolitre par habitant. Le surplus de la consommation par tête comprenait un peu plus de 1 ½ hectolitre de céréales inférieures, 2 ½ hectolitres de pommes de terre, environ 10 kilogrammes de viande et une quantité assez considérable de légumes. Il est donc certain que la population y est médiocrement nourrie.

Taux des salaires. — Le taux des salaires ne paraît pas devoir lui permettre, au surplus, une alimentation plus substantielle. D'après la statistique de 1846, il était, cette année, de 1 fr. 13 c. par jour, pour l'ouvrier agricole non nourri. En 1856, il était monté à 1 fr. 36 c., soit 23 c. de plus par jour. Lorsque l'ouvrier est nourri à la ferme, le salaire moyen descend à 78 c. Si, dans certaines parties du pays, il se rapproche de 2 fr., dans d'autres, il ne dépasse guère 1 fr., et tombe encore au-dessous de ce taux. La répartition du taux des salaires, d'après les provinces, suit à peu près les limites qui séparent les provinces flamandes des provinces wallonnes. Dans la région flamande, où l'agriculture est le plus avancée, l'ouvrier agricole ne gagne pas autant que dans la région wallonne, où les établissements industriels et miniers abondent. — La même différence existe dans la nourriture qu'on lui donne ou qu'il reçoit à domicile. L'ouvrier flamand se contente de pain de seigle, de pommes de terre et de lait caillé; quelquefois un morceau de lard ou de viande salée vient faire diversion à ce régime peu fortifiant. Chez lui, sa nourriture est plus mauvaise encore. — L'ouvrier wallon, au contraire, ne consomme guère que du pain de méteil ou d'épeautre, et la viande entre pour une certaine part dans son alimentation. — Le paysan ardennais fait, il est vrai, exception, en ce sens que le pain de seigle est le seul qu'il connaisse; cependant son ordinaire semble préférable à celui du paysan flamand.

En résumé, la condition des travailleurs agricoles belges réclame encore de notables améliorations. Il est certain que leur salaire serait insuffisant, s'ils ne trou-

vaient, dans les parcelles de terres qu'ils cultivent, des ressources supplémentaires pour faire face à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

Bétail. — Le bétail a été recensé, en Belgique, en 1840, 1846 et 1856. On y comptait en 1846, année du recensement réputé le plus exact, 294,537 chevaux (246,739, en 1840), 1,203,000 têtes de gros bétail (922,740, en 1840); sur ce nombre de 1,203,000, les bœufs ne figuraient que pour 46,524, et les vaches pour 680,000. La race ovine n'était représentée que par 662,000 têtes (732,640, en 1840) Le nombre des porcs était de 496,564; celui des chèvres et chevreaux de 110,060.

En 1856, le nombre des chevaux n'était plus que de 277,311, soit une diminution de 6 p. 100; celui des bêtes bovines avait monté à 1,257,649 (4.46 p. 100 en plus); on ne comptait plus que 583,485 moutons (11 p. 100 en moins), et 458,418 porcs (7 p. 100 en moins).

Si on rapporte les animaux de ferme, en 1856 (année du recensement le plus récent), d'abord à la superficie totale, puis à la superficie productive (bois et terres vagues compris), enfin au domaine agricole proprement dit, on obtient les proportions ci-après pour 100 hectares de ces trois superficies.

	Superficie totale.	Superficie productive.	Domaine agricole.
	—	—	—
Race chevaline	9.41	10.70	15.55
— bovine	42.67	48.50	70.53
— ovine	19.81	22.50	32.72
— porcine	15.56	17.68	25.71

En réduisant, d'après la mesure allemande, tous les animaux de ferme en têtes de gros bétail, on a, pour chacune des trois superficies, les quantités suivantes par 100 hectares:

Superficie totale.	Superficie productive.	Domaine agricole.
—	—	—
63	71	104

ou un peu plus d'une tête de bétail par hectare de terres labourables.

Le fait le plus caractéristique que mettent en lumière les trois dénombrements du bétail ci-dessus, est la diminution des animaux de race ovine.

En dix ans, cette diminution a été de 79,023 têtes ou de 11.93 p. 100. Sauf dans la province d'Anvers, elle a été générale dans le royaume. C'est dans le Luxembourg qu'elle est la plus forte. Cette province, autrefois si renommée par le nombre et la qualité de ses moutons, en a perdu, de 1846 à 1856, dans la proportion de 23.55 p. 100.

Les causes de ce décroissement, déjà sensible en 1846, sont d'abord le morcellement de la propriété et de la culture, puis la vente et le défrichement de terres incultes servant autrefois au pâturage. La province de Luxembourg en fournit une preuve remarquable. Dans l'arrondissement de Neufchateau, par exemple, où un grand nombre de bruyères ont été mises en culture, les bergeries ont vu leur effectif diminuer de moitié en dix ans.

Commerce des animaux de ferme. — Le commerce spécial des animaux de ferme est assez important en Belgique. En voici la *valeur* pour trois périodes décennales récentes; nous ne pouvons indiquer les quantités que pour la dernière.

I. VALEURS.

a) *Importations.*

Périodes.	Bêtes à cornes.	Bêtes à laine.	Porcs.
1831-1840	14,416,625f	1,319,409f	221,791f
1841-1850	26,967,895	4,771,753	871,200
1851-1860	88,895,000	16,607,000	6,255,000

b) *Exportations.*

Périodes.	Bêtes à cornes.	Bêtes à laine.	Porcs.
1831-1840	19,330,920	2,882,087	27,766,890
1841-1850	22,099,485	4,444,377	18,220,680
1851-1860	79,151,000	16,719,000	16,391,000

II. TÊTES.

a) *Importations* (commerce spécial).

Périodes.	Bêtes à cornes.	Bêtes à laine.	Porcs.	Chevaux.
1851-1860	417,565	565,572	119,343	35,926

b) *Exportations.*

Périodes.	Bêtes à cornes.	Bêtes à laine.	Porcs.	Chevaux.
1851-1860	416,988	530,556	1,117,999	159,392

On voit que les importations et les exportations se balancent pour les animaux de race bovine et ovine; mais que les exportations sont très-sensiblement supérieures pour les porcs et les chevaux.

Prix. — La plus-value des terres et la hausse des fermages n'ont pas eu seulement pour cause, en Belgique, un progrès dans les rendements, mais encore une élévation des prix.

Le tableau ci-après indique leur mouvement, dans trois périodes décennales récentes, pour les principaux produits agricoles (prix moyen).

	1831-1840.	1841-1850.	1851-1860.	Accroissements absolus. 1re à 2e période.	Accroissements absolus. 2e à 3e période	Accroissements p. 100. 1re à 2e période.	Accroissements p. 100. 2e à 3e période.
	Hectol.	Hectol.	Hectol.	Hectol.	Hectol.		
Froment	18.27	20.38	24.15	2.11	3.77	11.55	18.50
Seigle	11.02	13.31	16.04	2.29	2.73	20.78	20.50
Méteil	14.26	16.43	18.72	2.17	2.29	15.22	13.94
Épeautre	»	»	8.76	»	»	»	»
Sarrasin	10.14	12.38	14.48	2.24	2.10	22.09	16.96
Orge	10.72	10.96	13.47	0.24	2.51	2.24	22.90
Avoine	6.60	6.81	8.47	0.21	1.66	3.18	24.37
	100 kilog.	100 kilog.	100 kilog.	100 kilog.	100 kilog.		
Pommes de terre	3.89	8.00	7.75	4.11	— 0.25	105.10	— 3.12
Foin	6.61	6.78	7.95	0.17	1.17	2.57	17.26
Paille	4.22	4.18	4.15	— 0.04	— 0.03	— 0.95	— 0.72

Si, pour le froment et le seigle, on remonte à des époques antérieures, on trouve les résultats ci-après:

Périodes.	Froment.	Froment. Accroissements absolus.	Froment. Accroissements p. 100.	Seigle.	Seigle. Accroissements absolus.	Seigle. Accroissements p. 100.
1801-1810	17.93	»	»	11.82	»	»
1811-1820	23.67	5.74	32.01	15.55	3.73	31.56
1821-1830	16.10	—7.57	—32.00	9.89	—5.66	—36.40
1831-1840	18.27	2.17	13.48	11.02	1.13	11.43
1841-1850	20.38	2.11	11.55	13.31	2.29	20.78
1851-1860	24.15	3.77	18.50	16.04	2.73	20.51

Nous ne connaissons le prix de la viande que pour la période décennale 1851-1860. Il est indiqué dans le tableau ci-après (par kilog.).

Années.	Bœuf.	Vache et génisse.	Veau.	Mouton.	Porc.
—	—	—	—	—	—
1851	0f94c	0f95c	0f95c	1f00c	0f96c
1852	0 96	0 85	0 96	1 01	1 02
1853	1 02	0 94	1 02	1 08	1 21
1854	1 19	1 11	1 18	1 28	1 38
1855	1 31	1 22	1 30	1 43	1 45
Moyennes.	1 08	0 97	1 08	1 16	1 20
1856	1 30	1 20	1 30	1 40	1 47
1857	1 29	1 18	1 31	1 41	1 42
1858	1 28	1 16	1 31	1 39	1 38
1859	1 23	1 14	1 29	1 37	1 24
1860	1 29	1 20	1 34	1 44	1 35
Moyennes.	1 28	1 18	1 31	1 40	1 37
Accroissements absolus	0 20	0 21	0 23	0 24	0 17
Accroissements p. 100.	18 52	21 65	21 30	20 69	14 17

Améliorations agricoles récentes. — Parmi les améliorations agricoles réalisées par la Belgique dans ces dernières années, les statistiques officielles signalent particulièrement: le progrès des défrichements, la diminution des jachères et l'extension du drainage. Voici les documents recueillis par l'administration sur ces divers points.

a) Défrichements. — En 1846, le sol de la Belgique contenait encore 290,003 hectares de bruyère et de terres vagues, dont 162,896 appartenant aux communes.

De cette dernière superficie, 64,044 hectares, ou 4,574 par an, ont été défrichés, de 1847 à 1860, en vertu de la loi du 25 mars 1847, qui a changé le mode de jouissance des communaux.

A la fin de 1860, sur cette contenance, 35,858 hectares avaient déjà été mis complétement en valeur et se répartissaient par nature de culture ainsi qu'il suit:

19,384 en céréales;
3,178 en prairies;
201 en bâtisses, jardins, etc.;
13,095 en bois.

En ajoutant aux communaux défrichés ceux des particuliers, on porte à plus de 70,000 hectares l'étendue des bruyères mises en valeur depuis 1847.

b) Jachères. — De 80,909 hectares, en 1846, leur étendue était tombée à 64,418 en 1856. C'est une diminution de 16,491 hectares, ou de 20.38 p. 100.

c) Drainage. — D'après les recherches officielles sur les progrès du drainage en Belgique, depuis 1830, époque à laquelle il y a été introduit, on calcule qu'en huit années seulement (1850-1857), 37,750 hectares ont été drainés par 15,978 cultivateurs. A 200 fr. par hectare, en moyenne, c'est une dépense totale de 7 ½ millions. En évaluant à 20 p. 100 seulement de la dépense l'accroissement de fertilité du sol drainé, on trouve que, par suite de cette amélioration, l'accroissement de la production agricole a été annuellement de 1,500,000 fr. A. Legoyt.

(*La suite à un prochain numéro.*)

II.

VARIÉTÉS.

1re PARTIE. — DOCUMENTS FRANÇAIS.

1. *Les canaux en France.* (Extrait d'un discours au Corps législatif de M. de Franqueville, commissaire du gouvernement. — Discussion du budget de 1867.) — « . . . L'Angleterre avait terminé le réseau de ses canaux bien avant la France, quoiqu'elle eût commencé plus tard. En effet, en France, les premiers canaux ont été faits au dix-septième siècle ; c'est le canal de Briare, c'est celui d'Orléans, celui du Midi. Mais on s'est arrêté après avoir exécuté ces précieux travaux, et ce n'est que vers la fin du siècle suivant que les provinces, les États et le gouvernement se sont préoccupés de la question de la navigation. En Angleterre, au contraire, ce n'est qu'au milieu du dix-huitième siècle, en 1759, qu'on a construit le premier canal, celui de Bridge-Water, et, dès le commencement du siècle actuel, le réseau des canaux anglais était presque terminé; de sorte que, lorsque les chemins de fer ont paru en Angleterre, il y avait une canalisation parfaitement convenable.

« Cependant la France, au contraire, ne faisait que commencer sa canalisation. Ainsi, en 1800, la France n'avait que 1,067 kilomètres de canaux, 1,271 en 1814, et 2,192 à la fin de 1830. Aujourd'hui nous en avons 5,000 kilomètres.

« C'est donc de 1830 à 1866 qu'on a achevé les canaux. Si on voulait prendre successivement les lignes de la Seine, de la Marne, de la Garonne, on verrait que, sur ces lignes principales, les canaux n'ont été terminés qu'après les chemins de fer parallèles. Il ne faut pas s'étonner que la navigation se soit trouvée ainsi en arrière sur les chemins de fer, car le gouvernement ne faisait que céder aux justes impatiences du pays en se préoccupant vivement de la création des voies ferrées. Mais aussitôt que les premiers chemins de fer ont été livrés à l'exploitation, il a donné toute son attention à l'achèvement et à l'amélioration des voies navigables.

« Les dépenses pour les voies navigables ont monté à 970 millions, dont 640 millions pour les canaux et 330 pour les rivières ; mais ce chiffre comprend 75 millions applicables à des travaux qui avaient été exécutés avant la révolution et qui, par conséquent, n'ont pas toujours pu être utilisés. Diverses compagnies qui ont obtenu la concession d'un certain nombre de canaux, ont dépensé, en outre, 175 millions. C'est donc un total de 1 milliard 145 millions de dépenses faites en France pour la navigation. Ces chiffres font ressortir à 165,000 fr. le kilomètre de canal, dépense qui paraîtra modérée, si l'on considère que les chemins de fer coûteront en moyenne 440,000 fr. par kilomètre.

« Ces dépenses se sont échelonnées suivant des proportions différentes, dans les diverses périodes comprises entre 1800 et 1865. On a dû y comprendre le montant des travaux exécutés sur les rivières, parce que les canaux et les rivières sont absolument indivisibles et forment, par leur réunion, le réseau de la navigation intérieure. . . .

« De 1848 à 1865, il a été dépensé 87 millions pour les canaux et 106 millions pour l'amélioration de 7,000 kilomètres de nos voies navigables. Le gouvernement n'a donc pas négligé cette partie de sa tâche et, au contraire, après avoir exécuté ou amélioré les canaux, il devait songer à la question de la tarification. Cette question a vivement préoccupé le gouvernement et les chambres en 1845, 1847 et 1851.

C'est dans ces deux dernières années qu'était né un projet, bien oublié aujourd'hui et qui cependant avait, à cette époque, fixé à juste titre l'attention publique: l'affermage des canaux. On demandait que le gouvernement se dessaisît des canaux, qu'il les affermât à des compagnies chargées de les exploiter comme les chemins de fer. Le gouvernement a pensé qu'il y aurait là un monopole dangereux entre les mains des compagnies et il a résisté à cette tendance. C'était de la sagesse et nous en recueillons aujourd'hui les fruits. — En 1852, le gouvernement ayant jugé qu'il devait conserver les canaux entre ses mains, on s'occupa du rachat des actions de jouissance des anciens canaux de 1821 et de 1822. Ces canaux étaient placés dans cette condition fâcheuse, que les prêteurs qui avaient donné des fonds pour l'exécution de ces travaux avaient droit, outre le remboursement, à un partage des bénéfices provenant de l'exploitation et, par conséquent, devaient intervenir dans la fixation des tarifs. Le gouvernement a fait cesser cette situation par divers rachats successifs. Les premiers ont eu lieu en 1852; à cette époque, on s'est borné à racheter les canaux du Rhône au Rhin, de Bourgogne, de Bretagne, latéral à la Loire, du Nivernais et du Berry. — Plus tard, en 1860, après le traité de commerce, on reconnut la nécessité de continuer dans la même voie; c'est alors qu'ont été rachetées les actions de jouissance des canaux d'Arles à Bouc, de l'Oise, de la Somme, des Ardennes. Il en a été de même des canaux de la Sensée, d'Aire à la Bassée, l'écluse d'Irvuy. Enfin les canaux de Roanne à Digoin, de Briare, d'Orléans et du Loing ont également été l'objet de rachats. Les dépenses faites pour ces diverses opérations se sont élevées à 79,168,000 fr. et la longueur totale des canaux qui sont ainsi rentrés définitivement dans les mains de l'État, est de 2,554 kilomètres.

Ainsi, outre les sommes consacrées à l'amélioration des voies navigables, 79 millions ont été affectés au rachat des actions de jouissance et au rachat de certains canaux concédés à perpétuité ou à temps. L'administration a acquis ainsi la faculté d'abaisser les tarifs.

Je ferai maintenant ressortir ce qui a déjà été réalisé pour l'abaissement des tarifs des voies navigables. En 1840, lorsque le canal de Saint-Quentin, qui forme la clef de toute la navigation du nord, est rentré dans les mains de l'État par l'expiration de sa concession, il y a eu une première réduction de tarifs. Seconde réduction en 1860, plus importante encore. La dernière a été opérée en 1862.

Pour apprécier d'une manière saisissante les résultats de ces réductions, il suffit de faire un calcul bien simple: c'est d'appliquer successivement au tonnage actuel des rivières et des canaux, appartenant à l'État, les tarifs antérieurs à 1849, ceux de 1859 et les tarifs actuels. Voici ce qui résulte de ces calculs: En appliquant à tous les canaux et rivières les tarifs actuels, on a un produit annuel de 4,975,000 fr. Si on applique les droits qui auraient été perçus d'après les tarifs de 1859, on trouve 12,327,000 fr., d'où résulte une différence de 7 millions par an. Si, enfin, nous nous reportons aux tarifs antérieurs à 1849, on trouve 20,655,000 fr., soit une différence de 15,600,000 fr. par an sur les tarifs actuels.

(*Moniteur* du 24 juin 1866.)

2. *Amortissement des obligations des chemins de fer français.* — On a dit: «Les compagnies prétendent qu'elles n'ont qu'une dette de 4 milliards et demi en chiffres ronds; mais elles supposent que leurs obligations ne représentent que 290 ou 300 fr., tandis qu'en fait ces obligations sont remboursées à 500 fr.; dès lors il faut

ajouter cette bonification de 200 fr. au montant de la dette actuelle, qui se trouve ainsi augmentée de 3 milliards 337 millions et la dette définitive sera 12 milliards 343 millions au lieu de 7 milliards environ. »

S'il en était ainsi, la situation serait très-grave; mais c'est une erreur de calcul palpable. C'est comme si l'on disait qu'une somme de 1,000 fr., payable dans un délai qui varie de 1 an à 99 ans, vaut aujourd'hui 1,000 fr.

On a dit encore : « ... Mais les compagnies n'amortissent pas comme elles devraient le faire; elles font aujourd'hui un amortissement infinitésimal, et il arrivera un moment où elles seront surchargées, de manière à ne plus pouvoir payer leurs dettes. »

Si cette observation était fondée, elle serait de nature à jeter de vives inquiétudes parmi les porteurs d'obligations.

Pour répondre à ces observations, il faut rappeler comment s'opère un amortissement :

Par un calcul très-simple, et qu'on trouve d'ailleurs tout fait dans les tables de Violeine sur l'intérêt de l'argent, ouvrage très-utile, on obtient le chiffre de l'annuité nécessaire pour amortir un capital donné dans un nombre d'années déterminé. On trouve, par exemple, qu'au taux de 3 p. 100, qui est le taux adopté par les compagnies de chemins de fer, il faut 17 c. par an pour amortir 100 fr. en 99 ans.

Ceci posé, nous supposons qu'on émet 100,000 obligations. Le service de ces obligations exige, chaque année, d'abord 15 fr. par obligation pour l'intérêt à 3 p. 100 sur le capital nominal et en second lieu 85 c. pour l'amortissement ; c'est-à-dire en totalité 15 fr. 85 c. par obligation et, pour 100,000 obligations, 1,585,000 fr. La première année, 1,500,000 fr. sont appliqués au payement des intérêts à raison de 15 par obligation et 85,000 fr. sont employés au remboursement de 170 obligations au prix de 500 fr. l'une. L'année suivante, en consacrant toujours la même somme de 1,585,000 fr. au payement des intérêts et de l'amortissement, on rachète d'abord 170 titres, comme la première année; mais, en outre, les intérêts des 170 titres précédemment rachetés, lesquels représentent, à raison de 15 fr. par obligation, une somme de 2,550 fr., permettent d'amortir 5 nouvelles obligations. Les années suivantes, le nombre des titres rachetés augmente progressivement par le même procédé et on arrive, au bout de 99 ans, à avoir remboursé la totalité des 100,000 obligations.

Par conséquent, il n'y a pas d'amortissement infinitésimal, ni d'amortissement exagéré; c'est toujours la même annuité depuis le commencement jusqu'à la fin de la concession. Mais à mesure qu'on avance, l'amortissement faisant, en quelque sorte, la boule de neige, il en résulte que la quantité des actions amorties est plus considérable dans les dernières années que dans les premières.

Voici un type d'obligations à l'aide duquel on peut donner une idée de la manière dont progresse l'amortissement.

Il s'agit d'une émission de 600,000 obligations. De ces 600,000 obligations, on en amortit la première année 1,020; c'est bien 6 fois les 170 obligations sur 100,000; à la vingt-cinquième année, on en amortit 2,072; au bout de 25 nouvelles années, on en amortit 9,084; enfin, la dernière année, l'amortissement est de 18,466. C'est une courbe ascendante qui commence à 1,000 et finit à 18,500 environ.

Et maintenant quelle est, pour l'ensemble de ces obligations, l'époque moyenne de leur remboursement ? — Le calcul est facile ; il montre que cette époque correspond à 71 ans et 2 mois à partir de l'origine de l'amortissement.

Donc 200 fr. donnés comme prime valent, en moyenne, aujourd'hui ce que vaut une somme de 200 fr. payable dans 71 ans et 2 mois. Eh bien, que vaut une somme de 200 fr. payable dans 71 ans? Si on consulte une table spéciale, préparée pour les calculs de cette nature, et qui donne la valeur actuelle d'une somme quelconque payable dans un nombre déterminé d'années, on trouve que 1,000 fr., payables dans 71 ans, valent aujourd'hui 31 fr. 30 c. Une somme de 200 fr. représentant le 5e de 1,000 fr., sa valeur est le 5e de 31 fr. 30 c., soit 6 fr. 30 c. environ. Or 6 fr. 30 c. pour chaque obligation, c'est, pour 15 millions d'obligations représentant un capital de 4 milliards 500 millions, un excédant de 95 millions, et non plus de 3 milliards, comme on l'a prétendu.

Si l'on veut une vérification de chiffres, la voici: nous avons dit que c'est 17 c. par an que coûte l'amortissement de 100 fr. en 99 ans au taux de 3 p. 100; par conséquent, pour 200 fr. de prime par obligation, l'augmentation de l'amortissement est de 34 c. ou $^1/_3$ de franc. Par conséquent, pour 15 millions d'obligations, les compagnies ont à payer en sus un peu plus de 5 millions, qui représentent très-approximativement l'intérêt et l'amortissement des 95 millions d'excédant dont il vient d'être question. On arrive ainsi de deux manières au même résultat, c'est-à-dire que l'annuité à payer par les compagnies, qui est de 237,750,000 fr. pour 4,500,000 fr., ne se trouve augmentée que de 5 millions par an par le fait de la prime accordée aux obligations et qu'au moyen de cette annuité l'amortissement est assuré pour le temps de la concession. (Discussion du budget de 1866. — M. de Franqueville. *Moniteur* du 1er juillet 1866.)

3. *Le revenu mobilier et immobilier en France.* — ....La fortune mobilière, celle du moins qui peut être frappée par l'impôt, balance à peu près la fortune immobilière et ne va guère au delà. En 1849, M. Passy, qui parlait avec la compétence d'un ancien ministre des finances, M. Passy évaluait le revenu total de la France, sans distinction entre le revenu mobilier et immobilier, à environ 6 milliards. Or, à la même époque, le revenu territorial vrai était évalué à 2 milliards 644 millions, un peu moins de la moitié du revenu total. — Mais, dans le revenu mobilier figurait le revenu annuel de la dette consolidée et des emprunts départementaux et communaux qui, personne ne soutient le contraire en France, ne peuvent être imposés sans une sorte de banqueroute partielle, sans une atteinte profonde au crédit public.

Ainsi, en 1849, le revenu immobilier et le revenu mobilier imposable se balançaient à peu de chose près. Depuis cette époque, le revenu de la France s'est beaucoup accru; il est difficile cependant de supposer qu'il s'est accru de plus d'un tiers, et qu'il dépasse 8 milliards. Or, sur ces 8 milliards, le revenu immobilier figure pour 3 milliards 500 millions; le revenu mobilier équivaudrait donc à 4 milliards 500 millions. Mais le revenu qui provient de la dette consolidée et des emprunts départementaux et communaux étant égal à 1 milliard 100 millions, il en résulte que, défalcation faite de cette portion du revenu mobilier qui n'est pas imposable, le revenu mobilier imposable et le revenu foncier se balancent, soit 3 milliards 500 millions du côté du revenu immobilier, et 3 milliards 400 millions du côté du revenu mobilier.

Nous allons voir maintenant que nos lois d'impôts sont équitablement appliquées, en ce sens que la fortune mobilière supporte proportionnellement les mêmes charges que la fortune immobilière et que l'impôt ne compte point chez nous de privilégiés. Il était bon de rappeler ces faits qui sont beaucoup trop ignorés.

En 1790, la contribution foncière avait été fixée à 240 millions. Un peu plus tard, on y avait ajouté 5 sols additionnels par livre produisant 60 millions; le total était donc de 300 millions. — De 1790 à 1821, il y a eu neuf dégrèvements successifs de l'impôt foncier, et la valeur totale de ces neuf réductions a été de 85 millions. — En 1851, nouvelle réduction sur la contribution foncière; elle a été de 27 millions. Il en résulte que, de 1790 à 1851, l'impôt foncier a été réduit en totalité de 112 millions.

Il est vrai que la loi du 17 août 1835, en faisant varier le contingent en raison des accroissements et des pertes de la matière imposable, a amené une augmentation notable du produit de l'impôt, et a porté, en 1863, dernière année dont les comptes soient complétement apurés, le principal de la contribution foncière à 167,110,059 fr. De plus, les départements et les communes ont été autorisés à ajouter, pour leurs besoins propres, au principal de la contribution foncière, un nombre de centimes assez considérable. Mais, en définitive, toute compensation faite, d'une part, des augmentations résultant de la loi de 1835 et des centimes additionnels départementaux et communaux, et, de l'autre, des dégrèvements successivement opérés, l'impôt foncier en 1863 ne s'est élevé en tout qu'à 296,968,667 fr. — De telle sorte que, après 75 années, l'impôt foncier se trouve être de 3 à 4 millions inférieur à ce qu'il était en 1790.

Et cependant, le revenu immobilier s'est augmenté de 191 p. 100; il était de 1 milliard 200 millions en 1790; il est à l'heure qu'il est de 3 milliards 500 millions. En d'autres termes, depuis 1790, le revenu foncier a triplé et l'impôt qu'il supporte est resté le même. Peut-on dire que le sol soit une victime, que le revenu immobilier soit sacrifié à l'avantage, au bénéfice de la fortune mobilière?

En 75 années, le produit des patentes s'est accru de 340 p. 100, l'imposition mobilière de 85 p. 100, l'impôt des portes et fenêtres, qui atteint le locataire, de 104 p. 100; et l'on ne mentionne pas toutes les impositions portant sur les valeurs mobilières, sur les produits mobiliers, qui n'existaient pas en 1790 et qui ont été successivement créés depuis.

(M. Cornudet, commissaire du gouvernement à l'occasion d'un rapport de pétitions au Sénat. — *Moniteur* du 6 juin 1866.)

4. *De l'impôt sur la propriété foncière et mobilière en France.* — La contribution foncière, qui est le seul impôt direct que supporte le revenu immobilier, n'a produit en 1863 (tant en principal qu'en centimes additionnels au profit des départements et des communes) que 296,958,667 fr. Ce chiffre est celui du dernier compte définitif publié.

Il est vrai que les droits d'enregistrement pèsent aussi sur la propriété foncière, mais non pas sur le revenu de la propriété foncière, ce qui est fort différent. Eh bien, en ajoutant même à la contribution foncière la portion des droits d'enregistrement qui atteignent la propriété immobilière, il faudrait ajouter au chiffre ci-dessus de 296,968,667 fr. celui de 156,656,403 fr.; ce qui ferait, pour la part de la propriété foncière dans la charge de l'impôt, un total de 453,625,070 fr.

Cherchons maintenant le chiffre des impôts pesant sur les revenus mobiliers.

Il est assez difficile de dégager complétement ce chiffre de l'ensemble de nos impôts, ainsi qu'on peut le faire pour ceux qui pèsent sur la propriété foncière. Cependant on peut considérer comme atteignant directement et exclusivement les capitaux mobiliers, les impôts suivants:

1° Les contributions des patentes	88,817,697^{f}
2° Les droits d'enregistrement affectant les valeurs mobilières. .	99,349,315
3° L'impôt du timbre proportionnel applicable aux effets de commerce, actions, etc.	16,759,371
4° L'impôt du dixième sur les transports	30,781,589
Total	235,707,972

Si l'on ajoute à cette somme la part afférente aux facultés mobilières des contribuables, soit dans les produits de la contribution des portes et fenêtres, de la contribution personnelle-mobilière et des taxes diverses de consommation (douanes et contributions indirectes), soit dans les droits de timbres de dimension, de certains monopoles, comme les postes, les tabacs, la poudre à feu, les cartes à jouer, etc., il devient évident que la propriété mobilière acquitte une part d'impôt qui n'est pas sensiblement inférieure à celle de la propriété foncière.

(M. le comte de Béarn. Rapport de pétitions. — *Moniteur* du 6 juin 1866.)

5. *Emploi du fer et de la fonte dans les constructions de la ville de Paris.* — Depuis quelques années, à Paris, comme dans les autres grandes villes, le fer et la fonte ont remplacé le bois dans les constructions. Cette substitution progressive, sur le mérite de laquelle l'expérience n'a pas, d'ailleurs, encore prononcé, est confirmée par le mouvement d'entrée de ces métaux à Paris.

Années.	Fonte.	Fer.	Total.
—	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.
1848	»	»	5,763
1854	8,065	3,706	11,771
1855	8,353	4,197	12,550
1856	11,079	7,944	19,023
1857	10,835	7,662	18,497
1858	9,271	7,380	16,651
1859	9,995	9,105	19,100
1860	18,154	12,289	30,443
1861	25,087	15,775	40,862
1862	25,335	16,325	41,660

Ainsi, tandis qu'en 1848 il n'entrait à Paris que 5,763 tonnes de fer et de fonte, cette ville en a reçu 41,660 tonnes en 1862. — On emploie donc actuellement 7 fois plus de métaux dans les constructions. L. MILLOT.

6. *Associations mutuelles sur la vie en France.* — Le tableau ci-après, emprunté au *Journal de l'assureur et de l'assuré*, fait connaître la situation officielle générale des établissements d'assurances mutuelles sur la vie (tontines), depuis la date des ordonnances d'autorisation jusqu'au 31 décembre 1864.

Noms des compagnies.	Cautionnements.	Nombre des polices.	Montant des souscriptions.	Sommes encaissées.	Rentes acquises.
—	—	—	—	—	—
La Caisse paternelle	31,000^{f} de rente.	97,811	174,586,427^{f} 12^{c}	120,267,146^{f} 30^{c}	5,579,928
La Nationale	Capital de garant.	21,707	54,330,854 84	53,914,568 14	2,346,601
Le Conservateur.	5,000^{f} de rente.	114,683	135,357,697 88	20,753,443 62	923,801
Le Phénix.	5,000 —	6,167	18,874,745 46	11,577,081 05	507,081
La Caisse des écoles et des familles.	11,000 —	50,451	44,792,766 68	30,257,342 20	1,350,853
La Concorde.	5,000 —	23,607	23,827,489 64	13,393,189 63	606,880
La Providence des enfants.	8,000 —	25,499	23,594,847 31	24,018,110 76	1,040,991
La Minerve (liquidée).	7,000 —	51,797	29,550,447 04	8,891,629 32	387,587
L'Équitable (*idem*).	15,000 —	64,439	61,269,714 19	17,299,582 »	825,395
La Prévoyance (*idem*).	17,000 —	61,474	60,211,033 57	18,501,015 61	857,849
L'Économie (*idem*)	8,000 —	36,787	32,398,927 98	8,218,992 43	355,804
L'Européenne (*idem*)	5,000 —	4,909	4,605,061 18	1,370,346 49	63,882
L'Urbaine (*idem*).	5,000 —	2,692	3,632,922 14	1,020,170 82	51,666
La Providence (*idem*).	5,000 —	1,986	3,233,094 25	670,056 67	33,855
La France (*idem*).	5,000 —	1,320	1,271,948 90	257,110 82	13,540
Le Soleil (*idem*)	5,000 —	928	791,770 »	108,301 99	4,546
L'Aigle (*idem*)	5,000 —	341	320,280 69	41,529 48	1,622
La Mélusine (*idem*)	5,000 —	283	231,327 »	55,435 51	2,715
Totaux		566,881	673,881,355 87	330,615,052 84	14,954,596

Ce tableau a été formé d'après les situations que chacun des établissements d'assurances mutuelles sur la vie est tenu, aux termes de la loi, de déposer, à la fin de chaque exercice semestriel, au ministère du commerce, au greffe du tribunal de commerce, à la préfecture de la Seine et à la préfecture de police. Les documents qu'il contient présentent donc toutes les garanties désirables d'exactitude et d'authenticité.

Sur les 18 sociétés qui y figurent, 11 n'existent plus, elles sont liquidées. Sur les 7 autres, 3 (la Caisse des écoles, la Providence des enfants et la Concorde) sont en voie de liquidation; elles continuent de recevoir les versements afférents aux anciennes souscriptions, mais elles n'ouvrent plus de nouvelles séries d'associations, en sorte qu'il ne reste plus que 4 établissements de ce genre fonctionnant activement.

Voici comment se répartit le total des sommes encaissées par les diverses compagnies pendant l'année 1864:

	Sommes encaissées.
Caisse paternelle	6,531,605f
Conservateur	3,288,538
Nationale	926,392
Phénix	1,354,726
Caisse des écoles	111,026
Providence des enfants	190,621
Total	12,402,908

On sait que, aux termes de l'ordonnance royale du 12 juin 1842, une commission spéciale, dont les membres sont choisis et nommés par le ministre du commerce et de l'agriculture, est chargée de la surveillance des établissements tontiniers, de tenir la main à l'exécution des obligations statutaires, de veiller à la conversion en rentes sur l'État des fonds encaissés, d'examiner les états de répartition, etc. Les membres de cette commission se partagent entre eux chaque année la surveillance des établissements.

2e PARTIE. — DOCUMENTS ÉTRANGERS.

1. *Valeur moyenne annuelle* (en millions de francs) *du commerce belge de 1849 à 1864.*

		De 1849 à 1853.	De 1854 à 1858.	De 1859 à 1863.	1864.	Différences p. 100. De la 1re à la 2e période.	De la 2e à la 3e période.	De la 3e à la 4e période.	De la 4e à 1864.
Importations	Commerce général.	469.8	808.6	974.8	1,259.4	+ 72	+ 107	+ 21	+ 29
	Commerce spécial.	242 4	407.7	545 2	688.9	+ 68	+ 125	+ 34	+ 26
Exportations	Commerce général.	449.4	779.3	902.1	1,173.3	+ 73	+ 101	+ 16	+ 30
	Commerce spécial.	222.7	379.7	474.6	596.9	+ 70	+ 113	+ 25	+ 26
Importations et exportations réunies.	Commerce général.	919.2	1,587.3	1,876.9	2,432.7	+ 72	+ 104	+ 18	+ 30
	Commerce spécial.	465.1	787.4	1,020.5	1,285.8	+ 61	+ 119	+ 31	+ 20

2. *Pêche du hareng et de la morue en Angleterre.* — Il résulte du rapport publié en 1865 par le bureau des pêcheries britanniques sur les résultats de la pêche de 1864, le long des côtes de l'Écosse, que les produits ont été fort inférieurs à ceux de 1863. La cause en est surtout attribuée au mauvais temps. On a recueilli, savoir: 643,650 barils de harengs salés[1]; — 217,392 barils de harengs marqués de la garantie officielle; — 364,507 barils de harengs exportés; — 107,758 quintaux de morue et de lingue[2], plus 7,962 barils de morue et de lingue salées en saumure, et 46,461 quintaux séchés et salés pour l'exportation.

13,331 bateaux, montés par 43,484 pêcheurs, ont été employés à cette pêche. La valeur des bateaux, filets et lignes se montait à 872,655 liv. st. (près de 22 mil-

1. Le baril de hareng = 121.13 litres.
2. Le quintal = 51 kilogrammes en nombre rond.

lions de francs). C'est une augmentation de 140 bateaux, 126 pêcheurs et 36,000 liv. st. sur les chiffres de 1863.

Dans la partie supérieure du golfe d'Édimbourg, où la pêche du hareng se fait simultanément avec celle de l'éperlan, cette dernière a été si abondante que le prix du baril d'éperlan est tombé à 1 schelling (1 fr. 25 c.), et que, dans les environs de Leith, on en a débarqué 20,000 barils.

Le continent est aujourd'hui le seul débouché sur lequel les pêcheries britanniques puissent compter pour les harengs salés, car les colonies anglaises des Indes occidentales n'en consomment presque plus depuis que l'esclavage y est aboli. Dans le golfe de Saint-Laurent, les harengs se sont montrés en si grande abondance depuis quelque temps qu'on les y a vendus 3 pence (32 c.) le cent, et qu'ils ne tarderont pas à en être exportés à l'état de salaison pour l'Angleterre.

Il faut, d'ailleurs, distinguer entre le marché pour les harengs frais et celui pour les harengs salés. Le premier prend une extension rapide en Angleterre, par suite du mouvement des chemins de fer et de l'accroissement de la population. Mais cette extension réagit en sens contraire sur la consommation des harengs salés, car beaucoup de familles, qui ne pouvaient autrefois acheter que du poisson sec, s'en procurent maintenant du frais. Aussi les Anglais comptent-ils sur des dégrèvements de tarifs de l'Allemagne et sur l'achèvement des voies ferrées de l'Europe centrale pour accroître l'exportation des produits conservés de la pêche britannique. Ils aspirent surtout à approvisionner les marchés de l'Italie, de la Hongrie et de la Pologne, où le goût des populations et les prescriptions de la religion appellent ce genre de produits. (*Moniteur* du 4 mai 1866.)

3. *Valeur des biens ecclésiastiques dans le royaume d'Italie.* — D'après les documents distribués aux chambres, le 20 février 1866, à l'appui du projet de loi concernant la dévolution à l'État des biens ecclésiastiques, la masse totale du revenu de ces biens s'élèverait à 67,444,656 fr. 91 c., qui se répartissent ainsi:

Corporations religieuses qui doivent être supprimées	9,528,126f 81c
Corporations religieuses vouées à l'instruction et aux services de santé	1,507,448 29
Menses épiscopales	5,538,372 28
Séminaires	3,225,001 60
Chapitres et églises rentées (*ricettizie*)	8,558,780 55
Paroisses	14,563,688 56
Vice-paroisses	3,588,297 09
Fabriques et églises paroissiales	11,939,661 85
Caisses ecclésiastiques de Turin et de Naples	2,470,840 19
Revenus divers	6,524,439 69
Total	67,444,656 91

3e PARTIE. — DOCUMENTS COMMUNS A PLUSIEURS PAYS.

La science en 1765 et 1865. — «....En 1765, l'emploi des forces de la nature se réduisait à celui du moteur animé, aux moulins à vent et à eau.

«La chaleur n'avait pas été convertie en puissance mécanique universelle; la machine à vapeur n'existait pas.

«Le soleil marquait par ses retours les heures de la vie de l'homme, mais Niepce et Daguerre n'avaient pas asservi sa lumière à devenir l'instrument rapide et docile de l'art; la photographie n'était pas soupçonnée.

«L'électricité, simple jouet alors, n'avait donné à l'homme ni la pile de Volta qui dissocie les composés les plus rebelles, ni la galvanoplastie qui moule les métaux

sans le secours du feu, ni les phares brillants du cap de la Hève, ni la télégraphie électrique, l'une des merveilles du monde moderne, due au génie d'Ampère, ni l'appareil formidable de Ruhmkorff, rival de la foudre et juste objet de la récompense la plus haute.

« La science de la chimie n'existait pas. Lavoisier n'avait pas immortalisé son nom par ces découvertes qui éclairent les rapports réciproques des matières dont la surface du globe est formée, des mêmes clartés que Newton avait répandues sur les rapports réciproques des astres qui peuplent les cieux.

« L'air, l'eau, les terres n'avaient pas été décomposés; la nature des métaux et celle du charbon étaient méconnues; les acides, les alcalis, les sels, instruments de tant d'industries, n'offraient que d'obscurs problèmes; la cause de la combustion était ignorée; l'existence des gaz, distincts de l'air atmosphérique, n'était pas constatée; les principes des plantes et des animaux n'étaient pas définis; leur respiration était un mystère, leur nutrition une énigme; l'agriculture une pratique aveugle et dévastatrice, qui, ruinant tour à tour les diverses contrées du globe, n'avait permis à aucune civilisation de se fixer en permanence sur aucune d'elles.

« Ces mouvements, ces échanges, ces transformations qui agitent la matière à la surface du globe et qui en métamorphosent sans cesse l'aspect, selon les lieux et les saisons, n'avaient aucun sens pour nos ancêtres.

« Ce circuit toujours en action, qui nourrit les plantes aux dépens de la terre, les animaux aux dépens des plantes, et qui restitue sans cesse à la terre par la dépouille des animaux ce qu'elle a perdu, ces harmonies de la nature que nos fermiers eux-mêmes connaissent maintenant et apprécient, il y a cent ans, les plus grands génies ne les soupçonnaient pas.

« La géologie n'avait inspiré que des romans; l'écorce du globe n'avait pas été explorée; l'histoire de sa formation n'avait pas été écrite encore de ces mains sûres qui, dans la description des environs de Paris, ont fait voir, dans les restes fossiles qu'un terrain contient, le signe infaillible de sa nature, qui, dans l'histoire des soulèvements de la surface du globe, ont révélé l'âge relatif des chaînes de montagnes et retrouvé l'état civil des Alpes, des Pyrénées et de leurs rivales.

« Des milliers de plantes avaient été récoltées et nommées, mais Jussieu ne les avait pas encore classées en familles naturelles; Cuvier n'avait pas appliqué les mêmes lois au règne animal. On ne pouvait donc pas embrasser d'un regard sûr l'ensemble de la nature, depuis ces lichens éphémères qui, au sommet des Alpes et aux confins du pôle, marquent les dernières palpitations de la vie, jusqu'à ces géants des forêts tropicales dont l'existence remonte au delà des temps historiques; depuis ces productions microscopiques équivoques, dernier argument des partisans de la génération spontanée, jusqu'à l'homme, image de Dieu.

« On ne pouvait pas, guidé par Cuvier, par Brongniart, remontant d'âge en âge, reconstituer dans leur structure, leur aspect et leurs habitudes même, les animaux et les plantes qui ont précédé l'apparition de l'homme sur la terre et qui nous ramènent, d'époque en époque, jusqu'au moment où la vie s'y manifestait pour la première fois.

« Ces jouissances, que l'antiquité n'avait point soupçonnées, que les plus grands philosophes des temps modernes ignoraient, des œuvres populaires, des collections publiques, les leçons de vos maîtres vous les rendent familières. A côté de ces distractions qui ornent l'intelligence, elles vous ouvrent la source de ces contemplations

qui élèvent l'âme en lui révélant à la fois, dans toute leur splendeur, les beautés de la nature et, dans toute sa puissance, le génie de l'homme qui parvient à les pénétrer.

« S'agit-il des arts, quels progrès n'ont-ils pas accomplis en un siècle? l'industrie des transports que la navigation à la vapeur et les voies de fer ont transformée, ces étoffes de coton, de lin, de chanvre, de laine, de soie, ces papiers, qu'une foule de machines, tous les jours plus fécondes, fabriquent avec économie ou décorent avec recherche; ces glaces, ces verres, ces cristaux, ces poteries, ces porcelaines, réservés jadis aux palais, répandus aujourd'hui dans les chaumières; ces mortiers et ces ciments hydrauliques, naturels ou artificiels, employés avec tant de succès à la fondation des édifices, à la construction des quais, des canaux, des aqueducs, des égouts et des ouvrages à la mer; ces machines industrieuses se substituant partout à la main de l'homme, pour les opérations les plus délicates et les plus complexes, comme l'impression des livres, la fabrication des souliers, la couture des étoffes; ces machines-outils, engins formidables créés pour l'élaboration des métaux, et qui semblent mettre les géants de la fable au service des ateliers modernes; ce sucre et cet alcool de betteraves qui bravent, dans la consommation, le sucre de la canne et l'alcool de la vigne; cet éclairage au gaz, cette bougie stéarique, qui ont supplanté l'huile et la cire, et qui ont contribué d'une manière si puissante à la sécurité de nos rues, à l'éclat de nos réunions, aux agréments de la vie domestique; toutes ces inventions, tous ces perfectionnements, et combien d'autres encore non moins dignes de souvenir, ont tellement modifié, depuis un siècle, nos habitudes, nos goûts, nos demeures, qu'il faut compter par milliards, chaque année, le prix du travail créé par elles et réparti parmi les ouvriers de l'industrie, la somme des jouissances qu'elles répandent sur tous les citoyens du pays.

« S'il était permis, d'un coup de baguette, de faire revivre devant vous la France et Paris tels qu'ils étaient il y a un siècle, vous seriez surpris de reconnaître combien peu sont demeurés intacts parmi les éléments d'une civilisation qui semblait si avancée alors. Les 30,000 becs de gaz, équivalant à 300,000 bougies, qui éclairent Paris et qui remplacent les 6,600 lanternes à chandelle dont la munificence de M. de Sartines le gratifiait en 1765, donnent une image sensible des changements survenus.

« En ce temps si près de nous, le souverain, la souveraine, qui, inspirés par leur courage et par leur charité, auraient voulu, au milieu d'une épidémie, porter aux malades des paroles de consolation et d'espérance, au lieu de les trouver réunis dans des salles spéciales, saines, ventilées, décentes, reposant avec calme dans des lits isolés, entourés de tous les soins, les auraient vus, ne l'oublions jamais, confondus six par lit, au milieu de toutes les misères et de toutes les terreurs, recevant et rendant la contagion par tous les pores, abandonnés, pêle-mêle, morts, mourants, convalescents, fiévreux, blessés, opérés, dans une horrible promiscuité.

« Je ne veux pas émouvoir l'Académie, disait, en 1786, son illustre et malheureux rapporteur Bailly, et néanmoins à chaque ligne de son procès-verbal de l'état de l'Hôtel-Dieu, dressé par l'ordre du roi, le cœur se soulève d'angoisse, et l'on se sent soulagé de vivre à une époque vraiment chrétienne, où le respect de la dignité humaine entoure le lit de douleur du pauvre et protége sa cendre après sa mort.

« S'il nous était donné de revenir ici dans cent ans et d'entendre le président du conseil municipal d'alors comparer son époque à la nôtre, aurions-nous, à notre tour, à reconnaître nos défaillances et à exprimer notre étonnement? Je le crois; car s'il ne peut entrer dans nos espérances de voir disparaître de ce monde les

passions, les maladies, la vieillesse et la misère, il me déplairait de penser que nous avons joui du progrès dans sa dernière expression, et que la France fût menacée de reculer ou même de s'arrêter dans la voie du bien.

« Mais comment admettre que nous ayons atteint le dernier terme de la perfection dans l'organisation matérielle de la vie, lorsque la pensée n'a pris possession de la matière que depuis quelques années à peine? Car, si l'humanité a connu de bonne heure les grandes lois qui régissent le monde moral et qui gouvernent les âmes, d'hier seulement, l'homme est assuré que la matière est éternelle; qu'elle peut changer de place et d'apparence, jamais de poids; que la force est éternelle; qu'elle peut s'appeler lumière, électricité, chaleur, action mécanique, changer d'aspect, jamais de puissance; qu'il suffit, enfin, de peser et de mesurer les conditions de tout phénomène matériel, du mouvement de toute manifestation de force, pour en asseoir l'explication sur une base certaine.

« Voilà ce qu'ont inventé nos pères, nos contemporains, ce qui distingue la philosophie moderne de toutes les anciennes philosophies. Voilà comment, en moins d'un siècle, par les efforts de trois générations, distraites cependant par de grandes commotions politiques, par des guerres implacables, par le déploiement de toutes les passions, au moyen de l'expérience seule, aidée de raisonnements courts et sobres, l'humanité a conquis le droit de dire:

« La nature matérielle et les forces auxquelles elle obéit n'ont plus de secrets que je ne connaisse ou que je ne puisse connaître un jour;

« L'histoire de la terre n'a plus rien de mystérieux pour moi; j'assiste à ses premiers âges; je reconstitue les populations qu'elle a nourries; je sais la date précise des transformations de sa surface;

« Mon œil pénètre la profondeur de l'univers; j'assigne à chaque astre sa place et la courbe où il est tenu de se mouvoir;

« Je pèse le soleil et j'analyse les substances dont il est formé, comme si elles pouvaient passer à mon creuset, et je puis dire même de quels éléments chimiques se composent ces étoiles qui décorent la voûte céleste, celles même dont la lumière emploie des siècles à parvenir du foyer qui l'émet à l'observateur qui en opère la dissection sur la terre;

« Je joue avec les forces de la nature; je transforme la lumière en chaleur; la chaleur en lumière; l'électricité en magnétisme; le magnétisme en électricité; toutes ces formes de l'activité, en puissance mécanique;

« Je convertis les uns dans les autres tous les composés de la chimie; j'imite tous les procédés de la nature morte et la plupart de ceux de la nature vivante;

« Je rends, à volonté, la terre fertile ou stérile. Je lui donne ou lui enlève le pouvoir de nourrir les plantes qui lui sont confiées;

« La mécanique animale est un livre ouvert où, depuis l'œuf qui vient de recevoir la vie jusqu'à la mort de l'être auquel il a donné naissance, je lis sans obscurité le rôle du sang qui circule; celui du cœur qui bat et du poumon qui respire, celui des muscles qui obéissent, des nerfs qui portent les ordres et du cerveau qui commande; celui de l'estomac qui digère et du chyle qui rajeunit le sang épuisé; je plie à mon usage toutes les forces et tous les dons de la terre; je fais mieux encore, je me sers de forces dérivées qu'elle ignore peut-être et de substances complexes qu'elle n'a probablement jamais produites. » M. Dumas, sénateur.)

Le gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Procès-verbal de la séance du 2 juin 1866.

Le 2 juin 1866, la Société de statistique de Paris s'est réunie dans le nouveau local de ses séances (92, rue Richelieu), sous la présidence de M. Millot, puis de M. Wolowski.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel présente à la Société, de la part de M. Duffaud, ingénieur en chef des ponts et chaussées au Mans, un mémoire ayant pour titre: *le Prix des blés à Poitiers pendant trois siècles*, qui a obtenu, en 1860, le prix de statistique de l'Académie des sciences.

«M. Duffaud, dit M. Legoyt, au sujet de cette présentation, en faisant remettre son mémoire à la Société, a exprimé le désir qu'il fût l'objet d'un rapport, et, s'il y a lieu, d'une des distinctions (médailles) qu'elle se propose d'accorder, après ou sans concours, aux meilleurs travaux de statistique qui lui sont adressés. Je ne crois pas que M. Duffaud se trouve dans les conditions réglementaires voulues pour que sa demande puisse être accueillie. La Société n'a eu, en effet, et ne pouvait avoir que l'intention de couronner des mémoires originaux et non ceux qui, déjà soumis au suffrage du premier corps savant du pays, ont été publiés dans le recueil de ses mémoires. Le seul témoignage d'estime qu'elle puisse, dans ce cas, donner au travail de M. Duffaud, consistera à charger un de ses membres de lui en faire un rapport, qu'elle insérera, s'il y a lieu, dans son recueil.»

La Société prend une décision conforme, et charge M. Legoyt du rapport.

La parole est donnée à M. Loua pour la lecture d'une note sur le *mouvement des mort-nés en France*. L'auteur y met en relief ces quatre faits principaux: 1° que le nombre des mort-nés s'est sensiblement accru en France d'après les publications officielles, mais que la proportion de cet accroissement tend à s'affaiblir; 2° que l'on compte plus de mort-nés à Paris et probablement dans les autres grandes villes que dans le reste du pays; 3° qu'ils sont plus nombreux dans les conceptions masculines que dans les conceptions féminines, et dans les conceptions naturelles que dans les conceptions légitimes; 4° qu'il paraît exister un certain parallélisme, une certaine analogie de mouvement entre la marche des mort-nés et celle des crimes contre les enfants, ce qui semblerait indiquer que les décès d'enfants avant, pendant ou peu après l'accouchement ne sont pas tous dus à des causes naturelles.

Ce mémoire donne lieu aux observations suivantes:

M. le président Wolowski. Les mort-nés étant plus nombreux dans les naissances naturelles que dans les naissances légitimes, il est permis de supposer que cette mortalité spéciale est particulièrement due aux efforts de la fille-mère pour dissimuler sa grossesse, et conserver ainsi le plus longtemps possible la position qui la fait vivre comme domestique ou ouvrière. A ce point de vue, la crinoline, si critiquable, d'ailleurs, sous tant de rapports, a pu rendre de véritables services, en rendant plus facile cette dissimulation, et peut-être faut-il lui attribuer, pour tout ou partie, le ralentissement constaté par M. Loua dans le mouvement des mort-nés.

M. Legoyt. Je suis fortement disposé à croire que l'accroissement des mort-nés, en France, n'est réel que pour une faible part. Les instructions spéciales par lesquelles le gouvernement a invité l'autorité locale à en faire un relevé spécial, ont eu certainement pour effet de révéler l'existence d'un certain nombre de ces décès qui étaient autrefois confondus avec la mortalité générale. Aujourd'hui que ces instructions ont produit leur effet, c'est-à-dire que les mort-nés sont constatés plus exactement, leur rapport au total des naissances tend à devenir stationnaire. Je n'hésite pas à revendiquer, pour le service de la *Statistique générale de France*, le mérite d'avoir provoqué cette amélioration de la statistique mortuaire dans notre pays. Au surplus, le même fait s'est produit dans le plus grand nombre des États de l'Europe. Il y a une vingtaine d'années environ, l'attention ayant été appelée par des savants étrangers et français sur l'importance, au point de vue des études de statistique humaine, d'une constatation distincte des nés vivants et des mort-nés, des mesures furent prises partout, en Europe, pour donner satisfaction à ce nouveau besoin de la science. La science n'était pas, d'ailleurs, seule intéressée dans la question. La justice pouvait avoir à examiner, comme l'a fait M. Loua, s'il n'existait pas une certaine analogie entre l'accroissement des crimes contre les enfants (infanticides, avortements, expositions, etc.) et celui des mort-nés. L'administration pouvait également avoir à rechercher, au moins en France, si, comme quelques personnes l'ont pensé, la fermeture successive et aujourd'hui à peu près complète des *tours*, et le remplacement de l'admission secrète à l'hospice des enfants pauvres, par l'admission publique ou à bureau ouvert, n'avaient pas exercé quelque influence sur le mouvement de ces décès. Ce qui est certain, c'est qu'il s'est fait, depuis 20 ans en Europe, un assez grand bruit autour de cette question des mort-nés, et que, dans les pays qui ont un état civil régulier, on a voulu en constater exactement la marche. C'est ainsi que me paraît devoir être expliqué, en grande partie, je le répète, l'accroissement signalé dans leur nombre. Maintenant, cet accroissement peut être réel dans une certaine mesure. Comme les naissances naturelles suivent, dans tous les États de l'Europe (sauf peut-être en France), un mouvement ascendant très-caractérisé, et que les mort-nés sont plus nombreux dans ces naissances que dans les autres, leur rapport au total des naissances doit nécessairement s'élever. Toutefois, et c'est là le fait le plus grave, on remarque qu'ils s'accroissent aussi dans les naissances légitimes, ce qui semblerait indiquer l'action de causes générales dont il importerait de rechercher la nature. L'emploi, de plus en plus fréquent, des femmes dans les manufactures, les travaux prolongés ou pénibles auxquels elles s'y livrent, les progrès de l'émigration rurale, et, comme conséquence, la substitution, pour les mères, aux vivifiantes influences de la campagne de l'air vicié des villes, les difficultés croissantes de la vie matérielle par suite du renchérissement général, et les privations qu'elles engendrent, tous ces faits

n'auraient-ils pas déterminé un certain accroissement de la mortalité des enfants pendant la gestation et peu après l'accouchement? L'avortement et les tentatives d'avortement, dont les statistiques officielles signalent la marche progressive, probablement sous la double incitation et d'une moindre moralité et de ces difficultés de la vie matérielle que je viens de signaler, n'auraient-ils pas aussi une part dans le triste phénomène que nous constatons? Ce qui semblerait encore indiquer que l'accroissement des mort-nés, dans ce qu'il a de réel, obéit à des causes générales, c'est qu'il se produit dans les campagnes (les différences de proportion réservées) comme dans les villes, bien qu'à un moindre degré.

Une des difficultés de l'étude de la question des mort-nés, c'est l'absence à peu près générale de toute distinction, dans les documents officiels, entre les enfants qui sont décédés avant, pendant l'accouchement, ou ne lui ont survécu que peu de temps. Établie partout, cette distinction jetterait peut-être une certaine lumière sur les causes du fait qui nous occupe. S'il était constaté, par exemple, que l'accroissement a porté sur la 1re et la 3e catégorie (morts avant et après l'accouchement), on pourrait en conclure que, par des causes générales dont nous avons indiqué les plus importantes à nos yeux, la viabilité des fœtus va s'affaiblissant, ce qui, cependant, implique évidemment contradiction avec le fait d'une diminution, à peu près générale en Europe, de la mortalité à tous les âges. A ce point de vue, l'organisation d'un bon service de constatation des décès à domicile pourrait fournir de très-utiles indications. Malheureusement, d'une part, ce service n'existe, en France, que dans un très-petit nombre de villes, et, de l'autre, la loi (décret de 1806) interdit chez nous, lorsqu'un enfant est présenté mort à l'officier de l'état civil, toute déclaration des témoins sur la question de savoir si l'enfant a ou non vécu après l'accouchement, des questions graves d'hérédité pouvant ainsi être tranchées ou préjugées par des affirmations sciemment ou involontairement inexactes.

Il est une autre cause de l'accroissement apparent des mort-nés en France qu'il importe de signaler. Il serait possible, bien que les informations que j'ai prises à ce sujet, il y a quelques années, aient été négatives, qu'en vertu d'instructions nouvelles émanées de l'autorité judiciaire ou administrative, le mode de constatation des mort-nés eût été modifié, en ce sens que la déclaration à l'état civil, non plus seulement des mort-nés arrivés à terme, mais encore des fœtus de tout âge, eût été rendue obligatoire. S'il en a été ainsi, il est évident que cette catégorie de décès se sera fictivement accrue dans des proportions notables. Maintenant j'ai hâte de dire que le fait est certain à Paris. Dans cette ville, depuis une époque que j'ai le regret de ne pouvoir déterminer, la déclaration des accouchements sans distinction de l'âge des fœtus a été rendue obligatoire pour les médecins et sages-femmes. Il est donc tout naturel que, comparativement à l'époque antérieure, le nombre des mort-nés se soit accru. Et, d'un autre côté, si la même mesure n'a pas été prise en province, il est fort naturel encore que l'écart entre Paris et les départements, au point de vue du nombre relatif des mort-nés, soit aujourd'hui considérable.

Quant aux comparaisons entre la France et les pays étrangers, M. Loua a eu raison de faire remarquer qu'elles sont très-difficiles, les publications officielles des divers États omettant généralement de donner la définition légale du *mort-né.* Il résulte cependant d'un travail que j'ai publié, il y a quelques années, sur la matière, que le rapport des mort-nés aux naissances ne diffère pas notablement en Europe, ce qui semblerait indiquer qu'on attache, à peu près partout, le même sens à la

dénomination de *mort-nés*. En Belgique, où l'attention du gouvernement s'est portée plus tôt qu'en France sur cette nature de décès, on constate exactement le même fait que dans notre pays, c'est-à-dire un accroissement subit des mort-nés, par suite d'une constatation plus exacte de leur nombre réel, puis un état stationnaire. Ce qui peut, d'ailleurs, nous rassurer, c'est que, si l'accroissement, réel ou apparent, des mort-nés a été, pour le même nombre d'années, plus rapide en France que dans plusieurs des autres pays pour lesquels nous avons étudié la marche du phénomène, leur rapport aux naissances est plus élevé dans ces pays. A ce point de vue encore, notre pays conserve l'avantage qui lui appartient en ce qui concerne les principaux faits du mouvement de la population.

Le docteur de Seré. Il est une des causes de l'accroissement des mort-nés auxquelles M. Legoyt a fait allusion, mais sans s'y arrêter; c'est l'influence que peut avoir eue dans ce sens la suppression graduelle et aujourd'hui définitive des *tours*, c'est-à-dire du régime de l'admission secrète à l'hospice des enfants dont les parents sont obligés de se séparer. Pour moi, il y a eu, dans ce fait, une invitation directe à l'avortement ou à des tentatives d'avortement. Il est évident que, le jour où la fille-mère a perdu l'espérance de faire disparaître, par la voie du dépôt secret à l'hospice, la preuve de sa faute, elle a dû être tentée de la supprimer par une voie criminelle.

M. Legoyt. L'accroissement des mort-nés s'étant produit dans les pays protestants où il n'existe pas de tours, comme dans les pays catholiques, je ne suis pas certain que la suppression des tours en France ait eu une influence réelle sur cet accroissement.

Le docteur Bourdin. Je crois qu'il faut voir, dans le phénomène des mort-nés, autre chose que des avortements ou des tentatives. Il importe, en outre et surtout, de tenir compte de la conduite de la mère pendant la gestation, des excès qu'elle a pu commettre, des privations qu'elle a pu endurer, du chagrin profond que sa grossesse, trop souvent accompagnée de l'abandon du séducteur, a dû lui causer. Il y a là aussi, pour la santé de la mère et de l'enfant, des causes de perturbation profondes.

M. le président. Pour l'appréciation du rapport des mort-nés aux naissances, il me paraît nécessaire de tenir compte d'une circonstance importante, c'est que le plus grand nombre des naissances naturelles (et nous savons qu'elles fournissent plus de mort-nés que les autres) a lieu dans les classes ouvrières, c'est-à-dire dans les classes les moins aisées de la société, et dont, par conséquent, la santé est particulièrement exposée à des troubles fréquents.

Cette discussion épuisée, M. le docteur Bourdin donne lecture d'une note sur l'enregistrement des décès à Marseille. L'auteur y constate que cette grande ville, exposée, par sa situation géographique, à l'invasion des maladies épidémiques d'origine étrangère, n'a pas encore un service de constatation des décès à domicile. Il en résulte qu'on n'y connaît les épidémies dont elle est le théâtre que lorsqu'elles ont déjà une certaine intensité. De là l'impossibilité de recourir, en temps utile, à des mesures destinées à en empêcher la propagation. Or, comme de Marseille, le fléau rayonne à des distances très-considérables, le pays tout entier est intéressé à ce que cette ville prenne les dispositions les plus efficaces pour arrêter le mal à son début.

M. Legoyt. A ce sujet, le service que j'ai l'honneur de diriger a droit, si ce

n'est par les résultats obtenus, au moins par la valeur des intentions et par des tentatives longtemps persistantes pour les réaliser, à la reconnaissance des hygiénistes. Depuis 1853, le ministre a fait, à ma demande, les plus grands efforts pour provoquer l'organisation, au moins dans les principales villes de l'Empire, d'une constatation régulière des décès, et j'ai le regret d'être obligé de dire que ses efforts sont le plus souvent restés stériles. Quant à la cause de cet échec, elle est due tout entière au refus de concours du corps médical. Il importe de remarquer, en effet, que la constatation des causes des décès à domicile serait insuffisante pour le résultat qu'on veut obtenir, si l'on ne pouvait y joindre la déclaration, par le médecin de la dernière maladie, de la nature de cette maladie. Or, c'est cette déclaration que mon service a voulu organiser et à laquelle s'est obstinément refusée, sous les prétextes les plus divers, la majorité des praticiens. J'ai honte d'être obligé de dire que ce mauvais vouloir, si préjudiciable à l'intérêt médical, ne s'est produit ni en Belgique, ni en Angleterre, ni dans les principaux États allemands.

M. Legoyt donne lecture de la 1re partie d'une notice sur *l'état de la propriété forestière en France*. Un des passages de ce travail provoque la discussion qui suit.

M. le président Wolowski. M. Legoyt vient de dire qu'une des causes qui peuvent arrêter le mouvement, progressif jusqu'à ce jour, du déboisement est la diminution probable des bénéfices de la culture céréale, par suite de la suppression de l'échelle mobile. Pour ma part, je ne crois nullement à cette diminution. Dans ma conviction, la suppression de l'échelle mobile ne saurait avoir d'autre effet que de prévenir de brusques et violentes fluctuations dans les prix, en facilitant l'établissement d'un commerce régulier de céréales.

Maintenant, si l'on recherche quels sont les pays dont la concurrence pourrait être redoutable pour la production indigène, on constate qu'ils sont placés, momentanément ou définitivement, mais, dans tous les cas, pour longtemps, dans des conditions qui ne leur permettent pas de produire à des conditions de bon marché telles, que leurs blés puissent se présenter sur nos marchés à des prix inférieurs aux nôtres. Les trois grands pays qui ont habituellement un excédant disponible d'une certaine importance sont l'Égypte, la Russie et les États-Unis. Or, en Égypte, la culture du coton a pris une grande extension et paraît devoir se substituer, au moins pour quelques années, à la culture céréale. En Russie, le grand acte de l'émancipation a modifié profondément les conditions de la production agricole. Du temps du servage, on disait que, dans ce pays, le blé ne coûtait que les coups de bâton administrés au cultivateur. Il en est tout autrement aujourd'hui que l'ancien serf est non-seulement libre, mais encore propriétaire. Aux États-Unis, les champs dévastés du Sud ne produisent plus de céréales, et les blés disponibles des États du Nord sont à peine suffisants pour alimenter une population affamée de 7 à 8 millions d'individus. L'Union exporte si peu de denrées alimentaires en ce moment, qu'on vient de constater à Londres un fait à peu près inouï, c'est l'envoi à New-York d'une cargaison de farines françaises. L'expérience a, d'ailleurs, prouvé que la liberté du commerce des blés n'a pas pour résultat d'abaisser les prix dans les pays où elle existe. Je citerai la Belgique, où la suppression de l'échelle mobile n'a exercé aucune influence dans ce sens. Loin de là, en facilitant l'exportation, cette liberté doit avoir pour effet de prévenir l'avilissement des prix. Depuis trois années, sans cette faculté d'exportation, les prix seraient encore plus bas, en France, qu'ils ne le sont réellement.

M. Legoyt. Je n'ai pas dit que la suppression de l'échelle mobile devait avoir pour effet, en France, d'abaisser le prix du blé, mais de le modérer et d'en prévenir le mouvement ascensionnel. Dans ce sens, je persiste à croire qu'elle limitera les bénéfices de la production agricole. Je suis, d'ailleurs, tout prêt à reconnaître, d'une part, que les bas prix actuels, en France, n'ont pas eu pour cause la nouvelle législation céréale, mais bien une série de récoltes abondantes; de l'autre, que ces bas prix se sont déjà produits dans notre pays sous le régime de l'échelle mobile. Je suis, en outre, convaincu que, sans sa suppression en 1860, l'année 1861 aurait vu se produire en France une des plus grandes chertés de ce siècle. Mais je n'hésite pas à penser que la mesure aura pour effet au moins d'empêcher l'essor des prix en temps ordinaire, et franchement je m'en félicite dans l'intérêt des consommateurs et surtout de la classe ouvrière des villes et des campagnes. Au surplus, sir Robert Peel comprenait si bien que tel serait l'effet de la réforme douanière appliquée aux céréales, qu'il faisait voter par le Parlement la mise à la disposition des propriétaires d'une somme considérable destinée à être affectée à des améliorations agricoles et particulièrement à des travaux de drainage. Telle était également la pensée de notre gouvernement, lorsque, dans les mêmes conditions, il provoquait du Corps législatif le vote d'un prêt par l'État à l'agriculture de la somme assez ronde de 100 millions. En matière de réforme douanière, il faut être très-franc et ne pas chercher à atténuer l'effet que l'on veut produire. Disons-le loyalement, ce qu'on cherche dans la liberté du commerce, c'est la vie à bon marché, c'est la modération des prix. La production agricole, pas plus que la production industrielle, ne saurait échapper à cette conséquence de l'abaissement ou de la suppression des tarifs. On a cité l'exemple de la Belgique; mais la suppression de l'échelle mobile a dû y être de peu d'effet, au moins au point de vue de l'entrée du froment, dont ce pays ne fait qu'une consommation très-limitée, le seigle y étant la base de l'alimentation des classes ouvrières. Les prix ont donc pu et dû y rester stationnaires. Quant à l'Angleterre, il n'est pas douteux que les prix y ont baissé depuis la suppression des *corn-laws*, et c'était le résultat que voulait l'éminent auteur de la réforme.

Maintenant les changements survenus dans la situation économique des grands pays exportateurs sont-ils tels, que notre production n'ait plus jamais rien à craindre de leur concurrence? Je ne le crois pas. La Russie a émancipé ses serfs et les a faits propriétaires. Eh bien! il est de principe que les terres les plus productives, les plus fécondes sont celles que le propriétaire cultive. Il faut donc s'attendre, dans un délai plus ou moins éloigné, à un rendement céréal plus considérable dans ce pays. Il faut prévoir, en outre, que l'amélioration des voies de communication y rendra les transports moins onéreux et qu'ils pourront ainsi se présenter dans nos ports à un prix moindre qu'aujourd'hui. La concurrence que fait aux céréales la culture cotonnière en Égypte ne durera probablement pas au delà du rétablissement de cette culture dans les anciens États sécessionnistes. Lorsque le Sud aura réparé, au point de vue agricole, les désastres de la guerre civile, les États-Unis reprendront certainement leurs envois en Europe de farines et autres denrées alimentaires (*breadstuffs*). Il faut tenir compte enfin du progrès de la culture en Turquie et dans les États tributaires, notamment dans la Servie, dans la Moldo-Valachie, etc. Je persiste donc à croire au maintien des prix à un taux modéré en France; mais, en même temps, je me plais à espérer que, avec une culture plus

extensive, c'est-à-dire avec une production plus considérable, à surface égale, notre pays pourra soutenir, sans perte, mais aussi sans les gros bénéfices du passé, le choc de la concurrence étrangère.

L'heure avancée oblige M. Legoyt à renvoyer à une autre séance la lecture de la fin de son mémoire.

La séance est levée.

II.

Le commerce des métaux précieux, à diverses époques, en Europe.

Rappelons d'abord en quelques mots les modifications survenues, en Europe, dans les diverses législations relatives au choix de l'or ou de l'argent, comme étalon monétaire.

En Italie, l'adoption de l'or remonte à 1826. La Suisse avait consacré, en 1850, le double étalon; après des discussions prolongées, elle l'a remplacé, en 1858, par l'or. La Belgique en a fait autant, après une longue et minutieuse enquête, par la loi du 4 juin 1864. Le Portugal avait pris la même mesure par la loi du 1er août 1854. L'étalon d'argent prévaut encore en Allemagne, où il est cependant fortement attaqué. En France, le régime du double étalon a été maintenu; mais, en réalité, la monnaie d'or y a remplacé la monnaie d'argent.

Les décisions législatives qui, en Europe, ont consacré l'étalon d'or dans la circulation monétaire, ont eu nécessairement une cause et une cause générale. Or, elle n'est pas autre que ce fait décisif, constaté par la statistique, de la substitution successive, dans le réservoir des métaux précieux, de l'or à l'argent. C'est ce que nous allons établir, en rappelant les faits recueillis et publiés sur la matière par un des hommes les plus compétents, le docteur Sœtbeer, bibliothécaire de la chambre de commerce de Hambourg.

Disons immédiatement que, d'après les recherches de ce savant, l'argent, pendant une période de 15 années récentes, est devenu plus cher que l'or dans la proportion d'environ 3 ½ p. 100. Il en résulte que toute pièce d'argent disponible est échangée contre de l'or et envoyée en Asie pour solder les différences de la balance du commerce européen avec l'Inde et la Chine. Par suite de ces continuelles remises de numéraire-argent dans l'extrême Orient (le seul métal que les populations de cette partie du globe consentent à recevoir en échange de leurs marchandises), l'Europe en exporte plus qu'il ne s'en produit, ou au moins qu'elle n'en importe.

Les documents qui suivent sur ce commerce ne sont que des moyennes et des approximations, mais des approximations aussi voisines que possible de la vérité.

Au commencement de ce siècle (vers l'année 1803) la moyenne annuelle de la production des deux métaux précieux, au moins de la partie de cette production livrée au commerce, s'établit ainsi qu'il suit:

	Poids. — Kilogr.	Valeur. — Francs.
Or.	24,000	82,500,000
Argent.	850,000	191,250,000

Dans les années immédiatement antérieures à la découverte des gîtes aurifères

californiens, et comprenant celle pendant laquelle l'exploitation des mines de l'Asie russe avait donné ses produits les plus élevés (1846), la production moyenne annuelle des deux métaux avait atteint les quantités ci-après.

	Poids.	Valeur.
	Kilogr.	Francs.
Or	45,000	153,750,000
Argent.	750,000	168,750,000

Tandis que, dans les 12 années qui ont suivi, la production moyenne de l'argent, prise en masse, n'a pas subi d'oscillation considérable, celle de l'or, comme tout le monde le sait, s'est accrue dans d'énormes proportions, deux régions qui, jusque-là, n'y avaient pris aucune part, en ayant versé dans le commerce des quantités supérieures à celles que l'ensemble des autres pays aurifères avait pu recueillir pendant le même espace de temps.

La stabilité relative de la production de l'argent peut se déduire avec une exactitude suffisante du poids et de la valeur des lingots que les paquebots transatlantiques de l'Angleterre apportent annuellement à Southampton du Mexique et de la côte occidentale de l'Amérique. Or, voici les documents publiés sur cette importation par les feuilles commerciales anglaises.

Années.	Poids.	Valeur.	Années.	Poids.	Valeur.
	Kilogr.	Francs.		Kilogr.	Francs.
1851	372,500	83,812,500	1856	529,000	119,025,000
1852	445,500	100,237,500	1857	450,000	101,250,000
1853	435,500	97,987,500	1858	332,000	74,700,000
1854	456,500	102,712,500	1859	376,000	84,600,000
1855	399,000	89,775,000	1860	503,000	113,175,000
Moyennes	421,800	94,905,000	Moyennes	438,000	98,550,000

En consultant ces chiffres, il ne faut pas perdre de vue que, pendant ces dernières années, une plus grande quantité d'argent que par le passé a été expédiée directement de la côte occidentale d'Amérique dans l'Asie orientale, circonstance qui a eu naturellement pour effet de réduire les expéditions pour l'Angleterre, et, par suite, les évaluations anglaises de la production argentifère de l'Amérique.

Cette production s'est accrue assez sensiblement en Europe dans ces derniers temps, particulièrement en Espagne, et peut être évaluée à 150,000 kil. par an. Celle de toute l'Amérique ne saurait être portée actuellement à plus de 900,000 kil. Ainsi, on ne s'éloigne pas sensiblement de la vérité, en évaluant la production moyenne annuelle *totale* à 1,050,000 kil., ayant une valeur de 236,250,000 fr.

Pour se faire une juste idée de l'accroissement de la production de l'or depuis 1848, il faut, avant tout, connaître les déclarations à la douane des exportations de Californie et de Victoria, mais en se rappelant que ces déclarations sont exclusives des quantités restées dans le pays, pour les besoins de la circulation et de l'industrie, et emportées par les voyageurs[1]. Voici les quantités déclarées :

1. Il importe de rappeler que, parmi les métaux précieux dont l'importation est déclarée à la douane de Californie, figure de l'argent pour une certaine quantité; mais cette quantité est notablement inférieure à celle de l'or qui est exporté sans déclaration. Les exportations de Victoria ne comprennent pas la totalité de l'or australien qui quitte le pays, la portion extraite des mines de la Nouvelle-Galles du Sud (dont l'importance est minime, il est vrai, comparativement à la production de Victoria) étant exportée par Sidney.

Années.	Californie.		Victoria.	
	Kilogr.	Francs.	Kilogr.	Francs.
1848-1850	106,700	368,115,000	»	»
1851	51,900	179,055,000	4,250	14,662,500
1852	68,900	237,705,000	79,500	274,275,000
1853	82,600	284,970,000	92,000	317,400,000
1854	77,400	267,030,000	70,000	241,500,000
1855	67,150	231,667,500	81,500	281,175,000
1856	76,300	263,235,000	87,500	301,875,000
1857	73,550	253,747,000	80,500	277,725,000
1858	71,550	250,597,500	74,000	255,300,000
1859	71,700	251,115,000	66,500	229,425,000
1860	63,700	219,765,000	59,000	203,550,000
Totaux	811,450	2,807,002,000	694,750	2,396,887,500

Si aux quantités qui précèdent on ajoute celles qui n'ont pas été déclarées, ainsi que la portion mise dans le commerce de la production de l'Asie russe, de la Nouvelle-Grenade, du Brésil, du Chili, puis des îles de la Sonde et de l'intérieur de l'Afrique, enfin, de la Hongrie, on peut évaluer la masse d'or arrivée dans la circulation, de 1849 à 1860, à environ 2 $^1/_2$ millions de kilog., valant 8,625,000,000 fr.

En comparant la moyenne annuelle de la mise dans le commerce des métaux précieux pendant cette période et à des époques antérieures, on arrive aux résultats ci-après :

Périodes.	Poids.		Valeur.		Rapport centésimal quant au poids.		Rapport centésimal quant à la valeur.	
	Or.	Argent.	Or.	Argent.	Or.	Argent.	Or.	Argent.
	Kilogr.	Kilogr.	Francs.	Francs.				
1800	24,000	850,000	82,500,000	191,250,000	2 7	97.3	30.1	69.9
1846	45,000	750,000	153,750,000	168,750,000	5.7	94.3	47.7	52.3
Moyennes de 1849 à 1860	200,000	1,050,000	680,000,000	236,250,000	16.0	84.0	74.5	25.5

Un fait non moins considérable, au point de vue commercial, que l'énorme accroissement de la production de l'or, c'est l'immense écoulement du métal-argent dans l'Asie orientale. Sans doute, en tout temps, la balance du commerce européen avec cette partie du monde s'est soldée en argent, mais jamais dans une proportion aussi considérable que de nos jours.

En prenant pour point de départ les recherches de Humboldt, les exportations de l'argent pour l'Inde et la Chine peuvent être évaluées ainsi qu'il suit en nombres ronds, du XVIe au commencement du XIXe siècle.

Périodes.	Valeurs moyennes annuelles en millions de piastres[1].	Évaluation du poids.
		Kilogr.
1550-1600	2 $^1/_2$	62,500
1601-1650	5	125,000
1651-1715	8	200,000
1716-1790	10	250,000
1791-1809	25 $^1/_2$	627,500

D'après ces données, de 1550 à 1809, la quantité d'argent envoyée dans l'extrême Orient serait d'environ 2,000 millions de piastres, ou, en poids, d'environ 50 millions de kilogrammes; tandis que l'importation d'Amérique en Europe de ce métal, pendant la même période, peut être évaluée à 5,300 millions de piastres, ou

1. La piastre = 5 fr. 30 c.

environ 133 millions de kilogrammes. Il en résulte que plus du tiers des expéditions pour l'Europe est immédiatement envoyé en Asie.

Les documents manquent complétement pour une évaluation de l'exportation de l'argent en Asie de 1810 à 1850. Mais, pour 1851-1860, nous trouvons des éléments d'appréciation suffisamment exacts dans les envois par les ports anglais et par les principaux ports de la Méditerranée, tels que les indiquent les circulaires des négociants anglais en métaux précieux. Voici le résultat de cette recherche :

Années.	Valeur. Francs.	Poids. Kilogr.
1851	43,900,000	190,500
1852	65,750,000	292,000
1853	138,975,000	617,500
1854	114,575,000	509,000
1855	198,350,000	881,500
1856	352,700,000	1,567,500
1857	503,650,000	2,288,500
1858[1]	150,000,000	666,500
1859[1]	477,500,000	2,116,500
1860	266,775,000	1,185,500
Totaux	2,312,175,000	10,315,000

A ces exportations pour l'Asie, auxquelles il faudrait pouvoir joindre les envois directs de l'Amérique à la même destination, au compte de l'Europe, il y a lieu d'ajouter celles qui se font régulièrement, et pour des sommes importantes, de Kiachta pour la Chine, sous la forme d'objets d'orfévrerie en argent massif, grossièrement fabriqués, dans le but d'échapper à l'interdiction de l'exportation en lingots ou numéraire.

Les documents qui précèdent indiquent que l'exportation de l'argent pour l'Asie, de 1851 à 1860, a dépassé l'importation d'Amérique en Europe. D'un autre côté, comme la quantité nécessaire pour remplacer les monnaies et les objets en argent de toute nature, pour satisfaire aux besoins d'une population sans cesse croissante, aux exigences d'un bien-être de plus en plus répandu, a dû s'élever sensiblement, la conséquence de l'exportation pour l'Asie a été de vider tous les réservoirs de ce métal. Il en est résulté que les pays où il formait la base de la circulation l'ont vu successivement disparaître pour être remplacé par l'or. Cette circonstance peut seule expliquer comment il se fait que, malgré l'influence, d'une part, de l'énorme accroissement du métal-or sur la diminution de sa valeur; de l'autre, de la demande considérable du métal-argent sur la hausse de sa valeur, — comment il se fait, disons-nous, que, malgré l'effet en sens contraire de ces deux mouvements, la valeur relative des deux métaux n'a pas été sensiblement modifiée, puisque la hausse de l'argent n'a été que de 3 $^1/_2$ p. 100.

(Extrait par voie d'analyse de l'*Austria* du 6 novembre 1865.)

A. L.

1. Le chiffre des envois par la Méditerranée est compris dans les nombres afférents à ces deux années, mais par voie d'évaluation seulement. Les expéditions par les ports anglais ont été, en valeur, de 5,088,850 l. st., en 1858; de 16,003,267 l. st., en 1859; de 8,124,236 l. st., en 1860.

III.

Topographie parisienne.

Depuis le 1er janvier 1865, M. le préfet de la Seine fait publier, dans un recueil mensuel, des renseignements statistiques pleins d'intérêt sur la ville de Paris. Cette publication étant aujourd'hui complète pour l'année 1865, nous nous proposons d'en rendre compte en ce qui concerne la climatologie, la météorologie, le régime et la distribution des eaux.

I. OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET PLUVIOMÉTRIQUES.

Dans le tableau ci-dessous (A) nous avons résumé, par mois, et pour l'année entière, les observations effectuées chaque jour à 6 stations différentes par M. l'ingénieur Belgrand. — On peut y voir que, pendant l'année 1865, on a compté 219 jours de pluie, soit 18 par mois. Cela équivaut à 60 jours de pluie sur 100, ou 3 sur 5. En d'autres termes, il y a eu 3 jours pluvieux pour 2 jours de beau temps.

Les mois ont présenté, à cet égard, les résultats les plus variables.

Les mois de *septembre*, de *juin*, d'*avril*, de *décembre* et de *juillet*, qui n'ont compté que 3, 6, 12, 16 et 17 jours de pluie, sont au-dessous de la moyenne; les sept autres l'ont dépassée; le maximum a été atteint en janvier et au mois d'août.

La hauteur de la pluie, mesurée au pluviomètre, a été en moyenne de 1m,52; elle est, en général, proportionnelle au nombre des jours pluvieux. — Il n'en est pas ainsi de cette hauteur constatée les jours de pluie; on peut voir, à la troisième colonne de notre tableau, qu'elle a atteint son maximum pendant les mois de *septembre* et de *juin*, qui ont été relativement très-secs; seulement les rares pluies qu'on a constatées pendant ces deux mois sont dues à des orages très-violents. A ce point de vue, le mois de septembre a été tout à fait exceptionnel. — Quand des pluies de cette nature viennent assaillir le sol parisien, c'est à grand'peine qu'elles peuvent être absorbées par les 388,452 mètres d'égouts qui étaient en activité en 1864, et dont le réseau s'étend tous les jours.

Si l'on consulte le tableau B, qui résume par mois les observations météorologiques de l'observatoire de Paris, on voit que la hauteur moyenne du baromètre a été, pour toute l'année, de 755.8; c'est-à-dire à 2° environ au-dessous du variable (758). Voici, à cet égard, les observations moyennes qui répondent aux quatre mois les plus et les moins pluvieux.

Mois les plus pluvieux.		Barom.	Mois les moins pluvieux.		Barom.
Janvier :	28 jours de pluie	749.4	Avril :	12 jours de pluie	758.9
Février :	24 —	755.1	Juin :	6 —	759.8
Août :	26 —	754.7	Septembre :	3 —	758.1
Novembre :	24 —	755.0	Décembre :	16 —	764.1
Moyenne.		753.5	Moyenne.		760.2

Ainsi, bien que le baromètre ne soit réellement destiné qu'à mesurer le poids de l'air, et que ce poids ne coïncide pas nécessairement avec les changements de temps, on peut voir qu'il baisse les jours de pluie, et monte les jours de beau temps.

La température de la journée a été déterminée d'après une moyenne déduite de

6 observations faites à 9 heures du matin, à midi, à 3 heures et à 6 heures du soir. La température des 24 heures résulte d'observations recueillies à 9 heures du matin, à midi, à 9 heures du soir et à minuit. Ces deux températures diffèrent généralement assez peu l'une de l'autre. Toutefois, pour l'année entière, celle du jour étant de 13°,1, celle des 24 heures est de 11°,5; ce qui indique un assez notable refroidissement pendant la nuit. — L'année 1865 peut, d'ailleurs, passer pour une année assez chaude, car elle dépasse de 0°,62 la moyenne normale déduite de 21 années d'observations. Cette température normale a été dépassée en janvier, en mai, en juillet, en octobre et en novembre, mais ce sont les mois d'avril et de septembre qui ont présenté les plus notables différences.

On peut voir, d'ailleurs, en consultant le tableau, que la température de ces deux mois a été tout à fait exceptionnelle. — De mars en avril, le thermomètre s'est élevé, en effet, de 3°,6 à 18°,4 pendant le jour, et d'août en septembre, contrairement aux observations de presque toutes les années, de 19°,9 à 21°,9. La température a été, au contraire, inférieure à celle d'une année normale, en février, mars, août et décembre, et principalement au mois de mars.

En résumé, sauf la variation accidentelle du mois d'août et le changement brusque qui s'est produit de mars en avril, les saisons ont suivi, en 1865, une marche assez normale, mais avec un excédant de chaleur très-favorable aux biens de la terre.

Voici les deux tableaux qui nous ont fourni ces observations.

Observations pluviométriques à Paris en 1865.

(Tableau A.)	Hauteur de la pluie.	Hauteur de la pluie par jour.	Hauteur par jour de pluie.	Jours de pluie.
Janvier	69.76	2.25	2.49	28
Février	50.58	1.80	2.11	24
Mars	31.97	1.03	1.52	21
Avril	12.38	0.41	1.03	12
Mai	82.42	2.66	4.12	20
Juin	31.88	1.06	5.31	6
Juillet	62.05	2.00	3.65	17
Août	40.44	1.30	1.56	26
Septembre	37.09	1.27	12.66	3
Octobre	69.43	2.24	3.46	22
Novembre	56.76	1.89	2.36	24
Décembre	11.26	0.36	0.70	16
Totaux	556.02	18.27	40.97	219
Moyennes annuelles	46.34	1.52	3.41	1

(Tableau B.)	Température								Différence de la température avec la moyenne normale.	Baromètre à midi.	Hygromètre à midi.	Pluie ou neige.
	à 9 h. du matin.	à midi.	à 3 h. du soir.	à 6 h. du soir.	à 9 h. du soir.	à minuit.	du jour.	de 24 heures.				mill.
Janvier	+ 3.3	4.7	4.8	3.6	3.2	3.2	4.1	3.6	+ 1.6	749.4	0.8	66.1
Février	1.9	3.5	4.0	3.1	2.3	2.0	3.1	2.4	— 2.4	755.1	0.7	35.4
Mars	1.9	4.0	4.7	3.7	2.3	1.2	3.6	2.4	— 4.2	753.9	0.6	28.6
Avril	15.4	19.1	19.9	19.1	15.9	13.5	18.4	15.9	+ 6.2	758.9	0.5	11.7
Mai	16.7	19.5	20.5	18.4	15.9	13.6	18.4	16.2	+ 1.8	755.7	0.5	79.7
Juin	17.9	21.3	22.4	20.9	17.8	15.3	20.0	17.9	0.0	759.8	0.5	67.1
Juillet	20.1	22.8	22.9	22.4	19.1	17.5	22.2	20.0	+ 1.5	756.6	0.5	56.5
Août	18.1	20.6	21.1	19.7	17.0	15.5	19.9	17.8	— 0.8	754.7	0 5	31.0
Septembre	18.6	22.8	24.0	22.1	18.6	16.7	21.9	19.2	+ 3.4	758.1	0.5	52.2
Octobre	11.6	14.4	15.3	13.7	11.8	10.8	13.8	12.2	+ 0.9	748.5	0.6	66.1
Novembre	6.9	9.5	10.0	8.8	7.9	7.1	8.5	7.9	+ 1.0	755.0	0.8	70.4
Décembre	1.7	3.0	3.5	2.9	2.4	2.0	2.9	2.3	— 1.6	764.1	0.8	12.4
Totaux	134.1	165.2	117.3	158.4	134.2	118.4	156.8	137.8		9,069.8	7.3	577.2
Moy. annuelles	11.2	13.8	14.4	13.2	11.2	9.9	13.1	11.5		755.8	0.6	48.1

II. HAUTEUR ET ÉTAT DE L'EAU DE LA SEINE.

On sait que l'étiage est le point le plus bas auquel doit descendre le niveau d'un cours d'eau, d'après les observations faites pendant une longue série d'années. — L'étiage sert de point de départ ou de zéro à la mesure des crues.

Les deux échelles où les observations ont été faites habituellement à Paris sont celles du pont des Tournelles et du pont Royal. La première est ancienne; son zéro correspond aux basses eaux de 1719; elle n'est plus d'usage depuis 1850, époque où le petit bras du fleuve a été barré au pont Neuf. La seconde échelle, celle du pont Royal, a été dressée par les soins du célèbre ingénieur M. de Prouy, d'après l'étude des hauts-fonds du lit du fleuve, et du minimum des besoins de la navigation d'aval. Le point $0^{m},57$ de cette échelle correspond, comme le zéro de l'échelle de la Tournelle, aux basses eaux de 1719. On supposait autrefois que c'était le niveau de l'étiage; mais le fleuve est souvent descendu au-dessous, notamment en 1857, 1858, 1859, 1861, 1862, 1863 et 1864. — Le tableau suivant, établi sur la moyenne mensuelle des observations de l'année 1865, prouve également que, pendant les mois de septembre et d'octobre, le niveau de la Seine est descendu au-dessous du zéro du pont Royal, et au-dessous de l'ancien étiage pendant les mois de juin à novembre inclusivement, c'est-à-dire pendant la moitié de l'année.

Hauteur et état de l'eau de la Seine (à 8 heures au pont Royal : $24^{m},476$ d'altitude).

	Hauteur en mètres.	Pure.	Louche.	Trouble.
Janvier	1.26	14	2	15
Février	3.44	»	12	16
Mars	3.01	11	11	9
Avril	1.60	30	»	»
Mai	0.72	31	»	»
Juin	0.32	30	»	»
Juillet	0.14	31	»	»
Août	0.17	31	»	»
Septembre	—0.10	30	»	»
Octobre	—0.21	30	1	»
Novembre	0.31	30	»	»
Décembre	0.67	25	3	3
	0.94	293	29	43
			365	

Il est naturel que la hauteur des eaux de la Seine coïncide avec les longues pluies; toutefois les grandes pluies du mois d'août ne paraissent avoir eu aucune influence sur le phénomène, sans doute parce que ces pluies, dues à des orages, n'ont pas eu d'action sur les terrains d'amont. Le même tableau montre que c'est pendant les crues que l'eau de la Seine est louche ou trouble. Il résulte des renseignements recueillis sur ce point qu'elle a été considérée comme pure, pendant 293 jours, c'est-à-dire 8 jours sur 10.

III. DISTRIBUTION DES EAUX DANS PARIS EN 1865.

Avant de faire connaître les résultats obtenus en 1865 par l'administration au point de vue de ce service important, nous croyons devoir emprunter à une conférence faite à la Sorbonne par M. le professeur Riché quelques détails techniques et historiques, qui feront comprendre les progrès obtenus et ceux qui restent en-

core à réaliser pour satisfaire aux besoins des 2 millions d'habitants que la capitale doit bientôt contenir.

Ce savant examine d'abord la composition des eaux de Paris. Il constate la présence abondante de la chaux dans la plupart d'entre elles à l'aide de l'eau de savon, dont la dépense en pure perte est évidemment proportionnelle à la quantité de chaux contenue dans les eaux. Ainsi, 1,000 litres d'eau de Seine consomment sans effet utile 2 kil. de savon; — 1,000 litres d'eau de Marne, 2.50 kil.; — 1,000 litres d'eau d'Ourcq, 3 kil.; — 1,000 litres d'eau d'Arcueil, 3.75 kil.; — 1,000 litres d'eau de puits, 15 à 16 kil. — Cette dernière eau est même impropre à la cuisson, les légumes qui y cuisent prenant la dureté des cailloux.

Les eaux contiennent deux sortes de sels calcaires : des sulfates et des carbonates de chaux. Les eaux sulfatées sont d'une digestion très-difficile; les eaux carbonatées ne présentent pas cet inconvénient. C'est ce qui a fait préférer de tout temps les eaux de source, même très-chargées de carbonate, comme celles d'Arcueil, aux eaux sulfatées du canal de l'Ourcq, ou des puits parisiens.

Les premières eaux qui furent utilisées à Paris sont celles des coteaux de Belleville. En 1550, elles fournissaient 200 mètres cubes par jour. Henri IV fut le premier qui songea à utiliser les eaux de Seine. On lui doit l'établissement de la pompe de la Samaritaine; Marie de Médicis reprit et mena à bonne fin la reconstruction de l'aqueduc d'Arcueil, que les Romains avaient construit, mais que le moyen âge avait complétement négligé. Ces eaux, ajoutées à celles de Belleville, de la Samaritaine et de la pompe Notre-Dame (édifiée sous Louis XIII), portèrent la quantité d'eau distribuée à Paris vers la fin du dix-septième siècle à 1,800 mètres cubes, soit 3 litres par habitant.

En 1777, la compagnie des frères Périer obtint le privilége de construire les pompes à feu dites de Chaillot, qui puisaient l'eau sous les égouts. — En 1782, cette concession revint à la ville, et elle put fournir 8,000 mètres cubes d'eau par 24 heures, soit 14 litres par habitant. Ce n'est qu'en 1822 que la canalisation de l'Ourcq (affluent de la Marne), dont les travaux avaient commencé en 1801, fut complétement terminée. Elle permit d'augmenter le volume moyen des eaux de distribution d'environ 100,000 mètres cubes par 24 heures. Le débit de l'eau de Seine fut porté, depuis, à l'aide de machines nouvelles, de 40 à 80,000 mètres cubes. En y ajoutant les eaux du puits de Grenelle, on pouvait évaluer, vers 1864, le débit des eaux de Paris à 150,000 mètres cubes environ, soit environ 88 litres par habitant.

On est bien parvenu à augmenter cet approvisionnement par la création du puits de Passy, qui fournit environ 7,500 mètres cubes par 24 heures, et par une prise sur la Marne, qui en donne de 7 à 15,000; mais ces eaux servent exclusivement à l'arrosage des bois de Boulogne et de Vincennes et à l'entretien des lacs et rivières qui font l'ornement de ces promenades. — Ajoutons qu'une très-grande partie de l'approvisionnement normal dont nous venons de fixer approximativement la quotité, est employée au lavage des égouts et à l'arrosage de la voie publique, de sorte qu'il ne reste pour l'usage privé qu'une quantité d'eau extrêmement réduite.

Si l'approvisionnement de Paris laissait à désirer sous le rapport de la quantité, la qualité n'était rien moins que satisfaisante. — Ainsi les eaux du canal de l'Ourcq sont lourdes et séléniteuses; les eaux de la Seine, quoique d'une nature excellente, contiennent, en été surtout, une proportion considérable de matières putréfiées;

les eaux des puits artésiens, dont le débit est, d'ailleurs, variable et peu assuré, manquent d'oxygène, et contiennent une très-grande quantité de sels. On sait quels sont les inconvénients des eaux d'Arcueil, bien qu'elles soient renommées pour leur limpidité et leur fraîcheur.

Par ces diverses considérations, l'administration s'est décidée à créer un système d'eaux alimentaires devant réunir à la fois l'abondance, la salubrité, la fraîcheur et la limpidité.

Les eaux de source, qui forment la base de ce système, sont celles de la Dhuis, entre Château-Thierry et Châlons, et celles de la Vanne, entre Troyes et Sens. La première débite 40,000 mètres cubes par jour, et la seconde environ 100,000. Leur volume est sensiblement constant; elles ne contiennent point de sulfate de chaux et renferment moins de carbonate que les eaux de la Seine. — Les premières arrivent à Paris sur le coteau de Ménilmontant à 140 mètres d'altitude; celles de la Vanne arriveront à Montrouge à une altitude de 80 mètres. — Ces eaux seront exclusivement destinées à l'alimentation, et dès que les travaux de conduite et de distribution seront terminés, Paris disposera de 140,000 mètres cubes par jour, ou de 82 litres par habitant. Les eaux de Seine seront, d'ailleurs, conservées, ainsi que celles d'Arcueil et du canal de l'Ourcq. Enfin, une nouvelle dérivation de la Marne, qui produira 120,000 mètres cubes, les puits artésiens existants, et deux puits en construction, l'un sur la place Hébert, dans le 18e arrondissement, et l'autre au sommet de la butte aux Cailles, dans le 13e, compléteront le système. Il en résulte que, même en admettant qu'une partie des eaux de l'Ourcq ne puisse pas être utilisée, par suite des besoins de la navigation, et des eaux de la Seine, par suite de sécheresse ou de réparation de machines, Paris disposera, dans deux ou trois ans, de 400,000 mètres cubes par jour, ou 250 litres par habitant.

Ce chiffre est encore assez faible relativement à certaines villes anciennes et modernes. Ainsi Rome antique distribuait par habitant 4,500 litres; Rome moderne en fournit encore 900; New-York, 500; Carcassonne, 400; Béziers et Dijon, 260; etc.

Nous donnons dans le tableau suivant le résumé mensuel des eaux distribuées dans Paris pendant l'année 1865. On remarquera que les eaux de la Dhuis figurent déjà dans cette distribution depuis le mois d'octobre, et qu'elles fournissent de 600,000 à 620,000 mètres cubes par mois, ce qui équivaut à 20 millions de litres par jour. — Quant aux eaux de la Marne et du puits de Passy, destinées, comme nous l'avons dit, aux bois de Vincennes et de Boulogne, on en a fait un compte à part.

Eaux distribuées à Paris, pendant l'année 1865.

	Eau de Seine.	Eau d'Ourcq.	Sources du Midi.	Sources du Nord.	Eau da Grenelle (Puits).	Dhuis.	Totaux.	Marne.	Passy (Puits).
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Janvier	»	»	»	»	»	»	3,309,043	100,000	»
Février	1,316,955	2,267,166	18,342	12,871	15,322	»	3,630,656	122,857	»
Mars	1,591,831	2,367,569	23,432	16,121	16,963	»	4,015,966	145,845	»
Avril	1,773,793	2,695,084	22,671	14,591	18,144	»	4,524,283	113,384	»
Mai	1,943,359	2,763,292	22,862	12,994	17,622	»	4,760,129	179,821	»
Juin	2,121,878	2,810,410	19,196	9,171	18,804	»	4,979,459	179,070	»
Juillet	1,175,558	3,086,435	16,139	6,735	20,534	»	4,305,451	141,533	»
Août	2,223,375	3,093,524	13,874	6,809	20,535	»	5,358,117	162,150	»
Septembre	1,964,095	2,924,280	11,603	4,150	19,872	»	4,924,000	339,892	»
Octobre	1,652,433	2,721,325	11,016	3,966	20,534	620,000	5,029,274	169,458	»
Novembre	1,613,742	2,595,984	11,221	5,179	19,872	600,000	4,845,998	40,626	»
Décembre	1,417,481	2,964,198	10,426	7,217	20,534	620,000	5,039,856	79,423	232,500

Si on n'a égard qu'aux eaux d'ancienne provenance, on remarque que leur débit est variable dans certaines limites, et que, principalement en ce qui concerne les eaux de rivière et de canal, leur débit est à son maximum en été, c'est-à-dire au

moment même où leur niveau est au-dessous des plus basses eaux, qui contiennent alors la plus grande proportion de matières organiques en putréfaction. La distribution *maxima* a été effectuée au mois de décembre. — Le tableau suivant indique dans quelle proportion les différentes provenances y ont contribué :

	Quantité mensuelle.	Quantité par jour.	Proportion p. 1,000.
	M. c.	M. c.	
Eaux de Seine	1,417,481	45,725	265
Eaux d'Ourcq	2,964,198	95,619	554
Sources du Midi.	10,426	336	2
Sources du Nord.	7,217	233	1
Puits de Grenelle	20,535	662	4
Eaux de la Dhuis.	620,000	20,000	116
Totaux.	5,039,857	162,575	942
Eaux de la Marne	79,423	2,562	15
Puits de Passy	232,500	7,500	43
Totaux généraux	5,351,780	172,637	1,000

En résumé, cette distribution correspond à 102 litres par habitant et par jour, tandis que, ainsi que nous venons de le voir, grâce aux mesures déjà prises, elle s'élèvera, dans 2 ou 3 ans, à 250 litres au moins, dont 83 seront exclusivement affectés à l'alimentation publique.

IV. TEMPÉRATURE DES EAUX DISTRIBUÉES DANS PARIS.

Les observations dont les résultats moyens sont consignés dans le tableau ci-dessous, ont été faites par M. l'ingénieur en chef Belgrand: pour *les eaux de la Seine*, au réservoir de Passy et, à 5,000 mètres de là, à la fontaine marchande de la Boule rouge; — pour les eaux du canal *de l'Ourcq*, au bassin de la Villette et à une borne-fontaine de l'avenue de Breteuil; — pour les eaux d'Arcueil, au départ à Rungis, et au regard n° 10, à 7,544 mètres de la source.

On voit, d'après le même tableau, qu'il n'a pas été fait d'observation à la sortie, pendant le mois de janvier, en ce qui concerne les eaux d'Arcueil, et pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre, en ce qui regarde les eaux du canal de l'Ourcq. — La distribution des eaux de la Dhuis est récente, et sa température n'a été mesurée que pendant le mois de décembre.

Température des eaux, au réservoir et à la sortie.

	Eaux d'Arcueil.			Eaux de Seine.			Eaux d'Ourcq.			Eaux de la Dhuis.
	Au départ.	A l'arrivée.	Différence.	Au départ.	A l'arrivée.	Différence.	Au départ.	A l'arrivée.	Différence.	
Janvier	8.64	»	»	3.24	4.50	+ 1.26	2.40	4.35	+ 1.95	»
Février.	8.25	8.76	+ 0.51	3.72	4.87	+ 1.15	3.18	4.37	+ 1.19	»
Mars.	8.26	8.47	+ 0.21	5.12	4.80	— 0.32	4.43	4.64	+ 0.21	»
Avril	9.08	8.63	— 0.45	14.61	11.79	— 2.82	14.64	7.51	— 7.13	»
Mai	10.04	9.56	— 0.48	18.48	15.49	— 2.99	18.13	16.29	— 1.81	»
Juin.	10.88	10.46	— 0.42	20.30	17.97	— 2.33	19.84	20.42	+ 0.58	»
Juillet.	11.77	11.24	— 0.53	21.71	19.71	— 2.00	21.25	20.76	— 0.49	»
Août	12.30	11.92	— 0.38	19.95	18.57	— 1.38	19.17	21.14	+ 1.97	»
Septembre	12.72	12.47	— 0.25	20.64	18.77	— 1.87	19.42	21.48	+ 2.06	»
Octobre.	12.70	12.64	— 0.06	15.05	14.46	— 0.59	13.05	»		»
Novembre	11.98	12.90	+ 0.92	10.01	11.03	+ 1.02	8.15	»		»
Décembre	10.80	11.26	+ 0.46	5.26	8.03	+ 2.77	3.72	»		10.48

Nous allons essayer de tirer quelques conséquences de ces observations.

Si l'on considère le mois de décembre, qui est généralement un des plus froids de l'hiver, on trouve que, par une température moyenne de 2°,90, les eaux de la Seine ont 8°,03; celles d'Arcueil, 11°,26, et celles de la Dhuis, 10°,48. Quant à

celles de l'Ourcq, leur température, au mois de janvier, est de 4°,35. Ainsi les premières dépassent la température moyenne de 5°,13; celles d'Arcueil, de 8°,36, et celles de la Dhuis de 7°,58. L'avantage reste, sous ce rapport, aux eaux de source, moins froides en hiver que celles de rivière.

Pendant le mois de juillet, dont la température moyenne s'est élevée au maximum de l'année, c'est-à-dire à 22°,20, les eaux mises en consommation se sont élevées: pour les eaux d'Arcueil, à 11°,24; pour les eaux de Seine, à 19°,71, et pour les eaux de l'Ourcq, à 20°,76; ce qui donne, comme degré de fraîcheur: aux eaux de source 10°,96, aux eaux de la Seine 2°,49, et aux eaux de l'Ourcq 1°,44. Ainsi, tandis que les eaux de la rivière ou du canal sont, en été, à peu près aussi chaudes que l'air ambiant, les eaux de source ont relativement une très-grande fraîcheur.

Il nous reste à rechercher quelle peut avoir été l'influence des tuyaux de conduite sur la température des eaux. On pourrait supposer que, par leur séjour dans ces tuyaux, elles doivent prendre la température de la terre ambiante, c'est-à-dire la température des caves et des sources; mais les faits ne répondent pas à cette présomption. Les eaux de la Seine et du canal n'éprouvent pas de variations notables de température dans le trajet qu'elles parcourent entre le réservoir et le point de distribution. Pour les eaux de Seine, en été, la plus grande température observée au réservoir de Passy correspond au mois de juillet (21°,71); à la sortie, cette température est descendue à 19°,71. L'abaissement de la température, dans le trajet souterrain, a donc été de 2°, et l'eau est arrivée tiède aux abonnés, malgré son assez long séjour souterrain dans des conduits de petit diamètre. Il en a été de même pour les eaux d'Ourcq. Au même mois de juillet, les températures d'entrée et de sortie ont été de 21°,25 et 20°,76, et l'eau ne s'est rafraîchie que de 0°,49.

Dans la saison froide, les variations ont lieu en sens inverse; les eaux de rivière se réchauffent légèrement dans les conduits, mais pas assez pour faire disparaître les inconvénients de leur basse température. Au mois de janvier, où ces eaux ont atteint le plus grand degré de froid, les eaux de la Seine se sont échauffées de 1°,26, et celles de l'Ourcq de 1°,95, dépassant de quelques fractions de degré à peine la température de l'air ambiant.

Les eaux d'Arcueil ont présenté, à la même époque de l'année, un résultat tout opposé. Au plus fort de l'hiver, en février, elles se sont échauffées, dans les conduits, de 0°,51, pour arriver à une température de 8°,76; elles ont alors été plus chaudes que l'air ambiant de 5°,66. En été, au mois d'août, elles se sont rafraîchies de 0°,38 seulement, et ont conservé, à la distribution, 11°,92, par une température moyenne de 19°,90; leur fraîcheur, dans cette saison, est donc exprimée par 8°.

C'est d'ailleurs cette fraîcheur constante qui les fait rechercher. Dans toute l'année, la variation maxima de leur température n'est que de 4°,47, tandis que, pour les eaux de Seine, elle va jusqu'à 17°,40, et, pour celles de l'Ourcq, à 18°,85 au réservoir, et on peut dire (tant est faible l'influence des tuyaux de conduite), au robinet de distribution.

Il résulte de ces faits, en termes généraux, que les eaux de rivière, et surtout de canal, sont froides en hiver, chaudes en été, tandis que les eaux de source conservent, en toute saison, une grande égalité de température et une fraîcheur constante, au moins relativement à la température habituelle des lieux habités. Elles n'ont donc pas besoin d'être réchauffées ou rafraîchies.

Les seules observations qui aient pu être faites sur les eaux de la Dhuis (ce sont

les observations de décembre), permettent de les assimiler, sous ce rapport, aux eaux d'Arcueil. On ne peut donc que féliciter la municipalité d'avoir amené à Paris, quoique à grands frais, des eaux qui, par leur limpidité et leur fraîcheur, peuvent seules satisfaire aux exigences de l'hygiène publique. T. Loua.

VARIÉTÉS.

1re PARTIE. — DOCUMENTS FRANÇAIS.

1. *Culture, production et prix moyens du froment en France.* (D'après l'enquête sur le régime des céréales et les renseignements du Bureau des subsistances.)

Années.	Ensemencement.	Récoltes.	Produit par hectare.	Prix moyen de l'hectolitre.
—	Hectares.	Hectolitres.	Hectolitres.	Francs.
1850	5,951,384	87,986,788	14.78	14.33
1851	5,999,376	85,986,232	14.33	14.63
1852	6,090,049	86,065,386	14.13	17.49
1853	6,210,605	63,709,638	10.26	23.59
1854	6,408,238	97,194,271	15.17	29.09
1855	6,419,330	72,936,726	11.36	29.37
1856	6,468,236	85,308,953	13.19	30.22
1857	6,593,530	110,426,462	16.75	23.83
1858	6,639,688	109,989,747	16.56	16.44
1859	6,709,278	87,545,960	13.05	16.69
1860	6,711,298	101,573,625	15.13	20.41
1861	6,754,227	75,116,287	11.20	24.25
1862	6,881,613	99,292,224	14.43	23.24
1863	6,918,768	116,781,794	16.88	19.78
1864	6,889,073	111,274,018	16.15	17.58
1865	6,891,440	95,431,028	13.85	16.41

2. *Récoltes des céréales en France.* (D'après les informations du Bureau des subsistances.)

	Quantités produites en hectolitres.					
	86 départements.			89 départements.		
	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.
Froment	87,545,960	101,573,625	75,116,287	99,292,224	116,781,794	111,274,018
Méteil	7,880,753	8,646,642	6,791,282	9,694,131	10,040,227	9,497,698
Seigle	25,488,150	27,191,237	24,009,113	26,877,269	29,554,776	28,436,283
Orge	16,772,468	19,739,823	20,096,529	21,975,879	21,509,591	22,555,854
Avoine	64,477,552	72,095,152	70,301,208	82,848,269	76,478,361	79,589,551
Maïs	9,687,415	10,258,731	9,162,789	9,379,187	10,064,273	7,760,684
Sarrasin	10,760,736	10,298,121	10,149,107	11,821,989	9,263,733	8,838,221
Légumes secs.	3,696,297	4,000,164	3,801,621	4,437,781	4,183,774	4,081,312

3. *Production des vins et autres boissons.*

VINS.

Années	Hectolitres.	Années	Hectolitres.
1850	45,266,000	1858	53,919,000
1851	39,429,000	1859	29,891,000
1852	28,636,000	1860	39,558,000
1853	22,662,000	1861	29,738,000
1854	10,824,000	1862	37,109,636
1855	15,175,000	1863	51,371,875
1856	21,294,000	1864	50,653,422
1857	35,410,000	1865	68,942,931

Voici quel a été l'emploi des vins dans la consommation intérieure et l'exploitation industrielle, pendant les sept dernières années :

Années.	Quantités atteintes par l'impôt.	Quantités livrées à la distillation de l'eau-de-vie.	Quantités converties en vinaigre.	Consommation en franchise chez les récoltants.
	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.
1858	18,569,000	6,799,000	226,000	12,000,000 en moyenne par année.
1859	21,592,000	8,794,000	252,000	
1860	17,053,000	1,325,000	193,000	
1861	18,534,919	4,685,000	211,000	
1862	20,617,347	2,934,470	241,187	4,000,000 en moyenne.
1863	22,339,108	4,139,185	279,655	
1864	22,638,688	5,301,102	316,323	

AUTRES BOISSONS SPIRITUEUSES OU FERMENTÉES ATTEINTES PAR L'IMPÔT.

Années.	Alcools.	Cidres et poirés.	Bières.
	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.
1858	842,591	3,935,722	6,806,672
1859	823,030	5,236,340	6,696,761
1860	851,826	4,643,859	6,572,620
1861	832,937	6,567,627	6,797,937
1862	857,600	5,790,551	6,963,014
1863	870,283	5,719,108	7,050,898
1864	870,240	5,798,709	7,212,136

4. *Production du sel en France.* (D'après les informations du Bureau des sels.)

Années.	Quantités produites en tonneaux métriques. Dans les marais salants du Midi.	de l'Ouest.	Dans les salines.	Totaux.
1850	267,000	224,000	70,000	561,000
1851	268,000	219,000	73,000	560,000
1852	270,000	217,000	73,000	560,000
1853	250,000	217,000	77,000	544,000
1854	272,000	217,000	90,000	579,000
1855	282,000	222,000	84,000	588,000
1856	238,000	180,000	89,000	507,000
1857	229,000	190,000	99,000	518,000
1858	255,000	244,000	110,000	609,000
1859	341,000	232,000	115,000	688,000
1860	320,000	172,000	122,000	614,000
1861	295,000	192,000	143,000	630,000
1862	310,000	146,000	175,000	631,000
1863	184,000	312,000	164,000	660,000
1864	311,000	350,000	166,000	827,000
1865	202,000	148,000	179,000	529,000

5. *Monnayage de l'or et de l'argent en France.*

VALEUR DES MONNAIES FABRIQUÉES.

Années.	Or.	Argent.	Années.	Or.	Argent.
	Francs.	Francs.		Francs.	Francs.
1850	85,192,390	86,458,485	1858	488,689,635	8,663,569
1851	269,709,570	59,327,309	1859	702,697,790	8,401,814
1852	27,109,560	71,918,446	1860	428,452,425	8,084,198
1853	312,964,020	20,099,488	1861	98,216,400	2,518,150
1854	526,528,200	2,123,887	1862	214,241,990	2,519,398
1855	447,427,820	25,500,306	1863	210,230,640	329,610
1856	508,281,995	54,422,214	1864	273,843,765	7,296,609
1857	572,561,225	3,809,611	1865	161,886,835	9,222,394

6. *Mouvement de la production du sucre indigène de 1850 à 1865.*

Années.	Quantités de sucre fabriquées.	Quantités de sucre mises en consommation.	Droits perçus.
—	—	—	—
	Kilogr.	Kilogr.	Francs.
1850.	67,297,000	59,760,000	30,526,000
1851.	75,234,000	62,082,000	32,504,000
1852.	86,795,000	64,128,000	31,046,000[1]
1853.	74,178,000	73,814,000	34,730,000[1]
1854.	53,900,000	66,464,000	30,724,000[1]
1855.	67,708,000	56,508,000	27,818,000[1]
1856.	94,808,000	88,522,000	45,510,000[1]
1857.	111,599,000	79,208,000	41,577,000[1]
1858.	158,676,000	119,664,000	63,871,000[1]
1859.	131,663,000	102,154,000	57,585,000[1]
1860.	108,782,000	106,078,000	37,606,000
1861.	140,902,000	109,315,000	32,795,000
1862.	161,747,000	132,752,000	50,451,000
1863.	142,933,000	144,898,000	60,857,000
1864.	101,868,000	97,979,000	22,180,000
1865.	209,648,000	131,574,000	49,422,000

7. *Manufacture des tabacs.*

Années.	Vente.	Produit brut.	Dépenses à déduire.
—	—	—	—
	Kilogr.	Francs.	Francs.
1850.	18,937,000	122,114,000	26,489,000
1851.	19,718,000	126,597,000	31,493,000
1852.	20,334,000	131,239,000	33,754,000
1853.	21,314,000	139,291,000	27,899,000
1854.	22,570,000	145,703,000	45,275,000
1855.	23,658,000	153,197,000	53,746,000
1856.	25,434,000	164,218,000	38,269,000
1857.	27,219,000	174,257,000	47,127,000
1858.	27,884,000	178,075,000	59,227,000
1859.	28,279,000	179,748,000	65,632,000
1860.	29,280,000	195,325,000	58,207,000
1861.	28,240,000	216,139,000	48,179,000
1862.	28,547,000	221,217,000	54,636,000
1863.	29,444,000	227,137,000	56,683,000

8. *Manufacture des poudres.*

Années.	Vente.	Produit brut.	Dépenses à déduire.
—	—	—	—
	Kilogr.	Francs.	Francs.
1850.	1,732,000	5,945,000	2,077,000
1851.	1,363,000	5,379,000	2,086,000
1852.	1,545,000	5,800,000	2,221,000
1853.	1,875,000	6,595,000	2,677,000
1854.	2,491,000	8,025,000	3,653,000
1855.	2,848,000	8,800,000	3,846,000
1856.	3,882,000	11,069,000	5,479,000
1857.	3,789,000	11,254,000	5,144,000
1858.	3,038,000	10,017,000	5,136,000
1859.	2,693,000	9,416,000	4,299,000
1860.	3,141,000	10,265,000	5,089,000
1861.	4,460,000	13,273,000	6,118,000
1862.	4,867,000	13,935,000	7,068,000
1863.	4,554,000	13,364,000	6,198,000

1. Régime établi par le décret du 27 mars 1852 et modifié par les lois du 23 mai 1860 et du 2 juillet 1862.

9. *Production et prix moyens du charbon de terre, de la fonte et du fer en France.*

Années.	Production en tonneaux métriques. Combustible minéral.	Fonte.	Fer.	Prix moyen par tonneau des houilles sur les lieux de production.	de la fonte au bois.	de la fonte autre.	du fer au bois.	du fer autre.
—	—	—	—	Francs.	Francs.	Francs	Francs.	Francs.
1850 . .	4,434,000	406,000	246,000	9.50	127 »	108 »	369 »	253 »
1851 . .	4,485,000	446,000	254,000		136 »	105 »	370 »	266 »
1852 . .	4,904,000	523,000	302,000	9.53	147 »	113 »	423 »	270 »
1853 . .	5,938,000	661,000	451,000	10.05	174 »	126.30	434.60	302.10
1854 . .	6,827,000	771,000	511,000	10.96	182.60	133.80	442 »	322.90
1855 . .	7,453,000	849,000	557,000	12.17	187.40	147 »	465.60	346.60
1856 . .	7,926,000	923,000	569,000	12.87	191.30	140.60	465.50	336.20
1857 . .	7,902,000	992,000	560,000	12.60	178.40	131.50	451 »	322.90
1858 . .	7,353,000	872,000	530,000	12.46	156.90	117.30	432.50	288.30
1859 . .	7,483,000	856,000	520,000	12.69	147.30	112.10	424 »	274.10
1860 . .	8,039,000	880,000	559,000	12.40	152.35	111.20	407.80	264.75
1861 . .	8,400,000	888,000	573,000	12.10	157.40	109.30	391.60	255.40
1862 . .	9,400,000	1,053,000	705,000	11.40	171 »	112.50	420.10	243.40
1863 . .	10,000,000	1,180,000	706,000	11.78	167.90	106.70	417.70	255 »
1864 . .	11,100,000	1,212,000	793,000	11.40	156.80	104.10	424.40	240.50
1865 . .	11,300,000	1,168,000	822,000	11.50	145.50	100.70	404.20	234 »

10. *Situation de la Banque de France, pendant les quinze années de la période 1850-1864.*

Années.	Mouvement général de l'escompte.	Part des succursales dans ce mouvement.	Taux moyen de l'escompte [1].	Encaisse. Maximum et minimum [2].		Portefeuille. Maximum et minimum [2].		Circulation de billets. Maximum et minimum [2].	
—	Millions.	Millions.	Francs.	Millions.		Millions.		Millions.	
1850.	1,176.4	835.8	4.00	de 438	à 477	de 100	à 139	de 456	à 504
1851.	1,241.4	885.1	4.00	476	623	149	94	504	564
1852.	1,824.5	1,216.4	3.17	621	511	107	274	553	672
1853.	2,842.9	1,891.4	3.23	534	317	231	394	689	629
1854.	2,944.6	2,037.2	4.31	281	498	411	242	643	583
1855.	3,746.1	2,589.5	4.44	441	211	310	480	664	593
1856.	4,419.7	2,907.6	5.54	286	164	383	519	639	583
1857.	5,597.0	3,496.7	6.16	284	136	499	609	612	532
1858.	4,561.1	2,697.7	3.69	251	594	544	349	563	691
1859.	4,947.5	3,281.8	3.46	518	643	536	441	755	669
1860.	5,083.4	3,323.3	3.64	551	432	438	563	710	787
1861.	5,329.1	3,188.8	5.53	412	285	445	615	779	713
1862.	5,431.6	3,152.8	3.77	419	296	460	675	839	760
1863.	5,688.2	3,233.0	4.63	406	196	681	475	864	739
1864.	6,550.7	3,568.0	6.51	367	151	781	561	839	720

11. *Naufrages en France.* — Au moment où s'organisent en France de nombreuses sociétés de sauvetage des naufragés, sous le patronage de la société centrale de Paris, il n'est pas sans intérêt de connaître le nombre des sinistres qui ont lieu chaque année sur nos côtes. Le département de la marine vient de faire établir cette statistique pour les huit années 1856-1863; elle donne un total de 882 naufrages dont 693 navires français et 189 étrangers. La moyenne annuelle est donc de 110, laquelle, comparée au mouvement général de la navigation, donne une proportion de moins d'un demi pour cent.

---

1. D'après les calculs de M. Alph. Courtois. — L'escompte, qui est au minimum de 3 p. 100, a été porté à son maximum en 1857 (10 p. 100 pour effets à 3 mois).

2. Des moyennes mensuelles.

Sur ces 882 navires naufragés, 38 se sont perdus corps et biens, 252 se sont perdus entièrement avec leur chargement, 327 se sont échoués avec bris, 250 se sont échoués sans pertes, 15 ont eu des abordages.

Sur les 5,861 marins dont se composaient les équipages de ces divers navires, 976 ont été noyés et 4,865 ont été sauvés. La plupart des équipages ont dû leur salut à de prompts secours qui leur ont été donnés, soit par des bâtiments de l'État ou du commerce qui ont remorqué les navires ou recueilli les équipages, soit par des embarcations de pêche et de pilotes, soit enfin par des va-et-vient organisés par les soins des riverains ou de l'administration de la marine.

Le plus grand nombre des sinistres a eu pour cause la violence du vent et de la mer : 354 sur 882; après la tempête, la cause la plus ordinaire des sinistres est la voie d'eau, 95; puis la brume, 70; la violence des courants, 56; les écueils, 37; l'erreur sur les feux, 28; les fautes du capitaine, 28; les fausses manœuvres, 25; la rupture des chaînes, 20. Les autres causes de sinistres : nature ou excès du chargement, déviation du compas, excès ou insuffisance de voilure, insuffisance d'équipage, mauvais lest, incendie, baraterie, ne comptent chacune que de un à cinq naufrages.

Il est juste de dire que, sur 882 naufrages constatés, 114 n'ont pu être assignés à des causes précises.

La proportion des pertes par année ne suit pas la proportion des tempêtes, plus nombreuses dans les dernières années; néanmoins, c'est l'année 1863, signalée par ses ouragans des six derniers mois, qui compte le plus de naufrages (176), et le plus de pertes (257 hommes noyés).

12. *Poste et Télégraphie.*

CIRCULATION DES LETTRES ET IMPRIMÉS.

Années.	Lettres.		Journaux, imprimés, échantillons et papiers d'affaires.	
	Nombre.	Produit.	Nombre.	Produit.
		Francs.		Francs.
1850	159,500,000	35,623,000[1]	94,622,000	2,839,000[3]
1851	165,000,000	38,589,000	33,968,000	1,019,000
1852	181,000,000	40,633,000	94,864,000	2,846,000[4]
1853	185,542,000	42,900,000	99,537,000	2,987,000
1854	212,385,000	46,544,000[2]	115,774,000	3,476,000
1855	233,517,000	45,835,000	123,647,000	3,709,000
1856	252,015,000	47,883,000	127,321,000	3,683,000[5]
1857	252,454,000	48,042,000	144,295,000	3,968,000
1858	253,234,000	48,874,000	151,298,000	4,161,000
1859	258,900,000	52,018,000	165,300,000	4,671,000
1860	263,500,000	53,479,000	179,138,000	5,177,000
1861	274,000,000	55,600,000	189,000,000	5,600,000
1862	283,000,000	58,000,000	242,953,000	6,078,814
1863	290,000,000	60,776,019	260,000,000	6,500,000
1864	300,544,000	61,611,454	264,982,000	6,624,550
1865	311,095,000	64,317,356	275,499,120	6,887,478

1. Taxe à 25 centimes depuis le 1er juillet.
2. Taxe à 20 et 30 centimes depuis le 1er juillet.
3. Affranchissement par timbre depuis le 1er août.
4. Affranchissement par timbre supprimé depuis le 1er mars.
5. Abaissement du droit sur les imprimés et substitution de la taxe au poids à la taxe à la dimension.

MOUVEMENT DE CORRESPONDANCE DE LA TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE.

Années.	Expédition des dépêches privées. Nombre.	Produit.	Années.	Expédition des dépêches privées. Nombre.	Produit.
		Francs.			Francs.
1851	9,014	77,000	1858	463,973	3,517,000
1852	48,105	543,000	1859	598,701	4,023,000
1853	142,061	1,512,000	1860	711,652	4,144,000
1854	236,018	2,605,000	1861	920,614	4,920,000
1855	254,532	2,487,000	1862	1,518,044	5,302,000
1856	360,299	3,191,000	1863	1,754,867	5,938,000
1857	413,616	3,333,000	1864	1,967,748	6,123,000

Les chiffres de 1864 se décomposaient ainsi:

	Nombre.	Produit.
		Francs.
Dépêches françaises	1,654,436	3,566,000
Dépêches internationales	313,312	2,557,000

Au 1er janvier 1865, le réseau comprenait 30,000 kilomètres de lignes et 733 bureaux. Au 31 décembre, on comptait 964 bureaux, auxquels il faut joindre 1,048 gares ouvertes au service privé.

13. *Mouvement des caisses d'épargne* (en millions de francs).

Années.	Nombre de caisses autorisées.	Nombre de succursales [1].	Nombre de livrets existant au 31 décembre.	Versements effectués pendant l'année.	Remboursements en espèces (capital et intérêts).	Solde dû aux déposants [2] au 31 décembre.
1850	340	200	565,995	98	40	135
1851	340	159	611,086	97	73	158
1852	341	161	742,889	152	66	245
1853	350	185	844,949	144	106	286
1854	363	156	865,478	112	129	272
1855	365	171	893,750	120	120	272
1856	370	163	936,188	127	122	275
1857	383	179	978,802	120	115	279
1858	401	189	1,042,305	131	100	311
1859	415	194	1,121,465	147	118	336
1860	433	205	1,218,122	162	124	377
1861	459	243	1,300,521	164.5	139.5	401.5
1862	478	318	1,379,180	164.5	148	424
1863	485	392	1,471,347	175.5	154.5	448
1864	492 [3]	430	1,554,151 [4]	175.5	163	462

1. Les succursales que les caisses d'épargne sont entièrement libres de créer dans les localités où elles le jugent convenable, et dont l'existence est complétement subordonnée à la volonté des caisses centrales, jouent vis-à-vis des déposants le même rôle qu'une caisse principale, en leur offrant les mêmes avantages; elles contribuent ainsi à étendre l'influence de cette institution.

2. Après déduction des sommes employées en achats de rentes sur l'État, conformément aux lois du 30 juin 1851 et du 7 mai 1853.

3. Sur 492 caisses autorisées, 471 seulement ont fonctionné en 1864, et ont fourni des comptes.

4. Pendant l'année 1864, il a été ouvert 239,326 comptes à de nouveaux déposants, représentant un crédit de 43,592,272 fr. 69 c. — En 1850, il n'y avait eu que 155,865 livrets nouveaux, avec un crédit de 26,553,988 fr. 59 c. Divisés suivant la profession des déposants pour ces deux années, on trouve les résultats ci-après:

	1850. Livrets.	1850. Crédits.	1850. Moyenne par livret.	1864. Livrets.	1864. Crédits.	1864. Moyenne par livret.
		Francs.	Francs.		Francs.	Francs.
Ouvriers	44,666	7,254,358.32	162.41	85,099	15,918,715.09	187.06
Domestiques	26,609	3,961,580.08	148.88	38,698	6,029,325.56	155 80
Employés	7,949	1,526,936.72	192.10	11,305	2,081,056.04	184.08
Militaires et marins	10,892	3,014,857.33	276.80	7,174	1,491,852.15	207.95
Professions diverses	44,224	8,023,861.36	181.20	54,997	13,335,556.32	242.47
Mineurs	21,093	2,616,470.26	124.04	41,735	4,590,026.73	109.98
Sociétés de secours mutuels	372	155,924.51	419.15	318	145,740.80	458.30

14. *Mouvement général des chemins de fer.* (D'après les informations du bureau de la statistique des chemins de fer.)

Années.	Longueur des chemins de fer en exploitation au 31 décembre.	Nombre de locomotives.	Nombre des voyageurs.	Poids des marchandises.
—	—	—	—	—
	Kilom.			Tonnes.
1850.	3,013	973	18,741,000	4,271,000
1851.	3,558	1,006	19,936,000	4,627,000
1852.	3,872	1,114	22,610,000	5,378,000
1853.	4,045	1,222	24,685,320	7,172,652
1854.	4,639	1,470	28,077,093	8,864,501
1855.	5,526	1,895	32,941,471	10,645,282
1856.	6,188	2,310	36,377,054	12,872,034
1857.	7,441	2,729	41,616,844	14,966,639
1858.	8,669	2,870	45,363,768	17,673,320
1859.	9,061	3,014	52,405,021	19,947,799
1860.	9,311	3,145	56,528,613	23,137,769
1861.	10,004	3,355	61,981,330	27,897,094
1862.	11,093	3,655	66,467,523	27,297,366
1863.	12,032	3,827	72,249,256	29,950,300
1864.	3,067	3,937	77,705,347	31,210,033
1865.	13,557[1]	»	»	»

2e PARTIE. — DOCUMENTS ÉTRANGERS.

1. *Recensement de la colonie du cap de Bonne-Espérance.* — Le recensement officiel de cette colonie, opéré en 1865, a mis en lumière les résultats suivants :

	Population masculine.	Population féminine.
	—	—
Divisions de l'Ouest (capitale Cape-town)	123,138	113,162
Divisions de l'Est (capitale Port-Elisabeth) . . .	131,618	128,463
Ensemble	254,756	241,625
		254,756
Soit un total de.		496,381

Ces nombres indiquent qu'il y a, pour les deux provinces, une différence en moins dans le chiffre de la population féminine. Cette différence est, pour les divisions de l'Ouest, de 9,976, soit 8.10 p. 100; et, pour les divisions de l'Est, de 3,155 ou

---

1. On comptait en outre, au 31 décembre 1865, 6,822 kilomètres de chemins de fer en construction ou à construire, 608 kilomètres de chemins de fer éventuellement concédés et 169 kilomètres de chemins de fer industriels (dont 129 exploités et 40 en construction).

Années.	Recettes brutes.	Produit net.	Revenu kilométrique *. brut **.	Revenu kilométrique *. net.
—	—	—	—	—
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
1850	95,618,000	50,853,000	32,282	17,168
1851	106,144,000	50,568,000	32,175	17,754
1852	134,824,000	79,890,000	36,425	21,627
1853	168,924,000	97,825,000	42,465	24,591
1854	198,847,000	114,855,000	45,732	26,415
1855	258,965,483	147,953,198	51,412	29,373
1856	282,849,385	153,899,032	48,334	26,299
1857	312,334,255	169,799,742	45,477	24,723
1858	337,075,705	182,574,318	41,645	22,557
1859	389,084,812	216,346,083	44,014	24,473
1860	411,080,454	226,698,468	44,844	24,730
1861	464,503,636	259,478,603	48,782	27,250
1862	481,886,506	259,712,596	45,794	24,681
1863	503,066,057	272,180,168	47,616	23,598
1864	525,580,630	»	42,296	»
1865	559,997,018	»	»	»

* Calculé sur la longueur moyenne des chemins en exploitation dans l'année.
** Non compris l'impôt du dixième sur le transport des voyageurs.

2.29 p. 100. Près d'un douzième donc de la population mâle n'est pas marié dans l'Ouest, et la proportion des hommes célibataires dans l'Est n'est que d'environ 1 sur 41.

D'après un relevé supplémentaire concernant les âges dans les deux divisions, les femmes ne sont en plus grand nombre qu'entre l'âge de 15 à 21 ans; elles ont l'infériorité numérique à partir de l'âge de 55 ans.

Le nombre des centenaires est assez élevé (73). Leur rapport à la population générale est de 0.12 pour 1,000. Dans l'Ouest, il est d'un tiers moins élevé. Entre l'âge de 70 et 100 ans, on trouve un rapport pour toute la colonie de 12.30 p. 100, avec une différence en faveur de la province de l'Ouest pour les centenaires.

Les proportions de longévité sont notablement élevées dans les deux divisions et peuvent être attribuées à des conditions climatériques très-favorables et aussi à un assez grand bien-être général.

Enfin, un troisième relevé présente les résultats suivants :

	Sourds.	Muets.	Aveugles.	Aliénés.	Idiots.
Divisions de l'Ouest.	80	53	125	178	42
Divisions de l'Est	60	39	106	15	23
Totaux.	140	92	231	193	65
Pour 1,000 habitants	0.29	0.18	0.46	0.38	0.13

Si les divisions de l'Ouest paraissent avoir plus d'aliénés, c'est qu'on leur a attribué ceux de l'établissement spécial de Robben-Island, près Cape-town.

2. *Relevé de l'état civil de l'Écosse en 1865.* — Le *Registrar General* de l'Écosse vient de publier, sur l'état civil de cette partie du Royaume-Uni en 1865, un rapport beaucoup plus complet que les précédents. Il comprend les relevés des 1,011 districts d'enregistrement entre lesquels se répartit le pays pour la déclaration des actes de l'état civil.

Les résultats généraux sont les suivants :

113,126 naissances; 23,577 mariages; 70,821 décès.

D'après ces nombres, on a compté, en 1865, 360 naissances pour 10,000 habitants, proportion assez sensiblement supérieure à la moyenne des dernières années qui, jusqu'en 1862, n'était guère que de 347.

Des enfants nés en 1865, 58,250 étaient du sexe masculin, 54,876 étaient du sexe féminin, soit 106 garçons pour 100 filles. 11,267, soit 9.9 p. 100, étaient illégitimes.

C'est un fait remarquable que les districts agricoles, dans cette partie du Royaume-Uni, comptent le plus grand nombre d'enfants nés hors mariage. Tandis que les comtés où se trouvent situées de grandes villes manufacturières, telles que Glasgow et Greenock, n'en comptent que 7 ou 8 p. 100, dans quelques-uns de ceux dont l'agriculture forme, pour ainsi dire, la seule industrie, la proportion s'est élevée jusqu'à 16.7 p. 100.

Les mariages (et c'est la meilleure explication qu'on puisse donner de l'accroissement des naissances) augmentent régulièrement en Écosse depuis quelques années. Le total de 1865, qui représente 75 mariages par 10,000 âmes, est le plus considérable qui ait encore été enregistré. Il atteste, surtout en présence d'une réduction

notable de l'émigration, la prospérité comparative du pays, puisqu'un plus grand nombre d'individus ont pu trouver les moyens de subvenir non-seulement à leurs besoins personnels, mais encore à ceux d'une famille.

La santé publique est loin d'avoir été bonne, malgré une certaine amélioration dans les conditions climatériques ordinaires, une épidémie de fièvre typhoïde ayant exercé des ravages considérables dans quelques centres manufacturiers, à Greenock notamment. Il en est résulté que le chiffre de la mortalité, quoique inférieur à ceux des deux années précédentes, est encore supérieur à la moyenne ordinaire. Jusqu'en 1863, on comptait 213 décès par 10,000 âmes; on en a relevé 223 en 1865.

Il semblerait résulter du rapprochement des naissances et des décès que la population de l'Écosse a gagné 42,305 âmes dans le cours de l'année dernière. Il convient toutefois de déduire de ce total les individus qui sont allés s'établir en Angleterre ou sur le continent, ceux qui ont pris du service dans l'armée de terre ou de mer, et, enfin, les émigrants proprement dits. Le nombre de ces derniers est le seul dont il puisse être tenu compte avec quelque exactitude, grâce aux données fournies par les commissaires de l'émigration. D'après ces données, il serait de 13,277, ce qui réduirait à 29,028 âmes l'accroissement de la population de l'Écosse en 1865.

3. *Des théâtres et des cafés-concerts à Londres.* — La ville de Londres possède actuellement 23 théâtres autorisés contenant ensemble 38,000 places. Aucun nouveau théâtre n'a été construit depuis plus de vingt ans à Londres. Plusieurs ont été reconstruits, entre autres Covent-Garden et Surrey-Theatre. Outre ces 23 salles de spectacle, il existe dans la capitale des Trois-Royaumes une quantité de *music-halls*, cafés-concerts ou autres endroits dans lesquels on donne des concerts comme à Saint-James-Hall. Le total de ces établissements s'élève à 41; ils peuvent contenir 179,300 personnes. Il y a lutte et procès en ce moment entre les théâtres privilégiés et les *music-halls;* l'introduction des ballets dans les cafés-concerts en a été le sujet. Ces établissements, d'après les patentes qui les régissent, n'ont que le droit de faire chanter des morceaux détachés. Il leur est interdit de représenter des *ballets* et autres *récréations*. Les directeurs des cafés-concerts sont en instance auprès du gouvernement anglais pour obtenir l'entière liberté des théâtres.

(*Moniteur* du 22 juin 1866.)

4. *Accidents dans les mines de la Grande-Bretagne.* — En 1863, on a enregistré 907 décès par suite de ces accidents, soit 226 de moins qu'en 1862. 163 ont eu pour cause les explosions déterminées par le feu grisou; 407 des chutes dans les mines, 147 des accidents dans les puits, 134 des catastrophes souterraines de diverse nature et 56 des accidents survenus à la surface du sol.

On a également enregistré, en 1863, 91 décès par suite d'accidents à l'intérieur et autour des mines de fer de la Grande-Bretagne, soit 14 de moins qu'en 1862. 9 de ces décès peuvent être attribués à l'explosion du grisou, 39 à des chutes dans les mines, 27 à des accidents dans les puits, 9 à accidents divers survenus sous le sol, et 7 à d'autres survenus à l'extérieur. Dans la Galles du Sud, on a compté 1 décès pour 43,390 tonnes de charbon extraites, et cette proportion se maintient depuis 8 ans. En Écosse elle a été, dans la même période, de 6 décès pour 1,000,000 tonnes.

5. *Accidents mortels par les voitures à Londres en 1865.* — 232 personnes ont été tuées et 1,000 environ blessées plus ou moins grièvement.

(*Moniteur* du 12 janvier 1866.)

3e PARTIE. — DOCUMENTS COMMUNS A PLUSIEURS PAYS.

1. *Le réseau télégraphique au 1er janvier 1866.* — Les réductions opérées depuis le 1er janvier sur les taxes applicables aux télégrammes échangés entre les divers États de l'Europe, sont destinées à imprimer une nouvelle impulsion aux relations télégraphiques.

Il paraît donc intéressant d'indiquer d'une manière sommaire jusqu'où la télégraphie a étendu son domaine, et quelles sont les voies et communications qu'elle a établies entre l'Europe et les autres parties du monde.

En Europe, non-seulement chaque capitale, mais encore chacune des villes présentant de l'importance au point de vue politique, industriel et commercial, fait partie du réseau télégraphique. Il y a plus : ce moyen puissant de communication est tellement apprécié et pénètre chaque jour si profondément dans les mœurs, que partout des localités secondaires en réclament le bénéfice et ne reculent pas devant les dépenses nécessaires pour l'obtenir.

Au 1er janvier 1866, près de 7,000 bureaux télégraphiques étaient ouverts en Europe.

Deux lignes unissent l'Europe à l'Afrique.

L'une va de Marsala (Sicile) à Bizerte (Tunisie). Elle se relie par les lignes de la régence au réseau de l'Algérie.

L'autre va de Malte à Bengahi (Tripoli) et se prolonge jusqu'à Alexandrie (Égypte) par une section qui longe les côtes.

Cette seconde ligne était destinée à devenir un des éléments de la communication avec les Indes; mais la difficulté de conserver un câble sur les fonds de coraux du golfe Arabique a obligé de chercher un autre chemin. Son utilité est donc limitée aujourd'hui aux relations de l'Europe avec l'Égypte.

L'Égypte est encore reliée à l'Europe, ainsi qu'à l'Asie, par une ligne qui traverse la Syrie, en desservant Jérusalem, Alep, Tripoli, Beyrouth, franchit le Bosphore et se soude aux lignes de la Turquie d'Europe.

Les dépêches pour les Indes peuvent suivre deux itinéraires.

Le premier emprunte les lignes italiennes, le câble d'Otrante à Vallona, traverse la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie et aboutit à Bassora sur le golfe Persique. De là il va rejoindre la ligne des Indes à Kurrachée, par des câbles côtiers immergés dans les eaux du golfe Persique et du golfe d'Oman.

Le second itinéraire traverse la Russie, le Caucase, la Perse et aboutit également à Bassora.

Le réseau des Indes compte 161 stations; il en existe 4 dans l'île de Ceylan.

C'est encore la Russie qui est le chemin des dépêches télégraphiques adressées en Chine. Elles suivent ses lignes en Europe et, dans la Sibérie, jusqu'au point frontière de Kiachta. De là, elles sont portées à Pékin par la poste chinoise, qui met quinze jours pour faire le trajet.

L'Europe vient de se mettre de nouveau en communication télégraphique avec l'Amérique. La Russie travaille à en établir par la Sibérie et le détroit de Behring.

2. *Câbles sous-marins.* — Avant l'établissement du câble anglo-américain (dont nous ne connaissons pas encore exactement la longueur), les câbles sous-marins en Europe, Asie, Afrique et Australie étaient au nombre de 52, qui formaient ensemble une longueur de 5,625 milles anglais (9,052 kilomètres), dont le fil isolé avait un développement de 9,783 milles ou 15,740 kilomètres. Le plus long de ces câbles avait 1,550 toises anglaises (2,833 mètres), et le plus court 1 ½ toise (2^{m},84).

Il se trouve 95 câbles sous-marins dans les États-Unis et dans les possessions anglaises du Nord de l'Amérique, formant une longueur en ligne droite de 68 milles et en câbles isolés de 133 milles. La ligne télégraphique de New-York à la côte occidentale d'Irlande, à travers la Colombie britannique, le nord de l'Asie et la Russie, sera longue de 20,479 milles (42,980 kilomètres) dont 18,740 milles (38,140 kilomètres) sont achevés. Il a, enfin, été décidé et résolu que cette ligne passerait d'Amérique en Asie, au sud du point de Norton-Sound, sur le côté américain de l'île Saint-Laurence, d'où elle atteindra le cap Thadeus, du continent asiatique. Pour cela faire, on emploiera deux câbles sous-marins, l'un de 835 milles, l'autre de 250. Le cap Thadeus est à 1,700 milles de l'embouchure de l'Amour.

3. *Tarifs uniformes adoptés par la conférence télégraphique internationale.* — Ces tarifs sont en pleine vigueur depuis le 1er janvier 1866.

Les taxes de la dépêche de vingt mots échangée entre la France et les États de l'Europe sont les suivantes :

Bade (grand-duché de), Bavière, Belgique, Hohenzollern (principauté de), Luxembourg (grand-duché), Suisse, Wurtemberg, Prusse, bureaux situés à l'ouest du Weser et de la Werra	3^{f} »^{c}
Espagne, Italie, Pays-Bas, Prusse, bureaux situés à l'est du Weser et de la Werra	4^{f} »
États de l'Église, Portugal	5 »
Autriche, Hanovre (ancien royaume de), Mecklembourg (grand-duché de), Saxe (royaume de)	6 »
Danemark	8 »
Suède	8 50
Grèce, Turquie d'Europe	10 »
Norwége, Russie d'Europe	10 50

Pour apprécier toute l'étendue des réductions opérées, il suffit de se rappeler que, sous le régime des conventions de Berne et de Bruxelles, la dépêche de vingt mots coûtait, entre :

Paris et Vienne	12^{f} »^{c}
— Copenhague	14 50
— Stockholm	19 »
— Constantine, Athènes	21 »
— Saint-Pétersbourg	22 50

Le gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Régime douanier de l'Europe.

Les droits sur les marchandises étrangères à leur entrée, et même sur les produits nationaux à leur sortie, remontent à la plus haute antiquité. On croit qu'ils étaient connus des Égyptiens et des Hébreux. Il est certain qu'ils formaient une partie notable du revenu public chez les Grecs et les Romains. La taxe qui, d'après Bœck (*Économie politique des Athéniens*), resta le plus longtemps en vigueur à Athènes, était du cinquième de la valeur. Elle était perçue non-seulement sur les denrées, mais encore sur les esclaves, considérés comme marchandise. A Rome, elle fut d'abord du quarantième de la valeur; mais sa quotité varia suivant les besoins du trésor. Dès qu'un pays était conquis et annexé, l'administration romaine y établissait des droits de douanes. Ces droits frappaient également la circulation des produits à l'intérieur (transit). Ils sont désignés par les auteurs sous le nom de *portoria*. Cicéron nous apprend que, de son temps, la taxe sur les blés exportés de Sicile était de 5 p. 100 de la valeur. Le gouvernement impérial modifia fréquemment l'objet et la quotité des droits de douane. D'après Mac Culloch (art. « Customs » de la dernière édition de son *Dictionnaire du commerce*, Londres, 1859), ils étaient, en moyenne, de 12 p. 100 sous les empereurs byzantins.

Bien que les textes ne soient pas précis sur ce point, il y a lieu de croire que, dans l'antiquité, la douane avait un caractère purement fiscal.

Lorsque Cortez fit la conquête de l'empire des Aztèques (le Mexique actuel), il y trouva, dit-on, tout un système de douanes à l'intérieur.

Dans les États modernes, la douane est très-ancienne. En Allemagne, sous les empereurs saxons et francs, époque à laquelle le commerce avait déjà pris une certaine importance, particulièrement sur le Rhin et dans la Thuringe, les petits souverains locaux avaient construit des ponts, établi des routes et cherchaient à protéger les marchands contre les attaques des malfaiteurs. Ils s'indemnisaient sous la forme d'un droit de péage sur la voie d'eau et de terre. A cette période, relativement heureuse, succéda celle de la féodalité. Sous ce règne d'une noblesse dont le brigandage était la principale ressource, les marchands qui voulaient sauver leur propriété d'une déprédation à peu près certaine, étaient obligés de se munir de *Passes;* mais elles ne leur étaient délivrées qu'au prix d'exactions plus ou moins onéreuses. Plus tard, lorsque, par suite de la concentration de l'autorité, la noblesse dut résigner successivement la plus grande partie de ses priviléges, les taxes sur

la circulation des produits furent maintenues, alors même que leur raison d'être n'existait plus, c'est-à-dire que les marchands, par suite du rétablissement de l'ordre et de la sécurité à l'intérieur, n'avaient plus besoin d'une protection spéciale. Les douanes survécurent même à l'établissement d'un système régulier d'impôts sur le commerce et l'industrie.

Les mêmes faits se sont produits dans le reste de l'Europe.

En France aussi, les droits de douane remontent, sous les dénominations les plus variées, aux premiers âges de la monarchie. Établis uniquement en vue de créer des ressources au souverain et aux feudataires, ils étaient perçus à la fois aux frontières et à l'intérieur. Ils survécurent à la féodalité, et se maintinrent quand déjà l'autorité royale s'était affermie et avait conquis tous les droits de la souveraineté. Au commencement du dix-septième siècle, les diverses provinces étaient séparées par de véritables lignes de douanes que régissaient des règlements généraux ou locaux dont l'application était aussi odieuse que vexatoire. Le fait suivant donne une idée de la mesure dans laquelle les tarifs grevaient la circulation des produits à l'intérieur. Une balle de camelot de Lille, du poids de 230 livres environ, à destination de Lyon, n'y arrivait qu'après avoir acquitté, en droits divers, la somme de 200 livres tournois, non compris la douane de Valence et les 6 deniers additionnels par livre.

Les inconvénients énormes d'un pareil état de choses n'avaient pas échappé au génie de Colbert; mais il était sans autorité pour la réforme des droits à l'intérieur, ces droits se rattachant à des priviléges de provinces ou à des souverainetés locales reconnues par des traités qu'il était difficile, à cette époque, de ne pas respecter. Son attention devait donc se porter avant tout sur les douanes extérieures et encore par ce fait qu'en vertu des mêmes traités le produit en appartenait à quelques provinces, il ne pouvait que très-difficilement opérer une réforme générale du tarif. Il le tenta toutefois par les célèbres ordonnances de 1664 et 1667, qui simplifièrent les droits, supprimèrent les plus onéreux et uniformisèrent les bases de la perception. Mais il ne put en obtenir l'adoption de toutes celles des provinces qui avaient conservé, en matière d'impôts, les priviléges d'une libre administration. En fait, même après Colbert, la France était partagée, au point de vue du régime douanier, en trois grandes divisions, comprenant: la première, les provinces qui avaient accepté les tarifs de 1664 et 1667, et qu'on désignait sous le nom de *provinces des cinq grosses fermes;* la seconde, celles qui avaient refusé de s'y soumettre et qu'on appelait *provinces réputées étrangères;* la troisième, les trois évêchés, la Lorraine et l'Alsace, provinces dites de l'*étranger effectif,* parce qu'au moment de leur réunion à la couronne, elles avaient stipulé la liberté de leurs relations commerciales avec l'étranger.

La Révolution devait reprendre et achever l'œuvre du grand ministre. La loi du 5 novembre 1790 supprima tous les droits à l'intérieur et prescrivit l'établissement, aux frontières de terre et de mer sans distinction, de bureaux de douane destinés à percevoir, d'après un tarif uniforme, les nouveaux droits auxquels certaines marchandises ne devaient plus être soumises qu'à l'entrée et à la sortie du royaume. Ce tarif, décrété le 15 mars 1791, fut mis en activité le 15 avril suivant. Bientôt après parut la loi des 6 - 22 août 1791, qui devint le code général des douanes, et, malgré les modifications nombreuses et considérables dont elle a depuis été l'objet, a toujours servi et sert encore de règle pour toutes celles de ses dispositions qui n'ont pas été formellement abrogées.

Les bases du tarif de 1791 étaient relativement très-libérales; mais il ne faut pas oublier que, déjà sous la monarchie, la pensée s'était fait jour de modifier, par des traités spéciaux, le tarif général dans le sens d'une liberté très-étendue des échanges. Le célèbre traité de 1786 avec l'Angleterre en fait foi. On peut donc croire que, par le simple progrès des idées dont ce traité avait été la première manifestation, la réforme douanière eût été accomplie par l'ancien gouvernement et qu'une révolution n'était pas nécessaire pour la réaliser. Toutefois, le traité de 1786 était peut-être prématuré; il n'avait pas tenu un compte suffisant des différences, déjà considérables, dans les conditions de la production industrielle des deux pays. Il avait brusqué une réforme qui, pour être durable, aurait dû être préparée par des modifications successives du tarif. Aussi le mal fut-il très-grand et les cahiers des notables contiennent-ils des recommandations formelles et pressantes dans le sens de la protection du travail national. La Constituante y fit droit, mais en maintenant le principe d'une certaine liberté des échanges, puisque l'industrie indigène n'était protégée que par des droits dont le maximum ne dépassait pas 20 p. 100. Elle admit, d'ailleurs, en franchise les grands produits de consommation alimentaire (grains, bestiaux, etc.).

Cette loi et les principes qui l'avaient inspirée, ne devaient pas avoir une longue durée. Les guerres de la République et de l'Empire amenèrent, en effet, une série de mesures douanières destinées à repousser les produits ennemis, mesures dont le *blocus continental* fut, en quelque sorte, le couronnement.

A la paix générale, la France se trouvait dans cette situation spéciale qu'un grand nombre d'industries qui, sous le régime d'une liberté commerciale même modérée, n'eussent jamais vu le jour, s'y étaient formées, développées et représentaient des intérêts considérables. Les livrer immédiatement à la concurrence étrangère eût été une faute et une sorte de déni de justice. C'est pourtant ce que fit tout d'abord la Restauration, probablement sous l'influence de considérations politiques et sans se rendre compte de la portée de la réforme économique qu'elle allait accomplir. Un ordre de Monsieur, frère du roi, du 17 avril 1814, ouvrit soudainement nos ports aux produits étrangers. Mais l'invasion fut si prompte, l'Angleterre, dont les magasins regorgeaient de produits restés invendus par suite du blocus continental, en jeta tout à coup une quantité si considérable sur notre marché, que l'industrie nationale se sentit immédiatement et très-gravement atteinte. Sur ses plaintes très-vives, intervint tout d'abord l'ordonnance royale du 5 août, qui retira, pour les fers, les facilités d'admission accordées par l'ordre du 17 avril. Elle fut suivie de la loi du 17 décembre 1814, qui consacra un retour complet au régime protecteur. L'application du bénéfice de cette loi aux produits du sol ayant été réclamée par les grands propriétaires, dont le nouveau régime politique allait faire une puissante oligarchie électorale, le gouvernement, dans un intérêt facile à comprendre, eut garde de refuser, et on vit les lois des 28 avril 1816, 27 juillet 1822 et 17 mai 1826, frapper de droits considérables les grains, les bestiaux, les laines, etc.

La Révolution de 1830 inaugura, quoique avec de grands ménagements, le système opposé. Le nouveau gouvernement, frappé des progrès de notre industrie, dont témoignait visiblement le mouvement ascendant de nos exportations, jugea le moment venu de procéder à un dégrèvement successif. La réforme fut préparée par les lois des 9 et 17 février 1832. La première autorisa le transit et l'entrepôt des marchandises prohibées; la seconde accorda aux villes de l'intérieur la faculté

d'établir des entrepôts de douanes. En 1834, la chambre fut saisie d'un projet de loi de douanes, dans l'exposé des motifs duquel on lisait la profession de foi économique ci-après : «.... employé pour protéger, à son début, une industrie qui a chance de vivre, un tarif restrictif et bon ; mais il est bon temporairement et doit finir quand l'éducation de cette industrie est finie, quand elle est adulte.» Ce projet ne vint pas à discussion ; mais, en 1836, les chambres en adoptèrent un second (loi du 2 juillet), qui apporta une notable amélioration au régime douanier de l'époque. Ainsi elle fit disparaître du tarif 23 prohibitions, dont 13 à l'entrée et 10 à la sortie. Elle réduisit en même temps les droits d'entrée sur 110 articles, parmi lesquels figuraient en première ligne : les houilles, les fers, les cuivres, les laines, les cotons, les huiles, l'indigo, et en général toutes les matières premières de l'industrie.

Une autre loi de la même année, et conçue dans le même esprit, réduisit les droits sur un certain nombre de produits manufacturés et posa, en outre, le principe dont on a fait depuis de nombreuses applications, de l'admission en franchise temporaire des matières étrangères destinées à recevoir, en France, un complément de main-d'œuvre, pour être ensuite réexportées. En 1840, un projet d'union douanière avec la Belgique (proposé, en 1837, par un économiste éminent, M. Léon Faucher) fut sérieusement agité dans les conseils du gouvernement ; mais les industries françaises (des fers, des draps, etc.), qui se jugeaient menacées par ce projet, organisèrent, dans les chambres et ailleurs, une résistance tellement vive, que le cabinet de cette époque, inquiet des conséquences politiques qu'elle pouvait avoir, n'osa pas le présenter à la législature.

Il prit une sorte de revanche en faisant voter la loi du 6 mai 1841, où l'on trouve un certain nombre de mesures libérales, parmi lesquelles il convient de citer particulièrement celle qui, sauf diverses exceptions motivées par la sûreté de l'État ou l'hygiène publique, établissait une taxe uniforme de 25 c. par 100 kil., à la sortie des marchandises inscrites au tarif des douanes.

En 1846 fut créée, avec la sympathie plus ou moins secrète du gouvernement, l'*Association pour la liberté des échanges*. Cette association fit, dans l'intérêt de ses doctrines, et à la fois par la plume et la parole, une propagande si active, si ardente, qu'il y a lieu de penser que, sans la révolution de 1848, et malgré la coalition des intérêts menacés, elle eût obtenu des résultats considérables. Les graves préoccupations politiques de la période 1848-1851 et la crise que subissait notre industrie, ne permirent pas au gouvernement ou aux chambres de tenter un effort de quelque importance dans la voie de la réforme douanière, et lorsqu'un représentant, M. Sainte-Beuve, fit à l'Assemblée nationale la proposition d'abolir les prohibitions, de dégrever entièrement les substances alimentaires, ainsi que les matières premières de l'industrie, enfin de ne protéger le travail national que par des droits variant de 10 à 20 p. 100, il n'y trouva aucun écho.

Il était réservé au second Empire de triompher des difficultés qui avaient paralysé le bon vouloir des gouvernements antérieurs. La nouvelle constitution, accordant au chef de l'État le droit, jusque-là réservé aux chambres, de conclure des traités de commerce et d'abaisser provisoirement les tarifs par voie de simple décret, il était facile de prévoir qu'il en ferait usage dès que les circonstances lui paraîtraient favorables. L'occasion s'en présenta en 1853. Cette année, un décret suspendit la loi sur les céréales (échelle mobile), réduisit les droits sur les houilles,

les fers, les laines, les graines oléagineuses, les spiritueux, les supprima presque entièrement sur le bétail et la viande, et admit en franchise les matériaux nécessaires aux constructions navales. En 1856, le Corps législatif fut saisi d'un projet de loi portant retrait de toutes les prohibitions et les remplaçant par des droits de 30 à 40 p. 100. Mais les idées protectionnistes y trouvèrent une majorité si compacte, que le gouvernement, malgré sa force et la popularité que venait de lui donner la glorieuse campagne de Crimée, dut céder et le retirer. Toutefois le *Moniteur* annonça que la levée des prohibitions aurait lieu ou pourrait avoir lieu à partir du 1er juillet 1861. «L'industrie française, disait la note officielle, prévenue des intentions bien arrêtées du gouvernement, aura tout le temps nécessaire de se préparer à un nouveau régime commercial.» Dans l'intervalle, le dégrèvement successif, par voie de décret, d'un assez grand nombre d'articles du tarif, indiqua clairement la ferme intention du chef de l'État de procéder à la grande réforme dont il avait proclamé la nécessité.

Elle a été réalisée par le traité de commerce avec l'Angleterre (23 janvier 1860), avec la Belgique (1er mai 1861), avec le Zollverein (2 août 1862), avec l'Italie (1863).

L'économie générale de notre tarif est aujourd'hui celle-ci : 1° les prohibitions sont supprimées; 2° les matières premières de l'industrie entrent en franchise; 3° les produits fabriqués sont soumis à des droits qui varient entre 1 et 30 p. 100; 4° les produits agricoles de consommation alimentaire (blés, bestiaux, etc.) ne sont guère soumis qu'à un droit de balance; 5° il n'existe plus de droit à la sortie; 6° le transit est entièrement libre; 7° les surtaxes de pavillon et les droits de tonnage sont abolis.

L'effet du traité de commerce avec l'Angleterre, si redouté de nos industriels, est aujourd'hui connu, et leurs craintes sont en grande partie dissipées. Sans la crise cotonnière, l'épreuve eût peut-être été difficile pour les cotonnades, surtout pour les tissus communs, que l'Angleterre excelle à produire à bas prix et de bonne qualité. Sur ce point, l'expérience ne sera décisive que le jour où la matière première sera redevenue aussi abondante que par le passé. Mais, pour les lainages, il est permis de croire maintenant que l'industrie française luttera sans désavantage marqué, bien que l'Angleterre n'ait peut-être pas encore eu le temps de se rendre un compte exact des besoins de notre consommation. L'entrée des fers anglais a fait certainement une concurrence redoutable aux nôtres, et il faut s'attendre à une liquidation plus ou moins prochaine des forges qui n'auront pas dans leur voisinage le minerai et le combustible, et les voies de communication à bon marché. Cependant, sauf sur un petit nombre de points., les souffrances n'ont pas été aussi grandes qu'on pouvait s'y attendre, et, jusqu'à ce moment, la lutte ne s'est pas faite dans des conditions trop inégales[1]. L'industrie nationale trouve, il est

1. On lit, à ce sujet, la note suivante dans les journaux français du 24 septembre 1866 :

«Depuis quelque temps, les usines métallurgiques françaises ont reçu de la Belgique d'importantes commandes de matériel pour chemins de fer. Les ateliers de construction de Graffenstaden (Bas-Rhin) ont livré, en 1864 et 1865, plusieurs locomotives aux compagnies des lignes de Spa à la frontière de Luxembourg et de Liége à Limbourg.

«A la fin de l'année dernière, des établissements français ont obtenu la fourniture, pour le chemin de fer de l'État, d'une certaine quantité de voitures à voyageurs, qu'ils ont pu fabriquer à des prix inférieurs de 5 à 6 p. 100 à ceux offerts par les industriels belges.

«Dans une adjudication plus récente, la Société des forges du Creusot a soumissionné un lot de

vrai, un débouché considérable, d'abord dans l'extension progressive de notre réseau ferré et dans l'entretien des parties livrées à la circulation, puis dans l'application progressive du fer aux constructions civiles et maritimes, dont le nombre s'accroît rapidement sous la double influence de la paix et du progrès de la richesse publique. Les poteries anglaises, si justement renommées par la bonne qualité de la pâte, l'élégance du dessin, et la modicité du prix, ont trouvé sur le marché français un débouché déjà considérable et qui ne peut que s'étendre; mais l'industrie similaire française à laquelle elles font concurrence n'avait pas une grande importance, et il ne paraît pas, d'ailleurs, que Limoges, centre de cette industrie, ait vu ralentir sensiblement son activité.

Maintenant, il ne faudrait pas perdre de vue que, précisément depuis la conclusion du traité de commerce, le taux de l'argent en Angleterre, par suite de circonstances économiques diverses, est resté à peu près constamment plus élevé qu'en France, et qu'à ce point de vue elle n'a pu fabriquer dans les mêmes conditions de bon marché que par le passé. N'oublions pas, non plus, qu'en opérant la réforme douanière, le gouvernement français ne se bornait pas à dégrever les matières premières, combustible compris; il faisait, en outre, à l'industrie nationale des avances considérables pour l'aider à renouveler son outillage. Il entreprenait, en outre, tout un ensemble de vastes travaux destinés à relier, par des voies de communication promptes et faciles, les principaux centres industriels, et rachetait le plus grand nombre des canaux pour pouvoir en réduire les tarifs. Enfin il négociait de nombreux traités de commerce pour étendre les débouchés de l'industrie nationale et facilitait nos échanges avec les pays transatlantiques par de fortes subventions à de puissantes compagnies de navigation.

Il avait pris des mesures analogues, lorsqu'en 1861 il faisait voter par le Corps législatif la suppression de l'échelle mobile, sous l'influence des vives préoccupations que provoquait l'insuffisance de la récolte de cette année. D'une part, en effet, il mettait 100 millions à la disposition de l'agriculture pour des travaux de drainage; de l'autre, il obtenait des chemins de fer des réductions de tarif pour le transport des denrées agricoles; enfin la propriété rurale bénéficiait des grands travaux de viabilité entrepris sur toute la surface de l'Empire pour réduire le prix des transports.

Quoique considérable, la réforme douanière n'a cependant pas été radicale, et nos industries les plus importantes sont encore placées sous le régime de la protection, mais d'une protection modérée. Le tableau suivant, dont les éléments nous ont été fournis par le compte rendu des douanes pour 1864, en donnera la mesure pour les produits étrangers les plus importants.

---

9 locomotives à marchandises au prix de 56,800 fr. la pièce, et un lot de 9 locomotives à voyageurs à 57,500 fr., en concurrence avec une compagnie belge dont les prix étaient plus élevés.

« Quant à la Société des aciéries d'Imphy et de Saint-Seurin, elle continue d'obtenir en Belgique, à chaque adjudication, des lots nombreux de tenders, roues, essieux, etc., en acier Bessemer, à des prix inférieurs à ceux des producteurs belges et anglais.

« Cet ensemble de commandes faites aux usines françaises démontre la puissance de notre industrie métallurgique; la préférence que ses produits viennent de trouver en Belgique ne peut que l'encourager à se présenter sur cet important marché. »

	Valeur des importations.	Droits perçus.	Proportions
	Francs.	Francs.	Pour 100.
Lainages et tissus de laine	26,056,070	3,458,285	13.27
Fer, fonte, acier	4,374,928	973,818	22.25
Tissus de coton.	7,393,323	852,112	11.22
Machines et mécaniques	9,742,838	933,089	9.38
Fils de laine	9,114,369	360,477	3.95
Tissus de soie	4,879,377	82,601	1.72
Bâtiments de mer en fer.	8,378,240	659,543	7.68
Fils de coton	4,882,042	433,052	8.87
Outils et ouvrages en métaux.	4,203,141	414,918	9.87
Ouvrages en caoutchouc	2,351,078	231,189	9.84
Poterie, verres et cristaux.	1,970,221	345,075	27.38
Eaux-de-vie, esprits et liqueurs. . . .	1,436,256	336,053	24.79
Papier, livres	1,549,150	40,484	2.61
Soudes	1,266,579	266,254	20.20

Les droits de douane existaient, en Angleterre, avant la conquête normande. En 1206, leur produit, y compris celui de divers péages et droits sur les foires, s'élevait à 124,000 fr. C'est sous le règne d'Édouard Ier que, par suite de modifications dans le tarif agréées par le parlement, ce produit prit une certaine importance et fut classé parmi les ressources ordinaires de l'État. Le premier code de douane parut sous Charles Ier, le second sous Georges Ier. En 1787, M. Pitt soumit au parlement un nouveau tarif général destiné à faire cesser la confusion qui s'était graduellement introduite dans les anciens. Le principe qui prévalut dans sa préparation consista à supprimer tous les droits divers successivement imposés sur chaque article et à les remplacer par un droit unique équivalent aux anciens. Une nouvelle codification fut effectuée en 1825. — La réforme douanière en Angleterre, au point de vue de la suppression des prohibitions et de la modération des droits, préparée par Huskisson, s'accomplit en 1846. Son illustre auteur, sir Robert Peel, l'inaugura par l'admission en franchise des céréales, un des triomphes les plus éclatants qui aient jamais été remportés sur des intérêts formidables, étroitement coalisés et disposant d'une influence politique presque souveraine. Les remaniements nombreux dont le tarif avait été l'objet par suite de cette réforme et les dégrèvements successifs dont elle fut suivie, rendirent nécessaire une nouvelle loi de douane. Elle a été votée en 1856, sur la proposition de l'ex-chancelier de l'Échiquier, M. Gladstone. Cette loi forme un code complet sur la matière; elle ne comprend pas seulement le tarif, mais encore toutes les dispositions qui règlent l'importation, l'exportation, le transit, le système d'entrepôt, les droits de tonnage et de navigation, les règlements relatifs au cabotage et au commerce colonial, la contrebande, les saisies, les rapports des importateurs avec la douane, etc.

Aujourd'hui le tarif anglais ne comprend plus qu'un petit nombre d'articles; il a, d'ailleurs, cessé d'être protecteur pour devenir exclusivement fiscal. Les surtaxes de pavillons ont également disparu, ainsi que les droits de tonnage, d'ancrage, antérieurement perçus au profit de l'État. Quelques-uns de ces droits avaient été maintenus dans l'intérêt d'un certain nombre de villes maritimes; le gouvernement est à la veille de les racheter, pour donner à la navigation nationale et étrangère la plus entière liberté.

Si l'Angleterre a précédé la France de près de vingt années dans la voie de la réforme douanière, et l'a faite plus radicale, il faut l'attribuer à cette circonstance que son industrie avait, sur celle de tout le reste de l'Europe, une avance considé-

rable, et qu'elle était en mesure de lutter victorieusement contre toute concurrence étrangère. A ce point de vue, on peut dire que les mesures de dégrèvement dues à sir Robert Peel n'ont pas exigé de sa part (sauf, toutefois, en ce qui concerne la suppression de l'échelle mobile) l'initiative énergique, persévérante et hardie dont a fait preuve un homme d'État éminent de notre pays (M. Rouher), en modifiant profondément notre tarif.

Malgré la suppression d'un grand nombre de droits et les fortes réductions dont les autres ont été l'objet, les recettes de douane n'ont pas diminué en Angleterre. Aujourd'hui, comme avant la réforme, elles oscillent entre 23 et 25 millions sterling (575 et 625 millions de francs). Six ou sept articles seulement fournissent la plus grande partie de cette somme, comme l'indique le tableau ci-après pour l'année 1864.

	Liv. st.	Pour 100.
Sucres et sirops. .	5,979,329	24.99
Tabac	5,465,225	22.88
Thé.	5,271,702	21.97
Spiritueux	2,278,318	9.52
Vins	1,761,738	7.36
Café	425,827	1.78
Raisins.	301,623	1.26
Totaux. . . .	21,483,762	89.76

En 1826, le tarif anglais imposait, et souvent très-lourdement, 432 produits, et la recette s'élevait à 487 ½ millions de francs. Il n'en contient plus aujourd'hui que 52, avec des droits sensiblement moindres, et, en 1863, la recette s'élevait à 581 millions, démonstration sans réplique de l'influence de la réduction des taxes sur l'accroissement de la consommation.

La Belgique est également entrée, à la suite de l'Angleterre et de la France, dans la voie des réformes douanières, et son commerce extérieur en a reçu une très-vive impulsion. Son tarif peut se résumer ainsi qu'il suit : 1° libre entrée des denrées alimentaires, sauf un droit de balance ; 2° admission en franchise des matières premières nécessaires à l'industrie ; 3° protection du travail national jusqu'à concurrence d'un maximum de 25 p. 100 de la valeur sur les industries les plus favorisées ; 4° maintien provisoire de la surtaxe de pavillon ; 5° liberté très-étendue en matière d'entrepôts réels et fictifs. — La Belgique, dont l'industrie linière, lainière, cotonnière et métallurgique n'a rien à envier à celle de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne, par suite de l'abondance et de la richesse d'abord de ses gîtes houillers, puis de ses mines métalliques, ainsi que du bas prix relatif de sa main-d'œuvre, est un des pays de l'Europe qui pouvait accomplir, avec le moins de péril, la refonte, dans le sens le plus libéral, de son régime douanier. Son agriculture est également une de celles qui peuvent lutter avec le plus de chances de succès contre la concurrence étrangère, par suite du rendement considérable de toutes les cultures. Seule, la navigation maritime y est en souffrance.

Le tarif de la Suisse est purement fiscal. Les droits perçus au poids, au nombre ou à la mesure pour le plus grand nombre des marchandises ; à la valeur, pour quelques-unes, n'ont d'autre but que de créer des ressources au trésor fédéral, seul chargé de la perception depuis 1848. Ces droits ne dépassent pas 10 p. 100 pour les produits fabriqués. Mais ils sont aggravés par les taxes d'accise que les cantons sont autorisés à établir. Les cotonnades (communes) et les soieries (les

rubans surtout) de la Suisse luttent, même en l'absence de la protection et des avantages d'une frontière maritime, mais grâce à la libre entrée des matières premières et au bon marché de la main-d'œuvre, avec un avantage marqué, sur tous les marchés du monde, et surtout des États-Unis, contre les similaires anglais et allemands.

C'est à M. le comte de Cavour, que l'ancien Piémont est redevable de la réforme, dans le sens libéral, de son tarif douanier. Nous citerons notamment comme caractérisant plus particulièrement cette réforme : 1° la loi du 6 juillet 1850, qui a aboli tous les droits différentiels, tant de douane que de navigation, en faveur des pays qui traiteraient avec le Piémont sur le pied d'une réciprocité complète, et a donné au gouvernement la faculté de supprimer ces droits en faveur des pays qui, sans accorder la réciprocité, consentiraient à stipuler des avantages équivalents; 2° la loi du 14 juillet 1851, qui contient un nouveau tarif, préparé conformément au principe de la liberté (relative) des échanges. Ce principe a reçu une application encore plus libérale dans les modifications dont le tarif de 1851 a été l'objet en 1853. Le Piémont, sous l'administration de M. le comte de Cavour, ne se bornait pas à modifier son tarif dans le sens de l'admission à un taux modéré, des produits étrangers; il négociait encore, avec les autres pays, des traités de réciprocité qui avaient l'avantage de faire pénétrer dans le droit international les idées de réforme douanière et d'en assurer l'application, au moins avec ces pays, pendant un certain nombre d'années. « C'est l'avantage de ces traités, disait un jour à la tribune M. de Cavour, d'amener une sorte de consécration européenne du fécond et vivifiant principe de la liberté commerciale, si conforme à la loi de la fraternité humaine. A une réforme douanière intérieure dans le sens de cette liberté peut succéder, sous une administration imbue d'un autre esprit, un retour aux idées de prohibition et de protection. Avec un traité, le pays est engagé pour un avenir suffisant pour que les vraies doctrines économiques aient le temps de s'affirmer et de recevoir la sanction de l'expérience. Qu'on ne dise pas que, sous l'influence d'une administration rétrograde, ces traités peuvent n'être pas renouvelés. Quand des relations commerciales se sont établies, pendant un certain temps, entre deux pays, sur la base de l'égalité du traitement douanier, il s'est formé entre eux un lien d'une puissance telle, qu'il ne pourrait être rompu sans que les relations politiques elles-mêmes en reçussent une atteinte grave. » On sait que le tarif piémontais a été appliqué aux pays annexés qui forment aujourd'hui le royaume d'Italie; et quand on se rappelle que les législations douanières qui régissaient ces pays reposaient toutes (à l'exception toutefois de celle de la Toscane) sur le principe protecteur et même prohibitionniste, on ne peut s'empêcher de reconnaître les services que l'*unification* a rendus au monde commercial. Quelques mots à ce sujet. On sait que le tarif autrichien régissait le royaume Lombardo-Vénitien. C'est à l'application de ce tarif, si rigoureux, si hautement protecteur de l'industrie indigène, qu'est due la contrebande formidable qui s'était organisée sur la frontière des possessions italiennes de l'Autriche. Le même régime dominait dans les États de l'Est avec lesquels ce pays avait conclu, en 1854, un traité douanier, modifié plus tard. — Dans le royaume de Naples, il faut citer parmi les lois les plus importantes sur la matière, d'abord celle du 24 février 1809, qui contient le premier code douanier du pays, puis celles des 1er juin 1817 et 30 novembre 1824; enfin les décrets des 18 août 1845 et 9 mai 1846. Ces dernières mesures, quoique étrangères au principe de la liberté des

échanges, contenaient cependant quelques dispositions libérales. Ainsi elles avaient supprimé, sauf pour un petit nombre d'objets, les droits à l'exportation. Le royaume avait, d'ailleurs, stipulé des traités de faveur, avec un assez grand nombre de gouvernements. — La Romagne avait une législation douanière extrêmement restrictive; elle était l'œuvre exclusive de l'esprit de réglementation. — La Toscane, au contraire, est peut-être le pays du monde où la liberté commerciale a reçu sa première et sa plus extensive application, et sa prospérité proverbiale est due en grande partie à cette circonstance. Quoique riche en produits agricoles, elle ne récoltait cependant pas des grains dans la mesure de ses besoins et en importait une quantité notable. Son commerce extérieur était très-actif et son industrie prospère, bien que le pays ne fût pas, à proprement parler, manufacturier. La Toscane devait ces avantages d'abord à l'extrême modération de ses droits à l'exportation, qui comprenait principalement le marbre, le fer, la soie, les pailles, les peaux, les bois, la potasse, etc. D'un autre côté, ses importations, qui se composaient en majeure partie de denrées coloniales, de cotons en laine, filés et en tissus, de lainages, d'articles du Levant, n'acquittaient que des droits de 10 à 15 p. 100 de la valeur seulement. Il n'existait d'exception que pour le fer ouvré, plus fortement imposé. Du reste, point de prohibition à l'entrée comme à la sortie. Le produit des douanes représentait un peu moins du cinquième du total des recettes, et correspondait à environ 3 fr. 50 c. par habitant. Par une notification du 14 avril 1845, les bâtiments avaient été exemptés de tout droit (à l'exception de la taxe de santé), en cas de relâche forcée dans les ports du pays. Enfin on trouve, dans celle du 4 septembre 1847, le principe d'une parfaite réciprocité avec les États étrangers relativement aux droits de navigation.

Le royaume d'Italie a continué la réforme douanière inaugurée par le Piémont, moins par de nouvelles modifications de son tarif que par des traités de réciprocité avec les principaux États de l'Europe. Pays agricole beaucoup plus que manufacturier, l'Italie a peu à perdre et beaucoup à gagner à échanger librement ses produits contre ceux de l'Europe industrielle.

La Turquie, placée, à ce point de vue, dans des conditions encore plus favorables, a, sans contredit, le tarif le plus libéral de l'Europe, puisque les droits, à l'entrée et à la sortie, n'y dépassent pas 8 p. 100. Il est vrai qu'elle a peu ou point de manufactures à protéger, et que si elle imposait lourdement les produits industriels de l'étranger, produits qui n'arrivent à destination, par suite du déplorable état des voies de communication, que grevés de frais énormes de transport, elle imposerait les plus sensibles sacrifices à ses populations généralement pauvres.

L'Autriche, malgré quelques réformes en 1853, qui n'avaient d'autre but que de préparer son admission dans le Zollverein, est encore sous le régime de la protection et même des prohibitions. Elle vient toutefois de conclure avec l'Angleterre un traité de commerce sur des bases libérales et dont elle étendra très-probablement les dispositions à ceux des autres États de l'Europe qui lui accorderont le bénéfice de la réciprocité.

Le régime protecteur est encore debout, quoique vivement attaqué, en Espagne et en Portugal. L'Espagne a fait récemment une manifestation libérale en signant avec la France un traité par lequel elle a consenti à niveler les droits sur ses frontières de terre et de mer. Le Portugal a dégrevé, à la sortie, ses vins de Porto, dont il a déclaré le commerce libre.

Deux des États scandinaves, la Suède et la Norwége, ont négocié avec la France un traité qui dégrève, à l'entrée, les produits des deux pays. Ce traité ne peut que se généraliser dans un avenir prochain, et ses heureux effets entraîneront certainement le Danemark dans le même mouvement libéral.

La Russie est la citadelle la plus forte et, jusqu'à ce jour, la moins ébranlée, de la protection et de la prohibition. Il est vrai qu'à la faveur des encouragements excessifs qu'elle a donnés à son industrie, celle-ci ne pourrait que très-difficilement supporter le choc de la concurrence étrangère. En tout cas, l'évolution sociale qui se fait en ce moment dans ce grand pays et dont les conséquences de toute nature doivent être si fécondes, absorbe justement l'attention de son gouvernement et ne lui permet pas encore de préparer, par de grandes mesures à l'intérieur, notamment par l'amélioration des voies de communication de toute nature, la réforme douanière qu'il devra accomplir tôt ou tard.

Il est d'ailleurs juste de dire que, dans les pays où n'ont point encore prévalu les doctrines libérales en matière d'échanges, le commerce international a été facilité par toutes les dispositions douanières qui, en dehors du tarif, pouvaient simplifier les rapports des importateurs avec la douane, soit par la suppression des formalités inutiles, des procédés vexatoires, soit par une bonne codification de la législation douanière.

L'Allemagne a été le théâtre d'un des faits économiques les plus remarquables de notre temps; nous voulons parler de l'association douanière connue sous le nom de *Zollverein*. Cette association, rendue nécessaire par le profond morcellement du territoire germanique, tel que l'avaient constitué les traités de Vienne, et par les enclaves que ces traités y avaient laissé subsister, ouvrait la voie, dans la pensée secrète de ses promoteurs, à l'unité politique dont le principe avait été déposé dans l'acte d'organisation de la Confédération.

Nous renvoyons, pour l'étude détaillée des résultats du Zollverein, au travail spécial que nous avons publié, en 1862, dans ce recueil, les faits ne s'étant pas modifiés sensiblement depuis cette époque.

Nous venons d'apprécier le régime douanier des principaux États de l'Europe et de signaler la tendance générale à une modération des droits, moins peut-être par une modification des tarifs généraux que par des traités de réciprocité. La réalisation progressive de cette tendance a déjà eu pour résultat, dans le pays où elle s'est effectuée, d'élever le produit des droits de douane, en provoquant un accroissement de la consommation.

Dans la situation actuelle, ce produit ne représente (sauf en Angleterre) qu'une assez faible proportion de l'ensemble des ressources de l'État; c'est ce qu'indique le tableau ci-après afférent à l'année 1859 et que nous empruntons (sous toute réserve) au *Journal des Économistes* de 1861 :

	Pour 100.		Pour 100.
États-Unis.	93.09	États sardes.	12.75
Norwége.	59.02	France.	11.71
États-Romains	55.73	Russie.	11.25
Suède	36.22	Espagne	10.56
Suisse	35.43	Prusse.	9.88
Angleterre	32.90	Belgique.	8.52
Hanovre	25.74	Autriche.	7.65
Saxe.	15.31	Wurtemberg	5.15
Bavière	13.36	Pays-Bas	3.97

Les éléments de ce tableau ne doivent s'être sensiblement modifiés depuis qu'en ce qui concerne les États-Unis, amenés par les nécessités de la guerre et le désir de donner satisfaction aux intérêts manufacturiers dans les États restés fidèles, à élever très-sensiblement les principaux droits de douane, et à se procurer, par de nouvelles taxes à l'intérieur, des ressources extraordinaires.

D'après Hausner (*Statistique comparative de l'Europe*, en allemand, Lemberg, 1865), les recettes de douane totales et par tête auraient été, pour tous les États de l'Europe, d'après une moyenne déduite des années 1861-1863, ainsi qu'il suit:

Pays.	Habitants en millions.	Recettes en millions de fr.	Recettes par tête.
			Francs.
Angleterre	29.01	588	20.26
France	37.42	160.5	4.26
Russie	67.03	127.5	1.90
Espagne	16.06	72	4.48
Italie	21.89	64	2.72
Autriche	35.01	39.7	1.13
Zollverein	35.50	96.9	2.73
Turquie	10.50	38.2	3.64
Suède et Norwége	5.57	33	5.74
Portugal	4.03	31.9	7.91
Belgique	4.83	14.6	3.03
Grèce	1.34	12	8.75
Hollande	3.66	11.62	3.18
Moldo-Valachie	4.27	5.25	1.23
Danemark	2.65	10.87	4.10
Suisse	2.53	8.25	3.26
États de l'Église	0.69	4.87	7.06
Hambourg	0.23	1.87	8.15
Mecklembourg-Schwérin	0.55	1.12	2.04
Brême	0.09	0.49	9.74
Mecklembourg-Strélitz	0.09	0.22	2.50

On voit que les États qui, par rapport à leur population, ont la plus forte recette de douane sont : l'Angleterre, les villes de Brême, Lubeck et Hambourg (ces trois villes approvisionnent, grâce à leur commerce maritime, une notable partie de l'Allemagne), les États-Romains, la Grèce et le Portugal.

Suivant le même auteur, le rapport de la recette de douane à la valeur totale du commerce (importations, exportations et probablement transit compris) serait exprimé par les valeurs ci-après représentant une moyenne déduite de la période 1856-1862 :

Pays.	Valeur du commerce.	Rapport de la recette à cette valeur.	Pays.	Valeur du commerce.	Rapport de la recette à cette valeur.
	Francs.	Pour 100.		Francs.	Pour 100.
Angleterre	8,307.5	7.0	Grèce	120	10.0
France	5,475	3.0	Hollande	1,672	0.7
Russie	1,530	8.4	Moldo-Valachie	112	4.7
Espagne	660	10.9	Danemark	300	3.6
Italie	1,575	4.1	Suisse	1,050	0.8
Autriche	1,740	2.1	États-Romains	71	6.8
Zollverein	3,600	2.8	Hambourg	1,773	0.1
Turquie	660	5.8	Mecklembourg	67	1.7
Suède et Norwége	378	8.7	Brême	532	0.2
Portugal	232	13.7	Lubeck	176	0.2
Belgique	1,777	0.8			

Ce tableau, en supposant que ses éléments soient exacts, aurait un bien plus

grand intérêt, s'il avait donné le rapport des recettes à la valeur de l'importation seulement. On pourrait se faire alors une plus juste idée du degré de liberté qui régit les échanges de chaque pays. Il eût également été nécessaire, pour rendre le rapport plus significatif, d'y joindre celui de la recette au nombre des articles imposés, comme base d'une comparaison plus exacte entre les divers pays, plusieurs, comme nous l'avons vu, et notamment l'Angleterre et le Zollverein, tirant d'un petit nombre d'articles seulement la plus grande partie de la recette totale.

Quelques mots maintenant sur la nature du droit de douane au double point de vue protecteur et fiscal, et sur ses avantages et ses inconvénients.

La discussion sur les mérites du libre échange et du système protecteur est aujourd'hui épuisée. On est à peu près tombé d'accord sur ce point que, lorsque, par suite de circonstances diverses, il s'est formé, dans un pays, un grand mouvement industriel absorbant et des capitaux et une main-d'œuvre considérables, il importe, si le travail national ne peut soutenir immédiatement la concurrence étrangère, bien qu'ayant tous les éléments d'une vitalité puissante, de ne le préparer à la lutte que graduellement et à la suite de mises en demeure successives. Les industries ainsi averties ont le temps, dans le cas où elles seraient convaincues de leur impuissance à vivre même sous le régime d'une liberté tempérée, de se liquider dans les conditions les moins défavorables possibles. L'établissement de ce régime, qui doit être le but définitif de tout gouvernement éclairé, a lieu ainsi sans secousses et avec tous les ménagements nécessaires pour les intérêts engagés.

Au point de vue fiscal, le droit de douane rentre dans la catégorie des taxes indirectes; car il est bien une taxe, non pas, comme on le pense assez généralement, sur la marchandise étrangère, mais sur le consommateur de cette marchandise. Et, en effet, si elle est trop élevée, ou, ce qui est équivalent, si celui-ci ne peut acheter, au prix dont elle est un des éléments, le produit qu'elle frappe, ce produit n'entre pas, et, par conséquent, le producteur étranger n'a aucun impôt à payer. Dans cet ordre d'idées, le droit de douane est exposé à toutes les critiques dont les contributions indirectes ont été l'objet. La plus importante est évidemment celle-ci que, tandis que l'impôt direct donne un produit fixe, assuré, certain, sur lequel l'État peut compter, même dans des circonstances graves, il en est tout autrement de l'impôt de consommation, dont le produit dépend de la situation économique du pays. Est-elle régulière, normale, le pays est-il en pleine prospérité, non-seulement ce produit entre exactement dans les caisses de l'État, mais il y entre généralement dans des proportions supérieures aux prévisions. Mais aussi, en cas de crise économique, il subit une réduction considérable, et l'État, ainsi privé subitement du revenu sur lequel il avait compté, est obligé de recourir à des mesures extraordinaires (emprunts ou aggravation de l'impôt direct). Toutefois il ne faut pas nier les avantages des taxes indirectes. Ainsi, comme elles se confondent avec les autres éléments du prix de la marchandise, le contribuable les acquitte à peu près à son insu. D'un autre côté, il les acquitte au fur et à mesure de sa consommation, c'est-à-dire avec des facilités que ne pourrait lui accorder la perception de l'impôt direct, rigoureusement exigible à des époques déterminées. La taxe indirecte a encore cet avantage qu'elle ne met pas le contribuable en rapport avec l'agent du fisc, et que la popularité du gouvernement ne saurait en souffrir, à une condition, toutefois, c'est qu'elle ne sera pas trop élevée et que son action sur les prix ne sera pas trop visible, car, dans ce cas, elle encourra, peut-être encore plus que l'impôt

direct, toutes les sévérités de l'opinion. C'est ainsi qu'à Paris le prix ascendant de tous les objets de consommation alimentaire est attribué exclusivement à l'octroi.

Enfin les taxes indirectes frappent indistinctement tous ceux qui consomment les produits qu'elles atteignent, tandis que les taxes directes ne pèsent que sur un certain nombre de propriétés ou d'industries, c'est-à-dire sur certaines catégories de personnes.

On peut, d'ailleurs, se soustraire aux premières, en cessant de consommer les produits sur lesquels elles sont assises, ce qui n'est pas possible pour les secondes.

Pour revenir au droit de douane, il importe, pour qu'il bénéficie de la faveur dont jouit, à tort ou à raison, le système des impositions indirectes, qu'il respecte les objets nécessaires à la vie, pour ne frapper que les consommations de luxe, et surtout celles dont l'abus (spiritueux, tabac, etc.) pourrait causer un préjudice à la santé publique. Il doit, en outre, être combiné de manière à donner un produit net très-élevé, ce qui ne peut se produire que si les frais de perception sont aussi réduits que possible. Or c'est un des plus notables inconvénients des taxes indirectes, de coûter fort cher à l'État et, par conséquent, aux contribuables. En France, en effet, les frais de perception de ces taxes sont d'environ 15 p. 100; en Autriche, de 10; dans le Zollverein, de 11; en Russie, de 13; en Suisse, de 12, etc.; tandis que, pour l'impôt direct, les frais de perception, dans les mêmes pays, ne varient que de 5 à 10 p. 100.

A. LEGOYT.

II.

Situation des établissements pénitentiaires en France en 1864[1].

La statistique pénitentiaire publiée par le ministère de l'intérieur embrasse déjà une période de 14 années. Commencée par M. Louis Perrot, elle a été continuée et sensiblement améliorée par M. Dupuy, directeur actuel de l'administration des prisons. La spécialité de ce recueil ne nous permet pas d'analyser la savante introduction placée en tête du document qui va servir de base à notre travail, et où sont exposés, avec une remarquable clarté, les différents systèmes pénitentiaires en vigueur, les mesures adoptées pour l'éducation et le patronage des jeunes détenus, l'organisation du travail dans les prisons, les améliorations successivement apportées au régime, autrefois si défectueux, des prisons départementales, etc. Qu'il nous suffise de signaler cette belle étude à l'attention des hommes compétents et jetons immédiatement un rapide coup d'œil sur les données statistiques qu'elle contient relativement à la situation des prisons de l'Empire pendant l'année 1864.

I. MAISONS CENTRALES ET PÉNITENCIERS AGRICOLES.

Le total de la population de ces établissements, au 1er janvier 1865, était de 18,713 adultes des deux sexes formant les quatre catégories suivantes :

		Hommes.	Femmes.	Totaux.
Condamnés	aux travaux forcés	239	1,409	1,648
	à la réclusion	4,143	350	4,493
	à l'emprisonnement correctionnel	10,693	1,853	12,546
	aux fers	26	»	26
	Totaux	15,101	3,612	18,713

1. D'après le rapport adressé au ministre de l'intérieur par M. Dupuy, directeur de l'administration des prisons.

Les hommes, au nombre de 15,101, occupent 17 maisons centrales et 2 pénitenciers en Corse (Chiavari et Casabianda), où 1,244 détenus sont appliqués au travail agricole. L'effectif des femmes (3,612) est réparti entre 8 maisons centrales.

Le nombre des détenus dans l'ensemble des établissements, au 1er janvier 1864, était de 19,443; les entrées pendant l'année ont monté à 8,357, et les sorties pour causes diverses à 9,007. — Le mouvement d'entrée et de sortie s'est ainsi effectué sur une population de 36,887.

Le nombre des sorties se décompose comme il suit :

		Hommes.	Femmes.
Libérés		5,288	1,220
Graciés		421	54
Repris de justice soumis à la transportation		65	»
Transférés	dans d'autres maisons centrales	724	2
	dans les prisons départementales	127	15
	au bagne ou dans les colonies pénales	41	37
	dans les prisons militaires	10	»
	dans les hospices	13	6
Évadés		54	»
Décédés		833	177
Totaux		7,576	1,511

41 hommes et 5 femmes ont obtenu des commutations de peine dans le courant de l'année.

Les évadés sont au nombre de 54, soit 5 de plus qu'en 1863. 50 étaient à la charge des pénitenciers agricoles de la Corse, ce qui indique combien doit être active la surveillance des condamnés appliqués au travail rural. Toutefois, 41 ont pu être repris.

Les journées de détention se sont élevées à 6,958,615, soit 5,607,407 pour les hommes, et 1,351,208 pour les femmes; ce qui constitue une population moyenne permanente de 19,010 condamnés (15,320 hommes et 3,690 femmes) répartis entre les catégories suivantes :

	Hommes.	Femmes.
Travaux forcés	273	1,395
Réclusionnaires	4,249	348
Correctionnels	10,771	1,947
Condamnés aux fers	27	»

La population moyenne est inférieure de 1,240 à celle de l'année 1863, pendant laquelle on a relevé 7,395,410 journées, soit 436,795 journées de plus qu'en 1864.

La diminution en 1864 peut s'expliquer par le bas prix des grains et par les mesures prises pour expulser du territoire les repris de justice les plus dangereux. Le nombre de ces derniers embarqués, depuis 1855 jusqu'à ce jour, s'élève à 1,895. Leur éloignement de la France a eu pour résultat, comme l'a constaté de son côté la statistique criminelle du ministère de la justice, d'abaisser le chiffre des condamnations judiciaires et des récidives.

Pour les hommes comme pour les femmes, les deux séries d'âge de 30 à 40 ans et de 40 à 50 fournissent toujours les nombres les plus considérables à l'effectif des maisons centrales. Le rapport de la série de 16 à 30 ans à la population détenue au 1er janvier 1865 est de 41.22 p. 100, tandis que le rapport de la série de 30 à 50 ans s'élève à 42.04 p. 100.

Le classement de chaque sexe suivant l'état civil donne les chiffres suivants :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Célibataires et veufs sans enfants . . .	9,232	1,686	10,918
Mariés { avec enfants	3,953	807	4,760
Mariés { sans enfants	1,280	383	1,663
Veufs ayant des enfants	636	736	1,372

Plus de la moitié de l'effectif des prisons appartient à la première de ces catégories. Le rapport des célibataires à la population moyenne est de 60 p. 100 pour les hommes, et de 45 p. 100 pour les femmes. Il était respectivement, en 1863, de 57 et 40 p. 100.

Le classement des condamnés d'après leur origine donne les résultats ci-après :

	Hommes.	Femmes.	Totaux.
Venant des villes	5,844	1,316	7,160
— des campagnes.	9,257	2,296	11,553

Les habitants des campagnes fournissent 61.73 p. 100 de l'effectif, soit 61.30 p. 100 pour les hommes, et 63.59 p. 100 pour les femmes. Dans la prochaine statistique, les condamnés seront classés d'abord d'après la localité d'origine, puis d'après la résidence au moment de la condamnation. Cette nouvelle subdivision procurera de précieux éléments de comparaison.

L'effectif de nos maisons centrales comprend 800 condamnés d'origine étrangère : 704 hommes et 96 femmes.

La très-grande majorité des condamnés professe la religion catholique; les cultes dissidents sont représentés par 489 protestants (415 hommes, 74 femmes); 79 israélites (68 hommes, 11 femmes), et 2 mahométans, hommes.

L'administration fait depuis longtemps les efforts les plus persévérants pour combattre l'ignorance, source du vice et du crime. Voici d'abord quel était, en 1864, le degré d'instruction des condamnés avant leur entrée dans les établissements :

	Hommes.	Femmes.	Totaux.		
Instruction supérieure . .	431	6	437	2.34 sur 100 condamnés.	
Sachant lire et écrire. . .	7,088	956	8,044	54.84	—
Sachant lire.	1,506	713	2,219		
Complétement illettrés. .	6,076	1,937	8,013	42.82	—

18.68 sur 100 condamnés entrés dans l'année ont été reconnus dignes et capables de suivre les cours des écoles instituées dans les établissements. — 81.32 sur 100 n'ont pu y être admis pour cause d'inaptitude, d'âge ou de perversité. Depuis leur entrée, ont appris :

	Hommes.	Femmes.	Totaux.
732 illettrés à lire, dont.	567	165	732
607 à lire et à écrire, dont	496	111	607
501 à écrire et compter, dont.	392	109	501

Parmi ceux qui avaient reçu les premiers éléments de l'instruction dans l'état de liberté : 1,219 ont appris à écrire et à compter (945 hommes et 274 femmes); — 486 ont reçu le complément de l'instruction donnée dans les établissements (468 h. et 18 f.); — 8,558 n'ont fait aucun progrès (7,181 h. et 1,377 f.); — 6,173 sont demeurés illettrés (4,621 h. et 1,552 f.).

Le document que nous analysons contient une nomenclature détaillée des professions que les détenus exercent avant leur condamnation. Il y a lieu de remarquer, à cette occasion, que les agriculteurs sont loin de fournir aux maisons centrales un contingent égal à leur proportion dans le total de la population générale.

On en compte 5,718 sur 18,713 condamnés, soit 30.55 p. 100 de l'effectif; tandis que, sur une population de 37,382,225 individus, 19,873,493 vivent en France de la culture de la terre, soit 53.15 p. 100 de la population totale.

Ce rapport, comme le fait observer M. Dupuy, est tout différent en Angleterre, où, sur une population de 20,066,224 habitants, il n'y a que 1,924,110 agriculteurs, soit un dixième.

La classification des condamnés suivant les peines encourues, donne les nombres proportionnels suivants :

Travaux forcés. . .	8.81	p. 100 de l'effectif.
Réclusion.	24.01	—
Emprisonnement. .	67.04	—
Fers	0.14	—

Au point de vue de la durée de la peine, chaque catégorie présente les nombres suivants :

	Hommes.	Femmes.	Totaux.	Rapport du nombre des condamnés au point de vue de la durée de la peine au chiffre de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Hommes.	Femmes.
	—	—	—	P. 100.	P. 100.
1° Condamnés aux travaux forcés.					
De 5 à 10 ans	57	461	518	23.85	32.72
De 10 à 20 ans	114	646	760	47.70	45.85
A perpétuité.	68	302	370	28.45	21.43
2° A la réclusion.					
De 5 à 7 ans.	2,390	193	2,583	57.69	55.14
De 7 à 10 ans et au-dessus.	1,753	157	1,910	42.31	44.86
3° A l'emprisonnement correctionnel.					
De 1 à 2 ans.	3,262	688	3,950	30.51	37.13
De 2 à 3 ans.	2,150	401	2,551	20.10	21.64
De 3 à 4 ans.	1,484	219	1,703	13.88	11.82
De 4 à 5 ans.	1,207	204	1,411	11.29	11.00
De 5 ans et au-dessus.	2,590	341	2,931	24.22	18.41
4° Aux fers.					
De 5 à 10 ans	26	»	26	100.00	100.00

Les causes des condamnations encourues pour les crimes et les délits les plus graves sont résumées dans le relevé suivant :

	Hommes.	Femmes.	Totaux.	Rapport p. 100 à la population au 31 décembre. Hommes.	Femmes.
	—	—	—	P. 100.	P. 100.
Vols { simples.	4,699	940	5,639	31.11	26.62
Vols { qualifiés	2,131	251	2,382	14.11	6.94
Attentats aux mœurs, à la pudeur, outrage public à la pudeur	1,553	137	1,690	10.28	3.79
Rupture de ban.	944	127	1,071	6.25	3.51
Escroquerie.	889	128	1,017	5.88	3.54
Coups et blessures ayant occasionné une incapacité de travail de plus de 20 jours.	795	83	878	5.26	2.29
Infanticide, tentative et complicité d'infanticide.	12	841	853	0.07	23.28
Viol, attentat à la pudeur avec violence. . . .	745	25	770	4.93	0.69
Abus de confiance, de blanc-seing, détournement au préjudice des particuliers, ouverture de lettres confiées à la poste	502	61	563	3.32	1.68
A reporter.	12,270	2,593	14,863	81.21	72.34

	Hommes.	Femmes.	Totaux.	Rapport p. 100 à la population au 31 décembre. Hommes.	Femmes.
	—	—	—	— P. 100.	— P. 100.
Report	12,270	2,593	14,863	81.21	72.34
Vagabondage	481	42	523	3.18	1.16
Homicide, meurtre	246	182	428	1.62	5.03
Faux en écriture publique, authentique, de commerce ou de banque	297	30	327	1.99	0.83
Incendie, recèlement d'incendiaires	194	131	325	1.28	3.68
Faux en écriture privée	301	21	322	1.99	0.58
Mendicité	209	31	240	1.38	0.85
Totaux	13,998	3,030	17,028	92.65	84.47

Le nombre des condamnés pour infanticide a augmenté de 14, par rapport à l'année précédente; celui des condamnés pour viol, attentat à la pudeur avec violence, a diminué (770 au lieu de 790 en 1863). Sur une population de 18,713 condamnés, on compte le chiffre considérable de 7,600 récidivistes, se divisant ainsi par catégorie pénale et par sexe :

	Hommes.	Femmes.	Total.
	—	—	—
Subissent la peine des travaux forcés	101	80	181
— la peine de la réclusion	1,320	80	1,400
— l'emprisonnement	5,219	787	6,006
— la peine des fers	13	»	13
Totaux	6,653	947	7,600

Le rapport des récidivistes au total de la catégorie à laquelle ils appartiennent, donne les chiffres suivants.

	Hommes.	Femmes.
	— Pour 100.	— Pour 100.
Travaux forcés	42.25	5.67
Réclusionnaires	31.86	22.85
Correctionnels	48.80	42.47
Aux fers	50 »	» »

Le total des récidivistes, rapporté à celui de l'effectif au 31 décembre 1864, donne une proportion de 40 p. 100 (44 pour les hommes et 26 pour les femmes), soit 4 p. 100 de plus qu'en 1863.

La moyenne p. 100 des détenus sortis des maisons centrales, des repris et condamnés de nouveau depuis leur dernière libération, a suivi la marche ci-après : En 1861, 5.71 p. 100; en 1862, 6.09; en 1863, 6.39. — Dans les pénitenciers agricoles de la Corse, cette proportion a été : en 1861, de 3.61 pour Chiavari; en 1862, de 3.53 p. 100 pour le même établissement; en 1863, de 1.32 p. 100, moyenne pour Chiavari et Casabianda. Ce serait un argument en faveur de l'application du plus grand nombre possible de condamnés au travail rural.

Les infractions commises dans les établissements s'élèvent à 67,780, dont 61,179 pour les hommes et 6,601 pour les femmes. La justice disciplinaire des maisons centrales a infligé 59,841 punitions : 53,683 aux hommes et 6,158 aux femmes. — Les crimes ou délits commis pendant la détention ont augmenté de 11 sur 1863; — 24 détenus ont eu à répondre de leurs attentats devant la juridiction pénale. Tous ont été condamnés : 1 à mort; 5 aux travaux forcés; 18 à l'emprisonnement. Différentes mesures ont adouci le sort des condamnés; citons d'abord les actes de la clémence impériale, puis les récompenses accordées par l'administration à ceux dont la bonne conduite et l'assiduité au travail ont été signalées. 475 condamnés

(421 hommes et 54 femmes) ont été rendus par voie de grâce à la liberté. — Les peines de 41 hommes et 5 femmes ont été commuées. — 449 hommes et 134 femmes ont obtenu des réductions de peine de moins d'un an à 5 ans et plus. — 755 (684 hommes et 71 femmes) ont reçu une augmentation de salaire en vertu de l'arrêté ministériel du 25 mars 1854. — 1,318 (1,207 hommes et 111 femmes) ont été appelés à des emplois de confiance. — Les récompenses s'élèvent donc à 2,073 (1,891 pour les hommes, 182 pour les femmes). En résumé, 2.49 sur 100 condamnés ont été mis en liberté par suite de grâces; 0.24 sur 100 ont été commués; 3.06 sur 100 ont eu des réductions de peine et 6.93 sur 100 ont profité des récompenses données dans l'établissement.

Le nombre des décès (morts accidentelles comprises) a été de 1,009 (833 parmi les hommes, 176 parmi les femmes). Rapportée à l'effectif moyen, la mortalité ressort à 5.30 p. 100 (5.43 pour les hommes, 4.76 p. 100 pour les femmes). La moyenne des décès par jour a été de 2.76 p. 100 (2.28 pour les hommes, 0.48 pour les femmes) sur un nombre moyen journalier de 968 malades, soit 2.85 (3.08 hommes et 2.09 femmes) décès sur 1,000 malades. — Les décès se sont répartis comme suit (morts accidentelles non comprises) par catégorie pénale :

	Nombres absolus.			Rapport pour 100 à l'effectif moyen.		
	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.
Travaux forcés	17	74	91	6.22	5.30	5.45
Réclusionnaires.	233	24	257	5.43	6.89	5.59
Correctionnels	572	78	650	5.31	4.01	5.11
Fers.	2	»	2	7.40	»	7.40
	824	176	1,000	»	»	»

En défalquant du chiffre des décès ceux des établissements agricoles de la Corse, on trouve : pour les établissements du continent, 5.18 p. 100; pour Chiavari, 3.27 p. 100; pour Casabianda, 18.65.

La moyenne de la mortalité dans les maisons centrales du continent était, en 1863, de 4.87 p. 100. Elle a monté, en 1864, à 5.18 p. 100. L'augmentation n'est pas sensible. D'un autre côté, le chiffre de la mortalité à Chiavari est moindre qu'en 1863. Il se rapproche de la mortalité moyenne dans la population adulte libre, qui est de 2.43 p. 100. Ce résultat démontre que le travail agricole est plus favorable à la santé des condamnés que le travail industriel dans des enceintes murées.

On a constaté dans les maisons centrales 53 cas d'aliénation mentale (42 chez les hommes et 11 chez les femmes), 23 avaient une origine antérieure à l'entrée (18 pour le sexe masculin et 5 pour l'autre sexe); — 30 s'étaient déclarés pendant la détention (24 parmi les hommes et 6 parmi les femmes). L'administration s'occupe d'établir des quartiers spéciaux où les condamnés aliénés recevront les soins que réclame leur triste situation, sans que leur peine en soit interrompue.

Le relevé suivant fait connaître la division de l'effectif d'après les parts du produit attribuées aux travailleurs de chaque sexe :

	Hommes.	Femmes.	Totaux.
1 dixième	773	127	900
2 id.	906	217	1,123
3 id.	1,785	1,400	3,185
4 id.	5,052	787	5,839
5 id.	6,500	1,065	7,565
6 id.	85	16	101
Totaux. . . .	15,101	3,612	18,713

La répartition des dixièmes, suivant les catégories pénales, donne les résultats suivants :

	1er dixième.		2e dixième.		3e dixième.		4e dixième.		5e dixième.		6e dixième		Total.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
Travaux forcés	32	43	37	67	33	1,139	133	155	4	5	»	»	1,618
Réclusionnaires	142	11	273	23	602	69	2,771	230	345	17	10	»	4,493
Correctionnels.	599	73	593	127	1,143	192	2,143	402	6,140	1,043	75	»	12,530
Fers	»	»	3	»	7	»	5	»	11	»	»	16	42
Totaux	773	127	906	217	1,785	1,400	5,052	787	6,500	1,065	85	16	18,713

D'où il résulte que les 18,713 condamnés formant l'effectif ont reçu en moyenne les $^{3}/_{10.98}$ du produit de leur travail (les hommes $^{4}/_{10.04}$; les femmes $^{3}/_{10.69}$).

II. ÉTABLISSEMENTS DE JEUNES DÉTENUS.

Ces maisons, au nombre de 58, se divisent en établissements publics, fondés et dirigés par l'État, et en établissements privés, fondés et dirigés par des particuliers ou des corporations religieuses. On compte 7 établissements publics, y compris le quartier spécial de la maison de Saint-Lazare pour les jeunes filles, et la maison cellulaire de la Roquette, à Paris (qui n'a été évacuée que dans le second semestre de 1865). Au 1er janvier de cette même année, leur population se composait de 1,622 enfants : 1,555 garçons et 67 jeunes filles.

Les 51 établissements privés, envisagés au point de vue de leur destination, se divisent ainsi qu'il suit :

	Garçons.	Filles.
24 colonies agricoles contenant	4,736	»
11 maisons du Bon-Pasteur	»	515
14 refuges religieux ou laïques	»	921
2 sociétés de patronage de la Seine .	109	103
Total.	4,845	1,539

Les établissements privés contiennent donc 6,384 jeunes détenus, soit 81 p. 100 de l'effectif total.

Voici le mouvement de la population dans les établissements publics et privés en 1864 :

	Garçons.	Filles.	Total.
Entrées.	2,722	874	3,596
Sorties	2,797	883	3,680
Effectif restant au 1er janvier 1864 . .	6,475	1,615	8,090
Restait au 1er janvier 1865	6,400	1,606	8,006

Les journées de détention dans tous les établissements étant de :

	Garçons.	Filles.	Total.
	2,342,800	601,453	2,944,253
Constituent une population moyenne de	6,445	1,605	8,050
En 1863 elle était de.	6,488	1,653	8,141
Différence en moins en 1864. . .	43	48	91

Les évasions ont été de 132 en 1864 (131 pour les garçons et 1 pour les filles) ; 82 des fugitifs ont été repris et réintégrés. Il ne faut pas oublier que les enfants sont détenus dans des établissements non murés, que la plupart travaillent dans les champs, souvent à de grandes distances du siége principal de la surveillance, et qu'ils ont ainsi de grandes facilités pour s'évader.

Voici la liste des dix départements auxquels appartenaient, le 1er janvier 1865, le plus grand et le plus petit nombre de détenus :

Départements du plus grand nombre.		Départements du plus petit nombre.	
Seine	1,265	Lozère	2
Rhône	348	Aude	3
Seine-Inférieure	329	Corrèze	11
Nord	317	Loire (Haute-)	12
Bouches-du-Rhône	249	Alpes-Maritimes	13
Aisne	214	Pyrénées (Hautes-)	14
Loire-Inférieure	206	Alpes (Basses-)	14
Meurthe	161	Corse	14
Ille-et-Vilaine	141	Pyrénées-Orientales	15
Somme	140	Creuse	15

Au point de vue de l'origine urbaine et rurale, l'effectif des jeunes détenus se classait comme il suit :

	Garçons.	Filles.	Total.
Originaires des villes	3,253	803	4,056
Originaires des campagnes	3,147	803	3,950

Ainsi les villes, dont la population est à celle des campagnes comme 1 à 3, ont fourni 106 jeunes détenus-garçons de plus et autant de filles que les campagnes.

Sous le rapport de l'état civil, les jeunes détenus peuvent être ainsi divisés :

	Garçons.	Filles.	Total.
Enfants légitimes	5,409	1,229	6,638
Enfants naturels	991	377	1,368
Orphelins d'un de leurs parents	2,041	567	2,608
Orphelins de père et de mère	503	141	644
Élèves des hospices	152	52	204

Les enfants naturels figurent dans l'effectif pour une proportion de 16 à 17 p. 100. « Il faut observer, dit M. Dupuy, que le nombre des enfants abandonnés, désignés sous le titre d'*élèves des hospices*, y figure dans une proportion insignifiante (2 p. 100). D'où il faut conclure qu'ils ont trouvé, dans les premiers soins de l'administration de l'Assistance publique, des influences meilleures que celles qu'ils auraient reçues de leurs familles. » C'est du moins ce que semblent établir les renseignements recueillis sur ces familles et dont voici le résumé :

	Garçons.	Filles.
Appartiennent à des familles aisées	275	50
Vivent de leur travail	3,742	774
Appartiennent à des parents sans profession (mendiants, vagabonds, prostituées, etc.)	1,065	344
Appartiennent à des inconnus, disparus, décédés	775	184
— à des repris de justice	543	254

On voit que la plupart de ces familles, les unes par suite de leur position précaire, les autres par suite de leur déplorable moralité, se trouvaient hors d'état de donner à leurs enfants les soins et l'éducation qui auraient pu les arrêter sur la pente du mal.

Près de la moitié de ces détenus ont été envoyés très-jeunes en correction. On compte notamment :

Ages.	Garçons.	Filles.
De 7 à 9 ans	82	24
De 9 à 11 ans	394	68
De 11 à 13 ans	946	189
De 13 à 15 ans	1,653	408

Les âges du reste de l'effectif varient entre 17 et 20 ans.

Il est à remarquer que sur 8,006 jeunes détenus, montant de l'effectif, 3,764 ont encouru l'action des lois avant d'avoir atteint 15 ans. Ces malheureux enfants, qui ne sauraient être rendus responsables de fautes dont ils n'appréciaient pas la gravité, sont traités avec plus de douceur que ceux d'un âge plus avancé, dont ils sont, d'ailleurs, séparés.

Tous les jeunes détenus appartiennent à la religion catholique, à l'exception de 104 protestants (96 garçons et 8 filles) et de 21 israélites (17 garçons et 4 filles). Ceux qui professent les cultes dissidents sont placés dans des établissements spéciaux sous la direction de leurs coreligionnaires.

Avant d'entrer dans les établissements, 1,583 enfants (1,237 garçons et 346 filles) exerçaient des professions industrielles; 938 enfants (862 garçons et 76 filles) des professions agricoles; 5,485 enfants (4,301 garçons et 1,184 filles) étaient sans profession.

Ces chiffres démontrent que, sur 100 jeunes détenus, 69 n'avaient pas de profession en entrant dans les établissements et 31 seulement apprenaient des professions industrielles ou agricoles. Le désœuvrement résultant de l'incurie de la famille est donc, comme le fait observer M. Dupuy, la principale cause des envois en correction, et cette proportion des enfants oisifs concorde avec celle des délits de mendicité et de vagabondage qui figurent aux tableaux de la pénalité.

Le tableau ci-dessous indique les professions exercées dans les colonies publiques et privées :

Désignation des professions.	Établissements publics.		Établissements privés.		Totaux.		Total général.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	
Agriculture	808	»	3,708	422	4,516	422	4,938
Industries agricoles	140	»	366	»	506	»	506
Industries non agricoles	341	61	485	820	826	881	1,707
Services intérieurs	120	»	190	225	310	225	535
Inoccupés pour toute cause, malades, infirmes, punis, etc.	146	6	96	72	242	78	320
Totaux	1,555	67	4,845	1,539	6,400	1,606	8,006
	1,622		6,384		8,006		
	8,006						

Augmentation des travailleurs agricoles et décroissance des travailleurs industriels, tel est le résultat des chiffres qui précèdent, rapprochés de ceux des années précédentes. 78 p. 100 du total des jeunes délinquants sont appliqués à des travaux agricoles, viticoles et horticoles sur une superficie de 6,506 hectares 91 ares; 1,257 hectares 12 ares se répartissent entre les quatre colonies de l'État (les Douaires, Saint-Antoine, Saint-Bernard, Saint-Hilaire) et 5,249 hectares 79 ares entre les colonies privées. Dans les premières, 60 détenus sur 100 sont appliqués à l'agriculture et, dans les colonies privées, 84 sur 100 aux travaux des champs et aux industries qui s'y rattachent. — Quant aux jeunes filles détenues dans les maisons conventuelles, 30 p. 100 sont employées aux travaux agricoles et horticoles sur une superficie de 155 hectares; les autres aux occupations du ménage, à la couture, à la lingerie, etc.

Les faits dont ces enfants ont eu à répondre devant la justice se répartissent de la manière suivante, dans l'ordre de la criminalité, en 1864 et 1863 :

	1864.			1863.		
	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.
Attentats contre les personnes :						
Assassinat, empoisonnement	6	4	10	8	3	11
Meurtre, incendie	147	36	183	133	46	179
Attentat à la pudeur, aux mœurs	262	132	394	253	126	379
Coups et blessures	122	13	135	122	14	136
Totaux	537	185	722	516	189	705
Attentats contre les propriétés :						
Vol simple, soustraction frauduleuse, escroquerie	3,893	825	4,718	3,892	850	4,742
Vol qualifié, faux, fausse monnaie	329	31	360	382	24	406
Totaux	4,222	856	5,078	4,274	874	5,148
Mendicité	606	152	758	570	162	732
Vagabondage	977	285	1,262	1,102	275	1,377
Désobéissance à l'autorité paternelle	58	128	186	67	130	197
Jugés par les tribunaux correctionnels	6,286	1,570	7,856	6,374	1,507	7,881
Jugés par les cours d'assises	114	36	150	155	128	283

En 1864, la proportion des attentats contre les personnes est de 9 p. 100 de l'effectif, dont 4 p. 100 provenant d'atteintes à la pudeur, aux mœurs (8.5 p. 100 en 1863). Les attentats contre les propriétés s'élèvent à 63 p. 100, comme en 1863; les délits de vagabondage à 15 p. 100 (16.9 en 1863); les cas de mendicité à 9, comme en 1863.

La durée moyenne de la correction est de 5 ans. Les enfants condamnés en vertu des articles 67 et 69 du Code pénal, comme ayant agi avec discernement, sont au nombre de 214, dont 184 garçons et 30 filles. Les jeunes détenus composant le reste de l'effectif (7,606) ont été acquittés comme ayant agi sans discernement, mais envoyés en correction.

	Garçons.	Filles	Total.
Ont fait leur première communion en 1864	709	155	864
L'ont renouvelée	4,401	550	4,951
Total			5,815
Récompenses accordées :			
Mise en liberté provisoire	288	32	320
Livrets de caisse d'épargne	137	13	150
Livres, instruments d'honneur	872	408	1,280
Récompenses pécuniaires	3,461	768	4,229
Promotions honorifiques	1,522	508	2,030
Autres récompenses	3,820	1,653	5,473
Total général			13,482
Condamnations judiciaires :			
Pour délits commis pendant la détention	25	»	25
Transférés dans d'autres établissements pour cause disciplinaire	231	5	236
Punitions :			
Cachot ou cellule	5,319	358	5,677
Punitions diverses	13,436	1,931	15,367
Total général			21,044

Avant d'entrer dans les établissements, 68 enfants (67 garçons et 1 fille) avaient une instruction supérieure à l'enseignement primaire; 1,498 (1,288 g. et 210 f.) savaient lire et écrire; 1,391 (1,085 g. et 306 f.) savaient lire seulement; 5,049 (3,960 g. et 1,089 f.) étaient complétement illettrés. Depuis que ces enfants sont entrés dans les établissements d'éducation correctionnelle, sur le nombre des

5,049 illettrés : 1,573 ont appris à lire, 1,243 à lire et à écrire, 1,036 à lire, écrire et compter; parmi ceux qui savaient lire, 646 ont appris à écrire et 653 à écrire et à compter; 980 sachant lire ont reçu le complément de l'instruction primaire; 678 n'ont fait aucun progrès, et 1,197 sont demeurés illettrés. — Il ressort de ces chiffres que, sur 5,049 illettrés, 3,852 (76 p. 100) ont appris à lire, écrire et compter, et 2,279 (28 p. 100) ont ajouté quelques notions nouvelles à leur instruction antérieure.

L'état sanitaire s'est constamment amélioré depuis 1855. Le nombre proportionnel des décès est descendu de 3.50 p. 100 à 1.91, soit 1.83 parmi les garçons et 2.24 parmi les jeunes filles. L'extension de plus en plus grande donnée au travail agricole a notablement contribué à ce résultat.

La mortalité des filles (plus élevée que celle des garçons), de 4.08 p. 100, s'est graduellement abaissée au chiffre actuel de 2.24 p. 100. On doit attribuer cette réduction aux mesures prises par l'administration pour appliquer en grande partie ces jeunes filles aux travaux de ferme et de jardinage.

On a constaté en 1864 8 morts accidentelles, 1 suicide commis par une jeune fille, et 9 cas d'aliénation mentale. 5 de ces cas s'étaient déjà produits avant la détention.

Pendant l'année 1864, le total des libérés s'est élevé à 1,829 (1,526 garçons et 303 filles).

Les renseignements suivants méritent la plus sérieuse attention; ils font connaître les conditions d'âge, de santé, d'instruction et de moralité dans lesquelles se trouvaient ces enfants au sortir des établissements publics et privés :

	Libérés des établissements					
	publics.			privés.		
	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.
Libérés en 1864	543	12	555	983	291	1,274
Agés de moins de 16 ans	101	5	106	120	16	136
Santé bonne	459	10	469	939	261	1,200
Santé faible	84	2	86	44	30	74
Sachant lire	112	4	116	161	56	217
Sachant lire et écrire	162	4	166	215	92	307
Sachant lire, écrire et compter	187	»	187	521	124	645
Complétement illettrés	82	4	86	86	19	105
Ayant fait leur première communion	490	12	502	930	281	1,211
Ne l'ayant pas faite	53	»	53	53	10	63
Conduite bonne	280	9	289	614	143	757
Conduite médiocre	196	3	199	264	97	361
Conduite mauvaise	67	»	67	105	51	156
Agriculteurs	217	»	217	721	116	837
Industriels	326	12	338	262	175	437
En état de gagner leur vie	349	6	355	883	267	1,150
Hors d'état de gagner leur vie par suite d'infirmités	38	1	39	20	13	33
Hors d'état de gagner leur vie par suite de défaut d'instruction	134	5	139	56	7	63
Hors d'état de gagner leur vie par suite — d'intelligence	22	»	22	24	4	28
Restés dans les établissements	»	»	»	19	48	67
Rentrés dans leurs familles	504	12	516	757	198	955
Remis à des sociétés de patronage	11	»	11	7	4	11
Engagés militaires	8	»	8	19	»	19
Placés à divers titres	20	»	20	181	41	222
Ont reçu des habillements	317	»	317	901	266	1,167
Pour une somme de	7,766f63c	»	7,766f63c	26,806f80c	10,546f80c	37,353f60c
Des secours	290	»	290	837	175	1,012
Pour une somme de	2,397f55c	»	2,397f55c	20,359f30c	3,081f85c	23,441f15c

La statistique de la justice criminelle relève 423 récidives sur 4,450 libérés des établissements pendant les trois dernières années, soit 9.55 p. 100; mais il est bon de rappeler que la récidive parmi les condamnés adultes a été de 34 p. 100. — Au nombre des faits de récidive parmi les jeunes détenus, on compte : 23 crimes; 276 vols simples; 76 délits de vagabondage ou mendicité; 48 délits divers. — Ont été

acquittés, 11 enfants; condamnés à des peines afflictives et infamantes, 18; à l'emprisonnement correctionnel de plus d'un an, 96; à un emprisonnement de moindre durée ou à l'amende, 298.

En résumé, la proportion générale de la récidive pendant la période triennale étudiée par la statistique criminelle a été, pour les établissements publics, de 11.17 p. 100, et pour les établissements privés, de 8.36 p. 100. Si, dans quelques colonies, elle s'est élevée à 25 p. 100, dans d'autres elle est descendue à 3 p. 100. — Des résultats encore bien plus satisfaisants seront obtenus dès que le patronage des jeunes libérés, très-incomplet jusqu'à présent, sera fortement organisé et centralisé au ministère de l'intérieur.

III. PRISONS DÉPARTEMENTALES.

On comprend sous cette dénomination 400 maisons d'arrêt, de justice et de correction, y compris celles de la Seine, et, en outre, 2,404 chambres de sûreté et dépôts, dont un à Paris près la préfecture de police, et un autre à Saint-Denis (Seine).

Le relevé des passagers dans 2,402 chambres et dépôts disséminés dans les 88 départements (non compris ceux de la Seine) donne les chiffres suivants :

Hommes.	44,213	53,016
Femmes.	8,803	
Militaires et marins.		6,778
Total		59,794

De ce nombre, 14 se sont évadés, dont 5 ont été repris.

Au 1er janvier 1865, les passagers restant dans ces établissements étaient au nombre de 216 (hommes, 181, et femmes, 35). — Les journées de détention ont été de 98,101 : 67,247 pour les hommes; 14,004 pour les femmes; 16,850 pour les militaires et marins.

En 1853, les maisons d'arrêt, de justice et de correction, se trouvaient en général dans un état fâcheux au point de vue des bâtiments, du mobilier, du vestiaire : 52 de ces prisons ont été reconstruites totalement, 33 partiellement, et 72 ont été l'objet de travaux d'appropriation. Le mobilier et le vestiaire ont été renouvelés dans 212, réparés et complétés dans 90.

175 de ces prisons sont établies dans d'anciens édifices religieux ou civils, et 210 ont été construites pour leur destination. — 46 sont cellulaires, 22 partiellement cellulaires; leur construction remonte de 1834 à 1840; — 328 ne sont pas cellulaires.

Le mouvement de ces prisons a roulé, pendant l'année 1864, sur une population flottante de 357,861 individus des deux sexes.

Leur population au 1er janvier 1865 était de 16,401 (13,208 hommes et 3,193 femmes). Les journées de détention ont été de 6,214,774 (4,962,184 pour les hommes et 1,252,590 pour les femmes). D'où une population moyenne de 16,980 (13,558 hommes et 3,422 femmes).

Le maximum de l'effectif en 1864 a été de 23,248 (18,251 hommes et 4,997 femmes); — 61 détenus (50 hommes et 11 femmes) se sont évadés; 25 hommes et 6 femmes ont été repris.

Sur cette population, on a constaté, en 1864, 8,923 malades (6,515 hommes et 2,408 femmes), soit 52 p. 100 détenus. Le total des décès est de 358 (297 hommes

et 61 femmes), soit une moyenne de mortalité de 2.10 p. 100. En 1863, la mortalité avait été de 1.96 p. 100.

Les infractions réglementaires ont motivé 23,856 punitions.

Les chiffres ci-dessous représentent les résultats du travail en 1863 et 1864:

	1863.	1864.
Nombre moyen de travailleurs	8,731	8,633
Moyenne des occupés par 100 détenus	54 p. 100	50.84 p. 100
Journées de travail	2,614,126	2,684,870 ½
Produit	1,067,246f67c	1,177,020f57c
Moyenne générale du gain par journée de travail	0f40 82	0f43 4
Différence en faveur de 1864		109,773f90c
Soit une moyenne de gain par journée de		0f02 58

Ces chiffres révèlent une amélioration notable dans le régime intérieur, naguère si défectueux, de ces prisons. Le travail, qui existait à peine en 1856 dans 30 de ces établissements, est aujourd'hui en pleine activité dans 228; il est organisé partiellement dans 58; il n'existe pas encore dans 106 petites prisons d'arrondissement.

IV. PRISONS DE LA SEINE.

Ces prisons sont au nombre de 8. — 4 sont destinées à l'emprisonnement préventif, savoir: *Mazas*, maison d'arrêt cellulaire, et *les Madelonnettes*, pour les hommes; un quartier spécial de la prison de *Saint-Lazare* (qui est, en outre, maison de correction) pour les prévenues de l'autre sexe, et la *Conciergerie*, ou maison de justice, pour les accusés des deux sexes. La population des quatre autres prisons se compose de condamnés de divers degrés.

Le nombre des détenus, qui tend à décroître dans les prisons des autres départements, suit une marche ascendante dans celles de la Seine, par suite, sans doute, de l'augmentation progressive des habitants de la capitale. La population flottante, de 62,286 en 1863, a monté en 1864 à 66,589 individus des deux sexes, dans laquelle ne sont pas compris 37,340 inculpés ou passagers du dépôt de sûreté de la maison de répression de Saint-Denis.

Les punitions prononcées pendant la détention se sont élevées à 2,113.

Le nombre des malades a été de 7,219 (4,808 hommes, 2,411 femmes); celui des journées d'infirmerie de 190,649 (76,913 hommes, 113,736 femmes); on a compté 519 décès (375 d'hommes, 144 de femmes).

La maison de répression de Saint-Denis renferme une population moyenne de 1,000 individus des deux sexes, composée en grande partie de vieillards, d'infirmes et d'habitués des prisons. — On y a compté 400 décès, soit 42 sur 100.

Dans les sept autres établissements, la proportion des décès varie entre 5 et 1 p. 100.

Le rapport des décès à la population moyenne des prisons de la Seine donne une proportion de 10.84 pour 100 détenus. Ce chiffre semblerait excessif, si l'on ne faisait observer que les décès annuellement constatés dans ces prisons ne proviennent pas exclusivement des maladies contractées à l'intérieur, mais en très-grande partie de celles qu'on y apporte.

Il n'est pas sans intérêt de signaler la marche continue des progrès de l'exploitation industrielle dans l'ensemble de ces lieux de détention. 2,988 détenus, sur une population moyenne de 4,785, étaient occupés à diverses industries et au ser-

vice intérieur, soit 62 travailleurs sur 100 détenus. Le produit du travail a été de 446,848 fr. 73 c. (320,535 fr. 97 c. pour les hommes, et 126,312 fr. 76 c. pour les femmes); — la moyenne générale du gain par journée de travail a été de 48^c,08.

V. COMPTE DES DÉPENSES DES PRISONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.

Nous ne saurions mieux compléter ce travail qu'en donnant le résumé des dépenses du service des prisons en 1864 :

Transfèrements	457,386^{f}06^c
Maisons centrales et pénitenciers de la Corse	5,552,212 17
Établissements de jeunes détenus	1,633,774 21
Maisons d'arrêt, de justice et de correction	6,857,900 41
Remboursements de frais de séjour de condamnés hors des établissements pénitentiaires	156,950 51
Dépenses communes aux divers services	77,532 99
Totaux	14,735,756 35

Comme on a pu le voir, la statistique des prisons signale à l'attention de l'homme d'État et du moraliste des faits nombreux et pleins d'intérêt. Elle constate des améliorations profondes et continues apportées au régime matériel et disciplinaire des détenus, la réalisation d'économies considérables et l'organisation de plus en plus large du travail, ce puissant agent de moralisation. Ces progrès sont loin, du reste, d'être le dernier mot de la science pénitentiaire. Il reste encore de graves questions à résoudre; nous citerons notamment le patronage des jeunes libérés, dont des essais partiels ont démontré les utiles résultats et qui réclame une organisation générale. JULES DE LAMARQUE.

III.

VARIÉTÉS.

1re PARTIE. — DOCUMENTS FRANÇAIS.

1. *Aliénés en traitement dans les asiles français.* — Le nombre des aliénés en traitement dans les asiles publics et privés s'est accru d'année en année depuis 1855. Il était :

Au 1er janvier de 1855	24,896
— de 1856	25,485
— de 1857	26,305
— de 1858	27,028
— de 1859	27,878
— de 1860	28,761

Ainsi la population de nos asiles, qui était, au 1er janvier 1855, de 24,896, s'élevait, au 1er janvier 1860, à 28,761. Elle s'est donc accrue successivement, en cinq ans, de 3,865. C'est un accroissement de 15.52 p. 100 pour la période quinquennale ou de 3.10 par année moyenne.

2. *Fabrication du sucre de betteraves en France.* — La fabrication du sucre de betteraves donne lieu au calcul suivant : Le poids moyen de chaque betterave à sucre est de 1 ½ kil. environ. Au rendement de 5 p. 100, il en faut 1,133 pour faire un sac de sucre de 100 kil. Chaque fabrique fait, en moyenne, 5,000 sacs de sucre, et emploie, par conséquent, 6,665,000 de ces racines. Il existe en France actuellement (1864) 380 fabriques de sucre qui râpent dès lors 2,532 millions de

betteraves pour faire 190 millions de kilogrammes de sucre. — Si l'on considère que chaque racine passe environ dix fois dans la main des hommes, femmes et enfants avant d'être convertie en pulpe, on arrive, à la fin de sa manutention, à ce résultat curieux, que les betteraves qui servent à faire le sucre ont subi plus de 25 milliards de fois le contact de la main humaine. Qu'on juge par là du travail qu'exige ce simple morceau de sucre qui disparaît si facilement dans nos boissons et nos aliments, et que tant de mains ont contribué à produire. On a fait l'histoire d'une bouchée de pain; au point de vue économique, l'histoire d'un morceau de sucre n'est ni moins intéressante ni moins curieuse.

3. *Largeur de la Seine.* — La largeur de la Seine varie considérablement sur le développement qu'elle occupe dans la traversée de Paris, c'est-à-dire sur un trajet de 8 kilomètres environ.

Les différentes largeurs de ce fleuve viennent d'être fixées ainsi qu'il suit aux principaux ponts:

Pont d'Austerlitz, 166 mètres; — pont de la Tournelle, 97 mètres; — pont Saint-Michel, 49 mètres; — pont Marie, 82 mètres; — pont Notre-Dame, 97 mètres; — pont au Change, 97 mètres; — pont Neuf, 265 mètres; — pont des Arts, 140 mètres; — pont Royal, 84 mètres; — pont de la Concorde, 146 mètres; — pont d'Iéna, 136 mètres.

2e PARTIE. — DOCUMENTS ÉTRANGERS.

1. *Naufrages et sauvetages en Angleterre.* — Il résulte d'un relevé statistique que le chiffre des collisions connues en mer, en vue des côtes anglaises, a été de 316 en 1856, 277 en 1857, 301 en 1858, 349 en 1859, 298 en 1860, 323 en 1861, 338 en 1862, 331 en 1863, et 351 en 1864. En tout, en 9 ans, 2,884 collisions, dont 745 en plein jour et 2,139 la nuit.

Les mois d'hiver ont été naturellement les plus féconds en ces sortes d'accidents.

Les côtes du Royaume-Uni, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande comptent 185 canots de sauvetage, dont 150 appartiennent au *Royal National Lifeboat Institution* et 35 à des particuliers. Pendant l'année 1864 et les 8 premiers mois de la présente année, 627 hommes et 28 navires ont été sauvés par les canotiers et les embarcations du *Royal National Institution;* en outre, pendant cette même période, 395 hommes ont encore été arrachés aux flots par les sociétés particulières et privées et par les marins habitant la côte. Le *Royal Institution* a décerné à ceux-ci des récompenses pécuniaires; les marins qui leur appartiennent reçoivent également des primes pour les sauvetages opérés. Enfin, depuis le 1er janvier 1855 jusqu'au 31 décembre 1864, 30,261 personnes ont été sauvées du naufrage par les divers canots de sauvetage anglais. (*Annales du commerce extérieur.*)

2. *L'industrie cotonnière en Angleterre.* — En 1860, cette industrie employait une population de 450,000 âmes, consommait 1½ millions de balles de matière première dans les bonnes années, mettait en mouvement 30 millions de broches, 400,000 métiers de tissage, et produisait une valeur de plus de 50 millions de livres sterling (1 milliard 250 millions de francs).

Le gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Mouvement de la population de Paris pendant l'année 1865.

Dans un précédent article, nous avons fait connaître, d'après le *Bulletin de statistique municipale*, quelles ont été les conditions topographiques de Paris en 1865, au point de vue de la météorologie, de la quantité de pluie tombée, de l'état des eaux d'alimentation et de leur distribution. Il nous reste à examiner, d'après le même recueil, les faits qui concernent, pour la même année, la population de cette capitale.

Les tableaux que nous avons à analyser comprennent, par jour, par mois et pour les 20 arrondissements, le relevé des naissances, celui des décès, les causes de ces décès, par âge et par sexe, et enfin le relevé des mort-nés. On a ajouté à ces tableaux, à partir du mois d'avril, trois états nouveaux qui complètent heureusement la statistique de l'état civil.

Nous résumerons tout d'abord les douze relevés mensuels des naissances et des décès :

1. EXCÉDANT DES NAISSANCES SUR LES DÉCÈS.

	Naissances			Décès			Excédant.
	Masculines.	Féminines.	Total.	Masculins.	Féminins.	Total.	
Janvier	2,411	2,400	4,811	2,059	2,114	4,173	638
Février	2,412	2,294	4,706	1,788	1,762	3,550	1,156
Mars	2,503	2,433	4,936	2,065	2,057	4,122	814
Avril	2,475	2,387	4,862	2,121	1,960	4,081	781
Mai	2,317	2,366	4,683	1,852	1,770	3,622	1,061
Juin.	2,326	2,143	4,469	1,646	1,526	3,172	1,297
Juillet	2,387	2,264	4,651	1,907	1,761	3,668	983
Août	2,296	2,223	4,519	1,741	1,601	3,342	1,177
Septembre . . .	2,224	2,178	4,402	1,844	1,668	3,512	890
Octobre.	2,219	2,279	4,498	4,661	4,290	8,951	— 4,453
Novembre . . .	2,085	2,123	4,208	2,464	2,435	4,899	— 691
Décembre . . .	2,291	2,121	4,412	2,191	2,002	4,193	219
Totaux de 1865.	27,946	27,211	55,157	26,339	24,946	51,285	3,872
Totaux de 1864.	27,231	26,604	53,835	22,571	22,247	44,818	9,017

On voit que l'état civil de Paris a fourni, en 1865, 55,157 naissances et 51,285 décès; ce qui porte l'excédant de naissances à 3,872.

Cet excédant est le plus faible qui ait été constaté depuis 10 ans; il dépasse toutefois, et de beaucoup, l'excédant annuel déduit des observations faites depuis

le commencement du siècle. Pour une population totale, qui s'est élevée, de 1861 à 1865, de 1,696,000 à 1,750,000 environ, le taux annuel de l'accroissement avait été successivement de 0.59 en 1861, 0.60 en 1862, 0.67 et 0.52 p. 100 habitants en 1863 et 1864; ce n'est qu'en 1865 qu'il est descendu à 0.22. La moyenne de ces rapports est, pour les cinq ans, de 0.52, et on en déduit que, en se maintenant, elle amènerait le doublement de la population de Paris en 134 ans, tandis que la France, par suite de l'excédant des naissances, ne tend à doubler qu'en 170 ans. Cette condition est déjà très-favorable; mais on sait que l'accroissement réel de la population de Paris est bien plus rapide par suite de l'immigration provinciale et étrangère, puisque, dans les 60 premières années de ce siècle, son doublement s'est effectué moyennement en 35 ans. Ce qu'on connait du recensement de 1866 tend à faire penser toutefois que, dans les 5 dernières années, ce développement exagéré a subi un temps d'arrêt assez marqué.

Pour étudier l'influence des mois, nous avons cru devoir établir les rapports qui suivent :

	Garçons pour 100 filles.	Naissances pour 100 décès.	Moyenne des naissances par jour.	Date du maximum des naissances.	Date du minimum.
Janvier	100.4	115	155	3	6
Février	105.1	133	168	16	22
Mars	102.8	120	159	6	31
Avril	103.6	119	162	17	3
Mai	102.1	129	151	22	13
Juin	108.5	141	173	10	30
Juillet	105.0	127	150	16	13
Août	103.3	135	146	12	26
Septembre	102.1	125	147	11	1
Octobre	97.4	50	145	8	5
Novembre	98.2	86	140	20	10
Décembre	108.0	105	142	31	13
Moyennes	102.7	107.6 Sexe mascul. : 106. Sexe féminin : 109.	151	Baromètre. Hauteur : 751 mill.	Baromètre. Hauteur : 758 mill.

L'excédant des naissances sur les décès a été très-variable, suivant les mois : de 141 naissances pour 100 décès, au mois de juin, ce rapport est descendu, en octobre et novembre, à 50 et 86. C'est aussi qu'au mois d'octobre, il y a eu, à Paris, deux fois plus de décès que de naissances, et qu'en novembre, l'excédant des décès est resté encore considérable. On verra plus loin à quelle cause il faut attribuer ce fâcheux résultat.

Toutefois, et malgré ces deux variations exceptionnelles, les naissances de l'année l'ont emporté sur les décès dans la proportion de 107.6 à 100, savoir : 106 pour le sexe masculin et 109 pour le sexe féminin.

En moyenne, le nombre des naissances a été par jour de 151. C'est dans les mois de juin, février et avril, qu'on en a compté le plus: 173, 168 et 162. C'est en octobre, novembre et décembre qu'on en a compté le moins : 145, 140 et 142.

Les trois mois qui ont produit le maximum de naissances ont fourni 131 naissances pour 100 décès, et les mois minima 80 seulement. Ainsi l'excédant des décès constaté tient à une double cause : l'accroissement des décès et la diminution des naissances. La moyenne par jour fournie par l'observation des naissances du mois se rapproche assez sensiblement des chiffres de chaque jour; il y a pourtant, à cet égard, des différences, et nous avons relevé dans le *Bulletin* la date des jours qui, dans chaque mois, se sont le plus éloignés, soit en plus, soit en moins, de la

moyenne calculée. En relevant en même temps la hauteur du baromètre, on constate que, 9 fois sur 12, le baromètre est plus bas aux dates où se produit le maximum des naissances qu'à celle du minimum. Pour les 12 mois réunis, la hauteur barométrique correspondant au maximum est de 751 et celle du minimum de 758.

Faut-il voir, dans ce fait, l'indice que les accouchements sont favorisés par les jours pluvieux ? Il nous faudrait un plus grand nombre d'observations pour oser l'affirmer.

II. NAISSANCES.

En rapportant les naissances à la population, on en trouve 1 sur 31.8 habitants, soit 3.15 p. 100. Ce rapport diffère très-peu de la moyenne des 5 dernières années; mais il est sensiblement au-dessous des valeurs trouvées antérieurement: 3.63 de 1815 à 1830, et 3.34 de 1830 à 1848.

Si l'on voulait, à Paris, comme on le fait généralement pour une population stationnaire, considérer le rapport des habitants aux naissances comme l'expression de la durée moyenne de la vie, cette durée se serait accrue, de 1815 à nos jours, de 27.5 à 31.8, c'est-à-dire de 4 ans 3 mois.

En France, et on pourrait dire dans tous les pays, il naît chaque année plus de garçons que de filles. A Paris, le même fait se produit, quoique dans une plus faible proportion. En moyenne, dans le siècle actuel, on a compté, dans cette capitale, 103.5 garçons pour 100 filles. En 1865, ce rapport est de 102.7, lorsque celui de la France est de 106. A cet égard, les variations par mois sont considérables. C'est ainsi que, dans le mois de juin, la proportion des garçons s'est élevée jusqu'à 108.5, et qu'elle est descendue, en octobre et en novembre, à 97.4 et 98.2. S'il n'y a pas là une coïncidence purement fortuite, il est remarquable que cet excédant de filles dans les naissances se soit produit précisément pendant les deux mois qui ont été éprouvés par la plus forte mortalité.

Au point de vue de l'état civil, les naissances de 1865 se décomposent ainsi qu'il suit: 39,262 enfants légitimes et 15,895 enfants naturels. C'est 1 enfant naturel sur 2.47 enfants légitimes, ou, en d'autres termes, 28.82 enfants naturels pour 100 naissances.

En France, après avoir assez rapidement augmenté jusqu'en 1825, la proportion des enfants naturels a varié, de 1850 à nos jours, de 7.27 à 7.40; à Paris, cette proportion est près de 4 fois plus élevée; mais l'accroissement constaté en France ne s'y reproduit pas : de 1806 à 1865, en effet, le rapport des enfants naturels aux naissances n'a pas cessé de diminuer; il est descendu successivement et par grandes périodes de 37.94 au taux actuel, 28.82. Faut-il attribuer cette diminution à des causes abortives, ou aux mesures qui tendent à favoriser les mariages dans les classes malheureuses de la population? Nous nous contenterons d'appeler l'attention sur ce point.

Sur 55,157 enfants enregistrés dans l'année, 6,987 sont nés à l'hôpital. En d'autres termes, sur 8 enfants nés à Paris, en 1865, il y en a 1 qui a vu le jour à l'hôpital.

Pour les enfants légitimes, la proportion est de 1 sur 30; elle est d'un tiers pour les enfants naturels.

Avant l'annexion, ces rapports étaient beaucoup plus élevés, car on comptait en général, à Paris, 1 enfant né à l'hôpital pour 5 naissances; mais on aurait tort de prendre cette différence considérable à la lettre, tous les enfants nés dans les hôpi-

taux de Paris ayant été rapportés jusqu'alors aux naissances de Paris, bien qu'il soit constant qu'un très-grand nombre d'entre eux appartenaient à des femmes domiciliées dans la banlieue.

La plupart des enfants naturels de Paris se trouvent dans la position la plus précaire; pour 1 enfant reconnu par ses parents dans l'année de sa naissance, il y en a 3 qu'on abandonne complétement à l'Assistance publique. Ajoutons que, sauf quelques rares exceptions, tous les enfants reconnus sont nés dans le domicile de leurs parents; tandis que plus de la moitié des enfants abandonnés ont vu le jour à l'hôpital.

III. MARIAGES.

En général, on compte en France 1 mariage pour 126 habitants, soit 0.79 p. 100. A Paris, cette proportion est beaucoup plus élevée; établie sur une moyenne de 60 années, elle s'élève à 1 sur 109 ou 0.92 pour 100 habitants, et quand on considère les années les plus récentes, à 1 sur 103 ou 0.97 p. 100.

C'est sous le Consulat et le premier Empire que les mariages de Paris ont été le moins nombreux [0.71 p. 100 hab.]. Ils se sont relevés sous la Restauration [0.95], et on peut dire qu'ils se sont maintenus au même taux sous le règne de Louis-Philippe [0.93]. Il est intéressant de noter que leur nombre proportionnel s'est considérablement relevé depuis le commencement du règne de Napoléon III [1.01]; mais l'annexion de la banlieue nous ramène aux chiffres de l'ancien Paris [0.95].

En 1865, pour une population de 1,750,000 âmes, le nombre des mariages s'est élevé à 16,540, dont 13,578 entre garçons et filles, 894 entre garçons et veuves, 1,490 entre veufs et filles, et 578 entre veufs et veuves. Cette répartition par état civil est conforme à celle des années antérieures. Les mariages mixtes (garçons et veuves, filles et veufs) entrent dans le total des mariages pour $^1/_7$, et les alliances entre veufs et veuves pour $^1/_{29}$. On remarque que les mariages de cette nature ne s'accroissent un peu que dans les années qui suivent immédiatement une épidémie.

Dans la France entière, pour 1 veuve qui se remarie, il se remarie 2 veufs environ. A Paris, cette disproportion est plus faible, puisqu'elle varie de 1.50 à 1.70. On en conclut que les veuves de la capitale ont plus de facilité que celles de province à trouver un nouvel époux.

En 1865, on a compté 596 hommes et 1,663 femmes incapables de signer leur acte de mariage. C'est pour 100 mariés, 3.60 hommes, et 10.05 femmes, soit pour les deux sexes 6.83 individus p. 100 qu'on peut considérer comme absolument illettrés. Pour la France entière, cette proportion s'élève à 36 p. 100 environ, 28 pour les hommes et 42 pour les femmes.

Depuis quelque temps, on attache une certaine importance à la constatation des *mariages consanguins*: leur nombre s'est élevé, à Paris, pour l'année qui nous occupe, à 271; savoir: 16 mariages entre oncles et nièces, 47 entre beaux-frères et belles-sœurs, 161 entre cousins germains et 47 entre cousins issus de germains. C'est 1.65 mariages de cette catégorie pour 100 mariages de toute nature.

Si, contrairement à ce qu'on croit généralement, il vient d'être constaté que le nombre de mariages, loin de diminuer à Paris, y est en voie d'accroissement, on doit dire qu'il en est tout autrement de leur fécondité. C'est ainsi que de 1806 à 1860, le rapport des enfants légitimes aux mariages est descendu successivement, par grandes périodes, de 3 à 2.12 p. 100. L'annexion de la banlieue a relevé un peu ce rapport; il est en 1865 de 2.37.

IV. DÉCÈS.

Les décès se sont élevés, en 1865, à 51.285, c'est-à-dire à 2.93 par 100 habitants. Ce rapport est beaucoup plus élevé que celui des 4 années précédentes : 1861, 2.57; 1862, 2.46; 1863, 2.47; et 1864, 2.58. Toutefois la moyenne des 5 années n'est que de 2.60. Or, de 1801 à 1860, le taux de la mortalité était descendu, pour l'ancien Paris, et d'une manière presque régulière, de 3.89 à 2.80, malgré les épidémies cholériques de 1832, 1849 et 1854. — On voit qu'une nouvelle diminution se fait remarquer depuis 1860, c'est-à-dire depuis l'annexion de la banlieue, et cela, malgré le choléra de 1865. Mais ici nous devons faire une observation essentielle, analogue à celle que nous avons présentée à l'occasion des enfants naturels, c'est que si l'on considère, année par année, les décès survenus dans les établissements hospitaliers de Paris, on voit que ces décès sont au même nombre absolu, soit qu'il s'agisse de l'ancien Paris, soit qu'il s'agisse du nouveau. Ce fait donne la preuve que, de tout temps, les établissements hospitaliers de Paris ont reçu les malades de la banlieue annexée; et de là cette conséquence que, pour l'ancien Paris, le taux de la mortalité est trop élevé dans une certaine mesure, correspondant précisément à la portion de décès hospitaliers étrangers à sa population propre et appartenant à la banlieue, décès dont jusqu'à présent nous ignorons le nombre.

Cette observation n'est pas la seule qui tende à atténuer le taux de la mortalité à Paris. Pour établir ce terme, on compare, en effet, les décès survenus à Paris, à la population de cette capitale, telle qu'elle résulte des recensements; or, il est regrettable de le dire, mais la vérité est que les recensements ne comprennent pas dans la population de Paris toute la masse flottante d'étrangers, de voyageurs, qui ne font que passer ou séjourner momentanément dans la capitale; et peut-être faudrait-il rapporter à cette population un assez grand nombre des décès constatés.

Si le taux mortuaire de Londres est généralement si peu élevé comparativement à celui de Paris, ce fait tient, en grande partie, à ce qu'on rapporte les décès de cette métropole à la population tout entière, fixe ou flottante, domiciliée ou non, qui a été relevée à jour fixe, à l'époque du recensement.

Mais revenons à la mortalité de Paris, telle qu'elle résulte des documents officiels mis à notre disposition.

Voici d'abord quelle est la répartition des décès de Paris, à domicile et hors domicile, et suivant l'origine.

Décès.

	A domicile.	Aux hôpitaux et hospices.	Aux prisons.	A la Morgue.	Décédés nés à Paris.	Décédés hors Paris.	Total des décès.
Janvier	3,080	1,077	5	11	1,839	2,334	4,173
Février	2,559	970	11	10	1,696	1,854	3,550
Mars	2,996	1,100	14	12	1,849	2,273	4,122
Avril	2,994	1,036	12	39	1,871	2,210	4,081
Mai	2,605	973	16	28	1,683	1,939	3,622
Juin	2,296	838	10	28	1,518	1,654	3,172
Juillet	2,809	831	6	22	1,848	1,820	3,668
Août	2,496	818	6	22	1,664	1,678	3,342
Septembre	2,594	884	10	24	1,766	1,746	3,512
Octobre	6,495	2,427	9	20	3,203	5,748	8,951
Novembre	3,549	1,312	16	22	1,977	2,922	4,899
Décembre	2,955	1,216	9	13	2,012	2,181	4,193
Totaux	37,428	13,482	124	251	22,926	28,359	51,285

On peut voir, par ces chiffres, qu'à Paris, sur 100 décès, on en compte 26 environ dans les établissements hospitaliers. C'est 1 décès pour 3.7, c'est-à-dire un peu plus du quart. Dans l'ancien Paris, cette proportion était plus élevée encore, puisqu'elle allait jusqu'au tiers. Ainsi, il n'est que trop vrai que la grande majorité des pauvres de Paris meurt à l'hôpital.

Ce fait ne permet pas d'apprécier rigoureusement, même en ne prenant que les décès à domicile, la mortalité respective des différents arrondissements de Paris. Il faudrait, pour que cette comparaison fût exacte, que les décès survenus dans les hôpitaux fussent reportés à l'arrondissement du dernier domicile. Il n'en est pas moins certain que la densité de la population, l'altitude des quartiers, le degré de richesse des arrondissements ont sur les différences de mortalité une influence plus ou moins marquée. Celle de la richesse est incontestable. Ainsi, si on compare l'arrondissement de l'Opéra (le 9e) qui est un des plus riches de Paris, à Montmartre, par exemple (le 18e), qui est un des plus pauvres, on trouve que la mortalité à domicile est dans le premier de 1.03, tandis qu'elle s'élève dans le second à 3.28, mortalité triple de la première. Les arrondissements de la Bourse, de l'Élysée, de Louvre, se rapprochent, à cet égard, de l'arrondissement de l'Opéra, et la mortalité de Montmartre dépasse à peine celle des arrondissements de Reuilly, de l'Observatoire, de Batignolles, des Buttes Saint-Chaumont et de Ménilmontant, qui sont habités en partie par les classes ouvrières ou indigentes.

Relativement au lieu d'origine des décédés, la mortalité de Paris se répartit comme il suit :

Individus nés à Paris	45	}	p. 100.
— hors Paris	55		

Si l'on vient à considérer que la population de la capitale se compose de 38 p. 100 d'individus nés à Paris, et de 62 p. 100 d'individus nés au dehors, il semble résulter des rapports qui précèdent que la mortalité serait plus élevée pour les Parisiens proprement dits. On pourrait attribuer l'immunité relative des personnes qui viennent s'établir dans la capitale, à la composition même de cette classe de population, où l'élément adulte, celui de tous qui compte le moins de décès, est naturellement plus élevé que dans une population fixe et stationnaire.

Le tableau suivant montre dans quelles limites la mortalité a varié suivant les divers mois de l'année. Il fournit également quelques données sur l'action de la température.

	Moyenne des décès par jour.	Date du maximum de mortalité.	Date du minimum de mortalité.	Température correspondant au maximum de mortalité.	Température correspondant au minimum de mortalité.
Janvier	137	le 6	le 13	5°,6	6°,2
Février	126	le 17	le 27	3 ,8	6 ,8
Mars.	133	le 30	le 3	0 ,8	4 ,1
Avril	136	le 5	le 30	12 ,5	20 ,1
Mai	117	le 1	le 31	12 ,1	17 ,1
Juin.	160	le 23	le 15	22 ,4	14 ,4
Juillet.	118	le 6	le 28	27 ,2	17 ,8
Août.	108	le 20	le 30	18 ,4	15 ,8
Septembre	117	le 30	le 1	20 ,2	17 ,5
Octobre	289	le 14	le 1	12 ,1	17 ,2
Novembre.	163	le 1	le 25	7 ,5	11 ,7
Décembre.	135	le 16	le 5	2 ,6	5 ,3
Moyenne	140				

Il résulte de ce tableau qu'il y a eu moyennement à Paris, en 1865, 140 décès par jour. On n'en avait compté, l'année précédente, que 120, et on peut voir qu'en 1865 même, les mois de mai, de juillet, d'août et de septembre sont au-dessous de cette dernière moyenne. En réalité, et sauf le maximum d'avril qui se présente assez régulièrement cette année, les décès ne se sont élevés à un chiffre considérable qu'au mois d'octobre, et à un moindre degré, en novembre; mais chacun sait que ce maximum extraordinaire est purement accidentel : le choléra qui, en 1832, a sévi à Paris, à la fin de l'hiver, en 1849, au milieu du printemps, en 1854, au cœur de l'été, s'est manifesté subitement, en 1865, dans les premiers jours d'octobre, pour diminuer rapidement dès le mois suivant.

Il est à présumer que les variations brusques de température doivent avoir une influence marquée sur les décès, principalement en ce qui concerne les enfants et les vieillards, et qu'elles contribuent à avancer le dénouement fatal de certaines maladies et notamment des maladies de poitrine. C'est pour cette raison, sans doute, que le mois d'avril, pendant lequel ces variations ont été considérables, puisque, en quelques jours, la température s'est élevée de 3 à plus de 20 degrés, a présenté, en 1865, un maximum qui, s'il n'a pas été très-marqué pour l'ensemble des décès, s'est trouvé, au contraire, très-caractérisé pour la phthisie, la bronchite et la pneumonie. Mais en dehors de ces variations de saison, il y a des variations horaires qui se produisent dans la même journée. Les décès n'étant pas fournis par heures, non plus que les températures, il nous était impossible de faire cette comparaison; nous nous sommes contenté, dans le tableau qui précède, de chercher, dans chaque mois, le jour où il s'est produit le plus ou le moins de décès, et de rapprocher de ces dates les degrés de température constatés.

Les enseignements qui résultent de ce rapprochement, nous ont paru assez clairs pour pouvoir être notés.

Si l'on parcourt les 5 premiers mois de l'année, qui sont généralement froids et humides, on trouve que le minimum des décès se produit les jours où le thermomètre est le plus élevé; dans les 4 mois suivants, qui sont les plus chauds de l'année, le minimum des décès se produit, au contraire, lorsque le thermomètre est le plus bas; enfin les 3 derniers mois qui touchent à l'hiver, rentrent dans le cas des 5 premiers. Comme conclusion générale, on peut dire qu'à Paris, dont le climat est ordinairement tempéré, l'excès du froid ou de la chaleur amène un excédant de décès, tandis que les températures modérées tendent à en diminuer le nombre.

V. CAUSES DES DÉCÈS.

La statistique des causes des décès, pour la France entière, a été essayée sans succès par le ministère de l'agriculture et du commerce; toutefois, la nomenclature proposée par le service compétent a été adoptée partout. A Paris notamment on est parvenu à de bons résultats, en confiant la constatation des causes de mort à un corps de médecins vérificateurs, inspectés par un service de contrôle. Mais il ne faut pas se dissimuler que, quels que soient les soins apportés dans ces constatations, il existe une cause d'erreur, qui provient d'inexactitudes trop communes dans le diagnostic des diverses maladies. Toutefois, on se trompe peu sur les maladies courantes et très-connues, comme la fièvre typhoïde, la variole, la phthisie, etc., et les erreurs s'atténuent ou se compensent quand on a recours à une classification sommaire.

Causes des décès par âge et par sexe.

	SEXE MASCULIN.							SEXE FÉMININ.							Total des deux sexes.
	De 0 à 5 ans.	De 5 à 15 ans.	De 15 à 25 ans.	De 25 à 40 ans.	De 40 à 60 ans.	De 60 et au-dessus	Total.	De 0 à 5 ans.	De 5 à 15 ans.	De 15 à 25 ans.	De 25 à 40 ans	De 40 à 60 ans	De 60 et au-dessus	Total.	
1° Fièvres	95	79	215	157	73	15	634	96	121	169	108	43	22	559	1,193
2° Fièvres éruptives	321	29	139	142	59	8	698	305	33	62	117	35	7	559	1,257
3° Maladies virulentes et contagieuses	145	2	6	21	25	13	212	161	8	2	11	6	6	194	406
4° Maladies du cerveau et de la moelle épinière	936	177	59	159	414	511	2,286	902	138	67	74	200	578	1,959	4,245
5° Maladies des organes de la circulation	75	36	80	197	526	599	1,513	71	39	76	225	436	603	1,450	2,963
6° Maladies des organes de la respiration	1,753	228	908	1,872	2,129	1,589	8,479	1,694	301	1,084	1,933	1,328	1,861	8,204	16,683
7° Maladies des organes de la digestion	3,208	259	489	1,041	1,286	798	7,081	2,864	237	485	1,101	1,071	1,016	6,774	13,855
8° et 9° Maladies des reins et de la vessie	8	9	13	40	79	199	348	6	3	5	31	31	24	100	448
10° Maladies des organes génitaux	1	•	1	5	10	13	30	1	•	135	226	154	83	599	629
11°-13° Maladies des seins, des os	26	41	52	90	110	56	375	35	13	16	14	70	94	272	647
14° Maladies du système nerveux	727	11	25	51	86	106	1,006	644	11	17	70	89	134	965	1,971
15°-18° Maladies du système lymphatique, des muscles, de la peau	136	11	36	57	92	88	420	115	16	36	10	54	86	347	767
19° Maladies diverses	151	17	50	128	316	255	917	149	13	22	134	352	345	1,015	1,932
Totaux	7,582	899	2,073	3,960	5,205	4,280	23,999	7,043	936	2,176	4,114	3,869	4,859	22,997	46,996
20° Causes diverses et imprévues	844	47	162	320	480	487	2,340	769	25	92	185	199	679	1,949	4,289
Total général des décès	8,426	946	2,235	4,280	5,685	4,766	26,338	7,812	961	2,268	4,299	4,068	5,538	24,946	51,285

Rapports par 10,000 habitants de chaque âge.

	De 0 à 5 ans.	De 5 à 15 ans.	De 15 à 25 ans.	De 25 à 40 ans.	De 40 à 60 ans.	De 60 et au-dessus	Total.	De 0 à 5 ans.	De 5 à 15 ans.	De 15 à 25 ans.	De 25 à 40 ans	De 40 à 60 ans	De 60 et au-dessus	Total.
1° Fièvres	18	8	13	6	4	3	7	18	12	11	1	2	3	7
2° Fièvres éruptives	61	4	8	5	8	1	8	57	3	1	1	2	1	7
3° Maladies virulentes et contagieuses	27	•	•	1	1	2	3	30	1	•	•	•	1	2
4° Maladies du cerveau et de la moelle épinière	177	17	4	6	20	94	26	168	13	4	3	11	82	21
5° Maladies des organes de la circulation	14	3	5	7	26	105	18	13	4	5	9	23	85	18
6° Maladies des organes de la respiration	332	22	56	67	105	277	98	314	29	71	74	70	262	98
7° Maladies des organes de la digestion	607	24	30	37	63	139	82	532	23	32	42	57	143	82
8° et 9° Maladies des reins et de la vessie	2	1	1	1	4	35	4	1	•	•	1	2	3	1
10° Maladies des organes génitaux	•	•	•	•	•	2	•	•	•	9	9	8	12	7
11°-13° Maladies des seins, des os	5	4	3	3	5	10	4	6	1	1	2	4	13	3
14° Maladies du système nerveux	138	1	2	2	4	19	12	120	1	1	2	5	19	12
15°-18° Maladies du système lymphatique, des muscles, de la peau	26	1	2	2	4	15	5	20	2	2	2	3	12	4
19° Maladies diverses	29	2	3	5	15	45	11	28	1	2	5	19	49	12
Totaux	1,436	87	127	142	254	747	278	1,307	90	142	157	206	685	277
20° Causes diverses et imprévues	160	4	10	11	23	85	27	143	2	6	7	10	96	23
Total général des décès	1,596	91	137	153	277	832	305	1,450	92	148	164	216	781	300

Le *Bulletin municipal* contient, pour l'année 1865, le tableau détaillé des décès suivant les causes. Ces causes sont au nombre de 185, subdivisées en 20 classes. On voit, par le tableau ci-contre, que nous avons quelquefois réuni celles de ces classes qu'on pouvait rapprocher, soit par analogie, soit à cause de leur peu d'importance.

Cette nomenclature suffit seule pour montrer le degré d'intensité des diverses maladies, dans la série des décès. Mais comme il était essentiel de chercher les variations de la mortalité aux divers âges de la vie, et suivant le sexe, les décès de chaque catégorie ont été classés par sexe et par groupe d'âges, et il est devenu facile, en comparant ces décès à la population du même âge[1], de mesurer l'influence de chaque maladie sur les décès survenus dans chaque sexe, pour les 5 principales périodes de l'existence.

Le premier résultat qui ressort du tableau précédent, c'est qu'à Paris la classe des maladies qui affectent les organes de la respiration amène la plus forte mortalité; viennent ensuite, et d'assez près, celles qui atteignent les organes de la digestion (cette classe comprend le choléra sous ses diverses formes); puis les maladies du cerveau et de la moelle épinière, celles des organes de la circulation, des seins, des os et des articulations, les maladies diverses, et les fièvres simples ou éruptives.

Cette classification se conserve quand on rapporte les décès à la population correspondante. Le 2e tableau est assez clair, pour qu'il n'y ait pas lieu d'insister sur ce point. Quant aux différences qui résultent du sexe, elles sont également faciles à saisir à l'aide du même tableau.

En ce qui regarde les décès dont la cause a pu être spécifiée, la mortalité est à peu près la même pour les deux sexes. Les causes inconnues augmentent seules assez sensiblement le coefficient du sexe masculin. Il y a égalité entre les deux sexes, ou à peu près, pour les maladies qui atteignent les organes de la respiration, de la digestion et de la circulation. Cette égalité subsiste également dans les fièvres, et les maladies du système nerveux.

Les hommes ont une plus forte mortalité dans les fièvres éruptives, les maladies virulentes et contagieuses, les maladies du cerveau, celles des reins et de la vessie, les maladies des seins, os et articulations, etc., et les femmes, dans les maladies des organes génitaux, et les maladies diverses.

Pour toutes les maladies en général, et quel que soit le sexe, le maximum des décès se produit dans l'enfance (0 à 5 ans) et le minimum dans la période de 5 à 15 ans. Les décès croissent ensuite, d'abord très-lentement, puis avec rapidité jusqu'à la vieillesse, dont le coefficient est très-considérable, bien qu'il dépasse à peine la moitié de celui de l'enfance.

Les âges déplacent quelquefois la cause du maximum des décès. C'est ainsi que les maladies des voies de la digestion sont pour chaque sexe la cause principale des décès dans l'enfance, tandis qu'à partir de 5 ans pour le sexe féminin, et de 15 ans pour l'autre sexe, ce sont les maladies des organes de la respiration qui prennent le premier rang.

Les maladies des reins et de la vessie n'ont qu'une faible action sur les enfants; elles n'acquièrent d'importance qu'au delà de 40 ans.

---

1. La population par âges, dont nous nous sommes servi, résulte du dénombrement de 1861.

On peut en dire autant des maladies des organes génitaux; elles ne donnent un nombre appréciable de décès que dans la vieillesse pour les hommes, et à partir de 15 ans pour les femmes.

Les maladies des seins, des os, des articulations, ainsi que les maladies diverses, n'offrent pas le maximum de l'enfance, leur maximum se reporte au delà de 60 ans.

Nous croyons devoir arrêter ici nos investigations sur les faits relatifs aux causes générales de décès, la classification trop sommaire que nous avons suivie, ne permettant pas de donner à nos conclusions toute la netteté désirable; mais on nous saura gré d'examiner à ce point de vue, d'une manière plus détaillée, l'influence de quelques causes particulières bien déterminées : comme la *phthisie pulmonaire*, le *choléra*, la *fièvre typhoïde* et la *variole*, ces maladies sont les plus communes et les plus importantes, et elles peuvent fournir les éléments d'une statistique sérieuse.

Phthisie.

Le nombre des décès dus à cette cause s'est élevé à 8.279 ou au sixième des décès; soit 23 en moyenne par jour. Au mois d'avril, les décès journaliers ont été de 28, ils sont descendus à 20 dans les mois de juin, juillet et août. On voit que, pour l'année 1865 au moins, ce n'est pas l'automne, la saison de la chute des feuilles, qui est fatale aux phthisiques, mais le printemps. Ce résultat est confirmé par la statistique des années précédentes.

Le tableau ci-dessous renferme les autres renseignements relatifs à cette maladie.

Phthisie par âge et par sexe.

	Sexe masculin.							Sexe féminin.							Total des deux sexes
	De 0 à 5 ans.	De 5 à 15 ans.	De 15 à 25 ans.	De 25 à 40 ans.	De 40 à 60 ans.	De 60 ans et au-dessus.	Totaux.	De 0 à 5 ans.	De 5 à 15 ans.	De 15 à 25 ans.	De 25 à 40 ans.	De 40 à 60 ans	De 60 ans et au-dessus.	Totaux.	
Janvier	12	13	67	151	108	26	377	24	18	67	160	71	16	356	733
Février	18	4	72	110	95	21	320	19	8	85	141	55	13	321	641
Mars	23	9	64	161	117	23	397	22	25	105	149	64	11	376	773
Avril	19	20	103	146	137	27	452	26	16	94	161	63	18	378	830
Mai	19	17	63	131	117	23	370	25	20	89	162	83	10	389	759
Juin	20	9	65	116	97	20	327	22	17	72	114	47	16	288	615
Juillet	25	6	62	93	103	15	304	19	17	90	137	45	13	321	625
Août	15	12	58	125	83	22	315	19	11	75	110	62	17	294	609
Septembre	27	6	50	110	118	15	326	18	10	60	139	70	10	307	633
Octobre	21	10	65	144	102	20	365	31	15	88	136	75	9	354	719
Novembre	21	9	61	113	97	22	323	19	9	63	140	53	13	297	620
Décembre	19	10	57	161	123	17	387	12	15	80	130	82	16	335	722
Totaux	242	125	787	1,561	1,297	251	4,263	256	181	968	1,679	770	162	4,016	8,279
Sur 10,000 habit.	46	12	48	56	63	44	49	47	17	63	61	41	23	48	»

Ce tableau attribue plus de décès phthisiques au sexe masculin qu'au sexe féminin, soit en chiffres absolus, soit relativement à la population. Mais des relevés antérieurs établissent que c'est là un fait exceptionnel. Du reste, on peut voir, en parcourant la série des âges, que le sexe féminin présente, par rapport à la population, plus de décès phthisiques que l'autre sexe, depuis l'enfance jusqu'à 40 ans. Ce n'est qu'à partir de cet âge que la supériorité appartient au sexe masculin, ce qui amène l'inégalité qui vient d'être constatée. La différence la plus considérable se trouve de 15 à 25 ans. Dans cette période, les femmes comptent 63 décès par 10,000 habitants, tandis que les hommes n'en comptent que 48.

Choléra.

Il résulte d'un relevé que nous avons sous les yeux, que le choléra de 1832 a amené à Paris 18,402 décès, 19,615 en 1849, 7,011 en 1854 et 6,155 en 1865. Ce relevé ne comprend que le choléra proprement dit; si on y ajoute les cas de

cholérine, les décès cholériques de 1865 se trouvent portés à 6,591. Ces chiffres montrent que si les épidémies de choléra tendent à se multiplier, leurs effets meurtriers tendent à s'atténuer dans une forte proportion.

Voici le résumé, par mois, par sexe et par âge, des décès cholériques proprement dits survenus en 1865.

Choléra par âge et par sexe.

	Sexe masculin.							Sexe féminin.							Total des deux sexes.
	De 0 à 5 ans.	De 5 à 15 ans.	De 15 à 25 ans.	De 25 à 40 ans.	De 40 à 60 ans.	De 60 ans et au-dessus.	Totaux.	De 0 à 5 ans.	De 5 à 15 ans.	De 15 à 25 ans.	De 25 à 40 ans.	De 40 à 60 ans.	De 60 ans et au-dessus.	Totaux.	
Janvier	1	»	»	»	1	»	2	1	»	»	»	»	»	1	3
Février	2	1	»	»	»	»	3	1	»	»	»	»	»	1	4
Mars	3	»	»	»	»	»	3	5	1	»	»	1	»	7	10
Avril	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	5	5
Mai	4	»	»	»	1	1	6	3	»	»	»	1	»	4	10
Juin	8	»	»	»	»	»	8	7	»	»	1	»	»	8	16
Juillet	10	1	»	2	»	2	15	11	»	»	»	1	3	15	30
Août	9	»	1	»	»	1	11	11	»	1	»	2	»	14	25
Septembre	21	2	6	9	12	4	54	11	4	6	9	9	7	46	100
Octobre	394	135	309	643	633	269	2,383	351	104	247	582	468	331	2,083	4,466
Novembre	133	42	58	153	151	69	606	117	30	62	169	133	101	612	1,218
Décembre	18	10	23	49	38	16	154	15	8	14	30	21	26	114	268
Choléra par âge	603	191	397	856	836	362	3,245	538	147	330	791	636	468	2,910	6,155
Sur 10,000 habit.	114	19	24	31	41	61	37	100	14	22	30	34	66	35	36

Si l'on examine les mois, on constate que l'épidémie n'a été vraiment meurtrière qu'au mois d'octobre. Dans ce mois on a compté en moyenne 144 décès cholériques par jour; dès le mois suivant, ils sont descendus à 40. Il n'y en avait plus que de 8 à 9 dans le mois de décembre.

Si l'on tient compte de la composition des âges, on constate que c'est la période de 0 à 5 ans qui a payé le plus lourd tribut à l'épidémie. Le minimum d'intensité des décès se produit dès la période suivante : de 5 à 15 ans. La mortalité augmente ensuite progressivement jusqu'à 60 ans et au delà. En résumé, c'est l'enfance et la vieillesse qui ont été le plus éprouvées; et il est à croire que le choléra a plus particulièrement frappé les organisations débiles, prédisposées déjà à d'autres maladies.

Enfin, si l'on compare les sexes, on voit que jusqu'à 60 ans c'est le sexe masculin qui est proportionnellement le plus éprouvé, surtout dans l'extrême enfance. Au delà de 60 ans, au contraire, le sexe féminin compte 66 décès contre 61 sur 10,000 habitants.

Le tableau suivant permet de saisir la marche du choléra dans les divers arrondissements de Paris.

Choléra par arrondissement.

Arrondissements.	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Octobr.	Nov.	Déc.	Totaux.	Pour 10,000 habit.	Nombre d'hôpitaux
1er	2	»	»	»	»	»	»	1	2	99	25	7	136	15	»
2e	»	»	»	»	»	1	3	»	»	81	29	5	119	14.5	»
3e	»	»	»	»	»	»	»	2	1	128	32	10	173	17	»
4e	1	»	2	»	2	1	»	»	5	421	116	39	587	54	1
5e	»	»	»	»	1	»	»	»	2	290	99	32	424	40	1
6e	»	»	»	»	»	»	»	»	»	199	58	22	279	29	2
7e	»	»	»	»	»	»	»	»	1	167	29	9	206	28	1
8e	»	»	»	»	»	»	»	»	5	274	48	14	341	49	2
9e	»	»	»	»	»	»	1	»	2	91	24	6	124	11.5	»
10e	»	1	»	»	»	2	3	4	9	517	131	24	691	61	4
11e	»	»	»	»	»	»	»	»	»	264	73	20	357	28	1
12e	»	»	»	»	»	»	»	1	»	343	139	31	514	78	2
13e	»	»	»	»	1	»	1	»	»	175	61	10	248	44	2
14e	»	1	»	»	»	1	3	2	2	152	50	4	215	41	5
15e	»	»	1	»	1	»	1	»	2	171	59	13	248	44	2
16e	»	»	»	»	»	»	»	1	1	67	19	1	89	24	»
17e	»	»	»	»	»	»	1	1	16	364	40	4	426	57	»
18e	»	2	7	5	5	11	12	12	50	494	38	5	641	60	»
19e	»	»	»	»	»	»	2	»	»	130	114	7	253	33	»
20e	»	»	»	»	»	»	3	1	2	39	34	5	84	12	»
Totaux.	3	4	10	5	10	16	30	25	100	4,466	1,218	268	6,155	36	23

On voit par la dernière colonne que c'est le 12e arrondissement (Reuilly) qui offre le maximum de mortalité et le 9e (Opéra) le minimum; le 4e (Hôtel de Ville), le 17e (Batignolles), le 18e (Montmartre), ont été également très-éprouvés; enfin, on a compté peu de cas dans le 1er (Élysée), le 2e (Bourse), le 3e (Temple) et le 20e (Ménilmontant). Mais ajoutons que, pour que ce classement fût rigoureusement exact, il serait nécessaire de défalquer des hôpitaux, qui ne se trouvent que dans certains arrondissements, les décès cholériques qu'on y a constatés, pour les transporter à l'arrondissement du véritable domicile.

Il n'en est pas moins évident que les quartiers riches ont été incomparablement moins éprouvés que les arrondissements pauvres. C'est ainsi que, pour une population donnée, Montmartre a fourni six fois plus de décès cholériques que l'arrondissement de l'Opéra.

Fièvre typhoïde.

	Sexe masculin.							Sexe féminin.							Total des deux sexes.
	De 0 à 5 ans	De 5 à 15 ans.	De 15 à 25 ans.	De 25 à 40 ans.	De 40 à 60 ans.	De 60 ans et au-dessus.	Totaux.	De 0 à 5 ans.	De 5 à 15 ans.	De 15 à 25 ans.	De 25 à 40 ans.	De 40 à 60 ans.	De 60 ans et au-dessus.	Totaux.	
Janvier	5	4	12	4	3	»	28	4	8	15	3	7	1	38	66
Février	7	3	7	10	2	4	33	7	6	7	8	3	1	32	65
Mars	11	10	10	7	3	»	41	7	7	8	»	2	»	24	65
Avril	11	4	10	7	»	1	33	8	8	7	4	1	»	28	61
Mai	3	8	4	11	7	»	33	4	6	9	7	1	»	27	60
Juin	4	1	7	8	4	1	25	5	7	4	2	3	1	22	47
Juillet	10	7	13	11	3	»	44	5	11	7	5	»	2	30	74
Août	2	4	25	19	7	1	58	6	10	22	11	2	2	53	111
Septembre	7	9	23	12	2	»	53	2	13	15	13	2	1	46	99
Octobre	3	5	43	26	11	2	88	10	21	31	14	6	2	84	172
Novembre	12	10	32	13	11	»	80	7	13	21	23	9	1	74	154
Décembre	7	8	22	21	6	»	64	12	8	18	8	3	1	50	114
Totaux	82	73	208	149	59	9	580	77	118	164	98	39	12	508	1,088
Sur 10,000 habit.	16	7	13	5	3	2	7	14	11	11	4	2	2	6	7

D'après ce tableau, la fièvre typhoïde paraît agir plus particulièrement dans les mois de forte chaleur (juillet, août, septembre); toutefois elle a sévi dans une plus forte mesure encore dans les mois suivants, c'est-à-dire pendant la durée de l'épidémie cholérique.

La composition des âges montre que c'est l'enfance que cette maladie a éprouvée le plus; mais il est un âge, celui de 15 à 25 ans, qui est le passage de la puberté à la jeunesse, où elle détermine également une grande mortalité.

Les sexes suivent, à cet égard, une marche assez parallèle; toutefois le sexe féminin, qui est le moins frappé dans la plus grande partie de la vie, offre un plus grand nombre de décès de 5 à 15 ans.

Variole.

	Sexe masculin.							Sexe féminin.							Total des deux sexes.
	De 0 à 5 ans.	De 5 à 15 ans.	De 15 à 25 ans.	De 25 à 40 ans.	De 40 à 60 ans.	De 60 ans et au-dessus.	Totaux.	De 0 à 5 ans.	De 5 à 15 ans.	De 15 à 25 ans.	De 25 à 40 ans.	De 40 à 60 ans.	De 60 ans et au-dessus.	Totaux.	
Janvier	10	1	9	7	3	»	30	10	»	6	8	2	1	27	57
Février	11	»	9	6	1	1	28	10	2	4	6	1	»	23	51
Mars	11	»	3	6	3	1	24	9	»	2	4	2	1	18	42
Avril	8	»	6	10	4	»	28	5	»	2	3	1	»	11	39
Mai	5	1	1	8	»	»	15	6	2	2	4	2	»	16	31
Juin	4	»	4	1	4	»	13	1	»	1	3	»	»	5	18
Juillet	5	»	6	7	»	1	19	6	1	2	6	1	1	17	36
Août	7	»	5	5	4	»	21	3	»	1	4	1	»	9	30
Septembre	6	1	16	12	1	»	36	8	2	7	7	3	»	27	63
Octobre	15	»	22	22	6	»	65	18	1	8	13	7	1	48	113
Novembre	20	1	23	33	18	»	95	17	3	6	26	7	2	61	156
Décembre	22	3	21	19	9	1	75	24	»	12	12	5	1	54	129
Totaux	124	7	125	136	53	4	449	117	11	53	96	32	7	316	765
Sur 10,000 habit.	24	1	3	5	3	1	5	22	1	3	4	2	1	4	[illegible]

C'est également pendant la durée de l'épidémie cholérique que la variole a sévi avec le plus d'intensité. Cette maladie avait été, d'ailleurs, assez intense pendant les deux premiers mois de l'hiver.

De tous les âges, c'est la première enfance qui fournit le plus de décès varioliques. Cette maladie diminue considérablement dans la période suivante; mais elle offre une recrudescence marquée de 15 à 25 ans, surtout dans le sexe masculin. Dans les âges suivants, ce sexe est également le plus éprouvé, mais à un bien moindre degré.

Parmi les causes de décès désignés sous ce titre vague *autres causes*, il en est trois que nous ne pouvons passer sous silence.

Nous voulons parler du suicide, des accidents et des mort-nés.

Nous allons faire connaître, le plus sommairement possible, les renseignements que le *Bulletin* fournit à cet égard.

Suicides par âge et par sexe.

	Sexe masculin.							Sexe féminin.							Total des deux sexes.
	De 0 à 5 ans.	De 5 à 15 ans.	De 15 à 25 ans.	De 25 à 40 ans.	De 40 à 60 ans.	De 60 ans et au-dessus.	Totaux.	De 0 à 5 ans.	De 5 à 15 ans.	De 15 à 25 ans.	De 25 à 40 ans.	De 40 à 60 ans.	De 60 ans et au-dessus	Totaux.	
Janvier	»	»	5	12	12	13	42	»	»	1	3	2	4	10	52
Février	»	»	2	5	9	6	22	»	»	2	1	4	»	7	29
Mars	»	»	3	11	16	8	38	»	»	2	1	3	1	7	45
Avril	»	1	9	13	32	6	61	»	1	4	9	2	2	18	79
Mai	»	»	8	11	21	8	48	»	»	3	»	7	1	11	59
Juin	»	»	1	12	27	7	47	»	»	1	3	7	»	11	58
Juillet	»	»	5	19	14	5	43	»	»	5	3	4	2	14	57
Août	»	»	3	7	15	8	33	»	»	1	1	2	2	6	39
Septembre	»	»	6	11	21	8	46	»	»	2	5	3	1	11	57
Octobre	»	»	5	12	12	3	32	»	»	2	2	3	»	7	39
Novembre	»	1	6	10	20	5	42	»	»	1	4	1	2	8	50
Décembre	»	»	1	11	21	9	42	»	»	»	3	2	2	7	49
Totaux	»	2	54	134	220	86	496	»	1	24	35	40	17	117	613
Sur 10,000 habit.	»	»	3	5	11	15	5.8	»	»	1	1	2	2.5	1.4	3.6

Si l'on consulte les relevés des années antérieures, on constate que la proportion des suicides ne cesse, malgré quelques oscillations, d'augmenter à Paris. En 1865, on compte 36 suicides sur 100,000 habitants. Pour un nombre d'habitants donné, le sexe masculin en fournit 4 fois plus que l'autre sexe; enfin, la proportion des suicides croît avec l'âge, de telle façon que, de 60 ans à la fin de la vie, par exemple, il y a 5 fois plus de suicides masculins et 2 fois $^1/_2$ plus de suicides féminins que de 15 à 25 ans. On remarquera avec surprise que 3 suicides ont été accomplis par des enfants de moins de 15 ans.

Accidents.

	Sexe masculin							Sexe masculin.							Total des deux sexes.
	De 0 à 5 ans.	De 5 à 15 ans.	De 15 à 25 ans.	De 25 à 40 ans.	De 40 à 60 ans.	De 60 ans et au-dessus.	Totaux.	De 0 à 5 ans.	De 5 à 15 ans.	De 15 à 25 ans.	De 25 à 40 ans.	De 40 à 60 ans.	De 60 ans et au-dessus.	Totaux.	
Janvier	1	»	»	7	4	4	16	»	»	»	1	»	2	3	19
Février	3	2	1	7	5	2	20	»	1	1	4	1	3	10	30
Mars	1	2	5	5	5	1	19	3	1	»	2	2	1	9	28
Avril	1	4	6	7	17	4	39	7	1	1	1	»	2	12	51
Mai	4	»	6	15	12	5	42	1	»	»	1	»	2	4	46
Juin	2	6	9	11	10	1	39	2	»	»	2	»	1	5	44
Juillet	4	3	9	16	11	1	44	3	2	1	»	»	»	6	50
Août	»	4	4	8	10	3	29	»	»	»	1	1	2	4	33
Septembre	3	3	6	10	15	3	40	1	1	1	1	»	»	4	44
Octobre	»	2	8	12	13	4	39	2	»	1	1	3	2	9	48
Novembre	»	1	4	6	5	5	21	3	»	»	3	1	3	10	31
Décembre	1	1	5	6	8	3	24	1	»	»	1	2	5	9	33
Totaux	20	28	63	110	115	36	372	23	6	5	18	10	23	85	457
Sur 10,000 habit.	4	3	4	4	5	6	4.3	4	1	»	»	1	3	1	2.7

On voit qu'à Paris la proportion des accidents mortels est moindre que celle des suicides. On n'en compte en 1865 que 27 pour 100,000 habitants, savoir : 43 pour le sexe masculin et 10 pour l'autre sexe. Les accidents croissent d'ailleurs avec l'âge; il y a toutefois une exception pour les enfants en bas âge. Pour ces derniers, enfin, la proportion des accidents mortels est la même pour les deux sexes.

Mort-nés.

On sait que sous cette désignation on comprend non-seulement les enfants morts au moment de la naissance, mais encore ceux qui, nés vivants, ont succombé avant la déclaration légale.

Quand on compare ces enfants au total des conceptions, on constate que, de 1817 à 1863, leur proportion s'est élevée de 5.53 à 7.09.

Elle varie actuellement, pour la France entière, de 4 à 4.50.

Le tableau suivant contient les résultats de l'année 1865.

Mois.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe indéterminé.	Légitimes.	Naturels.	Nés à domicile.	Nés hors domicile.	Total général.
Janvier	226	173	1	246	154	347	53	400
Février	241	160	»	276	125	344	57	401
Mars	216	171	»	258	129	337	50	387
Avril	194	156	1	248	103	297	54	351
Mai	206	164	3	245	128	330	43	373
Juin	199	139	»	222	116	289	49	338
Juillet	155	120	»	175	100	242	33	275
Août	208	162	»	252	118	317	53	370
Septembre	187	126	»	214	99	260	53	313
Octobre	245	177	2	281	143	357	67	424
Novembre	212	156	»	248	120	310	58	368
Décembre	227	183	»	262	148	348	62	410
Total	2,516	1,887	7	2,927	1,483	3,778	632	4,410
Naissances	27,946	27,211	»	39,262	15,895	48,170	6,987	55,157
Total des conceptions	30,462	29,098	7	42,189	17,378	51,948	7,619	59,567
Mort-nés pour 100 conceptions . . .	8.26	6.48	»	6.70	8.53	7.27	8.30	7.40

Ces derniers rapports permettent de conclure que, cette année, la proportion des mort-nés s'est encore accrue. Elle est plus élevée dans le sexe masculin que dans l'autre sexe, dans les enfants naturels que dans les enfants légitimes, à l'hôpital qu'à domicile. Quant à l'influence des mois, il semble que ce sont les mois d'hiver qui en offrent le plus. Le maximum observé en octobre coïncide avec le choléra; on doit y voir, comme pour toutes les autres causes de décès, l'action indirecte de cette épidémie.

Le travail qui précède, joint à notre article de septembre dernier, achève de faire connaître les renseignements généraux fournis pour l'année 1865, par le *Bulletin municipal*, sur la topographie et la population de Paris; mais ce recueil renferme, en outre, sous le titre *Variétés*, un certain nombre de documents d'un haut intérêt. Ils seront l'objet d'une analyse spéciale.

T. Loua.

II.

Situation de l'Allemagne à la suite des nouvelles annexions de la Prusse.

I. PRUSSE.

Au 1er janvier 1866, la Prusse avait un territoire de 279,223 kil. carrés, et une population de 19,304,843 habitants. Le duché de Lauenbourg figurait dans ces nombres pour 1,043 kil. carrés et 49,704 habitants.

L'annexion du Hanovre lui a donné un accroissement de territoire de 38,355 kil. carrés et 1,923,492 nouveaux habitants;

Celle de la Hesse-Électorale (distraction faite de quelques parcelles réunies au grand-duché de Hesse), 9,488 kil. carrés et 737,283 habitants;

Celle du duché de Nassau (distraction faite de quelques parcelles également réunies au grand-duché de Hesse), 4,676 kil. carrés et 466,014 habitants;

Celle de la ville libre de Francfort (distraction faite de quelques parcelles réunies au grand-duché de Hesse), 87 kil. carrés et 89,837 habitants;

Celle des duchés de Schleswig-Holstein, 17,587 kil. carrés et 960,988 habitants.

Les enclaves cédées par la Bavière lui ont valu 552 kil. carrés et 52,976 habitants.

Les territoires cédés par le grand-duché de Hesse et le landgraviat de Hesse-Hombourg ont ajouté au territoire de la Prusse 1,093 kil. carrés et 75,102 habitants.

En résumé, la monarchie prussienne a acquis, en 1866, d'après les documents ci-dessus :

	Milles carrés.	Kilom. carrés.	Population.
	—	—	—
Royaume de Hanovre	698,722	38,355	1,923,492
Hesse-Électorale	172,849	9,488	737,283
Duché de Nassau	85,191	4,676	466,014
Ville libre de Francfort	1,588	87	89,837
Schleswig-Holstein	320,400	17,587	960,996
Enclaves cédées par la Bavière	10,050	552	32,976
Territoires cédés par le grand-duché de Hesse	19,919	1,093	75,102
	1,308,719	71,838	4,285,700

Ce qui donne une augmentation totale de 71,838 kil. carrés de territoire et 4,285,700 âmes de population. — Le territoire actuel de la Prusse se trouve ainsi porté de 279,223 à 351,061 kil. carrés, et sa population, de 19,304,843 à 23,590,543 habitants.

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître, à ce propos, les agrandissements successifs de la monarchie prussienne. Ce document est emprunté à feu Dieterici, ancien directeur du bureau de statistique de Prusse. (*Statistique de Prusse.* Berlin, 1861.)

DUCHÉ.	Années.	Milles carrés.	Kilom. carrés.	ACQUISITIONS.
—	—	—	—	—
Frédéric Ier	1440	535	29,367	Brandebourg, Anspach et Baireuth.
Frédéric II	1471	726	39,852	Neumark, partie de Uckermark, etc.
Albert-Achille	1486	768	42,157	Crossen, Züllichau, Sommerfeld, etc.
Jean-Cicéron	1499	660	36,229	Zossen (perte d'Anspach et Baireuth).
Joachim Ier	1535	693	38,040	Ruppin.
Joachim II	1571	693	38,040	
Jean-Georges	1598	716	39,303	Beeskow et Storkow.
Joachim-Frédéric	1608	716	39,303	

DUCHÉ.	Années.	Milles carrés.	Kilom. carrés	ACQUISITIONS.
Jean-Sigismond	1619	1,472	80,801	Clève, Ravensberg, Mark avec Limbourg, Prusse orientale.
Georges-Guillaume . .	1640	1,472	80,801	
Frédéric-Guillaume . .	1688	2,013	110,498	Basse-Poméranie, Magdebourg, Halberstadt, etc., Minden, Schwiebus.
ROYAUME.				
Frédéric Ier	1713	2,044	112,200	Mörs, Lingen, Tecklenburg, Neufchâtel.
Frédéric-Guillaume Ier	1740	2,160	118,567	Geldern, Vorpommern.
Frédéric II (le Grand)	1786	3,540	194,319	Silésie, Frise orientale, Prusse occidentale.
Frédéric-Guillaume II	1797	5,552	304,762	Anspach et Baireuth, Provinces polonaises.
Frédéric-Guillaume III	1840			
—	1806	5,725	314,258	Erfurt, Eichsfeld, Mülhausen, Hildesheim, Paderborn, Münster, Quedlinburg, Essen et Werden.
—	1807	2,870	157,541	(Perte de 2,855 milles par suite du traité de Tilsitt.)
—	1815	5,050	277,206	Agrandissements résultant des traités de 1815.
—	1834	5,060.5	277,755	Principauté de Lichtenberg.
Frédéric-Guillaume IV	1861	5,067.75	278,139	Hohenzollern et pays de Jade (perte de Neufchâtel).
Guillaume Ier	1865	5,086.75	279,237	Lauenbourg.
—	1866	6,395.46	351,061	Schleswig-Holstein, Hanovre, Hesse-Électorale, Nassau, Francfort et enclaves de Bavière et du duché de Hesse.

Avant 1816, on n'a, sur la population de la Prusse, que des données approximatives, mais, depuis, il a été fait avec beaucoup de soins des recensements périodiques. Voici la marche de cette population d'après ces évaluations et recensements :

	Ames.	Hab. par mille carré.	Hab. par kilom. carré.
En janvier 1688 environ . . .	1,500,000	745	14
— 1713 — . . .	1,650,000	807	15
— 1740 — . . .	2,240,000	1,037	19
— 1786 — . . .	5,430,000	1,534	28
— 1797 — . . .	8,687,000	1,565	28
— 1840 — . . .	14,991,241	2,962	54
— 1861 — . . .	18,491,220	3,649	66
— 1864 — . . .	19,304,843	3,795	69
— 1866 — . . .	23,590,543	3,689	67

On manque de données tout à fait certaines sur la proportion de diverses nationalités qui constituent cette agglomération. Toutefois, dans la Prusse proprement dite, on comptait, en 1861, sur 18,491,220 habitants, 2,504,179 individus ne parlant pas l'allemand ou 13.6 p. 100. Dans les nouvelles annexions, l'élément non allemand ne forme qu'une fraction très-minime, sauf dans le Schleswig du nord, dont l'absorption par la Prusse n'est pas encore régularisée, et qui, d'après le traité avec l'Autriche, pourrait être appelé à être incorporé de nouveau dans la monarchie danoise.

Les documents sont plus complets en ce qui regarde les diverses religions dont la proportion peut s'établir comme il suit :

	Évangélistes.	Culte romain.	Autres cultes.
Prusse	60.23	36.81	2.96
Territoire de Hohenzollern	1.89	96.31	1.80
— Jade	84.74	7.06	8.20
— Lauenbourg	99.91	0.06	0.03
— Schleswig-Holstein	99.26	0.20	0.54
— Hanovre	87.49	11.75	0.76
— Hesse-Électorale	82.82	14.58	2.60
— Nassau	52.11	46.27	1.62
— Francfort	69.87	21.51	8.62
— Hesse-Hombourg	77.70	18.08	4.22
— Grand-duché de Hesse	94.96	1.78	3.26
MONARCHIE PRUSSIENNE	64.64	32.71	2.65
		100	

II. CONFÉDÉRATION DU NORD.

	Milles carrés.	Kilom. carrés.	Population.	RELIGIONS. Évangélistes.	Culte romain.	Autres cultes.
Royaume de Prusse	6,395.465	351,061	23,590,543	64.64	32.71	2.65
Royaume de Saxe	271.83	14,921	2,343,994	97.77	2.03	0.20
Grand-duché de Mecklembourg-Schwérin	244.12	13,400	552,612	99.28	0.15	0.57
— de Mecklembourg-Strélitz	49.49	2,717	99,060	99.36	0.12	0.52
— d'Oldenbourg	114.25	6,271	301,812	74.96	24.18	0.86
— de Saxe-Weimar	66.08	3,625	280,201	96.02	3.54	0.44
Duché de Brunswick	67.022	3,679	292,708	98.65	0.94	0.41
— d'Anhalt	48.28	2,650	193,046	97.70	0.98	1.32
— de Saxe-Meiningen	44.97	2,469	178,065	98.33	0.62	1.05
— de Saxe-Cobourg-Gotha	35.73	1,961	164,527	99.31	0.58	0.11
— de Saxe-Altenbourg	24. »	1,317	141,839	99.77	0.22	0.01
Principauté de Lippe-Detmold	20.6	1,131	111,336	96.64	2.29	0.07
— de Waldeck	20.36	1,118	59,143	96.64	1.97	1.59
— de Schwarzbourg-Rudolstadt	17.58	965	73,752	99.64	0.15	0.21
— de Schwarzbourg-Sondershausen	15.63	858	66,189	99.59	0.15	0.26
— Reuss (branche cadette)	15.06	827	86,472	99.70	»	0.30
— Schaumbourg-Lippe	8.05	442	31,382	98.73	0.32	0.95
— Reuss (branche aînée)	6.8	373	43,924	99.70	»	0.30
Ville libre de Hambourg	6.39	351	229,941	94.81	1.74	3.45
— de Lubeck	5.98	328	50,614	98.50	0.52	0.98
— de Brême	3.5	192	104,066	98.51	1.44	0.05
Provinces de la Hesse supérieure, du grand-duché de Hesse dans son état actuel	59.65	3,274	225,696	90.49	6.35	3.16
TOTAL	7,540.787	413,931	29,220,862	70.78	26.95	2.27

III. ÉTATS ALLEMANDS DU SUD.

	Milles carrés.	Kilom. carrés.	Population.	RELIGIONS. Évangélistes.	Culte romain.	Autres cultes.
Royaume de Bavière (moins les districts annexés à la Prusse)	1,380.18	75,761	4,774,464	28.15	70.36	1.49
Royaume de Wurtemberg	354.28	19,447	1,748,328	68.66	30.53	0.81
Grand-duché de Bade	278.064	15,264	1,429,199	32.94	65.12	1.94
— de Hesse (sauf la partie comprise dans la conféd. du Nord)	79.545	4,366	564,475	58.30	37.43	4.27
Princip. de Lichtenstein (1861)	2.90	159	7,994	»	100. »	»
TOTAL	2,094.969	114,997	8,524,460	39.32	59.07	1.61

IV. RENSEIGNEMENTS DIVERS.

D'après le tableau ci-après, la Prusse figure, pour le territoire, au septième rang des puissances européennes et la Confédération du Nord au sixième; — pour la population, la Prusse au septième rang et la Confédération du Nord au cinquième.

	Milles carrés.	Kilom. carrés.
Russie	90,135	4,947,717
Suède et Norwége	13,825	758,886
Autriche (sans la Vénétie)	11,305	620,557
France	9,850	540,689
Espagne	9,200	505,009
Confédération du Nord	7,541	409,003
Prusse	6,395	351,036
Turquie (sans États)	6,176	339,014
Grande-Bretagne et Irlande	5,762	316,289
Royaume d'Italie (avec la Vénétie)	5,166	283,574

	Population.
Russie d'Europe (1864)	61,061,081
France (1861)	37,472,732
Autriche (sans Vénétie) (1857)	32,572,932
Grande-Bretagne et Irlande (1860)	29,321,079
Confédération du Nord (1864)	29,220,968
Italie (avec Vénétie) (1861)	24,223,390
Prusse (1864)	23,590,648
Espagne (1864)	16,302,625
Turquie d'Europe (sans les États)	10,586,000
Suède et Norwége	5,814,386

Il ne paraît pas possible de connaître exactement les forces militaires dont pourront disposer la Prusse et la Confédération du Nord, l'organisation de ces forces n'étant pas encore décidée, mais on ne peut, dès à présent, établir le rôle considérable que la marine marchande de la Confédération du Nord est appelée à jouer, dans les eaux du monde entier, surtout sous la protection de la marine militaire rapidement progressive de la Prusse.

ÉTATS.	Années.	Bâtiments.	Tonnage à 2,000 P.
Prusse	1866	1,665	382,394
Hanovre	1863	924	123,378
Schleswig-Holstein	1862	2,637	151,767
PRUSSE		5,226	657,539
Mecklembourg-Schwérin	1864	418	151,992
Oldenbourg	1864	650	66,678
Hambourg	1864	530	238,140
Brême	1864	298	206,800
Lubeck	1864	45	15,570
		7,167	1,336,719

Il en résulte, dès à présent, que le tonnage de la marine de l'Allemagne du Nord dépasse celui de tous les autres États, à l'exception de l'Angleterre et de l'Amérique du Nord. On trouve notamment, dans l'*Almanach de Gotha*, les documents officiels ci-après sur les marines marchandes des principaux pays du monde.

	Navires.	Tonneaux.
Grande-Bretagne et Irlande	28,632	5,328,073
Amérique du Nord	?	5,126,081
Allemagne du Nord	7,167	1,336,719
France	15,092	985,235
Italie (Vénétie comprise)	17,911	718,561
Prusse	5,226	657,539
Hollande	2,231	510,152
Autriche (sans la Vénétie)	8,132	300,525

Nous complétons les documents ci-dessus par le suivant qui fait connaître : 1° les exploitations métallurgiques; 2° les voies ferrées dans la propriété et l'exploitation desquelles la Prusse succède aux gouvernements dépossédés.

I. *Hanovre.*

1° 171 mines dans la montagne du Harz, occupant 6,097 ouvriers;
Production en 1865, 6,161,308 quintaux métriques d'une valeur de 7,060,200 fr.
2° Mines exploitées en commun avec le Brunswick, occupant 231 ouvriers;
Production annuelle, 190,600 quintaux, d'une valeur de 1,180,870 fr.
3° 75 hauts fourneaux dans le Harz, avec 6,364 ouvriers;
Production, 657,930 quint. de minerai, 10,216 kil. argent, 6 kil. or, d'une valeur de 12,910,650 fr.
4° 11 hauts fourneaux exploités en commun avec le Brunswick;
Production, 46,388 quint. de minerai, 10,216 kil. argent, 5 kil. or, d'une valeur de 2,181,866 fr.

II. *Hesse-Électorale.*

1° 15 mines occupant 3,150 ouvriers;
Production en francs, 3,832,500 fr.
2° 13 hauts fourneaux;
Production en francs, 1,491,600 fr.

Le réseau des chemins de fer prussiens s'est, de son côté, agrandi dans une proportion considérable.

A la fin de 1864, les lignes prussiennes présentaient un développement de 6,492 kilomètres, dont :

1,600 kilomètres appartenant à l'État;

1,504 kilomètres exploités sous le contrôle administratif du gouvernement;

3,388 kilomètres appartenant à des sociétés sous une simple surveillance de police.

Ce réseau recevra désormais un accroissement de 1,952 kilomètres, dont :

1,336 kilomètres appartenant à l'État, et 616 kilomètres à des sociétés. Il atteint en conséquence, aujourd'hui, une longueur de 8,444 kilomètres.

Les lignes annexées se répartissent comme suit :

I. Hanovre. — *Lignes appartenant exclusivement à l'État.*

1° Ancien réseau :

	Kilom.
Hanovre-Brunswick	42
Hanovre-Minden	66
Hildesheim-Harbourg	182
Wunstorf-Brême	106
Ensemble	396

2° Chemin du Sud :

	Kilom.
Hanovre-Nordstemmen-Hildesheim	38
Nordstemmen-Cassel	142
Ensemble	180

3° Chemin de l'Ouest :

	Kilom.
Lœhne-Osnabruck	48
Frontière prussienne près Salzbergen	132
Ensemble	180

	Kilom.
4° Breine-Geeste et raccordements	70
5° Lunebourg-Hohnstorf	15
6° Vienenbourg-Goslar	13
Ensemble	98

Longueur totale des lignes hanovriennes	854

II. — Hesse-Électorale et Francfort.

1° Chemins appartenant à l'État :

	Kilom.
Mein-Wéser	140
Hanovre-Minden	11
Bebra-Hanau (en voie de construction)	143
Ensemble	294

2° Chemins appartenant à des sociétés :

	Kilom.
Frédéric-Guillaume-Nord	144
Francfort-Hanau	25
A reporter	169

	Kilom.
Report	169
Francfort, chemin de ceinture	6
Mein-Necker	13
Ensemble	188
Longueur totale des lignes de Hesse et de Francfort	482

III. Nassau.

1° Chemins appartenant à l'État :

Wiesbade-Oberlahnstein-Wetzlar	186
Raccordement avec le chemin du Taunus	2
Ensemble	188

2° Chemins appartenant à des sociétés :

Chemin du Taunus et embranchements.	50
Francfort-Hombourg	18
Ensemble	68
Longueur totale des lignes de Nassau.	256

IV. Holstein. — *Lignes appartenant exclusivement à des sociétés.*

	Kilom.
Altona-Kiel	140
Glückstadt-Elmshorn-Itzehoë	34
Ensemble	174

V. Schleswig. — *Lignes appartenant exclusivement à des sociétés.*

Rendsbourg-Hadersleben	144
Klosterkrug-Schleswig	5
Oster-Orstedt-Tonningue	33
Raccordement avec la gare de Flensbourg	4
Ensemble	186
Longueur totale des lignes du Schleswig-Holstein	360
Total général	1,952

Le réseau prussien présentera, grâce à ces nouvelles acquisitions, un développement de 8,444 kilomètres, dont 2,936 kilomètres appartenant à l'État, 1,504 kilomètres à des sociétés sous le contrôle administratif du gouvernement, et 4,004 kilomètres exploités par des sociétés sur lesquelles le gouvernement n'exerce aucune action.

II.

VARIÉTÉS.

1re PARTIE. — DOCUMENTS FRANÇAIS.

1. *Résumé des accidents survenus en France dans le 1er semestre de 1865, par suite de l'emploi d'appareils à vapeur.*

Nombre total d'accidents, 5.

Nombre de victimes.	Tués ou morts des suites de leurs blessures	11
	Blessés	13

RÉPARTITION DES ACCIDENTS.

Par nature d'établissements :

Usines métallurgiques	2
Lavoirs à mines	1
Ferme	1
Mine	1

Par nature d'appareils :

Chaudières génératrices cylindriques	horizontales, avec ou sans bouilleur	4
	verticale, à foyer intérieur, non tubulaire	1

D'après les causes qui les ont occasionnés :

Défaut de construction, mauvaise qualité du métal ou nature du métal (fonds en fonte), disposition vicieuse du fourneau	3
Imprudence des ouvriers	1
Imprudence d'autres	1

2. *Statistique des cultes en France, en 1861.* — Il y a, en France, 79,584 prêtres et 108,119 religieux, ce qui équivaut à 2 prêtres et 3 religieux par commune.

— On compte 86 archevêques et évêques, 189 vicaires généraux. — Sur les 79,584 prêtres, 35,000 sont salariés par l'État, les autres le sont par la fabrique.

Les communautés se divisent: en communautés enseignantes; — en communautés hospitalières, dirigeant des maisons de refuge ou des instituts agricoles pour les enfants, — et en communautés contemplatives ou vouées à des devoirs purement religieux.

Les communautés comptent 17,776 hommes et 90,343 femmes; en tout, 108,119. 71,728 enseignent; — 20,687 dirigent des maisons de refuge pour les enfants.

Les jésuites figurent en France pour un chiffre de 1,085, dont: 703 enseignent, 382 contemplent.

Les frères des écoles chrétiennes (6,341) et les petits frères de Marie (1,639) représentent la phalange la plus nombreuse du corps religieux enseignant.

Il y a actuellement 26,592 écoles de filles, tenues par 13,491 institutrices laïques, munies de brevets de capacité, et par 13,101 religieuses, sur lesquelles 12,336 n'ont que des lettres d'obédience.

2e PARTIE. — DOCUMENTS ÉTRANGERS.

1. *Statistique criminelle de l'Angleterre en 1865.* — Il résulte de la statistique judiciaire de l'Angleterre et du pays de Galles pour l'année 1865, qu'il y a eu 135 assassinats et 54 tentatives d'assassinat commis pendant l'année. La capitale, dont la population représente le septième de celle de la Grande-Bretagne, figure dans ce total pour 8 assassinats et 5 tentatives d'assassinat. Sur 2,615 vols, Londres en compte le septième. On se plaint de l'insuffisance du service de la sûreté publique. Ce service occupe en Angleterre et dans le pays de Galles environ 24,000 agents (*policemen* et *constables*), ainsi répartis: Londres, 7,400; autres villes, 6,600; districts ruraux, 10,000. Comparativement à la masse des habitants, il y aurait, en moyenne, 1 agent par 457 âmes dans la capitale et 1 par 1,400 âmes dans les campagnes.

2. *Opérations de la monnaie de Londres pendant la dernière période décennale.* — Pendant les dix dernières années, la monnaie de Londres a frappé 45 millions de souverains ou pièces d'or de 20 shill. et plus de 13 millions de demi-souverains. Les pièces de billon forment un chapitre des plus notables dans les travaux de cet atelier monétaire, qui n'a pas émis moins de 153 millions de demi-pennies pendant la période décennale dont il s'agit. En remontant à un demi-siècle en arrière, on trouve que la valeur des espèces monnayées d'or sortant de cet établissement s'élève à 187,199,291 l. st. et celle des espèces d'argent à 18,929,028 l. st.

(*Moniteur* du 26 août 1866.)

3. *Crimes et délits commis à Londres pendant l'année 1865.* — Un rapport très-intéressant de la police de Londres vient d'être publié. C'est une revue officielle des crimes et délits pendant l'année 1865.

On a arrêté 70,224 personnes, sur lesquelles 31,103 ont été remises en liberté après un ou plusieurs jours de prison, 35,164 relâchées moyennant caution, 3,957 renvoyées devant les assises, 3,091 reconnues coupables et condamnées, et 702 acquittées.

Le nombre des hommes emprisonnés s'élève à 47,421, et celui des femmes à 22,803.

Si nous considérons l'âge des prisonniers et la nature de leurs délits, nous arriverons à des résultats curieux; par exemple, les délits que l'on appelle *assaults on the police* (attaques ou résistance à main armée ou à coups de poing contre les agents de police), si communs à Londres, sont presque tous commis par des jeunes gens de 20 à 25 ans. Les cas d'ivresse, qui sont plus nombreux ici que dans aucune autre ville du monde, se présentent en moyenne très-rarement chez les personnes de 30 à 40 ans. Au-dessous et surtout au-dessus de ce chiffre, le nombre de *drunkards* est effrayant.

Il ressort de la statistique que nous avons sous les yeux que les plus grands criminels ne sont pas les hommes faits, mais les enfants, ou du moins les jeunes gens qui n'ont pas dépassé vingt ans. Par exemple, cette année, sur 3,091 personnes condamnées à la servitude pénale, à la transportation, etc., 702 n'avaient pas encore 20 ans et 808 n'avaient pas atteint 25 ans.

Sur 70,224 personnes, 10,000 seulement ne savaient ni lire ni écrire, 57,045 pouvaient lire seulement, ou bien lire et écrire assez imparfaitement, 2,299 avaient reçu une bonne éducation, et 89 étaient des gens instruits. Il serait curieux d'établir, sous ce rapport, un parallèle avec les comptes rendus des prisons de Paris.

A Londres, les délits « contre les personnes » se sont augmentés de 998 cas, comparativement aux années 1856-1860. La proportion est moins forte dans les délits « contre la propriété ».

Le nombre des personnes qui disparaissent on ne sait comment est toujours très-considérable. L'année dernière, sur 4,441 personnes perdues, la police en a pu retrouver 2,260, soit mortes, soit vivantes; on n'a plus entendu parler des deux mille autres.

4. *Boulangerie à Londres.* — L'enquête qui se poursuit au sujet de l'état de la boulangerie depuis le décret du 22 juin 1863, a révélé des détails assez curieux sur la manière dont s'exerce cette industrie à Londres.

Dans cette dernière ville, le pain se vend plus cher qu'à Paris, et les boulangers, quoique libres, parviennent à régler le cours du pain de la façon suivante. Par des rapports établis entre eux, ils sondent l'opinion publique, puis ils se réunissent de temps en temps, et quand le blé et la farine sont à très-bon marché, ils ne croient pas risquer grand'chose à maintenir le prix du pain à un taux assez élevé.

Il arrive un moment où les boulangers de Londres baissent spontanément leurs prix, c'est lorsque le blé et la farine sont très-chers; alors ils reçoivent de leur clientèle des plaintes si vives et si nombreuses à raison de l'élévation des prix, qu'ils commencent à craindre une espèce d'émeute. A ce moment ils réduisent leurs bénéfices à très-peu de chose.

Les boulangers qui gagnent le plus sont ceux qui ont acheté des fonds spéciaux, dits *full price*, dont la clientèle tient à se distinguer par une sorte de luxe dans la préparation des divers pains qu'elle consomme. A Londres, ce n'est pas seulement l'aristocratie, mais les gens ayant quelque fortune qui tiennent, par amour-propre, à prendre leurs pains dans ces boulangeries.

Les boulangers de Londres donnent à leurs petits pains de luxe ou de fantaisie des formes particulières; la plupart sont façonnés en rouleaux, et ils les appellent *rolls*. Ils ont encore une espèce de pain formé de boules superposées, un peu dé-

primées, qui ressemble à peu près à nos brioches, quant à la forme, et constitue une sorte de prisme rectangulaire.

A Londres, les boulangers vendent non-seulement du pain, mais de la farine, et ils louent des emplacements dans leurs fours pour la cuisson des aliments; c'est même là une source importante de leurs profits. Leurs fours, à certaines heures, après la fabrication du pain, se trouvent utilisés pour la cuisson des viandes, des légumes, des fruits, des puddings, des pâtés si nombreux et de tant de sortes à Londres.

C'est surtout le samedi que le four d'un boulanger anglais est précieux pour ses clients, parce que le samedi, à partir de minuit jusqu'au lundi, on ne doit plus travailler en Angleterre. Durant cet intervalle de temps, la fabrication du pain est interrompue, et la préparation d'une grande partie des aliments qui seront consommés le dimanche s'achève spontanément dans le four du boulanger.

On devrait supposer qu'en Angleterre, où tant d'opérations usuelles s'effectuent mécaniquement, la boulangerie serait perfectionnée par l'application des machines dans toutes ses parties. Eh bien, dans un grand établissement qu'a tenté de fonder, sans succès, une association dite *Bread leag Company*, il n'y avait de machine que pour monter au magasin les sacs de farine; tout le reste s'effectuait à bras d'hommes. Il y a une raison à cela, c'est que la pâte anglaise se fait dans des conditions différentes de la nôtre, les ouvriers emploient beaucoup d'eau tout de suite et font avec de la levûre de bière une sorte de délayage, qui rend le pétrissage moins long et moins fatigant que chez nous. L'incorporation de l'eau est ainsi beaucoup plus facile, et une machine n'opérerait pas plus économiquement que les bras.

La mie de pain joue un grand rôle dans l'alimentation à Londres, et les boulangers n'ont pas à se préoccuper, comme chez nous, des farines diverses et des apparences de la croûte. Chacun des pains parmi ceux qui forment la base de la consommation la plus générale, formant une sorte de petit bloc cubique, ils se trouvent dans le four en contact les uns avec les autres, de telle façon que chaque partie latérale d'un pain représente une surface de mie, tandis que la partie supérieure et la partie inférieure présentent une croûte quatre fois plus épaisse que celle de nos pains. La chaleur pénètre difficilement cette masse; et il en résulte que le pain à Londres reste deux fois plus longtemps au four que chez nous.

Cette sorte de pain convient aux Anglais pour la plus grande partie de leur consommation, parce qu'il fournit beaucoup de mie pour faire les tranches et les *toasts* ou tartines qu'ils mangent en prenant le thé. A Londres, la boulangerie est une espèce d'annexe de la cuisine de famille; chacun veut avoir et a besoin d'avoir une boulangerie à sa portée.

5. *Émigration anglaise.* — D'après un relevé officiel, le nombre d'émigrants sortis en 1855 des ports britanniques serait de 209,801, comprenant 61,345 Anglais, 12,870 Écossais, 100,676 Irlandais et 20,619 étrangers, outre 6,291 individus d'origine non constatée. Sur le total précité, 147,258 émigrants ont choisi pour destination les États-Unis, 17,211 l'Amérique anglaise du Nord, 37,283 l'Australie et 8,049 d'autres points qui ne sont pas spécifiés. Les Irlandais entrent dans ce total pour la proportion de 47.91 p. 100 et constituent plus de la moitié (55.74 p. 100) des individus qui se sont embarqués pour les États-Unis.

6. *Nombre des soldats anglais fouettés en 1865.* — Le ministère de la guerre, en Angleterre, à la demande de la Chambre des communes, vient de publier le nombre de soldats fouettés dans l'armée et la milice de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Le rapport officiel s'étend depuis l'année 1863 jusqu'à 1865. Ce rapport a ceci d'intéressant qu'il indique aussi le nombre de soldats marqués au fer rouge avec les lettres D (déserteur) et B C, *bad character* (mauvais sujet).

En 1863, il y a eu 518 hommes flagellés; ils ont reçu en tout 24,150 coups de fouet. La même année, 136 hommes furent marqués au fer rouge avec la lettre D, et 115 avec les lettres B C.

En 1864, il y eut 528 hommes flagellés (nombre de coups: 26,100); 1,438 reçurent la marque D. Le ministère de la guerre, par une raison que nous ignorons, n'a pas donné le nombre de soldats marqués au fer rouge pour cause d'inconduite.

L'année dernière, les flagellés ont été moins nombreux: 441; mais en revanche il n'y a pas eu moins de 1,502 personnes marquées de la lettre D. Les marques B C n'ont été appliquées qu'à 90 soldats.

7. *Armée anglaise.* — Il fut un temps, dit le *Times*, et ce temps n'est pas éloigné, où nous n'avions pas 12,000 hommes de troupes de ligne, où nous manquions d'une réserve, où l'on aurait difficilement réuni les canons nécessaires aux funérailles d'un feld-maréchal, et s'il faut avouer que nos armements ne sont point en rapport avec les besoins du jour, il convient aussi de reconnaître que nous avons fait de notables progrès dans l'organisation de l'armée.

La première amélioration a porté sur l'artillerie: de 7,000 hommes nous l'avons élevée à 20,000, indépendamment de celle envoyée dans l'Inde, et elle laisse peu à désirer. — L'armée de terre a, en outre, été augmentée de deux régiments de ligne et d'un bataillon ajouté à chacun des 25 premiers régiments et à ceux des *riflemen*. Mais si nos forces ont été accrues, les exigences de la défense et des services ont augmenté dans une même proportion.

Ainsi, l'armée de l'Inde a été successivement portée de 20 à 30,000 hommes, puis à 70,000.

Ces améliorations ont une importance relative; cependant notre réserve laisse beaucoup à désirer, et comme elle doit faire la base de notre sécurité, c'est sur elle que doit porter toute notre attention.

La milice a été organisée en 1852 par un acte du Parlement et fixée au chiffre de 80,000 pour l'Angleterre, de 10,000 pour l'Écosse et de 30,000 pour l'Irlande, soit, en total, 120,000 hommes. Cette réserve est trop peu considérable pour une nation de 30 millions d'habitants, quand on voit la Prusse en avoir une de 75,000 hommes par 5 millions d'habitants.

Mais la milice ne constitue pas notre seule réserve; tous les anciens soldats peuvent être enrôlés dans le corps dit *armée des pensionnés*, et de ce chef nous pouvons réunir 40,000 hommes, bien que l'acte du Parlement en limite le chiffre à 25,000 hommes et que 14,000 seulement soient inscrits sur les rôles en ce moment.

Enfin, à cette armée de réserve de 140,000 hommes, nous devons ajouter un appoint important des troupes auxiliaires ou des volontaires, que nous voyons si fréquemment manœuvrer sous nos yeux et qui forment un corps d'élite irréprochable. De ce chef, nous pouvons mettre en ligne 130,000 fantassins, 1,300 cavaliers, 30,000 artilleurs, 4,000 ingénieurs et 15,000 miliciens nationaux à cheval,

soit 180,000 hommes qui, réunis aux 140,000 de la réserve, font un total de 320,000 hommes à joindre à l'armée régulière de terre.

En résumé, nous pouvons conclure que l'Angleterre opposerait 500,000 hommes à une armée d'invasion et qu'elle réunit en ligne de bataille, grâce aux voies ferrées, sur un point donné du territoire, 300,000 hommes de troupes de toutes armes.

8. *L'émigration irlandaise.* — Le nombre total des émigrants qui ont quitté le Royaume-Uni depuis 1814 jusqu'en 1865 inclusivement est de 5,901,510. Cette immense émigration s'est répartie ainsi qu'il suit entre les pays de destination :

États-Unis.	3,597,789	ou 61 p. 100.
Colonies anglaises.	2,177,850	37
Autres pays	125,871	2
Total égal	5,901,510	100

On estime que, sur 4,827,530 émigrants partis dans le dernier quart de siècle, plus de 60 p. 100 étaient Irlandais, et il n'est pas douteux que la plus grande masse de cette portion de l'émigration est allée se fixer aux États-Unis. La moyenne annuelle de l'émigration irlandaise, pendant cette période de 25 années, a dépassé 115,000. Or, ce chiffre excède de beaucoup celui de l'accroissement annuel de la population de l'Irlande sur l'excédant des naissances sur les décès. Aussi cette population est-elle tombée de 8,175,124 habitants en 1841 à 5,798,233 en 1861, année du dernier recensement; et il n'est pas douteux que c'est à l'émigration, bien plus encore qu'à la mortalité qui a suivi la famine de 1847, qu'est due cette énorme diminution de 2,376,891.

Le chiffre total de l'émigration du Royaume-Uni en 1865 a été de 209,801 ; il se décompose ainsi qu'il suit entre les diverses nationalités :

		Pour 100.
Emigrants anglais	61,345	29
— écossais	12,870	6
— irlandais. . . .	100,676	48
— étrangers . . .	28,619	14
— non spécifiés .	6,291	3
Totaux . . .	209,801	100

Ces 209,801 émigrants se sont dirigés vers les pays ci-après :

	Émigrants.					
	Anglais.	Écossais.	Irlandais.	Étrangers.	Sans nationalité spécifiée.	Total.
Possessions britanniques de l'Amérique du Nord	5,083	2,152	7,189	2,551	236	17,211
États-Unis	30,816	5,562	82,085	23,712	5,083	147,258
Australie et Nouvelle-Zélande	21,082	4,681	10,920	582	18	37,283
Autres destinations.	4,364	475	482	1,774	954	8,049
Totaux.	61,345	12,870	100,676	28,619	6,291	209,801

Les émigrants irlandais forment les 48 centièmes de l'émigration totale et les 56 centièmes de tous ceux qui sont partis pour les États-Unis. Sur les 100,676 émigrants qui ont quitté l'Irlande en 1865, 39,029 seulement se sont embarqués directement dans les ports irlandais pour leur destination ; les 61,647 autres ont pris passage en Écosse et en Angleterre.

Sur les 39,029 émigrants qui se sont embarqués en Irlande, 30,551 ont pris passage à Cork et à Queenstown ; 1,163 à Dublin ; 126 à Galway ; 4 à Limerick ; 7,173 à Londonderry ; 12 à New-Ross.

Les chiffres que nous venons de reproduire sur l'émigration irlandaise en 1865 sont empruntés à une publication officielle anglaise. Ils diffèrent quelque peu des nombres correspondants donnés par un document officiel émané du gouvernement irlandais et que nous croyons devoir faire connaître également, parce qu'il contient des renseignements statistiques fort intéressants sur l'âge et le sexe des émigrants.

D'après ce dernier document, le nombre total des émigrants qui ont quitté l'Irlande en 1865, en déclarant leur intention de n'y plus revenir, est de 103,096. Sur ce nombre, 101,497 étaient Irlandais et 1,599 étrangers. Sur les 101,497 émigrants irlandais, 55,214 appartenaient au sexe masculin et 46,283 au sexe féminin. Ils peuvent être classés ainsi qu'il suit, par rapport à l'âge et au sexe :

	Du sexe masculin.	Du sexe féminin.	Ensemble.
Agés de moins de 1 an	320	360	680
De 1 an et de moins de 5 ans	2,901	2,826	5,727
De 5 ans et de moins de 10 ans	2,670	2,482	5,152
10 — 15 ans	2,192	1,848	4,040
15 — 20 ans	4,128	4,589	8,717
20 — 25 ans	17,943	15,438	33,381
25 — 30 ans	10,708	6,222	16,930
30 — 35 ans	3,990	2,814	6,804
35 — 40 ans	1,535	1,334	2,869
40 — 45 ans	1,906	1,790	3,696
45 — 50 ans	832	911	1,743
50 — 55 ans	906	1,067	1,973
55 — 60 ans	209	229	438
60 — 65 ans	185	266	451
65 — 70 ans	35	51	86
70 — 75 ans	39	30	69
75 — 80 ans	6	8	14
80 — 85 ans	7	8	15
85 — 90 ans	4	4	8
90 — 95 ans	2	»	2
Age non spécifié	4,696	4,006	8,702
Totaux	55,214	46,283	101,497

Le nombre total des émigrants qui ont quitté l'Irlande du 1er mai 1851 au 31 décembre 1865, est de 1,649,124; il comprend 853,131 hommes et 795,993 femmes. Les 6 centièmes avaient moins de 5 ans; les 9 centièmes avaient de 5 à 15 ans; les 65 centièmes, de 15 à 35 ans, et les 11 centièmes plus de 35 ans; l'âge des 9 centièmes n'a pu être reconnu. Le rapport de 65 centièmes pour les émigrants âgés de 15 à 35 ans est énorme; il en résulte que l'émigration a enlevé, dans cette période de 14 années, plus d'un million d'individus à la portion la plus valide de la population de l'Irlande, à celle qui promettait le plus pour l'avenir du pays.

La très-grande différence des salaires en Irlande et en Amérique est une des causes qui ont le plus favorisé cette émigration et l'ont dirigée vers les États-Unis. L'état précaire de la possession du sol en Irlande et les obstacles de toute sorte que la législation et les préjugés des classes dominantes opposent à la formation de la petite propriété ont aussi contribué à ce mouvement au sein de la classe agricole. Elle trouve, d'ailleurs, de moins en moins, à s'occuper dans les travaux de la campagne, par suite de la tendance croissante des propriétaires à délaisser la culture céréale pour l'élève du bétail; et, d'un autre côté, l'industrie irlandaise, dont le développement est relativement très-lent, ne lui fournit encore que des salaires insuffisants.

Un document, récemment publié par ordre du Parlement, jette un jour nouveau sur l'état précaire où vit encore aujourd'hui le fermier irlandais, par suite de la législation qui règle ses rapports avec le propriétaire. D'après ce document, la moyenne annuelle du nombre des demandes d'*éviction* (résiliation de bail), formées devant les tribunaux par les propriétaires contre les fermiers dans les six dernières années, s'élève à 6,193. Comme, le plus souvent, une seule demande d'éviction se rapporte à plusieurs tenanciers à la fois, ce chiffre ne représente qu'une partie des dépossessions annuelles depuis 1860, sans que le fermier ait reçu une compensation quelconque pour la plus-value dont il a enrichi le sol. En s'arrêtant toutefois à ce chiffre de 6,193 évictions, et en ne comptant que 6 personnes par foyer (proportion bien faible pour une famille irlandaise), les évictions ont dû laisser sans pain et sans asile un minimum de 37,158 individus chaque année, et de 222,948 dans les 6 années de la période 1860-1865. Maintenant il est évident que ces familles dépossédées ont dû fournir un très-fort contingent à l'émigration et qu'ainsi se sont accumulées, de l'autre côté de l'Atlantique, des haines redoutables contre la domination anglaise en Irlande. Ces évictions sont souvent si iniques, quoiqu'elles soient légales, que les juges, obligés de les prononcer, ne croient pas pouvoir se dispenser de faire leurs réserves en déclarant hautement, en plein tribunal, que *la loi les oblige à administrer l'injustice.*

On a proposé diverses mesures pour arrêter l'émigration. Celle qui avait pour objet de faire cesser l'état précaire de la possession en favorisant les longs baux et en assurant des compensations aux fermiers évincés qui ont amélioré le sol, n'ayant pas eu l'assentiment du nouveau ministère, M. Fontescue, auteur du projet de bill qui contenait ces dispositions, s'est vu obligé de le retirer; mais l'opposition tout entière se propose de l'appuyer énergiquement à la prochaine session, et on peut être certain qu'elle en poursuivra l'adoption avec la même ténacité que le bill de réforme électorale.

En 1865, les terres incultes en Irlande ne comptaient pas moins de 4,497,027 acres, c'est-à-dire qu'elles formaient plus du cinquième de la superficie totale de cette île. La mise en valeur de cette immense étendue de terres a été l'objet d'un assez grand nombre de projets. D'après les uns, l'État devrait s'en rendre acquéreur pour les aliéner en détail. D'autres voudraient que ces acquisitions en masse fussent faites par des compagnies de capitalistes qui les revendraient, par petits lots, aux prix les plus modérés, ou les affermeraient à long bail aux cultivateurs qui voudraient défricher le sol. Dans cette combinaison, les fermiers n'auraient aucun fermage à payer pendant un certain nombre d'années. On fournirait ainsi une occupation lucrative et permanente à une portion notable de la population agricole qui, au grand avantage du pays, serait retenue en Irlande, avec le capital qu'elle y créerait, par la perspective toute nouvelle pour elle d'arriver à la possession du sol ou de jouir paisiblement du fruit de son travail. L'opinion publique en Angleterre s'étant montrée très-hostile jusqu'à ce jour à toute idée d'intervention de l'État dans les transactions particulières, le Parlement n'a voulu prendre en considération aucun de ces projets. Toutefois, comme la même opinion s'est prononcée récemment d'une manière très-favorable pour le principe de l'achat des chemins de fer irlandais par l'État (mesure très-désirée en Irlande), il ne serait pas impossible que, dans l'avenir, elle fût moins opposée à l'achat par l'État des terres incultes. Il serait préférable, sans doute, que l'opération fût faite par des compagnies; mais

les capitalistes anglais sont trop frappés par la dépression que le mouvement fenian a fait subir à la propriété territoriale en Irlande pour vouloir de longtemps risquer leur argent dans des spéculations en biens-fonds. Enfin les personnes qui se préoccupent des moyens d'arrêter l'émigration, avaient pensé que la petite propriété pourrait se constituer graduellement par l'effet des ventes d'immeubles effectuées tous les ans par la cour dite *Landed Estates court*. On sait que cette cour, qui a pris la place de celle dite des *Incumbered Estates*, délivre des titres de propriété définitifs aux acquéreurs des terres vendues à sa barre après vérification des titres de propriété. Mais cette espérance ne s'est pas réalisée, les lots dont se composent ces ventes n'étant jamais assez petits pour que les fermiers puissent s'en rendre acquéreurs isolément, et lorsque plusieurs fermiers s'associent pour acheter en commun, il se trouve presque toujours un propriétaire pour surenchérir, afin d'empêcher *cette classe inférieure*, comme on l'appelle, d'arriver à la propriété du sol et, par suite, à l'indépendance. Il n'y a pas de sacrifices que la majeure partie des maîtres actuels du sol ne soit prête à faire pour mettre obstacle à la constitution de la petite propriété. Ce sont eux qui, en enlevant ainsi à la population agricole son plus énergique stimulant au travail, et à l'Irlande le plus grand attrait qu'elle pourrait avoir pour les cultivateurs, ont le plus contribué à l'émigration de la classe aisée des fermiers vers les États-Unis, où elle est sûre de trouver pour les acquisitions de terres tous les avantages et toutes les facilités qui lui sont refusés dans la mère-patrie.

A. L.

9. *Résultats de la guerre civile aux États-Unis.* — Voici une intéressante statistique sur la lutte civile qui, pendant quatre ans, a désolé les États-Unis:

On a enrôlé en tout, à diverses reprises, pendant la guerre, 2,400,000 hommes; il y avait sous les drapeaux, au moment de la cessation des hostilités, 1,000,516 soldats. Du 1er juin 1863 au 1er avril 1865, on a arrêté et renvoyé à l'armée, 76,526 déserteurs. Pendant la même période, 5,221 officiers et 90,868 soldats ont été tués; 2,321 officiers et 182,329 soldats sont morts de maladie; ne sont pas compris ceux qui sont morts de leurs blessures après avoir quitté le service.

Il n'y a jamais eu autant d'hommes sous les drapeaux qu'à la fin de la guerre: les désertions, du 1er juin 1861 au 1er juin 1863, s'étaient élevées à 121,497, chiffre sur lequel on n'avait arrêté et renvoyé à l'armée que 18,577 déserteurs.

Du 1er juin 1863 au 1er avril 1865, il y a eu 147,621 déserteurs, sur lesquels, comme on l'a vu plus haut, 76,526 ont été arrêtés et renvoyés en campagne.

(*France* du 15 mai 1866.)

Le gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Procès-verbal de la séance du 7 juillet 1866.

Le 7 juillet 1866, la Société de statistique s'est réunie sous la présidence de M. Millot.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le secrétaire fait connaître les titres et sujets des ouvrages récemment offerts à la Société.

M. Loua donne lecture d'un mémoire sur la topographie de Paris, d'après le *Bulletin de statistique*, publié par M. le préfet de la Seine.

M. le président fait connaître à la Société que, conformément à ses précédents, elle entre en vacances à partir de cette séance, pour ne faire sa rentrée que le 1er samedi du mois de novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

II.

De l'état actuel de l'agriculture dans quelques États de l'Europe.

(SUITE.)

III. HOLLANDE[1].

La Hollande présente l'image d'une vaste plaine que l'industrie des habitants a conquise sur les eaux. Borné par la mer à l'ouest et au nord, son territoire est entrecoupé de golfes, de baies et sillonné par des canaux. Comme son niveau est presque partout au-dessous de celui de l'Océan, il a fallu le défendre par d'immenses digues contre ses invasions, et employer les plus puissantes machines pour le dessécher. Les *polders* (terres endiguées) les plus remarquables sont situés aux embouchures de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin. Le sol est constitué, en très-grande partie, par des alluvions maritimes. Des couches de sable et des lits d'argile, dont la puissance est très-variable, alternent jusqu'à une profondeur de 50 mètres. Dans quelques localités, on trouve des couches de tourbe de 12 à 16 mètres d'épaisseur, qui paraissent provenir de bois anciennement submergés.

1. Nous devons les renseignements qui suivent à une très-obligeante communication de M. de Baumhauer, directeur du bureau de statistique, à La Haye.

En général, le sable et l'argile entrent pour moitié dans la composition des terrains, et forment cette nature de terre fertile que les Anglais appellent *Loam.*

Cadastre. — La superficie du royaume, en y comprenant le Limbourg et le Luxembourg, est de 3,261,003 hectares. Distraction faite de ces provinces, elle se répartit ainsi qu'il suit, d'après le cadastre, entre les diverses natures de sol :

	Terres labourables.	Prairies et pâturages.	Bois et forêts.	Jardins potagers, pépinières.	Bâtiments et cours.	Routes, chemins, rues, etc.	Rivieres, canaux, lacs, etc.	Terrains non cultivés, bruyères, marais.	Total en hectares.
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Brabant septentrional. . . .	133,195	112,585	34,212	5,022	3,106	15,878	23,490	183,673	511,161
Gueldre	119,009	137,043	54,860	5,899	2,986	10,135	10,901	168,133	508,966
Overyssel.	52,605	109,221	10,694	1,864	1,532	3,183	5,025	153,558	337,682
Frise	51,042	193,674	7,527	2,816	2,184	2,963	23,375	43,484	327,065
Hollande méridionale. . . .	71,818	151,268	14,970	7,362	3,067	9,704	32,302	13,045	303,536
Drenthe	23,322	57,584	4,358	798	603	1,066	1,046	176,892	265,669
Hollande septentrionale . .	11,204	148,959	6,046	4,326	2,502	3,901	21,122	51,364	249,424
Groningue.	77,181	98,618	1,118	2,819	1,860	2,634	9,070	40,710	234,010
Zélande.	93,726	42,055	3,743	3,419	1,723	521	2,727	17,793	165,707
Utrecht.	29,262	63,582	13,021	4,040	1,103	1,081	7,605	17,538	137,232
Totaux des dix provinces	662,364	1,114,589	150,549	38,365	20,666	51,066	136,663	866,190	3,040,452

D'après ces données, pour 100 hectares, on trouve, en Hollande, les superficies ci-après :

Terres labourables.	662,364	hectares ou	21.8	de la superficie.
Prairies et pâturages	1,114,589	—	36.6	—
Bois et forêts	150,549	—	4.9	—
Jardins potagers et d'agrément, pépinières	38,365	—	1.3	—
Bâtiments et cours.	20,666	—	0.7	—
Routes, chemins, rues, promenades. . . .	51,066	—	1.7	—
Rivières, canaux, lacs.	136,663	—	4.5	—
Terrains non cultivés, bruyères, marécages	866,190	—	28.5	—

La révision du cadastre (terminé en 1834) n'ayant pas encore eu lieu, et un mouvement considérable de boisement, déboisement et dessèchement s'étant produit depuis, on ne peut dire dans quelle mesure les proportions ci-dessus se sont modifiées.

Les dessèchements surtout ont été considérables, comme l'indique le tableau ci-après, qui fait connaître les superficies cultivables conquises successivement sur la mer de 1540 à 1858.

Avant 1540.	De 1540 à 1566.	De 1566 à 1584.	De 1584 à 1609.	De 1609 à 1648.	De 1648 à 1672.	De 1672 à 1748.	De 1748 à 1795.	De 1795 à 1815.	De 1815 à 1858.	Totaux.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18,871	16,186	317	11,617	31,686	4,688	6,384	14,668	7,908	45,840	158,165

Le dessèchement le plus important qui ait été entrepris dans cette période de 318 ans, est celui du lac de Harlem. Il a ajouté 18,000 hectares au domaine agricole de la Hollande.

La Gueldre est la seule province qui ait une superficie forestière de quelque importance. Elle livre au commerce presque tout le bois de chauffage qui se consomme dans un pays où la houille et la tourbe sont les combustibles usuels. On en tire également du bois de charpente et d'industrie. Les terres boisées diminuent dans les deux Hollandes, dont presque toute la surface est aujourd'hui en culture. C'est principalement à la hausse continue du prix des produits agricoles, amenée en grande partie par le développement de l'exportation, qu'est dû ce progrès du défrichement. Le boisement s'accroît, au contraire, dans les provinces qui ont le plus de bruyères, comme la Drenthe, la Gueldre, Utrecht, Overyssel, Brabant septentrional et Limbourg. On calcule que, de 1834 à 1856, environ 80,000 hectares ont été convertis en bois, dans lesquels l'essence sapin est dominante.

Morcellement. — En 1830, on comptait en Hollande (Luxembourg et Limbourg non compris) une superficie de 3,040,452 hectares répartis entre 2,989,764 parcelles possédées par 379,879 propriétaires; c'était 1 propriétaire (sans distinction de propriétés bâties et non bâties) pour 8 hectares, et chaque parcelle comprenait environ 1 hectare (1 hect.,01).

En 1860, le nombre total des parcelles s'était élevé, pour le même nombre de provinces, à 3,506,232, soit, en 30 ans, un accroissement de 516,468 ou de 17.27 p. 100. Les plus petites parcelles se trouvent dans le Limbourg (493,930 pour une superficie de 220,502 hectares) et dans la Hollande méridionale (536,065 pour 299,122 hectares); les plus grandes dans la Drenthe (200,700 pour 266,272 hectares) et dans la Frise (297,430 pour 327,480 hectares.). La contenance moyenne d'une parcelle est descendue, de 1830 à 1860, de 1 hect.,01 à 0 hect.,86.

Le progrès du morcellement se déduit également du nombre des propriétés bâties et non bâties, imposables aux deux époques ci-après :

	Propriétés bâties.	Propriétés non bâties.
1846	293,410	504,324
1859	313,755	569,756

L'accroissement, en 13 ans, est de 6.9 p. 100 pour les propriétés bâties et de 12.9 pour les biens ruraux. La propriété rurale s'est donc divisée environ deux fois plus rapidement que la propriété urbaine.

Production agricole. — Les provinces où la production agricole proprement dite occupe la plus grande superficie, sont la Zélande et la Groningue. Le froment se cultive surtout dans la Zélande, la Hollande méridionale et le Limbourg; le seigle, dans les provinces de Groningue, Zélande, Brabant méridional, Gueldre et Limbourg. Les pommes de terre les plus estimées (et elles sont très-appréciées dans les États voisins, qui en importent des quantités notables) se récoltent dans la Zélande et dans les dunes des deux Hollandes.

Voici, pour l'année la plus récente dont nous connaissions les résultats (1863) et par nature de culture, les superficies cultivées ainsi que les rendements :

	Hectares cultivés en 1863.	Produit en 1863 en hect. et en kil.	Produit par hectare. Grains et fruits.	Produit par hectare. Paille.
Froment	87,881	1,977,538 hect.	22.5 hect.	2,000 kil.
Seigle	194,733	3,765,984	19.34	1,500
Orge	42,039	1,496,720	35.60	1,500
Avoine	92,513	3,491,860	37.74	3,000
Blé sarrasin	64,027	934,885	14.60	1,400
Fèves	30,821	787,294	25.55	1,800
Pois	10,964	260,046	23.72	1,500
Pommes de terres	109,689	17,689,645	161.27	»
Colza	32,701	845,762	25.86	»
Garance	4,905	7,694,445 kil.	1,569 kil.	»
Chicorée	1,471	27,916,080	18,971	»
Lin	18,979	9,880,366	521	»
Graine de lin		179,280 hect.	9.56 hect.	»
Chanvre	1,576	1,189,364 kil.	755 kil.	»
Graine de chanvre		22,089 hect.	14.02 hect.	»
Tabac	1,708	2,882,762 kil.	1,688 kil.	»
Divers	5,872			
Total	699,879			

Le tableau ci-après complète le précédent en faisant connaître, de 1851 à 1863, les maxima et minima de production (en milliers d'hectolitres) :

	Années.	Maxima.	Années.	Minima.
Froment	1863	1,978	1853	855
Seigle.	1857	3,956	1853	2,577
Orge	1858	1,737	1859	1,197
Avoine	1862	3,742	1857	2,276
Sarrasin	1853	1,394	1857	870
Fèves.	1852	942	1861	538
Pois.	1860	501	1858	74
Pommes de terre. . .	1863	17,690	1861	6,475
Colza	1863	846	1853	292
Garance.	1859	11,134	1856	4,567
Chicorée	1858	30,489	1851	13,220
Lin	1863	9,880	1858	5,345
Graine de lin	1859	309	1856	59

On manque de données exactes sur les autres produits.

La garance n'est cultivée que dans le Brabant du Nord, la Hollande du Sud et la Zélande. Depuis 1830, quelques essais ont eu lieu avec succès sur divers points de la Hollande du Nord. La presque totalité de la chicorée se récolte dans la Frise, le Limbourg, le Brabant du Nord et la Groningue. La Hollande du Sud fournit les $^9/_{10}$ du chanvre; on en trouve quelques champs dans les provinces d'Utrecht, de Gueldre, du Brabant du Nord et du Limbourg. Un petit nombre de communes seulement du Brabant du Nord et de la Gueldre cultivent le houblon. Les principaux siéges de la production du lin sont la Frise, la Zélande, la Hollande du Sud et le Brabant du Nord. Celle du tabac n'a quelque importance que dans la Gueldre et quelques parties de l'Utrecht.

Des graines oléagineuses, le colza provient, pour les $^3/_8$, de la Groningue, puis de la Frise, de la Hollande du Sud, de la Zélande et du Brabant du Nord. C'est dans la Hollande du Sud que la graine de moutarde occupe les superficies les plus étendues.

La statistique attribue la plus forte production de betteraves sucrées aux deux Hollandes d'abord, puis à la Gueldre et au Brabant du Nord.

Des légumineuses, les lentilles et les vesces se cultivent surtout dans les provinces d'Utrecht et de Gueldre, les fèves de marais dans la Groningue et la Frise.

La Hollande fait un commerce considérable de fruits et de légumes; elle approvisionne notamment, pour une forte part, les marchés de Londres. La Gueldre et l'Utrecht envoient les cerises, les poires et les pêches, les deux Hollandes, les fraises et les groseilles. C'est des environs de La Haye (*Westland*) que viennent les abricots exquis que des murs en demi-cercle protégent contre les vents et tempêtes, et dont il s'exporte pour l'Angleterre des quantités énormes.

Nous ne saurions omettre non plus la culture florale, si justement célèbre, de la Hollande. Qui n'a entendu parler des tulipes, des jacinthes et des roses des environs de Harlem et de Nordwick? Cette culture a même pris le caractère d'une véritable industrie, et on peut la considérer comme une source de richesse pour les deux provinces (Hollande du Nord et du Sud) où elle s'est concentrée.

La statistique officielle détermine chaque année la valeur de la production agricole. Nous donnons ci-après le résumé de cette estimation pour tous les produits autres que les fourrages, les bois, les légumes, les fruits et les fleurs :

	Grains.	Paille.	Total.		Grains.	Paille.	Total.
	Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.
1851 . . .	196,303,535	16,947,944	213,251,479	1858 . . .	272,599,712	22,371,560	294,971,272
1852 . . .	199,929,040	13,163,848	218,092,388	1859 . . .	242,780,860	21,010,520	263,791,380
1853 . . .	253,617,202	17,327,580	270,944,782	1860 . . .	312,114,720	21,245,920	333,360,640
1854 . . .	342,495,694	20,826,480	363,322,174	1861 . . .	274,587,618	60,152,692	334,740,310
1855 . . .	319,235,897	19,660,180	338,896,077	1862 . . .	288,335,973	56,948,888	345,284,861
1856 . . .	325,081,864	22,836,253	347,918,117	1863 . . .	302,998,545	49,689,843	352,688,388
1857 . . .	292,297,921	21,622,646	313,920,570				

Les prairies naturelles et artificielles produisent, en moyenne annuelle, 3 milliards de kilogrammes de foin, dont de 3 à 400 millions dans la Frise, 250 dans la Hollande du Sud et 500 dans la Hollande du Nord. Le rendement à l'hectare est entre 5 et 7,000 kil. dans les bonnes terres. Les terres sablonneuses ou de tourbières ne donnent que de 1,500 à 3,500 kil. Le foin se vend, d'après qualité, de 57 fr. 78 c. à 72 fr. 76 c. les 1,000 kil. C'est, pour la production entière, une valeur d'au moins 193 millions de francs.

La Gueldre et la Hollande du Sud entretiennent les plus riches basses-cours. La volaille est surtout élevée pour les œufs, qui s'expédient en quantités considérables en Belgique et en Prusse. Ainsi, l'exportation a été, en 1863, de 2,711,353, et, en 1864, de 3,877,623, dont 1,815,062 et 2,567,483 pour la Belgique, 739,447 et 121,221 pour la Prusse. L'importation surpasse néanmoins l'exportation dans d'assez fortes proportions: 16,476,857, en 1863, et 17,673,671 en 1864, dont 9,468,066 et 8,888,553 provenant de la Prusse, 6,889,858 et 8,512,450 du Hanovre.

Bétail. — Les animaux de ferme sont recensés, tous les ans, au mois de décembre; c'est l'époque à laquelle les étables sont le moins garnies.

Le tableau ci-après indique les résultats d'un certain nombre de recensements anciens et récents:

	1816.	1830.	1840.	1851.	1858.	1862.	1863.
Chevaux	183,941	193,010	217,303	237,127	235,528	249,802	254,336
Bœufs, vaches, etc. . .	975,230	967,489	1,065,840	1,248,893	1,213,381	1,374,030	1,380,079
Moutons.	676,542	638,077	781,166	811,643	768,373	882,139	893,628
Cochons.	»	»	»	269,657	250,559	278,656	299,055
Boucs et chèvres.	»	»	»	85,582	106,309	125,656	122,326
Anes et mulets	»	»	»	2,080	2,998	3,077	3,091

D'après ces données, tous les animaux de ferme se seraient accrus de 1816 à 1851, pour diminuer en 1858 et reprendre ensuite un mouvement ascendant plus ou moins caractérisé. Cette diminution en 1858 est-elle le résultat d'épizooties qui auraient frappé sur toutes les races indistinctement, ou, ce qui paraît plus vraisemblable, la date des recensements aurait-elle été changée, dans l'intervalle, pour être reportée à la fin de l'année, époque du plus petit nombre des existences? Les documents officiels que nous consultons sont muets sur ce point.

D'après le dernier recensement, le rapport des existences de chaque race à 100 hectares: 1° de la superficie *totale* (3,040,452 hect. sans le Limbourg et le Luxembourg); 2° de la superficie *arable*, comprenant les terres labourables, les prairies et pâturages, les jardins et les pépinières, en tout 1,815,318 hect.; 3° de la superficie productive, comprenant, en outre des superficies précédentes, les bois et forêts, en tout 1,965,877 hect., — s'établit ainsi qu'il suit:

	Pour 100 hectares de la superficie		
	totale.	arable.	productive.
Race chevaline.	8.36	14.01	12.94
— bovine	45.41	76.02	70.20
— ovine.	29.39	49.23	45.46
— porcine	9.83	16.47	15.21
— caprine.	4.02	6.74	6.22
— asine-mulassière.	0.10	0.17	0.16

Si on applique la formule d'équivalence adoptée en Allemagne, à savoir qu'une tête de gros bétail correspond à $^2/_3$ d'un cheval, à 10 têtes de mouton et à 4 cochons, on aura, pour les mêmes superficies, le nombre d'animaux de race bovine ci-après (ânes et mulets non compris) :

Total des animaux de race bovine.	Pour 100 hectares de la superficie totale.	arable.	productive.
1,881,581	63.35	103.10	95.71

En calculant la valeur de chaque tête de bétail d'après le tarif relatif à la perception des droits d'entrée et de sortie, on trouve que les animaux de ferme recensés en 1863 représentaient le capital ci-après :

	Francs.		Francs.
228,199 chevaux à	428.00	par tête.	97,667,032
26,137 poulains à	214.00	—	5,593,318
3,091 ânes à	64.20	—	198,442
1,039,528 bœufs, vaches à . . .	171.20	—	177,967,194
341,051 veaux à	64.20	—	21,895,474
893,628 moutons à	21.40	—	19,123,639
122,326 boucs et chèvres à . .	6.42	—	785,333
299,055 porcs à	42.80	—	12,799,554
Valeur totale en 1863			336,029,986
Valeur totale en 1862			332,082,653
Valeur totale en 1858			303,196,893
Valeur totale en 1854			310,051,116

C'est dans la Gueldre que l'élève des animaux de race chevaline se fait sur la plus grande échelle. Le gouvernement y remonte presque exclusivement sa cavalerie, et tandis que les maquignons français y viennent, tous les ans, au printemps, acheter d'excellents chevaux, aux prix de 650 à 1,000 fr., les marchands allemands (Saxons pour la plupart) s'y approvisionnent de poulains aux prix de 110 à 280 fr. par tête. On cite des exemples de chevaux vendus près de 1,300 fr. Une pouliche de 6 mois vaut communément 380 fr.; celle de 2 $^1/_2$ ans, 550 fr. Les chevaux de labour se payent de 230 à 650 fr.

La race bovine a sa plus grande valeur dans la Hollande du Nord, où un bœuf gras ne se paye pas moins de 590 fr. Le prix courant des vaches à lait est de 170 à 470 fr.; celui des veaux gras de 55 à 180 fr. C'est de cette province que viennent les beaux moutons de l'île de Texel, qui se payent de 30 à 110 fr.

Consommations et prix. — La consommation de la viande, d'après les relevés de l'administration de l'accise[1], est indiquée, pour un certain nombre d'années, par le tableau ci-après :

		1846.	1848.	1851.	1858.	1862.	1863.
Bœufs et vaches.	Nombre de têtes. . .	137,335	123,891	149,111	168,433	138,189	162,869
	Valeur par tête . . .	111f02c	120f59c	104f97c	126f30c	187f06c	165f42c
	Valeur totale	15,259,330f	14,940,247f	15,652,929f	22,728,262f	25,872,700f	26,943,875f
Veaux. . . .	Nombre de têtes. . .	109,666	87,076	104,961	99,824	94,500	107,188
	Valeur par tête . . .	23f58c	27f93c	26f81c	32f55c	41f11c	38f90c
	Valeur totale	2,581,450f	2,432,540f	2,814,763f	3,250,600f	3,886,445f	4,170,055f
Porcs	Nombre de têtes. . .	318,463	237,238	372,844	»	»	»
	Valeur par tête . . .	49f50c	57f29c	43f33c	»	»	»
	Valeur totale	15,764,124f	15,656,466f	16,162,418f	»	»	»
Moutons . . .	Nombre de têtes. . .	114,785	96,643	101,976	»	»	»
	Valeur par tête . . .	11f00c	11f15c	10f29c	»	»	»
	Valeur totale	1,262,084f	1,077,805f	1,047,827f	»	»	»

1. Le droit sur l'abattage des moutons et porcs a été supprimé en 1862.

Voici, depuis et y compris 1846, les années des maxima et des minima de consommation, avec le même renseignement pour les prix :

	Années des maxima.	Nombre de têtes.	Années des minima.	Nombre de têtes.	Prix maximum.		Prix minimum.	
Bœufs et vaches.	1858	168,433	1848	123,892	1860	189f 90c	1850	102f 91c
Veaux	1846	109,666	1848	87,076	1861	41 52	1848	23 54
Porcs	1850	429,720	1852	124,209	1848	57 29	1850	40 70
Moutons	1846	114,735	1852	57,062 (8 mois.)	1848	11 15	1850	9 95

Le tableau ci-après fait connaître le prix moyen par kilogramme des diverses natures de viandes de boucherie de 1861 à 1865 :

	Bœuf.	Veau.	Mouton.	Porc.
1861	de 1f 28c à 1f 65c	de 1f 65c à 1f 97c	de 1f 07c à 1f 39c	de 1f 60c à 1f 80c
1862	de 1 28 à 1 71	de 1 71 à 2 14	de 1 07 à 1 39	de 1 60 à 1 71
1863	de 1 28 à 1 71	de 1 71 à 2 14	de 1 07 à 1 39	de 1 50 à 1 71
1865	1.93	2.14	1.82	1.93

Le prix des bestiaux a presque doublé depuis 1838. Aussi la consommation a-t-elle peu augmenté ; celle du veau et du mouton a même diminué. En 1835, il avait été livré à la boucherie le nombre de têtes ci-après :

	Bœufs et vaches.	Veaux.	Moutons.	Porcs.
Têtes	154,607	155,985	134,728	337,647
Valeur moyenne par tête	92f 98c	18f 21c	10f 20c	34f 06c

Depuis 1835, la consommation par habitant a été la plus forte en 1845 (34 ½ kil.), la plus faible en 1848 (23.02 kil. par tête). Celle du bœuf a varié de 10.6 à 16.9, du veau de 0.4 à 4, du mouton de 0.8 à 1.8, du porc de 9.1 à 14.8 kil. par tête.

Depuis la suppression, à partir de 1852, du droit de mouture, il n'a plus été possible de connaître la consommation céréale. Les comptes rendus officiels indiquent comme il suit les chiffres de cette consommation pour les principales céréales de 1834 à 1852. (Le signe — indique les années des minima ; le signe + les années des maxima.)

	Froment.		Épeautre		Seigle.		Consommation totale par habitant.
	Quantité.	Par habitant.	Quantité.	Par habitant.	Quantité.	Par habitant.	
	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.
1834	102,868,211	42.5	+42,086	»	—131,967,591	—54	96.5
1836	106,487,420	+43	13,756	»	141,614,537	57	100
1838	98,245,429	38.5	—4,940	»	150,179,346	59.5	98
1839	—91,883,911	35.5	7,219	»	162,831,394	63.5	99
1842	91,933,699	—34	7,561	»	172,556,178	64.5	98.5
1844	96,998,542	35.5	18,178	»	160,959,297	58.5	—94
1846	+110,967,343	40.5	30,603	»	178,678,270	65.5	106
1849	100,001,123	36	25,697	»	+198,564,424	+76.5	+107.5
1852	105,266,482	38.5	16,585	»	193,453,824	65.5	104

Ainsi la consommation par tête du seigle s'accroît, tandis que celle du froment diminue.

La plus grande gartie des produits agricoles se vend en dehors des marchés, les cultivateurs traitant directement avec les particuliers ; c'est ce qui se passe notamment pour le commerce du bétail, les marchands se rendant chez les éleveurs et faisant leurs acquisitions dans la ferme même. Les ventes sur les marchés ne donnent donc qu'une faible idée du commerce des substances alimentaires.

Voici, toutefois, le tableau des ventes des animaux de ferme et de quelques comestibles sur les principaux marchés en 1863 :

Chevaux	59,797	têtes.
Bœufs, vaches et veaux . . .	500,579	—
Moutons	400,554	—
Porcs.	292,821	—
Beurre	9,936,857	kilogrammes.
Fromage	13,225,403	—

Cette année, le beurre valait de 1 fr. 40 c. à 3 fr.; le meilleur (de *Delft*) jusqu'à 3 fr. 20 c. à 3 fr. 40 c. le kil.; le fromage de 0 fr. 35 c. à 1 fr. 30 c. le kil.; les meilleurs fromages sont ceux d'Alkmar et Edam.

Systèmes de culture. — On est unanime à reconnaître que l'agriculture a fait de grands progrès en Hollande dans ces vingt dernières années. Ce progrès est dû, en partie, au partage des communaux, en partie aux associations agricoles qui ont propagé l'usage des machines et instruments perfectionnés, en grande partie au prix croissant des denrées agricoles.

Les principaux systèmes d'exploitation du sol sont les suivants :

1° *Bétail sans agriculture.* — Ce mode d'exploitation (élève du bétail) occupe une superficie d'environ 612,000 hectares, dont 400,000 nourrissent les vaches laitières qui approvisionnent les marchés de l'intérieur de beurre et de fromage. Le bétail est nourri dans les prairies qui longent les grandes rivières, ainsi que dans celles où se récolte le foin destiné au commerce. La dépaissance sur ces dernières n'a lieu qu'après la fauchaison. Les prairies situées entre les digues et l'eau, soit de la mer, soit des rivières, sont paturées par le jeune bétail et les moutons, particulièrement par les fortes races ovines à courte queue du Texel, de la Frise, de la Groningue et de la Zélande. Les races ovines, plus petites, mais plus rustiques, de la Drenthe, se nourrissent sur les bruyères de Gueldre, Utrecht, Limbourg, Brabant du Nord et Drenthe. Pendant la belle saison, le gros bétail reste jour et nuit dans les prairies; les moutons eux-mêmes ne viennent que rarement à l'étable.

2° *Bétail et agriculture.* — Dans les régions où dominent les sols sablonneux, l'exploitation consiste surtout dans la culture du sol. L'assolement triennal y est le plus ancien et le plus généralement adopté. Il comprend : le seigle d'abord, puis le sarrasin et l'avoine, enfin la pomme de terre. Cependant l'assolement flamand tend à le remplacer; il a été adopté notamment dans le Brabant du Nord. Sa rotation, qui est quinquennale, comprend le seigle et l'avoine, puis le blé, le sarrasin, les pommes de terre et les plantes fourragères. A l'engrais d'étable, le cultivateur ajoute des cendres, du guano et des phosphates. Le foin que consomme le bétail est acheté dans les régions agricoles à sol argileux.

3° *Culture dans les terres argileuses et d'alluvion.* — Dans les fortes terres (terres argileuses), du 5e au 8e de la superficie arable est semé en trèfle pour la nourriture des chevaux. L'assolement y est de 6 années. Les céréales (dont moitié céréales d'hiver) occupent les deux tiers du domaine. Dans les terres d'alluvion, telles qu'on les trouve dans la Frise, la Groningue, les deux Hollandes, la rotation est de cinq années, dont une consacrée au froment. En Frise et dans la Hollande méridionale on cultive surtout le lin.

4° *Culture des terres riveraines des rivières.* — Le froment et le colza dominent

dans la culture de ces terres. La rotation y est de 7 à 8 ans, dont de 3 à 4 pour le froment.

Dans les terres argileuses de la Hollande du Sud et du Brabant du Nord, la garance et le lin font partie de l'assolement.

5° *Mode de culture de la province de Groningue.* — Deux systèmes dominent dans cette province. Le premier comprend un assolement de 5 à 6 ans, dont de 2 à 5 en *raygrass*, et le reste en céréales. L'autre, et le plus répandu, consiste dans une rotation de seigle, pommes de terre, avoine et sarrasin, auxquels on ajoute quelquefois du colza, des fèves ou de l'orge d'été, du trèfle et des turneps ou navets. On emploie pour cette riche culture les boues du Bollard ou les détritus de la ville de Groningue, qui se payent de 17 fr. à 21 fr. 50 c. le *last*, ou les 180 hectolitres. — Dans ce système, on sème en ligne, on sarcle beaucoup et on retourne souvent le sol.

C'est dans cette province que l'agriculture a fait le plus de progrès. Un grand nombre d'exploitations y sont dirigées conformément aux principes de la science agricole la plus avancée. Le drainage y est très-répandu. Les sols de première qualité y valent de 5,000 à 10,500 fr. l'hectare. Le prix des terres y a doublé depuis 25 ans.

C'est dans le Limbourg que les méthodes de culture laissent le plus à désirer, les paysans de cette région agricole se montrant obstinément réfractaires à toute amélioration. L'isolement de cette province, située à une extrémité du pays, entre la Prusse et la Belgique, et l'insuffisance des engrais contribuent à y maintenir un état agricole complétement stationnaire.

Prix des terres. — Ce prix varie sensiblement de province à province. Dans le Brabant du Nord, la terre de labour vaut de 1,700 à 4,500 fr. l'hectare; la prairie, en moyenne, 6,000 fr.; la terre de bruyère, 170 fr. Dans la Hollande du Nord, la prairie se vend, selon qualité, de 280 à 4,300 fr. Dans la Zélande, son prix varie entre 1,280 et 4,300 fr.; elle est affermée de 65 à 260 fr. Dans la province d'Utrecht, un domaine de 181 hectares, contenant beaucoup de bois, s'est récemment vendu au prix de 1,540,000 fr., soit environ 8,500 fr. l'hectare. Les terres légumineuses de cette province, situées près d'Utrecht, valent 10,700 fr. l'hectare; les terres labourables, de 1,750 à 4,500 fr. En Frise, la terre de labour se vend communément de 1,900 à 3,000 fr.; la prairie, de 2,500 à 4,300 fr.; elle est affermée de 110 à 280 fr. En Groningue, la terre de bruyère se paye de 110 à 430 fr.; la terre de labour, de 430 à 5,000 fr.; elle s'afferme de 21 fr. 50 c. à 280 fr.

Salaires. — Il est très-difficile de déterminer le salaire des ouvriers agricoles. Les uns, en effet, sont logés et nourris, et reçoivent, en argent, de 85 à 250 fr. et même 320 fr. Dans les localités les moins aisées, le prix de la journée varie entre 1 fr. 30 c. et 1 fr. 50 c.; dans les plus riches, entre 2 fr. 15 c. et 2 fr. 80 c. Pendant la saison des travaux agricoles ou au moment de la récolte, le salaire des journaliers s'élève à 4 fr. 30 c. et même au delà. Ceux qui récoltent le lin, le chanvre ou la garance, gagnent jusqu'à 6 fr. 40 c. et 7 fr. 50 c. par jour.

Commerce extérieur des produits agricoles. — Nous avons déjà fait connaître le mouvement de ce commerce en ce qui concerne les œufs, au moins pour quelques années récentes. Les deux tableaux ci-après, relatifs, le premier à l'importation, le second à l'exportation, récapitulent, pour une période considérable (1836-1864), les échanges de la Hollande qui ont pour objet les autres produits agricoles.

I. *Importations générales.*

	1836-1845.	1846-1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Froment (hect.) . . .	67,870	782,457	677,520	518,460	737,010	504,180	741,330	1,081,620	678,690	885,270	769,032
Seigle (*id.*).	915,450	1,675,482	1,643,640	2,345,940	1,965,270	1,827,060	2,711,670	2,208,630	2,579,550	1,697,570	1,764,844
Orge (*id.*)	369,750	586,824	706,770	807,270	236,700	1,098,690	1,176,930	1,225,890	884,460	1,001,670	1,146,101
Avoine (*id.*)	21,690	24,474	38,700	33,060	292,116	341,980	70,530	59,970	53,970	53,220	69,987
Sarrasin (*id.*)	62,280	215,088	129,240	112,740	210,150	239,370	242,310	307,110	223,680	249,180	225,103
Fèves et vesces (*id.*).	»	15,090	1,020	1,710	8,610	5,520	12,480	34,860	10,350	5,310	7,232
Pois et lentilles (*id.*).	»	39,777	8,190	30,450	67,440	57,840	80,430	149,310	85,260	48,300	64,081
Farine (kil.)	»	2,020,998	11,329,939	13,578,677	17,448,777	19,335,067	20,981,365	29,688,392	31,347,392	31,716,339	27,242,841
Pommes de t. (hect.).	»	176,036	101,460	60,975	170,038	54,414	228,945	702,528	343,996	25,326	21,397
Farine de pommes de terre (kil.).	»	666,419	1,008,668	852,846	1,501,381	1,104,437	856,873	1,756,896	1,757,055	2,769,385	1,602,748
Bœufs (têtes) . . .	»	4,932	4,373	4,221	3,384	8,706	14,812	9,380	6,005	6,123	10,209
Veaux (*id.*).	»	1,983	1,556	1,425	1,524	1,298	1,819	1,766	1,712	1,686	2,378
Cochons (*id.*)	»	37,608	49,577	42,586	45,300	77,104	65,176	45,923	25,261	25,802	34,425
Moutons (*id.*)	»	7,027	6,745	6,830	4,492	7,927	35,749	22,686	8,898	16,371	191,426
Beurre (kil.).	»	230,035	623,085	317,732	164,838	333,109	1,858,104	818,360	322,519	436,637	664,379
Fromage (*id.*)	»	412,570	651,455	669,980	582,239	585,109	634,523	648,310	644,736	693,995	694,764
Foin (*id.*)	»	686,847	499,966	333,061	419,454	862,811	591,060	1,133,571	698,287	398,733	1,745,187
Chevaux (têtes) . . .	»	2,136	2,151	3,335	2,454	1,508	2,700	2,489	2,508	3,028	3,456
Poulains (*id*).	»	702	813	801	667	537	914	848	875	720	643
Riz (kil.).	»	31,273,880	93,578,179	54,151,571	49,290,264	23,743,110	29,759,105	62,046,646	36,798,073	44,066,937	49,189,892
Colza (hect.).	»	262,593	376,800	488,220	577,260	523,200	377,850	319,530	360,900	386,010	657,677

II. *Exportations générales.*

	1836-1845.	1846-1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Froment (hect.) . . .	257,430	716,244	446,760	491,400	547,560	470,370	577,380	424,860	326,310	357,570	270,453
Seigle (*id.*)	76,710	844,488	354,990	258,120	351,270	268,320	859,680	637,950	739,290	242,850	130,403
Orge (*id.*)	224,760	302,772	493,590	512,760	464,580	769,380	703,320	401,790	353,880	409,770	341,203
Avoine (*id.*)	247,190	451,587	884,610	480,300	330,930	615,390	401,060	547,050	781,860	679,800	389,733
Sarrasin (*id.*)	660	8,823	6,660	4,680	2,700	5,640	9,690	4,590	9,180	6,150	3,381
Fèves et vesces (*id.*).	»	139,167	180,780	191,130	108,900	119,430	87,330	49,170	56,010	56,430	80,804
Pois et lentilles (*id.*).	»	28,536	26,520	32,940	27,000	44,310	21,090	25,440	19,290	21,630	34,914
Farine (kil.)	»	2,262,954	1,893,111	2,331,371	1,557,908	1,509,615	2,828,060	7,287,233	6,310,388	7,009,244	4,263,282
Pommes de t. (hect.).	»	195,453	353,763	565,193	266,710	270,231	225,267	149,224	513,788	491,782	455,793
Farine de pommes de terre (kil.).	»	700,143	317,101	222,099	805,421	1,558,735	1,158,620	1,039,817	897,077	3,351,409	2,749,419
Bœufs, vaches (têtes).	18,202	62,456	72,547	75,647	77,524	69,075	69,025	84,635	76,230	106,199	153,172
Veaux (*id.*).	7,646	33,217	35,684	44,157	53,063	40,687	46,613	62,900	58,771	67,705	78,548
Cochons (*id.*)	»	42,594	62,437	61,514	82,127	87,913	88,407	101,061	88,371	77,828	92,967
Moutons (*id.*)	33,011	165,640	172,205	169,577	176,039	225,841	236,786	254,841	256,326	291,047	321,322
Beurre (kil.).	8,078,000	12,302,472	15,306,182	13,434,319	11,672,836	13,367,687	18,984,095	18,070,595	15,267,001	14,512,020	16,689,870
Fromage (*id.*)	15,500,000	22,628,280	26,283,439	27,681,325	25,718,643	25,305,195	28,032,617	29,049,559	26,314,207	27,837,383	28,658,092
Foin (*id*)	»	8,487,906	8,673,313	9,280,796	8,637,989	15,501,234	35,690,414	16,032.905	10,504,630	12,189,345	11,127,005
Chevaux (têtes) . . .	»	5,630	5,241	5,323	4,003	4,404	4,015	4,285	4,419	4,224	4,813
Poulains (*id.*)	»	2,024	2,070	1,841	1,283	2,384	2,254	2,743	3,274	2,170	2,013
Riz (kil.).	»	11,782,057	20,935,576	23,504,711	13,121,057	18,984,683	22,186,125	15,423,676	15,074,946	16,522,563	15,520,819
Colza (hect.).	»	157,570	199,350	128,430	270,000	170,550	147,120	175,800	149,760	129,810	65,243

Le tableau n° I n'indique que les quantités importées; mais on peut en déterminer la valeur quand on connaît les prix officiels. Ces prix, qui ont été déterminés en 1846, sont les suivants :

Froment, 21 fr. 40 c.; seigle, 14 fr. 25 c.; orge, 11 fr. 41 c.; avoine, 7 fr. 83 c.; sarrasin, 15 fr. 69 c.; pommes de terre, 2 fr. 14 c ; fèves et vesces, 14 fr. 23 c.; pois et lentilles, 17 fr. 83 c. l'hectol.; farine de grains et de pommes de terre, 64 fr. 20 c. les 100 kil.; colza, 22 fr. 81 c. l'hectol.; riz, 64 fr. 20 c. les 100 kil.; foin, 21 fr. 40 c. les 1,000 kil.; beurre, 171 fr. 20 c.; fromage, 74 fr. 90 c. les 100 kil.; chevaux, 428 fr.; poulains, 214 fr.; bœufs, 171 fr. 20 c.; veaux, 64 fr. 20 c.; moutons, 21 fr. 40 c.; cochons, 43 fr. 80 c. par tête.

Une grande partie du seigle et de l'orge importés est consommée par les distillateurs de genièvre. C'est ainsi qu'à Schiedam, centre de cette industrie, où on en compte 226, il a été importé, en 1861, 583,608, en 1862, 591,180 hectol. de seigle, et exporté 56,380 et 155,310 seulement. Les mêmes distilleries ont reçu, en 1861, 736,941 et 549,720 hectol. d'orge, pour une exportation de 40,690 et 30,810. Le surplus est presque entièrement transformé en genièvre. Les distilleries hollandaises ont exporté, en 1863, 17,908,205, en 1864, 21,650,255 litres, dont près de moitié à destination de l'Angleterre et de l'Amérique du Nord. La France en a reçu, en moyenne, 2,200,000 litres par an.

Les faits suivants résultent de la comparaison des deux tableaux : 1° La Hollande importe plus de céréales (et surtout plus de seigle) qu'elle n'en exporte. Il n'y a d'exception que pour l'avoine. La différence au profit de l'importation est très-considérable en ce qui concerne la farine. Elle ne produit donc pas de céréales dans la mesure de ses besoins. — Ses légumineuses trouvent, à l'étranger, un débouché assez considérable. Il en est de même des pommes de terre, dont elle n'a plus importé, dans ces dernières années, que des quantités minimes. — Elle vend un nombre croissant d'animaux de boucherie, et n'en achète que très-peu. — Le beurre et le fromage forment la principale branche de ses exportations; il est vrai que ces deux produits sont véritablement le triomphe de son industrie agricole. — Elle expédie aux pays voisins de forts approvisionnements de foin. — Son commerce de chevaux et de poulains est sans importance. — Elle reçoit plus de colza qu'elle n'en envoie. — Quant aux gros chiffres de son commerce de riz, ils s'expliquent par les expéditions de ses colonies des Indes orientales, expéditions qui font de son marché le plus fréquenté peut-être de l'Europe.

Ces renseignements, en l'absence de tout autre, seraient suffisants pour caractériser l'agriculture hollandaise. Il est évident que les cultures fourragères y dominent, et que la production de la viande y dépasse sensiblement celle des céréales. Ajoutons que les produits de la ferme (œufs, beurre, fromage) sont une des branches les plus fructueuses de son économie rurale.

A. Legoyt.

III.

De l'état de l'enseignement secondaire dans le nouveau royaume d'Italie.

(ANNÉE SCOLAIRE 1862-1863.)

I.

L'enseignement secondaire est distribué en Italie par 1,096 établissements, savoir : 344 petits séminaires, 452 gymnases, 123 lycées, et 177 écoles techniques. Les gymnases et les lycées sont, à des degrés divers, consacrés aux études classiques; les écoles techniques sont destinées à perfectionner les études élémentaires, et offrent beaucoup d'analogie avec l'enseignement spécial qu'une loi récente vient de créer dans notre pays.

On manque de données précises sur la date de la fondation d'un certain nombre de ces institutions; toutefois, on peut attribuer la création de la plupart des séminaires au concile de Trente. 50 écoles secondaires datent de la plus haute antiquité; 47 remontent au dix-septième siècle; 39 au dix-huitième; 24 ont été établies de 1800 à 1815, et 87 de 1816 à 1849. Mais c'est la période la plus récente qui a vu les créations les plus nombreuses. En effet, de 1861 à 1863, il a été ouvert à la jeunesse studieuse 188 établissements nouveaux, dont 88 aux études classiques, et 100 aux études primaires supérieures.

L'État entretient, pour sa part, 210 établissements, dont 42 écoles techniques. Les provinces et les communes en subventionnent 274, dont 109 écoles techniques; enfin les simples particuliers en possèdent 586, dont 26 écoles techniques. Des institutions appartenant aux communes ou aux particuliers, les unes sont placées sous la surveillance de l'État, les autres sont entièrement libres. A ce point de vue, les établissements d'instruction secondaire de l'Italie se divisent en 484 écoles gouvernementales et 612 écoles libres.

Le nombre des élèves des deux catégories d'écoles peut être classé ainsi qu'il suit :

	Gymnases et lycées.	Écoles techniques.	Total.
Écoles entretenues par l'État	11,618	3,472	15,090
— — par les provinces ou communes.	6,866	4,613	11,479
— appartenant à des particuliers	21,870	746	22,616
Total	40,354	8,831	49,185
Écoles gouvernementales	16,264	6,162	22,426
— libres	24,090	2,669	26,759
Total égal	40,354	8,831	49,185

En ce qui concerne l'enseignement religieux ou laïque, les 1,096 établissements qui nous occupent, comprennent 344 séminaires, 88 colléges dirigés exclusivement par des corporations religieuses, et 664 établissements laïques.

Les séminaires comptent 12,923 élèves, les colléges congréganistes 6,017, les écoles secondaires laïques 30,245, soit pour les colléges réunis 49,185 élèves.

Ainsi, les établissements laïques dépassent la moitié (664 sur 1,096) du nombre total, et ils renferment les trois cinquièmes des élèves. Quant au personnel enseignant ou dirigeant, il se subdivise ainsi :

	Personnel religieux.	Personnel laïque.
Séminaires	593	»
Colléges laïques.	1,444	2,675
— congréganistes. .	556	78
Total	2,593	2,753

On voit que l'enseignement laïque comporte lui-même un nombreux personnel religieux. Les religieux dirigent, en effet, presque tous les établissements entretenus par les provinces ou les municipalités.

En résumé, on compte, dans l'enseignement secondaire, 94 professeurs cléricaux par 100 laïques; 6 professeurs laïques et 5 cléricaux par 100 élèves, enfin, 13 laïques et 12 cléricaux pour 100,000 habitants. C'est la Ligurie, les Marches et la Toscane qui comptent le plus de professeurs appartenant au clergé; c'est dans l'Ombrie et la Lombardie qu'on en compte le moins. Chaque établissement a, en moyenne, 4 professeurs, mais cette proportion est très-variable; on cite quelques lycées qui en ont jusqu'à 52, tandis qu'un assez grand nombre de colléges privés (35 sur 105) n'en ont pas plus de 3.

II.

Les élèves se subdivisent en deux catégories distinctes, les *internes* et les *externes*. Leur nombre relatif est variable suivant la nature de l'enseignement :

	Nombre des élèves			Internes pour 100 élèves.
	internes.	externes.	Total.	
Gymnases	5,375	17,384	22,759	24
Lycées	691	3,981	4,672	15
Écoles techniques .	907	7,924	8,831	10
Séminaires.	9,475	3,448	12,923	73
Total	16,448	32,737	49,185	33

Il résulte de ce tableau, qu'il y a dans les colléges italiens réunis, deux fois plus d'externes que d'internes. Dans les gymnases, la proportion des internes est de 24 p. 100 ; elle est de 15 dans les lycées, de 10 dans les écoles techniques. Mais, dans les séminaires, la proportion des internes dépasse 73 p. 100; ces derniers établissements ont, par conséquent, trois fois plus d'internes que d'externes. Dans les lycées français, la proportion des internes est de 55 p. 100; on vient de voir qu'elle n'est que de 15 dans les lycées italiens.

Dans les établissements placés sous la surveillance de l'État, et qui sont au nombre de 484 (333 gymnases ou lycées et 151 instituts techniques), les élèves ne sont reçus qu'après examen; on soumet également à l'examen les élèves qui changent de division. Pour les premiers, la proportion des admissions est de 80 p. 100 présentations; elle n'est, pour les seconds, que de 66 p. 100. Les radiations pour cause de départ ou de maladie et par mesure disciplinaire sont annuellement de 11 p. 100.

La plupart des élèves admis (22,561 sur 26,569) appartiennent à des familles aisées de la haute bourgeoisie ou du commerce; on en compte toutefois 4,008 (1,918 dans les gymnases, 273 dans lycées et 1,817 dans les écoles techniques) dont les parents n'ont aucune fortune. Ces enfants ne sont pas les seuls qui n'acquittent aucune rétribution scolaire; le nombre réel des non-payants ou boursiers s'élève

à 7,989. Ainsi le tiers des élèves admis dans les établissements de l'État reçoit une éducation entièrement gratuite.

III.

D'après le recensement général de la population effectué le 31 décembre 1861, on peut évaluer à 1,397,924 le nombre des jeunes gens de 12 à 19 ans, période pendant laquelle on reçoit généralement l'instruction secondaire. Sur ce nombre, 397,987 savent lire et écrire, 61,800 ne savent que lire, et 938,137 ne connaissent même pas leur alphabet. En d'autres termes, sur 100 jeunes gens de cet âge, 68 ne savent ni lire ni écrire, et sur 33 qui possèdent les premiers éléments de l'instruction primaire, 4.4 savent lire, 26 savent lire et écrire, 2 fréquentent les écoles classiques, et 0.6 les écoles techniques.

Ces chiffres, on le voit, ne témoignent pas très-favorablement de l'état de l'instruction dans la jeunesse italienne. A ce point de vue, d'ailleurs, les provinces ont des coefficients très-différents :

Sardaigne. . . .	861 ignorants p. 1,000.		Campanie. . . .	784 ignorants p. 1,000.	
Sicile	840	—	Émilie	736	—
Basilicate	830	—	Toscane.	708	—
Abruzzes	824	—	Ligurie	530	—
Pouille	824	—	Lombardie . . .	463	—
Ombrie	820	—	Piémont.	332	—
Calabre	802	—	Le royaume. .	671	—
Marches.	797	—			

Cette classification montre combien est tranchée la ligne de démarcation qui sépare les États du Nord de l'Italie de ceux du Sud.

Quant au degré de fréquentation des écoles secondaires, le classement des provinces est analogue, c'est-à-dire tout à l'avantage des provinces du Nord.

Ligurie	48 p. 1,000.		Ombrie, Marches, Sicile .	22 p. 1,000.	
Toscane.	42	—	Pouille	15	—
Piémont.	36	—	Campanie	13	—
Lombardie	32	—	Abruzzes	8	—
Émilie.	31	—	Basilicate	4	—
Sardaigne	27	—	Le royaume	26	—

Pour avoir une mesure du degré d'avancement de l'enseignement secondaire en Italie, les auteurs du document officiel que nous analysons, ont établi, d'après des données que nous voulons croire également officielles, les comparaisons ci-après :

	Nombre des établissements secondaires.	Nombre des élèves.	Élèves pour 100 habitants.
France	1,533	153,909	4.12
Prusse	300	71,460	3.92
Bade	26	4,914	3.60
Suède	75	11,300	2.93
Belgique	60	11,059	2.34
Bavière.	124	10,934	2.33
Norwége	55	3,668	2.32
Italie.	1,096	49,185	2.26
Autriche	335	79,572	2.15
Portugal	135	7,666	2.08
Russie	125	99,755	1.66
Espagne	63	21,478	1.37

Le gouvernement contribue aux frais de l'enseignement secondaire classique ou technique pour 2,002,175 fr., soit un peu moins de la moitié de la dépense totale.

La subvention des communes atteint 1,649,221 fr., celle des provinces n'est que de 179,144 fr. Les revenus propres aux établissements ne montent qu'à 262,016 fr., et la rétribution scolaire produit 175,895 fr. Les revenus des colléges, les fondations particulières et les recettes diverses se répartissent ainsi entre les divers établissements secondaires : 301,409 pour les gymnases, 114,125 pour les lycées, et 22,377 pour les écoles techniques.

En résumé, l'instruction secondaire coûte en Italie 15 fr. par 100 habitants. En France, la proportion s'élèverait à 28 fr. d'après les documents cités par les auteurs de la publication italienne; mais nos recherches particulières nous permettent de la porter à 60 fr. En Belgique, la dépense par habitant est de 59 fr. 50 c.; en Espagne, de 16 fr. 20 c. Les renseignements manquent pour les autres pays; on sait seulement que les associations qui entretiennent en Angleterre les 150 *grammar schools* ou écoles d'enseignement secondaire dépensent 64 millions.

Dans les gymnases et lycées italiens, la dépense moyenne par élève est de 180 fr. dans les écoles techniques de 145 fr. En France, elle est beaucoup plus élevée, si l'on en juge d'après l'extrait suivant des comptes de 1864, applicable aux seuls lycées impériaux :

Subventions	1,951,459 fr.
Bourses.	1,883,647
Pensions et demi-pensions . . .	10,244,521
Internat	1,833,193
Trousseaux et autres dépenses .	1,944,531
Total	17,857,351 fr.
Divers	648,283
Total général	18,505,634 fr., pour 31,415 élèves, soit 600 fr. environ par élève.

En France, à Paris surtout, la plupart des élèves qui suivent les cours des lycées, en qualité d'externes, sont entretenus et élevés dans des pensions ou institutions privées. L'Italie possède également un certain nombre d'établissements de ce genre, dont plusieurs reçoivent des subventions de l'État, des provinces ou des communes. Ces derniers sont au nombre de 56, et leurs dépenses s'élèvent à 2,549,705 fr., dont 840,051 pour le personnel, 497,996 pour le matériel, et 1,211,658 fr. pour les frais de nourriture. Leurs recettes s'élèvent à 2,667,632 fr., dont 905,501 fr. provenant des subventions.

Mais tandis qu'en France 59,352 enfants sur 154,000 reçoivent l'éducation dans des institutions, le nombre des jeunes gens élevés dans des établissements analogues n'est que 9,359 en Italie.

En résumé, on compte, en Italie, 4 enfants élevés chez leurs parents pour 1 enfant élevé en pension; en France, au contraire, on peut dire que la grande majorité des externes des colléges est élevée en dehors de la famille.

IV.

Les études classiques littéraires reçoivent, en Italie comme en France, leur complément naturel dans les facultés des lettres. Ces facultés, destinées à renouveler le personnel enseignant et à décerner les grades universitaires, sont dans ce pays au nombre de quatre, et relèvent des académies de Bologne, Pise, Turin et Milan.

Le nombre des étudiants de ces facultés s'est élevé, dans le cours de la dernière

année scolaire, à 94, dont 81 se destinant à l'instruction publique; 88 de ces étudiants ont été examinés pendant l'exercice et 74 ont satisfait aux épreuves.

Quant aux examens universitaires subis près de ces facultés, leur nombre s'est élevé à 280; 273 ont été subis avec succès, 155 avec la note *parfaitement*, et 118 avec une note inférieure; 7 ont eu un résultat défavorable.

V.

En outre des établissements de l'enseignement secondaire, l'Italie possède un très-grand nombre d'institutions consacrées au perfectionnement des études. En voici la nomenclature : 81 corps scientifiques et académies de belles-lettres et de beaux-arts; 210 bibliothèques; 10 observatoires astronomiques; 10 observatoires météorologiques; 13 sociétés pour la conservation des monuments historiques; 12 académies d'histoire nationale; 20 instituts spéciaux de musique et de beaux-arts; 5 écoles de perfectionnement; enfin, 119 universités auxquelles se rattachent, comme nous l'avons vu, 123 lycées, 452 gymnases publics, 177 écoles techniques. Ajoutons, pour donner une idée complète de l'état de l'instruction publique à tous les degrés en Italie, que l'enseignement primaire supérieur y est donné dans 65 écoles normales à des maîtres des deux sexes, et l'enseignement élémentaire dans 31,803 écoles élémentaires.

On voit que, dès à présent, l'enseignement est donné sur une grande échelle en Italie. Et cependant le nouveau royaume est à peine organisé. On peut donc croire qu'avec le maintien de la paix et grâce à ses institutions libérales, il ne tardera pas à atteindre le rang que son passé et ses traditions lui assignent dans l'Europe civilisée.

T. LOUA.

IV.

VARIÉTÉS.

1re PARTIE. — DOCUMENTS FRANÇAIS.

1. *Statistique des naufrages survenus sur les côtes de France, de 1862 à 1865.* — Nous donnons à nos lecteurs le résumé d'un travail qui vient de paraître, et qui leur présentera un double intérêt en raison de sa nouveauté et du sujet même à l'étude duquel il est consacré.

Ce travail remarquable est la statistique des naufrages survenus sur les côtes de France.

Il se compose de trois parties : un mémoire où les faits sont classés et résumés des états et des tableaux récapitulatifs; des cartes, au nombre de quatre, sur lesquelles sont indiqués les naufrages par des signes différents, suivant qu'ils ont ou n'ont pas causé des pertes d'hommes; suivant qu'ils ont porté sur des navires à vapeur, à voiles carrées ou de faible tonnage; les stations et postes de sauvetage, suivant qu'elles sont en service ou seulement en voie d'établissement.

Dans la période de quatre années qui s'est écoulée de 1862 à 1865, on a enregistré 986 naufrages ou événements de mer. Les navires atteints jaugeaient ensemble 80,264 tonneaux et étaient montés par 6,328 hommes sur lesquels 853 appartenant à 193 navires, ont péri. Les désastres les plus marquants sont ceux du brick *la Marie*, perdu, le 30 novembre 1861, sur les Minquiers avec 55 per-

sonnes; du canot de la frégate *la Couronne,* chaviré le 2 décembre 1863, à la côte de Fermanville, et du *Borysthène*, échoué sur les côtes d'Algérie le 15 décembre 1865.

Sur les 5,475 hommes qui ont échappé aux naufrages, 30 ont été sauvés par des embarcations de sauvetage, 214 par des canots des douanes, 129 par des bateaux-pilotes, 1,057 par diverses embarcations; 1,314 au moyen des canots du navire en détresse, 61 au moyen de va-et-vient établis par les douaniers, 235 au moyen de va-et-vient établis par les riverains aidés le plus souvent des douaniers; 481 naufragés se sont sauvés à la nage ou ont sauté à terre dans des circonstances qui mettaient leur existence en danger, 1,954 n'ont pas couru de dangers sérieux.

Le personnel des douanes a donc, pour sa part, sauvé ou concouru à sauver 510 personnes, sans compter un grand nombre de bâtiments qu'il a secourus de différentes manières.

Pendant les années 1863, 1864 et 1865, les navires de l'État ont porté secours à 212 navires.

Les sinistres ont porté sur 31 vapeurs, 49 trois-mâts, 110 bricks, 54 bricks-goëlettes, 135 goëlettes, 4 dogres, 89 sloops, 126 lougres, 76 chasse-marées 312 petits caboteurs, bateaux de pêche et embarcations diverses.

8 navires jaugeaient plus de 600 tonneaux; 25, de 600 à 301; 147, de 300 à 101; 235, de 100 à 51; 408 jaugeaient moins de 50 tonneaux.

En 1862, on compte 227 navires naufragés et 185 hommes noyés; en 1863, 312 navires et 270 hommes; en 1864, 198 navires et 93 hommes; en 1865, 249 navires et 305 hommes. La moyenne des pertes annuelles est de 246 navires et de 213 hommes : soit 1 navire sur 1,108 entrant dans les ports de France et en sortant; 1 homme sur 7,290 montant ces navires.

Une des parties les plus instructives de cette statistique est la classification des sinistres suivant les causes qui les ont occasionnés. 508 proviennent des circonstances du temps; 107 de négligence, d'impéritie ou de mauvaises manœuvres, 240 des mauvaises conditions de construction, d'équipement ou de chargement des navires; on compte, en outre, 1 cas de baraterie, 2 explosions, 1 incendie et 127 cas sur lesquels on n'a pu obtenir de renseignements suffisants. Il y a eu 23 abordages.

Après avoir examiné la fréquence et le caractère des sinistres sur les différentes parties de nos côtes, l'auteur du mémoire énumère les moyens existants de prévenir les naufrages ou leurs conséquences. Ces moyens comprennent, d'une part, l'établissement d'engins de sauvetage, de l'autre l'éclairage et le balisage des côtes.

Il existe actuellement 35 stations de canots de sauvetage, 2 porte-amarres à grande portée et 17 postes de douanes pourvus de flèches porte-amarres Delvigne.

Sur les 35 stations, 20 sont en service et 15 en installation; 26 ont été fondées depuis dix-huit mois par la Société centrale de sauvetage des naufragés, et 9 appartiennent à des sociétés indépendantes. Des 26 stations de la Société centrale, on en compte aujourd'hui 15 en service.

Il existe 19 stations dans la Manche, 13 dans l'Océan, 2 dans la Méditerranée, 1 sur le littoral de l'Algérie.

Si les engins de sauvetage établis sur notre littoral sont encore trop peu nombreux, nous sommes mieux partagés à l'égard des phares et balises, qui rendent de si précieux services aux navigateurs, en leur indiquant la route à suivre et les

écueils à éviter. A ce point de vue, la France est, avec l'Angleterre, la nation maritime la plus largement dotée.

Au 1er janvier 1864, il existait, sur les côtes de la France et de la Corse, 275 phares, 982 balises, 121 tourelles en maçonnerie, 40 bouées à cloches, 406 bouées ordinaires et 372 amers.

Sur les 275 phares, on en compte 43 de premier ordre, 6 de second ordre, 35 de troisième ordre, 186 de quatrième ordre, 5 feux flottants; 3 phares datent du dix-septième siècle, 4 du dix-huitième. En 1825, lorsque la commission des phares a été constituée pour établir sur notre littoral un système d'éclairage devenu indispensable, il n'y avait en tout que 25 phares dont plusieurs n'étaient même, à proprement parler, que des feux de ports. Entreprise, dès lors, d'après un plan d'ensemble méthodiquement conçu, cette grande œuvre s'est poursuivie sans interruption en se complétant chaque jour, et les conditions dans lesquelles ce travail a été exécuté, ont permis de distribuer la lumière d'une manière à la fois plus rationnelle et plus économique qu'il n'a été possible de le faire jusqu'ici sur les côtes de la Grande-Bretagne. Dans ce pays, les administrations locales, des corporations, voire des particuliers, ont été pendant longtemps presque exclusivement chargés de pourvoir aux besoins de cette nature, en prélevant, à cet effet, sur les navires des taxes multipliées et onéreuses. En France, au contraire, il n'existe nulle part de droits de phares, les dépenses de l'éclairage des côtes étant prélevées sur les fonds du budget.

La statistique des naufrages se termine par l'énumération des récompenses décernées, en 1865, soit par le ministère de la marine, à des Français ou à des étrangers, soit par des puissances étrangères à des Français pour faits de sauvetage ou actes de dévouement dans les naufrages.

Ces récompenses avaient été, à la vérité, publiées mensuellement au *Moniteur;* mais nulle part, elles ne se trouvaient réunies sur une liste générale. A ce point de vue, la statistique des naufrages que la Société centrale se propose de publier chaque année, deviendra en même temps le livre d'or des actes de dévouement accomplis sur mer ou sur nos côtes.

2. *Population du département de la Seine et de la ville de Paris en 1866.* — En exécution du décret du 26 mars 1866, il a été procédé au recensement de la population de Paris et du département. En voici les résultats rapprochés de ceux de 1861 :

	1866.	1861.	Accroissement absolu.	Accroissement total p. 100.	Accroissement annuel p. 100.	Période de doublement.
						Ans.
Ville de Paris	1,825,274	1,696,141	129,133	7.61	1.52	46.0
Arr. de Saint-Denis. .	178,359	135,434	42,925	31.76	6.25	11.6
Arr. de Sceaux	147,283	122,085	25,198	20.63	4.13	17.0
Le département. .	2,150,916	1,953,660	197,256	10.09	2.02	34.6

De 1856 à 1861, la proportion d'accroissement avait été de 13 p. 100 ou de 2.60 p. 100 par an, ce qui donnait une période de doublement de 27 ans. On voit qu'il s'est manifesté, de 1861 à 1866, un ralentissement dans le progrès de la population parisienne.

Un calcul intéressant a été fait sur la superficie de Paris relativement à sa population actuelle et possible.

Dans les 9 arrondissements les plus peuplés (1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 9e, 10e, 11e), on compte 938,170 habitants répartis sur une surface de 1,880 hectares, surface

qui, depuis les nombreux percements exécutés au centre de la ville, peut être considérée comme suffisante au point de vue des conditions de salubrité.

Dans les 11 autres arrondissements, 887,104 habitants sont disséminés sur une étendue de 5,922 hectares. Si les habitants de ces 11 arrondissements se trouvaient dans les mêmes conditions d'espace que ceux des 9 premiers, le territoire qu'ils occupent pourrait contenir 2,955,235 âmes. D'où cette conséquence que la superficie territoriale de Paris serait suffisante pour en contenir plus de 3 ½ millions.

Pour l'ancien Paris, la proportion d'accroissement n'a été, dans les cinq années, que de 1 p. 100; elle s'est élevée à 21 p. 100 pour la zone annexée. C'est un des résultats les plus heureux des travaux de percement exécutés sur tous les points de la capitale, et qui ont pour but principal de dégager le centre, parvenu à son maximum de densité, pour reporter la population aux extrémités.

3. *Situation de l'instruction primaire dans le département de la Seine au 31 décembre 1865.* — Ce département comptait, à cette époque, 1,792 écoles primaires, dont 350 écoles publiques et 1,442 écoles libres, recevant ensemble 176,436 enfants, c'est-à-dire 11,457 de plus que l'année précédente.

A ces établissements, il convient d'ajouter 194 classes d'adultes, 25 écoles spéciales de dessin, 140 réunions du dimanche et 170 salles d'asile.

4. *Effets généraux du choléra dans le département de la Seine.*

	Décès cholériques.	Décès cholériques par 100 habit.
Épidémie de 1831-1832 . . .	21,670	2.28
— de 1849	25,052	1.79
— de 1853-1854 . . .	11,873	0.76
— de 1865	6,626	0.31
— de 1866	5,700	0.26

5. *Principal des 4 contributions directes dans le département de la Seine et budget de ce département.* — Le principal des 4 contributions sur lesquelles portent les centimes additionnels, atteindra, en 1867, le chiffre de 40,671,519 fr., ainsi répartis :

	Contribution foncière.	Contribution personnelle et mobilière.	Contribution des portes et fenêtres.	Contribution des patentes.	Total.	Rapport p. 100.
Ville de Paris	10,821,485	6,126,445	4,461,113	16,331,798	37,749,841	93
Arr. de Saint-Denis . .	447,690	401,600	268,710	575,104	1,693,194	4
Arr. de Sceaux	416,763	270,713	186,650	363,358	1,237,484	3
Le département. .	11,685,938	6,798,758	4,916,473	17,270,260	40,671,519	100

Le budget du département de la Seine, pour l'exercice qui vient de finir, s'est établi ainsi :

Recettes.	21,891,943f 25c
Dépenses	19,667,067 40
Boni définitif . .	2,224,875 85

Quant au budget de la ville, sa balance s'établit ainsi :

	Recettes.	Dépenses.
Ordinaires	143,131,124f 84c	96,325,791f 98c
Extraordinaires	12,394,488 46	59,199,821 32
Supplémentaires . . .	25,000,000 »	25,000,000 »
Spéciales	61,128,000 »	61,128,000 »
Totaux	241,653,613f 30c	241,653,613f 30c

6. *Mouvement des constructions et démolitions à Paris et dans le département de la Seine.* — Du 1er octobre 1865 au 30 septembre 1866, il a été construit, à Paris seulement, 3,614 maisons, soit 263 de plus que l'année dernière; le nombre des démolitions entières ou partielles est de 2,256, dont 967 maisons atteintes par l'expropriation et 1,289 volontairement démolies par leurs propriétaires, en vue de reconstructions plus fructueuses.

Les constructions nouvelles ont créé 20,311 nouveaux logements.
Les démolitions en ont supprimé . 16,515 —

Le gain est de . . . . 3,796 —

Le tableau suivant, qui a été dressé pour l'assiette de la contribution des portes et fenêtres en 1867, présente la division de ces chiffres par arrondissement :

Arrondissements.	Maisons nouvellement construites et agrandies.	Maisons démolies en tout ou partie.	Excédant des constructions neuves.	Logements nouveaux.	Logements disparus.	Excédant des logements nouveaux.
1. Louvre	32	246	— 214	356	3,215	— 2,859
2. Bourse	18	36	— 18	78	341	— 263
3. Temple.	51	131	— 80	456	1,660	— 1,204
4. Hôtel-de-Ville	57	185	— 128	542	2,033	— 1,491
5 Panthéon	113	247	— 134	766	3,944	— 3,178
6. Luxembourg	53	22	+ 31	309	263	+ 46
7. Palais Bourbon.	112	46	+ 66	478	257	+ 221
8. Elysée	116	64	+ 52	622	283	+ 339
9. Opéra.	101	59	+ 42	894	512	+ 382
10. Enclos Saint-Laurent .	179	74	+ 105	1,500	290	+ 1,210
11. Popincourt	328	174	+ 154	2,775	735	+ 2,040
12. Neuilly	240	72	+ 168	1,971	362	+ 1,609
13. Gobelins	228	93	+ 135	1,193	332	+ 861
14. Observatoire	298	68	+ 230	1,184	166	+ 1,018
15. Vaugirard.	316	64	+ 252	1,007	166	+ 841
16. Passy	206	156	+ 50	733	551	+ 182
17. Batignolles	227	105	+ 122	1,431	318	+ 1,113
18. Montmartre	222	200	+ 22	1,669	575	+ 1,094
19. Butte Chaumont	371	145	+ 226	1,348	358	+ 990
20. Ménilmontant.	346	69	+ 277	999	154	+ 845
	3,614	2,256	— 574	20,311	16,515	— 8,995
			+ 1,932			+ 12,791
En plus pour 1867. . .	1,358			3,796		

Ainsi, il y a excédant de maisons et de logements dans tous les arrondissements, sauf pour les 5 premiers, où le fait contraire s'est produit. Cette exception s'explique par les expropriations qui ont eu pour objet, dans le 1er arrondissement, le dégagement du Théâtre-Français et des Halles centrales; dans le 2e et le 3e, le percement de la rue Turbigo; dans le 4e, la formation du périmètre du nouvel Hôtel-Dieu; enfin, dans le 5e, l'ouverture de la rue Monge et du boulevard Saint-Marcel, le prolongement de la rue des Écoles, l'élargissement des rues Saint-Jacques et Mouffetard.

Le plus grand nombre de logements nouvellement créés se trouve dans le 11e arrondissement, où le boulevard du Prince-Eugène a ouvert un champ immense à la construction. La zone annexée a vu également s'accroître dans de fortes proportions le nombre de ses locations.

De 1861 à 1866, on a établi à Paris 55,127 logements nouveaux, et l'accroissement de la population a été de 132,139 habitants; à 2.5 habitants par logem ent

cet accroissement a exigé 52,855 logements; il en reste 2,272, qui, suivant toute probabilité, sont exclusivement affectés au commerce et à l'industrie.

En définitive, si aux 367,369 logements d'habitation qui existaient à Paris en 1865, on ajoute les 3,796 formant le gain de cette année, on trouve un total de 641,165.

Les loyers inférieurs à 250 fr., qui sont exonérés complétement de la taxe mobilière aussi bien que de la taxe personnelle, se sont accrus de 4,475, et le nombre des loyers exonérés partiellement, de 6,962.

Dans l'arrondissement de Saint-Denis, on a démoli, d'octobre 1865 à octobre 1866, 124 maisons; on en a construit 1,501. Dans l'arrondissement de Sceaux, on en a démoli 139 et construit 1,571. C'est, pour les 2 arrondissements, 263 démolitions et 3,072 constructions nouvelles.

Si l'on part de l'année 1852, pour s'arrêter au 30 septembre 1866, on constate que, dans le département tout entier, il a été démoli 19,030 maisons, qui ont été remplacées par 80,055 constructions nouvelles. Le nombre des maisons s'est donc accru dans le département de 61,025. (*Moniteur* du 9 décembre 1866.)

2e PARTIE. — DOCUMENTS ÉTRANGERS.

1. *Les chemins de fer de la Grande-Bretagne.* — Il résulte d'un mémoire lu, le 20 novembre, par M. Dudley Baxter, à la société de statistique de Londres, présidée par M. Newmarch, que l'Angleterre et le pays de Galles sont les contrées du globe les plus sillonnées par les chemins de fer. Au commencement de 1865, on y comptait 8,890 milles anglais en exploitation, soit 14,304 kilomètres. Sur ce nombre, 5,976 milles étaient à deux voies et 2,914 à une seule. L'Écosse avait un total de 2,105 milles, dont 928 à double voie et 1,177 à voie simple. L'Irlande, moins bien partagée, ne possédait que 1,794 milles, dont 498 seulement à double voie. On voit que les voies simples sont plus répandues en Écosse et en Irlande qu'en Angleterre. En somme, dans les trois royaumes, 12,789 milles, c'est-à-dire 20,577 kilomètres, étaient livrés à la circulation au 1er janvier de l'année dernière, et, depuis, ce chiffre s'est accru d'une manière sensible.

Le capital consacré à ces travaux dépasse la moitié de la dette britannique.

Le rapport de la longueur des lignes à la population et à la superficie du territoire est fort curieux à étudier. Tandis qu'en Angleterre on trouve 2,275 habitants et 6.5 milles carrés par mille de chemin, on en trouve 1,470 et 14.5 en Écosse et 3,260 et 17.1 en Irlande. L'Angleterre occupe donc le premier rang si l'on compare la longueur de ses lignes à sa surface, mais l'Écosse l'emporte sous le rapport de la population mise en regard de l'étendue de ses voies ferrées.

La construction est, en moyenne, beaucoup plus chère en Angleterre, par la raison que ce pays a fait des essais très-coûteux et dont l'expérience a profité plus tard à l'Écosse et à l'Irlande. En prenant, par exemple, l'année 1854, on voit que le mille[1] de voie ferrée a coûté en Angleterre plus de 39,000 liv. st., alors qu'il n'en coûtait que 22,000 en Écosse et 13,000 en Irlande. Il est vrai que les gares de certaines villes, telles que Londres, Liverpool et Manchester, ont été construites sur des terrains hors de prix, et qu'il faut, pour quelques localités, tenir compte des

1. Le mille anglais = 1,609 mètres.

dépenses occasionnées par le creusement des docks. Celui de Grimsby a coûté 1 million de livres, et celui de Hartlepool 1,250,000 livres[1].

Quant à l'accroissement amené dans le nombre de voyageurs et de tonnes de marchandises par l'établissement des chemins de fer, l'excellent ouvrage de Porter sur les progrès du pays permet de l'évaluer avec exactitude et à trente ans de distance. En 1834, le mouvement pour la Grande-Bretagne avait été, par les voitures et les canaux, de 30 millions de voyageurs, rapportant . . . 6,250,000 liv. st.
de 23 millions de tonnes de marchandises rapportant . . . 8,000,000 »

Total	14,250,000 liv. st.

En 1864, on a obtenu les chiffres suivants :

229,272,000 voyageurs. — Produit	15,684,000 liv. st.
110,400,000 tonnes. — Produit	18,331,000 »
Total	34,015,000 liv. st.

Cette énorme progression a été dépassée par le commerce général de l'Angleterre. Ainsi, le total des exportations et des importations, qui n'était, en 1833, que de 85,500,000 livres, présente, pour 1865, le chiffre de 490 millions de livres.

Mais, comme l'a fait remarquer M. Baxter, la Grande-Bretagne n'a pas eu seule un développement commercial aussi prospère. La Belgique et les États-Unis l'ont dépassée. En effet, tandis que, pour l'Angleterre, l'accroissement de 1842 à 1860 est de 234 p. 100, pour la Belgique il est de 272, et, pour l'Union américaine, de 305 p. 100. Quant à la France, elle a gagné 169 p. 100, et ce chiffre s'élèvera certainement à mesure que les deux nations comprendront mieux les immenses avantages que leur offre le traité de commerce de 1860 et que les autres peuples les suivront dans la voie libérale où elles ont eu la gloire d'entrer les premières.

2. *L'émigration suédoise.* — L'émigration vers l'Amérique du Nord a pris, dans ces derniers temps, en Norwége des proportions assez sérieuses pour attirer l'attention de la presse locale.

Le mouvement d'émigration, qui jusqu'ici n'avait lieu qu'au printemps, se prolonge cette année pendant l'automne. Cette particularité tient sans doute aux craintes de disette que fait prévoir la dernière récolte, en pommes de terre surtout.

Il y a quarante ans que la population norwégienne a, pour la première fois, commencé à émigrer. On se demandait alors quel motif pouvait engager les habitants à quitter une patrie où les institutions assurent une liberté presque sans limites, et où, malgré la rigueur du climat, le sol semblait répondre communément aux exigences de l'alimentation.

Vers 1826 et jusqu'en 1836, on crut pouvoir expliquer par des causes religieuses ce mouvement des populations vers l'étranger. Les premiers émigrants étaient, en effet, des quakers de Stavanger qui se trouvaient entravés dans l'exercice de leurs croyances.

Jusqu'en 1840 cependant, le chiffre des émigrants ne dépasse pas 1,200; mais de 1840 à 1850, il monte à 17,000; de 1850 à 1860, il atteint 36,000; de 1860 à 1865, 27,000; soit un total général de 80,000 personnes environ, qu'il semble impossible d'attribuer à une intolérance religieuse qui perd tous les jours du terrain.

1. La livre sterling = 25 fr. 20 c.

Le dernier recensement indique, pour la période décennale, une augmentation de 211,000 personnes. Avec la proportion actuelle de l'émigration, il y aurait à constater, lors du prochain recensement, une diminution de 150,000.

On remarque qu'autrefois l'émigrant possédait assez d'argent comptant pour solder immédiatement le prix de son transport; aujourd'hui les choses se passent autrement: les agents de bureaux d'émigration reçoivent d'un grand nombre de localités des demandes de passage en Amérique avec faculté d'en rembourser les frais lorsque l'émigrant serait arrivé et aurait, par son travail, gagné la somme dont il se serait reconnu débiteur comme passager.

On a déjà songé à instituer un comité spécial chargé d'étudier les moyens d'obvier à un pareil état de choses; mais il est à craindre que les mesures proposées ne soient qu'un palliatif insuffisant. La population de la Norwége, aussi bien qu'une grande partie de celle de la Suède, ne semble guère pouvoir augmenter au delà de certaines proportions qui se trouvent déterminées par la nature ingrate du sol et par le climat. Assurément elle s'est accrue depuis deux siècles au point de doubler; mais elle semble actuellement devenue stationnaire, et il faut en chercher la cause dans la loi générale des subsistances, car c'est le sol cultivable et productif qui manque, quand ce ne sont pas aussi les capitaux. Un accroissement momentané de la population doit produire un mouvement d'émigration vers des contrées où la nature et le climat n'exigent point pour l'homme, comme en Norwége, une forte alimentation nécessaire pour en supporter les rigueurs.

3. *Émigration scandinave.* — Dans l'espace de 28 années, l'émigration scandinave a atteint le chiffre important de 73,355 expatriés. C'est en 1861 qu'elle est parvenue à son maximum. La plupart des Norwégiens vont au Canada, les autres se rendent aux États-Unis; mais presque tous ceux qui débarquent au Canada en repartent presque immédiatement pour le Far-West, où d'autres de leurs compatriotes sont établis. De 1820 à 1860, il était déjà parti du Danemark 5,530 émigrants presque tous mormons. Pendant les dix années qui ont suivi, près de 15,000 Danois sont également partis pour l'Amérique. (*Moniteur* du 26 août 1866.)

4. *Immigration aux États-Unis.* — L'accroissement de la population des États-Unis prend des proportions tous les jours plus considérables. — Presque quotidiennement arrivent à New-York un ou plusieurs navires chargés d'émigrants. La moyenne de ces arrivages est de 600 passagers par bâtiment. — L'Allemagne et l'Irlande concourent pour former la presque totalité de ce contingent, dont la prépondérance, depuis quelque temps, est acquise à l'élément teuton. Cette prépondérance se maintiendra, car toutes les places sur les lignes de paquebots de Brême et de Hambourg à New-York, sont déjà retenues jusqu'à la fin de l'année. Bien plus, les navires à voiles ont reçu des propositions pour le transport de tous les passagers qu'ils sont susceptibles de contenir.

D'après ces données, il faut s'attendre, en 1866, à l'arrivée de 300,000 personnes, lorsque l'année 1865 n'en avait vu venir que 196,000. On assigne plusieurs raisons à ces déplacements considérables; la principale est la prospérité des États-Unis. — La proportion de l'immigration irlandaise et allemande dans ces derniers mois se répartit ainsi: 65,813, dont 21,982 Allemands et 26,763 Irlandais.

Durant les 20 années qui viennent de s'écouler, l'émigration d'Europe s'est élevée aux chiffres suivants:

1847	129,062	1857	183,773
1848	189,176	1858	78,589
1849	220,791	1859	79,320
1850	212,603	1860	105,161
1851	289,601	1861	64,529
1852	300,992	1862	76,306
1853	284,945	1863	156,844
1854	319,223	1864	225,916
1855	136,323	1865	197,347
1856	142,342	1866 (5 mois)	63,813

(*Moniteur* du 22 juin 1866.)

5. *Statistique politique. — Constitution du pouvoir législatif de l'Union.* — Le pouvoir législatif de l'Union se compose, comme on sait, d'un sénat et d'une assemblée de représentants. L'origine différente de ces deux corps explique, pour bien des cas, la différence de leurs vues politiques et de leur attitude dans les questions constitutionnelles.

Les représentants sont élus tous les deux ans par le peuple des divers États; ils relèvent du suffrage direct.

Les sénateurs sont nommés par les législatures locales; ils sont réélus par tiers tous les deux ans. Un sénateur reste donc en fonctions pendant six ans.

Chaque État envoie au congrès deux sénateurs et un nombre de représentants proportionné à sa population. Il résulte de cette disposition que l'État de New-York compte, dans les assemblées fédérales, 40 représentants et seulement 2 sénateurs, tandis que le petit État de Nebraska, dont l'admission vient d'être votée, et qui ne possède qu'environ 20,000 habitants, envoie également 2 sénateurs et seulement 1 représentant. L'État de Nebraska sera donc dans le sénat l'égal du puissant État de New-York; mais dans la chambre des représentants, il aura une influence 40 fois moins grande.

On trouve dans cette organisation les traces du double travail d'où est sortie la constitution des États-Unis. Quelques-uns des fondateurs de la grande république voulaient faire de l'Union une ligne d'États indépendants, réunis seulement par une sorte de diète; les autres voulaient créer un peuple un et fort, sous un pouvoir centralisé. La constitution représente une sorte de transaction entre ces deux principes.

Nous ajouterons, pour terminer ce parallèle entre les deux branches du congrès, que le sénat réunit aux fonctions législatives qu'il exerce en commun avec la chambre des représentants, quelques-uns des attributs du pouvoir exécutif. Il juge les crimes et les délits politiques; il examine et valide les traités conclus par le président, et enfin donne sa sanction aux nominations de ministres ou de fonctionnaires choisis par le pouvoir exécutif. (*Moniteur* du 24 août 1866.)

6. *Dette publique et situation économique des États-Unis.* — Le document que nous avons sous les yeux arrête le passif du Trésor fédéral au 31 mai 1865, et prend la situation à cette date. Il le décompose ainsi:

1° Obligations à intérêts de 5 ou 6 p. 100 payables en espèces, en capital	5,983,814,746[1]
2° Dette intérieure, portant intérêt en monnaie légale	5,688,772,404
3° Dette ne portant plus intérêt	4,245,858
4° Papier-monnaie (à consolider)	2,553,278,061
5° Dettes (à consolider) environ	2,000,000,000
Total	16,230,111,069

L'intérêt de cette dette peut être calculé à 750 millions, et pourra s'élever, suivant les consolidations successives, à 900 millions. Par contre, il diminuera du montant des amortissements.

Cette dette est considérable; cependant elle est inférieure à celle de l'Angleterre, qui s'élevait, en 1816, à la somme de 21 milliards 25 millions de francs. Aujourd'hui, la charge de nos voisins est encore supérieure comme capital à celle des États-Unis. Or, il ne faut pas oublier que la population des trois royaumes atteint à peine 30 millions d'habitants, tandis qu'aux États-Unis, elle dépasse 34 millions.

Les impôts ont dû fournir aux États-Unis, en 1865, pour l'intérieur, environ	1,400,000,000f
Pour les douanes et ventes de terrains environ	350,000,000
Soit au total.	1,750,000,000
Donc en fixant l'intérêt de la dette actuelle à	750,000,000

il resterait libre pour les autres services le total d'un milliard. Si cet intérêt augmente par la suite et en raison des consolidations, les recettes augmenteront proportionnellement et établiront une compensation.

Or, les dépenses du budget ne sauraient dépasser 1 milliard. Il suffit de remarquer qu'aux États-Unis, l'armée permanente est réduite à 40,000 hommes, soit aux simples proportions d'une force de police, qu'ainsi elle pèse d'un poids léger sur le budget, et que beaucoup de dépenses sont réservées à l'initiative et à la charge des individus, des corporations et des villes.

On peut donc être convaincu que le service de la dette est assuré par les ressources de l'État.

Mais pour bien apprécier la situation, il faut examiner l'accroissement inouï dont profitent la population et la richesse générale.

Cet accroissement tient aux vastes territoires que viennent cultiver les pionniers modernes, à l'esprit d'entreprise qui anime la race américaine et qui l'entraîne à édifier rapidement même sur des ruines, avec une énergie qui étonne nos esprits énervés et fatigués.

Quelques chiffres suffiront pour en justifier :

En 1790, la population s'élevait à . . .			3,929,827	habitants.
1800,	—	— . . .	5,305,907	—
1810,	—	— . . .	7,239,814	—
1820,	—	— . . .	9,638,191	—
1830,	—	— . . .	12,866,020	—
1840,	—	— . . .	17,069,453	—
1850,	—	— . . .	23,191,876	—
1860,	—	— . . .	31,445,080	—
1865,	—	— . . .	34,000,000	—

Sur les mêmes bases, on peut calculer :

Qu'en 1870, la population atteindra. .			40,000,000	habitants.
1880,	—	— . .	50,000,000	—
1890,	—	— . .	65,000,000	—
1900,	—	— . .	80,000,000	—

La richesse publique (propriétés mobilières et immobilières) a subi une augmentation proportionnelle :

En 1790, la valeur en était estimée à. . .			4,050,000,000f
1800,	—	— . . .	4,788,800,000
1810,	—	— . . .	8,100,000,000
1820,	—	— . . .	10,162,800,000

En 1830, la valeur en était estimée à. . .		14,326,200,000f
1840,	— — . . .	20,125,600,000
1850,	— — . . .	38,533,212,000
1860,	— — . . .	87,258,600,000
1865,	— — . . .	116,499,600,000

Sur les mêmes bases elle devrait s'élever:

En 1870, à.	160,000,000,000f
1880, à.	300,000,000,000
1890, à.	500,000,000,000
1900, à.	1,000,000,000,000

Dès lors, la dette, qui aujourd'hui peut s'établir par tête à 500 fr. en capital et à 30 fr. en intérêt, descendrait, en 1900, à 200 fr. en capital et à 12 fr. en intérêt.

C'est encore là un élément important dont il faut tenir compte quand on examine la dette d'un pays.

C'est ce développement de ressources extraordinaires qui justifie la loi de 1862, par laquelle les États-Unis ont décidé que les emprunts en obligations seraient remboursés dans une période de 20 années et que leur amortissement serait ainsi consommé en 1885.

Du reste, le passé des États-Unis est rassurant pour l'avenir.

En 1816, à l'achèvement de la lutte avec l'Angleterre, la République américaine avait contracté une dette de 686 millions. Si on veut bien se reporter à ce qu'étaient alors la population et la richesse du pays, on verra que cette charge était déjà considérable. Néanmoins, elle fut intégralement remboursée en dix-neuf années, avec le seul excédant des ressources ordinaires. Bien plus, il resta un excédant de 200 millions, qui fut réparti entre les divers États pour être employé en dotations d'établissements d'utilité publique.

Il y a quelques années, le Trésor fédéral était assez riche pour faire racheter avec une prime de 20 p. 100 ses propres obligations, portant 6 p. 100 d'intérêt.

Du reste, ce qui est surtout satisfaisant pour les détenteurs de fonds américains, c'est que les titres de leur dette sont, en très-grande partie, placés en Amérique, qu'une faible quantité a émigré en Europe, et qu'ils sont répandus dans toutes les classes de la population. Chaque Américain est donc intéressé au respect des engagements nationaux.

En outre, l'impôt, à l'aide duquel on satisfait aux charges des emprunts, pèse surtout sur les riches. Ainsi, nous pouvons citer l'impôt sur le revenu dont est affranchi tout revenu inférieur à 240 fr. Cet impôt est de 5 p. 100, pour un revenu de 3,240 fr. à 27,000 fr., et atteint 10 p. 100 pour tout revenu supérieur à ce dernier chiffre. (*Journal des chemins de fer.*)

7. *Dette de l'Autriche au 30 juin 1866.* — La commission de contrôle de la dette de l'État publie le relevé de la dette totale de l'Autriche au 30 juin 1866.

D'après ce relevé, la dette s'élève à 2,831,211,195 fl. 03 kr. (le florin actuel = 2 fr. 50 c.)

		Fl.	Kr.
dont une partie remboursable	portant intérêt.	720,787,485	46 ½
	ne portant pas intérêt.	313,334,643	44 ½
et l'autre partie non remboursable	portant intérêt.	1,797,060,043	19 ½
	ne portant pas intérêt.	29,022	93 ½

Le service des intérêts de cette dette exige annuellement une somme de 125,473,744 fl. 23 kr. (*Moniteur* du 15 novembre 1866.)

8. *Mouvement de la population de Varsovie en 1864, 1865 et 1866.* — La *Correspondance russe* donne les renseignements statistiques suivants sur la population de Varsovie pendant les trois dernières années :

En 1863, sur 211,396 habitants, le nombre des naissances a été de 9,930 et celui des morts de 9,528, soit 45 décès pour 1,000 habitants. Cette année, le nombre des naissances a été de 402 plus élevé que celui des décès. — En 1864, sur 222,906 habitants, le nombre des naissances a été de 12,867 et celui des morts de 8,286, soit 39 décès sur 1,000 habitants; le nombre des naissances a excédé de 4,581 celui des morts. — En 1865, sur 243,512 habitants, le nombre des naissances a été de 11,980 et celui des morts de 9,188, soit une mortalité de 40 sur 1,000; le nombre des naissances a dépassé de 2,792 celui des décès.

(*Moniteur* du 23 août 1866.)

9. *Population du royaume de Pologne en 1865.* — D'après le recensement de février 1865, elle était de 5,543,172 habitants. — Dans ce nombre, la population fixe est représentée par 5,336,210 habitants, dont 2,586,017 du sexe masculin et 2,750,193 du sexe féminin; et la population flottante par 206,962 habitants, dont 110,619 du sexe masculin et 96,343 du sexe féminin. La population israélite du royaume est de 759,768 habitants, dont 719,112 appartenant à la population fixe et 40,656 à la population flottante.

Le recensement précédent, opéré en 1863, donnait un total de 4,986,230 habitants pour la population fixe. Ce chiffre se décomposait ainsi : Chrétiens, sexe masculin, 2,087,437 habitants; sexe féminin, 2,245,288 habitants; total, 4,332,725 habitants. Israélites, sexe masculin, 316,348 habitants; sexe féminin, 337,157 habitants; total, 653,505 habitants. (*Moniteur* du 24 septembre 1866.)

10. *Incendies en Russie.* — Il y a eu en Russie, pendant les vingt-deux dernières années, 202,953 incendies. — Le nombre des incendies a doublé durant cette période; car, en 1842, on n'en avait compté que 6,024, tandis qu'en 1863 ce nombre s'est élevé à 13,640 et en 1864 à 13,718. — Une des causes de cet accroissement est probablement l'augmentation notable de la population et, par suite, des maisons. Il y a 40 ans, la Russie ne comptait pas plus de 62 millions d'âmes; elle en a aujourd'hui 75 millions. — Il importe, en outre, de remarquer que les habitations en Russie sont généralement construites en bois et couvertes de chaume. — Un journal russe considère l'usage du thé et du tabac à fumer, qui a pris des proportions considérables pendant ces dernières années en Russie, comme une des causes de l'accroissement des incendies. (*Moniteur* du 12 novembre 1865.)

11. *La statistique en Égypte.* — Le vice-roi s'occupe d'introduire en Égypte un des éléments les plus indispensables à tout pays bien administré, c'est la statistique, ce flambeau qui porte la lumière et la publicité partout. Par ses ordres, on fait le relevé aussi exact et aussi minutieux que possible, en remontant jusqu'au temps de son aïeul Mehemet-Ali, et année par année, de tous les revenus successifs du pays, impôts, douanes, extension des cultures, des échanges, importations, etc. Ce sera la preuve la meilleure, la plus manifeste et la plus irréfutable des progrès accomplis. Tout ce travail sera imprimé et livré au public, qui sera mis à même d'apprécier en connaissance de cause. (*Moniteur* du 15 novembre 1865.)

Le gérant, O. Berger-Levrault.

